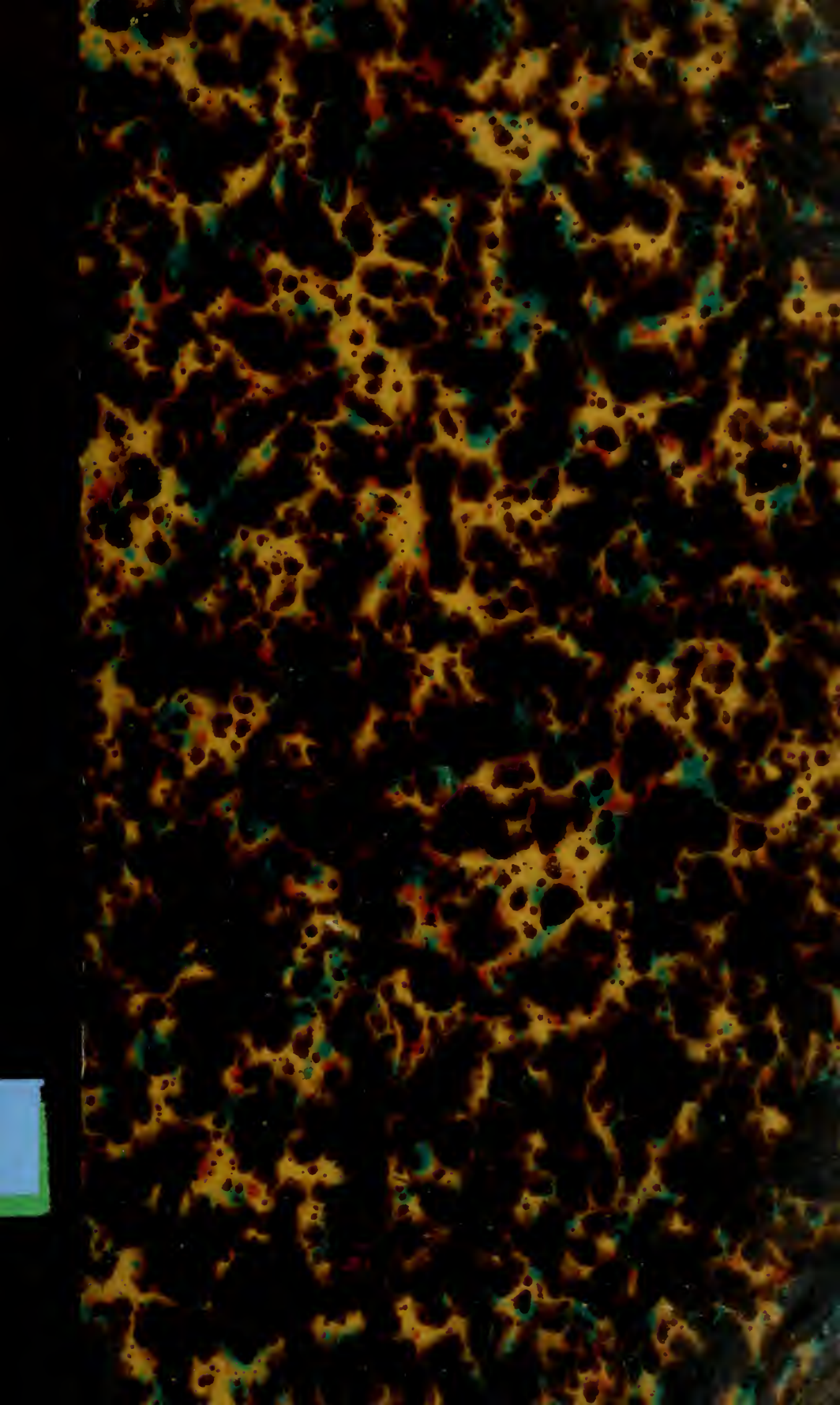

DÉPÊCHES

DES

AMBASSADEURS MILANAIS

SUR LES CAMPAGNES

DE

CHARLES-LE-HARDI

DUC DE BOURGOGNE

DE 1474 A 1477

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS

DÉPÊCHES

DES

AMBASSADEURS MILANAIS

SUR LES CAMPAGNES

DE

CHARLES-LE-HARDI

DUC DE BOURGOGNE

DE 1474 A 1477

PUBLIÉES D'APRÈS LES PIÈCES ORIGINALES AVEC SOMMAIRES ANALYTIQUES
ET NOTES HISTORIQUES

PAR LE BARON FRÉD. DE GINGINS LA SARRA

président honoraire de la Société d'histoire de la Suisse romande; associé correspondant de l'Académie et de la Commission royale d'histoire de Turin; correspondant, pour les travaux historiques, du Ministre de l'Instruction publique à Paris, etc

TOME SECOND

PARIS
JOEL CHERBULIEZ LIBRAIRE
10, rue de la Monnaie.

GENÈVE
JOEL CHERBULIEZ LIBRAIRE
au haut de la rue de la Cité.

1858

DÉPÊCHES

DES

AMBASSADEURS MILANAIS

CXLIV.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 29 mars 1476.

Allocution sévère adressée la veille, 28 mars au matin, par le duc de Bourgogne aux capitaines et à tous les chefs de corps de son armée, convoqués à cet effet dans le camp de Lausanne. — Après leur avoir témoigné son étonnement de ce que, contrairement aux ordres réitérés qui leur avaient été donnés, toutes les troupes n'étaient pas encore rendues au camp, il leur a donné, comme terme péremptoire et définitif, jusqu'au 30 mars au soir, pour réunir tous leurs gens au camp, prêts à monter à cheval et à se mettre en marche dès le jour suivant; — sous peine, pour les récalcitrants, d'un châtiment exemplaire. — Le duc leur a dit de se garder d'écouter les propos de ses conseillers; gens temporiseurs qui voudraient lui persuader d'avoir d'abord une entrevue avec le roi de France, leur déclarant qu'il n'en ferait rien tant qu'il n'aurait pas livré une seconde bataille aux Suisses. — Il a ajouté que l'ennemi faisait mine de vouloir assaillir Romont, et que, dans ce cas, il s'avancerait à sa rencontre; qu'ainsi chacun eût à se tenir prêt. — Enfin il a commandé à chaque capi-

1763960

taine d'avoir à lui remettre, dans les vingt-quatre heures, l'état nominatif de l'effectif de sa compagnie, tant en cavaliers qu'en gens de pieds, et de lui faire connaître ce qui leur manquait, soit en armes, soit en effets d'équipement, et qu'il y pourvoirait. — Il a fait acheter à Genève tout ce qu'on a pu trouver en armes de guerre, cuirasses et brigandines, piques et lances, casques et salades, etc. — Il se propose en outre de faire acheter à Milan, sous le bon plaisir et le contrôle du duc Galeas-Marie, des armures et des bardes de chevaux pour la valeur de 18 à 20,000 écus, dont il fera passer les fonds à Milan en temps opportun.

On vient d'apprendre que les Suisses, au nombre de 6 à 7,000 hommes, dont 300 cavaliers, traînant à leur suite quelques pièces d'artillerie, se sont présentés la veille (28 mars) devant Romont. — Le comte de Romont venait d'entrer de sa personne dans la place, qui est assez forte et suffisamment pourvue d'artillerie. — On dit qu'il s'y trouve plus de 2,000 soldats étrangers, armés, pour la plupart, d'armes à feu. — L'ennemi paraît vouloir s'établir autour de la place. — Sur cette nouvelle le duc s'est rendu auprès de Madame de Savoie (qui est arrivée à Lausanne), la priant de donner des ordres pour faire entrer au camp les contingents du comte de Genevois et de l'évêque de Genève, ajoutant que, dès qu'ils seraient entrés, lui-même partirait le lendemain ou le surlendemain pour aller débloquer Romont. — Le duc veut se porter contre les Suisses avant qu'ils soient devenus plus nombreux, et se tient pour certain de les battre ; il meurt d'impatience de venger et de réhabiliter l'honneur de ses armes. — Mais au dire de l'ambassadeur, comme des capitaines, le duc n'est pas encore en mesure pour prendre l'offensive ; les grandes piques, qu'il fait fabriquer, ne sont pas encore arrivées et il manque au soldat beaucoup de choses pour entrer en campagne. — Du camp de Lausanne à Romont les chemins sont mauvais et couverts de bois, ainsi que le duc s'en est assuré dans une reconnaissance qu'il a faite en personne il y a trois jours. Au-delà des bois il y a un plateau découvert, où il se propose de prendre position pour empêcher les Suisses d'intercepter ses communications avec la Haute-Bourgogne. — On croit généralement que l'ennemi ne s'arrêtera pas à Romont et qu'il poussera plus loin.

Bernardin de Montagu est parti pour porter au duc de Milan en particulier la liste des capitaines et soldats, tant à cheval qu'à pieds, qui se trouvent au camp de Lausanne. — Le duc Charles a avec lui sous la tente environ 2,000 lances et 6,000 hommes, tant archers que fantassins ; on en attend encore 3,000, qui sont dans le voisinage ; il y a en outre au camp quelques troupes savoisiennes.

Illustrissimo Signor mio . . . . . .

. . . . . .

Heri matina questo S., convocati tuti li capitanei, li disse si maravigliava non reducesseno tuti li soi in campo ormai a tanti comandamenti li sono stati facti, ma poiche non volevano obedire, a chi mancharia di exeguir li metteria mano ala persona. Pero perhemptorie moniva ogni uno, che ali 30 p. tuto lo giorno avessino tuti li soi in campo, che sara per tuto doman, con li cariagi et ogni cossa loro in puncto per cavalcar; aliter ne faria dimonstratione, et non guardasseno ali offitiali et consiglieri soi che andavano lentamente, perche loro confortavano la S. Soa, et voriano si abocasse di presente col Re di Franza : ma non lo vole fare prima che non abij auto a fare con li Sviceri, et per San Giorgio et con terribili sacramenti juro che prima faria bataglia con Sviceri, poi si abocaria col p° Re, et non aliter. Avisandoli che intendeva doveano venire a Romont, al qual loco si vegnivano li andaria vicino, pero ogni uno si mettesse in puncto, e cosi poi per tuto lo campo a facto publicare per crida.

Similiter a ordinato che per tutto hogie li capitanei abiano dato in scripto tuti li soldati loro da piede et da cavalo per nome et sopranome, et quanto mancano, et di che anno bisogno per guerrezare, perche li provedera, et a Zinevra[1] a facto comprare tutte le arme, corazine, lance e cellate a trovato, item mi a dicto vole batando mandare uno a Milano per comprare arme barde, corazine et similia per 16 o 20^{m} scuti, e questo tale con la provisione oportuna fara capo ad la S. V.

Dopoi questo vene nova, me presente, che li Sviceri da 4 in 6^{m}, tra li quali son circa 300 cavali[2], si sono presentati nanzi a Romont con carete dartigliaria, il quale loco forte e lontano da qui sei leghe, nel qual intro Monsr di Romont[5] in persona heri matina, e si fa conto li sia dentro meglio de

doi millia homeni da facti forestieri[4], tra li quali li sono molti schiopeteri, cosi li he di molta artigliaria. Monstrono li inimici andar sopravedendo per logiarsi li a campo, la vista facevano, ma non si a nova dil effecto seguito[5]. Questo S. vene statim a trovar Madama[6] che mandasse quelli del conte et vescovo di Zinevra[7] venisseno in campo, et disse se si acampavano li intendeva omnino andarli a trovare per non lassar quello loco in periculo; et che partiria domane de qui, o laltro giorno. La S. Soa voria trovare questi nanzi fossino ingrossati piu, parendoli li spazaria, et tanto a il desiderio di recuperare lhonore et vendicarse, che ne more. Io vedo pero, et per dire anco de li capitanei, mal si po partire, che non sono venute le lanze ancora[8] et molte cose manchano per dar a soldati, et da qui la e mal camino di boschi, qual pero ora terzo giorno p° S. fo a vedere; ma tra qui e la li e una bella piana dove faceva conto di andar per tenere Sviceri che non transcorresseno in Borgogna, et lopinione di la piu parte e che non debiano firmarsi a Romont, ma transcorere oltra, che seguiria hogie; e si se concludera levar il campo, ne sara domane la S. V. avisata.

Bernardino da Montagu hogie e partito, porta ad V. S. la lista particulare de li capitanei e soldati di questo campo a cavalo e a piede, e a lui ho facto intendere ogni cosa. Ha questo S. de li soi con si circa 2m lanze qui, tra archieri e fanti a piede circa 6m, et 3m ora ne aspecta che sono qui vicini. Li sono poi alcuni pochi Savoyni, ecc.

. . . . . .

Ex Lossana 29 Martii 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panicharola.

Soprascr. Illustrissimo principi etc. domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Zinevra,* Genève.

[2] Ces 300 cavaliers, restés en garnison à Fribourg depuis la journée de Grandson, appartenaient en majeure partie à la ville de Strasbourg et aux villes autrichiennes de l'Alsace. (*Schilling,* l. c. p. 316-317.)

[3] *Jacques de Savoie,* comte de Romont.

[4] Les troupes étrangères à la solde du duc de Bourgogne.

[5] Voir la dépêche suivante du même jour.

[6] La duchesse de Savoie était arrivée depuis 4 à 5 jours à Lausanne avec toute sa cour.

[7] *Janus de Savoie,* comte de Genevois, et *Jean-Louis de Savoie,* évêque et prince de Genève.

[8] Le duc de Bourgogne s'étant aperçu à Grandson de l'avantage que donnait aux Suisses leurs grandes piques *(lanze)* dont la hampe en bois mesurait de 5 à 6 mètres (18 pieds Suisses), en faisait fabriquer plusieurs milliers de même longueur au moins, pour en armer ses gens de pied, dont les piques étaient plus courtes de moitié. — Dans une lettre du 23 mars 1476, les Bernois font la remarque que les Bourguignons redoutent les *piques* des Suisses *(die Spiess)* bien plus que leurs armes à feu. *(J. Knebel,* l. c. t. II, p. 23.)

CXLV.

Jean Pierre Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 29 mars 1476.

Commission donnée par le duc de Bourgogne pour effectuer, à Milan, jusqu'à concurrence de 15 à 16,000 écus, un achat de cuirasses, casques et autres armatures de guerre, qu'il se propose de tenir en réserve pour, le cas échéant, en pourvoir ceux qui en auraient un besoin pressant. — L'Italien *Anselmino da Prato,* secrétaire du duc Charles, part le même jour pour Milan, chargé de cette commission et de lettres de recommandation pour le duc de Milan, auquel on demande deux choses : — premièrement : de procurer au dit *Anselmino* l'assistance d'un officier milanais qui le mette en rapport avec les fournisseurs les plus habiles et les plus honnêtes ; en faisant défense aux ouvriers de travailler pour d'autres, tant qu'ils

n'auront pas achevé l'ouvrage qu'il leur aura commandé; — Secondement, d'exempter les objets ci-dessus, confectionnés pour le compte du duc de Bourgogne, des droits de sortie et des gabelles du fisc milanais; — offrant, le cas échéant, d'user de réciprocité à l'égard du duc de Milan. Enfin on insiste surtout pour que Galeas-Marie veuille bien interposer son autorité pour que le dit *Anselmino* puisse accomplir sa mission avec toute la célérité possible.

Illustrissimo Signor mio. In questhora questo Excellentissimo S^re^ mi a dicto avere spazato Anselmino da Prato, italiano, suo secretario presente exhibitore, quale manda ad Milano per comprare barde, armature, cellade et corazine per 15 o 16^m^ scudi, quale vole tenere per monitione et dare quando acade a fare un facto darme subito a quelli ne hanno bisogno, pero quamvis etiam li scriva pregarla si digni avere per racomandato esso Anselmino quale fara capo a quella in doe cose. Luna che ad Milano sia adiutato per qualchuno deli vostri a trovare quello a mestero in el che se avera avantagio, et quando non trovasse facte tute quele cosse, li piacia far comandare ad tuti li maestri che lavorino ad esso Anselmino solo tanto che li lavori sarano forniti; li quali con ogni celerita possibile voria qui per valersi ad questa impresa, et armare li soi piu che pora. Laltra che V. S. si digni provedere che queste sue robe et armature nel dominio vostro non pagino datio ne gabella alcuna, perche a suo nome le fa comprare, el che acceptara in dono da essa V. S. ala quale dice faria il simile ne li territori soi di qualonche cosa volesse. Ma che sopratutto quela si degni provedere esso Anselmino sij presto expedito, caricandome molto caldamente scrivesse a quela in bona forma, el che fazo per la presente, et a quela me ricomando.

Ex Lossana[1] 29° Martij 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo : .....simo Principi ac Excell^{mo} domino
.....ng^{mo} D. Duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

Lossana, Lausanne.

CXLVI.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 29 mars 1476.

Confirmation de la nouvelle de l'arrivée des Allemands devant Romont. — Le duc de Bourgogne se rend auprès de la duchesse de Savoie pour lui faire part de cette nouvelle ; disant qu'il est fort content que les Suisses lui offrent ainsi l'occasion de les combattre en rase campagne et de faire sa barbe, qu'il avait laissé croître depuis l'affaire de Grandson, et qu'il s'était promis de ne pas couper jusqu'à ce qu'il eut pris une revanche ; — propos que la duchesse répète devant toute sa cour, après le départ du duc. — Conjectures diverses auxquelles donne lieu ce mouvement inattendu des Allemands. — Les uns disent qu'ils se proposent de faire le siége de Romont, ou d'attirer le comte de Romont hors de la place, pour le combattre avec plus d'avantage et se venger d'une course qu'il avait faite quelques jours auparavant contre une place occupée par les Suisses, où ceux-ci avaient perdu 15 hommes tués et quelques prisonniers ; d'autres croient que leur seul but est le pillage des campagnes environnantes. — Sur ces nouvelles on décide que le comte de Genevois, qui se trouve à Lausanne, réunirait promptement ses gens, cantonnés dans les environs, et l'on mande à l'évêque de Genève d'envoyer immédiatement toutes les forces dont il pourra disposer, ainsi que les piques, au nombre d'environ 800, dont il a dû faire provision, et toutes les armes de guerre qu'il sera possible de se procurer à Genève ; — le duc Charles se proposant, si les Suisses assiégent Romont, de se mettre en marche contre eux dès le jour suivant. —

Cette marche pourrait ne pas s'effectuer sans difficulté ; le duc aura à traverser, dit-on, quelques défilés qui peuvent être défendus avec peu de troupes. — Il a fait publier hier (jeudi 28 mars) que toutes les troupes eussent à être rendues le samedi suivant (30 mars) au camp, avec armes et bagages ; ainsi le camp ne pourra pas être levé avant deux jours. — On suppose que le duc Charles partant de Lausanne, la duchesse de Savoie en ferait autant de son côté, bien qu'elle n'en ait encore rien dit. — Le bruit court à Lausanne que le duc de Milan fait des préparatifs pour réunir ses gens de guerre dans un camp à *Pallestro,* où il les retiendra pendant tout l'été. — Cette mesure, au dire de l'ambassadeur milanais, aurait de grands avantages pour le Piémont. — Il se pourrait en effet que Madame de Savoie fut obligée de retourner au-delà des monts dans des circonstances défavorables, et, dans ce cas, on ne pourrait plus répondre de sa sûreté en Piémont, ainsi qu'on l'a fait par le passé. — Elle se trouverait, dit-il, dans l'alternative de s'accommoder avec le roi de France, ou, en désespoir de cause, d'abandonner à d'autres la défense de l'Etat, dans l'impossibilité où elle se trouverait de se maintenir par elle-même au pouvoir. — L'ambassadeur demande à son maître de lui marquer la conduite qu'il aurait à tenir dans des circonstances pareilles.

Illmo et Exmo S^re^ mio, riccomandandomi sempre ala bona gratia di V. Celsitudine. Heri sera, doppo la partita del cavallaro cum mie lettere, anday a corte. Immediate giunse li Monsignore de Borgogna per la novella certificata da omne canto che Alamani erano andati a Romont[1] ove e dentro Monsignore de Romont cum bona compagnia de gente. Non se possuto intendere anchora che siano andati li per firmarse a campo intorno ditto loco, aut per fare corrarie. Alcuni dicono che sono andati per tirare fora ala tracta Monsignore de Romont volunteroso de apizarse, maxime per fare vendeta de la corraria facta el giorno avanti ad un castello che tene Alamani dove furono morti 15 de loro Alamani, et tri ne furono presi et menati via per intendere da loro qualche novelle. Altri dicono che se firmarono, perche staranno in luocho de coline cum grande avantagio, si bene Monsignore de Borgogna si andasse a trovare et altri dicono per varij et diversi modi come se fa

in simile cose; hor como se sia, prefato Monsignor di Borgogna parlo un pezzo cum Madama, poy ala partita sua dimostro andarsene cum bona ciera; et Madama disse in camera sua a nuy altri che eramo li, chesso Monsignore era bene contento fossirono andati a Romont per puoterse apizare cum loro, perche faria tagliare piu tosto la sua barba chel porta doppo lurtata de questi giorni, quale ha in proposito non fare tagliare fin che contra loro habia facto sue vendete[2].

Fu ordinato pero immediate chel conte di Genevra che e qua mandi a torre tutte le sue gente logiate qui circumstante; fu scripto battag° a Monsignore de Genevenza che e a Geneva, che mandi da quel canto quante piu gente sia possibile, chel mandi etiam certa monitione de lanze chel ha, che sonno circha 800 ut fertur[3] et mandi quante arme sia possibile havere in quella cita, perche el prefato Monsignore, firmandosi Alamani contra Romont, disse faceva pensero levarse domane et approximarse verso loro. Intendo sonno alcuni passi streti da qui a Romont, quali senza grande esforzo de gente se porriano vettare ita chel passare de Sua Ex^a non si aria troppo facile. Prefato Monsignore . . . . bannire fin heri sera in campo che tutte le sue gente fosserono tra oggi e domane, che sara sabbato, in campo cum loro robbe et cavalli tutti, per questo si puo comprendere chel non saria possibile levarse domane, come hancha dico.

Credo levandosi prefato Monsignore col campo che questa Madama se levara ley anchora, pur heri sera fin ala partita mia da corte non ne fu tochato motto alcuno. Qui se dice che V. Ex^a fa parecchiare molti logiamenti bellissimi verso Pallestro[4] per tirare in quelle parte le gente darme, quale vole tenere li tutta questa estate. Lo dico che se V. E^a fa questo sara grandissimo favore a tutto el Piamonte; perche forse porria accadere saria rechiesto del

venire de questa madama in Piemonte adveniente casu chel sequisse qualche cosa non troppo favorevole, credo. Seguiro lordine de V. Ex^a, non havendo altro in contrario. Ma advertischa V^a Cels^ne che non respondero liberamente et franchamente per la tuttezza sua de la da monti, como sempre cum lettere et ambassate se dicto per lo passato; forse gli parera necessitate prendere qualche altro partito col Sig^re Re[5] aut dare el Stato totalmente in mane daltri che defendesserono come afflicta, mal contenta et mezo desperata che le non haveria modo alcuno a mantenerse[6]; et circha questa dignassi V. Celsitudine farmi qualche resposta, accio non falischa; ala quale me ricomando.

Ex Lusana[7] 29 Marzo 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustris^mo et Excell^mo domino Galeaz Marie Sfortie duci Mediolani etc.

Portantur per postas die noctaque sine mora.

Cum sigillo.

[1] Ce corps de troupes allemandes, comptant de 6 à 7,000 combattants (*Dépêche de Panigarola du 29 mars*, n° CXLIV), était composé d'environ 4 000 Bernois commandés par les chevaliers *Pierre de Wabern* et *Guillaume de Diesbach*, arrivés le 20 mars à Fribourg; — du contingent fribourgeois sous les ordres du chevalier *Rodolphe de Wuippens*, et des troupes auxiliaires de Strasbourg et de l'Alsace autrichienne, dont 300 cavaliers formant l'avant-garde de la colonne, qui, partie de Fribourg, le jeudi 28 mars au matin, arriva le même jour sous les murs de Romont. (*Schilling*, l. c. p. 316.)

[2] « Il laissa croistre sa barbe, disant qu'il ne serait disfamé (réha- » bilité) s'il n'avait vu les Suisses face à face. » (*Molinet*, l. c. t. p. 199.) Lettre de Berne à Bâle du 8 avril 1476 (*J. Knebel*, l. c. t. II, p. 33) où la même chose est dite, en termes à peu près semblables.

[3] (Registres du Conseil de la ville de Genève, à la date du 26 mars 1476.) « Le duc de Bourgogne demande des *lances* à acheter, on lui en » envoya 250, dont on ne voulut point d'argent. On ordonne aussi de » faire du pain pour mener à l'armée du duc de Bourgogne. » (*Grenus*, *Fragments historiques de Genève*, p. 47.)

[4] *Pallestro,* probablement *Polenzo,* près de *Cherasco.*

[5] Louis XI, roi de France.

[6] Ces craintes de l'envoyé milanais n'étaient pas trop mal fondées, à en juger par une lettre du roi Louis XI, adressée aux Bernois en date de *Lyon*, 24 mars 1476, où le monarque donne à entendre qu'il s'est avancé, avec son armée, sur les frontières de la Savoie pour empêcher que le duc de Bourgogne ne prenne la haute-main dans le gouvernement *(Regimentum)* de cet Etat; invitant les Bernois à envoyer leurs députés à Lyon pour s'entendre avec Sa Majesté sur les mesures à prendre à cet égard, etc. (*Traduction* de cette lettre en langue allemande dans la *Chronique bâloise* de J. Knebel, l. c. t. II, p. 35 à 37.)

[7] *Lusana*, Lausanne.

CXLVII.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, 29 mars 1476.

Le duc de Bourgogne annonce à la duchesse de Savoie que les Suisses se sont retirés, la veille au soir, après avoir incendié l'un des faubourgs de Romont et brûlé quelques villages aux alentours. — Ils étaient environ 5,000, tant Bernois que Fribourgeois, qui, dit-on, ont perdu quelques hommes et trois chariots! — Le départ du duc est ajourné; en attendant il fait partir *cent lances* garnies pour Romont pour renforcer celles qui y sont déjà, et il envoie *deux cents lances* à Moudon pour y tenir garnison et défendre les passages. — La duchesse de Savoie fait transporter ses bagages par eau à Genève, se proposant, dit-elle, de partir elle-même le lendemain ou le jour suivant. — Mais l'ambassadeur milanais pense qu'elle différera son départ, en attendant la suite des événements.

Illustrissimo et Exmo Signore mio. Riccomandandome sempre ala bona gratia di V. Sublimita. Monsignore de Borgogna ha mandato a dire a Madama questa matina doppo facta lettera mia,[4] che li Alamani sonno partiti da Romont,

hanno brusato el borgo de fora, et duy vel tri petiti villagy[2]. Erano circa cinque millia tra Bernesi e Filiborgesi. Il prefato monsignore non partira domane ne forse lunedi. Bensi manda hogi cento lanze in Romont, oltra quelli che gli sonno, quali hanno morti tre carrete de Alamani[3], ut fertur, et ducento lanze manda in garnisone a Modoy[4] per guardare li passi. Madama hogi ha principiato mandar via la piu parte de le sue robbe a Ginevra per acqua, cum deliberatione de partir domane; per forse temporegiare ley anchora fin lunedi, et piu oltra, secondo le cose accaderano. Ala Celsitudine V. me ricomando.

Ex Lusana 29 Marzo 1476.

E. Sublimitatis V.

Firmat. Devotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo principi etc. dno Galeaz Marie Sfortie vicecomiti duci Mediolani etc.

Portentur per postas die noctuque sine mora.

(Cum sigillo.)

[1] Voir la précédente dépêche d'*Appiano,* n° CXLVI.

[2] Suivant les rapports suisses, la colonne, partie de Fribourg le 28 mars au matin, aurait attaqué une grosse tour qui défendait un des faubourgs de Romont. La vive résistance des assiégés aurait déterminé la brusque retraite des Allemands, qui rentrèrent à Fribourg le même jour, à minuit, non sans avoir éprouvé quelque perte. (*Schilling,* l. c. p. 317.)

[3] La perte des Allemands aurait été de 5 hommes tués et plusieurs blessés. (*J. Knebel,* l. c. t. II, p. 28.)

[4] *Modon,* Moudon (chef-lieu du district de ce nom, canton de Vaud), à 5 lieues de Lausanne, sur la route de Berne.

CXLVIII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 30 mars 1476.

Suites de la retraite des Allemands. — Ils sont retournés à Fribourg, après avoir incendié un faubourg de Romont et brûlé les villages environnants, qui se trouvaient pleins de vivres. — Ayant aperçu dans la nuit des groupes de gens du pays, dont les longues piques brillaient à la lueur de l'incendie sur les hauteurs circonvoisines, les Suisses ont pris ces gens pour des coureurs de l'armée bourguignonne s'avançant contre eux et se sont retirés avec perte de quelques hommes tués. — Ils ont pensé qu'en détruisant toutes les subsistances jusqu'à la distance de quelques lieues au-delà de Romont, ils empêcheraient l'ennemi de s'avancer sur Fribourg ou sur Berne. — Le duc de Bourgogne, qui est toujours dans son camp, y restera jusqu'à ce que l'armée soit suffisamment approvisionnée de vivres, etc. — A propos de cela l'ambassadeur milanais fait la remarque que tout le pays autour de Lausanne est épuisé, et qu'il est impossible d'y pourvoir à la subsistance de l'armée pour plus de quinze jours. — Le duc sera donc obligé de presser son départ; néanmoins il se décidera d'après les mouvements des Allemands. — En attendant il vient d'envoyer 100 lances de renfort à la garnison de Romont, et 200 lances à Moudon, pour maintenir libre la route qu'il compte suivre quand il voudra se porter en avant.

Informé de ces dispositions par le duc, l'ambassadeur milanais en prend occasion de lui dire que, dans son opinion, au lieu de s'avancer à la rencontre de l'ennemi et d'exposer ainsi son armée aux chances périlleuses d'une bataille livrée à l'improviste; il y aurait plus de sureté, pour le succès de l'entreprise, à temporiser et à tâcher de vaincre les Allemands par la ruse et la lassitude. — Le duc répond à cela que cette tactique serait opportune si il avait le loisir d'attendre, et qu'il n'eût pas à pourvoir à d'autres affaires; — ce qui l'induit à précipiter les choses, et à vouloir, tout en agissant avec prudence, et en prenant ses précautions, terminer promptement par une bataille la guerre contre les Suisses, c'est parce que sa présence en Picardie et

dans les Pays-Bas est devenue nécessaire à cause de la mort du grand chambellan d'Angleterre, fort attaché au duc de Bourgogne et qui avait la principale autorité dans le royaume et sur l'esprit du roi Edouard. — Le roi de France avait fait faire à ce personnage les offres les plus brillantes sans avoir pu réussir à le mettre dans ses intérêts, et l'on soupçonne Sa Majesté d'avoir occasionné sa mort pour écarter cet obstacle et pousser les Anglais à quelque entreprise hostile contre le duc de Bourgogne, qui n'est pas sans inquiétude pour ses Etats du nord.

L'ambassadeur, voulant savoir si le duc Charles inclinait, comme la Savoie, pour la paix, lui a demandé si les Suisses n'avaient fait aucune ouverture pour tenter un raccommodement. — Le duc a répondu négativement, ajoutant que, quand même ils l'eussent fait, il n'aurait point prêté l'oreille à ces ouvertures ; — et que celui qui lui en parlerait, fût-il son meilleur ami, il le tiendrait pour son ennemi ; — qu'il avait fait vœu à Dieu, à Notre-Dame et à Saint-Georges de vaincre les Suisses ou de perdre la vie dans le combat, et de rétablir par des faits éclatants sa réputation et l'honneur de ses armes avant de s'occuper d'aucune autre chose, etc.

On vient d'amener au camp de Lausanne une cinquantaine de grosses serpentines qui suffiraient, dit-on, pour livrer bataille. — On en attend d'autres encore, ainsi que trois grosses bombardes, plusieurs mortiers, et divers instruments de siége, qui sont en route.

Illustrissimo Signor mio. . . . . Questo S^re^ nel campo, si levarano de qui ancora fino qualche di, tanto che sera bene reintegrato et fornito di quello bisogna : perche gli Sviceri a Romont brusorono li borgi in parte di la terra, et li villagi circumstanti pleni di victualie, et la nocte propria vedendo li villani sopra un monticello con certe lanze longe credendo fosse il campo de qui, non si ossorono firmare, ma sono ritornati a Filiborgo[1], dove non se intende fino qui fazano altro[2] : pure alcuni di loro furono morti li a Romont. Per tale acto si presume dubiteno p^o^ S^re^ non vadi verso Filiborgo, vicino a Romont ad doe leghe a campo o ad Berna, con avere brusato le victualie ; avisando pero la Sig^ria^ Vostra che qui dove siamo tuto intorno el paise e cosi frusto che non e possibile fornisca 15 di il campo piu.

Per questa casone cessa mo la partita di questo S^re^, ma secondo lo movimento de Alamani [interim si governara. A mandato di novo 100 lanze a Romont et 200 a Modon li vicino per tenere li passi di quella via fornita per dove spera passare et aviarsi.

Dicendomi la Sig^ria^ Soa queste novelle, dissi che non mi pareva avesse a correre a fretta et per ogni cosa levar campo, perche si andava ritenuto con bon ordine; et con le provisione opportune assagiando linimico con lavantagio, li andaria facto il pensiero: parendomi fosse impresa piu presto da vincere con indusia et stracharli, che ogni tracto exponersi a bataglia, la quale era periculosa. Rispose essere vero che potesse aspettare se non avesse altro che fare, la S^ria^ Soa pensare di expedirsi di qua presto, et di novo forniti li soi di quello bisogna, al che ogni di fa attendere: et venuta lartigliaria, pensare di fare con li inimici pur bataglia, la quale ogni modo vole fare: e vero che cercara pigliarla con piu avantagio potra. E quelo che lo agreza a questo e piu lo induce ancora ad spachiarse de qui et ritornare verso Picardia e quele bande he la morte del gran camarlingo de Inghelterra[3] decapitato, como ultimo scrissi, perche era amicissimo di Soa S^ria^, di grande auctorita in quello regno, e quello che piu conduceva quello Re ale voglie soe, e mai non aveva potuto; ora crede sia stata opera di Soa Maesta per levarsi questo obstaculo di farlo morire[4] e cercara di far fare qualche novita per Inglesi ali paesi di Soa Sig^ria^, el che, ipso vivente, non seria mai stato facto, pero stanne in gran suspecto.

Domandando poi io se Sviceri per qualche via facevano temptare di acordo, per vedere se la S^ria^ Soa li pendeva como fanno Savoyni, disse che non ne sentiva motto alcuno; ma si ben lo domandassino, non li prestaria orecchia, e qualonche ne parlasse, fosse il piu grande amico di Soa Sig^ria^, li saria inimico: perche faceva voto a Dio, Nostra-

dona et San Zorzo[3], che o moriria in la bataglia o li vinceria, e prima che facesse altro voleva recuperare la reputatione et honore, con parole efficacissime dimonstrando chiaro essere pertinacissimo a questo proposito, al quale de continuo se prepara.

In campo sono gionte circa 50 serpentine grosse e bellissime, le quale dice bastariano per bataglia. Ne aspecta de le altre, tre bombarde de grosse et certi mortari con altri instrumenti che sarano per assidiar una terra, et gia sono a camino[6].

Ex Lossana 30 Martij 1476.

Firmat. Servus

JOHANNES PETRUS PANICHAROLA.

A tergo: Illmo Principi et Exmo dno dno Galeaz Maria Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Filiborgo,* Fribourg. Voir *Schilling,* l. c. p. 317, qui se contente de dire que les Suisses, avertis de l'intention où était le duc de marcher contre eux, renoncèrent à leur projet de faire le siége de Romont.

[2] Les Bernois, revenus de Romont à Fribourg le 28 mars dans la nuit, reprirent, le lendemain 29, le chemin de Berne. (*Schilling,* l. c. p. 318.)

[3] *William Hastings,* lord Hastings, grand chambellan d'Angleterre et gouverneur de Calais, revêtu de ces charges par le roi Edouard IV, après la mort du comte de Warwick, en 1471. (Voir *Commines,* éd. Dupont, t. I, p. 244, note 2.)

[4] Suivant *Dugdale, Baronage of England* (Londres 1675), t. I, p. 580-585, lord *W. Hastings,* aurait vécu jusqu'au 13 juin 1483 et serait mort *décapité* par les ordres de Richard III, duc de Glocester, régent du royaume sous Edouard V. A la date près, tout ce que la dépêche de *Panigarola* dit du personnage, qu'il désigne sous le titre de *Gran Camerlingo d'Inghelterra,* s'accorde entièrement avec ce que les *Mémoires* de Commiues disent du grand chambellan, lord *Hastings* (voir *Commines,* l. c. t. I, p. 244; t. II, p. 168 et 218, n° 1.), pensionnaire du duc de Bourgogne depuis l'année 1471. (*Lenglet, Preuves de Commines,* t. III, p. 617. Commines aurait-il confondu le père avec le fils *décapités,* le premier en 1476 et le second en 1483, l'un et l'autre ayant pu occuper succes-

sivement la charge de chambellan. Quoiqu'il en soit la dernière des quittances de lord William Hastings, grand chambellan, trouvées dans les archives de Lille, pour la pension que le duc Charles lui payait chaque année est du 2 mai 1475 (*Lenglet*, l. c. p. 619, n° CCCXXXIII, 3e) et l'on n'en trouve point pour l'année 1476. — Molinet (l. c. t. I, p. 140) mentionne sir *Rolph Hastings*, parmi les seigneurs anglais débarqués à Calais avec le roi Edouard IV, en 1475.

[5] *San-Georgio,* St-Georges.

[6] Suivant une lettre adressée au chapelain J. Knebel à Bâle par un ecclésiastique du pays Messin, un convoi de 43 pièces d'artillerie chargées sur des chariots avait passé à *Metz* dans les premiers jours d'avril, en route pour le camp de Lausanne. (*J. Knebel, Diarium,* l. c. II, 49.)

CXLIX.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, 31 mars 1476.

Le comte de Romont amène au camp trois Allemands pris prisonniers à Romont, pour que le duc puisse lui-même les interroger. — Ces prisonniers déposent qu'ils n'ont pas entendu dire que les Suisses dussent faire aucun rassemblement général de leurs gens de guerre avant les fêtes de Pâques (14 avril); — mais bien que leurs députés doivent se réunir à l'époque de ces fêtes pour délibérer sur la question de savoir si l'on se bornerait à pourvoir à la sûreté des places frontières, en se tenant sur la défensive, ou si on prendrait l'offensive, en rassemblant toutes les forces du pays pour marcher contre le duc de Bourgogne.

Romont est toujours bien fourni de défenseurs. — Les bourgeois de Moudon ont refusé de recevoir dans leurs murs les 200 lances envoyées par le duc, en disant que les gens du pays suffisaient pour la défense de la ville. — Le grand bâtard de Bourgogne dit à la duchesse que ces bourgeois ont bien fait; que les compagnies qu'on leur avait envoyées étaient composées de mercenaires étrangers qui n'auraient pas manqué de commettre des brigandages. — Il parle ainsi parce que ce sont des troupes italiennes, avec lesquelles les Picards

ont des querelles continuelles; il ne se passe guère de jour qu'il ne surgisse, soit au camp, soit dans la ville, plusieurs rixes plus ou moins sanglantes, suivies de la mort de quelques hommes.

Il est comme décidé que ni le duc de Bourgogne, ni la duchesse de Savoie ne quitteront Lausanne avant Pâques et qu'ils célèbreront ces fêtes dans cette ville; toutefois la chose ne sera définitivement résolue que dans un jour ou deux.

Illmo et Exmo S^re^ mio riccomandandomi sempre ala bona gratia di V. Sublimita. Hogi Monsig^re^ de Romont e venuto in campo, ha facto menare tri Alamani, cherano presi da Romont a Monsignore de Borgogna, sonno stati examinati, hanno dicto, per quanto loro intendano, chessi Alamani non danno ordine alcuno per meterse insieme di qua da Pasqua[1]; dicono bene che in queste feste debbeno tenire una giornata per consultare qual cosa de le doe debbeno fare, o bene fornire la terre et mettersi ale diffese, aut unirse insieme et mettersi a la campagna per affrontarse cum Monsignore de Borgogna; altro non hanno dicto se non cose generale.

Romont e rimasto ben fornito di gente. Le ducento lance che dovevano andare a Modone, come per altre scrisse non sono state acceptate; diceno lhomini di quella terra che sono sufficienti a guardare quel locho[2], et lo S^re^ Bastardo di Borgogna ha dicto a Madama che quelli homini hanno facto bene et che quelli cherano andati la sonno robatori et haveriano disfacto quella terra. Credo lo dicesse, perche sonno Tagliani; contra li quali Pichardi[3] sonno tutto giorno ale mane, et pochi giorni sono, doppo che nuy siamo venuti qua, che in campo non se fariano doe vel tre questione, et se feriscono et amazano de lhomini. Ita chel non passa giorno che in campo vel in questa terra, non sia amazata qualche persona.

Se e quasi concluso hogi che prefato Monsignore et questa Madama, non se movarano poncto, di qua da Pasqua.

Imo rimarano a fare la Pasqua dove sono: pur tal conclusione non e firmata, domane si fara et io avisaro; a la Celsitudine V. me riccomando.

Ex Lusanna ultimo martij 1476.

E. Sublimitatis V.

Firmat. Devotissimus Servulus.

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo Principi etc. Domino Galeaz Marie Sforzie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Portentur per postas die noctuque sine mora.

Cum sigillo.

[1] Dans l'année bisextile 1476, le jour de Pâques fut le 14 avril. (Voir l'*Art de vérif. les dates,* t. I, p. 30.)

[2] *Modone,* Moudon, était alors le chef-lieu d'un district féodal assez étendu, dont les habitants (Vaudois) étaient tenus, en temps de guerre, de prendre les armes pour la défense de la ville, que protégeait une enceinte de murailles fortifiées.

[3] Les troupes italiennes *(Tagliani)* à la solde du duc de Bourgogne, et celles des Pays-Bas et des villes de la Somme *(Picardi)*, jalouses les unes des autres, en vinrent plusieurs fois aux mains au camp de Lausanne où ces troupes de différentes nations se trouvaient réunies. (Voir ci-après les *dépêches des 22 et 23 avril.*)

CL.

Le DUC DE MILAN à JEAN BLANCO, de Crémone, son ambassadeur en France.

Vigévano, le 1er avril 1476.

Après avoir annoncé à son ambassadeur auprès du roi de France la réception de ses dépêches en date des derniers jours du mois de mars précédent, par lesquelles il lui rendait compte de l'audience de

Sa Majesté, le duc de Milan exprime sa haute satisfaction de la manière gracieuse et bénévole avec laquelle le roi a daigné accueillir les communications que l'ambassadeur avait à lui faire de sa part; — il le charge d'en témoigner sa gratitude à Sa Majesté. — Abordant ensuite l'objet principal de sa lettre, Galeas-Marie Sforza s'attache à dissiper les doutes du roi Louis XI sur la question de savoir si il vaut mieux exécuter immédiatement l'entreprise proposée ou la différer jusqu'à ce qu'on connaisse l'issue du conflit entre le duc de Bourgogne et les Suisses ; — quant à lui il estime que tout retard serait préjudiciable au succès de l'entreprise ; — que si le roi et lui, duc de Milan, veulent surprendre le duc de Bourgogne pendant qu'il est aux prises avec les Suisses il faut agir dans le moment présent, — car si l'on tardait il se pourrait qu'on trouvât le duc Charles mieux pourvu et plus fort qu'auparavant. — En tout cas le duc de Milan désire que Sa Majesté veuille bien lui faire connaître sa dernière résolution, afin que lui-même sache la conduite qu'il doit tenir.

Johanni Blanco[1].

Johanne, nuy havemo recevuto tutte le lettere de 22, 23, 25 et 27 del passato[2] per le quale restiamo avisati de la grata audientia hay havuta de la Maesta de quello cristianissimo Signore Re et de la grande amorevoleza et humanita ha usato in el rasonamento ha facto con ti ; del che la ringratiaray de parte nostra.

Soa Maesta sta in dubio quale sii meglio a pigliare questa impresa[3] di presente, o tardarla finche se veda il fine de queste cose del duca de Borgogna con Alamani, per questo dicemo ne pare laspectare fosse contrario ala imprexa perche dove la Maesta Soa et nuy trovassemo esso duca impazato et ale mane con Sviceri, vogliamo pigliare adesso la impresa : quando lo se tardasse seguiria che lo trovassemo poy ben provisto et integro, siche voressemo essere ben chiari de la ultima conclusione dove se resiolvi la predetta Maesta, accio sapiamo che fare et deliberare.

Viglevani primo aprilis 1476.

Senza firma, ma del duca di Milano.

Manca l'attergo e il sigillo.

[1] Le même se signe *Johannes Blancus de Cremona,* dans sa dépêche datée de *Lyon,* 7 avril 1476, qu'on trouvera plus loin. — C'est l'*homme de peu d'apparence,* soi disant *bourgeois de Milan,* dont il est parlé dans les mémoires de Commines (Liv. V, chap. 2, éd. Dupont, t. II, p. 15) qui remit à Commines des lettres du duc Galeas-Marie Sforza pour le roi Louis XI, séjournant à Lyon.

[2] Ces dépêches, adressées au duc de Milan à sa résidence de *Vigévano,* paraissent manquer aux collections diplomatiques des archives de Milan.

[3] Selon Ph. de Commines (*Mémoires,* liv. V, chap. 2, l. c.) le duc de Milan aurait fait proposer au roi Louis XI un traité par lequel sa majesté se serait engagée à rompre la trève entre la France et le duc de Bourgogne et à ne faire aucune paix ni trève avec ce prince, moyennant 100 mille ducats que Sforza offrait à Sa Majesté pour la déterminer à cette rupture. — La lettre ci-dessus du duc de Milan ferait supposer que le roi ne repoussa pas les offres d'argent du duc de Milan avec autant de hauteur que Commines le dit. — A l'appui des renseignements contenus dans cette dépêche on peut se rappeler ce que dit Duclos (*Hist. de Louis XI,* liv. VIII, t. II, p. 179) que Louis XI posa à ses casuistes la question de savoir s'il pouvait rompre les trèves jurées et permettre *qu'aucuns princes* fissent la guerre au duc de Bourgogne. — Du reste, le traité d'alliance entre Louis XI et Galeas-Marie, duc de Milan, renouvelant celui du 22 janvier 1473, (*Lunig. cod. ital.,* t. III, p. 775) ne fut conclue que le 9 août 1476. (Commines, l. c. p. 16, note I.) Le célèbre auteur des *Mémoires* paraît avoir confondu sous la même époque les ouvertures secrètes, faites par le duc de Milan au roi entre les journées de *Grandson* et de *Morat,* avec les négociations officielles qui n'eurent lieu qu'après la seconde victoire remportée par les Suisses sur le duc de Bourgogne le 22 juin.

CLI.

Antoine Sichus au duc de Milan.

Crémone, le 1er avril 1476.

Suivant les informations reçues de Brescia, le capitaine Gerard de Martinengo venait de recevoir du duc de Bourgogne un courrier en poste, par lequel ce prince l'appelle à son service. — On tient pour sûr que le capitaine se rendra à cet appel, moyennant de bonnes conditions.

Illustrissimo et Excellentissimo mio Signore singularissimo. Ben chio sia certo la vostra Excellentia essere dogni occurrentia advisata, tamen per mio debito me pare notificarli quello chio sento. Sono advisato de Bressana che lo Illmo Sr Duca di Borgogna a mando per messo a posta a rechiedere lo Mco Gerardo di Martinengo[1], quale al vero, per quello chio certo intendo, se condura cum bona conditione.

Recomandomi sempre devotamente alla Exia Vostra.

Datum Cremone primo aprilis 1476.

Illustrissime Dominationes Vestre

Firmat. Fidelis servus

ANTONIUS SICHUS[2].

A tergo: Illustrissimo et Excellentissimo dno. Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Gérardo-Jacomo Martinengo,* de Brescia, capitaine de cent lances italiennes, engagé au service du duc de Bourgogne. (Voir ci-après la dépêche de *Panigarola,* du 6 mai, même année.

[2] Ce personnage est peut-être le même que *Jean-Antoine Simonetta,* fils de Robert, et parent du célèbre *Cichus* ou Cecco Simonetta, chancelier du duc Galeas-Marie Sforza.

CLII.

FR. PETRASANTA AU DUC DE MILAN.

Turin, le 1er avril 1476.

Arrivée à Turin d'une troupe de 25 cavaliers venant du camp du duc de Bourgogne. — Ils appartiennent tous à la compagnie de don Frédéric, prince de Tarente, mais il n'y a parmi eux aucun homme

de marque; la plupart sont des gens de la suite du comte Julio (d'Atri) et d'autres capitaines napolitains; — ils se rendent à Naples pour rendre compte de certaines choses à leurs patrons. — Tous les jours il arrive du camp de Lausanne des gens de toute condition et de divers pays, parmi lesquels se trouvent des personnes intelligentes et entendues, qui s'accordent à dire que le duc de Bourgogne montre bien plus d'ardeur que de prévoyance dans la conduite de son entreprise; — qu'il peut réunir des forces nombreuses, mais peu de bonnes troupes; que celles qui se trouvent au camp sont mal en ordre, etc. — Des hommes du métier, pleins d'expérience, croient pouvoir conclure de là que, si le duc en vient encore aux mains avec les Allemands, il court la chance d'éprouver une seconde défaite. — Le duc Charles ne peut, disent-ils, rappeler les troupes d'élite qu'il a dû laisser en arrière: il ne peut pas dégarnir les frontières de Picardie du côté de la France, ni celles de la Lorraine du côté des Allemands, et même à cause des Lorrains qui sont mal disposés pour lui. — Il est obligé en outre de laisser quelques troupes à la garde des frontières du côté des Anglais, vu qu'il n'est pas dans les meilleurs termes avec le roi Edouard.

Plusieurs hommes d'armes et simples fantassins de la bande du capitaine défunt, *Bartoloméo Colleoni,* passent journellement à Turin; ils vont, disent-ils, chercher du service en Bourgogne, et seront suivis de beaucoup d'autres si le duc veut leur faire de bonnes conditions; — ce sont des hommes rompus au métier de la guerre; ils vont pour sonder le terrain, etc.

Illustrissimo et Exmo Signore mio. Hoggi sono giunti qua circha 25 cavalli de Napolitani quali vengono di campo. Sono tuti di la Comp^a^ di don Fredrico; ma non ce qui homo di pezzo; famiglij la piu parte de Conte Julio [1], et dalchuni altri comparendo. Vanno a Napoli per riportare qualche cosa a loro patroni. — Ogni di similmente di Campo capitano qua molti genti d'ogni qualitate; et anche de persone scorte et intendenti, et di varj paesi. Quali tra molti ragionamenti si risolveno in questo: Che sanza alchuno dubio il duca di Borgogna e molto animoso, ma pocho aveduto al fatto suo, et pocho prudente. Po mettere insieme gente assay, ma pochi da fazone. E quelli sono in male ordine in modo che alchuni valenthomini del mestiero tengono per fermo

che sel se azuffa un altra volta con li Alemani, el ne debba havere un altra spiliciata;[2] quantuncha *dubius sit eventus belli*.

De genti utile dicono ne po far venire pochi in campo di quelli che lha altrove, perche gli e necessario chel lascia fornite le frontere di Piccardia verso Franza, di Lorena verso li Thedeschi, et per quelli di Lorena medesimi che sono mal disposti. Item alle frontiere verso Inghilterra gli nha pur qualchuno, perche non vive ben sicuro di quello Re.

Ogni di passano anche qua qualchi homini darmi et fanti di quelli de la Compª di quondam Barthº Coglione[3] apti homini in vero e sono di li caporali il piu, quali dicono hanno in posta molti da cavallo et da pede, quali conduranno in Borgogna, sel duca gli vorra fare bona conditione. E cosi vanno per attastare il guado.....

1476 1° aprile da Torino.

Firmat. Devotissimus servulus

FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illmo et Exmo domino domino meo dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Julio, Antonio Acquaviva*, comte de San-Flaviano et *duc d'Atri*, dans le royaume de Naples, choisi par le roi Ferdinand Ier pour servir de guide et de conseil au prince Don Frédéric, son fils, lors du voyage de ce dernier à la cour du duc de Bourgogne. Il mourut en 1481 en combattant contre les Turcs débarqués dans le duché d'Otrante, avec la réputation du capitaine le plus renommé de l'armée du roi Ferdinand *(il più reputato capitano che forse havesse)*. (Voir les *notes de Mlle Dupont* sur Commines, t. II, p. 26, n° 2.)

[2] Ces personnages se faisaient, peut-être, l'écho des paroles du comte Julio ci-dessus, qui, suivant Commines (l. c. p. 27), avait émi une opinion semblable dans les lettres *qu'il écrivait en Italie* à la même époque.

[3] Le célèbre *condottiere*, Bartholoméo Colleoni, mort à Bergame en octobre 1475, dont il est parlé dans les précédentes dépêches.

CLIII.

L'ÉVÊQUE DE CÔME AU DUC DE MILAN.

Rivoli, en Piémont, le 2 avril 1476.

L'évêque de Côme, se trouvant à Rivoli, y rencontre un écuyer de Monseigneur l'évêque de Genève parti du camp de Lausanne le vendredi (29 mars) précédent. — Il rapporte que le jeudi, 28e jour de mars, les Suisses se sont avancés jusqu'à Romont dans l'intention de livrer bataille aux Bourguignons. — Ceux-ci voyant cette multitude d'ennemis, qui comptaient, dit-on, 20,000 combattants, auraient refusé le combat. — Les Suisses, ne voulant pas perdre le temps devant Romont, se seraient éloignés avec la résolution d'aller attaquer le duc de Bourgogne; — qui l'ayant appris se serait préparé à marcher à leur rencontre. — Suivant le rapport de l'écuyer, la bataille aurait lieu le mardi suivant, 2 avril; — le duc Charles disant que ce jour a coutume de lui être propice.

Illustrissimo et Excellentissimo Sigr mio.

Ritrovandome questa matina ad hore 12 in la Ecclesia de Sancto Antonio de Ranverso vicino ad Vigliano[1], oditá messa subito me sopragionse uno scudero de Monsignore de Genevra, quale partitte de Lorena venerdi passato et vene battando ad Rivoli. El quale me ha referto che li Sovizeri[2] zobia passato che fu ali XXVIII[3] di Marzo misero campo ad Romont et delliberarono dargli la battaglia. Ma perche quelli cherano mandati al opposito dessi Svizeri subito veduta tanta moltitudine, quale e ad numero de 20m combatenti, se levarono dalla impresa, et non volsero stare ad obstacolo. Dicti Svizeri non volendo perder tempo ad Romonte se tirarono in dereto con delliberazione de andare ad trovare el duca de Borgogna[4], et esso duca inteso questo, dice che questo di gli sole essere felice. Et benche

de queste cose piu particolarmente V. S. ne deve essere avisata, nondimancho havendole io intese da questo scudero, me e parso per mio debito darnegli notitia, alla quale me reccomando.

Datum prope Rivolam[5] die Martis 2 Aprilis (MCCCCLXXVI)[6].

E. V. Illust^me^

Firmat. Servitor humillimus

Br. Episcopus Comi.

Cum humili commendatione.

A tergo: Illustrissimo et serenissimo principi domino Galeazo Marie Sforcie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Cito.

Cum sigillo.

[1] L'Eglise de la commanderie de *St-Antoine de Ranvers,* près d'*Avigliano,* en Piémont.

[2] *Sovizeri,* les Suisses.

[3] La copie porte par erreur XVIII au lieu de XXVIII.

[4] Ce rapport est erroné. Après avoir échoué dans l'attaque de Romont, les Suisses se retirèrent à Fribourg, où ils rentrèrent le même jour, sans avoir fait aucune autre entreprise. (Schilling, l. c. p. 318 et les précédentes dépêches.)

[5] *Rivoli,* en Piémont, à 2 lieues ouest de Turin.

[6] La copie porte par erreur 1456 au lieu de 1476.

CLIV.

Jean-Pierre Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 5 avril 1476.

Arrivée à Lausanne d'un héraut d'armes et des fourriers de l'empereur qui viennent demander des logements pour le protonotaire Georges Hesler et les autres ambassadeurs de Sa Majesté impériale

qui se sont arrêtés à Jougne. — Le duc s'est empressé de leur en assigner ; on compte sur leur arrivée pour le jour suivant. — A cette occasion l'envoyé milanais demande au duc Galeas, son maître, une réponse au sujet de certaines lettres de privilége, concernant ce même protonotaire Hesler, chancelier de l'empereur, dont il a parlé au duc dans une dépêche précédente. — Départ d'une grande partie de la gendarmerie de la maison et de la garde du duc de Bourgogne, pour aller fourrager les terres des Haut-Valaisans. — Le comte de Romont enverra de son côté quelques troupes savoisiennes. — Elles compteront ensemble plus de 400 lances et un bon nombre de fantassins. — On occupera d'abord Saint-Maurice, sur la route qui conduit au St-Bernard ; en cas de réussite la troupe recevra des renforts.

Illustrisso et Excellento Sigre mio, ecc.

. . . . . .

Questa matina zonti sono li araldi del Imperatore per avere lozamento per lo R. prothonotario Esler[1], et li altri ambassatori di la Ma Soa quali erano a Zogna[2]. Statim questo S. gli lo a facto assignare, e domane credo sarano qui. V. S. si ricordi rispondermi circa quanto li scrissi questi di, o di lassar la commissione de li privilegij se costui la porta al papa, o ad questo S. che la desidera per monstrarmi lanimo suo, como dice[3].

In questa hora parteno una gran parte de li zentilhomeni di la casa di questo S. et di la guarda con certi fanti per andare a corere ne le terre di Todeschi verso Briga[4], et verso Valesani : li va etiam Monsr di Romont[6], con alcuni Savoyni, sarano piu di quatrocento lanze et molti fanti. Si tene uno tractato in San Morise[6], che e verso San Bernardo, al quale reussendo si rinforzara la compagnia, ecc.

Lossane quinto aprilis 1476.

Sottos : Servus

JOHANNES PETRUS PANIGAROLA.

A tergo : Illmo Principi et Excmo dno meo metuendissimo dno duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] *Georges Hesler,* chanoine et archidiacre de Cologne; protonotaire apostolique et impérial; plénipotentiaire de l'empereur Frédéric III d'Autriche pour la conclusion de la paix signée à *Nancy* le 17 nov. 1475. (*Chmel, Monum. Habsburg.*, t. I, p. 126.)

[2] *Jougne,* arrond. de Pontarlier *(Doubs)*, à 9 lieues ou 18 kilomètre de Lausanne.

[3] Il était question de la promotion au *cardinalat* du protonotaire *Georges Hesler,* qui, pour cela, devait se rendre à Rome avec des lettres de recommandation *(Commissione de li privilegii)* de l'empereur (voir la *lettre de revers* du dit *G. Hesler,* du 8 mars 1474; *Chmel,* l. c. p. 329, n° CX), et du duc de Bourgogne. Le duc voulait lui procurer la recommandation du duc de Milan, lequel y mettait certaines conditions, concernant l'investiture du duché de Milan que Galeas-Marie *Sforza* n'avait pas encore pu obtenir de l'empereur. (Voir ci-après les dépêches de *Panigarola,* en date de Lausanne des 5 et 6 mai 1476.)

[4] *Brigue,* au pied du Simplon, dans le Haut-Valais.

[5] Le comte de Romont, chargé de la garde et de la défense de la place de Romont, ne paraît pas avoir pris personnellement part à l'expédition préparée contre le Valais.

[6] *Saint-Maurice,* chef-lieu du dizain de ce nom, sur la rive gauche du Rhône, clef du Valais et des routes qui conduisent aux passages du mont St-Bernard et du Simplon. — Bien que sujets de la maison de Savoie, les habitants de St-Maurice avaient été forcés, par un acte public et solennel en date du 16 mars précédent, de reconnaître l'autorité de l'évêque de Sion, souverain du Haut-Valais et allié des Bernois. (*Archives de la Société générale d'histoire suisse,* t. III, p. 226, n° XXVI, Zurich 1844, in-8°) — Il s'agissait de rentrer de gré ou de force en possession de ce poste important, afin de pouvoir communiquer librement avec l'Italie par le Grand St-Bernard.

CLV.

WALTHER [de Supersax] évêque de Sion, au DUC DE MILAN.

Château de la Majorie, à Sion, le 6 avril 1476.

Il mande au duc de Milan que ses explorateurs lui ont fait savoir que l'armée du duc de Bourgogne s'accroît et se fortifie incessamment et, qu'augmentée des troupes de Savoie, elle se prépare, en toute di-

ligence, à ressaisir les passages du Bas-Valais occupés par les Haut-Valaisans, ainsi que ceux qui conduisent dans le Milanais. — L'évêque dit que ces mouvements paraissent bien moins dirigés contre lui que contre la Lombardie, sur laquelle il se pourrait qu'on eût des vues suspectes; — qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, et comptant sur la réciprocité, il s'opposera de tout son pouvoir à ce qui pourrait nuire aux intérêts du duc de Milan. — Il demande à Galeas-Marie si, dans le cas où ses adversaires lui opposeraient des forces considérables, il pourrait compter sur une assistance que le duc peut facilement lui prêter en faisant occuper par ses propres gens les passages du côté du Piémont et du val d'Aoste.

Illustrissime princeps et Excellentissime domine: Post humilem recomandationem. — Exploratores habuimus et comperimus quod armate ducis Burgundie una cum Sabaudis mirabiliter se fortificant et omnem diligenctiam facere proponunt ut recuperent passus nostros et eos qui sunt contra I. D. S., et non tantum in istis montibus querimur, quantum ut ipsi habeant passus apertos ad Lumbardiam tendentes ubi maiorem sperant consequi utilitatem quam in montibus nostris. Nos autem et in prosperis et in adversis vellemus esse sicut nostri predecessores fuere, qualis est Illustris Celsitudino *(sic)* Vestra nec aliquat iuxta vires permittere vellemus, que essent in noxam Celsitudinis vestre Illustris. Hoc ideo ab eadem Celsitudine Vestra Illustri expossimus quatinus eadem I. C. V. prout de eadem confidimus ut si ab adversariis nimium pro istis passibus habendis et per Vallem Auguste et in aliis passibus infestaremur cum intelligamus eorundem mentem vagari tantum et plus contra Celsitudinem vestram quam contra nos, nobis vices reddere velit, et porrigere manus adiutrices ut adversariis nostris melius resistere valeamus, quod leviter Celsitudino Vestra Illustris et apud terram Pedemontanam et Vallem Auguste intertenendo eosdem facere poterit: hoc enim faciendo Illustris Dominatio Vestra et Suam propriam procurabit utilitatem

et nos ad serviendum sibi in hiis et similibus ardenciores obligabit auxilio Dei, qui eandem Celsitudinem Vestram Illustrem conservet feliciter et ad vota.

Ex castro Maiorie[2] sabato ramis palmarum 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre Illustris

WALTHERIUS.

Episcopus Sedunensis, prefecti et comes et comunitates primarie Vallexij.

A tergo : Illustrissimo principi et Excellentissimo Domino Galeaz Maria Sforcia Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] Par une capitulation en date de *Vigevano,* 8 nov. 1473, le duc de Milan, Galeas-Marie, avait accordé à l'évêque de Sion et à ses sujets du Haut-Valais, moyennant un tribut de 400 livres par année, tous les avantages commerciaux dont les Suisses *(liga Confederatorum)* jouissaient dans le Milanais, tels que la libre pratique, le port d'armes, etc. (Sig. Furrer, *Hist. du Valais,* t. III, p. 242, Sion, 1850.) — Au moyen de cette concession qui était révocable à volonté, le duc de Milan tenait le Haut-Valais sous sa dépendance absolue.

[2] Le *château de la Majorie,* à Sion, résidence des évêques du Valais.

CLVI.

ANTOINE D'APPIANO AU DUC DE MILAN.

Lausanne, le 6 avril 1476.

Le détachement parti du camp, au nombre d'environ 5,000 hommes, tant à cheval qu'à pied, est revenu sans avoir réussi. — Il s'était proposé de saccager une vallée appartenant au comte de Gruyère et de s'emparer de certains passages pour pouvoir faire des courses sur les

terres de Fribourg et de Berne, mais les Bourguignons ont été arrêtés par la rupture d'un pont détruit à leur approche par les gens du pays.

Illustr° Signore,

Le gentedarme de campo cherano cavalcate forono extimate dele le persone circha 5m fra a cavallo et a pede; ritornano tutta via senza haver facto fructo alcuno. Erano cavalcate per mettere a sacomano et brusar una valle del conte de Gruera[1] et prendere certo passo per puotere proverezare quelle parte de Filimborgo et Berna; tandem nulla hanno facto, como dicto, ne sonno possuto intrare in dicta valle, perche quelli Alamanj erano avisati et hanno rotto un certo ponte, dove questi del campo non sonno possuti passare[2].

A la Celsitudine Va me ricomando.

Ex Lusanna 6 Aprilis 1476.

Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo : Illmo Principi et Exmo domino meo Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Portantur per postas.

(Cum sigillo.)

[1] *Louis, comte de Gruyère,* qui personnellement affectait une sorte de neutralité, mais dont les sujets tenaient le parti de Berne et de Fribourg.

[2] Le but de l'expédition était de pénétrer, par Bulle, dans la *Haute-Gruyère* et dans le *pays de Gessenay.* Les montagnards, prévenus à temps, et réunis aux Fribourgeois accourus à leur aide, attendirent l'ennemi au défilé de *la Tine* et rompirent le *pont-viaduc* en bois sur lequel passait l'étroit chemin conduisant dans la vallée supérieure de la Sarine, dont l'abord fut ainsi rendu impraticable pour les assaillants.

CLVII.

Jean-Pierre Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 7 avril 1476.

Le détachement envoyé contre les Valaisans a été renforcé d'une arrière-garde; ces troupes forment un corps d'environ 4,000 hommes. — On espère qu'elles se seront emparées du passage ; elles ont pour mission de saccager tout le Valais épiscopal.

Illmo et Exmo Signore. — *(Omissis omittendis.)* Ad quelli andarono ad correre contra Valesani si e rinforzato la coda di gente, in modo sono ben 4^m^ persone; si spera abieno pigliato il passo, e debiano sachezar quella vale integramente[1]. Che seguira lo intendera V.Ex^ia^, ala quale me ricomando.

Lossane 7 aprilis 1476.

Firmat. Servus

J. Petrus Panicharola.

A tergo: Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sforcie duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Voir la dernière dépêche de *Panigarola* du 5 avril, n° CLIV. Ces troupes étaient conduites par le sire de Miolens, ayant sous lui Amédée de Gingins, sire de Belmont, bailli de Gex, et Claude de Menthon, seigneur de Rochefort, bailli du Chablais, avec les francs-archers du pays.

CLVIII.

J. Blanco, de Crémone, au duc de Milan.

Lyon, le 7 avril 1476.

Conjectures du public sur la destination des troupes que le roi de France a rassemblées dans les environs de Lyon. — Les uns disent qu'elles occuperont la Savoie; — d'autres, qu'elles sont destinées à agir contre le duc de Milan. — Quant à lui, *Blanco,* il est persuadé que ce rassemblement n'a aucun but offensif, et qu'il ne doit servir qu'à relever l'influence et la considération de la France. — On est informé que le duc de Bourgogne a donné au comte de Romont 3,000 hommes pour défendre Romont, et 3,000 hommes à un autre baron de Savoie pour occuper la Gruyère, et de là guerroyer contre les villes voisines de Fribourg et de Berne; — que le duc, avec le reste de son armée, est toujours campé au-dessus de Lausanne, où il attend de nouvelles troupes, mais que les vivres commencent à lui manquer. — On apprend d'un autre côté que l'empereur et les princes allemands qui ne prennent aucune part à ce conflit, craignant que si les Suisses étaient battus et subjugués, le duc de Bourgogne ne voulût en profiter pour s'agrandir aux dépens d'autrui, ont résolu de soutenir les Suisses et se préparent à leur envoyer de nombreux auxiliaires.

Suivant le rapport d'un seigneur de la cour du roi, les Suisses, qui étaient retournés dans leur pays pour partager le butin fait à Grandson, rentreront en campagne le troisième jour après les fêtes de Pâques, et, réunis à ceux de leurs alliés qui sont prêts à leur venir en aide, au nombre de 30,000 combattants et plus, ils iront trouver le duc de Bourgogne pour lui livrer une seconde bataille.

Démêlés de l'archevêque de Lyon, légat du Saint-Siége, avec la régence de la ville d'Avignon. — Des différends s'étant élevés entre cette régence et M. Charles de Bourbon, cardinal archevêque de Lyon et légat d'Avignon, le pape (Sixte IV) avait délégué à Avignon le cardinal de St-Pierre-aux-Liens (Julien de la Rovère) son neveu, pour accommoder ces différends. — D'un autre côté les princes de la maison de Bourbon ont eu recours à la protection du roi pour la dé-

fense de l'honneur et des prérogatives de l'archevêque de Lyon, leur frère. — Sur cela le roi écrivit au cardinal de la Rovère pour l'inviter à se rendre à Lyon, afin de régler la chose en commun. — Le cardinal ayant objecté qu'il était obligé de s'acquitter auparavant de la mission dont le pape l'avait chargé pour le duc de Bourgogne, le roi fut d'autant plus mécontent de ce refus, que les princes bourbonnais insinuèrent à Sa Majesté que le cardinal de la Rovère était uniquement accompagné de personnages dépendants du roi Ferdinand de Naples et du duc de Bourgogne, et qu'ils se proposaient de régler l'affaire sans le concours de Sa Majesté. — Pour complaire à ces princes, dont le pouvoir est très grand dans les provinces environnantes, le roi a résolu d'envoyer et enverra probablement 3 ou 400 lances au secours de l'archevêque Légat d'Avignon, qui est maître de la forteresse. — Ses adversaires, les Avignonais, accusent les officiers du Légat d'avoir méconnu les lois de la justice et les exemptions accordées par les papes aux Florentins et à d'autres habitants, qui ne veulent pas reconnaître la juridiction du Légat et lui refusent l'obéissance. — Bien que les deux partis n'en soient pas encore venus aux voies de fait, la querelle n'en présente pas moins une certaine gravité.

Illustrissimo et excellentissimo signore mio. Non se intende per ancora in publico quello che se delibera fare Soa Ma de questa adunata de gente, ma ce sono de quelli che per opinione dicono che andarano sopra la Savoya et de quelli che dicono andarano sopra V. S. et io credo sia non per offendere alcuno, ma per dare favore et reputatione al suo Stato. Se ha aviso qua chel duca de Borgogna ha dato tremilia homini ad Monsre de Romon da tenere dentro da Romon, et altri tremillia ad un altro barone de Savoya da tenere dentro da Gruera per guerrezare Philiborg et Berna, che gli sono propinqui ad tre lige, et che col resto del suo exercito sta pur sopra Losana, et che expecta de ingrossar piu, ma che gia gli e comenzato ad essere carestia de vivere: da laltro canto se ha etiandio aviso che le altre comunita et Sigri de Allamania et anche limperatore che non sono comprhesi in questa presente guerra de quelle parte, dubitando che essendo urtati et subjugati quelli Svyceri che sono allo

opposito del prefato duca de Borgogna, esso Duca non cerchasse andare piu avanti et subjugare altri, hano deliberato mandare gente et in grande numero in favore de dicti Svyceri; nostro Signore Dio adrizi ogni cosa ad bona pace.

Ex Lugduno die 7 Aprilis 1476.

Pos. . . . . . per via d'uno de questi Sig^ri de corte ho inteso che ad tre di doppo Pasca proxima dicti Svyceri sive Allamannj retornarano in campo, perche erano andati in loro paise ad spartire el bottino, et che sarano con quelli che gia sono preparati de venire in loro favore trenta milia combattanti et piu, et che hano deliberato gionti che sarano andare ad trovare el S^re Duca de Borgogna dove sara et fare omnino nova battaglia con luy: dio proveda ad quello sia per lo meglio.

Apresso pare che essendo suborta certa differentia tra li regenti de la citta de Vignone[1] et li officiali del legato li, cioe de Monsig^re larcivescovo de Lion legato de quella citta[2] el papa habij mandato li el cardinale de Sampedro[3] ad effecto che lacconzi ed accordi dicta differentia: et questi Sig^ri de la casa de Borbon, perche sono possenti in questa parte, hano hauto ricorso da questo S^re Re per diffesa del bene et honore del prefato Legato che e loro fratello[4]. Unde el prefato S^r Re havendo cercato de acconzare questa cosa et per questo havendo scripto al prefato Card^le che gli piacesse venire fin qui, et esso Card^le havendogli risposto che vole prima acconzare quella cosa come gli e stato comisso, e poi venira, parendo al Re che cercándo luy de accordare questa differentia insieme con esso Card^le la Soa S^ria non doveva differire ad venire, havendoli etiandio facto intendere questi Sig^ri de Borbon che esso Card^le non ha menato seco se non vescovi et persone che sono subditi al Re Ferrando[5] et al S^re Duca de Borgogna, per compiacere ad essi Sig^ri de Borbon Soa Maesta ha deliberato mandare et credo mandara da trecento fin in quatro-

cento lance de sue gentedarme per favorire dicto legato. Avisandovi che el prefato legato tene el pallazzo sive forteza de Vignon molto ben fornito, et li regenti de la terra gli sono advarsarij, cioe non gli prestano obedientia, pur fin qui non hano facta altra guerra insieme. Et dicessi che essendosi malportati li locotenenti del legato in el facto de de la justicia, li regenti per la natione fiorentina, et cossi la magior parte deli altri regenti, chi per via di bolle et chi per via de brevi impetrati, se hano facti exempti dala jurisditione desso legato, adeo che gli e quasi tolta tutta lobedientia; sicche questa cosa e pur de qualche peso, et importantia[6], et prego Dio che adrizi la cosa ad quello sia per lo meglio.

Datum ut supra.

Illustrissime Dominationis Vestre

Firmat. Servulus

JOHANNES BLANCUS de Cremona[7].

A tergo: Illustrissimo Principi ac Excell^mo dno Duci Mediolani, etc.

(Cum sigillo.)

[1] *Avignon.* Sous le nom de *Regenti,* l'auteur entend les magistrats et le corps municipal, investis du droit de juridiction dans cette ville papale.

[2] *Charles de Bourbon,* II du nom, 3e fils de Charles Ier, duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne, créé archevêque de Lyon en 1446, *légat d'Avignon* en 1465, puis cardinal, mort en 1488. (*Art de vérifier les dates,* t. II, p. 418.)

[3] *Julien de la Rovère,* cardinal du titre de St-Pierre-aux-Liens, évêque titulaire de *Lausanne,* 1472, puis d'*Avignon* en 1476, élu pape, sous le nom de Jules II, le 1er novembre 1503. (*Ibid.,* t. I, p. 330.)

[4] Le *légat d'Avignon,* Charles de Bourbon, était frère de *Jean II,* duc de Bourbon, de *Pierre,* sire de Beaujeu, et de *Louis,* bâtard de Bourbon, amiral de France. (*Ibid.,* t. II, p. 418.)

[5] Ferdinand Ier (d'Arragon), roi de Naples, allié du pape Sixte IV et des Florentins.

[6] Comparez le contenu de cette dépêche de l'envoyé milanais près

du roi Louis XI avec les récits confus ou erronés de la *Chronique scandaleuse* (Lenglet, t. II, p. 131) de Duclos (*Histoire de Louis XI*, liv. VIII, t. II, p. 189, Amsterdam 1746) et de Barante (l. c. t. II, p. 516). — Le différend élevé entre le légat d'Avignon et le corps-municipal de cette ville indépendante tirait toute son importance de la mésintelligence qui règnait entre la cour de Rome et Louis XI, qui venait de convoquer un concile à Lyon, et menaçait le pape du rétablissement de la Pragmatique, et qui ne cherchait qu'un prétexte pour faire entrer des troupes françaises en Provence. (Duclos, l. c. p. 190.)

[7] La dépêche ci-devant du 1er avril, no CL, fait voir que *Jean Blancus*, de Crémone, était alors envoyé du duc de Milan près du roi de France.

CLIX.

Charles Visconti au duc de Milan.

Bologne, 8 avril 1476.

Conjectures diverses du public ultramontain sur les mouvements politiques qui ont lieu de l'autre côté des Alpes. — Les uns disent que le roi de France a redemandé à Galeas-Marie Sforza Gênes et Savonne ; et que Sa Majesté, qui est à Grenoble, y rassemble un grand nombre de gens de guerre pour passer les monts. — Suivant les autres, le roi, sous prétexte de pèlerinage, entrerait en Piémont pour prendre le duc de Milan au dépourvu. — D'autres enfin ne se font pas faute de dire que le roi Louis, le duc de Bourgogne et la duchesse de Savoie se sont ligués ensemble contre le duc de Milan. — On ne manque pas de questionner sur tout cela l'envoyé milanais, qui, en attendant les instructions ultérieures de son maître, se borne à conformer ses réponses à la politique générale de sa cour.

Illustmo et Exmo Signore mio. — Qua si fanno vari rasonamenti di questi movimenti ultramontani: alcuni dicono chel Re ha mandato ad dimandare ad V. S. Zenova et Saona, et e che ad Granopoli dove fa grande amasso di

gente passara i monti. Alcuni dicono che dimostra volere venire in Piemonte ad certa devotione per accogliere Vostra Excellenza sproveduta. Non e anchora manchato chi dica chel Re, Duca de Borgogna et Duchessa di Savoya, se sonno accordati insieme contra la Ex^tia^ Vostra. Molti sonno che ne dimandano ad me, et io adapto le cose a proposito nostro quanto si po. Parendo alla Excellenza Vostra chio li habii ad persuadere piu una cosa che un altra[1] ella mi ne po avisare.

Alla quale humilmente mi ricomando.

Datum Bononie die 8 aprilis 1476.

Firmat. Fidelissimus servus

KAROLUS VICECOMES.

A tergo: Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] Bologne était gouvernée par *Jean II, Bentivoglio,* comte Palatin et gonfalonier de cette ville, époux de *Geneviève Sforza,* fille d'*Alexandre, seigneur de Pesaro.* (Chazot, *généal.* historiques, t. II, p. 592.) — Un corps d'environ 4000 Italiens, recrutés dans les *Légations* pour le compte du duc de Bourgogne, était en route pour passer les Alpes et rejoindre le camp de Lausanne. (*Lettre de Berne à Strasbourg*, J. de Müller, l. c. t. VIII, p. 59, n° CCLXXVII.)

CLX.

FR. PETRASANTA AU DUC DE MILAN.

Turin, le 8 avril 1476.

Propositions de l'évêque de Turin au conseil de gouvernement piémontais. — Il est chargé par la duchesse d'envoyer dans le pays d'Aoste les gens de pied du Piémont, dont 2,000 passeront les monts

pour rejoindre l'armée du duc de Bourgogne, où l'on a le plus grand besoin d'infanterie. — *Petrasanta* fait observer que ce mouvement ne pourrait s'effectuer qu'autant que ces troupes seraient conduites par des chefs expérimentés qui, à grand peine, parviendraient à leur faire traverser ces hautes vallées. — Il est en outre chargé par la duchesse de Savoie, sa souveraine, de rassembler de l'argent pour subvenir aux besoins de sa cour, qui se trouve dans une extrême nécessité. — L'évêque a reçu à cet effet les pouvoirs les plus amples et les plus étendus pour engager ou vendre, moulins, terres, bourgs et châteaux, pourvu que l'argent arrive : — il suspendra toute opération de cette nature jusqu'au retour du voyage qu'il doit faire auprès du duc de Milan. — La duchesse est fort mécontente des gentilshommes de Savoie, qui, après avoir fait parade devant elle de leurs armes et chevaux de guerre, sont tous retournés dans leurs foyers.

L'objet du voyage de l'évêque de Turin à Vigevano est de demander au duc de Milan de se déclarer contre les Suisses. — Quelques personnes ont murmuré à l'oreille de l'ambassadeur milanais que l'évêque a lui-même suggéré à la duchesse de Savoie cette démarche, que le duc de Bourgogne s'est contenté de recommander légèrement.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. Due cose ha proposto in Consiglio il vesco di Turino[1] che lha a operare qua. Luna che li fanti andarano in Valledagosta[2], et piu sino al compimento di 2000 vadano in Savoglia[3] per lo extremo bisogno hanno in campo de fanterie. Ma questo non gli verra fatto sel non li menasse legati, che a grandissimo stento si conducono nela detta valle. Laltra per ricatare denari per il vivere de la Corte di Madama : quale dice essere in summa necessitate. Et ha littere le piu ample et forte del mondo di potere impignare et vendere molini, possessione, censi, ville, castella, ecc. purche denari vengano. Differira a fare questopera sin a chel sij tornato da la S. V[4]. Dice che Madama e molto di mala voglia deli suoi Zentilhomini Savoglini che sul principio fecero si bella mostra di loro armata, et ecco ne sono tornati a casa tutti[5].

La legatione sua secondo ho potuto cavare e per richie-

dere che V. Ex[ia] rompa contra Svieceri. Alchuni mi hanno sonato nele orecchie havere per bona coniectura chesso Vesco ha proponuto et inducto essa Madama a far questa rechiesta, e che dal duca di Borgogna non ha alchuna commissione nisi di sobriamente confortare V. S. a questo. A la cui gratia humilmente mi ricomando.

Taurini 8 Aprilis 1476.

Ill. D. D. V.

Firmat. Devotissimus servulus

FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illmo principi et dno Galeaz Marie Sfortie vicecomiti duci Mediolani.

Per postas.

Cum sigillo.

[1] *Jean de Compey,* évêque de Turin, envoyé depuis Lausanne à la régence de Piémont par la duchesse de Savoie.

[2] Le val d'Aoste.

[3] *Savoia,* la Savoie.

[4] Nouvelle preuve de l'influence secrète et prépondérante du duc de Milan dans le conseil provisoirement chargé du gouvernement du Piémont.

[5] Il faut faire exception des sires de *Miolans,* de *Compey,* de *Menthon,* et d'autres des premières maisons de Savoie, qui combattirent vaillamment pendant toute la campagne de 1476.

CLXI.

FR. PETRA-SANTA AU DUC DE MILAN.

Turin, le 9 avril 1476.

Il confirme ce qu'il a mandé la veille au duc de Milan, touchant la mission de l'évêque de Turin, qui se propose de partir pour Vigevano le lendemain du jour de Pâques.

Il annonce l'arrivée à Turin du capitaine italien *Giberto de Correzo* qui revient de la Bourgogne avec une cinquantaine de cavaliers de sa compagnie. — Il paraît léger d'argent et un peu désenchanté du service de Bourgogne; cependant il s'est réservé de pouvoir reprendre son poste, en cas de retour. — Journellement il en revient beaucoup d'autres qui sont dans le même cas; — par contre, un nombre encore plus grand de gens d'armes de la troupe du défunt capitaine, *B. Calléoni,* vont rejoindre l'armée du duc de Bourgogne.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. Da hieri in qua anchora sono stato meglio chiarito et certificato quella essere la cagione della legatione del Vesco, quale ho scritto a V. S. Esso partira il primo di fatto Pascha[1].

Hoggi e giunto qua Giberto da Correzo quale viene da Borgogna con qualchi 50 cavalli di suoi homini darmi et famiglij. Intendo et comprendo e molto ligero di borsa, ne gli piace piu la stantia di Borgogna, nonobstante gli sij riservato il loco suo volendo tornare. Molti altri ne vengono ogni di de qua. Gli ne vanno anchora, maxime di quelli de Bart° Cogliono.

Taurini 9° Aprilis.

Firmat. Divotissimus servulus
FRAN. PETRASANCTA.

A tergo: Illmo Principi et Exmo dno meo Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Con sigillo.

[1] *Pâques,* tombait sur le 14 avril.

CLXII.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 9 avril 1476.

Un homme à cheval arrivé à l'instant, à bride abattue, annonce à la duchesse de Savoie qu'une grosse bande d'Allemands a passé la montagne qui domine le bourg de Montreux, près de Vevey. — Madame a immédiatement envoyé cet homme au camp pour informer le duc de Bourgogne de ce fait. — On pense que l'affaire n'aura pas de suites, à moins que l'ennemi n'ait eu le temps de surprendre ce bourg pour le piller et le brûler.

In questo poncto partendomi da Corte, e venuto un homo a cavallo tutto battante ad avisare Madama che molti Alamani sonno passati un certo monte et sonno presso Montiron[1], qual loco e appresso Vives, terre vicine a questo laco de Ginevra. E stato mandato dicto homo in campo a fare intendere questo a Monsig^re de Borgogna; penso sara nulla, salvo si cum presto assalto potesserono havere dicto loco, sachezarlo et brusarlo[2].

Ex Lusana 9 Aprilis 1476.

Ejusdem Celsitudinis vestre

Firmat. Devotissimus servulus

Antonius de Aplano.

A tergo: Illustrissimo Principi et Excellent^mo Domino Duci Mediolani etc.

(Con sigillo)

[1] *Montreux,* chef-lieu du cercle des Planches, district de Vevey, au pied du passage de la Dent de *Jaman.*

[2] C'était la même troupe composée de Fribourgeois sous la conduite du capitaine Krebs, et des gens de la haute Gruyère, qui, peu de jours

auparavant, avait barré le passage de la *Tine* au détachement bourguignon envoyé contre le comte de Gruyère (voir ci-devant la dépêche du 6 avril, nº CLVI) et qui, profitant de ce succès, s'était jetée sur le district de Vevey en traversant la montagne au col de *Jaman*.

CLXIII.

Jean-Pierre Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 10 avril 1476.

Retour au camp des troupes envoyées contre les Valaisans. — Elles sont revenues sans avoir recueilli aucun fruit de leur expédition, ayant trouvé les passages bien gardés, d'un accès difficile et obstrués par les neiges. — On a appris depuis que plusieurs gentilhommes bourguignons et savoisiens, entraînés par leur ardeur, ayant voulu tenter de passer le Rhône à gué, ont été surpris et attaqués dans les bas-fonds qui bordent le fleuve par une bande de pâtres descendus en armes des vallées supérieures, et qu'ils n'ont pu se dégager qu'après avoir perdu huit gentilhommes tués et quinze chevaux pris par l'ennemi.

Après cet exploit, les Suisses voulant, à ce qu'on suppose, empêcher l'envoi d'un plus grand nombre de troupes contre le Valais, se sont jetés sur les quartiers voisins et ont brûlé un château dont les flammes se voyaient la veille à environ cinq lieues du camp. — Le nombre des ennemis s'accroît, et l'on attend des nouvelles du comte de Romont, qui se trouve dans leur voisinage.

Illustrissimo Signor mio. Scrissi heri ad V. Ex^ia^ como quelli che erano andati a correre in Valesse erano ritornati senza far fructo; per havere trovati li passi forti, asperi e pieni di neve. Si a dopoi aviso che alcuni tanto Savoyni como Zentilhomini Borgognoni animosi si aventarono andar oltra il passo, e credendosi essere smontati suxo un prato, si trovorno impaludati; dove forono assaltati da vil-

lani di la valle che gia erano in arme et non si sono tanto saputi retirar che non li sia rimasto morti circa 8 gentilhomini de li nostri, presi circa 16 cavali e questo p. avere voluto loro con tropo animo et senza guida assagiare il guado[1].

Per tale acto seguito, Sviceri dubitando, como si stima, il campo non si avij verso Valesse per le dimonstratione facte, sono venuti ad alcuni loci di Savoya li vicini, e al foco si vide heri anno brusato un castello li vicino[2], como per coniectura si stima ad cinque leghe da qui; e si vanno ingrossando, pur si aspecta sentirne nova da Monsre di Romont che he in quello confine . . . . . .

. . . . . .

Ex Lossana, 10 aprilis 1476.

Firmat. Servus

J. Petrus Panicharola.

A tergo: Illo et Excello principi dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani.

Con sigillo.

[1] Il est ici question d'un engagement qui eut lieu dans le voisinage de Roche, entre Aigle et Villeneuve, le dimanche des Rameaux 7 avril. Les troupes envoyées contre les Valaisans, qui étaient parties du camp le 5 avril (*voir la dépêche de ce jour*, n° CLIV) au nombre d'environ 2000 hommes tant à cheval qu'à pieds, furent surprises dans les bas-fonds de la plaine du Rhône par les milices de *Gesseney* et des *Ormonts*, sujettes du comte de Gruyère, qui étaient descendues de ces hautes vallées sur l'avis qui leur était parvenu de l'envoi d'un détachement ennemi contre le Valais. Les rapports suisses portent la perte des Bourguignons à une trentaine de tués, au nombre desquels se trouvait *Louis de Compey*, fils du sire de Torrens (en Genevois), seigneur d'Aigle, qui défendait ses foyers; le butin est porté à 24 chevaux et 24 cuirasses dans la même *lettre du sénat de Berne* à celui de Bâle, datée du 11 avril 1476. (J. Knebel, l. c. t. II. 34.)

[2] Le château du *Châtelard*, entre Vevey et Montreux. Ce fait eut lieu presqu'en même temps que le précédent; les Fribourgeois et les gens de la haute Gruyère, sous la conduite du capitaine *Krebs* de Fribourg, passèrent le Col de *Jaman* le 8 avril, et refoulèrent sur Lausanne

l'arrière-garde bourguignonne, sortie la veille du camp pour rejoindre la première colonne qui s'était avancée dans la plaine du Rhône. (Voir la dépêche précédente du 7 avril, n° CLVII, et la *lettre de Berne*, citée dans la note 1 ci-dessus.)

CLXIV.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 10 avril 1476.

Mécontentement réciproque des cours de Savoie et de Milan. — Les seigneurs piémontais et savoisiens se disputent la prépondérance dans les conseils de la duchesse de Savoie. — Entretien particulier entre le seigneur d'Airasque piémontais et l'ambassadeur milanais Appiano, dans lequel ce dernier dit quelques mots du mécontentement de son maître. — Le seigneur d'Airasque en ayant fait part à la duchesse, celle-ci en exprime sa surprise, et lui dit : « Que le duc de » Milan, son beau-frère, aurait pu, sans qu'il lui en eût coûté beau- » coup, lui être d'un grand secours dans ses nécessités ; — que non- » seulement il ne l'a pas fait, mais qu'en outre il feint d'avoir à se » plaindre d'elle : — Bien qu'elle ignore la nature de ses griefs, elle » continuera néanmoins à se montrer bonne sœur à son égard, quoi » qu'il arrive. » — Elle fait appeler ensuite l'ambassadeur Appiano, auquel elle reproche en particulier de ne lui avoir pas parlé librement et franchement des dispositions de son maître ; — ajoutant : « qu'elle » continuera à son égard à suivre la ligne du devoir, persuadée que » le duc de Milan, de son côté, n'y manquera point. — L'évêque de » Turin, qu'elle a envoyé en mission vers le duc de Milan, éclaircira » la chose. — En attendant elle presse Appiano d'écrire à son maître » pour tâcher de savoir le motif des expressions contenues dans ses » dernières dépêches. » — L'ambassadeur promet d'écrire au duc de Milan ; ajoutant : « que l'humeur de son maître provient peut-être » de quelques paroles mal sonnantes des gens de la cour de Madame » qui auraient été rapportées à celle de Milan. » — Le seigneur d'Airasque suppose que les expressions relevées dans la dépêche du duc

de Milan à son envoyé proviennent de la réponse plus ou moins vive que la duchesse de Savoie lui aurait faite au sujet des gens de guerre, etc. — Madame dit à cette occasion : « qu'en effet, elle a lieu d'être » étonnée que le duc de Milan ne lui ait donné aucun secours d'au- » cune sorte dans sa détresse, bien qu'elle l'en ait requis à plusieurs » reprises et par différentes voies ; — qu'elle lui a demandé en der- » nier lieu d'envoyer 2,000 hommes de pied en Piémont pour gar- » der les passages ; que dès lors elle n'a eu aucune nouvelle à ce » sujet, ni du Piémont, ni par le duc de Bourgogne, qui a l'habitude » de l'informer de toute chose. »

Le seigneur de Rochefort dit à l'envoyé Panigarola : que la duchesse de Savoie est assez mécontente des communications d'Appiano au seigneur d'Airasque, *parce qu'il est Piémontais.* — A cela Appiano réplique qu'il avait d'abord été convenu entre eux qu'on ne parlerait point à Madame de la dépêche en question ; qu'ensuite, et mu par son zèle pour le bien de la duchesse, il avait pensé qu'il serait bon qu'elle en fut informée pour prévenir tout mésentendu entre les deux cours de Savoie et de Milan. — Il suppose que M. de Rochefort a insinué cela à Panigarola pour écarter les Piémontais et les Italiens des conseils de la duchesse ; — voulant qu'elle se gouverne, en tout et partout, par les siens et ceux du seigneur d'Illens, bourguignon comme lui ; du gouverneur de Nice, de M. de La Chapelle et autres seigneurs savoisiens.

Les Allemands, qui étaient tombés sur Montreux, ont mis le feu à cet endroit ; on ne sait pas encore s'ils ont fait autre chose ou s'ils sont retournés chez eux.

Illustrissimo et Excellent^mo^ Signore mio, riccomandandomi sempre ala bona gratia de Vostra Celsitudine. Heri dopo disnare Monsignore Dirascha[1] me disse che lhaveva parlato cum Madama del rasonamento havevamo hauto insiema, et che Sua Signoria era stata molto sospesa, dicendo : « Certo el Signore nostro frare, in questi bixogni, ne ha- » veria possuto fare de molti favori senza grande sua di- » spensa : non li ha facti, et hora dimonstra anche essere » turbato cum nuy, non sapemo intendere da unde queste » cose procedano ; dal canto nostro non mancharemo es- » sergli bona sora, et Sua Signoria potra fare come vorra. » Questa sera dopo facto el vespero et avanti cena Sua Sig^ria^

mi domando et disse; « Antonio, Monsignore Dirascha ne » ha dicto le tale parole: Ne dolemo bene di vuy che non ne » parlate liberamente; dal canto nostro faremo nostro do- » vere, et cusi credemo chel Signore nostro frare Duca de » Milano non ne manchera may dal canto suo. Hor vi pre- » gamo et caricamo, Antonio, vogliate scrivere come me- » glio vi parera per vedere se posseti intendere la casone » perche ha scripto simili parole. Nuy havemo mandato » Monsignore de Turino a Sua Sria. Credemo gli dovera » dire l'animo suo et poy saperemo meglio que respondere, » ma in questo mezzo vedeti vuy de intendere la casone di » questo suo scrivere. » — Dixigli chio scriveria, et pensava che questo procedesse per relatione de qualche parole stranee, che ale volte se usano per alcuni de questi suoi in caricho et contra lhonore di Vostra Excella. Ipsa replico: « Hor scriveti, vi pregamo. »

Monsignore Dirascha disse che avendo luy ricordato che forse questo scrivere di Vostra Excella era proceduto per la resposta chessa fece de li..... fanti ecc.[2] che Sua Signoria respose certo mezo maraveglioso chel non ne havesse in qualchecosa subvenuta a questi nostri bixogni, havendolo facto rechedere per nostri homini, et facto scrivere tante volte quante fecimo, et poy scrivesse chel mandaria doa millia fanti a fornire li nostri passi: non sapendone nuy cosa alcuna, ne prehndessimo quasi maraveglia, maxime perche da nostro frare Monsignore de Borgogna non havevamo inteso un minimo motto, qual tutte laltre cose ne fa intendere.

Zohanne Petro Panigarola me disse laltra sera che Messer Gulielmo Rocifort[3] gli haveva dicto che Madama non se era ben contentata, chio avesse facto questo rasonamento cum Monsre Dirascha perche le piemontese; risposi chesso ne era stato casone, perche havendolo dicto a luy et havendo aspectato duy giorni, me haveva resposto non ha-

verlo voluto dire a Madama perche omne cosa non si vole refferire tra Signori, et io che son zeloso del bene di Madama mi pariva fosse bene chessa intendesse questa parte per potere provedere che sdegno non intervenesse tra loro Signorie; quele parole havendole poy io replicate heri sera cum Messer Gulielmo honestamente, non lho trovato di quel proposito, ne Madama nel suo parlare me ne ha cignato per via alcuna; penso lhavera dicto perche non vorria che nullo piemontese del Italiano intendesse ne facesse cosa alcuna, ma voria che luy et Monsignore Dirlen[4], Borgognoni, lo Governatore de Niza[5] et Mons^re^ de la Chiapella[6] Savoyny governasserono questa Madama in omnibus et per omnia.

Li Alamani, di quali scrissi heri cherano venuti a Montiru[7], la brusarono subbito; non so se fin questa hora che siano ritornati indreto, aut habino facto altro. Ala Celsitudine Vostra me ricomando.

Ex Luxana 10 Aprilis 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Divotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo Principi et Excell^mo^ domino Duci Mediolani

In calce: Portentur per postas die noctuque sine mora.

Cum sigillo.

[1] *Airasca;* Airasque, province de Pignerol, division de Turin. (Voir la *dépêche* n° XXXV, note 2.)

[2] Il s'agit de la demande faite par la duchesse au duc de Milan d'envoyer 2,000 hommes de ses troupes en Piémont pour garder les passages du côté de Pignerol, etc. (Voir la *dépêche de Genève, 11 mars,* n° CXXX.)

[3] *Guillaume de Rochefort,* seigneur de Pluvost, ambassadeur ordinaire du duc de Bourgogne près la duchesse de Savoie.

[4] *Guillaume de la Baume,* en Bourgogne, seigneur d'*Illens* et d'*Attalens* au Pays de Vaud.

[5] *Antoine d'Orlier,* seigneur de St-Innocent, en Savoie, gouverneur de Nice.

[6] *Philibert de Compey,* seigneur de la *Chapelle*, en Genevois, et de *Denens,* au Pays de Vaud, frère de l'évêque de Turin. *(Da Costa, fam. hist. de Savoie.)*

[7] *Montreux,* près Vevey. (Voir la *dépêche* suivante).

CLXV.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, 11 avril 1476.

Les Allemands qui, l'autre jour, sont descendus à Montreux, près de Vevey, n'ont pas pu faire grand mal à cet endroit. Mais ils ont brûlé un château voisin appelé le *Châtelar*, presque dépourvu de défenseurs. — C'était une troupe (de Fribourgeois) et de montagnards de Gessenay, sujets du comte de Gruyère. — Après leur départ, les Valaisans ont paru devant le château de Chillon, qu'on dit assez fort. — On y a envoyé, depuis le camp, une quarantaine d'arbalétriers qui suffiront pour la défense de ce château. — Vevey a une garnison de 400 hommes de pieds, qui y sont entrés la veille. — L'ambassadeur estime que cette guerre, soit qu'il s'agisse de la défense du pays ou de prendre l'offensive, n'est pas conduite avec l'activité, la vigilance et la ruse qu'on a coutume de pratiquer en Italie.

La paix entre l'empereur et le duc de Bourgogne sera proclamée le jour de Pâques dans la cité de Lausanne et dans le camp. — Le légat du pape, l'ambassadeur de l'empereur et le duc de Bourgogne se réuniront ce jour-là dans la cathédrale de Notre-Dame, pour la grand'messe. — Le duc a prié la duchesse de Savoie de bien vouloir faire décorer et tapisser cette Eglise pour la cérémonie; à cet effet Madame a donné ordre de faire venir des tentures de Genève.

Illustrissimo et Excellentissimo Sig^re^ mio, ricomandandomi sempre ala bona gratia di V. Sublimita. Li Alamani che venerono laltra sera a Montiru[1] presso Vives non po-

teno fare altro danno, ma brusarono un pallazoto misso in forteza appellato Castellaro[2] quasi deshabitato, come se dice qua; et forono Gessenexi, videlicet homini duna valle del Conte di Gruera[3]. Et ritornati che forono quelli a casa loro, Vallesani venerono heri ad un castello nominato Chilione[4] presso Vives, ancora qual se dice e loco assay forte. Gli sonno mandati de campo quaranta ballestreri per stare dentro ala deffesa, perche e loco da pocha guardia; et questi saranno assay, se piu ne havesserono voluti, gli sariano mandati. A Vives sonno quatro cento fanti mandati fin laltra sera: se dice e una terraza un pocho grande, non so que seguira. Queste guerre non mi pareno farse in queste bande per deffendere ne offendere cum tanta diligentia, solicitudine, astucia, ne vigillantia come fanno in Italia.

El giorno di Pasqua si publicava in questa terra et in campo la pace tra lImperatore et Monsig^re de Borgogna. Et in questa terra verrano ala ecclesia de nostra donna[5] per vedere messa quella matina, et el legato del Papa[6] e lambassatore del Imperatore et prefato Monsr de Borgogna, quale ha facto pregare questa Madama che voglia fare ornare dicta ecclesia cum sue tapezzarie, et cusi le ha mandate a tore a Genevra.

Ex Lusana 11 Aprilis 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Divotissimus servulus

Firmat. ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo principi et Excellentissimo Duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] *Montreux.*

[2] Le *Châtelar,* près Montreux. (Voir la dépêche précédente n° CLXIII, à la note 2.

[3] C'était la bande du capitaine *Krebs,* composée de Fribourgeois et

de gens de la haute Gruyère. (Voir la note ci-dessus, et la lettre des Bernois du 11 avril rappelée dans cette note.

[4] Le château de *Chillon* qui ferme le passage resserré entre la montagne et le lac Léman, sur la route de *Vevey* à Villeneuve. Lord Byron a donné à ce château une célébrité européenne dans son poëme de *Child-Harold.*

[5] L'église épiscopale de *Notre-Dame,* à Lausanne.

[6] *Alexandre Nanni, évêque de Forli,* légat du pape Sixte IV en Allemagne, l'un des principaux négociateurs de la paix. De Nancy, où le traité avait été signé le 17 novembre précédent, le légat avait suivi de fort près à Lausanne l'ambassadeur de l'empereur.

CLXVI.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 12 avril 1476.

L'empereur, à ce que dit le protonotaire Hesler, offre de venir en personne se joindre au duc de Bourgogne contre les Suisses, et l'archiduc Sigismond d'Autriche veut se réconcilier avec lui et s'en remet entièrement à Sa Majesté impériale du règlement de leur différend au sujet de l'engagère de l'Alsace. — Ces protestations décevantes et les manœuvres du protonotaire n'ont d'autre but que de capter la bienveillance du duc Charles pour arriver à la conclusion du mariage de sa fille avec le fils de l'empereur. — L'offre de Sa Majesté impériale de venir à Lausanne est faite pour y retenir le duc le plus longtemps possible, afin de donner à ses ambassadeurs le temps de ménager entre les deux partis belligérants un accommodement auquel ils travaillent.

Le duc de Bourgogne est décidé à ne pas s'arrêter plus longtemps dans ces quartiers, attendant de jour en jour et d'heure en heure le reste de sa grosse artillerie et de ses poudres, ainsi que les 3,000 hommes de pieds qui escortent le convoi d'argent, lequel a déjà dépassé Besançon. — En attendant il fait distribuer des armes et de grandes piques à ceux qui en manquent. — La levée du camp est

fixée à la semaine qui suivra le dimanche de Pâques, au plus tard. Le duc dirigera sa marche de manière à rencontrer le convoi d'argent et continuera à s'avancer peu à peu contre les Suisses, en faisant auparavant tous les préparatifs nécessaires pour les attaquer avec avantage et poursuivre son entreprise. — L'ambassadeur milanais lui recommande de nouveau d'éviter les dangers d'une surprise et de procéder avec circonspection, pour être plus certain de remporter la victoire; de contenter ses troupes mercenaires et de les encourager en leur faisant quelques largesses; chose fort nécessaire quant on se propose de livrer bataille. — Le duc répond que c'est pour cela qu'il a fait venir de l'argent, et qu'il n'avancera que pas à pas.

Illust^mo^ Signor mio. Dice etiam averli dicto[1] chel Imperatore si offere vegnire qui in persona contra Svyceri, et chel Duca di Austria[2] vole essere suo amico rimettendosi in tutto et di Fereta a lordinatione di p^ta^ M^a^[3] et molte altre practiche et offerte. Le quale tute mirano ad captare benivolentia per venire alfine al parentato di la fiola di Soa S^ria^ dove anno il pensiero[4] et questo dice che la Mª Soa vegnira qui ecc.; non e ad altro fine si non per tegnirla qui in tempo ad aspectare che non abia casone di procedere contra Suiceri, et condursi ad fare acordo con loro; el che cercano et voriano fare per mezo di p^ta^ M^a^[5]. La Sig^ria^ Soa avere deliberato non star qui in tempo piu, perche di hora et de di in di aspecta il resto di lartigliaria grossa e polvere, cosi li 3^m^ homeni da piedi che vengono con li dinari, quali anno gia passato Bissanzone[6]; di presente far dar arme e lanze ad chi bisogna, et questa septimana di Pasqua omnino volere levare il campo de qui e tirare verso li Suiceri a cercare di trovarli, parendoli avera gente assai per levarsi da qui et procedere, e sara suo camino andar incontra ali dinari[7] e cosi piano piano dara ordine di andarli assaltare e proseguire limpresa. Li ricordai ad andare maturatamente, et ogni tracto exponessi a periculo se voleva vincere et contentare questi soldati[8], et farli animo con dare qualche dinari, che questi erano il bisogno, volendo far

bataglia. Disse per questo faceva venire li denari, et andara passo a passo etc.

Sottos. Servus

Firmat. J. PETRUS PANICHAROLA.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo principi Duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] Il s'agit d'une communication du protonotaire Hesler, plénipotentiaire de l'empereur au duc de Bourgogne, qui en avait fait part, non sans dessein, à l'ambassadeur milanais.

[2] L'archiduc *Sigismond* d'Autriche.

[3] Par un acte additionnel au traité de paix du 17 novembre 1475, l'empereur s'était porté médiateur entre l'archiduc Sigismond et le duc de Bourgogne, en se chargeant de régler dans les six mois l'affaire de l'engagère du comté de *Ferrette,* de manière à ce que « *dux Burgundiæ bene contentus et satisfactus remanebit. etc.* » (*Chmel, monum. Habsburg.,* t. I, p. 130, n° XXX.)

[4] La promesse de mariage de l'héritière de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien d'Autriche, signée de la propre main du duc Charles, fut stipulée *au camp de Lausanne*, le 6 mai 1476, sous la garantie de l'*évêque de Forli,* légat du pape Sixte IV en Allemagne. (*Chmel,* l. c. t. I, p. 134, n° XXXII.) Néanmoins cet acte demeura secret jusqu'après la mort du duc de Bourgogne.

[5] Le *comte Henri de Rechberg,* adjoint au protonotaire Hesler, comme plénipotentiaire de l'empereur, était spécialement chargé des négociations de paix auprès des Suisses. (Voir *la dépêche de Panigarola,* du 15 avril, ci-après.)

[6] *Bisanzone,* Besançon.

[7] C'est-à-dire que le duc se proposait d'avancer en s'appuyant par sa gauche au Mont-Jura que le convoi avait à traverser pour rejoindre l'armée dans le pays de Vaud.

[8] *Soldati,* les troupes italiennes à la solde du duc de Bourgogne.

CLXVII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 13 avril 1476.

Le duc de Bourgogne a fait dire aux capitaines et conducteurs des troupes qui sont au camp de se tenir prêts, avec leurs gens, pour se mettre en marche d'abord après les fêtes de Pâques. — Il se peut cependant que ce départ soit encore différé, les médecins de Son Altesse voulant lui faire prendre médecine, mercredi ou jeudi, à cause de l'indisposition qui lui est survenue.

On apprend que les Suisses ont tenu une diète où l'on a décrété une prise d'armes générale, et fait une ordonnance qui déclare qu'on ne fera point de prisonniers et qui prescrit de mettre à mort tous les Bourguignons dont on pourra se saisir, à l'exception des jeunes pages et des prêtres. — On peut donc prévoir que la guerre sera des plus cruelles et des plus meurtrières; car du côté opposé on agit et on agira de la même façon, et de part et d'autre on est également disposé à la vengeance. — La lutte s'engagera vivement au moment où le duc mettra le pied sur le territoire suisse; mais pas auparavant.

Illust^mo^ signor mio. P^to^ S^e^ a facto dire ali capitanei et capi disquadra dil campo che stiano in puncto con le gente per partire facte le feste di Pasqua[1]. Potria anco essere si differira, perche questi medici monstrano mercori o zobia volere dare medicina ad Soa Ex^ia^ per questa alteratione sopravenuta; ecc.

Si sente li Suiceri aver tenuto consiglio di mettersi insieme, e facto ordine quanti ne potrano avere de li nostri li amazino, riservato li pagi e li preti et niuno fazano presone[2]. Sara una crudelissima et sanguinente guerra, perche el simile si e facto e si fara dal canto di qua, se N. S. Dio non li provede, perche luna parte e laltra e disposta a

vendeta. E como questo S. vadi nele terre loro si crede bisognara essere ale mane, prima non[3] . . . . . .

Lossane 13 aprilis 1476.

Firmat. Servus

J. PETRUS PANIGAROLA.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo principi Duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Cette année-là le jour de *Pâques* tombait sur le lendemain, *14 avril.*

[2] Cette ordonnance de la Diète, assemblée à *Schwytz*, est du 17 mars 1476; elle prescrit « *de ne point faire de prisonniers, mais de tuer autant d'ennemis que possible.* » (*J. de Müller, Histoire suisse,* t. VIII, p. 58, note 275.)

[3] L'armée du duc de Bourgogne n'a jamais franchi les anciennes limites de la ligue helvétique qui ne comprenaient ni le canton de Fribourg, ni aucune portion de la Suisse française. *Morat,* dont les Bernois s'étaient emparés dans la campagne de l'année précédente, appartenait à Jacques de Savoie, comte de Romont.

CLXVIII.

J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN.

Lausanne, le 14 avril 1476.

Il paraît que les Suisses ont menacé Romont d'une nouvelle attaque pour le jour suivant. — L'ambassadeur de l'empereur dit qu'il attend son collègue, le comte de Rechberg, envoyé vers les Suisses par Sa Majesté. — Quand il sera arrivé on connaîtra le résultat de sa mission et l'on pourra savoir pour sûr si les confédérés ont l'intention de prendre l'offensive ou d'attendre l'ennemi chez eux.

Illust^mo^ Signor mio. Li Suiceri pare mandassino a dire a Romont che poi domane voriano andare la a campo, ma

niente sintende certo. Lambassatore dil Imperatore dice aspecta uno mando la Mª Soa la quando vene qui; che li vegnira a refferire tuto et quelo avera facto[1] per lo quale si sapera la certezza di quello vorano fare, se vorano ussire in campagna, o aspectare a casa.

. . . . . .

Lossana 15 aprilis 1476.

Sottos. Servus

J. PETRUS PANICHAROLA.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo principi Duci Mediolani, etc.

Cum sigitlo.

[1] Le *comte de Rechberg* qui, par une dépêche adressée au protonotaire Hesler, son collègue, lui rendait un compte détaillé du résultat de sa mission auprès des Suisses. (Voir, ci-après, la *dépêche de Panigarola*, du 15 avril.

CLXIX.

J.-P. PANIGAROLA AU DUC DE MILAN.

Lausanne, le 15 avril 1476.

Proclamation de la paix entre l'empereur et le duc de Bourgogne. — Hier, avant l'issue de la grande messe, le duc a fait publier, par le seigneur Guillaume de Rochefort, la paix avec Sa Majesté l'empereur (Frédéric) et l'archiduc (Maximilien) son fils, en présence de madame la duchesse de Savoie et du jeune duc (Philibert) son fils, après quoi on a donné lecture des actes respectifs de ratification du traité. Cette paix est conclue entre les deux parties, pour eux et leurs héritiers à perpétuité, pour leurs sujets, leurs villes et leurs seigneuries. — L'empereur stipule, comme chef de la maison d'Au-

triche, pour qu'il soit bien entendu que les princes de cette maison impériale, et l'archiduc Sigismond en particulier, ne devront prêter aucune assistance aux Suisses. — Cette proclamation a été accompagnée de grandes cérémonies et de beaucoup de protestations en faveur du maintien de la paix ; le duc a fait sonner les clairons afin de montrer à l'ambassadeur de l'empereur la grande importance qu'il attache à cette réconciliation.

Après le dîner le légat du pape, l'évêque de *Sebenico,* et les ambassadeurs de l'empereur, du roi de Naples et du duc de Milan furent conduits sur une haute estrade, richement décorée, dressée au milieu du camp, près du pavillon du grand Bâtard de Bourgogne. — Don Frédéric, prince de Tarente, y avait pris place en l'absence du duc Charles. — Du haut de cette tribune, messire Guillaume de Rochefort proclama de nouveau la paix avec l'empereur ; ensuite parlant aux troupes réunies, il s'étendit plus qu'il ne l'avait fait le matin à la cathédrale, en insistant sur ce que l'archiduc d'Autriche, Sigismond, étant compris dans la paix, les Suisses n'avaient plus à attendre de lui aucun secours ; — qu'il abandonnait le comté de Ferrette, lequel demeurait exclu de la paix, de même que les Suisses ; — que ceux-ci, étant privés de l'assistance de l'empereur et du duc d'Autriche, succomberaient infailliblement dans la lutte, et que dès lors la victoire serait aussi facile que prochaine. — Il s'est attaché en outre à encourager l'armée par des discours flatteurs ; en lui rappelant la renommée qu'elle avait conquise dans les guerres précédentes, et celle qu'il dépendait d'elle d'y ajouter par de nouvelles victoires ; que l'ennemi qu'ils avaient à combattre n'était qu'un rassemblement de petits voleurs *(ladroncelli),* rebelles à l'empire et hostiles à tous les princes, etc. — La cérémonie s'acheva par des fanfares au son des trompettes et des clairons ; après quoi les ambassadeurs en corps accompagnèrent le duc de Bourgogne à l'office du soir.

L'ambassadeur de l'empereur tâche d'obtenir du duc de Bourgogne une prolongation du délai fixé pour l'arrangement de l'affaire de Ferrette, jusqu'à ce que l'empereur soit arrivé de ces côtés ; l'archiduc Sigismond ayant, à ce que dit le protonotaire, remis à Sa Majesté le soin d'accommoder le différend ; en attendant il ne donnera aucune aide aux Suisses. — Le duc Charles n'a pas encore consenti à la chose, et on continue à l'en presser.

Le duc ne paraît pas bien portant depuis quatre ou cinq jours ; il est fort pâle et abattu, et affecté d'une légère fièvre ; ce que les médecins attribuent à la grande quantité de tisane chaude dont il fait usage comme boisson ; dès le matin en se levant il en avale un grand bol

pour se réchauffer l'estomac. Quand il couche au camp il dort tout habillé, et c'est à grand'peine qu'on a obtenu de lui, les deux dernières nuits, qu'il se déshabillât et se couchât dans un lit de plume. Cependant jusqu'à présent son indisposition n'offre aucun danger.

L'ambassadeur de l'empereur a reçu la veille au soir (14 avril) des dépêches des Bernois et du comte de Rechberg envoyé auprès des Suisses. — Le comte, parlant au nom de l'empereur, leur a dit que Sa Majesté était fort scandalisée de ce qu'ils avaient eu l'audace de reprendre les armes, après que lui, l'empereur, avait fait la paix avec le duc de Bourgogne, etc.

Les Suisses ont répondu : « qu'ils n'avaient point eu connaissance » de cette paix, qui ne leur avait pas été notifiée ; — que le duc de » Bourgogne s'étant emparé à main armée d'une certaine place » (Grandson) qui était en leur pouvoir, et ayant fait pendre leurs gens, » ils ont dû agir pour leur défense, ainsi qu'ils l'ont fait ; — que » néanmoins, ayant été informés des intentions de Sa Majesté impé- » riale, et voulant, comme toujours, s'y conformer, ils ont convoqué » à Bâle une assemblée générale des députés de toutes les ligues, qui » doivent s'y trouver maintenant réunis. » Ils ont retenu l'envoyé de l'empereur, voulant, à ce qu'ils disent, qu'il assiste à toutes les délibérations de l'assemblée. — Les Bernois demandent que le protonotaire Hesler leur prête conseil, etc. — Le comte de Rechberg dit qu'il se rendra à Bâle, pour apprendre le résultat des délibérations de l'assemblée, aussitôt que le protonotaire l'aura informé des sentiments du duc Charles.

Après avoir communiqué ces dépêches au duc de Bourgogne, le protonotaire impérial a répondu aux Bernois : — « que les Suisses » ne pouvaient donner pour excuse de n'avoir pas eu connaissance de » la conclusion de la paix, puisqu'elle a été publiée à la cour de l'em- » pereur et proclamée dès la fin de janvier dernier, ainsi que chacun » le sait. — Qu'ayant eu l'insolence de rompre la paix, il craignait » qu'ils n'en portassent la peine, et que Sa Majesté impériale ne s'en » troublerait pas ; — que le duc se préparait à les attaquer avec des » forces dont il avait pu voir la puissance, et qu'en face de cette grande » armée le seul conseil qu'il pouvait donner aux Suisses était de cher- » cher les moyens de fléchir le duc ; — qu'on eût à les avertir, et à » leur signifier que la paix, qu'ils avaient rompue, venait d'être pro- » clamée de nouveau, et que la plus parfaite entente existait entre » tous les contractants. » — Le protonotaire a écrit sur le même ton aux villes de Strasbourg et de Bâle, ainsi qu'à d'autres villes de la ligue inférieure, que si elles ne voulaient pas se rendre coupables de

violation de la paix, proclamée à plusieurs reprises, elles eussent à se garder de donner aucun secours aux Suisses; du reste il fera, dit-il, tous ses efforts pour amener une entrevue entre l'empereur et le duc de Bourgogne.

Le protonotaire a ajouté, qu'en considération du duc de Bourgogne, on ferait quelque chose pour la duchesse de Savoie; — qu'on prolongerait le délai pour l'investiture du duché de Savoie jusqu'à l'entrevue projetée; qu'il était même question que l'empereur commandât aux Suisses de déposer les armes, sous peine, etc., qu'il leur fasse défense de toucher aux Etats de la maison de Savoie, parce que ce sont des fiefs de l'empire et qu'il leur ordonne de restituer ce qu'ils ont pris à la Savoie et de l'indemniser du dommage qu'elle a éprouvé de leur part; — faute de quoi l'empereur procédérait contre eux selon la rigueur du droit impérial, et même par les armes, etc.

Illustrissimo Signor mio. Heri ala Chiesia questo Illmo S. nanzi il levare la missa grande fece, per lo M^co Messer G. de Rochiafort[1] a la presentia di la Illma Madama[2] et duca suo fiolo[3], publicare la pace tra la M^a dil Imperatore et Duca suo fiolo[4], perpetua per loro soi heredi, subditi, terre et Signorie, et forono hinc inde lecte le ratificationi[5] ibi publice et per questa pace facta cum p^o Imperatore capo di la casa di Austria voleno a ben intendere inferire che tuta la casa di Austria voleno li sia compresa, et che ad Suiceri non fara favore, maxime lo duca di Austria o Austerlich Sigismondo[6], estendendosi ala conservatione di quella con parole assai et cerimonia, tale etiam di trombeti che lambassatore di Soa M^a cognoscesse si ne facesse caso grande qui.

Subito disnati, lo legato[7] Sebenich[8] p^o ambassatore[9], Jo. Palomar[10] et Io, al lozamento di Monsig^re il Bastardo, fomo conducti, sopra un tribunale alto parato in mezo dil campo, nel quale intervene etiam don Federico[11], e qui posti a sedere in absentia pero dil p^o Duca, esso Messer Gulielmo coram populo cominzo a manifestar tal publicatione, extendendosi piu che non aveva facto ala chiesia in dire: chel Duca di Austria era compreso in questa pace et

non daria ayuto ad Suiceri. Abandonava Fereta[12], la qual rimaneva exclusa et inimica di Soa S^ria^, et cosi Suiceri.

Restava ora che animosamente si disponessero ala bataglia, perche essendo privati dil favore di p^o^ Imperatore et duca de Austerlich succomberiano et a loro saria prompta et facile la victoria. Inanimandoli con parole efficace quanto fo possibile, et ricordandoli la fama ne acquistariano oltra le passate victorie, et con dire etiam che si aveva ad combattere con latroncelli inimici del Imperio et de principi, ecc., e qui si extese molto, et apresso forono sonate le trombete un pezzo: quo facto accompagnamo p^o^ S. a vespero, che visito poi p^a^ madama.

Benche questa publicatione sia stata facta cosi ampla, io mi sforzaro ora farmi mandare copia di tuti li capituli como p^o^ S. mi disse avanti, cosi di la ratificatione ecc.[13] Avisando V. S. che questo protonotario ambassatore cercha p^o^ S. prolongi la tregua di Fereta che fo per 6 mesi[14] fino al tompo che Soa S. si trovara con la M^a^ dil Imperatore, ala quale in totum esso duca di Austerlic a rimesso, como dice, ogni differentia et alora si conzara tuto, ne interim dara favore ad Suiceri: fino qui non li a anco esso S. di Borgogna consentito, ma sono al stringere.

P^o^ S. non sta tropo bene da quatro di in qua, sta molto pallido et afflicto, con suspecto di qualche febre, el che attribuiscono li medici al gran bevere daqua cocta fa : maxime la matina como si leva ne beve un gran gran tracto e quasi una gran taza, tanto a caldo lo stomaco; et quando e in campo sempre dorme vestito et hanno auto gran^ma^ fatica a fare spogliar la S. Soa queste doe nocte, e dormire in pluma, pur non e mal di periculo.

Heri sera p^o^ ambassatore imperiale ebbe lettere da Bernesi et da quello del Imperatore mandato ad Suiceri[15] como scrissi, a dirli: La Mª Soa si maravigliava, che avendo lei pace con questo S. loro presumesseno tore le arme ecc.

Rispondeno, loro non avere saputo di tal pace ne esserli notificato, ma avendo questo S. armata manu assaltato certe castelle che erano in mano loro et impicato li soi, li e stato necessario fare quello che hanno et deffesosi. Niente dimeno inteso la mente di Soa Ma ala quale sempre volemo conformarci, anno ordinato tute le lighe siano ad Basilea, dove denno essere di presente; avendo ritenuto lhomo di pa Ma mandato la: lo quale voleno intervenga a tal consultatione insieme con loro: e qui risponderano subito de la deliberatione loro, intendendo non fare cosa contra la voglia di Soa Ma : e qui essi Bernesi domandano e pregano consiglio ad questo prothonotario Esler ambassatore[16], quello vero rimasto la dil Imperatore dice si voglia acostare in la con avere inteso la mente di questo S. che non dubita si ne ara grande honore.

Po prothonotario avendo notificato tuto ad questo S. risponde la, che non bisogna si excusino non avere notitia di la pace, perche ne la corte dil Imperatore fo publicata et cridata fino questo zenaro[17], la quale ad ogni uno e nota, ma poi che anno facto queste insolentie dubita la ruina li andara adosso. La pa Ma ne he turbata di tal acto, et perche vede questo S. essere grosso et in puncto per andarli adosso, non sa che consigliarli vedendo tanta potentia, si non che loro cerchino il modo di placarlo et gli lo avisano che fara quanto potra, fino po S. et lo Imperatore si trovarano insieme, perche loro hanno rotta la pace, e di novo li nottifica la publicatione facta qui cum granma unione di le parte.

Similiter scrive a Transbourg, Basilea[18] e quelle lighe ad alcuni, che non voliano essere violatori di questa pace hinc inde publicata, e si guardano inanzi, e questo acio non diano adiuto ad Suiceri, e qui cerca rimovere da loro quelle che piu sono affectate al Imperio et separarle.

Mi a etiam dicto esso prothonotario che ad contempla-

tione di questo S. si fara qualche cosa per la pª madama, e in lexpedition soa da qui scrivera sara tenuto suspesso il tempo di la investitura dil ducato di Savoya, fino a labocamento predicto; et che si tracta fare limperatore commanda sub penis ecc. a Suiceri deponano le arme et non tochino a Savoya perche sono feudi dil Imperio, restituiscano quello anno tolto, et repareno li danni, como cosa illicita et indebita, et non volendolo fare procedera ala sententia contro loro, per punirli poi hostiliter[19]. Fra ogie et domane spera concludera con pº S. como dice, et io staro attento, avisando V. S. di tuto . . . . . .

Lossana 15 aprilis 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo principi Duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Messire *Guillaume de Rochefort,* seigneur de Pluvost, conseiller et chambellan du duc Charles de Bourgogne.

[2] *Madame,* duchesse de Savoie.

[3] Philibert Ier, duc de Savoie, âgé de 10 ans.

[4] L'archiduc d'Autriche, *Maximilien,* fils de l'empereur Frédéric III, né le 22 mars 1459.

[5] Le traité de paix est daté *du camp devant Nancy, le 17 nov. 1475.* La ratification du duc de Bourgogne est datée de *Besançon, le 31 jan. (1475, more galico)* 1476. (*Chmel, Monum. Habsb.* t. I, p. 125, nº XXIX, et p. 133, nº XXXI.)

[6] *Sigismond,* archiduc d'Autriche, de Styrie et de Corinthie, comte de Tyrol, etc., allié des Suisses.

[7] *Alexandre Nanni, évêque de Forli,* légat apostolique en Allemagne. (Voir Lenglet, l. c. t. II, p. 219.)

[8] *Luc de Tollentis, évêque de Sébénico,* ambassadeur du pape Sixte IV près le duc de Bourgogne.

[9] *Georges Hesler,* protonotaire, etc., ambassadeur de l'empereur. (*Lenglet,* l. c.)

[10] *Jean Palomaro,* envoyé du roi Ferdinand Ier de Naples.

[11] D. *Frédéric d'Arragon,* prince de Tarente. (*Lenglet,* l. c.)

[12] Le *comté de Ferrette*, engagé par l'archiduc Sigismond au duc de Bourgogne, et qui s'était soustrait à l'obéissance de ce dernier.

[13] Le traité de paix du 17 nov. 1475 avec ses annexes et les ratifications se trouvent *in extenso* dans *Chmel.* (*Monum. Habsburg.,* l. c. supra t. I, p. 125 et 133.)

[14] La trève conclue le 1er janvier 1476 entre l'archiduc Sigismond et le duc de Bourgogne et leurs alliés respectifs n'était stipulée que pour trois mois, expirant au 1er avril (*Zellweger,* l. c. docum. n° CDLXXVII); mais l'empereur avait obtenu du duc Charles une suspension d'hostilités provisoire de six mois, qu'il s'agissait de prolonger pour régler l'affaire du comté de Ferrette.

[15] Le comte *Henri de Rechberg,* chargé par l'empereur, de concert avec le protonotaire *Hesler*, de négocier une paix entre le duc de Bourgogne et les Suisses, s'était rendu à la Diète de Lucerne qu'il avait trouvée disposée à accueillir favorablement ses propositions (*Tillier, Hist. de Berne*, t. II, p. 285. *Recès de la Diète du 5 avril* 1476). Les *Bernois* eux-mêmes feignirent de vouloir se ranger à l'opinion de la majorité des confédérés en adressant à l'ambassadeur de l'empereur une apologie de leur conduite, dont la substance est rappelée dans une lettre confidentielle de Berne, en date du *mercredi avant Pâques*, 10 avril (*Stettler, Chron. de Berne,* t. I, p. 251-252), et qui s'accorde entièrement avec le résumé contenu dans la présente dépêche.

[16] La convocation d'une assemblée générale des députés des hautes et basses ligues à Bâle n'était qu'une manœuvre des Bernois pour gagner du temps (voir dans *Stettler* la *lettre confidentielle* ci-dessus, n° I). Ils attendaient l'arrivée d'un messager du roi de France qui avait dû faire un grand détour par la Lorraine et Bâle. Ce messager était porteur d'une lettre de Louis XI en date de *Lyon du 24 mars (1475 v. style)* 1476, adressée « *Illustrissimis amicis,... dei gratia invictissimis Sculteto et » consulibus urbis Bernensis* », et muni d'instructions secrètes et très-détaillées, pour encourager les Suisses à continuer la guerre. Le roi leur fait savoir « qu'il a rassemblé une armée dans le Dauphiné du côté » de la Savoie, pour se rapprocher du théâtre de la guerre et des con- » fédérés et qu'il les soutiendra de tout son pouvoir, etc. Il les invite » à envoyer vers lui, à Lyon, des députés pour se concerter au sujet du » gouvernement de la Savoie et du partage des pays conquis, de manière » qu'il n'en puisse résulter aucune mésintelligence entre S. M. et les » Suisses. » (*Traduction allemande* de la lettre du roi et des instructions dans le *Diarium* de *J. Knebel,* l. c. t. II, p. 35-37 et le *résumé* dans *Stettler*, l. c. p. 252.)

[17] La nouvelle de la conclusion de la paix était publiquement connue à Bâle dans les premiers jours de *janvier,* où elle avait été apportée par un héros d'armes du duc de Bourgogne venant de la cour de l'empereur. Ce monarque lui-même l'avait annoncée à l'évêque de Bâle, *Jean de Wenningen,* par un rescrit impérial daté de Vienne *du 20 janvier 1476,*

en l'invitant à l'observer et à la faire observer par tous ses ressortissants; mais ce rescrit ne parvint à sa destination qu'après la bataille de Grandson, le 16 mars. (*J. Knebel, Diarium*, t. II, p. 1 et 20.)

[18] Aux villes libres impériales de *Strasbourg* et de *Bâle*. Cette dernière ville quoiqu'alliée des Suisses, ne faisait pas encore partie de la Confédération helvétique.

[19] Voir la lettre de Yolande, duchesse de Savoie, mère et tutrice du duc Philibert Ier, adressée à l'empereur Frédéric III en date de Lausanne, 18 avril 1476, par laquelle, se fondant sur la minorité du jeune duc, son fils, et sur les périls de sa situation, elle demande à ce monarque d'accorder un délai suffisant pour la prestation d'hommage et de fidélité qu'il lui doit comme duc de Savoie et vassal de l'empire, et se met en attendant, elle, son fils et ses Etats sous sa spéciale protection. A cette lettre se trouve joint un *Promemoria*, où la duchesse fait l'exposé de ses griefs contre les Bernois, les Fribourgeois et les Valaisans ainsi que leurs adhérents, et réclame contre eux l'assistance de l'empereur pour les contraindre à déposer les armes et à restituer les places conquises sur la Savoie. (*Chmel*, l. c. t. I, p. 309-310.)

CLXX.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 15 avril 1476.

Le duc de Bourgogne (qui était retourné au camp après la célébration de la grand'messe le jour de Pâques, 14 avril), revient en ville le même jour, après son dîner, pour assister à l'office du soir, dans la même église de Notre-Dame de Lausanne. — Après les vêpres il rend visite à la duchesse de Savoie, qui avait entendu l'office dans sa chapelle particulière. L'entretien, qui roule d'abord sur des choses indifférentes, devient ensuite plus sérieux. — Quand le duc fut reparti pour le camp, Madame dit à l'ambassadeur milanais : « Il se confirme que les Allemands, dont les députés sont réunis à Bâle, se consultent pour rassembler leurs forces et pour poursuivre la guerre ; — le duc attend d'heure en heure des nouvelles du sire de Contay, qu'il a envoyé vers le roi de France pour sonder ses dispositions ;

suivant ce qu'il en apprendra il saura comment il doit se gouverner, et s'il convient de lever le camp de Lausanne.

Le sire de Miolans vient à Lausanne, mandé par la duchesse de Savoie et le duc de Bourgogne pour concerter un plan d'opération contre les Valaisans, avec le concours des troupes qu'il commande lui-même; de celles du comte de Genevois; de celles des barons et gentilshommes de Savoie (sous la conduite du sire de Belmont), qui sont déjà dans le Bas-Valais, et de l'infanterie piémontaise qui est arrivée dans le val d'Aoste. — Ces troupes doivent combiner leurs mouvements de manière à tenir les Valaisans en échec, et à les empêcher de donner aucun secours aux Suisses, dans le cas où ceux-ci se réuniraient pour attaquer le duc de Bourgogne.

Illustrissimo et Excellentissimo Sig^re^ mio. — Ricomandandomi sempre ala bona gratia di Vostra Sublimita. Heri sera Monsig^re^ de Borgogna ritorno in questa citta a vespero et Madama audiva gia el suo in corte, ipso ando a nostra donna[1], audito che hebbe el vespero in dicta ecclesia, venne in corte a vedere Madama, et stati cusi un puocho in parole generale, parlarono poy un pezzo cum attentione, et partito chel fu, Madama me disse chel se continuava la novella de Alamani, di volersi mettere insieme, quali de presente consultavano a Balla, videlicet a Basilea[2], di questa loro guerra, et che prefato Mons^re^ aspectava de Contes[3] de la volunta del S^re^ Re, qual aviso havuto, saperia poy sel doveria levare campo et como governarsi.

Monsig^re^ de Mjolans[4] e venuto qua chiamato da Madama, credo di volonta de Mons^re^ de Borgogna, perche se daghi qualche ordine et modo che la gente del Conte de Genevra, luy cum li suoi, laltri Gentilhomini et Baroni di Savoya che sono verso Vallesani et li fanti de Piemonte andati in valle d'Augusta[5], stiano presti et parechiati cum bona intelligentia insieme per fare qualche bona ponta contra essi Valesani, omne volta che sentano che questi altri Alamani se unischano insieme al opposito di Mons^re^ de Borgogna, per dimostrare che ad omne canto siamo gagliardi, et an-

che perche Valesani non possino mandare gente alcuna in favore dessi Alamani.

Ala Celstudine Vostra me ricomando.

Ex Lusana die 15 aprilis 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Divotissimus servulus

Sottos : ANTONIUS DE APLANO.

A tergo : Illustrissimo Principi et domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani ecc.

Cum sigillo.

[1] L'église cathédrale de Lausanne dédiée à la *Sainte-Vierge Marie.*

[2] La ville de *Bâle.* Les historiens suisses ne disent mot de cette réunion de députés des hautes et basses ligues à Bâle, hormis *Stettler* (l. c. p. 251), qui ne nous apprend point si la convocation fut ou non suivie d'effet.

[3] *Louis, seigneur de Contay* et de Forest, chambellan du duc de Bourgogne, etc., voir les *Mém. de Commines* (éd. Dupont, t. I, p. 326. note 2, et t. II, p. 13), où l'auteur explique que la mission de Contay avait pour objet d'obtenir du roi Louis XI l'assurance qu'il lui donna « *d'observer loyalement les trèves.* »

[4] *Anthelme, seigneur de Miolans,* en Savoie, créé maréchal de Savoie par le roi Louis XI en 1478, après la mort de la duchesse Yolande, sœur du roi. (*Guichenon, Hist. de Savoie,* t. I, p. 570.)

[5] Les milices du Piémont envoyées dans le val d'Aoste sous la conduite du comte de Challant. (Voir ci-devant la dépêche de *Petrasanta* du 8 avril, nº CLX.)

CLXXI.

FR. PETRASANTA AU DUC DE MILAN.

Turin, le 16 avril 1476.

On vient de recevoir la nouvelle que l'infanterie piémontaise et les milices du val d'Aoste ont fait ensemble une course dans le Valais. — Ils ont ressaisi le bourg de Saint-Pierre d'Entremont, que les

Haut-Valaisans avaient déjà pris et repris plus d'une fois. Il est vrai que cet endroit n'est pas fortifié. — Les Valaisans ont eu environ 25 hommes tués dans cette escarmouche, les Piémontais n'ont perdu que quatre des leurs. — Encouragés par ce succès, ceux-ci se proposent de pousser plus loin.

Le gouverneur de Mâcon, ayant changé de projet, a quitté Turin, dans l'après-midi, pour aller se loger à Carignan. — L'évêque de Turin s'est rendu à Chivasso.

Illustrissimo et Excell^mo^ Signore mio. Hoggi havemo havuto nova qua como li fanti piemontesi insieme con quelli di Valle dAgosta sono corsi verso li Vallesani, et hanno rihavuto Borgo San Petro[1], quale coloro havevano pigliato gia piu di fa. Vero chel non era forte ne anche in forteza, pur ne la scaramucia ne sono morti circa 25 de Vallesani, et quattro de costoro. Questi hanno mo pigliato animo, et dissegnano andare piu oltra.

Il governatore Macchon[2], mutato proposito alle 19 hore, va allozare a Carignano, el vesco di Turino[3] a Chiavasso.

A V. Cels^ne^ continuo mi ricomando.

Taurini 16 Aprilis 1476.

Firmat. Devotissimus servulus
FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illmo Principi etc. dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani ecc.

(Con sigillo.)

[1] Le *bourg de St-Pierre,* dans la vallée d'Entremont, sur la route de Martigny au grand St-Bernard, appartenant au Valais savoisien. L'évêque de Sion rend compte de cette affaire dans une lettre adressée à la ville de Berne, en date du 18 avril 1476. Il dit que les troupes italiennes, sous la conduite du *comte de Chalant*, passèrent le mont St-Bernard la *veille de Pâques* (13 avril) et surprirent un poste de 120 Haut-Valaisans, sujets de l'évêque, qui gardaient les passages de l'*Entremont,* et leur tuèrent une trentaine d'hommes, etc. (Voir *la lettre* dans J. *Knebel,* l. c. II, 40.

[1] *Jean de Damas*, seigneur de Clessy, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de la ville et comté de *Mâcon* pour le duc, qui sans doute lui avait confié quelque mission au-delà des Alpes. (*La Barre, Mém. de France et de Bourgogne*, t. II, p. 271.)

[2] *Jean de Compey*, évêque de Turin.

CLXXII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 16 avril 1476.

Il annonce l'arrivée au camp de deux grosses bombardes, de courtaux et de serpentines, avec environ 25 chariots de poudre, ainsi que des équipages de ponts, des mantelets et des affûts de canon. — L'argent n'est pas encore venu, mais on dit que le convoi est tout proche. — On ne parle pas de départ, la santé du duc de Bourgogne n'étant pas des meilleures. — Néanmoins, si les Suisses faisaient une seconde tentative contre la place de Romont, on lèverait le camp pour se porter à leur rencontre.

Illustrissimo Signor mio. Heri sera zonsero in campo doe bombarde grosse[1], doi cortaldi et alcune serpentine con circa 25 cara di polvere, ponti mantelletj et prede[2] di bombarde. Cosi laltre dicono e qui preso : li denari non sono ancora venuti, e di partir non sento altro, etiam questo S^re^ non sta tropo ben sano, como o scritto ancora. Pure se Sviceri andasseno a campo a Romont, como aviano facto voce, si moveria col campo. Che seguira ala giornata lo intenderite.

Lossane[3] 16 Aprilis 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo : Illmo Principi et Emo dno dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] Au dire d'un contemporain qui avait vu passer le convoi à Metz, chacune de ces bombardes était traînée par une trentaine de chevaux. (J. *Knebel, Diarium,* II, 49.) Celles que les Suisses avaient prises à Grandson, pesaient *26 quintaux.* (*Oehs, Hist. de Bâle,* t. IV, p. 318.)

[2] *Predella,* siége, affût.

[3] *Lossane,* Lausanne.

CLXXIII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 17 avril 1476.

Etat de l'artillerie qui se trouvait au camp du duc de Bourgogne à la date de ce jour, à savoir : — 4 grosses bombardes ; — 6 courtaux et environ 54 grosses serpentines. — Ce nombre s'accroît journellement par l'arrivée de nouvelles pièces et chariots de munition.

Il est convenu que le signe auquel on reconnaîtra les personnes auxquelles on doit donner, avec leurs dépêches, un libre passage dans les Etats du duc de Milan, consistera en ce que le porteur sera muni d'une lettre de marque scellée du propre anneau *(Corniola)* du duc, aux armes de Bourgogne, dont l'ambassadeur envoie à son maître une empreinte en cire à cacheter. — Cet anneau est le contreseing dont le duc se sert chaque fois qu'il délivre un mandat de telle ou telle somme à toucher sur la caisse des trésoriers et des receveurs de ses finances, et qui équivaut à un ordre de payer la somme au porteur de la cédule.

Sur le bruit répandu que les Suisses se proposent de se porter sur Romont, le duc a fait donner l'ordre à toutes les troupes du camp de se tenir prêtes à marcher à la rencontre de l'ennemi.

Le duc fait partir quelques troupes pour aller châtier une place qui a manifesté l'intention de se donner aux Suisses, et pour la mettre à contribution.

Illustrissimo Signor mio. Heri sera zonsero in campo doe altre bombarde grosse, tre cortaldi e serpentine con carete di munitione in modo ora sono qui quatro bombarde grosse, 6 cortaldi et circa 54 grosse serpentine, e cosi vanno venendo ecc. le artigliarie ad questo S. a la giornata.

El contrasigno che arano li soi che andarano per soe facende acio nel dominio nostro siano lassati passare liberamente con scripture ecc., sara che arano il bolletino o lettera di passo sigillata di una corniola soa secreta porta in dicto, in la quale sono scolpite le arme di Borgogna: di la quale domane vi mandaro una forma scolpita in cera. Vedendo quella intendera V. Ex^ia^ che sarano de li soi. Questa corniola e un contrasigno che ogni volta che la manda ali maestri de Intrata o thesorieri soi senza exceptione danno a quello che la porta quella soma de dinari che richiede.

Heri p^o^ S. fece commandare a tutol campo stesse in ordine per cavalcare, perche venendo Sviceri a Romont a campo, como dicevasi, li voleva andar a trovare, et si levaria in totum col campo. Poi fece comandare ad alcuni fanti andassino hogie con alcuni soldati ad un tractato si fa di una terra[1], che deve monstrare di darsi ad Sviceri, per coglierne a la tracta una soma e tagliarli a pezi.

Lossana 17 Aprilis 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo: Illustrissimo Principi domino Galeazo Marie Sforcie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] Pendant que le duc de Bourgogne était campé près de Lausanne, les Fribourgeois et leurs aidans du comté de Gruyère firent fréquemment des courses sur les terres de Savoie. Dans la semaine de Pâques une bande de Fribourgeois s'était aventurée jusqu'à deux lieues de Ve-

vey et avait brûlé le château d'*Attalens*, appartenant à messire Guillaume de la Baume, seigneur d'Illens. (*De Rodt, guerres de Charles-le-Hardi*, t. II, p. 151.) L'endroit dont il s'agit dans la dépêche ci-dessus est peut-être *Bulle*, grosse bourgade entre Fribourg et Vevey, qui aurait livré passage à l'ennemi, bien qu'elle appartînt à l'évêque de Lausanne, sous la suzeraineté du duc de Savoie.

CLXXIV.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 18 avril 1476.

La duchesse de Savoie reçoit l'avis que le comte de Challant, avec ses gens du val d'Aoste et les troupes piémontaises envoyées dans cette vallée, ont passé dans le Valais et se sont emparés de Martigny. — Les conseillers de Madame l'engagent à demander au duc de Bourgogne un corps de troupes pour appuyer le mouvement des Piémontais, et pour former avec les contingents du comte de Genevois et du sire de Miolans une division de 8 à 9,000 combattants, qui se porterait sur St-Maurice, rentrerait dans cette place perdue, s'y fortifierait et maintiendrait le passage libre. — Sur cette demande le duc avait fait partir du camp, la veille, 2,000 hommes de pieds qui iront rejoindre les troupes savoisiennes dans le Bas-Valais. — On parle diversement de cette expédition, parce que cette guerre ne ressemble point aux guerres d'Italie. — Les chefs qui ont été emprisonnés il y a deux jours n'ont pas encore été relâchés.

Le duc de Bourgogne est assez étonné de n'avoir aucune nouvelle du sire de Contay; il suppose que le roi retient ce seigneur jusqu'à ce qu'il ait reçu une réponse de l'empereur ou de toute autre part.

Appiano apprend à l'instant que le roi de France s'est courroucé, ou a fait semblant de se courroucer contre le seigneur de Craön, le prévot de Paris, le capitaine Salazar, etc., et les a tous bannis du royaume. — Ceux-ci se sont entendus avec le duc de Lorraine, M. de Craön a introduit, par ruse, dans la place de Vandemont, un certain nombre de Lorrains, qui en ont fait sortir la garnison bour-

guignonne sans lui faire d'autre mal. — Cette nouvelle a été apportée au camp par un trompette du sire de Bièvre, gouverneur général du duché de Lorraine, en sorte que les fils du comte de Campobasso, qui devaient rejoindre l'armée avec leurs gens, resteront où ils sont. — L'envoyé milanais, qui tient ces nouvelles de personnes privées, se réfère d'ailleurs aux renseignements plus positifs que le plénipotentiaire militaire, Panigarola, qui a passé la journée au camp, où il est encore, pourra donner, sur tout cela, au duc de Milan, leur maître.

Illustrissimo Signore mio. — Havendo havuto laltra sira questa Madama aviso chel conte de Cellant cum li suoi homini de Valle de Augusta, et li Piemontesi giunti la erano andati verso Valesani et haveano preso Martignin[1], parse ad alcuno de questi cortesani si dovesse domandare qualche gente a Monsig^re de Borgogna che se andassereno mettere insiemo cum le gente predicte et cum quelle del conte de Genevra et Mons^re de Miolano, et fare una compagnia de 8 vel 9^m persone, et andare a S. Morise[2] a prehendere quel loco et certi passi cherano perduti et farli fortificare un pocho, et farli guardare. Cosi andarono heri circa 2 mille fanti de campo per mettersi insieme cum quelli altri. Non so que farano, perche certo queste guerre non hanno a fare cum le guerre de Italia. Li capi che forono destenuti laltra sera fin questhora non sonno anche relassati.

Havendo dicto a Madama che le grande cosa che Mons^re de Contes[3] non sia anche venuto aut habia mandato qualche aviso, me ha risposto che Monsig^re de Borgogna se ne maraviglia assay, et crede chel Re aspecti qualche resposta dal Imperatore, vel da qualche altro loco prima chel voglia dare expeditione alcuna a Monsig^re de Contes[4].

Scrivendo questa lettera son statto avisato chel S^re Re de Franza se turbato aut se demonstrato turbato corrozato cum Mons^re de Cran[5], col prevosto de Parise[6], cum Gaschoneto[7], et cum Sallexard[8], et hali banniti. Et essi sonno acconzi col Duca de Lorena, et Monsig^re de Cran cum certo

tractato ha misso certa quantita de villani per un certo buso in la terra de Valdemont[9], et ha mandato fora la gente de Valdemont[9], et ha mandato fora la gente del Duca de Borgogna, cherano la in garnizone, senza fargli altra novita[10].

Questa novella ha portato un trombetto de Monsig^re^ de Bavere[11] Governatore de Lorena, et per questo li fioli del Conte Colla[12] che dovevano venire in qua cum le sue gente restarano dove erano. Zohanne Petro e stato anchora la. Ipso intendera meglio la verita et potra scrivere piu largamente. Io scrivo quello che sento da private persone. Ala Cels^ne^ V^ra^ me recomando.

Ex Lusana 18 Aprilis 1476.

Ejusdem Sublimitatis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo domino Galeaz Marie Sfortia Vicecomiti Duci Mediolani, etc.

(Cum sigillo.)

[1] *Martigny,* grande bourgade, chef-lieu du dizain de ce nom dans le Bas-Valais.

[2] *St-Maurice,* en Valais.

[3] Le *seigneur de Contay,* envoyé par le duc Charles auprès du roi Louis XI à Lyon. (Voir ci-devant le n° CLXX, à la note 3.)

[4] Le roi attendait, non des lettres de l'empereur, mais plutôt le retour de l'émissaire qu'il avait dépêché secrètement vers les Suisses (*Commines, éd. Dupont,* t. II, p. 55), pour les encourager à continuer la guerre. (Voir *la lettre du roi aux Bernois, etc., du 24 mars 1476,* citée plus haut n° CLXIX, note 16.)

[5] *George de La Trémoille,* seigneur de Craön, lieutenant pour le roi, en Champagne, Barrois, etc.

[6] *Robert d'Estouteville,* prévôt de Paris, mort en 1479. (Voir *Lenglet,* l. c. t. II, p. 112-156.)

[7] *Gassonet,* sénéchal de Toulouse.

[8] *Jean de Salazar,* capitaine des compagnies d'ordonnance du roi Louis XI, mort en 1479. (Mlle *Dupont, notes sur Commines,* l. c. I, 59.) Suivant la *letire du roi* aux Suisses, en date de Lyon 24 mars, *Salsazer*

était pour lors, de sa personne, à *Issoudun,* ses gens ayant été envoyés dans le Barrois au sire de Craön qui y commandait à 500 lances. (J. *Knebel,* l. c. II, 36.)

[9] *Vaudemont,* ancien chef-lieu du comté de ce nom, en Lorraine, département de la *Meurthe.* Cette place fut surprise dans la nuit du jour de Pâques, 14 avril 1476, par des gentilshommes lorrains, partis de la Champagne, sous les auspices du sire de Craön. (*Chron. de Lorraine,* l. c. p. LXV.)

[10] Suivant *Commines* (l. c. t. II, p. 55) le roi n'aurait donné au duc de Lorraine que des *secours d'argent* pour lever des troupes en Allemagne. *Th. Bazin* (*Hist. de Louis XI*, t. II, p. 397) dit par contre que le roi lui donna en outre *400 lances,* sous la conduite d'un capitaine français qui feignit *(fingebat)* d'aller en pèlerinage à St-Nicolas, en Lorraine, pour qu'on ne pût pas dire que la trève avec le duc de Bourgogne avait été violée.

[11] *Jean de Rubempré,* seigneur de Bièvre, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Lorraine pour le duc de Bourgogne, tué à la bataille de Nancy, 5 janv. 1477.)

[12] Les fils du comte *Nicolas de Campobasso, Angelo* et *Jean,* que le duc de Bourgogne avait laissés en Lorraine avec leur compagnie de 200 lances italiennes, dont ils avaient le commandement en l'absence du comte, leur père.

[13] *J.-P. Panigarola,* ambassadeur milanais près le duc de Bourgogne.

CLXXV.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 18 avril 1476.

Départ du camp, la veille, de plus de 2,000 hommes de pieds envoyés dans le Valais à la demande des Savoisiens. — L'expédition dont il a été parlé dans la dépêche du 17 continue ; — on lui souhaite bonne chance. Ceux qui en font partie ne seront de retour que dans trois jours ; en attendant il n'est pas question de lever le camp. — Il paraît qu'on attend l'arrivée de l'argent pour en distribuer aux troupes : — ce sera une dépense bien opportune pour remédier à la détresse du soldat et faire cesser les murmures de l'armée.

Illustrissimo Signor mio, ecc. — . . . . . Partirono heri piu di 2m fanti de qui che andorno pure per correre in Valesse ad persuasione di Savoini[1], per quello tractato etiam scrissi heri tenevano. Idioli mandi bona ventura, che variamente qui se ne parla, non tornarano de tre di[2]; et interim non ci he nova chel campo parta, ma pare si aspectarano qui li dinari per dare ali soldati, per rhetificare li animi loro desperati como monstrano, sara bona spessa che ogni uno crida, ecc.

. . . . . .

Lossane 18 Aprilis 1476.

Firmat. Servus

JO. PETRUS PANICHAROLLA.

A tergo: Illmo Principi et Excellmo Dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani.

(Cum sigillo.)

[1] Voir la dépêche d'*Appiano,* du même jour, nº CLXXIV.

[2] Voir la dépêche de *Panigarola,* du 17 avril, nº CLXXIII, à la note.

CLXXVI.

FR. PETRASANTA AU DUC DE MILAN.

Turin, le 19 avril 1476.

Combat de St-Brancher, dans le Valais. — Le conseil de régence de Turin reçoit la sinistre nouvelle de la défaite des Piémontais envoyés dans le val d'Aoste, au nombre de plus de 2,000 hommes de pieds; — ils ont été battus, à tel point qu'entre les morts, les prisonniers et ceux qui sont restés comme perdus dans la montagne, pas un seul n'a échappé au désastre. — Ils avaient reçu l'ordre de passer le col du Grand St-Bernard et de descendre dans le Valais pour se

réunir aux troupes du comte de Genève, qui devait se porter à leur rencontre, et qui ne vint pas. — Arrivés la veille au soir à St-Brancher, les Piémontais furent attaqués à l'improviste dans la nuit de *mercredi (17 avril)* et taillés en pièces par les Valaisans. — Le comte de Challant et le seigneur de Leiny *(Provana)*, commandants de ces troupes, se sont retirés avec un petit nombre de leurs gens à l'hospice du St-Bernard, où ils se fortifient pour défendre le passage. — Cette défaite qu'on impute, soit à la lâcheté des troupes, soit à l'impéritie et à l'imprudence de leurs chefs, a jeté le conseil de Turin dans un tel découragement qu'il en perd la tête; il craint que les Valaisans n'en profitent incontinent pour s'emparer du val d'Aoste.

Le président et le conseil, encore tout émus de ce désastre, prient l'ambassadeur milanais d'en informer son maître, et de supplier le duc de Milan de leur donner un secours de 5 à 600 hommes de pieds. — L'ambassadeur répond qu'il écrira, mais que la demande de troupes lui paraît prématurée; qu'il conviendrait d'attendre des renseignements plus précis sur ce désastre, qui peut-être n'est pas aussi grand qu'on le suppose; — qu'il n'est pas à présumer que les Valaisans se hasardent à passer les monts; — que les Piémontais et les Val-d'Aostains auraient dû se contenter de garder le passage du col, et ne pas s'aventurer au-delà des limites de la province.

Le conseil partage à cet égard la manière de voir de l'envoyé milanais, en ajoutant cependant qu'on se méfie des dispositions des Val-d'Aostains qui penchent pour les Suisses, et qu'on peut considérer le val d'Aoste comme perdu, à moins que le duc n'y envoie quelques troupes, non pour passer la montagne, mais pour contenir le pays et garder les passages. — L'ambassadeur termine sa dépêche en assurant son maître que, s'il avait pu adroitement lui épargner cette folle demande, il l'aurait fait, et qu'il fera tout son possible pour qu'elle soit retirée.

P. S. A chaque heure, quelques-uns de ceux qui ont été défaits par les Valaisans arrivent à Turin. — Après les avoir subtilement interrogés, *Petrasanta* reste persuadé que l'affaire de St-Brancher a été une panique plutôt qu'un combat : — les Piémontais, dont la plupart n'auraient pas même vu l'ennemi, se seraient enfuis au bruit du feuillage agité par la tempête. — Le nombre de ceux qui sont morts de fatigue et d'épuisement dans la fuite est bien plus grand que celui des hommes atteints par le fer des Valaisans. — La plupart de ceux qui sont revenus ont eu les pieds meurtris en fuyant au milieu des neiges et des glaciers, poursuivis par un petit nombre d'ennemis. — Quoi qu'il en soit on a reçu des lettres qui disent qu'une partie des

fuyards, reprenant courage, se sont ralliés et se sont jetés en désespérés sur l'ennemi qu'ils ont repoussé, en lui tuant quelques hommes, en lui faisant quelques prisonniers et en lui reprenant une partie du butin; — cette nouvelle a un peu rassuré les membres du conseil.

L'ambassadeur milanais ayant épuisé en vain toutes les ressources de sa diplomatie pour éviter une demande formelle de troupes auxiliaires, dit qu'il a concerté avec le protonotaire de Romagnan (membre de la régence de Piémont) un plan suivant lequel la cour de Milan répondrait favorablement à la demande du gouvernement piémontais, qui alors n'accepterait pas, sous prétexte qu'il a renoncé à toute opération offensive contre les Valaisans, et qu'ayant assez de troupes pour la garde du val d'Aoste, celles que le duc de Milan serait disposé à leur octroyer deviendraient plutôt une charge à cause de la grande disette de vivres qu'on éprouve dans le Piémont.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. — Hoggi questi Magnifici Presidente et Consiglio[1] hanno havuto nova come li fanti suoi piemontesi et di Valledagosta, quali erano piu di 2m, sono stati rotti da Vallesani, et quasi non e scampato coda di loro che non siano o morti o presi, o persi. Erano intrati in San Brancer che non e terra murata ne forte, et havevano ordine di trovarsi et unirsi con Monsignore di Genevra; quale ex alio latere gli doveva venire incontra, et non gli venne, con animo di scorrer poi tutto Vallese quando fossero stati uniti[2]. Firmatosi nela detta terra la notte sprovedutamente, li Vallesani gli forono adosso, et qui li tartassarono, come e detto che fo merchordi[3]. Hora il conte di Celant[4] et Jacomo da Leyni[5] capi di questi nostri si sono ridutti al passo di San Bernardo con alchuni pochi et fortificatosi per tenere il passo. Per la qual cosa tra costoro qua e tanto smarrimento che non sano tenere massaria si per questa rotta che e stata la piu bestiale et vituperosa del mondo; et per imprudentia et imperitia deli capi loro, si per dubio che li Vallesani invadeno mo la detta valle dAgosta.

Unde questa sera li predetti, Presidente et Consiglio tutti dolorosi mi hanno pregato ne volesse avisare V. Celne

la quale instantissimamente pregano si degna soccorrerli de 500 a 600 fanti. Io gli ho risposto che ne scriveria, ma che questa rechiesta mi pareva immatura; et era meglio aspetaseno altra chiarezza, perche non essendo forse il male non seriano necessarij detti fanti. Deinde chel non era da credere aliquo modo che Vallesani si mettessero a passare la montagna, e che costoro hanno fatto bestialmente non solo a lasciarsi cogliere in questo modo, sed etiam a guardarse a casa sua.

In somma questi consiglieri confermano il dire mio, ma hanno tanta diffidentia di li homini proprij de la detta valle, che non si dagano spontaneamente a Sviceri per la inclinazione gli hanno, che essi la tengono per spazata se V. S. non gli manda detti fanti, li quali non abiano aliquo modo a passare la montagna, ma solo a custodire et defendere essa Valledagosta. E cosi la pregano gli voglia omnino mandare quanto piu presto ella po.

Se Io havesse potuto dextramente divertire questo impazo da V. S. lhaveria fatto piu che voluntieri, et farolo anche possendo, ma so certo non mi ne potero schermir..... essendo vera totaliter detta volta.

A V. Cel^ne^ continuo mi racomando.

Taurini 19° Aprilis 1476.

Ill. D. D. V.

Firmat. Devotissimus servulus

FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illmo Principi et Excell^mo^ domino meo duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

P. S. — Vengono ognhora qua di quelli sono stati spontati da Vallesani: io examinandoli sottilmente trovo in effetto che hec fuit fuga non pugna. E fugati dal vento et dal romore delle fronde, non e alchuno di questi chabbia visto

li nemici. Li piu sono morti per straccheza fugendo che per ferro. Questi venuti qua sono tutti feriti nela sola di pedi correndo per paura su le neve et pochissimi erano quelli gli hanno impauriti. Chel sia vero, sono venute adesso litere come alchuni pochi ragunati insieme et come disperati rivoltati contra li nemici gli hanno rabutati, et presone et mortone, et fatto bottino[6], che a ralegrato costoro assay.

Io usando dextramente ogni arte perche costoro cessassero da la rechiesta de li fanti non mi e venuto fatto, perche deliberato hanno omnino volere aspettare la risposta di V. Cel. Tamen io sono su una trama, al che mi adiuta molto il protonotario da Romag.[7] che quando bene V. S. si facia di bona bocha in non ricusare di servirli de detti fanti, essi non li acceptano. La ragione e in prompto, hormai non bisogna fare ne fano piu pensiero di passar la montagna. Non passando sono assay per guardare Valledagosta. E cosi li fanti di V. S. gli seriano qui piu dannosi che utili per la gran caristia che ce. Di quello seguira ne avisaro quella alla quale humilmente mi ricomando.

Ut in litteris.

[1] Le conseil de régence du Piémont.

[2] Voir la dépêche d'*Appiano,* datée de *Lausanne, 18 avril,* n° CLXXIV.

[3] Après avoir parlé de l'échec essuyé par les Valaisans au St-Bernard le *samedi* 13 avril, veille de Pâques, l'évêque de Sion rend compte aux Bernois, ses alliés, de la revanche prise par ses gens à St-Brancher, dans les termes qui suivent:

« Le *mercredi*, 17 avril 1476, les milices du Valais épiscopal, rassem-
» blées (à Sion), se portèrent en masse contre l'ennemi, le surprirent
» dans l'*Entremont,* et après un rude combat, où l'ennemi perdit un
» millier d'hommes tués outre un bon nombre de prisonniers, elles le
» mirent en fuite et le poursuivirent jusques près de l'hospice du St-Ber-
» nard; — le *comte de Challant* et d'autres chefs sont, dit-on, au nombre
» des morts », etc. (Lettre de Walther de Supersax, évêque et comte ou préfet du Valais, aux Bernois, datée de *Sion,* jeudi 18 avril 1476 (voir J. *Knebel, Diarium,* l. c.) L'évêque suppose, mal à propos (et cette erreur a été répétée par les chroniqueurs et les historiens suisses) que la colonne descendue dans l'Entremont était composée de *Lombards.*

de *Vénitiens* et de *Romains*, à la solde du duc de Bourgogne, tandis que cette colonne ne comptait réellement que des Piémontais, au nombre de 2000 hommes environ (*duo millia ex Insubribus et Sulassis. Jos. Simlerus*, Vallesia, lib. II) qui allaient rejoindre l'armée savoisienne dans le Chablais.

[4] *Louis, comte de Challant*, seigneur d'Aimeville, etc., en Val-d'Aoste, fils de Jacques, comte de Challant et gouverneur de Verceil. (*Guichenon, Hist. de Bresse*, IIIe part., contin. p. 70.)

[5] *Jacques Provana, seigneur de Leiny*, dans le Canavais, en Piémont. (*De La Chiesa*, cor. réal. II, p. 215.)

[6] On voit par les détails renfermés dans les dépêches suivantes que les Valaisans, au nombre de 5000 hommes, s'étaient portés par des chemins détournés (par *Saxon* et *Volége*) dans l'Entremont, pour prendre à revers la colonne du comte de Challant, dont la tête était déjà parvenue à *Martigny* (voir la dépêche d'*Appiano*, du 18 avril, n° CLXXIV), tandis que l'arrière-garde, composée des Piémontais, s'était arrêtée à *St-Brancher*, où elle fut surprise et mise en déroute par les Valaisans avant d'avoir pu être secourue par la tête de la colonne.— A la nouvelle de cette surprise, la colonne rebroussa chemin, remonta la vallée d'Entremont en ralliant les fuyards et livra près de l'hospice du *St-Bernard* un nouveau combat aux Valaisans qui, à leur tour, se mirent en retraite. La perte des Piémontais et Val-d'Aostains n'est évaluée dans ces dépêches qu'à 500 hommes tués, dont les corps furent recueillis par les religieux hospitaliers et réunis dans un charnier qui a subsisté longtemps. (*Boccard, Hist. du Valais*, p. 128, n° II.)

[7] *Amédée de Romagnan*, protonotaire apostolique, conseiller ducal et membre de la régence de Piémont. *Consilium ducale Taurini residens.* (*Juvenal. de Aequino, Hist. Patr. Monum.*, Script. I, 1e col. 685.)

CLXXVII.

Le Président et Conseil de régence de Piémont, au duc de Milan.

Turin, le 19 avril 1476.

Après avoir rappelé au duc de Milan ses offres de service pour la protection et la défense du Piémont, la régence de Turin, se référant au rapport de l'ambassadeur milanais, *Petrasanta*, concernant l'échec

éprouvé par les troupes piémontaises cantonnées dans le val d'Aoste, demande instamment à ce prince d'envoyer dans cette vallée 600 hommes de pieds pour en garder les passages, conjointement avec les troupes du pays, etc.

Illustrissime princeps et excelse domine. — Accidit nunc casus aliquantulum adversus et inopinatus gentibus nostris transmissis ad Valem Augustam. Et quia Celsitudo vestra pro tuhitione hujus patrie in tantum se obtulit, ut nihil ultra dici queat, rogamus quantum in nobis est, dignetur eadem excellencia transmittere illuc ad Valem Augustam cum nostris pedites sex centum, prout in eadem plene confidimus et latius scribit orator vester S. Franciscus de Petrasancta[1]. Et nobis mandet eadem Celsitudo que volet nos facturos in omne ejus decus paratos, concedente X° qui eandem Celsitudinem ad vota conservet.

Ex Taurino die decima nona Aprilis Mill° IIII^c LXXVI^to.

Subscr. DEZULCACIIS....

A tergo: Illustrissimo Principi et excelso domino domino Duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Voir la dépêche de *Petrasanta* du même jour, n° CLXXVI.

CLXXVIII.

FR. PETRASANTA AU DUC DE MILAN.

Turin, le 22 avril 1476.

Le bruit court à Turin que la gendarmerie du roi de France s'est rapprochée de Chambéry. — La régence est fort alarmée de ce mouvement, et redoute quelque nouveauté. — On dit encore que les

affaires du duc de Bourgogne vont mal, sous plus d'un rapport, et que la place de Vaudemont est perdue pour lui. — Le duc Réné est rentré en Lorraine avec un bon nombre de gens de guerre pour ressaisir son duché : — Il y parviendra aisément ; soit parce que les gens du pays sont pour lui ; soit à l'aide des Allemands, ses voisins ; soit parce que le roi de France lui a donné 500 lances, en bannissant artificieusement les capitaines qui les commandent. — Ainsi les difficultés semblent surgir de tous les côtés à la fois.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. — Qua e fama come il Re ha miso la gentedarme sua intorno a Chiambellero[1] di che costoro stano con molta paura et dubitano di gran novitate : E che el duca di Borgogna facia male li fatti suoi per molti rispetti, maxime che si dice Valdemonte essere perduto[2] : Il duca di Lorena andato con gran gente per ricuperare il suo paese, et esserli facile si per la benivolentia deli homini, si per ladiuto de Alemani li proximi, si perche el ha 500 lanze di quelle del Re, quale artificiosamente ha bandito li 4 cappi le conducono[3]. Siche pare che undique sint angustie.

Taurini 22 Aprilis 1476.

Firmat. Devotissimus servulus
FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo : Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] *Chiambellero,* Chambéry, en Savoie.

[2] Voir la *Chronique de Lorraine,* l. c.

[3] Voir ci-devant la dépêche d'*Appiano,* du 18 avril, n° CLXXIV, note 10, et la chronique de Lorraine, l. c. p. LXVIII.

CLXXIX.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 22 avril 1476, à minuit.

Les Lombards, qui ont perdu un de leurs patrons dans une rixe avec les Anglais, apprenant que des archers de cette dernière nation se trouvaient en détachement à l'abbaye voisine (de Hauterêt), se sont rassemblés hier, sur le soir, en assez grand nombre, ont quitté furtivement leur quartier, et sont tombés sur le détachement anglais, auquel ils ont tué 7 hommes, sans compter deux religieux du couvent. — Le duc de Bourgogne, en apprenant ces violences rendues plus graves par le mépris de la sauvegarde donnée à l'abbaye, ordonna que les coupables fussent saisis à leur retour, battus de verges et passés par les armes. — Sur la nouvelle de cet ordre rigoureux tous les Italiens, qu'on appelle indifféremment *Lombards*, se sont soulevés en masse, et rangés en bataille, tant à pied qu'à cheval, l'armet en tête, ils ont fait face aux Anglais, qui, de leur côté, avaient pris les armes pour contenir les Lombards. — Bien qu'assez souffrant, le duc monta immédiatement à cheval et se plaça devant le front des Anglais pour les empêcher d'en venir aux mains avec leurs rivaux. — Aussitôt qu'on apprit en ville la sédition des Italiens, tout ce qui s'y trouvait de gens de guerre courut en toute hâte au camp bien résolus de défendre le duc, et de faire un mauvais parti aux séditieux. — Heureusement le mal n'a pas été aussi grand qu'on pouvait le craindre : — après deux heures d'un effroyable tumulte, l'émeute se calma, et, à l'heure qu'il est, les troupes sont rentrées dans leurs quartiers respectifs.

Le comte de Romont était venu la veille (21 *avril*) au soir à Lausanne, au moment du souper de la duchesse de Savoie, pour lui annoncer qu'il n'avait pas cru devoir laisser passer M. de Viry, qui devait se rendre à Fribourg, parce que, dit-il, les Suisses, qui sont désunis, ne paraissent prêts ni à rassembler leurs forces, ni à prendre l'offensive, et qu'ainsi il ne lui semble pas opportun d'enfler leur orgueil par la présence de M. de Viry.

M. de Miolans mande à la duchesse de Savoie que les Haut-Va-

laisans, au nombre de 5,000, se sont avancés du côté de Martigny. — Il demande s'il convient au duc de Bourgogne d'envoyer des renforts à l'armée de Savoie, pour qu'elle puisse affronter les Valaisans, ou s'il veut rappeler les troupes bourguignonnes qui ont été envoyées de ce côté. — Dans ce dernier cas l'armée savoisienne devrait se tenir sur la défensive et se borner à garder les passages qu'elle occupe. — Le gouverneur de Nice s'est rendu au camp pour communiquer au duc la dépêche du sire de Miolans.

Le courrier du cabinet milanais, Belleto, assure qu'un autre courrier de la cour de Milan, nommé le Moine *(Frate)*, porteur de deux gros paquets de lettres de cette cour, était parti de *Nyon* la veille, dans la matinée, plus de trois heures avant lui; or cet autre courrier n'étant point encore arrivé à Lausanne à l'heure qu'il est, l'on craint qu'il n'ait eu le même sort que le chevaucheur de Madame, dont il a été question dans une précédente dépêche. — *Panigarola* se rend au camp pour éclaircir la chose et pour prendre les mesures nécessaires.

La duchesse de Savoie a chargé M. de la Chapelle de visiter un petit château (non nommé), situé à six ou sept milles italiens de Morges, pour voir s'il lui serait possible de s'y loger, Madame ayant la pensée de quitter Lausanne. Mais on ne sait à quoi elle se résoudra; la cour étant partagée entre ceux qui sont d'avis de partir et ceux qui sont d'avis de rester.

Illmo et Exmo Signore mio. Riccomandandomi sempre a la bona gratia di V. Sub^a^. Heri circha hore 22 sentendo certi Lombardi, a chi erano morti suoi patroni da Inglesi, che certi de loro Anglesi erano ala guardia duna Abbatia[1] misserono insieme alcuni compagni e andarono ad assaltare dicti Anglesi in ipsa Abbatia lontana dal campo circha 7 miglia, et ne amazarono 7 e dui monaci. — Intesa questa novella per Monsig^re^ di Borgogna fu malcontento di tal acto e ordino fosserono tenuti a mente dicti Lombardi nel suo ritornare, et fossereno batuti et tagliati a peze, perche Sua S^a^ haveva mandato dicti Anglesi ala salvaguardia dessa Abbatia. Sentendosi tale ordinatione facta tutti li Italiani appelati Lombardi si misserono in arme a cavallo et a pede in squadre cum li elmeti in testa, e da laltro canto Anglesi se misserono tutti in arme per affrontarse cum li Lombardi.

Monsig^re di Borgogna benchel fosse tutto alterato monto a cavallo e retenne Anglesi, che non se affrontarono cum Lombardi, et in questa terra venne subbito novella che li Lombardi se erano messi tutti insiema et facevano contra prefato Monsig^re. Tutti quelli del campo che se trovarono qua dentro uscirono fora cum gran furia et andarono in campo a cavallo et a pede, et de Lombardi se diceva pocho bene, como puo pensare V. Ex^a. Attenta dicta novella portata, se alcuni se trovarono in li piedi non li bisognava portare lolio santo, perche non havevano tempo de aspectarlo. Tandem cum la divina gratia nel campo se fece pocho male..... il caso. Et quietato dicto rumore de campo ogniuno torno ali suoi logiamenti et in questa terra, como erano circha hora meza de nocte[2]. Per due hore duro questa brollaria col magiore spavento et paura che se potesse dire, perche niuno intendeva que fine dovesse seguire et ogniuno pensava gran male, non so que provisione se fara.

Monsig^re de Romont venne heri sera nel poncto che Madama andava a tavola. Non puoti intendere niente dela casone de sua venuta, perche non puoti ritornare a Corte per lo rumore predicto et anche non stava senza paura nel logiamento.

Questa matina doppo le Messe di Madama ho parlato cum Sua S^ria per intendere se Monsr di Romont haveva portata novella alcuna de Filiborgesi[3], me ha risposto che nullatenus ha voluto lassare andare Mons^re de Viri[4] a Filborgo perchel dice che Alamani stanno malcontenti; et de loro non se sente che faciano provisione alcuna de unirse ne de fare altro, siche non gli pare bene darli questa contenteza et orgollio de mandare la Mons^re de Viri.

Me ha dicto Sua S^ria che Monsig^re de Miolans gli ha scripto che Valesani hanno misso insiema circha 5^m persone e sonno venuti verso Martignin[3], pero gli pare se debia intendere da Monsig^re de Borgogna se gli piaze man-

dare piu gente per ingrossarsi e potter andare ad affrontarsi cum dicti Valesani, aut gli pare che li suoi che sonno la ritornano in qua, e ipso cum li altri di questa Madama restarano ala guardia di passi como facevano, senza fare altra ponta. El Governator de Nizza[6] ha portato questa lettera al prefato Mons^re^: non so que seguira.

Heri sera Belleto Cavallaro di V. E^a^ venne qua, e ha dicto che fin heri matina piu di tre hore avanti la partita sua da Avignone (Nyone)[7], era partito el Frate Cavallaro ultimamente mandato per dimorare qui appresso Zohannepetro et portava in qua duy grossi mazzi di lettere di V. Ex^a^. Crede fosserono spazamenti. Ipso frate non venne in tutto heri, nec hogi fin a questhora 16 e venuto, dubitamo e credemo chel sia facto de luy quello che fu facto de laltro cavallaro questi giorni similiter nominato el frate. Zohanne Petro e andato in campo per vedere sel puo intendere qualche cosa di questo Cavallaro, e per vedere de far fare qualche provisione. Ritornato chel sara potra scrivere piu largamente il caso a V. Cel^ne^. Ala quale mi riccomando.

Madama ha mandato Mons^re^ de la Chiappella[9] questa matina a vedere certo Castelletto presso Morges circha 7 miglia. E lontano da qui circha 6 vel 7 miglia, per vedere se la pottesse allogiare la, perche fa pensero levarse da questa terra[10]. Non so pero quello fara perche sonno varij pareri in casa sua, alcuni de levarsi, e alcuni de dimorarsi.

Ex Lusana 22 Aprilis 1476.

Celsitudinis Vestre

Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illmo et Excell^mo^ principi et dno dno meo metuendissimo duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] L'abbaye de Hautcrêt (Alta-Crista), de l'ordre de *Citeaux*, située à 3 petites lieues de Lausanne, dans la paroisse de Palésieux, district d'Oron, canton de Vaud.

[2] Suivant les lettres des Bernois à leur capitaine tenant garnison à Montbéliard, cette sédition au camp de Lausanne eut lieu le dimanche *Quasimodo*, tombant sur le 21 avril (1476) (Lettres de Berne au chevalier Marcuard de Stein, du 28 avril, *Geschichtsforscher*, t. VI, p. 311), ce qui s'accorde avec la dépêche d'*Appiano;* bien qu'elle soit datée du 22 après *minuit*.

[3] *Filborgo*, Fribourg en Suisse. *Filborgi*, les Fribourgeois.

[4] *Philibert de Viry*, seigneur du Rosey, frère puiné du seigneur de Rolle. (Voir la dépêche n° XXIX ci-devant.)

[5] Martigny, dans le Bas-Valais.

[6] *Antoine d'Orlier*, gouverneur de Nice.

[7] La dépêche suppose que l'endroit dont il est parlé ici sous le nom altéré ou mal déchiffré d'*Avignone*, était à une distance de Lausanne moindre qu'une journée de route. Il s'agissait de la petite ville vaudoise de Nyon (*Nyono*), à 4 lieues de Genève et à 7 lieues de Lausanne. Les dépêches suivantes font voir que ces courriers avaient été assassinés entre Genève et Lausanne par des maraudeurs de l'armée bourguignone.

[8] *J.-P. Panigarola*, ambassadeur milanais près le duc de Bourgogne.

[9] *Philibert de Compey*, seigneur de la Chapelle, etc. (*Costa, fam. hist. de Savoie; sires de Compey*, p. 23 et suivantes.

[10] Il était peut-être déjà question du château de *Gex*, où la cour de Savoie se retira vers la fin du mois de mai; toutefois Gex est à 27 milles italiens ou 11 lieues suisses de Lausanne.

CLXXX.

Antoine d'Appiano, au duc de Milan.

Lausanne, 23 avril 1476.

Point de nouvelle du courrier milanais dont il est question dans la précédente dépêche, ni des lettres dont il était, dit-on, porteur : l'ambassadeur *Panigarola* rendra compte au duc de Milan des mesures prises à ce sujet par le duc de Bourgogne. — Quant à Madame, elle

se contente de dire qu'elle est fort contrariée de cet accident, mais qu'elle ne saurait qu'y faire. — L'ambassadeur *Appiano* en prend occasion de représenter à la cour de Milan que, puisque les courriers ne peuvent plus aller et venir librement, sans risquer d'être taillés en pièces, le duc ferait mieux de le rappeler que de s'exposer, au risque de voir ses dépêches interceptées ou perdues. — D'autant plus que, lui-même, n'est pas en sûreté à Lausanne, dont le séjour, dit-il, est devenu périlleux à cause des divisions qui ont éclaté au camp. — Depuis lors, chaque fois que les Anglais peuvent surprendre trois ou quatre Lombards, allant ou revenant du camp à la cité, ou circulant dans la ville et les environs, ils leur tombent sur le corps et les taillent en pièces, à moins qu'ils ne soient bien armés. — Ils ne prennent pas garde si c'est un simple soldat ou un capitaine de cent hommes, une personne de qualité ou un valet, et se comportent à l'égard des uns et des autres avec la même brutalité.

Hier, veille de la *St-Georges*, le duc de Bourgogne, revêtu de l'habit et portant la décoration de l'ordre de la Jarretière, est venu entendre l'office du soir à la cathédrale de Notre-Dame de Lausanne, où la duchesse de Savoie avait envoyé toute sa cour. — Le duc se rendra, dans le même costume, à la grand'messe du matin, qui sera célébrée avec la même solennité. Après les vêpres le duc a fait une visite à la duchesse, qui n'avait pas assisté à l'office du soir : l'entretien ne paraît pas avoir roulé sur des sujets bien importants.

Nouveaux détails sur la défaite du comte de Challant. — Suivant le plan combiné avec le sire de Miolans, le comte de Challant était descendu avec les troupes du Piémont, de la province de Verceil et du val d'Aoste, à Martigny, où devaient se trouver, le même jour, la colonne du comte de Genevois, et le corps de troupes détaché du camp de Lausanne que le duc de Bourgogne avait envoyé dans le Bas-Valais ; — de manière à pouvoir attaquer les Valaisans de trois côtés à la fois. — On attendait des merveilles de cette combinaison ; mais ni la colonne genevoise, ni le corps détaché du camp ne se sont montrés au jour convenu. — Les Valaisans, voyant le comte de Challant arrêté à Martigny, et ne recevant point de secours d'aucun côté, l'attaquèrent, après avoir occupé certains passages importants, rompirent la colonne piémontaise, qui fut battue avec perte de 400 à 500 hommes tués et même plus, à ce que l'on dit. — Le comte lui-même a dû se retirer dans le val d'Aoste. — On pense que le duc expédiera du camp un nouveau détachement de troupes pour renforcer celui qui se trouve déjà sur les lieux.

Ensuite des actes de sédition et de violence qui avaient eu lieu au

camp les jours précédents, le duc Charles a fait trancher la tête à un gentilhomme lombard, nommé *Marco de Ferrara,* homme d'arme de la troupe du capitaine J.-Fr. Troylo. — Ce gentilhomme ayant aperçu un des siens parmi les Lombards qu'on menait devant le duc, pour être punis en raison du meurtre commis à l'abbaye de Hautcrêt, l'avait enlevé de force à ceux qui le conduisaient.

Le seigneur de *Villanova,* qui se dit serviteur du duc de Milan, avertit l'ambassadeur *Appiano* qu'à la cour de Savoie on tient pour certain que les Valaisans ne font rien sans le bon plaisir de Galeas-Marie, son maître, et que si celui-ci ne fait pas en sorte que ceux-là demeurent tranquilles dans les limites de leur territoire, on en conclura que les choses ne vont pas selon la droiture, ainsi qu'elles devraient aller.

Illmo et Exmo Signore mio. Riccomandandomi sempre ala bona gratia di V. Sub^a^. Del frate Cavallaro del quale scrissi heri a V. Ex^a^ non se e mai sentita ne intesa altra cosa alcuna ne de suo cavallo ne de lettere, nec de alcuno minimo indicio. De la provisione facta fare per Zohanne Petro[1] da Mons^re^ di Borgogna ipso scrivera largamente a V. Ex^a^. Questa Madama se stringe in le spalle et dice gli rincresce terribilmente, ma non puo fare altro hormay. Exmo Sig^re^ mio, poiche cavallari non possono venire ne ritornare che non siano tagliati a pezze non so que dire; se non replicare quel che per altre ho scripto, che meglio saria forse me levasse da qui che dimorarse non possendosi scrivere che non vada in sinistro. Et anche perche la stantia mia non e sicura qua, et dico che senza dubio el periculo e magiore chio non scrivo, perche questi Anglesi dove trovano un Lombardo vel duy, vel quatro, andando o venendo da questa terra al campo, aut dal campo in questa terra vel che li trovano in questa terra propria, aut andando vel venendo da sachomano o in qualunque altro loco se sia, li tagliano a pezze, se non sonno bene armati, non guardando in faccia dhomo, chel sia caporale o capo di cento aut homo di fazone piu come sel fosse un Sachomano, ne

altra provisione alcuna se sente se non: Chi ha male suo danno.

Heri sera prefato Mons^re^ de Borgogna venne al vespero in questa cita ala Ecclesia de nostra donna[2] et Madama gli mando tutti li suoi..... et fu facto un vespero solenne, et Sua S^ria^ venne vestito cum le veste de la Garetere de Ingalterra[3]. Et cosi gli verra questa matina ala Messa. Doppo audito el vespero, venne in corte a visitare Madama che non era stata al vespero, et li stette un pezzo a rasonare cum Sua S^ria^ ma non gia de cose importante per quanto se puote comprehendere, ecc.

Questa matina Madama me ha dicto, appresso le sue messe, chel conte de Cellant[4] era andato verso Martignin cum la gente de Piemont et Vercellese et le sue gente de Valledagosta, secondo lordine preso cum Monsr de Miolans et le gente del conte de Genevra[5] quali doveano andare quella medema giornata da un altra banda, et questi fanti mandati dal campo de un altra, in forma che da tri lochi[6] se dovevano trovare ad unirse adosso Valesani e fare mirabilia. In effecto da queste due ultime parte non se mostro persona. Et vedendo Valesani chel Conte de Celant dimorava fermo in quella banda et non gli veneva altro succorso da canto veruno, andarono a fornire certi passi et poy se atacharono cum luy, et hanno rotto et frachassato et tagliato a peze da quatro cento fino in 500 persone, et chi dice piu[7]. Ipso Conte se retratto in valle de Augusta[8]. Non so que seguira, ma credo saranno mandati altre gente di campo appresso quellaltri fanti cherano la, ecc.

Per la differentia de laltra sera tra Lombardi et Anglesi Mons^re^ di Borgogna fece heri tagliare la testa cum una spada ad un Marco de Ferrara gentilhomo et bono homo darme, ut fertur, de Johanne Franco de Troylo, perche fu de li principali a voler deffendere li Lombardi cherano andati allAbbatia, como scrissi heri. Di quali Lombardi erano

stati presi alcuni et se menavano al logiamento del prefato Monsig^re^ per punirli: et ipso Marcho vide uno di quelli del prefato Troylo et tanto fece chel lo levo de mane a chi lo conduceva.....

A la Celsitudine V. me riccomando.

Ex Lusana die 23 Aprilis 1476.

Sub^is^ V^e^.

Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illmo Principi ecc. dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

P. S. — Monsignore de Vilanova[9] disse secretamente a mi Antonio: Voy sapete che sono servitore del Signore vostro, qua se tene per fermo che Valesani non farano se non quanto piacera ala Excellentia Soa, et pero non facendose qualche provisione per farli stare ne li termini suoy[10] se crede per alcuni che le cose non vadino ben dritte como doveriano.

[1] *J.-P. Panigarola*, ambassadeur ordinaire de Milan près le duc de Bourgogne.

[2] L'église cathédrale de Lausanne dédiée à *Notre-Dame.*

[3] Le 23 avril était le jour de la fête de *St-Georges*, dont l'image figure sur la plaque de l'ordre de la *Jarretière,* et qui en même temps était le patron du duc Charles de Bourgogne.

[4] *Louis, comte de Challant.*

[5] Voir les dépêches d'*Appiano* du 15 avril n° CLXX et du 18 du même mois, n° CLXXIV.

[6] *Da tri lochi*, c'est-à-dire que le comte de Challant, qui avait passé le St-Bernard et débusqué les Valaisans du bourg de St-Pierre d'Entremont, le 13 avril, comptait qu'il serait rejoint à *Martigny,* dans le Valais savoyard, d'un côté par la colonne du comte de Genevois, débouchant du Faucigny, pas *la Forclas*, et de l'autre par les 2000 hommes détachés du camp de Lausanne pour forcer le passage de St-Maurice, et remonter la vallée du Rhône par la route ordinaire.

[7] Comparer la dépêche de *Petrasanta,* en date de Turin, 19 avril, n° CLXXVI. Il en résulte que les Valaisans, ayant passé directement de la

vallée du Rhône dans le Val de Bagne par des chemins détournés, avaient coupé en deux la colonne du comte de Challant et défait le 17 avril à *St-Brancher* la queue de cette colonne composée de Piémontais.

[8] Le comte de Challant avait sans doute opéré sa retraite sur le St-Bernard par la *Vallée de Ferret*, parallèle à celle d'Entremont.

[9] *Villanova*, province de Casal en Piémont. Cette terre a appartenu aux *Avogadri* de Verceil. (*Della Chiesa, relaz. del Piemonte*, p. 78.)

[10] On doit toujours se rappeler que sous le nom de *Valesani* les dépêches n'entendent que les *Haut-Valaisans*, sujets de l'évêque de Sion, en tant que souverain temporel; leur *territoire* ne comprenait que les *sept dixains supérieurs*, dont les habitants parlent pour la plupart un dialecte *allemand*, tandis que les *cinq dixains inférieurs*, où l'on parle un dialecte *français*, appartenaient alors à la maison de Savoie. La connivence secrète du duc Galeas-Marie Sforza, ressort assez clairement de la *lettre de l'évêque de Sion au duc de Milan, du 6 avril précédent*, n° CLV.

CLXXXI.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Turin, le 24 avril 1476.

Certains marchands flamands, de passage à Turin, disent que les provinces flamandes refusent de fournir de nouvelles troupes au duc de Bourgogne pour poursuivre son entreprise, mais qu'elles lui font espérer un secours d'argent.

Un gentilhomme napolitain, nommé *Tirello*, qui se dit connu du duc de Milan, et qui revient de l'armée du duc de Bourgogne, parle ouvertement du mécontentement du prince de Tarente, D. Frédéric, de son désir de retourner dans son pays, et de son dépit de n'avoir encore reçu aucune réponse du roi (son père), auquel il a expédié en vain plusieurs courriers. Il semble que l'autorité du duc Charles s'affaiblit de jour en jour, et qu'il en est partout comme dans la Gueldre, où il a dû envoyer la compagnie de gendarmerie de Jacques de Visque. — Quant au roi de France il pique plutôt la curiosité du public en le laissant dans l'ignorance de ses projets. —

Il s'est rapproché de la Provence, pour avoir, dit-on, une entrevue avec le vieux roi René, et tâcher de le tirer à lui.

Après avoir longuement consulté entr'eux, les membres de la régence de Turin ont conclu à l'*unanimité*, qu'il fallait tenir pour certain que le roi de France opérera un changement dans le gouvernement du Piémont, si le duc de Milan ne soutient pas le régime existant; — d'autant qu'il leur semble que les affaires du duc de Bourgogne déclinent, et deviennent même périlleuses.

D. Hugues de *San-Severino* a conclu avec le sire de Château-Guyon une capitulation, à raison de 12 (ducats d'or) par mois pour chaque lance (garnie); la solde payée d'avance pour quatre mois; — le capitaine aura seul le droit de faire la paye à ses gens, qui ne pourront être distraits de sa compagnie sans son consentement; la convention stipule en outre une pension alimentaire pour sa mère et sa femme. Cette capitulation est faite pour deux années; s'il plait au duc de la prolonger au-delà de ce terme il devra en avertir le capitaine deux mois à l'avance. — La force numérique du corps est remise au bon plaisir du duc; le sire de Château-Guyon a proposé d'en fixer le nombre à 400 chevaux, tandis que *San-Severino* demande qu'il soit porté à 1,200. — Il est probable qu'on tombera d'accord pour 600 chevaux et un certain nombre de gens de pied, comme on l'a fait avec le capitaine *Gerard Martinengo*.

Le sire de Château-Guyon est en pourparlers avec le capitaine *Jean-Francesco da Gambara* (de Brescia), qui a été au service du comte d'Urbino; — cependant le premier cherche plutôt à enrôler de bonnes lances détachées *(lanze spezzate)* que des capitaines *(condottieri)*; chaque jour il fait ainsi quelques recrues de simples hommes d'armes à cheval et à pieds, bien qu'il ne leur ait pas encore compté un seul besant. — Tout demeure en suspens en attendant les directions ultérieures du duc de Bourgogne.

Illmo et Exmo Signore mio. Qua sono passati alchuni Mercatanti di Fiandra quali dicono che tutti quelli paesi non vogliono per modo alchuno dare gente al Duca di Borgogna a questa impresa. Gli hanno bene dato speranza di sovenirlo di alchuni denari[1].

Passa adesso d. Tirello napolitano, quale dice stateva col Duca di Borgogna et che V. S. il cognosce, va a Napoli, et, per quello ho potuto cavare io, non ha piu voglia di tornare in Borgogna, ne parla molto altamente di quelle

cose. Monstra essere gran malconteteza in don Fredico[2] et gran desyderio di tornare a casa, et renega Dio di molti cavallari mandati al Re[3] in vano sina adesso.

Non so qui a che modo. Pare che la riputatione del p° Duca se debilita ogni di, e da ogni canto sia ponto come adesso nel Contado del Geldres[4], ove manda gentedarme, et maxime la compagnia di M. Jacomo di Vischia[5]. Il Re[6] da qualche opinione piu di se con non lasciarsi intendere, molto piu essendosi aviato verso Provenza ove tengono si habbia abboccare col Re Ranero[7] et tirare quella posta.

Questi consiglieri[8] tra longa consultatione hanno fatto hoggi tra loro, una voce sono concorsi essere grandemente da dubitare, immo quasi da tenire per certo chel prefato Re[9] facia fare mutatione in questo Stato di Piamonte, maxime se V. S. non lo sostiene, perche a loro pare chel fatto del Duca di Borgogna declini, osia molto pericoloso.

D. Ugo da Sanseverino[10] ha capitulato con Monsre di Chiategnion[11] 12 .... per lanze il mese. Il soldo di 4 mesi inanzi tratto. Che lui solo possa far ragione alla sua compagnia, che niuno possa acceptare de li suoi senza sua licentia, chel habbia certa provisione per il vivere di sua matre e di sua mogliere, che la ferma dura doi anni, et ulterius a beneplacito del Duca, purchel sia avisato de doi mesi inanzi. La quantita de la condutta e remisa al prefato Duca al quale ha scritto d° Monsigre haverli proferto 400 cavalli, et che d. Ugo ne richiede 1200. Crede esso Monsigre chel lo debba acceptare con 600 cavalli. El simile Gerardo da Martinengo[12] con alchuni fanti.

Non so che sera, ogni di costuy capitula con soldati da cavallo et da pede, ma non gli conta uno minimo bisante. Tutti pasce con aspettare la consulta del Duca. E anche adesso alle mane con Giohanne Francesco da Gambara[13] chera col Conte Durbino[14]; pur detto Monsigre mi ha detto

non vole piu condutteri, ma vorria lanze spezate[15]. A V. Celsne mi ricomando.

Taur. 24 Aprilis 1476.

Firmat. Devotissimus servulus
FRANC. PETRASANCTA.

A tergo: Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti et duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] Voir la chronique de Louis XI, *Lenglet,* t. II, p. 131. Les Etats généraux, assemblés à Gand en avril 1476, firent au duc une réponse moins absolue que ne le dit la chronique. (Note de M. *Gachard* sur l'histoire des ducs de Bourgogne, t. II, p. 527, note 2.)

[2] *D. Frédéric d'Aragon,* prince de Tarente.

[3] *Ferdinand Ier,* roi de Naples, père de D. Frédéric.

[4] Le duché de *Gueldre,* dans les Pays-Bas, dont le duc *Adolphe* était prisonnier du duc de Bourgogne. (Voir *Commines,* l. c. t. I, p. 309.)

[5] *Di Vischia,* de Visque, terre de la province d'Ivrée, appartenant à une branche des comtes *de St-Martin,* en Piémont. (*Della-Chiesa,* l. c. II, p. 205.)

[6] Le *roi de France,* Louis XI.

[7] *René d'Anjou,* roi de Sicile et comte de Provence.

[8] Les membres du *conseil de Régence* du Piémont.

[9] Le roi Louis XI qui séjournait à Lyon.

[10] *Ugo de San-Séverino,* ou Saint-Séverin, chevalier, résidant à Verceil, parent de *Robert de Sanseverino, comte de Cajazzo,* qu'il suivit dans les vicissitudes de sa fortune militaire. (*Cagnola, Storia di Milano,* l. c. p. 105 et 184.) Du reste, *Hugues* n'est point mentionné dans les tables d'*Imhoff, geneal. ital.,* p. 293.

[11] *Hugues de Châlons-Arlay,* seigneur de Château-Guyon, d'Orbe et de Grandson, frère puiné et héritier de Louis, sire de Château-Guyon, tué par les Suisses à *Grandson*, le 2 mars précédent. (Voir la *dépêche du 4 mars,* nº CXVI ci-devant.) Suivant *Commines* (l. c. t. II, p. 16) « *monseigneur de Château-Guyon* aurait été envoyé *en Provence* par le duc de Bourgogne *pour prendre la possession du dit pays et pour faire gens.* » La dépêche précédente de *Petrasanta, de Turin, 16 avril,* nº CLXXI et la suivante *du même, du 2 mai,* nº CLXXXVI, font voir que la mission de Provence avait été confiée au *sire de Clessy,* gouverneur de Mâcon. Du reste, on ne savait rien ni à Turin ni au camp de Lausanne de l'aventure qui serait arrivée au sire de Château-Guyon, et dont il est parlé dans *Commines,* l. c.

[12] En ce qui touche le capitaine *G. Martinengo*, engagé au service du duc de Bourgogne, voir la dépêche n° CLI ci-devant.

[13] Le comte *J. Francesco da Gambara*, de Brescia, se trouvait, en 1483, avec 100 chevaux, au service des Vénitiens dans la guerre de Ferrare (*Corio*, l. c. p. 860), et en commandait 240 à la journée de *Fornoue*, en 1495. (*Malipiero*, l. c. p. 350.)

[14] *Frédéric de Montefeltro, comte*, puis *duc* d'Urbin; d'abord capitaine général de la république de Venise, il avait passé en 1474 au service du pape et de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, mort en 1482. (*Muratori, ann. d'Ital.*, h, a.

[15] *Lanze Spezzate*, id est *homini d'arme;* simples hommes d'armes qui s'engageaient pour leur propre compte sans l'intermédiaire d'un capitaine ou *condottiere*. Chaque *lance italienne* comptait cinq chevaux; la *lance française* en comptait six. (Voir *Corio*, l. c. p. 856-860.)

CLXXXII.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 25 avril 1476.

Arrivée la veille, au camp, de 1200 hommes de pied Gantois, Liégeois et Gueldriens, en bon état et bien équipés. — Dans le nombre se trouvent 400 coulevriniers et 200 crenequiniers, avec leurs chevaux, chargés de leurs armes. — D'autres troupes sont attendues dans la journée, dont 500 archers; le tout ensemble formera 4 à 5,000 hommes, ou même plus, ajoutés à l'effectif de l'armée bourguignonne. — On attend de plus les gens du comte de Campobasso, et un second convoi d'argent. — Le sire de Contay, qui devait retourner la veille vers le roi de France, n'est pas encore parti. — Ce voyage n'aurait pas lieu si la place de Vaudemont était restituée au duc de Bourgogne : — dans le cas contraire le sire de Contay devrait retourner vers le roi pour savoir si Sa Majesté veut *oui* ou *non* faire observer les trêves, et, en cas d'affirmative, pour qu'il oblige les Lorrains à remettre cette place aux gens du duc Charles.

On dit que les troupes françaises envoyées dernièrement dans le Comtat ont occupé Avignon ; si le fait se confirme, on estime que la Provence ne pourra pas échapper aux Français. — On ajoute que

le roi a fait partir de Lyon 400 chariots d'artillerie qui ont pris la route de Grenoble; on ne sait dans quel but. — Les uns disent que cette artillerie se rend en Provence, d'autres disent en Savoie, et d'autres qu'elle se dirigera sur le Piémont.

La duchesse de Savoie venait d'apprendre que le roi de France a fait rayer *(casso)* de la liste de ses pensionnaires M. Philippe, comte de Bresse. — Son maître d'hôtel est arrivé à Lausanne. On suppose qu'il est question de trouver un expédient pour faire passer ce prince au service du duc de Bourgogne; il se pourrait du reste que ce ne fût qu'une feinte.

Les 2,000 hommes détachés du camp pour agir contre les Valaisans, n'ayant rien pu faire de mieux, ont pillé certaines villettes du pays de Savoie. — Messire Georges de Menthon part avec 400 hommes pour obliger les premiers à restituer les effets mobiliers dont ils se sont emparés, et pour ramener toute la troupe au camp.

Illust^mo^ et Exmo Sig^re^ mio. Riccomandandomi sempre a la bona gratia di V. Sub^a^.

Giunserono heri in campo circha 1200 fanti tra Gantesi, Legiesi et Ghelereli[1], bono in poncto et bene armati, tra li quali sonno 400 corovrineri[2], sive schiopeteri, 200 crinichineri[3] cum le stambechine a cavallo, et hogi debbeno giungere altri fanti, tra quali saranno 500 arceri[5], et saranno insomma questi fanti tra venuti et che verranno circha quatro vel 5^m^ et alcuni dicono piu. Et verranno le gente del Conte Colla da Campobasso[5] et saranno portati altri denari ut fertur. Mons^re^ de Contes[6] doveva partir heri per ritornar alo . . . . . .; non partite, hogi partira se dice. Essendo relaxata la terra de Valdemont[7] a Monsignore de Borgogna, como era, non saria necessaria questa sua andata, per intendere se Sua M^a^ vole fare servare le treugue o non; et volendole servare facessa relaxar Valdemont et altre cose se debbano pratichare.

Se dicto chel S^re^ Re de Franza ha preso Avignone[8] sive le sue gente mandate la questi giorni sonno intrate dentro; se cusi fosse temessi che la Provenza non potesse campare da le mane sue.

Se dicto ancora che Sua Ma ha mandato 400 carrete dartellaria fora de Lione et hanno preso la via verso Granoboli[9]. Non se intende a que fine. Alcuni dicono per mandare in Provenza et alcuni per mandare in Savoya, et altri per mandare in Piemonte.

Questa Madama e stata avisata che Monsre de Bressa[10] e stato casso da lordinanza regia; heri sera nocte me fu dicto chel suo Maestro de casa[11] era venuto, e credessi per trovare qualche praticha de appontuare cum Monsigre di Borgogna per condurse a suoi servitij : porria essere una arte.

Li doamillia fanti del campo andati questi proximi giorni per fare contra Valesani, poyche non hanno possuto fare altro bene, hanno foragiato certe villete di Savoya, et pero hogi M. Giorgio da Mentono[12] debbe andare cum 400 altri fanti del campo per fare relaxare dicte robe foragiate, videlizet lecti et altre masseritie de casa, et tutti torneranno in qua.

Ex Lusanna 25 Aprilis 1476.

Celsitudinis Vestre

Divotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illmo et Exmo Principi et dno dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Gandesi,* les Gantois; *Liegesi,* les Liegeois, venant de la Belgique; *Gueldresi,* les gens du pays de Gueldres, Prusse rhénane.

[2] *Colovrinéri,* soldats armés de couleuvrines, sorte de gros fusil à mèche, dont le canon très-long s'appuyait sur un bâton fourchu.

[3] *Crenechineri,* arbalétriers munis d'un cric, appelé *crénequin,* servant à tendre la corde de l'arbalète.

[4] *Arcieri,* archers, soldats combattants avec l'arc.

[5] Les 200 lances italiennes du comte Nicolas de Campobasso qui étaient restées en Lorraine, sous la conduite de ses fils; lui-même étant parti pour la Bretagne avec un congé du duc de Bourgogne. (*Voir la dépêche n°* CLXXIV *ci-devant.*)

[6] Le *seigneur de Contay,* envoyé une première fois vers le roi de France à Lyon (*Commines,* l. c. t. II, p. 13), d'où il n'était revenu qu'après le 18 avril. (*Dépêche d'Appiano,* n° CLXXIV.)

[7] La place de *Vaudemont,* en Lorraine, enlevée par surprise aux Bourguignons. *(Même dépêche.)*

[8] *Avignon,* capitale du comtat Vénaissin, appartenant au St-Siége. (Voir la dépêche de *J. Blanco,* en date de Lyon, 7 avril 1476, n° CLVIII.)

[9] *Granaboli,* Grenoble en Dauphiné.

[10] *Philippe de Savoie,* comte de Bresse, etc.

[11] *Amé de Candie,* seigneur de Berruyre, était conseiller et maître d'hôtel de Philippe de Savoie, comte de Bresse, en 1475. (*Guichenon, Histoire de Bresse,* 2e part., p. 89.)

[12] *Georges de Menthon,* seigneur de Duesmes, puis de Menthon en Genevois, chevalier, l'un des principaux capitaines du duc de Bourgogne au siége de Neuss et dans la guerre des Suisses, mort en 1523. Il était fils de François de Menthon, conseiller et chambellan du feu duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, et de Jeanne de Varax (*Guichenon,* l. c. p. 252, de la 3e partie). Cette branche des seigneurs de *Menthon* possédait dans la cité de Lausanne une *maison forte,* dont dépendaient beaucoup de fiefs dans les environs.

CLXXXIII.

Le duc de Milan à l'évêque de Parme, son ambassadeur à Rome.

Pavie, 26 avril 1476.

Le duc de Bourgogne est toujours à Lausanne, occupé à fortifier son camp. — Les gens du roi de France se sont saisis, sous le nom du duc de Lorraine, de la place de Vaudemont, chose qui est contraire aux articles des trêves stipulées entre le roi et le duc de Bourgogne, etc.

El Duca de Borgogna e pur col campo ad Losana et attende ad fortificare el campo. Alcune zente del Re de

Franza, benche sotto colore simulato videlicet in nome del Duca de Lorena, hano tolto il loco de Vademonte in Lorena[1], quale cosa e contra li capitoli de la tregua tra essi Re et Duca[2]: de quello haveremo ala zornata ne daremo aviso.

Ex consilio[3] 24 Aprilis 1476.

GALEAZ MARIA SFORTIA
Vicecomes Dux Mediolani, etc.

Sottos. CICHUS.

A terga: .... erendo in Christo patri domino ..[4] episcopo Parmensi consiliario et .... tori nostro dilectissimo.

Rome. — Cito.
Con sigillo.

[1] *Vaudemont,* en Lorraine. (Voir la dépêche du 18 avril, n° CLXXIV ci-devant.)

[2] Voir la lettre de Louis XI par laquelle il consent que le duc de Bourgogne punisse ceux de Nancy, etc., du 12 nov. 1475. (*Lenglet,* l. c. t. III, p. 443.)

[3] Le mot *Papiæ* est peut-être sous-entendu.

[4] *Sacramoro d'Acrimino.* (Voir ci-devant la dépêche, n° II.)

CLXXXIV.

JEAN DE MUGIASCHA, syndic de Biasca, au DUC DE MILAN.

Biasca, le 27 avril 1476.

Rapport d'un émissaire envoyé dans les quartiers suisses de la Léventine. — La fête de St-Georges, patron de l'Eglise de *Patro,* attirant chaque année dans ce bourg un grand concours de gens du pays

et de Suisses des cantons voisins, l'émissaire milanais se mêle à la foule pour entendre leurs propos et pour découvrir leurs dispositions en ce qui touche le duc de Milan et la guerre de Bourgogne. — Les Suisses disent que le duc a été blessé de deux coups de lance ces derniers jours, et qu'il demeure avec son armée à Lausanne pour se faire guérir de ses blessures; quelques-uns supposent même qu'il est mort; — d'autres soutiennent par contre que tous ces bruits ne sont qu'une ruse de guerre. — Quant au duc de Milan, ils lui reprochent hautement les secours d'hommes et d'argent que, disent-ils, ce prince donnerait au duc de Bourgogne. — Ils assurent que, non content de lui fournir une multitude de soldats, Galeas-Marie a envoyé au duc Charles onze mulets chargés d'or pour réparer les pertes qu'il a faites à Grandson, où, disent-ils, les Suisses, entr'autre butin, ont trouvé des canons et des drapeaux aux armes de Milan. — Ils ajoutent que les Lucernois ont enlevé quatre barils d'or en lingots que des agents du duc de Bourgogne portaient à la monnaye ducale de Milan pour en frapper des ducats; enfin ils prétendent que le duc Charles a fait décapiter une douzaine des principaux conducteurs de troupes auxiliaires venues de Lombardie, etc. — Les Suisses de la Léventine craignent que le duc de Milan ne leur fasse la guerre, mais ils se rassurent en disant qu'il aura bien assez à faire à repousser les attaques du roi de France, et qu'alors, s'ils ne sont pas trop pressés par la guerre de Bourgogne, ils comptent prendre leur revanche en ravageant le Milanais jusqu'aux lacs de Locarno et de Lugano, pour peu qu'ils puissent forcer le passage du mont Cenere, en laissant de côté Bellinzona pour le prendre au retour.

De tout cela le correspondant de Biasca conclut qu'il serait urgent, pour la sécurité des provinces milanaises, d'élever un fort au sommet du passage du mont Cenere; soit pour protéger les villes de Lugano et de Locarno, ainsi que la route de Bellinzona; soit pour déconcerter les projets audacieux et sinistres des Suisses et de leurs partisans.

Jhesus. — Illustrissime et Excell^me^ Princeps etc. Notum sit Excelentia V. sicuti hodie informatus fui per quemdam meum nunctium secretum quem in festo Santi Giorgii[1] nunc proxime elapso transivi in Leventinum in quodam loco de Prato[2], ubi edifficata est ibi ecclesia sub vocabulo Sancti Giorgii et ubi in dicta die convocantur multitudines multe gentium de dicta valle Leventina et suytiorum, pro audiendo et intelligendo ea que murmurabantur inter eos tam de D.

V. quam etiam de factis inter Ill^m et Excell^m Principem Ducem Brigondie[3] et ipsos Svyzeros. Qui retulit quod dicitur inter eos. Quod prelibatus Dux Brigondie fuit superioribus diebus vulneratus de duabus feritis et qui est cum suo exercitu ad civitatem Loxane ad faciendum se mederi; alij vero presumunt quod sit mortuus, et ceteri dicebant quod est una vos *(sic)* facta ad cautelam: et qui multum dicebant de Excellentia Vestre dicentes quod prelbata D. V, non potest se excusare quia non sit in totum favorabilis adjutator ejusdem domini Ducis Brigondie, primo pro multitudine gentium per Excell^iam V. ut indubitanter presumant fore sibi datis in ejus adiutorio. Quotq. vocifferabant, quod D. V. ultra dictas gentes sibi datas, missit sibi somas seu mullos 11 ponderatos de auro in eius recuperatione quem dicebant ipsum superioribus diebus spoliasse de auro et alia munitione ciborum, bombardarum, banderiarum et spingardarum in quibus dicunt fore ex ipsis multe D. V. transmisse pro signo Bisse[4] super eis posite, dicentes etiam quod acceperunt cives Lucernenses quibusdam nunctiis ipsius Ducis Brigondie barsillas 4^or auri quas mitebat ad stampam D. V. pro faciendo stampire[5]. Quodque vocifferabant et dicunt quod prellibatus Dux Brigondie fecit decolare de 12 et pluribus pincipalibus armorum conductoribus ex gentibus lombardis sibi transmissis; dicebant etiam dubitare de Excellentia V^a. ut non faciat ipsis Leventinenses prellia, murmurantes tamen et letantes inter eos dicentes quod D. V. vult satis prellia habere a Serenissimo Rege Franchorum et quod tunc aduc ipsi sperant aliquid mali facere in dominio D. V. intendentes si poterit.... et gabestare psaltim usque ad lacos Locarni[6] et Lugani si poterint transcire passum montis Ceneri[7], dimitendo Bellinzonam de medio usque ad eorum reversionem si non fuerint occupati cum eodem Duce Brigondie. Unde puto quod esset magna utilitas et conser-

vatio vallis Lugani et pertinentiarum, ac Loccarni, Schono[8], et pertinentiarum, et magna schorta burgi Bellinzone et pertinentiarum, facere construere unam terram muratam super passum in simitate dictis montis Ceneri, et esset bona clavis et custodia statui Excell[ia] V. et frangeret valde odioxam cogitationem et superbiam istorum svytiorum et aliorum. Ex quo si aliqua scribo quod Ex[ia] Vestre non essent forte grata humillissime et misericorditer peto veniam et perdonationem cuy Excellentie V. humillissime me recomissum facio. Et quam omnipotens Deus custodiat a malo et semper statum suum optineat et accreschat cum bona letitia, victoria, bonoque semper honore: non alia pro presenti.

Ex Abiascha[9] die sabati 27 mensis aprilis 1476.

Ejusdem Excellentie Vestre

Fidelissimus servitor

Firmat. JOHANNES DE MUGIASCHA

Sindicus fischalis et notarius in Abiascha.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo magnanimoque principi domino domino Galeazo Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani, etc. — Fidelliter detur in Mediolano vel alibi ubi adhesse contingerit.

Con sigillo.

[1] La fête de *St-Georges* se célèbre le 23 avril.

[2] *Prato,* chef-lieu d'une grande commune, dans le district de la *Leventine,* canton du *Tessin,* Suisse italienne.

[3] *Dux burgundié,* le duc de Bourgogne.

[4] *Bissa, Biscia,* la couleuvre qui figure dans le blason des armoiries des ducs de Milan.

[5] Ce fait est rapporté dans la chronique baloise de *J. Knebel,* comme suit: « Les villes du duché de Bourgogne avaient réuni pour le duc *800 livres* pesant d'or en lingots qu'on enveloppa dans des feuilles d'*étain.* Les colis furent confiés à des voituriers allemands qui étaient censés voiturer des marchandises de Nuremberg et qui traversèrent heureuse-

ment plusieurs localités suisses en acquittant les droits dus pour l'étain. Cependant, la pesanteur des voitures finit par rendre leur charge suspecte. Les colis furent visités à Lucerne, où la ruse fut bientôt découverte et les lingots déclarés de bonne prise par les Suisses. « (*Diarium*, l. c. t. II, p. 41.

[6] *Lacus Locarni*, le lac de Locarno, ou lac Majeur.

[7] *Monte-Cenere*, montagne et passage, haut de 1700 pieds au-dessus du niveau de la mer, que traverse la route de Bellinzona à Lugano, dans la Suisse italienne.

[8] *Schona*, Ascona, sur le Lac-Majeur, district de Locarno, canton du Tessin.

[9] *Abiascha*, Biasca, district de Riviera, canton du Tessin.

CLXXXV.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 1er mai 1476.

Détails sur la maladie du duc de Bourgogne. — Le docteur *Bartolomeo*, médecin de la duchesse de Savoie, qui vient de passer trois jours et trois nuits auprès du duc de Bourgogne, assure que l'état de l'illustre malade est assez satisfaisant; — que la veille il avait pris avec plaisir un léger repas et que son estomac supporte les aliments; — qu'après le repas il a dormi pendant quelques moments. — Madame de Savoie, dont la santé est très bonne, s'empresse de faire appeler l'ambassadeur milanais pour lui communiquer ce que le docteur venait de lui apprendre.

Comme on parle beaucoup d'un accommodement qui se traiterait avec les Allemands, *Appiano* demande à la duchesse de Savoie si le comte de Romont a laissé passer M. de Viry, qui, suivant les dernières résolutions prises, devait se rendre à Fribourg. « Nous ne sa-» vons pas, a répondu Madame, si depuis son départ de Lausanne, » M. de Romont l'a laissé aller, après que nous lui avons fait enten-» dre qu'il avait mal fait de retenir M. de Viry. » — Madame a ajouté : « le duc de Bourgogne est très disposé à entrer en accom-» modement avec les Fribourgeois; — mais il ne traitera avec les

» autres confédérés qu'après avoir tiré quelque vengeance de la der-
» nière affaire. » — Interpellé sur le même sujet par *Appiano*, le gouverneur de Nice répond : « qu'il a lieu de croire que M. de Viry » s'est rendu à Fribourg, mais que, pour le moment, il ne sait rien » de plus. »

Quant au chevaucheur de Madame qui a été trouvé mort avec les deux courriers du duc de Milan, par les trompettes de Bourgogne et de Savoie envoyés à leur recherche, ainsi qu'aux mesures prises pour la sûreté des courriers, l'ambassadeur milanais se réfère aux dépêches de son confrère *Panigarola*. — A l'avenir les courriers seront escortés par des archers de corps du duc de Bourgogne, soit depuis Lausanne à la station de poste de Nyon, soit depuis cette station au camp.

On n'a pas appris que les Allemands, ni les Suisses, ni les Valaisans fassent aucun grand rassemblement de troupes. — Par contre, on dit ouvertement que les Valaisans n'auraient pas de quoi subsister si le duc de Milan ne leur permettait pas de tirer du Milanais les denrées dont ils se nourrissent. — On répète même ces propos à la duchesse en présence de l'envoyé milanais, qui tâche d'excuser son maître en disant : qu'il se peut que les Lombards introduisent secrètement quelques sacs de blé dans le Valais pour l'amour du gain, mais qu'il n'est pas à supposer que le duc autorise un tel trafic. — La duchesse réplique qu'elle veut bien croire ce qu'*Appiano* lui dit à ce sujet, mais qu'on en parle diversement.

Illustrissimo et Excellentissimo Signor mio. — Ricomandandomi sempre ala bona gratia di V. Sublimita. — *(Omissis omittendis.)* Heri doppo vespero, magistro Bartolomeo medico di Madama [1], qual gia tri giorni fa sta continuamente di e nocte presso Monsignore de Bergogna, ando a corte et disse a Sua Signoria che prefato Monsignore stava assai bene et che heri disno aconzamente, el stomaco retenne el cibo et dormitte grande pezzo doppo disnare. Subito Madama mi domando et me disse quanto maestro Bartolomeo gli haveva dicto. Ipsa Madama sta bene anchora.

Essendo vociferato per gente assay chel se praticha appontuamento cum Alamani, dixi a Sua Signoria se Monsignore de Viri a Filiborgo como fu ordinato li giorni passati [2], respuose non sapeno se doppoy che lui partite da qui

questi giorni lhavera lassato andare, perche gli dicessi mo haveva facto malo a non lassarlo andare. Repplicay, per gente assay se dice pur chel se tracta appontuamento cum li Alamani. Respuose: « Nostro frare Monsignore de Bergogna saria bene contento del apontuamento cum Filiborgesi, non gia cum laltri finchel non havera facta qualche vendetta contro loro de la vitata de questi giorni. Ma cum Filborgo saria bene contento perche e forta terra. Non sapemo altra cosa fin hora: domanday poy al Governatore de Nizza separatamente se Monsignore de Viri era stato a Filborgo et que credeva de appontuamento cum loro. Me rispuose subito: Credo chel sia stato la: pur non so anche altra cosa alcuna ». Del ultimo cavalaro morto qual se trovato per li trombetti del prefato Monsignore et de Madama, cum altri duy cavallari di V. Ex[ia] [3], non scrivaro altramente, perche Zohanne Petro [4] ne scrivara largamente. Questi altri tutti sonno impauriti, quantunque sia facta bona provisione de fargli accompagnare da qui a la posta dAgnone [5] et da la posta qui per li arceri de Monsignore, como Zohanne Petro ha avisato.

De Alamani che faciano provisione alcuna, ne de Valesani, non se ha altra novella, salvo che se dice quasi continuamente che Valesani stariano male de vivere se non havesserono vittualie dal paese di V. Ex[ia], et pur questa matina e statto ditto a Madama in mia presentia. Et io respuosi porria forse essere che alcuni del paese ne conduriano qualche sacho secretamente per guadagnare come se fa. Ma non si vuole credere che Sua Celsitudine ne lassasse condure cum sua saputa, ne volunta. Et Madama disse: Credemo quello che voy diceti, benche se dicano cose assay.

Ex Lusana primo may 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Divotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo : Illustrissimo Principi etc. dno Galeaz Maria Sfortie Vicecomiti duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] *Magistro Bartolomeo*, le médecin piémontais de la duchesse de Savoie, qui, de concert avec le Milanais *Matheo de Clarici*, médecin ordinaire du duc de Bourgogne (dépêche de *Panigarola*, du 17 mars 1475, n° XX ci-devant), soigna ce prince pendant la maladie grave qu'il eût à Lausanne. Les dépêches milanaises ne font nulle mention du docteur napolitain *Angelo Cato*, créé plus tard archevêque de Vienne par le roi Louis XI, ni des services qu'il aurait rendus au duc Charles pendant cette maladie. (Comparez *Commines*, l. c. t. II, p. 24.)

[2] Voir la dépêche d'*Appiano*, du 22 avril, n° CLXXIX.

[3] Voir la dépêche d'*Appiano*, du 23 avril, n° CLXXX.

[4] *J.-P. Panigarola.*

[5] D'*Agnone*, lisez *da Nyone*, Nyon, petite ville vaudoise sur le lac de Genève, à 7 lieues de Lausanne.

CLXXXVI.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Turin, 2 mars 1476.

Arrivée à Turin d'un officier de finance du duc de Bourgogne, accompagné de huit chevaux et de deux fourriers. — Monseigneur de Château-Guyon dit à l'ambassadeur milanais que cet officier lui a apporté quelqu'argent, et qu'il en attend davantage par une autre voie. — Ce seigneur poursuit ses enrôlements, principalement parmi les petits condottiers, mais il ne conclut définitivement avec aucun d'eux, et en attendant il exige que ceux-ci lui donnent des cautions, soit à Turin, soit à Verceil. — Il ne veut accorder que 25 lances garnies au comte *J.-Fr. de Gambaru*, qui demande à traiter pour une centaine; — 10 lances à *Cola de Medicino*, qui en voudrait 25; — il en est de même du condottier *Marchetto de Faenza*. — En ce qui touche les capitaines *Gerard Martinengo* et *Hugo de San-Seve-*

rino, on attend une réponse du duc de Bourgogne. — *D. Francisque de Castiglione* est toujours à Turin, tendant ses filets, mais jusqu'ici il n'avait pas encore obtenu la moindre bagatelle.

On se dit informé dans cette ville que les Allemands ou Suisses se rassemblent en fort grand nombre à l'encontre du duc de Bourgogne, et que les Valaisans de leur côté ne s'endorment pas. On redoute de la part de ceux-ci quelqu'entreprise sérieuse sur la vallée d'Aoste. — La régence se croit en mesure de pouvoir les arrêter pendant quelques jours dans les défilés des Alpes. — C'est pour cela qu'elle désire savoir si elle peut, oui ou non, compter, en cas de besoin, sur l'assistance du duc de Milan, parce que si elle ne devait pas faire de fond sur son assistance, la régence se verrait obligée de chercher du secours ailleurs, etc. — Elle se plaint beaucoup de ce que le duc de Milan n'a pas daigné répondre le moindre mot au sujet de la demande de troupes qui lui a été officiellement faite ces derniers jours.

Le secrétaire ducal Du-Puis mande au président du Piémont, en date du 26 avril dernier, que le roi de France fait grand état de vouloir avoir une entrevue avec le duc de Bourgogne et la duchesse de Savoie, mais que le duc y paraît peu disposé, bien que la duchesse l'en sollicite beaucoup, ne désirant, quant à elle, que de vivre en paix.

Plusieurs marchands provençaux et français passant à Turin pour se rendre à la foire de Verceil, parlent confusément des affaires du roi René, disant : — que le vieux roi a éludé la visite du sire de Clessy, gouverneur de Mâcon, et que le duc de Bourgogne l'a nouvellement menacé de la guerre ; que le roi de France est déjà maître de la meilleure partie de la Provence, etc.

Le trésorier Ruffin de Muris dit avoir la certitude que le duc de Bourgogne éprouve une grande pénurie d'argent, et qu'il a fait toutes les démarches possibles à Anvers, à Malines, à Bruxelles et dans d'autres villes de Flandre et de Picardie pour en emprunter chez les banquiers à gros intérêt ; d'autres ajoutent même que ces démarches n'ont pas abouti. — On peut le croire en observant combien il a fallu de peine et de temps pour faire arriver au camp le peu d'argent qui s'y trouve.

Le sire de Clessy, gouverneur de Mâcon avait quitté Turin l'avant-veille, 30 avril.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. — E qua giunto uno officiale del Duca di Borgogna con otto cavalli et doi correri. L'officio suo lappella clerico de le

finanze[1] di Borgogna, che e tanto come sotto che forero. Monsignore Chiategnion[2] mi ha detto chel gli ha portati alchuni pochi denari; ma aspecta uno altro gliene deve portare bona quantite. Tutto el di praticha di tuorre soldati, maxime homini di pocha condutta, et con niuno conclude, et vole che tutti dagano sicurta in questa terra o a Vercelli. Al conte Giohanne Francesco da Gambara vorrebbe dare 25 lance, et luy ne vorria cento. A Cola da Medicina[3] 10, et luy ne vorria 25. Et simili Marchetto da Faenza: pur credo rimarra daccordo con questi doi. Del fatto di Gerardo da Martinengo, et D. Ugo da Sanseverino s'aspetta la risposta dal Duca di Borgogna. D. Francesco da Castiglione[4], e ancora luy qua a pizare al archetto. Sino adesso non e comparso uno minimo bagattino.

Costoro[5] hanno sentore che li Alamani ingrossano molto forte daverso il duca di Borgogna, et anche che Vallesani non dormano. Dubitano chessi Vallesani captato tempore faciano qualche grande impeto in Valledagosta, quale non potrano perho fare cosi presto che costoro non li tengano qualche di impediti ne li passi. Il perche vorriano sapere dala Signoria Vostra li adiutera, o non; perche dicono quando egly non abiano ad havere speranza ne a fare fondamento sopra il soccorso di Vostra Excellentia consultavano di fare provisione meglio potrano, o di avere qualche adiuto daltronde, accioche per poco suo provedimento non incorrano in tanto pericolo et tanto danno, questo manifestamente gli potrebbe intervenire. Sano bene perho gli potrano male provedere se Vostra Signoria non gli adiuta; ma farano il mancho male potrano. Si dolono troppo che Vostra Signoria may non habia risposto una minima parolla circa questi fanti richiessero a di passati.

Per una de 26 dAprili Deputheo[6] scrivi al predº Presidente come il Re di Franza fa grande opera di abboccarse col Duca de Borgogna et con Madama, ma chesso Duca

non gli ascolta et madama si gli scalda molto : perche ella ha pur voglia di vivere in pace.

Qua sono passati et passano parechi mercatanti di Provenza et alcuni francesi quali vano alla fiera di Vercelli. Ragionano diffusamente di quelle cose del Re Ranero, et come el ha fugito laudientia del Governatore di Macchon[7] et come il Duca di Borgogna lha novamente mandato a minacciare di guerra et come il Re di Franza ha gia fornito il meglio de la Provenza.

Ruffino[8] ha detto havere certezza che Duca di Borgogna e in grande extremita de denari, et chel ha fatto fare ogni opera in Anversa et Malines, a Borselles[9] et in alchuni altri lochi in Flandra et in Picardia et in Borgogna per impromutare denari a cambij et interesse, et non ha servato questo medesimo ho anche io inteso per altri. E ben si po comprendere per tanto tempo et tanta difficulta ha durato a far venire quelli pochi denari dadesso in campo.

Il governatore di Macchon[10] parti laltri heri da qui. Alla bona gratia de Vostra Celsitudine humilmente mi ricomando.

Taurini 2 may 1476.

Celsitudinis Vestre

Divotissimus servulus

Subscript. FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo : Illustrissimo principi etc. domino Galeaz Marie Sfortie Vice Comiti duci Mediolani etc.

Per postas, cito, etc.

Cum sigillo.

[1] *Clerico de le finanze*, Clerc, auditeur des comptes. (Voir *De La Barre*, l. c. II, 280.)

[2] Hugues de Châlons, *seigneur de Château-Guyon.*

[3] *Médichino*, famille milanaise dont était *Jean-Jacques Médichino*, châtelain de *Muzzo*, que l'empereur Charles-Quint créa *marquis de Mariniano*, en 1528. (*Imhoff, Généalogie histor. d'Italie*, p. 122.)

[4] *Castiglione,* nom d'une famille noble de Milan, dont *Branda de Castiglione,* évêque de Côme, fut l'un des ambassadeurs que le duc de Milan avait envoyé au duc de Bourgogne à son camp de Grandson.

[5] *Costoro,* c'est-à-dire les membres de la régence de Piémont.

[6] *Da-Putheo,* Barthel. Dupuis, secrétaire de la duchesse de Savoie. (*Juven. de Acquino, Hist. Patr. Monum. script.,* t. I, col. 682.)

[7] *Jean de Damas, seigneur de Clessy,* conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Mâcon. Cette dépêche montre que c'est ce seigneur qui fut envoyé vers le vieux roi René, en Provence, et non pas le sire de Château-Guyon, ainsi qu'il est dit dans les *Mémoires de Commines,* liv. V, chap. 2. (l. c. t. II, p. 16.)

[8] *Ruffin de Mora,* général des Finances et conseiller de la duchesse de Savoie. (Cibrario, *Delle institut. ecc.,* t. II, p. 281.)

[9] *Bruxelles.*

[10] *Le gouverneur de Mâcon,* voir ci-dessus la note 7.

CLXXXVII.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 2 mai 1476.

La santé du duc de Bourgogne s'améliore de jour en jour, et l'on peut considérer son entier rétablissement comme prochain. — La veille, 1er du mois, le duc avait reçu la visite de plusieurs personnes, entr'autre celle de l'ambassadeur Panigarola. — On croit que la distribution de la solde aux troupes pourra se faire dans la prochaine semaine. — Cette opération a déjà commencé dans la gendarmerie de la maison du duc. — Il se dit cependant dans l'entourage de Madame de Savoie que la distribution d'argent aux troupes de l'ordonnance n'aura lieu qu'au moment de lever le camp, de peur de désertion.

Illmo et Exmo Signore mio. — Ricomandandome sempre a la bona grazia di V. Celsitudine. — *(Omissis omittendis.)* — Cum la Dio grazia questo Illmo Monsignore di Borgogna

ogni hora va megliorando, et heri forono molte persone a visitarlo et anche gli fu Zohanne Petro. Se puo tenire in tutto francho et libero. Credo fara dare denari questa septimana proxima a la Gentedarme, gia ha comenzato a fare dare denari a quelli di sua corte. Non se intende anchora che denari voglia fare dare a le gentedarme. Et si dice fra la corte di questa madama, che dati denari subito se levara col campo, ut fertur, et forse cum speranza di qualche trama.

Ex Lusana secundo may 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Ill.mo Principi et Excell.mo domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti Duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

CLXXXVIII.

J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN.

Lausanne, 3 mai 1476.

Le comte de Romont s'est saisi d'un château (non nommé), appartenant à un gentilhomme fribourgeois. — Ce château, situé à deux lieues au-delà de Romont, du côté de Fribourg, étant dans les limites de la souveraineté de Savoie, le comte y a mis une garnison, sans le brûler ni le piller.

Illustr° Signr mio, ecc. . . . . .

. . . . . .

Monsigre di Romont a pigliato un castello doe leghe di la da Romont verso Filiborgo di un Zentilomo di Filiborgo, che fa forsi 300 homini, e si intende non li ha posto il foco ne facto sacomano: ma lo guarda cosi, perche e di limiti di Savoya[1]. Di Suiceri si parla variamente: niente fino qui di certo.

Lossane 3 May 1476.

. . . . . .

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigla.

A tergo: Illmo et Exmo Principi Galeaz Maria Sfortia Vicecomiti Duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Avant la guerre de Bourgogne le territoire de la ville de Fribourg ne s'étendait qu'à trois lieues à la ronde.

CLXXXIX.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, 5 mai 1476.

Le duc de Bourgogne fait publier au camp un ordre du jour portant que toutes les troupes aient à se tenir prêtes sous les armes pour passer une revue le *huit* du même mois, jour où la distribution de quatre mois de paie se fera sur le pied suivant, assavoir: — immédiatement un mois de solde; — un second mois, au premier cantonnement qui suivra la levée du camp de Lausanne; — et les deux autres mois dans le cantonnement suivant, soit au voisinage de l'ennemi. — Le

duc agit de la sorte parce que beaucoup de gens de guerre, et particulièrement les Italiens, auraient dit qu'après avoir touché la solde ils s'en iraient. — En effet le jour même de la déroute (de Grandson) plus de 3000 hommes se trouvaient dispersés dans les villages, au lieu d'être à leur quartier dans le camp. — Il ne donnera la paie entière de 4 mois qu'à ceux qui ont rallié l'armée et qui feront toute la campagne avec lui, etc.

Messire Olivier de La Marche, accompagné de quatre escouades de gens-d'armes et d'archers, a été envoyé par le duc Charles du côté de Genève pour ramener au camp les gens de guerre dispersés de ces côtés, ainsi que les maraudeurs qui assassinent les voyageurs et qui ont déjà fait tant de mal sur cette route. — Il a mission de faire pendre sans rémission tous ceux qui résisteraient à cet ordre.

Messire G^e de Rochefort dit à l'ambassadeur milanais qu'il a éconduit le mandataire de messire *Ugo de San-Severino* venu pour conclure une capitulation avec le duc de Bourgogne. Ce prince lui a fait signifier qu'il ne voulait point recevoir à sa solde des personnes engagées au service du duc de Milan, sans le congé exprès de ce prince; — d'autant moins que ce condutier était accusé d'embaucher les soldats de son maître, ce qui déplait fort au duc de Bourgogne. — A cela l'agent de *San-Severino* a répondu que son seigneur est en possession d'un congé du duc de Milan écrit en bonne forme. — M. de Rochefort aurait répliqué que cela n'était pas constant; que le duc de Bourgogne, vivant avec le duc de Milan sur le pied d'une amitié toute fraternelle, il exigeait que son consentement fût libre et absolu. — On assure que le mandataire de *San-Severino* fait aujourd'hui même ses préparatifs de départ, disant hautement qu'il voyait bien que le duc de Milan lui était un obstacle à la conclusion de son affaire, comme aux Florentins et aux envoyés de Bologne; — qu'il était le *troisième* négociateur éconduit par la même cause depuis qu'il avait quitté la Lombardie.

Le protonotaire Hesler, ambassadeur de l'empereur, ayant eu la veille (*4 mai*) une audience du duc de Bourgogne (dont la convalescence marche bien), sollicita son expédition pour Rome, en présence de l'ambassadeur milanais Panigarola et de l'évêque de Sébénico, nonce du pape Sixte IV. — Quand le nonce se fut retiré de l'audience, le protonotaire Hesler reprit la parole devant l'ambassadeur milanais pour communiquer au duc de Bourgogne la réponse de l'empereur Frédéric touchant la souveraineté du Milanais. — Il dit « qu'ayant transmis à Sa Majesté la demande pressante du duc » de Bourgogne tendant à obtenir en faveur du duc Galeas-Marie

» Sforza l'investiture *(privilégio)* de son duché, l'empereur l'avait » chargé de répondre au duc de Bourgogne qu'il y consentait par » condescendance pour lui et sur sa demande, bien que jusqu'alors » Sa Majesté n'eût voulu l'accorder à aucune personne vivante. » — Quant à la somme à payer pour prix de l'investiture, l'empereur laisse au duc de Bourgogne la faculté de la modérer, dans le cas où celle qui pourra être demandée lui paraîtrait excessive. — Les sentiments de Sa Majesté pour le duc Charles sont tels qu'elle veut qu'il agisse dans cette affaire *comme s'il était lui-même l'empereur,* et que S. M. ratifiera tout ce que le duc aura décidé à cet égard. — Après avoir exprimé à l'ambassadeur impérial sa gratitude envers l'empereur, le duc de Bourgogne ajoute : — « que S. M. n'aurait rien pu faire » qui lui fut plus agréable que de condescendre à la demande de » cette investiture en faveur du duc de Milan, etc. » — Sur cela l'ambassadeur milanais se retira à son tour, laissant le protonotaire impérial avec le duc en tête à tête pour délibérer sur cette affaire et sur bien d'autres choses qu'ils ont à traiter ensemble; — remettant au lendemain pour apprendre le résultat de la délibération.

Le correspondant, Panigarola, s'excuse auprès du duc de Milan de n'avoir pas écrit la veille, 4 mai, sur ce que le protonotaire Hesler était venu dès le matin lui demander à dîner afin de se trouver plus à portée de la cour pour la conférence du soir; — sur l'invitation de l'envoyé milanais, messire G^e de Rochefort assiste à ce dîner improvisé.

Illustrissimo Signor mio. Sono state facte le cride in campo, che ogni soldato di questo S^re ali octo del presente stara in puncto in arme a far la monstra, et li sara facto pagamento di quatro mesi in questo modo: Al presente li sara dato per un mese, al primo lozamento li fara al partire de qui un altro, e a laltro campo apreso de inimici o dove si sera per li doi altri mesi, e questo fa fare p^o S^re perche molti, maxime Italiani, aviano dicto anno auto dinari se ne andariano: e molti, il di de la rotta[1] e piu di 3^m persone sono trovati erandi per li villagi et non in campo, pero vole darli quatro mesi integri a quelli che sarano conducti in campo, e suxo limpresa con Soa Sig^ria in puncto, aliter non, ecc.

Monsig^re de la Marchia[2] e andato verso Zinevra[3] con

quatro squadre[3] et molti archieri per far ritornare ogni uno sara lozato per quello camino e . . . . . quelli che assassinano la brigata e fanno tanto male per quella strata[5] et chi non ritornara subito a commissione di farli impicare.

Messer G. Rochiafort me a dicto che a excluso quello di messer Ugo Sanseverino di aconzarsi con questo S^re^[6] et li a facto dire che la S^ria^ Soa non toria persona di quelli di V. S. che non fosse di bon consentimento di quella, et che intende va desviando li soldati vostri, che non li piace. Responde quello che a bona licentia di V. S. in scripto, li replico che questo non li constava, et che volevano fosse bona et grata, perche prefato S^re^ viveva damico e bon fratello con V. Ex^ia^. Questa matina monstrava lhomo di esso messer Ugo volere partire como intendo; et a dicto comprende V. S. li fa disconzar questo partito cosi anco como a facto con Fiorentini e Bolognesi[7], e questo e il terzo li a rotto poi che e partito da quella.

El prothonotario Esler del Imperatore[8] fo heri sera ad visitare questo S^re^ che sta bene ora: dove erano Monsig^re^ di Sebenich[9] et Io. Sollicita lexpedition soa per Roma. Li in mia presentia, partito Sebenich, disse a la S^ria^ Soa che havendo lui referto linstantia faceva Soa Sig^ria^ prefata de privilegj[10] vostri, la M^a^ del Imperatore condescendeva et diceva per contemplatione di quella farli: el che mai inanzi ad instantia di persona viva aveva voluto dire[11], et cosi per parte di essa M^a^ rispondeva; la quale rimetteva ad pref^o^ S^re^ se la soma[12] demandaria fosse tropo excessiva al parere vostro che la moderasse; perche tra la p^a^ M^a^ et Soa S^ria^ era tale amore che quello faria averia ratto; e qui disse: In questo caso la Excell^a^ Soa era Imperatore. Pref^o^ S^re^ ne ringratio la Mª Soa assai: dicendo il magior piacere li poteva fare era compiacerli di questi privilegij: e quella humanita et comodita faria ad V. S. reputaria facta a se stessa; oltrache la Mª Soa aveva a far gran stima di quelli:

e cosl rimasino esso Sre et dicto prothonotario soli ad rasonare. Di le particularita di questa cosa, et di quello anno a fare insieme, hogie intendero che sera facto; perche esso prothonotario parti che era nocte da po Sre.

Non scrissi heri ad la S. V. perche esso prothonotario mi vene assaltare a limproviso la matina, dicendo voleva disnar con mi, per essere vicino a la corte, cosi al disnare li fo Messre G. Rochiafort con lui, et benche fosse tardo mi sforzai receverli honestamente. Hogie spero saro ad partem con questo Sre ad longum; et avisaro V. S. di quello avero inteso. A la quale me riccomando.

Lossane quinto may 1476.

Firmat. Servus

J. P. PANICHAROLLA

A tergo: Illmo Principi et Excellentissimo domino domino Duci Mediolani et domino meo singularissimo.

Cum sigillo.

[1] Le jour de la déroute de Grandson, 2 mars.

[2] *Messire Olivier de La Marche,* capitaine de la garde du duc de Bourgogne, le célèbre auteur des *Mémoires* qui portent son nom.

[3] *Zinevra, Ginevra,* Genève.

[4] *Squadre,* escadre, troupe de gens de guerre, composée de 25 lances, dont quatre formaient ensemble une compagnie d'ordonnance de 100 lances.

[5] Plusieurs courriers avaient été assassinés dans le trajet de Genève à Lausanne et vice versa; voir les dépêches précédentes nos CLXXIX et CLXXXV.

[6] Au sujet de *Ugo de San-Severino, condottiere* italien, voyez la dépêche de *Petrasanta* de Turin, 24 avril, no CLXXXI ci-devant. Le duc Galeas-Marie lui avait rendu, en 1475, les fiefs de *Lugano, Balerna* et *Mendrisio* (Tessin), pour les lui retirer ensuite. (Cantu, *Storia di Como,* t. II, p. 10, note 2.)

[7] *J. de Muller* dit, sur la foi d'une missive de *Berne à Strasbourg,* en date du 15 mars 1476, que le duc Charles avait dans son armée *4000 hommes de Bologne,* envoyés par *Bentivoglio* (*Hist. de la Suisse,* t. VIII, p. 59, note 277.) On voit que ces troupes lui avaient été proposées, mais que le duc ne les avait pas acceptées, non plus que les *Florentins.*

[8] Le protonotaire *Georges Hesler,* ambassadeur extraordinaire de l'empereur.

[9] *Lucas de Tollentis,* évêque de *Sébénico,* ambassadeur ou nonce du pape Sixte IV près le duc de Bourgogne.

[10] *Privilegii:* les lettres patentes d'investiture du duché de Milan, impétrées par le duc de Bourgogne pour Galeas-Marie Sforza.

[11] L'empereur Frédéric III n'avait point reconnu *François Sforza,* successeur des *Visconti,* comme duc de Milan. Son fils *Galeas-Marie* avait envoyé en 1474 à la Diète d'Augsbourg une ambassade pour solliciter l'*investiture du Milanais* de l'empereur, auquel il faisait offrir pour cela *80,000 ducats* outre une *annuité,* et *8,000 ducats* à chacun des électeurs de l'empire. Frédéric n'était pas éloigné d'y consentir, dit un contemporain, mais l'affaire échoua par suite de l'opposition de plusieurs princes allemands, et entr'autres de l'électeur de Saxe. (Voir *Chmel, Monum. Habsburg.*, t. I, p. CXV.)

[12] *La Somma,* c'est-à-dire le relief ou la somme d'argent à payer à l'empereur pour prix de l'investiture du Milanais.

CXC.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, 6 mai 1476.

L'ambassadeur milanais, admis le jour précédent (5 mars) auprès du duc Charles, remarque qu'il est pâle et ne paraît pas avoir repris toutes ses forces, il en conclut que ce prince n'est pas encore complétement rétabli de sa maladie. — L'entretien roule sur l'investiture du Milanais; — le duc dit qu'il a pressé le protonotaire Hesler, plénipotentiaire de l'empereur, de hâter la conclusion de cette affaire; — que tout ce qu'il a pu en tirer n'est que la répétition des communications précédentes; à savoir, « que l'empereur consentait, par égard » pour le duc de Bourgogne, à donner au duc de Milan l'investiture » *(investitura)*, qu'il n'aurait pas accordée sans cela pour tout l'or » du monde; — que les conditions financières de l'investiture seront » débattues en présence des commissaires du duc de Bourgogne, qui » en décidera dans le cas où ces commissaires et ceux du duc de Milan

» n'auraient pu s'accorder; mais, quoiqu'il ait fait, le duc Charles » n'avait pu, dit-il, parvenir à tirer de la bouche du protonotaire » quelle serait finalement la somme dont l'empereur se contenterait. » — Le duc a ajouté « que le plénipotentiaire impérial Hesler paraissait être un personnage aussi rusé que circonspect; il lui suppose l'intention de retenir en sa main l'affaire de Milan pour la mener de front avec les autres, et en tirer parti pour le succès de ses propres affaires à Rome. » — « Il cherche, en outre, à tirer du duc de Milan le plus » d'argent possible au profit de l'empereur, et s'en remettrait pour le » surplus au duc de Bourgogne, qui en référerait à Sa Majesté ? »

L'ambassadeur milanais rappelle au duc de Bourgogne que d'après la réponse de son maître, qui lui a été communiquée, le duc de Milan n'entendait appuyer à Rome le protonotaire Hesler, soit pour l'affaire de Cologne, soit pour le cardinalat, qu'autant que la question de l'investiture et l'expédition des patentes impériales auraient été préalablement réglées; — de peur qu'après avoir pourvu à ses propres affaires il ne prenne plus de souci de celles du duc de Milan. — Le protonotaire n'étant porteur ni d'un mandat spécial, ni de lettres qui l'accréditent auprès de Galeas-Marie Sforza, — parce que, dit-il, l'empereur aurait craint de blesser ce prince en ne lui donnant pas, dans les lettres de créance, le titre de duc de Milan, — il serait nécessaire de lui parler clairement, et de l'inviter à s'expliquer catégoriquement sur les intentions de Sa Majesté et sur les bases de la négociation entamée, afin que le duc de Milan sache à quoi s'en tenir. — Le duc Charles a répliqué en disant : — « Si après avoir vu et entendu le » protonotaire, le duc de Milan est content de lui et trouve qu'il le » sert bien, il pourra, de son côté, lui accorder son appui auprès de » la cour de Rome; sinon il le laissera aller. » — En même temps le duc a chargé messire G^e de Rochefort d'aller parler dans ce sens au protonotaire et de le presser de nouveau de conclure : — L'ambassadeur milanais attend le résultat de cette nouvelle démarche.

Illustrissimo Signor mio. Steti heri un pezo con questo Illmo S^re il quale non mi pare ancor ben libero, ma sta pallido et non ben fortificato. La S^ria Soa mi disse avere streto lo R. prothonatario Esler de lo Imperatore a la conclusione de li privilegij, e quello che ne cava si he che esso prothonotario dice ad contemplatione di Sua Ex^ia lo Imperatore consentire di darvi linvestitura, la quale pro toto auro mondi *(sic)* antea non dedisset, et che ne sara

con la S. V. presente li ambassatori di questo Sre ad tractare la soma, in la quale quando non possiati essere dacordo, lo Imperatore la rimette ad Soa Sigria che ne ordini et per cosa abij potuto dire non li a saputo tirare di boca ad quanta soma si restringa la Ma Soa ultimamente. Parerli esso prothonotario sia cauto et astuto, et che lintentione Soa sia di tenerse questa cosa in mano e practicarla con quella di la per avere major favore ale cose soe di Roma, item de tirare a magior soma che potra la S. V. in benefitio dil Imperatore, e lo soprapiu rimettere poi qui ala Sria Soa, pero ne avisasse quella. Dissi la S. V. como li exposi laltro di avere risposto ne le cose di Cologna e dil cardinalato[1] non intendere farli favore nisi primo conclusi qua et expediti li privilegij soi, accio facto che avesse li facti soi non si curasse poi deli vostri, et non portando a la S. V. lettera di credenza perche dice lo Imperatore non vole corozarla non scrivendoli Duca di Milano, ne avendo mandato, bisognava pur qui specificasse la mente di la prefa Ma dove era lorigine dil tractato, accio V. Celse sapesse che fare, pero era bene parlarli chiaro. Replico che inteso che havesse la S. V. esso prothonotario, se li trovava fondamento, et li pareva fosse il facto suo, et costui servisse bene, li fosse di favore et adiuto ad Roma, si minus lassasse, cosi commisse a messer G. Rochiafort li andasse a parlare et stringesse di nuovo, per intendere piu oltra di le commissione aveva portato di questa faccenda.

Lossane 6 may 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus.

A tergo: Ill.mo Principi et Exmo domino Galeazo Marie Duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Le protonotaire *Georges Hesler* qui sollicitait le chapeau de cardinal, et qui désirait que le duc de Milan joignit sa recommandation à celle de l'empereur et du duc de Bourgogne.— Après avoir quitté Lausanne, le protonotaire Hesler se rendit auprès du pape; comme on le voit par une *lettre de Sixte IV à l'archiduc Maximilien,* en date du 17 juillet 1476. (*Chmel,* l. c. t. I, p. 362, n° 126.) — Sa promotion au cardinalat du titre de *Sainte-Lucie* est du 10 décembre 1477. Le chapeau, etc., lui furent remis par l'évêque de Forli, légat du pape en Allemagne, avec une lettre de congratulation de l'empereur Frédéric, daté de *Grätz,* 9 mars 1478. (*Chmel,* l. c. t. II, p. 315.) Le cardinal Hesler se noya au mois de septembre 1482 dans le Danube qu'il traversait en bateau.

CXCI.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 7 mai 1476.

Suite de l'affaire de l'investiture du Milanais. — Le duc de Bourgogne dit à l'ambassadeur de Galeas-Marie Sforza, — « qu'il a conclu » avec le protonotaire Hesler de se trouver à la St-Martin prochaine » à Aix-la-Chapelle avec l'empereur, et qu'alors il pourvoirait à l'ex- » pédition du protonotaire et de l'ambassadeur qu'il enverrait avec » lui vers le duc de Milan. » — Il a ajouté, au sujet de l'affaire d'Avignon, qu'il enverrait (à Rome) messire François....., lequel, en passant, informera le duc de Milan de l'objet de sa mission.

Le duc a reçu des dépêches du sire de Contay, qui écrit que son retour est différé; le roi de France, qu'il croyait trouver à Grenoble, était retourné à Lyon, où le roi René doit se rendre auprès de S. M. Le sire de Contay prévoit dans ce cas qu'il pourra être retenu assez longtemps; néanmoins il reviendra le plus tôt qu'il pourra. — Du reste le duc croit que quand le roi de France aura connaissance du message dont M. de Contay est porteur, il en sera assez contrarié.

Jusqu'à ce moment le duc n'avait rien appris au sujet de l'entrevue de ces deux rois.— Mais à en juger par ses propres paroles, il est assez mécontent du roi René, et paraît préoccupé de certaines pensées qui pourraient avoir été suggérées à ce vieux roi. — En attendant il espère

que le messager que le duc de Milan doit avoir envoyé en Provence, sera arrivé assez à temps pour détourner le roi René de son voyage en France. — Le duc demande que le résultat de cette mission lui soit communiqué. — Il informera, de son côté, le duc de Milan du résultat de celle du sire de Contay, aussitôt que ce dernier sera de retour.

L'ambassadeur dit qu'ayant communiqué au duc de Bourgogne la réponse du duc de Milan touchant la proposition d'une entente mutuelle contre le roi de France, qui a rompu la trêve, le prince en a paru satisfait, et l'a chargé d'en remercier son maître, ajoutant qu'il était nécessaire de prendre des précautions, faute de quoi le duc de Milan et lui-même pourraient avoir à s'en repentir. — Quant à la demande faite par le duc de Milan de lui envoyer un gentilhomme de toute confiance, bien informé, etc.— Le duc Charles le fera volontiers; il a jeté les yeux pour cela sur messire Olivier de La Marche, etc. — L'ambassadeur ayant fait part au duc Charles de ce que son maître lui a mandé de la conduite de *messer Ugo Sanseverino,* etc., le duc répète qu'il n'admettra à sa solde aucune personne qui serait engagée au service du duc de Milan : — et en effet le mandataire de *Sanseverino* est reparti sans avoir rien obtenu, etc.

Le duc de Milan ayant témoigné à Monseigneur (l'évêque) de Turin : — « qu'il était content du duc de Bourgogne, mais mécontent de » la duchesse de Savoie, etc.; » — le duc charge l'ambassadeur milanais d'en remercier son maître pour ce qui le concerne, et de lui dire, quant aux affaires de la duchesse, qu'il pense qu'elles s'arrangeront; qu'avant son départ de Lausanne il y mettrait bon ordre : — un ordre tel que le duc de Milan aurait lieu d'en être content. — Il en chargera messire G^e^ de Rochefort et le seigneur d'Illens. — La revue de l'armée et la distribution de la solde sont annoncées pour le lendemain.

Illustrissimo Signor mio. Heri sera questo S^re^ mi disse che concludeva con lo prothonotario Esler di trovarsi a San Martino con la M^a^ del Imperatore ad Aes verso Trech[1] et che faria attendere a lexpeditione di esso prothonotario et dil ambassatore suo che mandara con lui[2]. Similiter che per le cose dAvignon[3] voleva expedire Messer Fran^co^ Quirinp[4] il quale in passando significaria landata soa, et quello andava per fare, ad la S^ria^ Vostra.

Ulterius mi disse avere lettere da Monsig^re^ di Contay[5]

che scrive non ritornaria cosi presto perche dove credeva trovare il Re ad Granoboli, era andato ad Lion, et che li o li intorno, el Re Renato doveva venire ad la Ma Soa[6] et se vegnira non tornara indrieto cosi presto; nondimeno si spazara piu presto potra. Fino qui non a po Sre aviso alcuno dicti Re se siano trovati, ma secondo dice queste sono le parole formale, stando mal contento di esso Re Renato. Subiongendo che quello ne havera piu oltra et dil Re di Franza mi avisara, il quale crede inteso avera limbassada di Monsigre di Contay non stara tropo alegro, e tra il male, e tra questa nova dil Re Renato non mi pare la Sria Soa stia ben alegra, despiacendoli pensiero alcuno vada facto al Re pto.

Ringratia deinde la S. V. di avere mandato in Provenza uno de li soi, el quale dice voria fosse andato talmente a tempo che prefato Re Renato non andasse in Franza; di quello aveva fatto prega V. S. lo significhi, e ritornato Monsigre di Contay la Sria Soa dice dira quello ne intendera pariter.

La risposta fa V. S. de intendersi con pto Sre contra il Re di Franza che ha rotto la tregua[7], li ho facto intendere. Li e piaciuta, ringratiando la V. S. et dicendo essere necessario farli provisione, o altramente voy e luy vi ne pentireste, et di mandarli uno suo gentilhomo ben instructo, ecc. dice essere contento, lo fara mottegio di Monsigre di la Marchia[8]: dissi ogniuno che paresse ad la Sria Soa essere bono, pure che fosse fidato et intendesse lanimo et li designi di Soa Sria. Replico pensaria di qualche bono, et apto a questo. Sollicitaro lo fazi piu presto si possi.

Li dissi etiam quanto mi scrive de li portamenti di mes. Ugo Sanseverino ecc[9]. Rispose stia di bona voglia che niuno che intendesse fosse de li vostri, acceptaria per modo alcuno. E cosi intende il meso o cancellero di messer Ugo e partito excluso in tuto: et oltra che messer G.

Rochiafort me lhabij dicto et affirmato; messer Antonio da Legnana per chi mano passava me lha certificato, dicendomi lha mandato ad confortare che cerchi di reconzarsi con V. S. perche questo S^re^ non li daria in eternum la conditione domanda, et non bisogni li pensi.

Che ad Mons^re^ di Turino[10] V. S. abia dicto ben contentarsi di questo S^re^ et male di Madama dice: Ringratiare V. S. che si contenti di Soa Excell^a^, et di queste cose di Madama anco si fara bene, perche nanzi si parta de qui li mettara bona forma, et tale che V. S. sara ben contenta. Esso messer G. Rochiafort et Monsig^re^ de Hirlen[11] stringeno queste cose: como succederano, mi sforzaro avisarne la S. V. Domane credo si cominzara a fare la revista di le zente darme e dar dinari.

Lossane 7 may 1476.

Firmat. Servus

JOHANNES PETRUS

A tergo: Illmo et Exmo Principi Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Aix-la-Chapelle,* près *Mastricht* (Prusse rhénane).

[2] Le jour précédent, c. a. d. le *six mai 1476,* le duc Charles étant dans son camp près Lausanne *(in Castris nostris apud Lausanam)* avait promis, sous serment, sur les mains de l'évêque de Forli, légat du pape en Allemagne, de donner *Marie,* sa fille unique, à l'archiduc *Maximilien,* fils de l'empereur, et en même temps il avait été convenu que l'empereur et le duc de Bourgogne se réuniraient à la St-Martin à Aix-la-Chapelle pour la conclusion du mariage arrêté. (Voir la *Promesse du duc Charles,* dans *Chmel, Monum. Habsb.,* t. I, p. 134, n° 32.) Quant à l'investiture du Milanais, la négociation pendante n'était qu'une reprise de celle qui avait échoué trois ans auparavant (1474) à la Diète d'Augsbourg, où l'empereur s'était personnellement montré disposé à l'accorder. (Voir la *note* 2 sur la dépêche précédente, n° CLXXXIX.)

[3] Pour l'affaire d'Avignon, voir la dépêche de *J. Blanco,* en date de *Lyon, 7 avril 1476,* n° CLVIII.)

[4] Nom altéré par le copiste, et que nous n'avons pas pu rétablir.

[5] Le *Sire de Contay,* que le duc Charles avait renvoyé vers le roi de

France pour le sommer de lui faire rendre la place de Vaudemont en Lorraine. (Voir la dépêche d'*Appiano*, du 25 avril, n° CLXXXII.)

[6] Sur l'entrevue du roi René avec Louis XI, voir *Commines*, liv. V, chap. 2, et la *Chronique scandaleuse*, dans *Lenglet*, l. c. t. I, p. 264, et t. II, p. 131.

[7] La prise de *Vaudemont* et l'occupation d'*Avignon* par les Français étaient considérés par le duc de Bourgogne comme autant d'infractions aux trêves de 9 ans entre la France et la Bourgogne.

[8] Messire *Olivier de La Marche* (l'historien), capitaine de la garde du duc Charles.

[9] *Hugues de Sanseverino*, voir ci-devant les dépêches n° CLXXXI et CLXXXIX.

[10] *Jean de Compey*, évêque de Turin.

[11] Messire *G. de Rochefort*, seigneur de Pluvost, et *Guillaume de la Baume*, seigneur d'*Illens*.

CXCII.

MATHIAS CORVIN, roi de Hongrie et de Bohême, au DUC DE BOURGOGNE.

Bude, 7 mai 1476.

Bien que le chevalier Georges de Stein, ambassadeur ordinaire du roi de Hongrie, soit chargé de répondre au contenu des dernières dépêches du duc de Bourgogne, néanmoins il se sent pressé, par l'amitié et le besoin d'une entente mutuelle, d'ajouter quelques réflexions confidentielles.

Mathias ne peut s'empêcher d'exprimer au duc Charles sa surprise de ce qu'ayant été si manifestement séduit et trompé par d'indignes manœuvres, il ait de nouveau donné dans le piége, en s'aventurant dans un *labyrinthe* dont il ne pourra que difficilement se retirer sans rougeur et sans dommage. — Sa propre expérience, comme celle du roi de Hongrie et de plusieurs autres princes, aurait dû le prémunir contre les séductions de l'homme artificieux qui s'entend merveilleusement à attacher (comme on dit) une cloche au col de ceux qu'il redoute pour qu'ils ne puissent remuer la tête sans

faire du bruit. — Quoi de plus ingrat et de plus périlleux pour l'un qu'une guerre à soutenir contre un peuple indompté et indomptable, tel que les Suisses : — quoi de plus rassurant et de plus réjouissant pour l'autre.

Le personnage sait que les Suisses peuvent vaincre (car le sort des batailles est incertain); que leur défaite même n'est pas à craindre, étant protégés comme ils le sont chez eux par la nature des lieux et la situation du pays : il sait, qu'en cas de nécessité, ils peuvent recevoir de l'Empire des secours efficaces, bien que tardifs. — Le duc peut-il croire que l'Allemagne souffrirait sans s'émouvoir l'extermination d'un peuple voisin dont l'asservissement menacerait sa propre sécurité? — L'homme en question s'inquiète peu de cela : il lui suffit d'avoir suscité une guerre où les Etats, la fortune et la personne du duc de Bourgogne sont exposés à des dangers sérieux, et qui en occupant celui-ci ailleurs, le délivre lui-même de la juste crainte qui tourmente l'offenseur à l'endroit de l'offensé.

Le roi Mathias ajoute que ces douloureuses réflexions lui sont dictées par l'expérience et par la solidarité de leur commune fortune, bonne ou mauvaise. — C'est pourquoi il exhorte le duc Charles à ne pas s'exposer imprudemment à de nouvelles pertes et à de plus grands périls. — Il le prie de considérer que victorieux, il se mettrait tout l'empire sur les bras, tandis que si la fortune lui était contraire (ce qu'à Dieu ne plaise), il deviendrait la fable du public. — Il y aurait peu de gloire à vaincre une troupe de *paysans,* et beaucoup de honte à être vaincu par eux. — Du reste il attend avec impatience l'arrivée des ambassadeurs bourguignons, qui sont en chemin pour la Hongrie, afin de conférer plus amplement avec eux sur cet objet de sa sollicitude fraternelle.

Copia litterarum Regis Hungarie
ad Ill^m D. Ducem Burgondie.

Mathias dei gratia Rex Hungarie Bohemie etc[1]. Illmo principi dno Carolo duci Burgundie et fratri nostro carissimo salutem, et prosperos ad vota successus.

Ill^me princips. Licet commiserimus fideli nostro nobili Georgio de Lapide[2], ut litteris secretarii v. f. et ad omnes articulos in eis contentis responderet, quia, cum amor noster et mutua intelligentia nos cogit, facere non potuimus quin hec pauca etiam nos eid. v. f. significaremus. Mirari

satis non possumus, quod ita notorie decepta v. f. tantoque cum damno et dedecore prius seducta nunc quoque ad talem laberinthum trahi se permisit ex quo vix aut nunquam exire possit, aut summis cum jacturis cum verecundia illi sit exeundum. Potuerat v. f. et suo et nostro et alliorum plurimum exemplo edocta, intelligere astum viri[3], qui ad id maxime incumbit ut quos metuat illis tandem (ut ajunt) nolam et campanam ad collum liget, quod sine eius pulsu et sonitu nunquam caput movere possint[4]. Quid enim gravius quid periculosius obtingere v. f. potuit, vel sibi jucundius et tutius, quam ut f. v. cum populo illo[5] indomito insuperabilique bella agere conduceret, quos intellexit forte (sicut solet bellorum eventus esse dubius) vincere posse, vinci non metueret? Quomodo enim vincendos putamus quos ipse locorum situs contra quoscumque deffendit? quomodo iniquam vincendos putamus qui semper presidia imperii (etiam si modo negari videantur) presto cum opus fuerit sunt habituri? Potuitne f. v. credere, quod sibi placeret ut homines illi exterminarentur, quibus subactis, concludere habuit, nihil sibi tutum relinqui? imo et se ipsum subigendum? At non fuit is metuendus? Tutus, in præceps f. v. dedit, et pessima occupatione ligavit, per quam et regna et bona et personam ipsam suam v. f. certis periculis expositurarn noverat, ut vel sic a metu, quem veluti is qui offenderat merito conceperat, liberetur. Experti loquimur, et ut duximus non sine dolore, comunem nobis utramque fortunam v. f. sive bonam, sive malam semper esse putantes. Quamobrem hortamur V. S. quatenus sibi priusquam ad ulteriora damna et graviora pericula deveniat, providere velit. Certior quod si fortuna adversus populos illos sibi arriserit, Imperium totum contra se absque dubio sit habitura. Sin vero (quod Deus avertat) secus acciderit, in fabulam vertetur, tantum principem a rusticis superatum, quos vicisse nullus aut parvus admo-

dum honor, a quibus vinci turpe semper fuit. Super his cum oratores v. f. quos in dies prestolamur apud nos fuerint, latius cum eisdem conferemus.

Neque n. nos latent premissa queque nec non practicæ quum in contrarium fiunt. Sic consuevimus, sic semper facturi sumus, ut simul quod dextera edificamus, sinistra diruamus. Non dubitamus quod sapienti loquimur. Et v. f. bene valere semper optamus.

Datum Budie[6] 7 May 1476, regnorum nostrorum anno Hungarie 19°, Bohemie vero octavo[7].

[1] *Mathias Ier*, dit *Corvin*, roi de Hongrie, 1458. et de Bohême, 1469, mort en 1490; fils de Jean Huniade, vaïwode de Transylvanie. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 58.) *Commines*, parlant de Mathias, dit qu'il fut un *des trois plus grands hommes* de son temps, etc. (Ed. *Dupont*, t. II, p. 284.)

[2] *Nobilis Georgius de Lapide*, en allemand *de Stein*, fils de H. *Conrad de Stein*, originaire de la Carniole, qui s'était fixé à Constance. *Georges* succéda à son oncle paternel, *Guillaume de Stein*, dans l'emploi de chancelier de l'archiduc d'Autriche, Albert-le-Prodigue, qu'il accompagnait au couronnement de l'empereur Frédéric à Rome en 1451, et au service duquel il entra après la mort de l'archiduc Albert (1463). Etant tombé ensuite dans la disgrâce de l'empereur qui le bannit de ses Etats, Georges de Stein entra au service des rois de Bohême et de Hongrie. Dès l'an 1469 il fut chargé par Henry Podiebras, fils du roi de Bohême, d'une mission près le duc de Bourgogne (*Chmel, Mon. Habsburg.*, t. I, p. 9), et paraît ensuite comme ambassadeur ordinaire *(orator)* de Mathias Ier, roi de Hongrie et de Bohême, près du duc Charles, dans une pièce diplomatique, datée de Luxembourg, 22 avril 1474. (*Chmel*, l. c., p. 101.) Pour plus de détails sur ce personnage que *J. de Müller* (*Hist. des Suisses*, t. VIII, p. 112) confond mal à propos avec une noble famille bernoise de même nom, voir *J. Knebel*, (l. c. p. 97 et 215) qui l'avait connu pour l'avoir rencontré plusieurs fois à Rome.

[3] L'empereur Frédéric III.

[4] Allusion à une fable de *Festus Aviénus*, citée par *Ducange, Glos.*, au mot *Nola*.

[5] Le peuple *suisse*.

[6] *Bude*, aujourd'hui *Ofen*, dans la Basse-Hongrie.

[7] Cette lettre ne parvint au duc de Bourgogne qu'au mois de juillet, à Salins, après la bataille de Morat. (Voir la dépêche de *Panigarola*, de *Salins*, 13 juillet, n° CCLXXII, ci-après.)

CXCIII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, 8 mai 1476.

Le duc de Bourgogne continue à souffrir de faiblesse de l'estomac, bien qu'il ait repris des couleurs. — Il y a eu de l'enflure aux jambes et on a craint une hydropisie, mais l'enflure se dissipe, et les médecins assurent que le mal n'aura aucune suite; que ce n'est que la fin de la maladie, etc. — La grande revue des troupes qui devait avoir lieu le jour même a été contremandée et renvoyée au lendemain, le duc voulant la passer en personne, pour le maintien du bon ordre.

Une dépêche du sire de Contay, datée de Lyon, annonce que le roi René, qu'on attendait pour le samedi précédent, 4 mai, est arrivé dans cette ville où le roi de France, qui s'y trouve lui-même, l'a fait venir *(apparecchiare)* : — ce dont le duc s'afflige, disant que puisque le roi René est venu vers Sa Majesté, on peut le considérer comme un homme perdu. — Le roi de France trouvera moyen, à ce que dit le duc, d'abréger ses jours, et dans tous les cas il ne le laissera jamais retourner en Provence. — Il est arrivé, du reste, ce que le duc avait prévu et prédit dès le commencement, lorsque le roi René envoya vers lui et lui fit demander de déléguer en Provence un de ses conseillers pour traiter avec lui. — Il prévit que le roi René se laisserait tromper par ses courtisans, qui cherchent à le mettre du côté du roi de France pour se partager ensuite la Provence divisée en mille morceaux. — Ils feront semblant de se montrer Bourguignons et de vouloir s'unir au duc Charles, tout en poursuivant en secret l'exécution de leurs desseins. — C'est ce que le duc avait prédit à *Antonello (Pagano)* et aux autres provençaux qui, à plusieurs reprises, sont venus lui faire des ouvertures au nom du roi René. — Bref, le duc paraît fort mécontent; il dit qu'il y aurait toute convenance à faire une bonne guerre à la France pour se prémunir, une fois pour toutes, contre les entreprises du roi Louis qui, poussé par sa nature inquiète, agira soit en Provence, soit ailleurs, pour faire naître de nouvelles complications ; — « toujours dans le but de tenir son peuple dans la crainte. »

Le sire de Contay mande au duc qu'on assure que le cardinal de St-Pierre-aux-Liens (Julien de la Rovère) a fait entrer 60 lances françaises dans la ville papale d'Avignon, et que le cardinal lui-même est en chemin pour venir trouver S. M. à Lyon; qu'il ne sait ce qu'il faut croire de ce bruit, répandu par les gens du roi. — Mais, dit le duc, s'il en était ainsi, le pape et le Sacré-collége n'auraient pas eu besoin d'envoyer un cardinal par deçà pour livrer la ville d'Avignon au roi de France, qui l'aurait prise tout de même, et il eût été plus honorable pour le pape que le roi eut pris cette ville de son propre mouvement que d'y avoir été mis par un membre du Sacré-collége, etc.

Le sire de Clessy, arrivé la veille de la Provence (où il avait été envoyé par le duc de Bourgogne), dit avoir appris que le roi de France avait demandé aux villes de Marseille et d'Arles une promesse scellée de leur sceau de ne recevoir dans leurs murs aucune force du duc de Bourgogne ou de tout autre ennemi de S. M.; que le roi René s'est rendu vers le roi pour le faire revenir sur cette demande, en promettant lui-même à S. M. ce que ses sujets faisaient difficulté de promettre, parce qu'une telle promesse serait, disent-ils, contraire à l'autorité de leur propre souverain, etc. — Le sire de Clessy a ajouté qu'après avoir conféré avec le roi de France, le roi René comptait retourner en Provence.

Illustrissimo Signor mio. Questo Exmo Signore sta pur cosi debile del stomaco, et non in tuto ben libero ancora a quello dice: pur a miglior colore. Se li era alquanto infiato le gambe, per il che dubito la Sig^ria^ Soa de idropesia, ma se ne va; e dicono li medici he la purgatione de linfirmita che descende et si anichila, ne esserli periculo di idropesia alcuno. Per questo respecto hogie non si sarano le monstre come era dicto, ma la Sig^ria^ Soa le a facto prolungare fino a domane, per andarli lei stessa in persona ad vederle, et dar ordine, sperando avere il stomaco meglio rhetificato.

Essendo heri sera in camera dove era andato ad visitarla, me disse avere aviso da Monsignor di Contai[1] da Lione che sabbato passato, che fo alli 4° del presente, si aspectava li el Re Renato, dove era el Re di Franza, che li aveva facto aparichiare, e cosi poi li era arrivato[2], di che

li dole assai, perche si po tenere esso re per spazato, perche la Ma dil re di Franza lo fara morire per uno modo o altro apresso ali altri Sigri[3] et non lo lassara mai ritornare. E proprio e intervenuto quello a pensato e dicto dal principio, quando po re Renato mando a richiedere la Sigria Soa mandasse uno la, ad capitulare con quella[4] che non si ne faria niente, ma se lassaria trompare, perche apresso a lui sono alcuni servitori francesi che cercavano tirarli el Re di Franza[5] e partire quello stato in mille pezi per loro, como sara, e con far questa vista di acostarsi con Soa Signoria e volere essere borgognona, se faceva la executione deli pensieri soi: et cosi predise ad Antonello[6] et quelli che in nome di epso Re Renato li ne parlarono piu volte, et in soma sta la Sigria Soa mal contenta, dicendo convenire omnino far bona guera in Franza per assecurarse da bon senno dil Re di Franza, quale per la inquietudine soa tanto in Provenza como di qua, cercara fare qualche novita, sempre per tenere la brigata in suspecto.

Disse etiam Monsre di Contai scrivere che se diceva per fermo chel Cardinal Sancti Petri ad vincula[7] veniva dalla Ma del Re pto a Lione, et in Avignone aveva misso dentro 60ta homini darme di quelli di esso Re[8] che non sapeva se credeva bene perche da quelli dil Re veneno tal avisi. Ma quando questo fosse, non bisognava gia chel papa, ne lo collegio avessino mandato di qua un cardinale per darli Avignone, perche per se ben se lo avria tolto, e piu onore era al papa lhavesse pigliato, che uno suo cardinale li introducesse; e qui disse che questi preti sono gente che tanto che anno bisogno del amico sano ben dire, et tanto quanto mette bene al proposito loro, di la ananzi non cognoscono persona, ideo non li intende, pur stara a vedere che sara, parlandone a meza bocha. Heri sera arivo Monsre di Clessi[9], che ando in Provenza, dice avere inteso lo Re di Franza avere domandato a quelli di Marsiglia[10] et Arast...[1]

il sigillato loro che in quelle terre non lassarano intrare niuna potentia del Duca di Borgogna, ne qualonche altro inimico di Soa Mª, et che il Re Renato era andato per excusare questa domanda che ben poteva fidarsi di lui, promettendo questo, al che li subditi soi facevano difficulta, et era proprio sminuirli auctorita, et che visitato la Mª Soa doveva esso Re ritornare in Provenza. Le quale parole ha dicto questa matina in primo ingresso[12]. Intendendo mo altro, ne avisaro la S. V. et a quella me ricomando.

Lossane 8 May 1476.

Firmat. Servus

J. Petrus Panicharola.

A tergo: Illmo et Exmo Principi Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] *Louis, seigneur de Contay,* envoyé du duc de Bourgogne.

[2] Le roi (Louis XI) envoya des gens d'armes près de Prouvence, et des ambassadeurs vers le roi (René) de Cecille pour le prier de venir..... ou aultrement qu'il y pourvoirait par force. » (*Commines,* liv. V, chap. 2, l. c. t. II, p. 17.) La *Chronique scandaleuse* qui fait mention du voyage du roi René (*Lenglet,* t. II, p. 131) n'indique point le jour de son arrivée à Lyon que la dépêche ci-dessus fixerait au samedi 4 mai 1476.

[3] Allusion à la mort prématurée de Charles, duc de Berry, frère du roi Louis XI.

[4] Le roi René avait envoyé à plusieurs reprises vers le duc de Bourgogne, au printemps et dans l'été de l'année précédente, pour lui proposer une étroite alliance. (Voir les dépêches d'*Appiano, Turin, 23 avril 1475,* et d'un *anonyme, de Moirans, 30 juillet 1475,* nº XXXIV, et LXVIII ci-devant.

[5] Ces serviteurs du roi René que le roi de France avait mis depuis plus d'une année dans ses intérêts, étaient entr'autres *M. de Prully* (de Pruille), angevin; *Saladin d'Anglure,* vicomte d'Etoges, Français, chambellans de René, et *Pierre-le-Roi,* dit *Benjamin,* son secrétaire. (Voir Mémoire sur les ouvertures faites au roi (de France) par M. de Prully, etc., avril 1475, *Lenglet,* l. c. t. III, p. 385.)

[6] *Antonello Pagano,* secrétaire particulier du roi René, chargé d'une mission confidentielle pour le duc de Bourgogne qu'il quitta à *Malines,*

le 10 juillet 1475. (Voir ci-devant la dépêche n° LXVIII, datée de *Moirans*, 30 juillet, même année.)

[7] *Julien de La Rovère*, cardinal du titre de *St-Pierre-aux-liens*, que le roi Louis XI avait fait arrêter en Dauphiné et conduire à Lyon où il le retint pendant quelque temps comme prisonnier. (*Lenglet*, l. c. t. IV, p. 55.)

[8] Sur cette affaire d'*Avignon*, voir la dépêche de *J. Blanco*, datée de *Lyon, 7 avril 1476*, ci-devant, et celle de *Petrasanta*, de *Turin, 17 mai*, ci-après.)

[9] *Jean de Damas, seigneur de Clessy*, envoyé du duc de Bourgogne près du roi René en Provence, où il s'était rendu en passant par le Piémont. (Voir la dépêche de *Petrasanta, du 2 mai 1476*, n° CLXXXVI.)

[10] *Marseille.*

[11] *Aix* ou plutôt *Arles;* le nom est indistinct dans la copie venue de Milan.

[12] Comparer cette curieuse dépêche avec les récits de *Ph. de Commines*, liv. V, chap. 2 (l. c.) et de l'évêque de Lizieux, *Th. Bazin, Histoire de Louis XI*, liv. V, chap. 7. (Edit. *Quicherat*, t. II, p. 392.)

CXCIV.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, 9 mai 1476.

Réponse de l'ambassadeur milanais sur divers points contenus dans la dernière dépêche du duc de Milan, datée du 2 mai. — En ce qui touche les affaires de Provence et de Savoie, ainsi que l'envoi à la cour de Milan d'une personne de confiance, bien informée des vues et des sentiments intimes du duc de Bourgogne, celui-ci est tout prêt à confier cette mission à messire (Olivier) de La Marche, homme de grande expérience et d'une fidélité à toute épreuve. — Du reste le duc Charles paraît persévérer dans l'idée de faire la guerre à la France, si le duc de Milan veut se joindre à lui; — le roi de France ayant, dit-il, rompu les trêves, et ne cherchant qu'à le mettre lui, duc de Bourgogne, plus bas que terre. — L'ambassadeur milanais fera son possible pour hâter l'expédition de cet envoyé confidentiel, ce qui

ne pourra guère avoir lieu dans la journée, le duc étant occupé à passer la revue de son armée.

Quant aux variations que le duc de Milan dit avoir observées, non sans surprise, dans les diverses demandes qui lui ont été adressées de la part du duc de Bourgogne, elles proviennent des changements survenus dans l'état de choses, et principalement des communications pressantes d'*Antonello Pagano*, et d'autres confidents du roi René qui lui ont fait savoir qu'ils sont perdus, à moins d'une prompte intervention du duc de Milan.

En ce qui regarde la demande de 2000 hommes de troupes auxiliaires milanaises, il avait été d'abord entendu qu'elles agiraient séparément contre les Suisses sur un seul point, n'importe lequel. — Le duc Charles ayant ensuite changé d'idée et demandé que ces troupes auxiliaires vinssent le rejoindre dans son camp, le diplomate milanais s'est attaché à le détourner de cette pensée, tout en l'assurant de la bonne volonté de son maître, etc.; jusqu'au moment où le duc de Milan lui a mandé de n'en plus parler. — Le duc de Bourgogne étant tombé malade, et paraissant vouloir tourner ses armes contre la France, il n'a plus été question de ces 2,000 hommes de pieds. — Il semblait du reste qu'en faisant cette demande le duc en éprouvât une certaine confusion, préférant, comme par le passé, se suffire à lui-même, sans l'assistance du duc de Milan ni d'aucun autre souverain : — mais cette guerre de France lui paraît pourtant une trop grosse affaire pour l'entreprendre à lui tout seul.

Galeas-Marie Sforza s'étant plaint, dans ses dépêches, de ce que le duc de Bourgogne ne lui envoyait pas une ambassade solennelle, en retour de celle que lui-même avait envoyée à ce prince au camp de Grandson, l'ambassadeur milanais répond que le duc ne manquerait pas de le faire en temps opportun ; mais qu'en premier lieu il n'avait pas pour le moment auprès de lui de personnage convenable pour cela ; et en second lieu qu'il a remarqué que quand ce prince a éprouvé un échec, il attend toujours qu'il s'en soit relevé par quelque succès, pour envoyer des ambassades, afin de montrer par là qu'il ne les envoie pas par peur. — C'est ainsi qu'il en a toujours agi vis-à-vis du roi de France, etc.

Illustrissimo Signore mio. Rispondendo ad quanto V. Ex^tia^ mi scrive per le soe de di 2 del presente, che atteso le varie et diverse domande che da alcuni di in qua questo Sig^re^ a facto per conformarsi a la volonta di Soa Ex^tia^ con la quale intende vive sempre fraternalmente, etiam atteso

le cose di Provenza et di Savoya, operi Soa Ex^{tia} mandi da quella persona subito bene instructa de lo animo et pensieri soi, ecc., el tuto ho facto intendere ad Soa Cels^{ne}, el quale dice mandara volontieri e sta fino in proposito di Monsig^{re} di la Marchia per essere persona da bene di longa esperientia et fidatissima a Soa Excellentia, monstrando pure perseverare fino qui di far la guerra al Re di Franza[1] se la S. V. li vole adjutare, perche ha rotto la tregua, e non fara mai altro chi non lo mette piu basso di quello che he. Sollicitare mo si expedischa piu presto si po, e stando domane questo S^{re} bene lo ricordaro. Hogie sara occupato al rivedere in monstra di queste soe gente darme.

Et perche la S. V. dice stare suspesa di le varieta facte per questo S^{re} in le riqueste ecc., che li sono parse diverse, dico che sicondo mi a dicto, mi sono sforzato formaliter scrivere, e questa mutatione e proceduta sicondo la S^{ria} Soa aveva aviso, et anco da Antonello Pagano[2], e quelli dil Re Renato era stimulata che al facto loro dicevano non esserli prompto remedio, salvo il vostro; e circa le altre domande contra Svyceri et di 2^{m} fanti, ecc.[3] sempre ho cognosciuto che lintentione di Soa Sig^{ria} era che facendo la S. V. in uno loco bastasse, et cosi mi ricordo avere scritto, stando ultimo in opinione mandasse gente di qua; et si va pensando e rivoltando li remedij e designi nel cervello suo, cosi va temptando li partiti, al parere mio, per vedere como li trova, e poi si rimette ad ellegerne il migliore, et io continuamente ho facto intendere la bona volonta vostra di mandare quelli fanti, monstrandoli lexecutione e leffecto restare in Soa S^{ria} e per V. Ex^{tia} non manchare di compiacere ale domande soe; fino que mi scrisse non ne parlasse piu. Et per essere stata Soa S^{ria} amalata, ne avermi poi dicto altro deli passi et fanti, non ho facto la risposta vostra, perche si era resciolta ala guerra di Franza; ma parlandomene la faro, el che mi e parso meglio differire per

dicto respecto, cha darli ocasione de dire V. Ex^tia non se fidasse di quela como gia aveva dicto ad meza bocha sicondo scrissi. Cosi la risposta fara avisaro.

Benedico che dopoi facte queste domande ho visto p^to S^re andare molto lentamente per avere queste vostre gente et fare suo sforzo per far da se stessa et senza adiuto nostro ne de altri, como quello che qui si ne vergogna et da se voria fare como a facto per il passato, ma questo bochon di Franza li pare tropo grosso. Mandando mo uno de li soi, mi sforzaro lo mandi ben instructo di tuto, a cio la S. V. intenda ben lanimo suo et sapia che fare, tanto per queste cose di Savoya como di Provenza, Franza, ecc.

Che mo ricordi como da me la S^ria Soa non ha satisfacto al debito et honore suo di mandare ad visitare quella per soi ambassatori, como lei a facto[4], dico lo faro captato tempore: non dubito Soa Sig^ria dira di farlo, ma non vedo possi essere cosi presto, perche prima qui e malissimo fornito di homini a questo effecto, e poi da poi sono qui ho visto che quando la Sig^ria Soa si e trovata in qualche adversita a sempre aspettato essere levata in qualche favore ad mandare soi ambassatori, etiam al Re di Franza, per monstrare non mandasse per paura. Non dimeno io ne faro ogni opera possibile, perche mi pare questa cosa importi molto al honore et reputatione di V. S. per tuta Italia, e tra noi non bisogna avere questi respecti, maxime havendo gia noi mandato li vostri.

Lossane 9 May 1476.

Sottos. Servus
JOHANNES PETRUS

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo Principi Galeaz Marie Sfortie Duci Mediolani.

(Cum sigillo.)

[1] Voir la dépêche de *Panigarola* du 7 mai précédent, n° CXCI.

[2] Voir la dépêche *du même*, du 8 mai, n° CXCIII.

[3] Il est déjà question de ces troupes auxiliaires dans la lettre du *duc de Bourgogne* au *duc de Milan*, datée de *Nancy*, 30 oct. 1475, n° XC ci-devant.

[4] Allusion à l'ambassade extraordinaire envoyée par Galeas-Marie Sforza au duc de Bourgogne au camp de Grandson.

CXCV.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, 10 mai 1476.

Grande revue des troupes du camp de Lausanne passée la veille, 9 mai, par le duc de Bourgogne en personne, inspectant et faisant passer devant lui chaque compagnie à mesure qu'elle sortait de l'enceinte du camp. — Quand les troupes furent arrivées dans la plaine (de St-Sulpice) elles se formèrent en longues colonnes, homme par homme, les gens de pieds comme les gens de cheval. Ces colonnes défilèrent devant le pavillon où se tenait la duchesse de Savoie. — On a compté à cette revue environ 11,000 hommes de pieds, tant archers que coulevriniers, et plus de 1,600 lances ou hommes d'armes à cheval, y compris la gendarmerie de la maison du duc; puis les gens de trait à cheval, à raison de 200 archers pour chaque compagnie de 100 lances. — Le comte Julio (duc d'Attri) et d'autres capitaines italiens qui se trouvaient présents, estiment qu'il y avait là de 20 à 22,000 hommes en tout, bien que les Bourguignons portent ce nombre à 28 ou 30,000 combattants. — Parmi ces troupes se trouvent plusieurs compagnies dans le meilleur état, principalement celles qui font partie de la maison du duc. — Il a de plus environ 3,000 hommes en détachement à Romont, à Orbe et à Jougne. — Il attend en outre environ 6,000 Gantois qui, dans moins de 15 à 20 jours, seront rendus au camp. — Dans les nombres mentionnés ci-dessus on n'a compté ni les milices féodales de Bourgogne (qui gardent leurs foyers), ni l'armée savoisienne qui se trouve de l'autre côté du lac dans le Chablais, etc. — En voyant un si grand nombre de gens de guerre sous les armes, le duc Charles s'est senti comme tout à

fait guéri, et après avoir travaillé pendant toute la journée il a fait bonne chère, comme s'il n'avait jamais eu de mal.

L'ambassadeur milanais tient de messire Guillaume de Rochefort que le duc a fait expédier à Mgr. de Château-Guyon l'autorisation de conclure pour 400 lances. — Parmi les *condottieris* engagés se trouvent *Gérard* et *Jaques Martinengo,* chacun pour 100 lances; — *Olivier de Terna ;* — le comte *Thomas de Faënza* et quelques autres. — On lui a mandé en outre de recruter le plus grand nombre possible de gens de pieds, et de les expédier sans perte de temps à l'armée, par le Valais.

A la recommandation particulière du duc de Milan, le duc de Bourgogne admettra à son service messire *Bocalino d'Osimo*, pour 50 lances et 50 arbaletriers, à condition de donner des sûretés au sire de Château-Guyon, qui lui fera une avance de 4 mois de paie, outre les 100 écus qu'il a déjà touchés à Lausanne pour son voyage. — Bien qu'on lui eût recommandé de garder le secret sur ces avances d'argent, il en a dit quelques mots en partant; sur quoi le comte *Thomas de Faënza* et les autres capitaines venus au camp pour traiter ont demandé au duc les mêmes avantages, disant qu'ils étaient d'aussi bonne condition que Bocalino, etc., ce qui a fort contrarié le duc qui comptait bien les avoir à meilleur marché.

Illustrissimo signor mio. Questo Illmo Sig^{re} heri fece fare le monstre di le gente darme et exercito aveva qui. La Soa Sig^{ria} li intertene in persona conzando le squadre et facendole passare, passate in suso un piano[1] le fece distendere tute ala fila et homo per homo tanto a piede como a cavallo fino oltra il paviglione, dove era la Illma Madama di Savoya a cio li vedessi tuti. Si e facto monstra de circa 11^{m} fanti schiopeteri et archieri a piede, et meglio di mille seicento lanze computato la casa di questo S^{re}, poi li archieri a cavalo a rasone di 200 per ogni cento lanze[2], in modo si conto 134 squadre di cavali[3], e vero che queste compagnie non sono piene et alcune non tropo bene a cavalo; ma e parso ad ognuno assai se sia tirato fori dil campo tanta zente armata senza dinari. Per il conte Jullio[4] et questi Italiani si stima siano circa 20 o 22^{m} persone in tuto. Costoro dicono 28 et 30^{m} tra le quale sono certo parecchie

squadre benissimo in puncto, maxime la casa[5]. P^to^ S^re^ dice qui intorno a circa 3^m^ combatenti in guarnizone alle frontiere di Sviceri che non sono qui como a Romont, Orba e Zogna, de quale si valera como si parta andar ananzi. Cosi non li sono li nobili di Borgogna[6], ne circa 6^m^ Gantesi[7] et altri che vengono, e dice fra 15 o 20 di saranno in campo. Como la Signoria Soa vide tanta gente fo guarita, e si affatico tutol giorno e fece bona chiera como si mai non havesse auto male.

In queste gente darmi non sono compresi li Savoyni, perche sono di la dal laco, e pur si dice bona soma sono[8], ogie credo si forma a dar dinari ali soldati, el che como sara significaro ad V. Ex^tia^.

Per quanto intendo et anco da messer G. Rochiafort sono certificato si spazara di presente a Monsig^re^ di Chastel Guion tra qui e la, conducta di 400° lanze vive; tra le quali intendo sara Gerardo et Jacomo da Martinengo[9] per 100 lanze per uno: Oliver da Terna[10], el conte Thomaso da Faenza[11] et alcuni altri, et si scrivera ancora fazi di le fantarie piu che potra, purche siano preste subito et non se li perda tempo, le quale dice si farano intrare per Valesse[12] ad vegnire qui.

In questo numero a p^to^ S^re^ acceptato messer Bocalino de Auximo[13], quale V. S. per soe litere signate *Fabricius* a ricomandato ad quella, et io ne ho facto opera como etiam mi a scritto, in modo li ha consentito 50ta lanze et 50ta balestrieri, e dando lui securta ad Mons^re^ di Castel Guyon. Li scrive, li dia prestanza di quatro mesi, e cento scuti li a dato qui per levarsi, e questo tuto per rispecto di V. Ex^tia^ credendo debia essere da lui ben servito, quale dicese essere alevo sforzescho. Questa matina e partito expedito, et quamvis li fosse dicto tenesse questa prestanza secreta, perche deli altri si conducevano a meno: Questa matina el conte Tomaso et alcuni altri che si erano con-

ducti per tre, anno dicto a p^to S^re non sono da meno di Bocalino, quale li a dicto a prestanza di quatro mesi, el che non he piaciuto puncto ad Soa Sig^ria. Ulterius esso Bocalino dice la S. V. li fara securta di la, si che conviene mo li fazi dire guardi ad vegnire talmente in poncto, che satisfi di qua presto perche facendo altrimente non satisfara a la conditione che questo S^re li fa per amore di V. S. imo li daria caricho : et a quella me ricomando.

Lossane 10 May 1476.

Firmat. Servus

JO. PETRUS PANIGAROLA.

A tergo: Illmo principi etc., dno Galeaz Maria Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Le camp de l'armée bourguignonne était assis sur le plateau du Jorat, appelé *plan du Loup,* qui domine au nord la cité de Lausanne. La revue eut lieu dans la plaine de *Ranges,* près de St-Sulpice, à une lieue (4 kilom.) de Lausanne sur la route de Genève.

[2] Sur la composition de l'armée permanente du duc de Bourgogne, voyez l'*Estat de la maison du duc Charles-le-Hardy,* par *Olivier de La Marche,* publié par *Buchon* (Penthéon littéraire, Paris 1842, n° XXXII et suivants.)

[3] Suivant la présente dépêche, l'armée passée en revue le 9 mai aurait compté environ 8000 chevaux et 11,000 hommes de pieds; la dépêche suivante porte ces nombres à 9,000 chevaux et 8 à 9,000 hommes de pieds; les deux correspondants s'accordent assez sur le nombre total.

[4] *Julio d'Acquaviva* (duc d'Atri), gouverneur de D. Frédéric, prince de Tarente.

[5] Les troupes de la *maison* du duc, proprement dites, comprenaient les *gentilshommes des quatre Etats* et *de la garde* que commandait messire Olivier de La Marche et les *archers du corps.*

[6] Les gentilshommes des deux Bourgognes, qui devaient au duc le service militaire pour *leurs fiefs.* Ils tenaient garnison dans les places fortes du pays, et sur les frontières de la France et de l'Alsace.

[7] *Gandesi,* les Gantois.

[8] Suivant *Guichenon* (*Histoire de Savoie,* t. I, p. 566) l'armée de Savoie comptait 8,000 hommes, dont 4,000 étaient avec le comte de Romont et le reste dans le Chablais sous les ordres du sire de Miolans.

[9] *Gerard* et *Jacques Martinengo*, de Brescia. Il a déjà été fait mention du premier dans les précédentes dépêches. Ils étaient neveux du fameux capitaine *Batholomeo Coleoni*, qui leur légua son palais à Brescia. *(Muratori, Scriptor.* t. XXII, col. 1203.)

[10] *Terna*, dans le royaume Lombardo-Vénitien, ou *Terni*, dans l'Ombrie.

[11] Th. *(Manfredi)* des seigneurs de *Faënza*, dans l'Etat romain.

[12] *Valesse, Valese*, le Valais.

[13] *Osimo*, ville dans la marche d'Ancône.

CXCVI.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 10 mai 1476.

Détails sur la revue de l'armée du duc de Bourgogne passée la veille, 9 mai, près de Lausanne. — Dès le matin les divers corps de troupes qui se trouvaient logés dans la ville sont montés au camp, où ils se sont mis en ordre. — Après le repas du matin, toutes les troupes sont sorties du camp pour descendre dans une plaine située entre Lausanne et Morges, à une petite lieue (4 kilom.) du camp. — Un grand pavillon et un autre plus petit avaient été dressés sur la plaine pour la duchesse de Savoie et sa suite. — A midi le duc de Bourgogne est monté à cheval, et a pris la tête de ses colonnes. — Il était sans armes, vêtu d'une tunique de soie brochée d'or et doublée de martre. — Il fit faire une halte aux troupes à mi-chemin du camp, en attendant le passage de la duchesse qui, de son côté, était montée à cheval pour se rendre directement de la ville à l'endroit désigné pour la revue. — Ils se rencontrèrent à la croisée des deux routes; le duc s'approcha de Madame et l'engagea à aller se reposer dans le pavillon qu'il avait fait préparer pour elle. — Pendant plus de quatre heures, le duc n'a cessé d'aller et de venir d'une colonne à l'autre, se donnant beaucoup de mouvement pour mettre lui-même ses gens en ordre, sans l'aide de personne; ce qui a dû le fatiguer d'autant plus qu'il s'anima plus d'une fois au point de frapper de son bâton de comman-

dement ceux qui ne se rangeaient pas assez vite. — Le défilé des troupes commença par la gendarmerie à cheval : — chaque compagnie de 100 lances, divisée en quatre escouades *(squadre)*, et conduite par un capitaine, était suivie de 200 arbalétriers *(arcieri)* à cheval, répartis en huit escouades *(squadre)*, chacune de 25 chevaux. — Après une halte assez longue, l'infanterie s'ébranla à son tour. — Le duc qui avait d'abord essayé de faire défiler l'infanterie séparément, finit par former toutes les troupes sur trois rangs, la gendarmerie sur les deux ailes et les gens de pieds entre deux. — Les arbalétriers et les archers à cheval avaient mis pied à terre et attaché leurs chevaux l'un à l'autre, ainsi qu'ils ont coutume de le faire au moment du combat. — Sur ces entrefaites la nuit était venue; la duchesse avait fait demander au duc la permission de se retirer, et elle était retournée à Lausanne.— Bientôt après, les troupes reprirent le chemin du camp et de leurs quartiers respectifs.

La gendarmerie formait de 56 à 60 escouades *(squadre)*, à raison de 25 hommes d'armes par escouade, dont plusieurs n'étaient cependant pas au complet. — On compte régulièrement quatre chevaux pour chaque lance, ensorte que les 60 escadrons formaient un total d'environ six mille chevaux : mais les escadrons n'étaient composés que des hommes d'armes et de leurs constilliers ou valets *(ragazzi)*; — A ce nombre il faut ajouter 120 escouades d'archers montés qui, à raison de 25 chevaux par escouade, font 3,000 chevaux. — Mais ceux-ci sont plus nuisibles qu'utiles, parce qu'un archer à pieds décochera plus vite et avec plus de justesse trois traits que deux étant à cheval.— D'ailleurs quand ces archers combattent à pieds ils se tiennent plus serrés et sont plus fermes devant l'ennemi que quand ils sont montés, et de plus ils sont distraits par la crainte de perdre leurs chevaux. — C'est pourquoi le duc a, dit-on, l'intention de mettre à pieds tous ses archers et d'envoyer leurs chevaux en Bourgogne. — L'armée compte de huit à neuf mille fantassins, ce qui avec la cavalerie forme un total de 18 à 20 mille combattants, plus ou moins aguerris et plus ou moins bien montés et armés. — D'autres personnes qui paraissent bien informées réduisent ce nombre à 16 mille hommes tant de pieds que de cheval; — sans compter ceux qui tiennent garnison à Romont, à Orbe, etc., ni les troupes qui sont restées en Lorraine, à St-Quentin et dans d'autres places du nord. — On annonce qu'un renfort de 600 archers arrivera dans la journée au camp de Lausanne.

Dans l'opinion d'*Appiano*, l'organisation de l'armée bourguignonne ne vaudrait pas celle des armées d'Italie. — Mais ce qu'il considère

comme bien plus préjudiciable au succès de la campagne, c'est la manie du duc Charles de vouloir tout faire et tout conduire par lui-même, sans admettre ni aide ni conseil de personne qui vive. — C'est à cette habitude qu'on attribue le dernier échec que les Suisses lui ont fait éprouver. — Il est évidemment impossible que le duc puisse, à lui seul, maintenir dans l'ordre et gouverner un si grand nombre de troupes, sans l'assistance de plusieurs lieutenants expérimentés.

Illustrissimo et Excellentissimo Sig^re^ mio. Ricomandandomi sempre ala bona gratia di V. Sublimita. Col nome di Dio et di S. Georgio heri se fece la monstra de queste gente darme, quale comenzarono fin la matina a uscire fora de questa terra, et andare in campo et poy in campo tutti ordinarsi, et doppo disnare se aviarono fora del campo per andare in una campagna verso Morges, lontana dal campo piu di doe miglia[1], ne la quale era piantato un paviglione mezano, et un altro picoleto che Mons^re^ di Borgogna ha donato al Governatore di Nizza[2], ne li quali puotesse stare Madama ad aspectare che tutte le gentedarme fosserono giunte et ordinate per poterle vedere. Circa 17 hore prefato Mons^re^ monto a cavallo desarmato cnm una turcha de panno doro fodrata de martiri, et ando per la via del campo dreto ale gente darme et fecele fare alto circha a mezo camino. Madama subito monto a cavallo et andando recto tramite al pavigliono teso scontro prefato Mons^re^ dove faceva fare alto[3]. Se visitarono cosi a cavallo et dixegli andasse a reposare al suo paviglione che tutte le gente passariano per la. Cosi ando et li dimoro piu de quatro hore et continuamente Mons^re^ andava hor qua, hor la, inante et indreto ordinando le gente darme et fantarie da luy solo, al quale non bixogna dare ricordo alcuno, et certo durava grande penna *(sic)*, maxime perche domne cosa se turbava cum ogniuno et dava dun bastono chel portava in mane a questo et a quello.

Tandem comenzo a fare aviare le gentedarme verso lo

paviglione; et metteva un capitaneo de cento lanze in quatro squadre, poy 200 arceri a cavallo dreto in octo squadre che sonno 25 per squadra; questo ordine fu nel principio, poy fece fare alto longamente ancora, et fece venire certe fantarie denanti et le voleva mettere ala filla luno presso laltro[4]. Et infine fece tre strade sive come tre contrade de gente darme mettendo tutti lhomini darme a la filla, di qua et di la; et tutti queste gente darme havevano arceri et fanterie appresso, et fece smontare li arceri et ligare loro cavalli insiema luno cum laltro, secundo se dice e suo costume quando fa qualche battaglia, sive fatti darme, et inanti questi ordini fosserono tutti finiti, la nocte fu giunta, et Madama un poco avanti chera montata a cavallo et andata sopra, vedendo questa gente, fece domandare licentia a Sua Excell^a per lo governatore de Nizza de ritornare a Lusanna, et cosi partite senza piu visitatione fra loro insiema. Giuncta la nocte comenzassimo a partire, chi ando in campo et chi in questa terra a suoi logiamenti.

Le gente darme forono da 56 o 60 squadre; dovevano essere 25 homini darme per squadra, in alcune mancavano: de mia fantasia gli taxo 4 cavalli per homidarme[5], non gia che fosserono in le squadre, perche non gli erano che li homini darme et ragazi[6], ma extimo siano cusi comuniter che sariano per 60 squadre cavalli 6000, erano circha 120 squadre de arceri a cavallo che fariano cavalli 3000[7]. Ma questi cavalli sonno piu dannosi che utili, perche un arcero a pede tirara piu presto tre frize et a megliore tempo et proposito che non ne tira doe a cavallo, et si sono a pede se stringono insieme et stanno piu constanti et fermi ala battaglia che non fanno se sonno a cavallo; et sibene smontasserono quando sonno ala battaglia hanno el core a non perdere suo cavallo, et per questo se dicto che Monsig^re vole mandino via tutti suoi cavalli, et restano a pede in campo, ali quali se provedera de stantia

in Borgogna. Fanti a pede se extima fosserono circha 8000 vel 9000. Appresso queste gente gli e la la corte di Monsig^re^. In somma sono extimate da 18^m^ in vincti milia persone[8], tra li quali sonno come ne laltri exerciti de tali et quali sonno, perche barde in campo a tante gente, et porriano essere meglio a cavallo, pur molti sonno bene montati.

Perche generalmente se dice per la maggior parte che sonno tante gente et bene in ordine, ecc. Io non ardisco dire il contrario; pur havendo hogi parlato cum alcuni che intendeno et volendo intendere quante gente pottevano essere, sonno di parere che fosserono circha 16^m^ tra a cavallo et a pede. Vero e in summa che sonno gente assay; et el Sig^re^ Bastardo disse heri che hogi dovevano venire 600 arcieri in campo, et molte gente sonno in garnisone a Romont, a Orba et in altri lochi, oltra quelle che sonno in Lorena et verso S. Quintino.

Oltra che le ordinanze de le gentedarme, secondo mio pocho parere, se fanno meglio in Italia che di qua. Una cosa me pare esser qua molto periculosa, per la quale non e quasi possibile pottere avere victoria in una bataglia, videlicet che Monsig^re^ vole fare luy solo tutte le ordinanze, et non vole che homo del mondo gli recorda cosa alcuna, parere alcuno[9]. Et cosi comel fece heri, dicono chel fa in le battaglie, et per questa casone hebbe lurtata in questi giorni da Alamani, et non e possibile che Sua Sig^ria^ possa vedere et governare tante gente, maxime facendo li fatti darme da luy solo senza ayuto di qualche capitano che intendano.

Ala Celsitudine Vostra me ricomando.

Ex Lusanna 10 May 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo : Illustrissimo principi etc. dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] Les champs de *Ranges*, à 1 lieue (4 kilomètres) sud du camp et à 1 lieue à l'ouest de la cité de Lausanne, à mi-chemin de la ville de Morges. (Voir la dépêche précédente, nº CXCV, note 1re.)

[2] *Antoine d'Orlier*, gouverneur de Nice, l'un des principaux conseillers de la duchesse de Savoie.

[3] La duchesse de Savoie avait dû suivre le chemin qui conduisait de Lausanne à Morges par Vidy et Chavannes, et rencontrer le duc Charles près du village d'*Escublens*, à la croisée du chemin qui descend directement de Romanel en tendant vers le lac.

[4] C'est la manœuvre dont il est parlé dans la précédente dépêche de *Panigarola*, qui ne paraît pas avoir attendu la fin de la revue pour se retirer.

[5] *Olivier de La Marche* (l. c.) compte 5 chevaux par lance d'ordonnance; savoir l'homme d'armes, son coustilier et *trois* archers à cheval; la différence s'explique par la réduction du nombre des archers à cheval, savoir *deux* archers par lance.

[6] *Ragazzo*, le valet ou *coustilier* de l'homme d'armes; cavalier armé d'une *coutille* ou dague à deux taillants.

[7] Après avoir dit que 60 escadrons *(squadre)* de gensd'armerie supposent un effectif de 6,000 chevaux, Appiano ajoute que les archers à cheval avaient été séparés de leurs escadrons respectifs, ce qui réduisait les 60 escadrons au total de 3,000 chevaux. Evaluant ensuite séparément les 120 escouades *(squadre)* d'archers montés, il porte leur nombre à 3,000 chevaux, ce qui donne un total de 6,000 chevaux.

[8] Dans la dépêche précédente le nombre total des troupes, tant à cheval qu'à pieds qui furent passées en revue le 9 mai, est porté de 20 à 22 mille hommes. Cette différence provient de la maison militaire du duc que les uns comprennent dans leur évaluation, tandis que les autres l'en exceptent.

[9] « Le duc veut être seul capitaine de ses gens, à en faire et ordon- » ner son bon plaisir. » (*Olivier de La Marche, Etat de la maison*, etc., l. c. p. 32.)

CXCVII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Lausanne, le 11 mai 1476.

On peut dire que le duc de Bourgogne est entièrement rétabli de sa maladie; il ne s'est point ressenti le jour précédent des fatigues de la veille. — Il a réuni autour de sa personne les principaux capitaines de l'armée, avec lesquels il a discuté longuement sur le meilleur moyen de procéder contre les Suisses et sur la manière de ranger les troupes en bataille. — Après cela il a ordonné que tous les archers devaient renvoyer leurs chevaux en Bourgogne, ou les vendre, voulant que désormais tous les archers marchent à pied. — Il a donné pour raison, en premier lieu, qu'à cheval ils ne peuvent pas se servir de leur arbalète avec le même avantage qu'à pied; et, en second lieu, le manque de fourrage dans ce pays montagneux. — On compte se débarrasser ainsi d'environ 6,000 chevaux.

Illustrissimo Signor mio. Heri questo S. e stato benissimo, e si puo dire guarito. Fece convocare heri sera tuti li capitanei soi con li quali disputo e consulto il modo di procedere col campo contra Sviceri, et como voria si conzasseno le squadre et bataglie, faciendo longo discorso di rasonamento. Nel quale fo arguito hinc inde un pezo. Poi ordino che tutti li archieri o mandino li cavali in Borgogna o li vendano, perche da qui inanzi vole tuti li archieri vadano a piedi, si perche a cavallo non pono ben adoperarsi con larco, si perche e necessita di victualie in questi loci montuosi, ne li quali a pede meglio anco combaterano. Si stima sarano circa 6^{m} cavali questi, ecc.

Ex Lussana 11 May 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panicharola.

Soprascr. Illustrissimo principi etc. domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] D'après la précédente dépêche de *Panigarola* le nombre des chevaux montés par les *archers* ne s'élevait qu'à 3,200 au plus; le surplus appartenait sans doute au train, qui aura dû renvoyer de l'autre côté du Jura tous les chevaux dont on pouvait, à la rigueur, se passer.

CXCVIII.

Galeaz-Marie Sforza, duc de Milan, au duc de Bourgogne.

Pavie, 11 mai 1476.

Galeas-Marie Sforza exprime en termes chaleureux au duc Charles sa sympathie au sujet de sa récente maladie, et la joie que lui a causée la nouvelle de son entier rétablissement. — Il complimente ensuite le prince sur la paix qu'il vient de conclure définitivement avec l'empereur, et il s'en félicite, soit parce qu'il partage tout ce qui peut ajouter à la satisfaction du duc de Bourgogne, soit parce qu'il est persuadé que lui, duc de Milan, n'a point été oublié dans ce traité de paix et de confédération. — Quant à la déclaration à intervenir de la part des princes qui voudront être nominativement compris dans cette alliance, Galeas-Marie demande itérativement au duc de Bourgogne, au nom de leur amitié et de leur entente mutuelle, de vouloir bien ordonner que l'article du traité qui le concerne soit communiqué en original à J.-P. Panigarola, son ambassadeur ordinaire, afin que celui-ci puisse lui en transmettre, en toute diligence, un extrait authentique. — Aussitôt qu'il en aura pris connaissance, le duc de Milan s'empressera de faire connaître sa détermination avant l'expiration du terme (de 4 mois) fixé dans le traité, etc.

Illustrissimo Domino Duci Burgondie.

Illustrissime Princeps et excellentissime Do^ne^ consanguinee et frater noster honorandissime. Audita adversa valetudine que diebus proxime decursis Vestram Excellentiam male egreque habuit non mediocriter propter nostram fraterni amoris necessitudinem coniunctionemque singulari obstrictam benivolentia imis in precordiis indoluimus. E contrario autem nunc felici illo nuncio quo nobis significatum est eandem Celsitudinem Vestram meliuscule hibere *(sic)* et jam pristinam valetudinem divino beneficio revocatam, mirifico sumus et gaudio et letitia affecti, quod nobis deus optimus maximus diu felix faustumque esse velit. Et Excellentiam vestram tam acri morbo liberatam perpetuo incolumem et a sententia fortunatam conservet, id quod toto desideramus animo. Pax illa que novissime Celsitudo Vestra se cum Augusta Serenissmi Imperatoris Majestate conjunxit[1] mirum in modum Nos delectavit. Tum quia quocumque eius et commodi et jucunditatis augmento perinde ac nostro proprio amice letamur. Tum etiam quod nobis procul dubio persuademus, Eam Nos in hac re minime oblivioni mandasse. Immo pro nostra mutua benivolentia et sincera ac laudabili promissorum observantia in ea pace nominatos complixosque omnino voluisse[2]. Qua propter Excellentiam Vestram iterum atque iterum per amicitiam nostram et S^me^ percussum *(sic)* federis ex corde rogamus ut originalem eius pacis contractum seu ut aiunt solemne stipulationis instrumentum, Johanni Petro Panigarole oratori istic nostro ostendi jubeat perlegendum in ea dumtaxat parte que ad nos nostramque denominationem spectat, ut ex eodem excriptum ad verbum exemplum ad nos quam cellerrime transmittat; quo mature et diligentissime examinatis que in eo continentur quod nostri est in huiusmodi negotio officij antequam prescriptum et constitutum effluat tempus[3], benevolo prestemus animo, ac integre ut cupimus

persolvamus. Quemadmodum prestitisse Excellentiam Vestram quod suum fuit nominando Nos haud ambigere possumus, quam omnipotens Deus ad vota secundet[4].

Datum Papiæ 14 may 1476.

Firmat. GALEAZ MARIA SFORTIA
Vicecomes Dux Mediolani etc.

Manca l'attergo e il sigillo.

[1] Le traité de paix et d'alliance entre l'empereur Frédéric III et le duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, conclu devant *Nancy, le 17 nov. 1475,* et ratifié à *Besançon, le 31 janvier 1476.* (*Chmel, Monum. Habsburg.,* t. I, p. 125, n° 29, et p. 130, n° 30.)

[2] Le traité stipulait que « tout prince de l'empire qui ne voudra pas être compris dans l'alliance, devra en faire la déclaration publique dans le délai de *quatre mois*, faute de quoi il sera censé y avoir adhéré. » (*Ibid.,* p. 129.)

[3] Il est à supposer que le délai de 4 mois ci-dessus comptait depuis la *ratification* du traité, c'est-à-dire depuis le 31 janvier.

[4] Cette pièce est une *copie* non signée de la lettre originale, copie qui se trouve parmi les *dépêches* aux archives I. et R. de Milan.

CXCXIX.

J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN.

Lausanne, le 13 mai 1476.

Les capitaines sont occupés depuis le jour précédent à faire la revue de leur compagnie, homme par homme, en présence des inspecteurs désignés à cet effet par le duc de Bourgogne, pour s'assurer de l'état de chaque compagnie sous le rapport, soit du personnel, soit du matériel, afin de fournir aux hommes ce qui pourrait leur manquer. — On s'occupera ensuite de leur paie. — Le duc parle de lever son camp dans cinq jours, ce qui ne sera guère possible, soit parce que les soldats ne pourront être prêts dans un temps aussi court, soit parce que

les médecins s'opposent à ce prochain départ et conseillent au duc d'attendre que ses forces soient consolidées avant de se remettre en campagne et de s'exposer à un air trop vif.

Le duc a décidé de diviser son armée en huit lignes de bataille ou colonelats *(colonelli)*, dont chacune sera composée de cavalerie et d'infanterie, et qui pourront agir contre l'ennemi ensemble ou séparément. — Chaque ligne de bataille sera commandée en chef par un chevalier de la Toison-d'Or, ou autre grand seigneur qu'il a désigné. — L'un de ces commandements supérieurs est donné à D. Frédéric, prince de Tarente, assisté du comte Julio Acquaviva, auquel le Grand-Bâtard est venu l'annoncer. — Don Frédéric s'est rendu, en personne, auprès du duc Charles pour le remercier de cette preuve de confiance et pour lui dire qu'il acceptait la charge qu'il avait bien voulu lui conférer, en assurant qu'il s'en acquitterait avec fidélité, etc. — Le duc a fait encore d'autres règlements militaires qui seront communiqués à l'ambassadeur milanais.

Illustrissimo Signor mio. Heri et hogie si e atteso in campo a fare le monstre particulare homo per homo sotto li soi capitanei, ala presentia de li commissarii di questo Exmo S. a cio deputati per vedere chi manca in le compagnie et como sono in puncto. Domane credo si fornirano, e poi si attendera a dar dinari. Rasona la S^ria^ Soa di partirse de qui ali 18 dil presente; che mal si crede, si per non potersi in questo tempo expedirse li soldati, si perche li medici non consigliano ancor parta, ma si rhetifici un poco meglio prima che exponersi in campo et ad uno grande aere. Che seguira piu oltra ne sara V. S. avisata.

P^to^ S. a ordinato como intendo octo coloneli[1] di questo suo exercito, li quali sarano bataglioni de cavali e fanti grossi, e si harano adoperare con li inimici luno poi laltro. A ciaschuno oltra li capitanei di le compagnie a ordinato un cavaliere di la Toson[2] o gran S^re^ a condurli, e di uno adacto el carico a don Federico col conte Julio e li soi[3]; havendoglilo facto notificare per il Bastardo[4], cosi a facto poi altri ordini, li quali mi e stato dicto di mostrarmeli, quali visti notificaro ad la p^ta^ V. S^ria^[5].

Essendo hogie io in camera pred° don Federico vene ad ringratiare questo S. di la fede pigliava di lui, et acceptare tal caricho, dicendo con fede serviria ecc. P^to S. li rispuose con parole bone et accommodate a tal caso. . . .

Lossane 13 May 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo : Illmo Principi et Exmo dno dno Galeaz Maria Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Colonellato, colonellia,* corps de troupes composé de plusieurs compagnies, dont les conducteurs *capitani,* étaient subordonnés à un chef supérieur appelé *colonello*. (*De Saluces, Histoire militaire du Piémont,* t. I, p. 155.)

[2] *Cavaliere di la Toson,* un chevalier de l'ordre de la *Toison d'or.*

[3] *D. Frédéric,* prince de Tarente, et son gouverneur, le comte *Julio d'Acquaviva, duc d'Atri.*

[4] *Antoine de Bourgogne,* dit le *Grand-Bâtard.*

[5] Voir ci-après la copie soit traduction italienne de la nouvelle ordonnance militaire faite par le duc de Bourgogne au camp de Lausanne *le 12 mai 1476,* n° cc.

CC.

Nouvelle ordonnance militaire faite par le duc de Bourgogne au camp de Lausanne en mai 1476.

Le duc, considérant que son armée est trop nombreuse par rapport au pays, pour agir, ainsi qu'il aurait désiré par grandes masses, décide dans son ordonnance de diviser, pour la prochaine campagne, ses troupes en *quatre corps d'armée,* chacun de ces corps formant

deux lignes de bataille, de manière à avoir ainsi *huit lignes de bataille.*

Chaque ligne de bataille sera composée de 500 fantassins, formant le corps principal, placés entre deux compagnies de 100 lances, dont les archers au moment du combat, séparés de leurs hommes d'armes, formeront deux corps distincts, de 300 archers chaque, placés aux deux ailes entre les fantassins et les hommes d'armes. De sorte que chaque ligne de bataille sera composée elle-même de cinq corps ou troupes différentes.

Le duc nomme des *chefs supérieurs* pour les trois premiers corps d'armée (sans mentionner le 4me corps), des *capitaines-colonels* pour les huit lignes de bataille, et désigne avec soin le nombre et le nom des compagnies avec leurs chefs, ainsi que l'infanterie, qui doit se trouver dans chaque ligne de bataille.

De plus, il forme un corps de réserve, sous les ordres du maréchal des logis, pour la garde de l'artillerie et des convois de vivres, et le maintien de la police dans les camps.

La 1re ligne de bataille aura 1000 fantassins au lieu de 500 (apparemment parce que c'est à cette ligne à soutenir le premier choc de l'ennemi). — La 2de ligne de bataille se trouve aussi formée d'une manière exceptionnelle. Le duc s'en occupe à plusieurs reprises dans son ordonnance, cette ligne devant être formée des troupes de sa maison.

Les 3me, 4me, 5me, 6me et 7me lignes de bataille seront formées régulièrement.

Quant à la 8me, composée des Bourguignons et des troupes de Savoie que le duc attend et dont il ignore encore le nombre, il se réserve de donner plus tard les ordres qui devront la concerner. — Il donne provisoirement le commandement de cette ligne au sire de Neuchâtel, mais à l'arrivée des troupes de Savoie au comte de Romont :

Ier CORPS D'ARMÉE

Chef supérieur : DUC D'ATRY

Ire LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Guillaume de la Baume, seigneur d'Illens

AILE GAUCHE

100 lances. 300 archers.

Compagnie *Loys de Taillant.*

CORPS DU CENTRE

1,000 fantassins.

Nolin de Bournonville.

AILE DROITE

300 archers. 100 lances.

Compagnie de *D. Mariano.*

IIde LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Le sire de Clessy

4 escadres. Garde-noble.

Olivier de la Marche.

400 archers.

Anglais.

300 fantassins.

Maison du duc *Julio de Altavilla.*

100 archers.

Emile de Maily.

Escadre chambellans.

Gentilshommes de la chambre avec le drapeau ducal en marche.

100 archers.

Gardes du corps.

300 fantassins.

Maison du duc *Julio de Altavilla.*

400 archers.

Gentilshommes des 4 États.

Grand-maître de l'hôtel.

IIme CORPS D'ARMÉE

Chef supérieur : PRINCE DE TARENTE

IIIme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Troylo de Rossano

100 lances. 300 archers.

Compagnie 2d fils de *Troylo.*

500 fantassins.

Troylo.

300 archers. 100 lances.

Compagnie 1er fils de *Troylo.*

IVme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Antonio di Lignana

100 lances. 300 archers.

Compie *Guillaume de Lignano.*

500 fantassins.

Lieutenant de Troylo.

300 archers. 100 lances.

Compie *Antonio de Lignana.*

IIIme CORPS D'ARMÉE

Chef supérieur : COMTE DE MARLE

Vme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Jaques Galeoto

100 lances. 300 archers.
Compie *Guillaume de Vergi.*

500 fantassins.
Le seigneur de Ronchamp.

300 archers. 100 lances.
Compie *Jaques Galeoto.*

VIme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Le seigneur de Fieune

100 lances. 300 archers.
Compie *Olivier de Somma.*

500 fantassins.
Compie *de Ronchamp.*

300 archers. 100 lances.
Compie *Angelo de Campobasso.*

IVme CORPS D'ARMÉE

Chef supérieur : COMTE DE ROMONT

VIIme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : de Villarnoul

100 lances. 300 archers.
Compie *de Saleneure.*

500 fantassins.
Compie Garin *de Varlusch.*

300 archers. 100 lances.
Compie de *D. Denys.*

VIIIme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Lieutenant du comte de Romont

Savoyards.
Antoine d'Orlier.

Bourguignons.
Le sire de Neuchâtel.

CORPS DE RÉSERVE

Commandant. Maréchal-des-logis.

400 archers anglais.
John Dickfield.

100 archers anglais.
Th. Ebrington.

500 fantassins.
Compie *de Varlusch.*

200 demi-lances.
Guillaume de Martigny.

Le duc ne donne pas de commandement spécial au Grand-Bâtard, désirant qu'il soit attaché à sa personne en qualité de maréchal-général de l'armée pour la prochaine campagne.

Le duc s'occupe fort en détail dans son ordonnance de l'ordre de bataille, de l'ordre de marche et de campement, ainsi que de la discipline à tenir dans les troupes.

ORDRE DE BATAILLE.

Les mouvements s'opèreront par ligne de bataille dans l'ordre indiqué dans le tableau précédent. L'infanterie se placera en ligne au centre, les hommes d'armes sur le même front aux deux extrêmes de droite et de gauche, et les archers entre l'infanterie et les hommes d'armes, protégeront les deux ailes des fantassins.

Les mêmes mouvements s'opéreront successivement pour chaque ligne de bataille, laissant aux chefs supérieurs et aux capitaines de colonnes le soin de juger d'après le terrain à quelle distance devra être chaque ligne de bataille.

Le duc entre dans quelques détails en ce qui concerne la seconde ligne de bataille, composée des troupes de sa maison. — Elle se formera de même sur une seule ligne de bataille, observant de la droite à la gauche pour chaque troupe, l'ordre indiqué dans le tableau. Seulement au moment du combat le duc ordonne que le maître d'hôtel *(maistro di caso)*, accompagné du grand-écuyer, aille prendre la bannière du duc, confiée pour la marche aux archers de la garde, aux chambellans et aux gentilshommes de la Chambre, et que déployant la dite bannière, au nom de Dieu, de Notre-Dame et de St-Georges, il l'apporte à l'aile droite aux gentilshommes des quatre Etats, à la garde desquels la bannière sera confiée pendant tout le combat, et ils devront l'accompagner partout où le capitaine de la ligne de bataille, ainsi que le duc, jugeront à propos de la faire conduire.

ORDRE DE MARCHE.

Pour la marche, chaque ligne de bataille se mettra en colonne dans l'ordre suivant : Les hommes d'armes des deux compagnies, formant la tête de colonne, les archers de ces compagnies et enfin les fantassins fermant la marche. — Le duc laisse au choix du capitaine de colonne de marcher selon le terrain, sur un, deux ou trois rangs ; ou même de rompre par chambrée, six de front ; par escouade, soit 25 ou 50 hommes ; par compagnie, soit 100 hommes, observant seulement que le même mode de marche soit simultanément suivi par les cavaliers et l'infanterie dans toute l'étendue de la colonne, sans

permettre surtout que les fantassins perdent leurs distances et fassent queue.

Chaque ligne de bataille, convertie en colonne, sera tenue d'opérer ainsi, sauf la seconde ligne de bataille, celle de la maison du duc. Lorsque les hommes d'armes s'avanceront par escadres, les archers et fantassins iront par centaines, et lorsque les hommes d'armes s'avanceront par chambrées, les archers iront par 25, d'un seul front, et les fantassins par 50, sans autre commandement.

A la gauche de l'armée, précédée et escortée des compagnies de réserve du maréchal des logis, s'avancera l'artillerie légère, les convois de vivres et les bagages des hommes d'armes, le tout à dos de mulets ou chevaux, et dans le même ordre que les colonnes, c'est-à-dire, d'abord les convois appartenant à la 1re colonne, puis ceux de la 2me, et ainsi de suite. Après les convois suivront, sur des chars, la grosse artillerie, les tentes et tout le gros matériel de campement, et il sera permis aux cabaretiers des troupes munis de chevaux, de suivre les chars. En cas que les colonnes marchent sur un rang, il sera permis à l'artillerie légère et aux convois de vivres et de bagages de s'avancer sur le flanc des colonnes. Ou si ces colonnes marchent sur deux rangs, l'artillerie et les convois occuperont le milieu de la route. Et en dernier lieu si les colonnes s'avançaient sur trois rangs, il s'établirait deux lignes de convois, une entre chaque rang.

La conduite et la surveillance des convois est sous la responsabilité immédiate du maréchal des logis.

CAMPEMENT.

Le camp sera divisé en cinq parties, dont l'une sera pour le maréchal des logis, et les quatre autres pour les quatre corps d'armées.

La 1re partie, réservée au maréchal des logis et au premier écuyer d'écurie, sera confiée à la garde du corps de réserve, l'artillerie s'y trouvera parquée ainsi que le gros matériel.

Le maréchal des logis sera chargé de faire loger la troupe dans l'ordre suivant :

La partie du camp destinée à chaque corps d'armée, se divisera d'abord en deux quartiers distincts pour ces deux lignes de bataille, puis chacun de ces quartiers se divisera en trois autres sections, dont deux pour les compagnies et la 3me pour les fantassins de chaque ligne de bataille. De plus, les commandants de compagnie feront camper séparément les hommes d'armes et les archers et les logeront par compagnie, escadres et chambrées. De même les fantassins se logeront par centaines, par quart, de 25 hommes, etc.

A chaque chef supérieur sera réservé un logement au centre de son corps d'armée, de même les capitaines seront logés au centre de leur ligne de bataille, les chefs de compagnie au centre de leur compagnie, les chefs d'escadres et de chambrées au milieu de leurs troupes.

Le duc recommande aux chefs supérieurs, aux capitaines de bataille, en arrivant au camp, de ne descendre de cheval que lorsque toutes leurs troupes seront installées dans leur logement. Et d'envoyer constamment leurs écuyers ou des gens d'armes en éclaireurs autour du camp, afin d'avoir des nouvelles de l'ennemi et d'éviter toute surprise.

DISCIPLINE.

Le duc défend sous peine de mort, à aucun homme, quel que soit son grade et sa qualité, de quitter la partie du camp qui lui a été assignée pour logement, ou de quitter son rang pendant la marche, lors même que l'ennemi ne serait pas en vue. — Il défend aussi sévèrement que personne ne se permette de prendre des effets ou vivres en pays ami, sans en payer la valeur d'après la taxe établie à cet effet. Le pillage en pays ennemi sera toléré, mais les ornements et tout ce qui tient au service des Eglises, seront choses sacrées pour les troupes et personne n'y touchera.

De même les femmes et les enfants des ennemis seront respectés. Le viol sera puni de mort. Il est de même défendu, sous peine sévère, aux troupes de jurer, blasphémer contre Dieu, les Saints-Evangiles et la religion. Toutes les femmes de mauvaise vie auront à quitter le camp avant l'entrée en campagne.

Le maréchal des logis sera responsable envers le duc de l'exécution rigoureuse de la présente ordonnance, il employera son corps de réserve au maintien du bon ordre et de la police dans le camp.

Tout homme passible d'une forte punition ou de mort, sera amené devant le maréchal des logis, qui fera exécuter la peine par son prévôt, après avoir préalablement reçu l'autorisation du duc.

Lors de la levée du camp, c'est le maréchal des logis qui en donnera le signal, après en avoir reçu l'ordre du duc, et de même ce sera au maréchal des logis, aidé du premier écuyer d'écurie, à poser et établir les nouveaux camps sur les emplacements désignés à cet effet par le duc.

Le duc prévient ses troupes que l'entrée en campagne sera très prochaine, dans le délai de 4 à 5 jours, à moins que l'ennemi n'attaque d'ici-là.

Il recommande à ses gentilshommes et à tous les chefs de se pourvoir au plus tôt, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs gens, dans les

environs ou à Genève, de tout ce qui peut encore leur manquer en fait d'armes et d'équipements, leur recommandant de chercher la bonne qualité plus que la belle apparence.

Le duc termine, en invoquant l'aide du Père, du Fils et du St-Esprit sur son armée, afin qu'elle acquerre la force, l'énergie et la volonté nécessaire à l'observation rigoureuse de la présente ordonnance.

Copia de li ordeni noviter facti per lo Illustris. Duca di Borgogna in campo[1].
[May 1476.]

Considerato lo numero di gente tanto homini darme, archieri et fanti chel mio metuendissimo e sopran Signore monsig^re lo duca di Borgogna ha, et che di Borgognoni et Savoini spera havere, et la stricteza del paese, per il che non li e possibile fare le sue battaglie si grosse ne si distese como aria voluto, ha determinato fare de dicte sue gente octo bataglie. Cioe di quelli di casa sua; di la soa guarda et di le soe ordinanze[2] sette; et de li Borgognoni et Savoini[3] che spera avere la octava, et tute per il modo che segue:

Cioe, di la compagnia di D. Mariano[4] tanto homini darme como archieri de la 10ma de la fanteria a piede de Nolin de Brenon Villa[5] et de la compagnia tanto dArchieri como homini darme de Loys Tagliant[5]. Li quali stando in fronte di battaglie sarano in la maniera che segue. Cioe il dito Nolin di Brenon Villa con tutti li soi mille fanti da pede sarano in tal largeza di fronte et spessa, como il principal capo di questa bataglia parera, ad doi conductieri de li homini darme de doi capitanei de li doi ordini darchieri et del dicto desiniero, ove li parira meglio tegnirano il mezo di questa bataglia ; et li dicti archieri di don Mariano, il quale sopra loro centenari commettera qualche bon et sufficiente conductiero, sarano a la man drita de li fanti a piede, entro li dicti homini darme di esso don Mariano, et

essi fanti a piede, et tute le quatro squadre dil dicto don Mariano de li soi homini darme sarano in uno fronte sopra lala de li dicti archieri, et li archieri del dicto Loyse Tagliant, et li soi homini darme, commettendo uno ben sufficiente capitaneo sopra li centinari de li loro archieri; sarano ala mano sinistra de li dicti fanti o piede in tal forma et ordine como li archieri et homini darme del dicto don Mariano, tuti li quali insieme faranno la prima bataglia.

Quelli della casa, tanto li gentilhomini deli quatro stati, li archieri di quatro centene di essi stati, li 200 fanti a piede di la predicta Casa Soa e lo terzo cento che di novo li e agiunto; sopra li quali et li altri 300 a piede donde in questo articulo e facto mentione, p^to^ Sig^re^ ordina capo Jullio de Altavilla[7]. Li archieri di corpo, li 40ta camberlanj et gentilhomini de la soa cemera, et lo stendardo del p^to^ Sig. con loro per aviarli a camino. Lo centinaro darchieri che Mille de Magli[8] conduce li doi altri centenari de fantarie a piede di la dicta soa casa. Li 100 fanti di novo agionti, li quatro cento archieri anglesi di la guarda, et mess. Oliviero dalla Marchia[9] con le quatro squadre di la guarda, farano et tegnirano la seconda bataglia; et caminando tegnirano lordine di la fila soprascritto, et restringendosi in bataglia arestarano le quatro squadre de li quatro stati, deducto la compagnia di don Mariano, in tale distantia et spatio che per lo capo di questa predicta battaglia li sara ordinato. Et lo sesto deli ordini tanto de li archieri de quatrocenteni di essi stati, sopra li quali 400 archieri sara ordinato un conductiero per il capo de la dicta bataglia, il piu sufficiente chel potra trovare, si vegniranno a stringere in fronte ala mano sinistra deli gentilhomini deli quatro stati; et li tre centenari de li fanti a piede, che averano seguito li dicti archierj, sopra li quali el dicto capo ordonera qualche uno sopra li tre centenari che sia homo da bene, si meterano in fronte ala mano sinistra di essi ar-

chieri, et li cento archieri di corpo che non arano altro capo, salvo del loro capitaneo, si meterano ala mano sinistra de dicti fanti a piede; et la squadra de li camberlani et gentilhomini di la camera con lo stendardo de p^to^ Sig^re^ se non he per combatere, si stringera et mettera ala mano sinistra di essi archieri di corpo. Ma se fosse per combatere, la bandera dil p^to^ Sig. che alora si dispiegera al nome de Dio, di Nostra Dona et de Monsig. San Georgio, tegnira il loco del dicto stendardo et alhora li maestri o maestro di casa che non averano altra occupatione vegnirano a ricogliere el primo scudiero di scuderia o colui che in soa absentia servira con il dicto stendardo, et lo condurano et menarano sopra lala di la compagnia deli homini darme dessi quatro stati che lo guardarano, et lo accompagnarano per tuto dove poi per essi maestri o maestro di casa sara menato per lordine dil capo di questa predicta bataglia. Et da li inanzi lo penon di p^to^ Sig. despiegato, portato per il suo primo scudiero trinchiant accompagnato como lhordinera, lo seguira dove el vadi. Il quale primo scudiero trinchiant commettera il carico di la corneta del Stato ad luno di quelli di esso stato qual li parira meglio, et lo centinaro che conduce Amile de Malli senza altro capo, si stringera ala mano sinistra in fronte di la squadra de li camberlani et li 300 fanti a piede che ala fila avevano seguito el dicto Amile de Magli si stringerano, si metterano ala mano sinistra del dicto Amille, et similmente li quattrocento archieri anglesi si metterano alla mano sinistra de la dicta fanteria da piede secondo che averano caminato ala fila, sopra li quali quatrocento sara ordenato uno bon homo da bene per il capo di questa bataglia, et similmente le quatro squadre de homini darme de la guarda si meterano in fronte a la mano sinistra de loro archieri.

La terza bataglia fara Troilo[10] con cinquecento de li soi

fanti a piede et le doe compagnie de doi soi fioli tanto homini darme, quanto archieri. Li quali el dicto Troilo ordinara per la fazone et modo de la prima bataglia.

La quarta fara M. Antonio da Lignana[11], et Guglielmo da Lignana suo nepote[12] con cinquecento fanti a piede del dicto Troylo, lo quale li fara confiare et governare per il suo locotenente qualche homo da bene et sufficiente tale che li parira.

La quinta farano le compagnie di Jacomo Galioto[13] et M. Gulielmo de Vergi[14] et cinquecento fanti a piede del Sig. de Romcamp[15], in la quale sara al tanto numero di ordini de homini darme, archieri et fantaria a piede, et caminarano in tal fila, et si stringerano et meterano in tal forma di bataglia che farano le prime tre e quatro sopradicte bataglie.

La sexta sara formata de altratanto de ordeni dhomini darme, archieri e fanti a piede, et caminara in tal fila, et cosi si stringera et metera in tale forma di bataglia como la quinta; la quale sexta sara facta di le compagnie del Sig^r Angelo[16], e de Oliviero di Soma[17], et de li altri cinquecento fanti a piede del p^o Sig. de Roncamp in persona in la quinta o sexta battaglia ove li piacera piu, et uno suo locotenente o qualche homo da bene in laltra per condurli.

La septima sara in altratanto ordine de homini darme archieri et fanti a piede et caminara in fila et se mettera in fronte di bataglia como la sexta. La quale septima si formera di le compagnie de don Denis[18] et de Monsr di Salanova[19] et di loro archieri et de cinquecento fanti a piede de Garin de Varlusch[20], et sopra li altri cinquecento ordini un homo da bene, o p^to Sig. li ordinara per valersine dove li parera meglio.

Et quanto ad la octava bataglia, che se fara de Borgognoni et Savoini sicondo il numero di le gente che sarano et la qualita de le persone, sara ordinata piu apresso che

si potra dil ordine di cavalcare stringere et metersi insieme in bataglia di la prima bataglia.

Ulterius ordina p^to^ Sig^re^ suxo la prima bataglia capo sopra tuti li ordini tanto di homini darme arcieri como fanti a piede de don Mariano, Loyse Talliant et Nolin de Brenonvilla, lo signore de Hyrlen[21].

Et perche Mons. il Bastardo[22] e marescalcho dil campo, et amato dal p^to^ Sig. et chel conviene chel attenda per tuto a sopra tale parte et numero di bataglie che p^to^ Sig. vedera essere expediente : per il che non poria attendere a la particulare conducta di la bataglia di la casa, p^to^ Sig. ne da lo caricho al Signor de Clessy[23].

Ad Troylo[24] da il carico di la terza bataglia, che he de la mita de la soa fantaria et de li homini darme et archieri de li soi doi fioli.

De la quarta bataglia ne da il caricho ad M. Antonin de Lignana[25].

De la quinta bataglia Jacomo Galioto[26] ne hara il carico.

De la sexta ne da il carico a Mons. de Chiant[27].

Sopra la septima, commette et da il caricho a Monsig. de Villanova[28].

Sopra l'octava ordina et commette il Signor di Neufchiastel[29], et si li Savoini li sono et Mons. de Romont[30] li he, p^to^ Sig. de Romont ne ara il carico ; et in absentia di esso S. di Romont, Madama et lo duca di Savoya[31] cosino del p^to^ Sig. li deputerano quello che loro parira meglio.

Et in lo aviarsi a camino in una, doe o tre file secondo chel paese sara, le bataglie andarano ananzi. Cioe ciascheduna bataglia andara in ordine de fila che segue come piacera al capo di la bataglia. La tale ala di homini darme sia dal canto drito o sinistro, andara nanzi li archieri et fanti a piedi in la maniera che segue et secondo che sara lo paese, et per compagnia di cento homini darme; e questo o per squadron di 50 lanze o di squadra de 25 lanze o de

camerate di sey o di tal numero che li dicti squadron, squadre et camerate sarano fornite. — Quanto ali archieri e fanti a piede, quando li homini darme in compagnia integra cavalcarano, li dicti archieri et fanti a piede caminarano per centenari integri in numero, et senza fare coda. Et quando li dicti homeni darme caminarano per squadroni de 50, li loro archieri e fanti a piede caminarano per 50 in frota parimenti, et quando li homini darme cavalcarano per squadre de 25, similiter li detti archieri et fanti caminarano per 25 strecti; et quando essi homini darme caminarano per camarate, li dicti archieri e fanti a piede caminarano ut supra uniti per camerate; et essi farano tute le altre bataglie, cioe la terza, la quarta, la quinta, la sexta, la septima et loctava. Riservato quella di la casa che quando li homini darme si aviarano in le squadre loro, li archieri co fanti a piede andarano per centenari, et quando pigliarano la fila per camerate essi fanti a piede caminarano per 50 et li dicti archieri per 25 tuti duna andata, se no li sara comandato andare in fronte.

Insuper desideraria bene p^to^ Sig. che per licentia de suo fratello el principe di Taranto[32], el Duca d'Atry[33] volesse intraprendere lo caricho et conducta de la prima bataglia che conduce lo Sig. Dislen[34] et di la seconda che he di la casa soa che conduce il Sig. di Clessy, donde richiede p^to^ suo fratello il principe di Taranto di darne licentia al dicto duca, et ad esso duca di acceptarne limpresa.

Etiam requiere p^to^ Sig. a suo fratello el principe, di torre la fatica e lo carico di condure la terza bataglia che conduce Troylo, et di la quarta che conduce M. Antonino da Lignana.

Sopra la bataglia che conduce Jacomo Galioto che he la quinta, et sopra la sexta p^to^ Sig. li ordini Mons, lo conte Marla[35].

La septima rimane sopra lo capo che he ordinato, et similiter la octava sotto li capi che sono ordinati.

Ordina p^to^ Sig. che senza avere rispecto alla brevita del tempo di la soa partita, quale tuta volta pero non sara piu breve che di quattro o di cinque di; se li inimici non venissero ad assidiare qualche piaze o villa: Et cosi quanto al spatio dil tempo chel potrano avere nel spatio chel p^to^ S. metera a camino per il gran numero di gente et careze chel ha, ciascuno Sig. et homo nobile a la piu gran diligentia et presteza che fare si potera; tanto in questa terra Ginevra, como in li altri loci dove piu presto pensarano avere fornite le facende loro, le fazano fare, senza avere rispecto a grande richeze, ne tropo gran pompa per la longeza dil tempo che se li meteria per fare cio e la spesa sua, che solamente fazano bella mostra, cotte darme, penoni et bandere secondo che al stato loro apartene, per vestir loro cotte darme a tute le guarde et ascolte che li sara ordinato et non li vengano senza averle vestite, et cosi per vestirle in bataglia, et in tuti gli altri loci che li sara ordinato; et habiano loro penone et bandere in puncto per dispiegarle similmente.

Ordina et comanda p^to^ Sig. a tuti li capi ordinarii como capi di camera quarteroneri et centenari tanto de fanti a piedi et arcieri como conductieri di homini darme, di Suiceri de fanti a piedi como ali capitanei sopra li ordini de li arcieri ali capitanei di le bataglie, et ali superiori capi de doe bataglie sopra tanto che desiderano compiacerli, temeno et dubitano la indignatione et essere puniti a suo arbitrio, non lassino sotto punitione di morte ad alcune gente di guerra trapassar lordine suo in deslogiare, caminare ne andare et cosi logiare ne stando in bataglia presente o absente li inimici, et che li quartieri si faciano per doe bataglie insieme, sopra lo quale quartiero p^to^ Sig. ordina che lo superiore capo sia logiato in quello quartiero et chel dicto quartiero sia diviso in doi per le bataglie, sopra ciaschuno de quali doi quartieri sara logiato il capita-

neo de la bataglia, et quali doi quartieri sarano divisi in tre quartieri cioe li doi per li doi conductori et loro compagnie de homini darme at archieri, et lo terzo per la fantaria a piede. Et li doi quartieri de li doi conductori sarano partiti in doi quartieri sotto essi conducteri cioe luno de dicti quartieri per li homini darme del dicto conductero ; il quale dividera poi le squadre, et le squadre in quatro parte per li capi di camera et la seconda parte del predicto suo quartiero sara per lo capiteneo di lordine di li centenarj de li soi archieri, il quale similiter sara ordinato per li centenari quarteroneri et capi de camera de dicti archieri. Et quanto al quartiero di la dicta fantaria a piede sara partito per centenari ; et li centenari per quarteroni et chamerate, et cosi sara facto di tute le altre bataglie, per il che sara partito il campo in quatro parte parte. Riservato chel gli sera un quinto quartiero che sara per lo marescalco di hogie et lo scudero lozatore di la bataglia di la predicta soa casa. In el quale si lozarano durante tuto questo viagio per accompagnar essi mareschalcho et scudiero logiatore di le compagnie di p^to^ S. Johan Disfil[56], et li centinari anglesi chel ha ordinato sotto lui. Abrureton[57] et li centinari chel a ordinato sotto lui. Guglielmo de Martigni[58] con 200 meze lanze che similiter a ordinate sotto lui et li cinquecento fanti a piedi che restano de la desina del dicto Garin de Varlusch et lo numero deli homini darme tale quale el tirera de ciascuna squadra di le soe compagnie. Li quali homeni darme archieri e meze et fanti a piede durante viagio non ritornerano a li ordini di le squadre di loro compagnie et centine. Ma accompagnarano el dicto mareschalcho de logio et scudiero logiatore di la soa casa. Deslozando, caminando et lozando non arano altra insegna che quella del mareschalcho di logis comandando chel observi strictamente al dicto marescalcho di logis et interlegua lordine deli quartieri sopradicti: et che sotto pena di la testa

niuno si logi fuori dil campo, ne fuori dil suo quartiero, ne quelli di lun quartier in laltro tanto cosi de li grandi como deli particulari quartieri, ne etiam chesso marescalco di logis sotto simili penali logi persona et li capitanei sotto questa medesima conditione non sofrano alcuno di le gente loro dislozarsi fori del campo, de li quartieri grandi, ne particolari, et se alcuni facessero lo contrario costringeno sotto questa medesima pena li capi che sono sotto loro tanto grandi como picoli a darli li trasgressori per consegnarli poi nele mane di p^to^ S. che ne fara fare la justicia et punitione. Ordinando al capo che sara stato contracto per suo discarico consignare al suo capo el dicto trasgressore per soa liberatione, chel pred^to^ suo capo li fazza cedula et certification di averlo riceputo continente il nome del dicto trasgressore, et poi portarla al p^to^ S. per sua secureza, accio chesso Signo^re^ sappia ad chi lhavera a domandare.

Et similiter commanda ali dicti capi dal grande fino al piccolo, che non sofrano persona, sotto loro, pigliare, robare o prendere victuaglie senza pagare, sinon secondo la taxa di p^to^ Sig. in paise de amici, riservato solamente il foragio, strame et ligna et spetialmente non lassino o sofrano violare gesie o femmine alcune et non sparagnino la vita di quelli che farano tal opere, se la loro desiderano sparagnare, et masime in paese de inimici non sofrano alcune eclesie o femmine essere violate. Ben he contento p^to^ S. che si in eclesie gli he de li beni de li inimici retracti di esse gente di guerra li possano pigliare, senza tuta volta pero tocare ali ornamenti de la chiesa, reliquiari, calice libri ne a cose che tochi a dire o celebrare lo divino servitio in qualonche maniera che se sia. Et cosi per questo viagio fazano partire di loro compagnie tute le ribalde et putane, et fazano bevere ale gente loro tanto piu aqua afin che siano manco caldi sopra questo mestiero durante el predicto viagio.

Similiter tute le gente loro detestante et facente execrabili et detestabili sacramenti contro lo nome de Dio et di nostra fede fazano atacare a qualche roda di careta o in loco publico deli quartieri loro, et di et nocte li lassino li a pan et aqua, et se per questa legiera punitione non cessasino, ma continuassino in lo detestabile loro costume, et de cio fossino incoregibili et habituati, alhora li pigliano et li mettano in mano dil suo prevosto di mareschalcho per essere puniti et correcti secondo larbitrio et ordinatione di p^to^ Sig^re^ et niuna cosa per negligentia a qualonche conditione se sia non lassino impunita de punitione sopradicte, a pena di portare e patire loro stessi tal punitione, et cosi se alcuno transgressore di le compagnie loro ascondarano o non diclararano alcuno transgressore di le sopradicte prohibitione siano puniti insieme col defectevole di simile pena chesso colpabile sarà punito.

Et si lacadesse, che Dio non voglia, ma per sua grande bonta, gratia, pieta et misericordia voglia tuti quelli di queste compagnie presservare, che se alcuni di qualonche stato o conditione che siano in alcuni altri casi piu gravi, bruti villani et detestabili contra Dio, nostra fede et lege incoresseno: donde ne fosseno alla verita ben certificati, senza per invidia o torto accusare alcuno, sotto pena di portare pare pena, sotto pena di la vita li pigliano o costringeno li capi sotto chi sono ad pigliarli et delivrarli incontinenti in le mani loro e consignarli al preposito di mareschalcho per portare tale pena et punitione che apartegnira et como e dicto di sopra, se alcuno avesse tenuto secreto alcuno colpabile, senza revelarlo al capo suo o che lo capo suo non lo avesse consegnato al prevosto di marescalcho secondo lordinanza del p^to^ Sig. al quale commanda, sotto pena di la testa di punirlo de simile punitione como lo deffectevole. Lo qual caso et crime prega e richiede da li numeri de li ordini de li saccomani, gente da piede, archieri,

meze lanze, homini darme et dali minori capi sino ali piu grandi, che per honore et reverentia de Dio, ben et honore di tuta la compagnia, como loro stesso in particulare, et fugire li periculi et pene loro ciaschuno ben informato ala verita senza per invidia o favore dalcuno lassare passare queste cose sotto dissimulatione et ascoste, revelarle ali loro capi et capitanei, et essi capi et capitanei li consigneno ne le mane del suo proposito di marescalcho como e dicto a la fine superius declarata. Admonendo tuti che piu gran piacere non li poriano fare, cha de li fare justa revelatione; la quale non lassara senza remuneratione. Ma se per invidia o malivolentia alcuni a torto accusassino, siano certi che non minore punitione portarano e sofrirano li falsi accusatori come se loro ne fossero colpabili.

Ulterius, peroche fra tuti li ordini che sono necessarj in uno campo grande e necessario di fare mettere et tenir ordine, tanto lordine dil camino di la minuta artigliaria, de le tende et paviglioni per logiar le gente darme, che si potrano portare a cavalo: Similiter tuti bagazi et victualie de li cabreteri, che si posono pariter portare a cavalo et cosi sopra le grande carete et grossa artigliaria, et cosi di le carete pesante di bagagio et carete di vivandiere et victualie, di che da qui ananzi p^to^ Sig. non a fatto mentione: Comanda et ordina p^to^ Sig. che vadano a camino in questa forma. Cioe che si le bataglie vanno in una fila solamente sia per compagnie integre, squadroni di 50 lanze, squadre de 25 per camerate. La minuta artigliaria andara per lo gran camino, ala coda del marescalcho di logis et di la soa compagnia per lo dicto camino di lo carezo, o tale cha questo sara ordinato. Apresso essa minuta artigliaria senza che le ponte di essa artigliaria sopra la testa de caratoni ne crescano, ne possino luna laltra, vegnirano li si somieri che portano li paviglioni et robe di esse gente darme et similmente le cosse de dicte gente darme et rote che si

portano sopra cariagi, li quali cariagi portanti tanti paviglioni et robe di esse gente di guerra caminarano secondo lordine dele bataglie. Cioe, primo, li primi de la prima bataglia, poi quelli di la seconda, et cosi consequentemente et cosi farano le victualie de esse gente di guerra, che si porterano sopra cavali, et secondo lordine di le loro bataglie et apresso li cariagi dele victualie di le predicte gente di guerra, sil gli he alcuno cabretero che porti victuaglie a cavalo si potra metere drieto ali cariagi che portano le victualie di le gente darme, senza incrossare ne traversare li cariagi di le victualie di esse gente darme, e tenendo lordine che li sara dato per quelli che sarano commissi per lordine del camino tanto di la minuta artiglieria, deli cabreteri portando victuaglia, di la grossa artigliaria, del grosso e pesante careto como dil pesante carezo di bagagi et victualie.

A li quali p^to^ S. consente et a dato licentia et da che possino battere et frapare de bastoni tuti li caratoni di la minuta artiglieria, li varleti di le dicte gente darme et cabreteri che menano li cariagi cosi li caratoni di la grossa artigliaria dil grosso e pesante carezo di essi bagagi et victualie e quelli che passarano li loro ordini. Et li commanda et ordina che se non voleno obedire li amazino. Et la fila di le bataglia costegiera sempre mai lartigliaria, carezo et cariagi dal canto dove li inimici li parano portare danno e nocimento. Et se le bataglie caminarano in doe strate, la fila de li bagagi caminera tra le doe fila et strata di le bataglie, et se in tre strate e file le bataglie andarano, non sara altra mutatione a camino ali cariagi, si non che la minuta artiglieria si dividera in doe strate et file, cioe una meta tra le strate di mezo et de la mano sinistra, e laltra tra la destra, et lo dicto mezo, et similmente li cariagi di le gente seguirano lartiglieria in doi strate et cosi li cabreteri in doe secondo che li conductieri dil camino li ordinarano et con-

tinuarano le dicte doe strate de li dicti cariagi et vivandieri fino al capo de la fila di la septima bataglia, la quale fara tenendo la strata di la fila di mezo, et apresso essa septima bataglia si mettera in una fila et camino la grossa et pesante artigliaria et lo grosso et pesante carezo di bagagio e lo grosso carezo di cabrateri. E la octava che e de Borgognoni e Savoini si meterano a costiera dela strata di essa grossa artiglieria, pesante carezo di bagagio et grosso carezo di cabreteri, sopra li quali averano loro la guarda et conducta.

Comanda predetto Sig. al suo marescalcho dil campo che metta mente di deputare gente in numero suffitiente et de qualita per mettere a camino e fare ali famigli de li cariagi di le gentedarme et cabreteri ali caratoni di la minuta et grossa artiglieria, a quelli dil grosso carcho deli bagagi et victualie tenere et servare loro ordini per la maniera et forma predicta, et se quelli che li deputara non farano loro dovere che li punisca corporalmente si mestiere he o cosi como vedera che besogno sara.

Insuper ordina gente di piu grande auctorita sopra tuti li predicti che mettano mente che li somieri e cariagi di gentedarme, cabreteri, li caratoni di la minuta e grossa artigliaria et li altri caratoni di tuto lo carezo siano sempre in puncto al alba del di, et inanza se bisogno he; e lui piu spesso che potra sia a cavalo in campagna, per guardare che niuno cariagio di dicte gente darme caretoni de la menuta o grossa artiglieria, ne caretoni di laltro carezo partano, ne vadano denanzi da la compagnia di la bataglia del marescalco de logis ne piglino camino altro cha quello che da loro si sarà ordinato.

Et similiter ordina predicto Sig. al marescalcho di logis che non parta senza sapere dal p^to^ Sig. lhora chel vole chel parta; et in qual loco suo piacere he chel campo suo sia messo e posto, o che per lo suo marescalcho dil campo,

li abia facto declarare se per alcuno pensiero o expeditione lui stesso non lo po fare et che esso marescalcho dil campo non permetta di partire esso marescalcho di logis che lo campo et le bataglie non siano in arme et le bataglie in li ordini loro.

Et quando le dicte bataglie vegnirano ad intrare in campo ordina a li capi di le bataglie et deli ordini tanto homini darme, archieri che fanti a piede che non intreno puncto in esso campo, ma si tengano armati et a cavalo cavalcando intorno al quartiere loro; et lo dicto campo accompagnati da loro servitori al piu e meglio che potrano fino a tanto che le loro bataglie et ordini sarano lozati in loro quartieri. Ordineno ad alcuni de li servitori loro, andare a cavalcare per campagna per sapere se gli he novella alcuna de li inimici, e cosi mettano mente che le gente loro non si dividano in pezzi, ne vadano logiare fori dil campo peroche renderano conto al p^to^ Sig. di quelli che si spartirano fori dil campo per logis o altramente: et lassino ad loro capi di squadra di homini darme, cetenarj, quarteronierj de dicti arcieri et fanti a piede lo caricho di logiar le gente darme ciaschuno nel quartiero loro.

Ulterius piace bene al p^to^ Sig. che li capi di doe bataglie e dil quartiero de dicte doe bataglie intrate in campo insieme con le gente loro di esse bataglie si tireno ne li lozamenti loro, et li stiano per rimediare, se alcuno rumore o debato sopravenisse intra le predicte gente tanto per lo logis del quartiere como altramente. Niente di meno il piu spesso che potrano, vadano a vedere in loro proprie persone como li capitanei dele doe bataglie, conductieri di compagnie, capi di ordini darchieri e fanti a piedi averano facto e farano loro dovere de fare cavalcare loro servitori ala campagna afin de non essere colti improvisi da li inimici, et como arano posto mente, et considerate le cantonate et spartimento di loro genti fori dil campo, et

quando con le persone loro non lo potrano fare, mandino gente di piu grande auctorita di loro servitori per vedere le dilligentie et doveri che li capitanei de dicte bataglie, conductieri de dicte compagnie, capi di ordeni de dicti archieri et fanti a piede averano facto e farano per fargline vero et justo reporto di le cose sopradicte.

Et pero che p^to^ Sig. sa di certo che suo fratello lo principe et lo duca dAtri, ali quali e dato carico : cioe al duca lo carico di la prima et seconda bataglia, la qual seconda bataglia e di la casa soa, et al predetto suo fratello lo principe di la terza et di la quarta che conduceno Troylo et M. Antonino da Lignana vederano et sentirano, li ordini del p^to^ Sig. in tuti li loro puncti et qualita per tuti quelli di casa soa et quelli del carico loro essere intertenuti cosi voluntieri como faria p^to^ Sig. et per le gente loro le farano intertenere e punirano et corrigerano li transgressori piu volontieri che p^to^ Sig. non vorria. Per il che di pene, correctione e punitione ale quale dal piu grande capo fino al minimo a sottomisso per costringere a punire o corregere le gente loro, et ad observare le ordinanze predicte, li exclude et loro fa exempti da quelli, et a quello non intende averli sottomissi, ne similmente suo cosino Mons. di Romont, o altro tal capo che Madama o lo duca suo cosino di Savoya metterano sopra li Savoyni. Ali quali tute volte prega, et ali capitanei comanda et tuti altri comanda similiter sotto pena di la testa che corregiano et puniscano et che fazano fare quello che devono fare et lassare quello che devono lassare in la forma et maniera sopradicta la gente loro in tal maniera che demonstrino a tutto lo mondo la prudentia loro, diligentia et valore, per lo quale possino acquistarsi et havere honore et bona nominanza per tuto luniverso mondo, fare cosa che sia al profito et utilita de la predidta Madama et de suo cosino lo duca et casa di Savoya et di prelibato Sig^re^ et di la casa di Borgogna. Per il

che prefata Madama et suo cosino di Savoya et esso Signore siano tenuti Xpo loro et obligati, et che per la punitione de crimi comissi et excessi contra il benedetto nostro Creatore, preservatione de violatione de chiesie et femmine, robamenti et pigliarie de loro subditi e populi possino acquistare merito verso Dio, quale li remunerara di merito perpetuo. Alle quale cose accomplire il padre, il fiolo et lo benedicto sancto spirito li concedano sentimento possanza et volonta.

[1] Cette ordonnance, traduite en langue italienne, était jointe à la dépêche de *Panigarola,* datée du camp de Lausanne, 13 mai 1476, n° CXCIX. Rédigée pour la guerre de Suisse, elle n'a aucun rapport avec les ordonnances militaires rendues par le duc Charles en 1468, 1471 (*De La Barre,* l. c. t. II, p. 283 et suivantes), 1472 (*Gollut,* l. c. p. 1246 et suivantes) et 1473 (*Chmel, Monum. Habsburg.,* t. I, p. 59 et suivantes), qu'on devra cependant consulter pour ce qui concerne la composition de divers corps et l'armement des gens de guerre.

[2] 1° La *maison militaire* du duc comprenant les gentilshommes de la Chambre et des quatre Etats, les archers du corps, etc.; 2° La *garde-noble* et 3° Les troupes d'*ordonnance* prenant solde. (Voir *Olivier de La Marche, l'Estat de la maison du duc Charles-le-Hardy,* publié par *Buchon,* Paris, 1842.)

[3] Les gens de guerre des fiefs de *Bourgogne,* et les troupes *savoisiennes.*

[4] *D. Mariano,* capitaine de 100 lances d'ordonnance. (Voir la dépêche précédente, n° CCVII.)

[5] *Nicolas,* dit *Nolin de Bournonville,* 2e fils d'André, seigneur de Renguessent, etc., et de Roberte de Marques. (*Anselme, grand officier, V, 833.*) Il commandait 1000 hommes de pieds des provinces du Nord à la bataille de Morat où il fut tué le 22 juin 1476. (*Molinet,* l. c. t. I, p. 203.)

[6] *Ludovico Taglianti,* capitaine de 100 hommes d'armes italiens à la solde du duc de Bourgogne, qu'un chroniqueur contemporain, *Machaneo,* qualifie de *Strenuissimus rei militaris vir.* (*Hist. Patr. Mon.* t. I, script. col. 787.)

[7] *Julio d'Altavilla,* commandant de 600 hommes de pieds de la maison *(casa)* du duc. La terre d'*Altavilla* dans le royaume de Naples appartenait à une branche de la maison *Colonna* de *Romano,* et fut érigée en marquisat dans le XVIIe siècle. (*Imhoff, Geneal. illustr. Italiæ,* p. 242.)

[8] *Miles* (ou *Æmile*) *de Mailly,* fils 2d de Jean de Mailly dit le *Bègue,* seigneur de *Besque,* etc., et de Jeanne d'Aboral. (*Anselme,* l. c. t. VIII, p. 658.) Il perdit la vie à Morat le 22 juin 1476. (*Molinet,* l. c. p. 203.)

[9] Messire *Olivier de La Marche,* capitaine de la garde du duc Charles, etc.

[10] *D. Francesco Troylo, de Rossano,* capitaine napolitain au service du duc, père de deux fils, *François* et *Alexandre,* qui servaient dans la compagnie de leur père. (Voir le n° XXXVII, note 3e.)

[11] Le capitaine *Antoine de Lignana.* (Voir ci-devant le n° XXX, note 1.)

[12] *Guillaume,* fils de *Pierre de Lignana,* qui avait été tué à la journée de Grandson.

[13] Le capitaine *Jacques Galeoto.* (Voir ci-devant le n° XXIII, note 1.)

[14] *Guillaume IV de Vergy,* seigneur de Vergy, de Champvent, etc. (Voir ci-devant n° LXXVI, note 5.)

[15] Jean de Saint-Loup, *seigneur de Ronchamps,* département de la *Haute-Saône,* capitaine de 500 hommes de pieds, qui commandait pour le duc le siége du château de *Grandson,* dont la garnison s'était rendue à lui le 28 février précédent. (*J. de Muller,* l. c. t. VIII, p. 496.)

[16] Le seigneur *Angelo,* fils aîné du comte *Nicolas de Campobasso;* il commandait une partie de la compagnie de son père absent. (Voir le n° XCVI, note 5 ci-devant.)

[17] *Olivier de Somma,* capitaine d'une compagnie de 100 lances napolitaines.

[18] *Don Denis,* capitaine d'une compagnie de 100 lances italiennes à la solde du duc de Bourgogne. Le titre de *Don,* donné à ce personnage, dont le nom de famille ne nous est pas connu, dénote une origine espagnole.

[19] *Monsignore di Salanova,* Saleneuve, nom d'une ancienne seigneurie et d'une noble maison éteinte de la province de Genevois (Etats-Sardes).

[20] *Garin de Varlusch,* commandant de 1000 hommes de pieds; son origine nous est inconnue.

[21] *Lo Signe de Hirlens;* Guillaume de La Baume, *seigneur d'Illens,* conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or. (*Anselme gr. off.* t. VII, p. 46.)

[22] *Antoine,* dit le *grand bâtard de Bourgogne,* maréchal-général de l'armée.

[23] Jean de Damas, *seigneur de Clessy,* conseiller et chambellan du duc Charles, chevalier de la Toison d'or. (*Anselme,* l. c. t. VIII, p. 330.)

[24] Le capitaine *Troylus,* de Rossano, père de *Jean-François* et d'*Alexandre.* (Voir ci-dessus la note 10.)

[25] Le capitaine *Antoine de Lignana,* voir ci-dessus note 11.

[26] Voir ci-dessus note 13.

[27] Mgr. de *Chiant,* lisez Mgr. de *Fiennes;* Jacques de Luxembourg, premier du nom, seigneur de Fiennes, neveu du connétable de St-Paul. (*Anselme,* l. c. t. III, p. 736.)

[28] *Villanorul;* sous ce nom altéré nous pensons qu'il est question de messire *Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul,* chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne qui commandait 100 lances et 300 archers à cheval, dans la campagne de 1476. (Voir le compte du trésorier *J. de Vurry,* finissant au 30 septembre 1476. *De La Barre,* l. c. t. II, p. 272.)

[29] *Henri, seigneur de Neuchâtel,* en Bourgogne, etc. (Voir le nº LVI, note 17 ci-devant.)

[30] *Jacques de Savoie, comte de Romont.*

[31] *Philibert Ier, duc de Savoie,* et *Madame* (Yolande de France) *duchesse de Savoie,* sa mère et tutrice.

[32] *D. Frédéric, prince de Tarente.* (Voir le nº XI, note 8 ci-devant.)

[33] *Julio Acquaviva, duc d'Atry,* gouverneur du prince de Tarente. (Voir ci-devant nº CLII, note 1.)

[34] Le seigneur d'*Illens,* voir ci-dessus à la note 21.

[35] *Jean de Luxembourg, comte de Marle,* etc., chevalier de la Toison d'or, fils aîné du connétable de Saint-Paul; il fut tué à Morat le 22 juin 1476. (*Anselme,* l. c. t. III, p. 727.)

[36] *John Dickfield,* capitaine d'archers anglais, chevalier de la Toison d'or. (Voir *Molinet,* l. c. t. I, p. 129.)

[37] Au lieu d'*Abrureton* lisez *Ebrington;* Thomas Ebrington, chevalier, capitaine d'archers anglais, figurait au *siége de Neuss,* où il fut blessé. (*Lenglet,* t. II, p. 214.)

[38] *Guillaume de Martigny,* gentilhomme bourguignon, qui fut l'un de ceux qui firent le *vœu* de Terre-Sainte, sous le duc Philippe-le-Bon, en 1454. (*Gollut,* l. c. col. 1174.)

CCI.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Lausanne, le 14 mai 1476.

Le duc de Bourgogne ne changera pas de cantonnement cette semaine; on dit que les médecins le lui déconseillent. — Il est positif que le docteur *Bartholomeo* lui a encore administré dimanche dernier *(12 mai)* une purgation qui a produit un grand effet; jusque-là il ne le tenait point pour radicalement guéri.

Un petit corps de troupes suisses (de la garnison de Morat) s'étant aventuré dans un village (du côté de Payerne), le comte de Romont, qui en eût avis, attaqua l'ennemi avec une partie des gens de guerre qui sont sous lui, le mit en fuite, lui tua plusieurs hommes et en prit quelques-uns qu'il a fait conduire au camp, pour que le duc puisse les questionner sur les préparatifs et les plans des confédérés.

M. de Viry, qui est revenu avec le comte de Romont, n'a pas été jusqu'à Fribourg, mais il a conféré (au sujet de la paix) avec le comte de Gruyère, qui lui a dit que le roi de France poussait vivement les Suisses à poursuivre vigoureusement la guerre contre le duc de Bourgogne et qu'il leur donnait l'espérance (d'être soutenus), etc.

Le sire de Contay, revenu depuis peu de sa (seconde) ambassade près du roi de France n'avait pas encore été reçu, en particulier, par le duc de Bourgogne, ce dont on est un peu surpris dans les cercles diplomatiques de la cour. — Messire Guillaume de Rochefort explique la chose en disant à ses interlocuteurs que « le duc Charles, » son maître, ne fait pas grand fonds sur le roi Louis, et qu'il a rai- » son parce que le roi est trop changeant. » — Quant à l'affaire de Vaudemont, Sa Majesté a répondu au sire de Contay. « qu'elle ne » s'en était pas mêlée et ne s'en mêlerait point. » — On ne sait ce qu'il faut penser ou croire de tout cela.

Les quatre prisonniers suisses, amenés au camp, ont dit que si le duc de Bourgogne s'avançait davantage vers les Suisses, ceux-ci rassembleraient promptement tous leurs gens pour venir à sa rencontre, et qu'ils pourraient réunir une armée de 10,000 combattants. — On croit qu'ils auraient parlé d'un nombre bien plus élevé si la peur ne les avait retenus.

L'évêque de Turin (qui était venu à Lausanne pour conférer avec la duchesse de Savoie) annonce à l'ambassadeur milanais, avec force démonstrations d'allégresse, qu'il a reçu la veille les dernières instructions de sa souveraine au sujet du rapport qu'il doit faire au duc de Milan, et que celles du duc de Bourgogne lui ont été remises dans la matinée même par messire G. de Rochefort, avec lequel il s'est entretenu longuement au sujet de sa double mission à la cour de Milan. — M. de Rochefort lui a dit, entr'autres choses, que l'envoyé napolitain *Palomaro* était un malavisé *(follo)* dont il fallait se méfier, etc. — L'évêque de Turin compte partir vendredi, 17 du présent mois, et il prie *Appiano* d'en aviser le duc, son maître. — Ce dernier en prend occasion d'engager, en ami, ce fin prélat à ne pas s'en tenir cette fois aux vaines paroles, et d'y joindre les effets, afin de couper court pour l'avenir aux intrigues et à tout malentendu. — Il a promis de suivre ce conseil.

Illustrissmo et Excellentissmo Sigre mio. — *(Omissis omittendis).* — Monsigre di Borgogna non mutara logiamento questa septimana, alchuni dicono chel non pare ali medici, et Mesr Gulmo[1] me disse heri sera tarde chel ha molte facende da expedire prima chel parta. Vero e che Messo Bartolomeo[2] gli dette bevere cotta acqua arteficiata domenica matina; quale dice lo purgo grandemente bene parecchie fiate, de certa materia melanconicha, e che giamay non lha tenuto bene netto se non hora.

Essendo andati alcuni Svyceri sotto un penono Francho a loro modo che a mio modo se puo appellare una banderola, verso un castello appellato Morato in certo villagio, et havendone havuto aviso et notitia Monsre de Romone ando cum parte dele gente che sonno appresso luy[3] a trovarli et misseli in fuga et alcuni forono morti, et quatro ne fece condure qua a prefato Monsigre per pottere interrogarli et examinarli de loro provisione et modi che fanno et intendano servare. Venne qua cum Monsre de Romone Monsre de Viri[4] qual parlo a longo cum Madama, et Monsre dela Chiapella era li presente et non altri. Partiti che forono essi duy, dixi a Madama se Monsre de Viri era stato a Filborgo, respuose non, ma che lhaveva bene parlato cum Monsre di Gruera qual gli haveva dicto chel Sigre Re de Franza faceva grandemente sollicitare chessi Allamani facesseno gagliardamente questa guerra contra Monsre di Borgogna donandogli speranza ecc.[5]

Parlando heri sera cum Monsre Gulielmo dixigli que conclusione ha portato Monsre de Contes[6]: me rispuose non ha parlato anchora a Monsre, del che e mezo turbato, et subiunse: el Sre Mago non fa stima del Re, ne lo debba fare perche e troppo mutabile. Et parlando a longo de molte cose sul generale, domanday que sa dire Soa Mta de Valdemont[7], me rispuose: Lo Re dice chel non se ne e impazato, ne sene impaza. Per questo pare pur chel

habia refferto qualche cosa. Non so que pensare, ne credere.

Li quatro Svyceri conducti qua hanno dicto, che approximandosi Monsre de Borgogna verso loro sonno deliberati metterse insiema et venire a trovarlo, et che sarano de le persone dece millia. Io credo debbiano havere dicto magiore summa, se non fosserono statti per paura.

Monsigre de Turino[8] questa mattin ha recevuto medicina et me ha mandato a domandare dicendo non pottere luy uscire de casa per dicta casone. Giuncto a luy me disse cum una grandisa dimonstratione de allegreza che heri sera fu spazato interamente et bene de la conclusione ha ad reportare a V. Exa dal canto di Madama, e che questa matina Messer Guglielmo Rocifort similiter gli ha portato conclusione circha questa da parte di Monsigre de Borgogna[9], col quale havendo luy parlato de questa materia a longo, gli disse inter cetera, che Pallomaro[10] era un follo, et pregomi avisasse V. S. chesso parteria venerdi proximo 17; dixigli quanto meglio venesse expedito, piu mi piaceria; ma gli ricordava como suo partesano, non venesse cum parole, mu cum veri effecti tronchando in futurum queste trame et piste *(sic)*[11]. Disse lo faria.

A la Celsitudine Vestra me recommando.

Ex Lusana 14 May 1476.

Ejusdem Celsitudinis vestre

Firmat. Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo Principi et Excellentmo Domino Duci Mediolani etc.

(Con sigillo)

[1] Messire *Guillaume* de Rochefort, etc.

[2] *Messer Bartolomeo,* le docteur Bartolomeo, médecin ordinaire de la duchesse de Savoie. En même temps, il donnait ses soins au duc de

Bourgogne qui, pendant sa maladie, paraît lui avoir donné toute sa confiance.

[3] *Morat*, ville fortifiée avec un château, sur le lac de même nom, *canton de Fribourg;* cette place qui appartenait au comte de Romont était occupée depuis le commencement de la guerre par les Bernois et Fribourgeois qui en avaient confié la défense à l'intrépide et loyal chevalier *Adrien de Bubenberg*. (*Schilling,* l. c. p. 226 et 322.) La garnison suisse de cette place aura tenté une reconnaissance du côté de *Payerne,* petite ville à 4 lieues (sud) de Morat, gardée par les troupes du comte de Romont.

[4] *Philibert de Viry,* seigneur du Rosey. (Voir la dépêche du 22 avril précédent, n° CLXXIX.) Une lettre adressée par le *comte Louis de Gruyère* au *gouvernement de Fribourg*, en date du 6 may 1476, rend compte de la conférence qui avait eu lieu deux jours auparavant au château de *Vaurus*. M. de Viry avait proposé au comte de Gruyère de se charger de porter aux Fribourgeois des *propositions de paix*, dont ils auraient discuté ensemble les bases. Le comte s'était refusé à entrer, sur ce point, en matière, à moins d'un consentement du duc de Bourgogne donné par écrit, moyennant quoi il était tout disposé à s'employer, corps et bien, pour le rétablissement de la paix. M. de Viry était retourné à Lausanne avec cette réponse. (*Lettre du comte de Gruyère* en langue française, publiée dans le *Geschichtsforscher*, t. 13, p. 582, *Berne*, 1846, 8.)

[5] Ceci est de tout point conforme au contenu de la lettre du *roi de France* aux Suisses, datée de Lyon, 24 mars 1476, citée plus haut (*J. Knebel, Diarium,* p. 35-37.)

[6] Le *sire de Contay,* revenu de Lyon, où il avait été envoyé une seconde fois vers le roi Louis XI. (Voir la dépêche du 8 mai précédent, n° CXCIII.)

[7] La surprise de *Vaudemont,* en Lorraine. (Voir ci-devant le n° CLXXIV.)

[8] *Jean de Compey,* évêque de Turin, et membre de la régence de Piémont. Envoyé par la duchesse de Savoie vers le duc de Milan (voir la dépêche du 10 avril précédent, n° CLXIV), il était venu à Lausanne rendre compte de sa mission à sa souveraine qui le renvoya vers le duc Galeas-Marie avec de nouvelles explications.

[9] Le duc Charles, n'ayant pas d'ambassadeur ordinaire à la cour de Milan (dépêche de *Panigarola*, du 9 mai), chargea l'évêque de Turin d'un message conforme pour le duc Sforza.

[10] *Jean Palomaro*, ambassadeur du roi Ferdinand Ier de Naples.

[11] Sur cet imbroglio voyez la dépêche d'*Appiano*, du 10 avril 1476, n° CLXIV.

CCII.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Lausanne, le 15 mai 1476.

Les Valaisans n'ont rien entrepris de nouveau sur le Val d'Aoste. — Rassuré de ce côté, le gouvernement piémontais ne l'est pas sur les dispositions des Val-d'Aostains eux-mêmes, dont la fidélité lui est suspecte. — Il cherche à introduire des troupes étrangères dans le pays pour contenir les habitants. — A cet effet, il a donné de l'argent à un certain *J.-Fr. de Ranzo*, pour lever une troupe de fantassins, qu'il doit conduire dans le pays d'Aoste.

Depuis que le duc de Bourgogne a définitivement refusé les services de messire *Hugues (de Sanseverino)*, le seigneur de Château-Guyon cherche à enrôler les hommes d'armes et les conducteurs subalternes de sa compagnie, et principalement *Marchetto de Faenza*. — Dans un banquet que ce seigneur bourguignon a donné, à Turin, au président du Conseil, etc., il a dit que son intention était de réunir une troupe de cavaliers et de gens de pieds pour les envoyer dans le Val-d'Aoste, etc. — Néanmoins après maints pourparlers on n'a pu s'accorder, et on s'est séparé sans avoir rien conclu. — Cependant le recrutement pour la Bourgogne continue, mais on commence à se moquer de tant de bruit pour un si mince résultat, etc.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. Deverso Vallesani ne di Valledagosta non si e poi sentito altro. Forse il male non sara tanto quanto e stato scritto et dato ad intendere a costoro. Vero che la loro maggiore paura e per la infidelitate dili homini proprij di Valledagosta, et perho cercano di metterci fanti forestieri, et hoggi hanno dato alchuni denari ad uno Giohanne Francesco de Ranzo che debba fare certi fanti et condurceli.

Monsigre di Chiateguion[1] poi che Messer Ugo[2] fo totalmente spizato, che fo qui immediate doppoi chio ebbis critto

a V. Cel., fece evidentia di volere torre tutti quelli cappi di squadra et hominidarmi cherano con D. Ugo et maxime Marchetto da Faenza[3]; et qui fece una gran messa data insieme con Mons^re^ il Presidente[4] et Michele di Piamonte[5] dicendo voleva omnino fare una frotta di lanze spezate et fanti, sel non fosse may per altro che per mandarli in Valledagosta. Al fine doppo molte et molte parole hinc atque inde, non rimase dacordo con niuno. E cosi si sono partiti tutti in modo che ormai ogni homo si comincia qui a far beffe di queste sue fame senza effetto, nonobstante che luy perseveri pur in pranchare de far soldati. Forsi li fara ma non gli e piu creduto. Ne anche ha poi voluto dare quelli 200 scuti a messer Ugo, quali io scrissi a V. Celsitudine.

Taurini 16 may 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illmo et Exmo domino domino meo dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Hugues de Châlons,* seigneur de Château-Guyon.

[2] *Ugo de Sanseverino,* voir la dépêche de *Panigarola,* du 7 mai précédent, n° CXCI.

[3] Le comte *Thomas de Faënza* est mentionné parmi les *condottieri* enrôlés au service de Bourgogne (voir ci-devant le n° CXCV); il n'y est pas question de *Marco* ou *Marchetto* du même nom, mais peut-être d'une autre famille de la même ville.

[4] *Antoine Champion,* président du Conseil de Turin, qui avait succédé dans cette charge à Antoine de Piosasque dans la 2e moitié de l'an 1475. (*Guichenon, Histoire de Savoie,* t. I, p. 566, 569.) *Antoine* était le fils ainé de *Pierre Champion,* seigneur de Beauregard en Genevois, et de *Louise de Chissie,* dame de Gumoens-le-Châtel ou pays de Vaud. Il

devint successivement évêque de *Mondovi*, et chancelier de Savoie, puis évêque de *Genève*, et mourut en 1495. (*Besson, Hist. du diocèse de Genève*, p. 57. — *Galli, Cariche del Piemonte*, t. I, p. 37.)

[5] Le capitaine *Michel*, membre de la régence de Piémont. (*Inven. d'Acquino*, l. c., col. 683.)

CCIII.

CARLO DE VIOLIS [podestat d'Arona] au DUC DE MILAN.

Arona, 16 mai 1476.

Il mande au duc de Milan qu'un particulier, arrivant de la Bourgogne, dit et affirme que le duc de Bourgogne avait fait vœu de ne pas faire raser sa barbe avant d'avoir tiré vengeance des Suisses (*Todeschi*). — Puis il lui est survenu une maladie qui l'a obligé à rompre ce vœu. — Dans l'entrefaite, on a traité de la paix et l'on s'était mis d'accord sur tous les points, excepté sur un seul : — le duc exigeait que les Suisses missent à ras de terre les murailles de leurs villes et châteaux-forts [1], et ceux-ci n'ayant pas voulu y consentir, les négociations ont été rompues. — Depuis le duc s'est mis en campagne contre une ville qui s'appelle Fribourg.

Illmo et Exmo Signore mio. — (*Omissis omittendis.*) — Apresso in questo zorno e sopravenuto uno altro che vene di Borgogna, qualle dice et firma como lo ducha de Bergogna qualle havea facto un vodo de non tagliarse may ne farsi tagliare barba fin a che non se fosse vindicato de li Todeschi. In questo li e supravenuto una infirmita molto grande per modo che e stato di bisogno se habia fatto tagliare la barba. Et in questo tempo se pratichato laccordio tra loro, et dil tuto herano dacordio excepto duna, che lo prefato duca voleva che li Todeschi butasseno per terra le mura de le citade et castella [1], et li Todeschi non hanno vo-

luto consentire, et per questo lacordio non ha posuto havere loco, donde che lo duca e andato a campo in quella cita che si domanda Filiborgo. Et questo e quanto si habia hauto digno de aviso. Quale ala Exª V. marricomando sempre.

Datum Anona[2] die 16 may 1476.

Ejusdem illustris dominationis

Firmat. Servitor fidelissimus

KAROLUS DE VIOLIS potestas Anoni.

A tergo: Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti et duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] Il n'est parlé nulle autre part d'une pareille condition que le duc aurait mise à la conclusion de la paix avec les Suisses.

[2] *Anona,* erreur du copiste; lisez *Arona,* ville située sur le lac Majeur (royaume Lombardo-Vénitien), dont les foires étaient très-fréquentées par les étrangers.

CCIV.

J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN.

Lausanne, le 16 mai 1476.

Après quelques détails sur ses affaires personnelles, l'ambassadeur parle de l'excessive disette de vivres qui règne dans la ville et au camp de Lausanne. — Tout le pays environnant est épuisé par la quantité de gens qu'il a eu à nourrir.— Les fourrages manquent à 9 ou 10 lieues à la ronde, et l'on commence à couper les blés en herbe pour nourrir les chevaux. — Il est urgent que l'armée quitte ces lieux; quant à lui, Panigarola, il y a dépensé son dernier écu, et si le duc, son maître, ne lui vient en aide il se trouvera réduit à aller à l'hôpital, etc.

Illmo et Exmo Signor mio. — *(Omissis omittendis.)* — Ne si poria scrivere in quanta extremita de victualie e carestia qui siamo, tanto he frusto il paese per il grande caricho di gente ha sostenuto; per cavali si trova qui niente a 25 et 30 miglia longi, cominzano a segare le biade in herba per dar ali cavali, in modo conviene partirse de qui. Jo spendo fino ala vita qui, et se la S. V. non si digna avermi per ricommandato, mi trovo al ospedale, etc.

Lossana 16 May 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo: Illmo Principi et E^mo dno dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

CCV.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Turin, 17 mai 1476.

Le vice-gouverneur de Nice mande itérativement au Conseil de Turin que son émissaire a vu, de ses propres yeux, la prise de possession d'Avignon par les gens du roi de France. — Le duc de Bourbon y est entré en armes, s'est saisi du château papal et y a fait arborer les armes et les couleurs françaises. — Le duc de Bourbon a hautement manifesté l'intention de porter ses armes dans le comté de Nice, etc. — En conséquence, le vice-gouverneur demande au Conseil de pourvoir à la défense de cette ville.

Illustrissmo et Excellentissmo Signor mio, ecc. . . . . Il predetto Vicegovernatore di Niza[1] ha anchora scritto al Consiglio qua in eamdem sententiam: et come il suo messo vidi togliere et tenire la cita di Vignone a nome del Re essendoli intrato il Duca di Borbono con li soldati et preso il palcho et miso li le arme et insegne regie[2]. El quale Duca di Borbono *suo ore* ha detto et minaciato di volere venire a togliere le dette terre, cioe Nizza, etc. et ideo costuy richiede si gli facia provisione.

Taurini 17 May 1476.

Firmat. Devotissimus servulus
FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] *Claudio Bonardi,* vice-gouverneur de Nice et lieutenant du gouverneur Antoine d'Orlier. (*Gioffredi, Stor. delle alpi Marittime, col. 1128-1134.*)

[2] Sur la prise d'*Avignon,* voir les dépêches précédentes de *Lyon,* 7 avril 1476, nº CLVIII, et de *Lausanne,* 8 mai, nº CXCIII.

CCVI.

J.-P. PANIGAROLA AU DUC DE MILAN.

Lausanne, 19 mai 1476.

Le duc de Bourgogne vient d'envoyer 300 lances du côté de Fribourg pour renforcer les garnisons de la frontière du nord[1], menacée par les Suisses. — Le bruit court que ces derniers se préparent à prendre l'offensive, etc.

Illustrissimo et Excellentissimo Signor mio, ecc. . . . .
. . . . . Pto Sre a mandato gia circa 300 lanze verso Filiborgo a fornire certe terre di confine et loci[1] a cio Sviceri non li trovassero disforniti, quali danno voce si amassano per venirli a campo, et se intende pure che cercano unirsi, como ala giornata, etc.

Lossane 19 May 1476.

Sottos. Servus

J. PETRUS PANICHAROLA.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo principi Duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Savoir les petites villes fortifiées d'*Estavayer*, de *Payerne* et d'*Avenches*, où le comte de Romont avait mis quelques troupes du pays, et que menaçaient les garnisons suisses ou allemandes de Fribourg et de Morat.

CCVII.

ANTOINE D'APPIANO, AU DUC DE MILAN.

Lausanne, 23 mai 1476.

La majeure partie des chevaux du camp ont été envoyés, faute de nourriture, dans les villages, ainsi qu'on l'avait annoncé.— *D. Mariano,* capitaine de 100 lances (napolitaines) et les hommes d'armes de sa compagnie ont conduit leurs chevaux dans certaines localités du côté de la Gruyère, sans prendre des précautions suffisantes pour leur garde. — L'ennemi étant survenu en a enlevé plus de 200, en sorte que les trois-quarts de la troupe se trouvent démontés. — Le duc de Bourgogne, qui se trouvait au camp, est entré, dit-on, dans

une grande colère et a fait arrêter le capitaine et quelques-uns de ses hommes d'armes; puis il est rentré en ville accompagné d'une vingtaine de chevaux au plus, toujours fulminant contre l'incurie de ses gens.

Illustrissimo et Excellentissimo Signor mio, etc. — Como avisay questi giorni, la magior parte del campo haveva rimandato li cavalli ali villagi perche trovavano de li strami, et tra laltri havendo Don Mariano Capitaneo di cento lanze[1] mandato cum li homini darme de sue squadre loro cavalli ad alcuni villagi verso Gruera, li tenevano simplicemente senzaltra guardia, et gli inimici gli sonno venuti a tore circha 200 cavalli o piu, per li quali quasi tre squadre sonno rimasti a pede, del che Monsig^re^ de Borgogna, qual questa sera e andato in campo, terribilmente se turbato, et ha facto destruere[2] esso Don Mariano et una frotta de suoi homini darme, come Zoanne Petro puo avisare piu copiosamente[3], che e stato presente ale parole et corozo de Sua Excell^a^, qual e ritornato in questa terra cum circha 20 cavalli et non piu, sempre fulminando. Ala Celsitudine Vostra mi ricommando.

Ex Lusanna 23 May 1476.

Ejusdem Sublimitatis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo domino Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani, etc.

(Cum sigillo.)

[1] *Don Mariano.* Le titre de *Don,* donné à ce personnage, dont le nom de famille n'est indiqué nulle part, dénote une origine *espagnole.* Il est désigné dans l'*ordonnance militaire,* n° CC, comme capitaine d'une compagnie de 100 lances (napolitaines?).

[2] Il faut peut-être lire *detenere,* à moins qu'on ne traduise *destruere* par *destituer,* ou casser-aux-gages.

[3] *Panigarola* ne dit rien dans ces dépêches de cet incident; quant au fait de la capture des chevaux au nombre de 120 (et non 200), elle eût réellement lieu le jour de la *Pentecôte*, suivant une lettre de Berne à Bâle écrite dans les derniers jours de mai. (J. *Knebel*, l, c. II, p. 52.)

CCVIII.

Déclaration de Charles duc de Bourgogne, donnée au duc de Milan touchant la paix avec l'empereur, en date du camp de Lausanne 26 mai 1476.

Le duc de Bourgogne déclare qu'il a compris le duc de Milan dans le traité perpétuel de paix et d'alliance conclu avec l'empereur et proclamé en dernier lieu; — que le duc de Milan sera considéré comme participant à l'alliance aussitôt qu'il aura formellement déclaré vouloir y être compris en ratifiant le traité de paix; — que lui, duc de Bourgogne, s'engage à faire en sorte que l'empereur accepte l'accession du duc de Milan et lui en donne acte par une déclaration publique.

(Copia.)

Carolus dei gratia dux Burgondie etc. Universis presentes inspecturis salutem.

Pacem quam perpetuam cum Cesarea Majestate hijs diebus conclusimus firmavimus et publicavimus pro viribus, ut par est, studebimus observare. Quomadmodum speramus imo procul dubio credimus Ipsum serenissimum Cesarem erga nos confederatosque nostros effecturum. In quorum numero confederatorum Illustrissimus Dux Mediolani frater et consanguineus noster carissimus locum obtinet non postremum. Et quia cum hoc in pace ex latere nostro comprehendimus prout comprehensus est: Declaramus per presentes illum non secus quod nos ipsos p^ta^ pace fruitur, modo eam approbet et ratificet.

Cujus approbationem et ratificationem accepturi faciemus per Cesarem publico interveniente documento[1].

Datum in Castris nostris prope Lacum Lausannensem die 26 maij anno domini MCCCC septuagesimo sexto.

Manca la firma, l'attergo e il sigillo.

[1] Cette déclaration répond à la demande contenue dans la lettre du duc de Milan au duc de Bourgogne, en date du 11 mai précédent, n° CXCVIII.

CCIX.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Turin, le 27 mai 1476.

L'envoyé milanais, qui cherche toutes les occasions de se rencontrer avec le seigneur de Château-Guyon pour le faire parler, a lieu de penser, d'après ce qu'il lui a dit, que le duc de Bourgogne ne continuera pas les enrôlements de troupes italiennes ; qu'il n'appellera pas même à lui celles que M. de Château-Guyon a déjà engagées pour le service du duc, et qu'il ne leur sera pas donné d'argent, tant qu'elles n'auront pas passé les Alpes. — Les seigneurs de La Roche *(Philippe Pot)* et Du Fay *(Emard Bouton)*, hommes très-entendus et fort considérés, adjoints par le duc de Bourgogne au sire de Château-Guyon, s'expriment dans le même sens. Les uns et les autres espèrent être bientôt rappelés au-delà des monts. — Messire *Fr. de Castiglione*, avec lequel ils avaient traité pour dix-huit lances, et qui était venu à Turin pour conclure l'engagement, a été congédié.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. Ritrovandomi hora con Monsignore di Chiateguion[1], maximamente per intendere et trharne qualche cosa, hieri ne trassi questo, che secondo il credere suo il Duca di Borgogna non

fara piu soldati in questo paese, et anche non condura quelli con li quali ha capitulato, vel non gli serano dato denari qua; non lo dice tamen affirmative, ma pare gli sia cognito. E questo medesmo ho cavato da Monsignore de Larochia[2], quale una con Monsignor Duffai[3] sono dati dal preditto Duca come collaterali et governatori desso Monsignor di Chiateguion persone assay pratiche et di bona qualitate et reputatione. Sperando in brevi di ritornarsene tutti ultramonti; et misser Francesco da Castiglione, al quale havea promesso 18 elmetti, et che e venuto qua per dare la sicurta, ha dato ripulsa.

A V. Cel. humilmente mi riccommando.

Taurini 27 may 1476.

Illustris Dominationis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illmo et Excell^mo^ principi et dno dno meo metuendissimo duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] *Hugues de Châlons*, seigneur de *Château-Guyon*. Hugues de Châlons-Arlay, né après l'an 1450, avait à peine 25 ans, quand il fut chargé par le duc de Bourgogne de la mission dont il est parlé dans ces dépêches; c'est pourquoi le duc lui avait adjoint, en qualité de conseils, les deux seigneurs bourguignons ci-dessus.

[2] *Philippe Pot*, chevalier, seigneur de *La Roche-Nolay*, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. (*De La Barre*, l. c. t. II, p. 271.)

[3] *Emard Bouton*, chevalier, seigneur *Du Fay*, idem. (l. c. p. 273,)

CCX.

Jean-Augustin de Vimercato, conseiller et commissaire ducal, au duc de Milan.

Côme, le 28 mai 1476.

Il transmet au duc de Milan deux lettres du commissaire du Lac-Majeur, relatives aux mouvements des Suisses et des Allemands. — Il a en outre appris d'un citoyen de Lucerne, nommé Louis Keller, qui est venu à Côme, qu'on avait reçu en Suisse la nouvelle que le duc de Lorraine, aidé des troupes de la ville de Strasbourg et de Louis, dit le *noir*, duc de Bavière, avait recouvré la Lorraine, conquise par le duc de Bourgogne dans la dernière campagne; on assure en même temps que le roi de France lui a prêté main forte. — Du reste, il se confirme que les Suisses sont déterminés à prendre l'offensive contre le duc de Bourgogne, et qu'ils délibèrent à Lucerne sur la marche à suivre.

Illustrissimo et Excellentissimo Signor mio. — Circa li progressi et movimenti de Svyceri et Alamani heri sera hebe dal Sr Commissario di Lacomagiore le introcluse lettere; quale azo voluto mandare ad V. Ex^tia^ acio intenda il tuto.

Quanto autem sia di quello chio intendo qua, e stato qua Messer Ludovico Celer[1] da Lucerna il qual dice haver hauto novella come el Sr Duca di Lotoringia, la qual provincia confina con 'l paese de Argentina[2], con lo adiuto de li Argentinesi et del S. Duca Negro nominato Duca Ludovico di Bavera[3], non pero quello potente ma uno altro; ha rehavuto essa provincia de Lotoringia, hoc est de Lorena[4], quale in questi passati giorni haveva presa el S. Duca di Bregogna, e dice che ha inteso che anche il Re di Francia gli ha posto mane. Curaro de intendere la fermeza di questo facto, et di quanto havero farone avisato V. S. Qui per

quanto ho da Alamani pur se persevera che Svyceri deno assaltare il Sr Duca de Bregogna, et ancor se dee determinare in Lucerna quid fiendum *(sic)* unde e facta grande congregatione come per un altra mia ho scripto a V. Extia. — Come succedera la cossa subito ne avisaro V. Illma S., ala quale sempre mi racomando.

Comi die 28 May 1476.

Ejusdem Vestre Illustrissime dominationis

Sottos. Fidelissimus servitor

JOHANNES AUGUSTINUS DE VICOMERCATO.

A tergo : Illmo Principi ecc. dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] *Celer*, pour Keller, nom d'une famille patricienne de Lucerne, qui subsiste encore à Zurich, en Suisse.

[2] *Argentina,* la ville de Strasbourg.

[3] *Louis-le-Noir* ou le riche, de la branche de *Landshut,* duc de la Bavière-inférieure, mort en 1479.

[4] Loin d'avoir recouvré son pays, le duc de Lorraine, René II, s'était retiré à Strasbourg. Il se rendit à Bâle, où il arriva le dernier jour de mai (J. *Knebel,* l. c. p. 52) en route pour aller rejoindre l'armée des Suisses à Morat. (*Chronique de Lorraine,* l. c. col. LXX.)

CCXI.

J.-P. PANIGAROLA AU DUC DE MILAN.

Lausanne, le 28 mai 1476.

Le duc de Bourgogne a été occupé, pendant les journées du 25 et 26 de ce mois, à passer en revue les divers corps de troupes de sa maison militaire. — On a fait la paye à ceux qui se trouvaient pré-

sents en armes; une nouvelle distribution de trois mois de solde aura lieu au plus prochain campement.

Le 27, sur l'heure de midi, le duc, armé de toute pièce, a quitté Lausanne et est allé camper avec toute l'armée *(à Morrens)* à une lieue au-delà de cette cité du côté de Fribourg. Il y passera la journée du 28 pour rallier tout son monde, et le lendemain, Dieu aidant, il continuera à s'avancer à la rencontre de l'ennemi. — L'envoyé milanais part lui-même pour rejoindre le quartier général du duc, qu'il accompagnera dans sa marche vers le nord, afin de pouvoir autant que possible informer son maître, jour par jour, de ce qui surviendra. — A cet effet il demande que les relais de poste soient bien fournis de chevaux; on croit généralement qu'en 20 ou 30 jours, l'affaire sera faite ou qu'elle aura échoué. — C'est, dit-on, dans l'attente du résultat que le roi de France temporise à Lyon.

Avant son départ de Lausanne le duc, armé à la légère, s'était rendu auprès de la duchesse de Savoie, avec laquelle il s'est longuement entretenu, sans autres témoins que messire Guillaume de Rochefort et le (sire de Compeys) seigneur de La Chapelle. — Après avoir fait collation il y retourna une seconde fois, pour prendre congé de Madame.

Au moment de monter à cheval le duc déclare à l'ambassadeur *Panigarola* que Messire Olivier de La Marche allait partir pour la cour de Milan, afin de faire connaître au duc Galeas-Marie son sentiment, qui est d'agir contre la France. — A cet effet le duc Charles prie le duc de Milan de tenir à la disposition du seigneur de La Marche le contingent de troupes milanaises offert précédemment, de manière à ce que dès le mois de juin ces troupes soient prêtes à partir au premier signal. — La campagne de Suisse n'est point un obstacle qui puisse empêcher l'autre expédition, pourvu que les troupes en question soient en mesure d'agir avant l'hiver. — Seconder un ami en temps opportun et avec promptitude est un double service qui mérite d'autant plus de reconnaissance; et comme le duc de Milan est de tous ses alliés celui auquel il se fie le plus, de même le duc Charles tient à lui prouver par des actes que, en se mettant en garde du côté de la Provence et du roi de France, il n'a en vue que leur avantage commun et leur mutuelle sécurité, etc. — Le duc ajoute qu'il faut, pour cela, disposer dès à présent toute chose, de telle manière que le seigneur de La Marche puisse revenir promptement annoncer à son maître l'expédition d'un corps d'armée milanais, sur les points convenus. — Le duc de Bourgogne a envoyé messire (Guillaume Rolin) seigneur de Beauchamp et ses gens à Chambéry et aux environs, et donné l'ordre aux troupes

qui tiennent garnison à Orbe d'aller rejoindre le sire de Château-Guyon en Piémont pour garder le pas de Suze et occuper les passages du côté de la Provence, afin de couvrir la marche des troupes milanaises et d'assurer en tout cas ses communications, ainsi qu'il sera expliqué par le seigneur de La Marche.

Il a été convenu que la duchesse de Savoie se rendrait à Gex, accompagnée d'un seigneur de la cour du duc de Bourgogne. Madame y sera bien logée et en parfaite sûreté, vu qu'en cas de danger, elle n'aurait qu'un pas à faire pour franchir la montagne de St-Claude et se trouver en Bourgogne.

Messer *Matheo* (le médecin lombard) informe l'ambassadeur milanais qu'il a entendu la veille que le duc disait à messire O. de La Marche : « Vous resterez XII ou XV jours au plus auprès du duc de » Milan, pour attendre l'effet de la demande que vous avez à lui faire ; » si la réponse est évasive, ou si vous voyez que l'on traîne l'affaire » en longueur, vous quitterez immédiatement la cour et vous revien- » drez sur le champ. »

Le seigneur de La Marche est chargé de prendre en passant les lettres de la duchesse de Savoie pour le Piémont et d'informer le duc de Milan du résultat, etc.

Illustrissimo Signor mio. Ali 25 et 26 dil presente questo Exmo S. cioe heri ananzi e laltro fece fare le monstre particular di la casa soa et gentilhomini in arme per farli dare dinari di presente ; dice li fara dare al primo lozamento tre paghe. Heri circa mezo di parti la S. Soa armata tutarme fori di Lossana, et col campo e andata a lozare ad una legha longi verso il camino di Filiborgo[1], dove hogie stara per avere ogni uno li ; domane deo dante tirara ananzi deliberato andar tanto che trova li inimici. Io etiam in questhora mi reduco in campo dove havendo modo di mandar le littere avisaro V. S. a la giornata di quanto succedera, pero faci mo fornir le poste, perche per ogni uno si stima fra 20 di o un mese sara facta o guasta, et per vedere questo fine si stima il Re di Franza temporiza a Lione.

P^to S., armato como e dicto primo legiermente, ando a visitar la Illma Madama[2] con la quale si tiro poi in camera loro doi ; vocatis tantum messer G. Rochiafort et Monsr

di la Chiapella, dove stetero gran pezo. Essendo poi prelibato S. andato a far collatione ritorno armato in tuto a prehendere licentia da la p^ta^ Madama, et cosi sen ando.

Quando partiva p^to^ S. de la camera armato, etc. mi domando accanto, dicendomi che tra hogie e domane omnino partiria monsig^re^ di la Marchia per venire a la S. V. per farli intendere lanimo et dispositione soa, quale e di moversi contra Franza[3]; che pregava la S. V. et cosi li scrivesse volesse promptamente expedire le gentedarme alias offerte como esso mons^r^ di la Marchia richiederia; in tal modo che per tuto lo mexe di zugno si ne potesse valere e fosseno in puncto per partire; per che li Suiceri non sturbariano puncto questa impresa como intendera, et se non li ha in sasone che si ne possa valere nanzi linverno, non si ne po poi ben valere ne adiutare, e a darli in tempo et promptamente a lamico e dopio servitio e magior obligatione; et cosi como la S. Soa a piu fede ne la S. V. cha in altro colligato abia al mondo, cosi vi monstrara con effecto che quello fara sara per commune secureza de tuti doy, et che non manco procura il bene e stabilimento vostro chel suo, et assicurarsi di Provenza et dil p^to^ Re[4].

Item che mi fara cognoscere abia voglia di vivere fraternalmente con V. S. a vita et morte, bene et male in ogni tempo, et essere leale di la fede e promessa verso quella, pero sapia mo fare le cosse in tempo, e torre la S. Soa in questa dispositione si trova al presente, e como prudente adaptarsi al tempo, monstrando ora lanimo e virtu soa, in disponere le cose prestamente ad questo effecto; comminzando a lauto di questa, accio esso messer Oliviero di la Marchia piu presto se ne ritorni con esse gente darme expedito. In la quale dice non si vole perdere tempo.

Disse poi che aveva mandato mons^r^ di Beaocamp[5] a Chiambery e li intorno con li soi; et che avia ordinato quelle gente che sono ad Orba in guarnisone andassino ad Monsr

di Castel-Guyon in Piemonti per fornire quelli passi di Susa et verso Provenza ancora, de li quali si obligaria farne secura la S. V. tanto per le gente darme che avessino a passare di qua, quanto per ogni altro caso como per monsr di la Marchia vi faria dire; in modo ne potra star con lanimo sicuro. — Item che aveva ordinato hogie pta madama andaria ad Gies[6] dove staria accompagnata da un S. Borgognono de li soi, e li staria bene e sicura, perche e vicina a Borgogna per ogni caso, et como siti fori di la porta si monta la montagna di Sanglaudo[7] che e di Borgogna, si che in un passo e in Borgogna: concludendo per adesso stara bene li.

Mro Matheo[8] mi a dicto che laltra sera pto S. diceva ad monsr di la Marchia stesse con la S. V. 12 o 15 di al piu se vedeva effecto di la riquesta fara. Si minus si levasse e venisse via, se vedesse essere menato in longo et per parole dilatata la materia.

Ho ricordato a pto S. mandasse a madama a far far quella littera da pigliar colui in Piemonte, et disse lo fara fare per monsr di la Marchia in el passar suo, et portara la expeditione avera ad la S. V. Tegniro sollicitato, ecc.

Lossana 28 may 1476.

Firmat. Servus

J. Petrus Panicharola.

A tergo: Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sforcie duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Suivant le *Journal du maître d'hôtel*, etc., le duc Charles « partit le » *27 mai, après-dîner*, de *Lozanne* avec son armée et alla camper à » *Morrain*, pays de Savoye, près le lac de Lozanne, où le légat du Pape, » les *ambassadeurs de Milan*, etc., le suivirent. » (Lenglet, l. c. t. II, p. 219.) *Morrens* est un grand village du cercle de *Bottens*, district d'*Echallens*, au canton de *Vaud*, à la droite de la grande route de Lausanne à Yverdun, et non pas dans la direction de Fribourg, comme la dépêche pourrait le faire supposer.

[2] Madame la duchesse de Savoie qui séjournait encore à Lausanne.

[3] Voir la dépêche de *Panigarola,* du *9 mai* précédent, n° CXCIV, par laquelle le duc de Bourgogne demandait à Galeas-Marie Sforza son concours pour faire la guerre au roi de France qui, disait-il, avait rompu les trêves.

[4] Le roi Louis XI qui avait fait occuper par ses gens une partie de la Provence.

[5] *Guillaume Rolin,* chevalier, seigneur de *Beauchamp,* conseiller et chambellan du duc, est porté sur les rôles de l'armée bourguignonne en 1468 pour 182 payes. (*Histoire des ducs de Bourgogne,* édit. de *Bruxelles,* append. de M. Gachard, t. II. p. 705.)

[6] *Gex,* sous-préfecture du département de l'Ain, ancien bourg et château fortifié au pied oriental du Jura.

[7] La montagne de *St-Claude* (département du Jura), traversée par la route de la *Fauceille* qui conduit en Bourgogne.

[8] *D. Matheo (de Clarici),* Lombard, médecin du duc de Bourgogne.

CCXII.

. . . . . au DUC DE MILAN.

Sans date (mai 1476).

Le correspondant transmet à Galeas-Marie Sforza une *note* ([1]) portant : que si ce prince, pour conserver l'amitié du duc de Bourgogne, se sent obligé de lui prêter quelqu'assistance contre les Suisses, il conviendrait de manœuvrer de façon à ce que le duc Charles se contentât d'une coopération indirecte, c'est-à-dire d'un contingent en argent, sans que le duc de Milan fût appelé à lui fournir des troupes et à exposer son propre pays aux représailles. — Dans le cas où ce dernier préférerait demeurer caché derrière le rideau, on trouverait, sans doute, un prête-nom qui se chargerait de faire l'affaire. — De cette manière le duc de Milan pourrait contenter le duc de Bourgogne sans trop se compromettre vis-à-vis des Suisses et de l'archiduc Sigismond d'Autriche, ses voisins.

Questo si e el cedulino[1]. Sil paressi ala V Sublimita essere streta a fare alcuna impresa contra de li Svizeri per servare lamicizia de lo Illmo duca di Burgognia laudaria che V. S. si ad epsa paresse bene facto, praticasse col prelibato duca di Burgognia chel fusse contento che la V. E^ia non poneria a partito se non de tre cose luna; hoc est il dinaro[2], e non li poneria la gente, nol le sue terre : me basta lanimo de trovare persona che fara tal impresa, si la V. Ex^ia vora et parira che V. S. sia quella che facia ; et cossi forse la V. Sublimita satisfara al Duca di Borgogna et servara lamicizia del duca de Storlich[3] et de Svizeri, et questo meglio intendera V. E^cia quando sero cum ella; delibera in questo mezo.

Bisel [senza data].

Servulus E. Ill. D. V.

(Senza firma.)

A tergo : Illmo Principi et Exmo domino meo Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] Cette *note*, dépourvue de date et de signature, émane très-probablement de l'évêque de Coire, *Ortlieb*, des comtes *de Brandis*, dans le Tyrol, élu en 1458, mort en 1491, avec le titre de conseiller des *Sforze*, ducs de Milan. (*Sprecher, Pallad. Rhæt.*, p. 105-108.) Le duc Galeas-Marie entretenait à Coire un agent diplomatique par l'entremise duquel il prenait souvent les avis du prélat. (Voir ci-devant les dépêches d'*Azo Visconti*, n° XL et XLVIII.) Quant à la date de la *note* le contenu fait supposer qu'elle a été écrite au *printemps* de l'année 1476.

[2] Le traité conclu entre les ducs de Bourgogne et de Milan stipulait, en cas de guerre, un secours mutuel de *400 lances garnies* (2,400 chevaux), ou, à défaut, un subside annuel de *60,000 ducats d'or*. (Guichenon, l. c. t. II, p. 425 et suivantes.)

[3] Sous ce nom altéré il faut entendre l'*archiduc Sigismond d'Autriche*, comte du Tyrol, dont les Etats touchaient au Milanais.

[4] Si le mot *Bisel* est un nom de lieu comme le suppose la place qu'il tient dans le manuscrit de Milan, ce doit être *Bissone*, village paroissial du district de Lugano (canton actuel du Tessin) qui appartenait au Milanais.

CCXIII.

Mémoire remis au chancelier milanais, CECCO SIMONETTA, par l'ÉVÊQUE DE TURIN [Jean de Compeys], ambassadeur de la duchesse de Savoie à la cour de Milan, en date du 30 mai 1476.

L'envoyé piémontais demande que le duc de Milan envoie au duc de Bourgogne une personne expérimentée dans la guerre et qui soit en état de discuter les chances d'une entreprise militaire. — Des lettres, transmises par l'intermédiaire des envoyés ordinaires, seraient insuffisantes, et ne produiraient pas l'effet qu'on se propose. — En cas d'envoi d'un nouvel ambassadeur, il faudrait qu'il fût porteur de lettres de créance et d'instructions du duc de Milan pour le duc de Bourgogne, rédigées en termes affectueux.

Le premier article des instructions de ce nouvel envoyé ferait mention des vives inquiétudes que le duc de Milan aurait éprouvées si la nouvelle de la guérison du duc de Bourgogne ne lui était pas parvenue en même temps que celle de sa maladie, et des vœux qu'il forme pour sa conservation, etc. — On engagerait ce prince à éviter les fatigues et les travaux auxquels il se livre personnellement avec une ardeur nuisible à sa santé, et dont il pourrait, sans inconvénient, se décharger sur d'autres.

En second lieu, l'envoyé dirait que le duc de Milan ne souhaite pas moins que le duc de Bourgogne l'anéantissement de ces Suisses, qui ne méditent que la ruine, non-seulement des princes, mais de toute la noblesse; et s'il ne s'agissait que de suivre son propre sentiment, le premier se joindrait immédiatement à son magnanime allié pour consommer cette entreprise.

Mais considérant que dans la lutte engagée entre le duc de Bourgogne et les Suisses, il n'y a de leur côté qu'un ramas de paysans *(rusticos)*, tandis que du côté opposé se trouvent les plus grands seigneurs et la fleur de la noblesse bourguignonne, dont la perte ne serait pas même suffisamment rachetée par la destruction de tout le peuple suisse, le duc de Milan estime qu'il y aurait trop de danger à exposer un si grand nombre d'hommes généreux et vaillants aux coups de ces loups ravissants et cruels. — Quand même le duc de Bourgogne ob-

tiendrait une victoire complète, que lui en reviendrait-il, sinon la mort d'une multitude d'hommes amis ou ennemis. — La possession même incontestée et paisible de toutes les montagnes et vallées suisses n'ajouterait pas 5,000 ducats par an aux revenus du duc Charles. — Un prince victorieux des plus puissants rois de la terre voudra-t-il risquer la vie de ce qu'il y a de plus noble dans la chrétienté contre ce qu'il y a de plus vil au monde, sans gloire ni profit pour lui-même en cas de succès; tandis qu'une défaite l'exposerait au blâme universel, et mettrait dans le plus grand danger ses propres Etats, ainsi que ceux de l'antique et noble maison de Savoie, si dévouée, de tout temps, à la maison de Bourgogne.

L'envoyé milanais engagerait le duc de Bourgogne à bien réfléchir avant de courir au devant du péril; et à songer qu'en cas d'un événement sinistre qui pourrait arriver, il aurait à se reprocher d'avoir travaillé des pieds et des mains à précipiter un dénouement malheureux qui maintenant ne se montre que sous la forme d'un danger éloigné. — Il serait bien plus glorieux et plus profitable pour le duc de se contenter des victoires remportées sur le roi de France que de risquer, en voulant se venger des Suisses, d'être vaincu tout à la fois par le roi et les Suisses. — Il lui serait facile d'éviter ce péril en faisant avec ceux-ci une paix ou du moins une trêve qui frustrerait le roi des avantages qu'il attend de la guerre, et qui laisserait le duc de Bourgogne en pleine possession de sa puissance et de sa renommée.

Si ces remontrances ne produisaient, sur l'esprit du duc Charles, aucun des effets désirés, l'envoyé milanais serait toujours à même de modifier son langage selon les circonstances; soit que la fortune se déclare pour lui, soit qu'elle se montre prête à lui tourner le dos, sans cesser pour cela d'observer les formes de la déférence et du respect qui lui sont dus.

En même temps il serait convenable que ces instructions fussent officiellement communiquées par la cour de Milan à la duchesse de Savoie qui d'ailleurs en aura confidentiellement connaissance par le duc de Bourgogne lui-même.

Memoria dat. M^co^ d^o^ Cicho[1] *per R. D. Episcopum Taurini*[2]
Oratorem Ill^me^ ducisse Sabaudie
Die penultima May 1476.

Videretur convenientem hunc principem debere mandare ad ducem Burgundie personam etiam expertam in armis ut intelligat intelligenda, replicanda.

Nec credat iste princeps sufficere mandare litteras presentandas per suos ibidem existentes quia nec sufficiet, nec his quibus Ex^tia^ Sua cupit satisfiet.

Adventat mandare novum oratorem. Is enim qui mandabitur habeat litteras credentiales parte istius principis ad illum Ducem, et fiant in forma cordiali et affectionata.

Primus articulus instructionum suarum existat; sicut molestissimum fuit huic principi intelligere de indispositione persone ipsius ducis et taliter quod si quodammodo non venissent simultanee nova infirmitatis et valetudinis, in incredibili angustia comptus fuisset iste princeps, laudabit igitur Deum missus de sanitatis recuperatione et suadebit que erunt ad ipsius sanitatis perseverationem : maxime labores non necessarios quos ex exuberanti magnanimitate suscipit per propriam personam exequendo evitare, et que possunt Ex^ae^ Suæ ipsius per alios exequi, ut remaneat Ex^a^ Suo recentior et longe magis viribus corporis et animalibus rubustior ad ea ad que inevitabiliter artatur animo et persona se exhibere.

Dicet ipse missus prefato duci sicut princeps iste nil magis cuperet quam eliminationem istius Suetensium^a^ pexime gentes que cunctis nedum principibus sed etiam nobilibus universis ruinam minari presumit et taliter quod si iste princeps proprios sequeretur affectus cuncta desereret ut memoriam istorum deleret, et ut deleretur, apud Ex^am^ ipsius Burgundorum ducis insisteret indesinenter.

Sed considerans princeps iste qualitatem horum cum quibus nunc preliatur qui penitus rustici existunt, et adeo quod infiniti sunt magnates in armata ipsius Burgundie ducis quorum morte etiam eorum minimi satisfieri non posset, si ad talis necis ultionem necarentur Suetenses omnes. — Pericolosum censetur tam copiosum generosissimorum virorum numerum voluntati horum sevissimorum et rabidorum luporum, causante aliquo infortunio quod Deus avertat summittere.

Preterea si ipse dominus Burgundie Dux obtinuerit victoriam, quid inde? hominum mortes suorum et adversariorum. Que propter hoc oritur utilitas? si enim pacifice possideret dux Burgondie omnes Suetensium regiones, non propter hoc sors augeretur de quinque milibus ducatis annualis proventus.

Quid igitur? tam gloriosum principem regum potentissimorum totius mundi victoriam movere debet ut experiri debeat vires totius christianitatis maiores in personas totaliter abiectas? quas si debellaverit, nullum prorsus honorem, immo nec utilitatem reportabit: si debellatus fuerit, quod Deus avertat, victuperium perpetuum, status periclitationem nedum sui, imo et illius vetustissime et nobilissime Sabaudie domus que sibi et suis semper fuit affectionatissima, ut incessanter patefecit experientia.

Dicat missurus duci Burgundie sepe dicto ut cogitet ad quod venerit, vicinus et quid egerit postquam venit, et que minatur statui Sabaudie et quomodo ibi stat et prestolatur in veritate ut aliquod sinistri contingat, quo mediante valeat quem conspiciet in periclitationis periculo manibus et pedibus precipitare ut a periclitatione non evadat.

Maxima enim differentia profecto existit et impar gloria ipsi dno duci Burgundiæ, quod in illa reputatione maneat quod vicerit regem[5] et totiens; quod si volendo vincere Suetenses vinceretur a rege et a Suetensibus, quod non est sine periculo, et maximo, et quod evitare potest ipse dominus dux si velit capiendo aliquem partitum vel pacis vel tregue; quo capto recedet rex suo fraudatus desiderio et omnia remanebunt in tuto et dnus Burgundie dux in reputatione.

Adveniente quod dnus Burgundie dux nolit intelligere ut discrete agat, poterit missus dicere secundum quod occurrentia requirent. Nam si dnus Burgundiæ dux prosperaret, esset aliter dicendum et procedendum, quod si inimici sui

essent in procintu devincendi eum, servatis semper cum debito et honestate.

Postremo erit honestum quod Ill[s] dnus dux[6] scribat litteram unam credentialem d. ducisse Sabaudie in persona mittendi qui habeat omnia communicare ipsi dne ducisse, que etiam sciret omnia ab ipso d. duce Burgundie.

Manca l'attergo, la firma e il sigillo.

[1] *Cecco Simonetta,* dit le *Calabrais,* chancelier et principal ministre du duc de Milan.

[2] *Jean de Compey-Gruffi, évêque de Turin,* qui avait quitté Lausanne le 17 mai 1476, chargé d'une mission de la duchesse de Savoie pour la cour de Milan. (Voir la *dépêche d'Appiano du 14 mai,* n° CCI.) Il était propre frère de *Philibert, seigneur de La Chapelle,* conseiller intime de la Régente.

[3] *Galeas-Marie Sforza,* duc de Milan.

[4] *Suetensium,* Suitenses, les Suisses.

[5] *Regem,* le roi de France.

[6] *Le duc de Milan.*

CCXIV.

Balthasar de Côme [capitaine de Lugano] au duc de Milan.

Lugano, le 30 mai 1476.

Rapport d'un explorateur milanais envoyé pour recueillir des informations sur les mouvements des Suisses et des Valaisans. — N'ayant rien pu apprendre à *Airolo,* dans la vallée Leventine, il a poussé d'abord jusques dans la vallée (suisse) d'*Urseren,* sous prétexte d'y acheter des marchandises. Là on lui a dit que les Suisses n'avaient encore fait aucun mouvement pour se mettre en campagne contre le duc de Bourgogne. Ayant rencontré sur son chemin quelques hommes armés

qui se dirigeaient vers le Valais, il s'informa auprès d'eux si les Valaisans faisaient la guerre à la Savoie ; ils répondirent négativement, en ajoutant qu'à la vérité les Haut-Valaisans avaient fait une *razzia* dans le Bas-Valais et enlevé aux Savoyards une grande quantité de bétail. — Le messager, poursuivant son voyage d'exploration jusqu'à *Altorf*, dans le canton d'Uri, s'était assuré que les Suisses n'étaient pas encore sortis de chez eux, mais qu'ils se tiennent prêts à se lever en masse, et à marcher contre le duc de Bourgogne, si ce prince s'avance sur leur territoire ; les confédérés ayant décidé, dans leurs conférences, de ne pas quitter leurs foyers à moins que le duc ne fasse contre eux un mouvement offensif. — Au retour l'explorateur a rencontré de nouveau plusieurs soldats allemands, allant en Valais par petites troupes de trois à cinq hommes, mais il n'a rien pu découvrir des projets ultérieurs des Valaisans.

Jhesus. — Ill^me^ et Excell. princeps et domine dne metuendissime. In questhora e ritornato il messo mandato per intendere li movimenti de li Svyceri et Valexani, il quale dice che adiungendo in la terra de Ayrolo de Leventina[1] non intendendo movimenti alcuni dessi Svyceri, se delibera per potere satisfare ala mente di V. Ext^ia^ de andare piu avanti, zoe in la terra de Ursera[2] demonstrando a comprare mercantie per potere meglio intendere li facti dessi Todeschi, senza umbreza. Et pure dice che solum intese che essi Svyceri non facevano movimento alchuno de andare fora in campo al contrasto del Ducha di Borgognia, ma che vidite alchuni per camino armati quali andavano armati verso il payse de Valexe; et investigando da essi nunche li Valexani facesseno guerra contra li Savoyni, gli respoxeno che no, ma che havevano bene facto una corraria verso dicto paixe di Savoyni et havevano dicti Valexani piglato grande quantitate de bestiame. Da poy dice che in un altro di se delibera andare piu avanti, zoe fin ala terra del Torfo[3] per intendere chiaramente se dicti Svyceri facevano movimenti alchuni et non ha trovato che fazano alchuno movimento, nisi che stano aparechiati sel Ducha de Borgognia se fara inanti per venire nel suo dominio che

tuti se partirano per andare al contrasto, et che in lo conseglo hano facto essi Svyceri hano determinato de non partirse da caxa, salvo se lo prelibato Ducha fara movimenti contra dessi Todeschi[4]. De li Valexani dice non havere inteso altro salvo che in el ritornare, ha pure ancora viduto fanti, chi a tre chi a cinque che andaveno verso Valexe, pure dice non havere possuto intendere vogliano fare movimenti alchuni, si che di quanto ha reportato ne faro adviso ad V. Excellentia, et achadendo de di in di intendere altro, subito ne daro adviso a V. S. ala quale continue me aricomando.

Ex Lugano 30 may 1476.

Fidelissimus servitor
BALDESAR DE COMO
Capitaneus Vallis Lugani.

A tergo: Illmo Principi et Excell^mo^ domino meo duci Mediolani etc.

Papie — in manibus magnifici Domini Cichi admittantur per dominum comissarium Comy. Cito.

(Cum sigillo.)

[1] *Airolo,* gros bourg dans la *Leventine* supérieure ou suisse, au pied du St-Gotthard, canton actuel du *Tessin.*

[2] La vallée suisse d'*Urseren,* au nord du St-Gotthard, canton d'*Uri,* communiquant avec le Haut-Valais par le passage de la *Furca.*

[3] *Torfo, Altorf,* chef-lieu du canton d'*Uri.*

[4] On doit se rappeler que les cantons primitifs étaient d'avis de renoncer à la guerre offensive contre le duc de Bourgogne et voulaient qu'on se renfermât dans la défense du territoire suisse; ils avaient même refusé jusqu'alors de concourir à la défense de *Morat,* comme ne faisant pas partie de ce territoire. (*Schilling,* l. c. p. 314. *J. Knebel,* l. c. p. 27.)

CCXV.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Turin, 31 mai 1476.

Avec l'aide du président du conseil et du protonotaire de Romagnan, l'envoyé milanais parvient, par toutes sortes de ruses, à tirer du secrétaire Du-Puis plusieurs choses dont il fait part à son maître. — Ce personnage lui paraît entièrement Bourguignon; ce sentiment se décèle dans toutes ses paroles. — D'abord il reproche à l'évêque de Turin de s'être toujours montré, soit à la cour du duc de Bourgogne, soit dans le conseil de Madame de Savoie, comme *duchesque;* c'est-à-dire comme très-partial en faveur du duc de Milan. Il accuse le prélat d'avoir mendié auprès du premier une lettre de créance pour le second, d'une si grande importance qu'au moment de la signer le duc Charles la déchira en morceaux. Néanmoins à force d'importunité il a obtenu l'office qu'il doit avoir remis à la cour de Milan: ce n'est qu'à grand peine qu'il a pu obtenir du duc une courte audience avant son départ pour la Lombardie. — Du-Puis convient que Madame de Savoie a été mal conseillée par lui et par d'autres, qui l'ont décidée à passer les monts. Néanmoins il est persuadé que tout finira bien; le duc de Bourgogne étant assez puissant pour ne pas abandonner son entreprise contre les Suisses avant d'avoir détruit Berne. — Il ne pense pas que le roi de France rompe la trêve, ni qu'il prenne l'offensive contre la Bourgogne; il croit au contraire à une entrevue prochaine entre le duc Charles, la duchesse de Savoie et Sa Majesté très-chrétienne.

Il prétend savoir qu'il se trame certaines choses qui produiront un grand effet avant la fin de la présente année.

Il n'est nullement question que le duc se rende soit à Besançon soit ailleurs, pour achever sa guérison; il ne quittera pas sa bannière et suivra son armée. — Quant aux sentiments d'amitié de ce prince pour le duc de Milan, Du-Puis estime qu'au fond ils ne sont pas des plus chauds. — Il a dit de la part du duc de Bourgogne au seigneur de Château-Guyon d'enrôler tous les bons troupiers qui se présenteront à lui; que ceux qui ne donneront pas des sûretés à Turin, pourront

le faire soit à Milan, soit dans les Etats du marquis Montferrat. — Du reste, les informations que l'envoyé milanais tient de diverses personnes et particulièrement des gens de cour venant directement du camp bourguignon sont, à plusieurs égards, tout-à-fait contraires à ce que dit le secrétaire Du-Puis.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. E per via di Mons^re^ il Presidente[1] et molto piu per via del Protonotario da Romagnano, con ogni dextreza possibile ho tratto da Puteo[2] cio che ho potuto. Quale mi pare totalmente borgognono. Laffectione del parlare mostra lanimo.

Primo dici in carico di Monsig^re^ di Turino[3] come in corte del Duca di Borgogna et di Madama, el se feci in tutto cognoscere duchescho, cioe ultra misura partiale di V. S. et mendicando una littera del prefato Duca ad la S. V. di importante sustantia, quando ella fo fatta, esso Duca dovendola signare, la straccio; et poi tandem a gran preghiera feci far quella, che gli e stata mandata dietro[4], quale credo V. S. lhabia havuta a questhora, e che con la magiore faticha del mondo el impetro uno pochetto di audienza dal prefato Duca anzi la partita sua.

Dici che le cose non sono gia andate bene quanto luy et gli altri che persuaseno a Madama passare li monti. Stimavano tamen havevano omnino bon fine, et chel p^to^ Duca si tiene tanto potente che per modo alchuno non abandonara limpresa di Sviceri sino alla disfactione di Berna[5]. Et che desserli rotta la tregua, ne di havere offensione dal re non ne dubita puncto. Et che tandem sanza alchuno dubio esso et Madama si abboccarano con Sua Maesta.

Del suo andare a Besanzono o altrove per guarirsi dici che non, ma seguira pur le bandiere. De vero amore verso la S. V. dici che nel intrinseco non ce troppo grassa.

Demum chel si fa certa strettissima praticha per la quale si vederano cose grandissime anzi il fine del anno presente. Et esso ha detto a Monsig^re^ di Chiateguion[6] per parte del

prefº Duce chel debba torre tutti quelli boni soldati gli capitano qua. Li quali non possendo dare sicurta qua, la dagano a Milano o nel paese del Marchese di Monferrato.

Io per molte vie et per cortesani proprij venuti di campo intendo il contrario de molte cose che costuy dici : pur mi e parso avisarne V. Celsitudine, alla quale humilmente mi riccomando.

Taurini ultimo May 1476.

Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo : Illmo Principi et Excellmo Dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani.

(Cum sigillo.)

[1] *Antoine Champion,* président du conseil de Turin.

[2] *Da Putheo,* Du-Puis (Barthélemi), secrétaire de la duchesse de Savoie. (Voir le nº CLXXXVI, note 6 ci-devant.

[3] L'*évêque de Turin,* Jean de Compey.

[4] Voir la dépêche d'*Appiano,* du 14 mai, nº CCI ci-devant.

[5] *Berne,* chef-lieu du canton suisse de ce nom, où se trouvait le principal foyer de la guerre suscitée par le roi Louis XI contre le duc de Bourgogne et la Savoie.

[6] Hugues de-Châlons-Arlay, seigneur de *Château-Guyon.*

CCXVI.

Balthasar de Côme [capitaine de Lugano] au duc de Milan.

Lugano, le 1er juin 1476.

Nouvelles informations sur les mouvements des Suisses. — Un second explorateur revenant d'*Altorf*, canton d'Uri, où il se trouvait à la date du 29 mai, a vu un bon nombre d'hommes armés et de chevaux chargés de toute sorte d'armes qui y arrivaient. — S'étant enquis d'où venaient ces gens, il lui fut répondu qu'ils venaient de Fribourg, où ils étaient allés à la rencontre du duc de Bourgogne, qu'ils s'en retournaient parce que le duc avait renoncé à son entreprise contre les Suisses, mais qu'on ne savait pas de quel côté il s'était porté. — Cette nouvelle lui a été confirmée par d'autres gens de guerre, revenant dans leurs foyers, qu'il a rencontrés sur son chemin, et l'on en parle publiquement dans les endroits par où il a passé à son retour.

Yhesus. — Illustrissime et Excellentissime princeps et domine domine metuendissime. Al presente he zonto chy un altro mio messo che vene dale parte Svycere, che dice che marcoldi proximo passato a hore 22 essendo in la terra del Torfo[1] dessi Todeschi Svyceri videte molte zente armate et con cavali caregati darme, che zonsero chi; et cerchando da essi dove venivano di Filiborgo[2] dove erano andati al contrasto del Ducha de Bergognia et che erano partiti de la, perche la Excellentia del predetto Ducha era partita da limprexa contra dessi Sviceri, et che non se sa dove sia andato[3], dice etiam dicto messo che per camino venendo in qua in molte altre terre, ha viduto molte altre zente arrivare che affirmaveno ut supra et di questo nhe publica voce e fama in quella parte; si che de quanto ha

portato ne fazo adviso a V. Excellentia. Ala quale continue me aricomando.

Ex Lugano primo Juny 1476 hora 23ª.

Ejusdem Excellentie Vestre

Fidelissimus servitor

BALDESAR DE COMO

Capitaneus Vallis Lugani.

A tergo: Illustrissimo Principi domino Galeazo Marie Sforcie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

In manibus magnifici d. Cychi. Cito, cito.

(Cum sigillo.)

[1] *Altorf,* canton d'Uri.

[2] *Fribourg,* en Suisse.

[3] La cause du brusque retour dans leurs foyers des guerriers d'Uri et des autres cantons primitifs trouve sa véritable explication non dans la fausse nouvelle d'une prétendue retraite du duc de Bourgogne, mais dans la discorde qui régnait parmi les Suisses. (Voir la *dépêche suivante,* datée de *Côme, 6 juin,* nº CCXIX.)

CCXVII.

ANTOINE D'APPIANO AU DUC DE MILAN.

Gex, 2 juin 1476.

On croit généralement que le roi de France, qui continue à séjourner à Lyon, avec le roi René, y demeure pour voir quelle sera l'issue de la lutte engagée entre le duc de Bourgogne et les Suisses, et qu'une bataille ne tardera pas à avoir lieu entr'eux. — Le résultat décidera sans doute de l'attitude que le roi prendra.

Le duc de Bourgogne n'a point changé ses cantonnements depuis qu'il est parti de Lausanne pour aller camper à Morrens.

Illustrismo et Excellentismo Signore mio, etc. — Qua se ha chel Sigre Re di Franza sta continuamente a Lione cum Re Renato. Credesi generalmente chel dimori li per vedere que fine fara questa battaglia, tra monsigre de Borgogna et Alamani quale se tene se debbia far presto: et secondo el fine di questa guerra, Sua Mta se deportara.

Qui e venuto novella che Monsigre di Borgogna non ha may mosso suo campo doppo la prima giornata chel fece quando partite da Lusanna[1]. A la Celsitudine Vostra me ricomando.

Ex Gaye[2] 2 Junij 1476.

Ejusdem Sublimitatis Vestre

Divotissimus servulus

Sottos: ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo Principi et domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani ecc.

Cum sigillo.

[1] Le duc de Bourgogne, campé à *Morrens* depuis le 27 mai, y demeura jusqu'au mardi, 4 juin, après-dîner. (*Lenglet,* l. c. t. II, p. 219.)

[2] La Régente de Savoie, suivie de toute sa cour, des ambassadeurs de Milan, etc., et de 200 à 300 chevaux formant sa garde particulière, avait quitté Lausanne dans les derniers jours du mois de mai pour se rendre à Gex.

CCXVIII.

JEAN-PIERRE PANIGAROLA AU DUC DE MILAN.

Camp du duc de Bourgogne (à Morrens), 4 juin 1476.

Suivant les dernières instructions de sa cour, l'ambassadeur milanais recommande au duc de Bourgogne de procéder avec prudence

et lenteur contre les Suisses, et de ne pas exposer, de rechef, aux hasards périlleux de la fortune, ses états, ceux de ses alliés et sa propre vie. — Il l'engage à temporiser et à fatiguer l'ennemi en traînant la guerre en longueur, ou du moins à attendre que le seigneur de La Marche soit de retour de sa mission auprès du duc de Milan, etc.

Bien que reconnaissant des conseils de son allié et persuadé qu'ils lui sont donnés dans un but bienveillant, le duc Charles répond : — « qu'il est décidé à ne pas vouloir vivre avec la confusion d'avoir été » défait par un peuple de brutes, et de rester exposé à perdre ses » domaines pièce par pièce : — ce qui ne manquerait pas d'arriver si » il n'y mettait ordre. — Vu qu'à l'instigation du roi de France, ou » même avec la coopération armée de Sa Majesté, les Suisses l'attaque- » raient à l'improviste, soit sur un point, soit sur un autre, et rava- » geraient la Bourgogne, ainsi qu'ils l'ont déjà fait, et le feront con- » tinuellement. » — Le duc veut en outre rentrer en possession du comté de Ferrette, qui, dit-il, lui appartient légitimement, et il mourra à la peine plutôt que de souffrir qu'on lui retienne son bien. — « Fût-il certain d'obtenir la couronne impériale en renonçant à » venger l'honneur de ses armes, il sacrifierait plutôt la couronne que » son honneur. »

« Il sait fort bien qu'en risquant contre les Suisses une bataille il met en jeu sa propre vie et tout ce qui s'en suit. — Néanmoins il les combattra pour se débarrasser d'eux et pour s'affranchir de leur obsession. — Une fois vaincus, tous ses Etats seront en sûreté, lui-même en sera plus considéré, et le roi de France, qu'il poursuivra à outrance, se verra obligé de fuir jusqu'à Paris ; — en sorte que d'un seul coup il abattra deux ennemis à la fois. — Il a confiance en Dieu et dans la justice de sa cause pour le succès de son entreprise, d'autant que son armée est beaucoup plus forte qu'à l'ouverture de la campagne. — Il se dit offensé et provoqué par les Suisses, et marchera contre eux avec un tel ordre et une telle prudence que la victoire lui restera. » — Le duc ajoute, « que les Suisses une fois vaincus il dominera sur la Savoie, à la barbe du roi de France ; ce qui n'est pas un petit avantage : — qu'ayant remporté la victoire à l'aide de son propre argent et de ses propres troupes, et sans le secours d'aucune autre puissance, il n'aurait aucun compte à rendre à qui que ce soit, et n'en devra de reconnaissance qu'à Dieu seul. — Telles sont, dit-il, les raisons qui le décident à jouer son *vâ-tout* dans une seule campagne. »

Néanmoins le duc de Bourgogne est toujours dans l'intention de faire partir le seigneur de La Marche pour le Milanais, et très content d'apprendre que le duc de Milan se propose de lui renvoyer prompte-

ment ce seigneur avec sa réponse. — En attendant son retour, le duc Charles montrera à son allié toute la déférence que méritent ses affectueux conseils en n'avançant que pas à pas, en temporisant et en n'acceptant la bataille qu'après avoir pris tous ses avantages.

L'ambassadeur milanais, reprenant la parole pour combattre les raisonnements du duc de Bourgogne, le prie de nouveau de bien réfléchir avant de mettre tout en jeu sur un seul coup de dé et de se confier aux caprices de la fortune; qu'il exposerait par là, non-seulement ses propres états, mais en outre ceux du duc de Milan, voisin des Suisses; — que tout en admettant la probabilité d'une victoire, il fallait aussi prévoir la possibilité d'un revers; l'une et l'autre étant dans la main de Dieu: — qu'il se pourrait que messire Olivier de La Marche rapportât de Milan telle réponse qui modifierait ses résolutions, etc.

Le duc a répondu: « qu'il attendrait volontiers cette réponse, mais que son honneur exigeait absolument une réparation; que pour se laver de l'affront qu'il avait reçu à Grandson et se tirer de la mélancolie et des contrariétés dont sa maladie était la cause principale, il était résolu à tout risquer; qu'il préférerait mourir honorablement sur le champ de bataille plutôt que de survivre à une défaite, — que si la victoire se déclarait pour lui, sa gloire et sa renommée en seraient d'autant plus éclatantes. » — Comme le duc, à ce que dit *Panigarola,* ne se rend guère aux arguments qu'on lui oppose, il y aurait d'autant moins de chance, dans l'état d'exaspération et de colère contre les Suisses où il est, de le détourner de son dessein, dans lequel il persiste avec un entêtement que la contradiction ne ferait qu'augmenter.

Quant à ce que disent les lettres de Milan, que les allemands ont décidé à Strasbourg, de ne faire aucun quartier aux bourguignons et de n'épargner que les prêtres, les femmes et les enfants; de brûler les villes, etc.; — le duc de Bourgogne déclare qu'il en usera de même à leur égard; ce qui lui sera plus facile qu'aux Suisses, ayant l'intention de porter la guerre dans leur propre pays. »

Le roi de France, qui n'épargne ni sollicitations ni promesses pour pousser les Suisses à la guerre, s'est engagé envers eux à rompre les trêves et à entrer en armes en Bourgogne dès qu'ils auront pris l'offensive, mais il ne remuera point jusqu'à ce qu'il y trouve son avantage particulier. C'est pour cela que le duc de Bourgogne, redoutant la malignité du roi de France veut en finir le plus tôt possible avec les Suisses et ne pas attendre d'avoir à combattre deux ennemis à la fois. — Si les Suisses, comme on le dit, commencent à se réunir et à rassembler des forces, c'est qu'ils craignent une entente entre le duc de Bourgogne et l'empereur, auquel ils ne veulent pas obéir,

en quoi ils font bien, dit le duc, sachant que l'empereur et les princes de l'empire sont ennemis des Suisses et ne cherchent que l'occasion de les subjuguer; — ce qui aurait déjà été entrepris à la suite de la paix de Neuss, *si le duc de Bourgogne avait voulu y consentir;* — que maintenant l'empereur du consentement du duc de Saxe, du margrave de Brandebourg et d'autres princes d'Allemagne, avait contracté vis-à-vis de lui l'engagement de prendre les armes contre les Suisses; on a même des raisons de croire que l'empereur a déjà ordonné en Allemagne une prise d'armes générale, sous peine d'être mis au ban de l'empire. — Il y a plusieurs jours que le protonotaire Hesler a écrit que, dans six semaines ou deux mois, Sa Majesté serait en mesure de commencer la guerre, et qu'elle était décidée à la poursuivre jusqu'à la défaite radicale des Suisses, pour l'éternelle mémoire du châtiment que méritent leur insolence et leur orgueil. — En attendant, le duc doit préparer les voies à l'empereur.

Le duc de Bourgogne est très satisfait du refus fait par le duc de Milan à l'ambassadeur autrichien de prêter de l'argent à l'archiduc Sigismond et le premier considère ce refus comme un vrai service d'ami et d'allié, et comme un gage de la réciprocité de leurs dispositions à s'entr'aider dans l'avenir, etc.

Quant au conseil donné par le duc de Milan au duc de Bourgogne « de retenir le prince de Tarente, D. Frédéric, auprès de sa per- » sonne, pour qu'il ne prenne pas un autre chemin, » — il suivra ce conseil comme utile, en empêchant, par de bonnes paroles, que le jeune prince ne s'échappe de sa cour tant que les choses ne seront pas arrangées. — Enfin, le duc Charles réitère à son allié l'assurance qu'en approchant des frontières suisses il marchera les yeux ouverts, avec précaution et en tenant compte jour par jour des circonstances.

Illustris^mo^ et Excellentis^mo^ Signor mio, etc. . . . . .
. . . . Ceterum io ho persuaso strecte et ricordato ad prefato Sig^re^[1], como V. S. mi scrive, voglia contra questi Svicerj andare riposatamente et non metersi in periculo di fortuna, a tanti sbaragli dil stato suo et de li colligati, et di la propria vita, como si vide; ma temporizare et stracare questi populi con li quali etiam vincendo, poco po guadagnare ecc. Et voglia saltem temporizare fino che Monsig^r^ di la Mar.....[2] ritornato da quella. A queste tute cose risponde ringratiare la S. V. de li ricordi..... da quali

sa procedeno da vero et perfecto amore, et a bon fine li ricorda. Non ess.... Sria Soa deliberata vivere al mondo con questa infamia di essere stata rotta da questi populi bestiali, ne vedersi perdere il suo a palmo a palmo, como saria a questo modo. Perche ora persuasi dal Re di Franza ora con la Maesta Soa si levarano et mo in uno canto mo in altro li farano guerra e damnificarano como anno facto et fanno de continuo. Intendere omnino avere Fereta[3], et quello he suo e li specta, e morire in limpresa cha ipso vivente vedersi occuparsi il suo, et si fosse certa potere essere Imperatore senza la bataglia, et vendicare lhonore suo, renontiaria a tal dignita per venire ala bataglia. Essere deliberata ogni modo avere a fare con loro, et cognoscere bene li mette il stato, la vita et tuto a periculo. Ma questo fa per liberarsi di questa servitu et assicurarsi di costoro, qual vincendo assicurara li dominj soi tuti, sara piu reputato e lo Re di Franza fugera fino a Parise, quale perseguitara, cazara; fare in un tracto parecchi boni colpi et sperare in nostro Sigre et in la justitia; li andara facto, perche a molto magior exercito chaprima. Le offesa et provocata, et andara con tal ordine et maturita mettendosi a tal loci, che spera in Dio obtegnira. Ulterius, se vince hara tuto questo paise di Savoya suo, in barba del prefato Re di Franza, che non e poco acquisto et di questa victoria a niuno, salvo a Dio solo, sara obligato, perche... sue gente, dinari e forze senza adjuto di qualunque ara tenuto limpresa, et a nullo cha se stesso ara a renderne conto, quali cosse tute li fanno exponere tuto ad un tracto. Nondimeno essere contentissima expedire subito Monsigre di La Marcia per vegnire alla S. V. quale ringratia infinitamente dil amore li monstra con scrivere, lo rimandara presto con bona expeditione, et qualche volta in monstrare non a manco animo et affectione ad quella, perche andara passo passo, e temporizara la bataglia ali inimici sie lo vegnirano

a trovare fino che veda suo avantagio, et facilmente potra essere ritornato perche, como e dicto, si non con avantagio non vegnira ale mane.

Replicai corto la S. Soa dovere pensare bene di mettere tanto ad uno tracto in periculo et potere di la fortuna, et non solo li metteva il suo ma quello anco di la S. V. per essere il piu vicino, et como pensava di vincere, pensasse anco quello potera accadere di perdere, perche la victoria le dubia, et in mano de Dio, et forsi Mons^re di La Marchia riportara tal cossa, che li parira pigliar altro partito. Dice lo intendera volontieri, pur lhonor suo male potere stare impunito; item si perdera, spera morira in la bataglia honorevolmente, quando che non, et viva, si gettera prima in un pozo cha piu vivere al mondo; ideo per usire di questi affanni, despiaceri et melanconie che li generano queste soe infirmita deliberava metterli tuto ad un tracto. Si vince con grande reputatione, fama et gloria vivera, si perde con el..... intende perdere la vita, ne piu stare al mondo, e qui per confutatione et argumenti... sapesse adure per il presente mi parse difficilissimo revocarlo da questo suo proposito, in lo qu..... sta obstinatissimo e pertinace, et quanto piu li arguiva tanto piu si scaldava..... ira et impeto che da ogni canto butava focho, tanto e sdignato contra questi Sviceri.

Et perche la S. V. scrive ad Argentina[4] anno concluso questi ne trovarano de quelli di questa S^ria amazarli, riservato puti, preti et donne, et brusare et spianare le terre poterano avere el re; questo medesimo dice ha deliberato la Sig^ria Soa; et affocare et disfare tuto il paise loro, fino ale montagne, et quanti ne capitara de loro farli mettere in pezi, si che andra ad chi ne potra fare piu avendo la S^ria Soa questo avantagio che va a casa loro.

El re di Franza abia promisso loro rompere la guera contra questo Sig^re como loro labiano rotta[5], crede per

sollicitudine, persuasione et promesse non manchi, imo si tene piu che certo, pero per non subiacere ala malignita soa, perche non si movera si non vede suo avantagio, delibera finire qui piu presto potra, avendo ad fare con una potentia sola, cha aspectare avere a fare con doe.

Che mo questi Svicerj se inducano ad unirse e fare il sforzo loro, dubitando..... lintelligentia e tra la Sig^ria^ Soa e lo Imperatore, non cerchino sottomettersi a la Maesta Imperiale, dice crederlo et hanno rasone, perche lo imperatore e tuti li Signori de Alemagna sono inimici loro, et fino a Nus tenerono questa pratica di sottometterli se la Sig^ria^ Soa li avesse voluto consentire. Ora prefato Imperatore essere in spetiale obligatione con la Sig^ria^ Soa interveniente consensu dil Duca di Saxonia, Marchese di Brandeborgo et parecchi altri principi di Alamagna, di tore le arme contro essi Sviceri, et credere gia il comandamento sia facto di metersi in arme per Alamagna de mandato di la Maesta Soa sotto pena di bando Imperiale[6], che non si po dire piu, perche gia piu di el prothonotario Esler scrisse la, si facesse in modo spera fra sei septimane o doi mesi la Maesta Soa sara in puncto a romperli la guerra, la quale sono deliberati proseguire, et disfarli di radice, in modo linsolentia e superbia loro sia eterna memoria, et a questo como e dicto dice la Maesta Soa e obligata per spetial promessa.

Interim la Sig^ria^ Soa li fara la via di intertenere Don Federico[7] acio non pigli altro camino dice la Signoria Vostra dice bene, che li dara bone parole, et ne fara in modo non scapara di qua di parechi di, et essere necessario farlo tanto che le cosse siano assestate. — Di la risposta facta per V. S. a lambassatore del Duca di Austerliche[8] di non avere il modo di prestarli dinari, ne ringratia quella assai, dicendo la S. V. avere facto loffitio dil vero amico..... ligato, il quale non si dimenticara, et si persuada che non manco trovar la S. V. di..... et di effecti

dispostissimo verso quella, bastandoli lanimo di rendere di se..... certificando la S. V. che cosi como sta salva per quella cosi lei sara salda per..... ringratiando continuo con bone parole quella de li avisi da, et confortandola ad porseverare perche lei fara il simile, et quanto ad Sviceri conclude che vicinando al paise loro andara con li occhi aperti, et consultando le cosse sue a la zornata. Me ricomando sempre a V. Illma Sig^ria^.

Ex Castris[9] quarto Junij 1476.

Sottos: Servus

JOHANNES PETRUS PANIGAROLA.

A tergo: Ill^o^ et Excell^o^ principi duo Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani.

Con sigillo.

[1] *Préfato Signore,* le duc de Bourgogne.

[2] Messire *Olivier de La Marche,* qui allait partir pour se rendre à la cour de Milan.

[3] *Le comté de Ferrette.*

[4] *Strasbourg,* où le duc de Lorraine s'était retiré sous l'escorte d'une troupe de gendarmes français, et où les députés de la Haute-Alsace, des cantons suisses et de l'Autriche tinrent plusieurs assemblées en avril et mai 1476. (*Chronique de Lorraine,* l. c. t. III, p. LXX. — *Ochs, Histoire de Bâle,* t. IV, p. 324 et suivantes.)

[5] Cette promesse, renouvelée dans la lettre de Louis XI aux Suisses, en date de *Lyon,* 24 mars 1476, citée plus haut (*J. Knebel, Diarium,* l. c. p. 35 et suivantes), est rappelée dans deux lettres de Berne au roi du 31 avril et 1er juin 1476, où les Suisses en réclament l'accomplissement en termes aussi vifs que pressants. (*Minutes de la correspondance A, folio 456-460,* aux archives de Berne.)

[6] L'ordre de prendre les armes contre les Suisses n'était pas encore publié en Allemagne, mais l'empereur avait fait défendre aux villes de Strasbourg, de Bâle, etc., de porter aucun secours aux Suisses contre le duc de Bourgogne. (*J. Knebel,* l. c. p. 53.)

[7] Don Frédéric d'Arragon, prince de Tarente, auquel le duc de Bourgogne venait de donner un commandement important dans son armée.

[8] L'archiduc Sigismond d'Autriche qui était en guerre avec le duc de Bourgogne au sujet du rachat du comté de Ferrette, et qui soutenait les Suisses contre lui.

[9] *In Castris;* à la date ci-dessus le duc Charles était encore campé à *Morrens.*

CCXIX.

Jean-Augustin de Vimercato au duc de Milan.

Côme, 6 juin 1476.

Quelques Allemands, arrivés la veille à Côme, venant du camp du duc de Bourgogne, disent qu'il a reçu de nombreux renforts de la Flandre, mais que, depuis leur entrée au camp, ces troupes n'ont point touché de solde et ne reçoivent que les vivres; en sorte qu'il règne parmi elles autant de mauvaise volonté que de mécontentement. — Il en résulte un désaccord profond sur la question de savoir si, dans l'état de pénurie où l'armée se trouve, il convient ou non de continuer la campagne contre les Suisses, qui dit-on, se rassemblent en grand nombre à Berne, etc.

Baltazar, marchand bâlois, établi à Côme, croit savoir que l'armée bonrguignonne s'est avancée jusqu'aux portes de Fribourg (lisez Morat), où le duc avait noué des intelligences, mais que l'intrigue ayant été découverte à temps, 12 citoyens ont été décapités, etc.

Illustrissimo et excellentissimo Signor mio. Heri gionseno qua alcuni Todeschi quali venevano dal Duca di Bregogna, et dicono essere gionte in suo soccorso gente assai de le parte di Flandria, quali dopoi son gionte, non podeno haver dinari dal prelibato Duca, ne altro adiuto salvo del vivere[1], sono rimaste duna malavoglia et malcontente in modo che fra loro e grandissima discordia, maxime circa questo: an rebus stantibus in ista penuria se debia proseguir piu ultra vel ne, et dicono che li Svyceri ad Berna sono molto potenti et ingrossono a tuta via, pur ancora non sono saliti in loco alcuno.

Ceterum Baldesare da Basilea me ha dicto, pur questo non e ancora ben certo chel campo del Duca de Bregogna e ad Filiborgo[2], il quale era li per certo tractato, quale era

ne la citade et hora e discoperto, e dice essere dicapitato dodeci dessa citade, di qual cossa esso duca e rimasto molto sbigotito. Studiaro intendere la veritate et subito darone aviso a V. Illma Signoria, ala quale sempre mi ricomando.

Comi 6 Juny 1476.

Fidelissimus servitor

JOHANNES AUGUSTINUS DE VICOMERCATO.

A tergo : Illmo Principi etc. dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani ecc.

Mittantur per cabalarios in manibus magnici dni Cichj cito, cito, cito, quia important pro re ducali.

Cum sigillo.

[1] On a vu ci-devant par la dépêche de *Panigarola,* de Lausanne, 28 mai, n° CCXI, qu'une portion de la solde arriérée avait été distribuée aux troupes le 25 et 26 du même mois.

[2] Au lieu de *Fribourg* lisez *Morat,* dont les habitants, presque tous *romands,* s'étaient concertés avec le *comte de Romont*, leur légitime seigneur, pour lui ouvrir les portes de la ville et en chasser la garnison bernoise, commandée par Bubenberg. (*Schilling,* l. c. p. 333, et *de Roth,* l. c. t. II, p. 247-249.)

CCXX.

FR. PETRASANTA AU DUC DE MILAN.

Turin, 6 juin 1476.

Il apprend, non seulement par des soldats lombards et par des hommes d'armes italiens qui chaque jour désertent l'armée bourguignonne, mais aussi par des Bourguignons qui ont rejoint le sire de Château-Guyon en Piémont, que le camp est réduit à la plus grande

pénurie. — On parle de famine et de misère, de mauvais traitements et de meurtres. — Des gens dignes de foi et entendus dans le métier qui ont assisté à la revue de l'armée assurent qu'elle ne compte pas au-delà de 56 escadrons *(squadre)* d'hommes d'armes, composés de gens de toute sorte, mal montés, mal armés et mal vêtus, sur lesquels on ne peut guère compter. — Les gens de trait *(arcieri)* sont en nombre suffisant, bien que mêlés de bons et de mauvais soldats. — Les troupes venues des provinces bourguignonnes, et principalement celles de la Gueldre, étaient arrivées au camp en bon état. — Mais à l'heure qu'il est elles se trouvent dans le plus grand dénuement; elles ont vendu leur équipement et sont réduites à mendier pour vivre. — Par la même raison et à cause des mauvais traitements auxquels ils sont exposés, il ne restera au camp que peu d'Italiens, dès qu'ils pourront l'abandonner sans danger pour eux.

Dans ses divers entretiens avec des Bourguignons et particulièrement avec le seigneur de La Roche, gentilhomme accompli et bon soldat, qui a fait plusieurs campagnes, soit avec le roi de France, soit avec le duc de Bourgogne, et qui a pu se rendre compte des forces effectives dont l'un et l'autre peuvent disposer; l'envoyé milanais s'est convaincu qu'on avait l'habitude, dans ces pays-là, de grossir trois ou quatre fois le nombre des gens de guerre sous les armes. — Le seigneur de La Roche lui a certifié sur son honneur que le roi, avec toute sa puissance, ne peut pas réunir au-delà de 10,000 hommes d'armes bien montés; — que le duc ne peut jamais ou rarement atteindre ce nombre, et que même s'il y parvenait il ne pourrait les retenir longtemps sous les armes. — *Petrasanta* lui ayant démontré que le duc de Milan pouvait, d'un moment à l'autre, mettre sur pied un nombre de gens d'armes qui ne serait pas inférieur au chiffre sus-mentionné, le seigneur de La Roche en est resté tout étonné, — disant que, bien qu'on eût au-delà des monts une haute idée de la puissance des *Sforza*, il avait pu se convaincre par lui-même que la réalité surpassait encore tout ce qu'on en disait.

Illustris^mo^ et Excell^mo^ Signore mio, etc. *(Omissis omittendis.)* — Ceterum non solo per soldati Lombardi, che vengono o fugono ogni di di campo, como e Francesco da Labbadia qual passo heri per qui, et Rubino da Strata et altri homini darmi, ma etiam per Borgognoni proprij et di quelli di Monsignore Chiateguion[1] venuti ad esso, intendo le maggiori extremitate del mondo di quello campo,

maxime de mali trattamenti, povertate, caristia, assassinamenti.

E sono certificato da valenthuomini nel mestiero, quali sono stati presenti alle mostre, et hanno visto con diligentia et examinato il tuto, che in campo non sono ultra 56 squadre in tutto de homini darme[2]. Che sono anche squadrette male a cavallo, male armati, male vestiti et qui la piu parte guazamaglia. Ita che in somma gli pare poche genti utile, et de farne pocho concepto. Ve sono bene arcieri assay; ma tali et quali et chiurmaglia.

Et che molti di quelli del paese del Duca di Borgogna, maxime quelli del contato di Geldref[3], quali erano venuti assay bene in ordine, maxime con li petti armati, sono adesso riducti a tanta extremitate che hanno venduto li pettorali et vanno mendicando per amore di Dio, perche ne hanno denari, ne da vivere, et non possono partire. E anche per li cativi trattamenti pochi Italiani ci rimarrebbero quando se ne potessero venire via sicuramente.

Io piu volte ragionando con questi Borgognoni qua, maxime con Monsignore di Larocchia[4] quale e soldato, et gentilhomo schietto, et e stato col Re in campo molte volte, et cosi col duca di Borgogna, et sa rendere ragione di quello che fanno et possono fare luno et laltro, comprendo in somma et cosi conclude costuy, chessi Tramontani sempre danno fama di tre et quattro volte tanto de la gente che hanno. Giurami la fede sua che may il Re con il suo piu perforzo mette insieme pocho piu che circa 10^{m} cavalli utili de genti darme. Et a questo numero non agiugne raro o may il duca de Borgogna[5], et sel gli agiugne non li po mantenere molto tempo.

Quando io gli racontay quasi a homo per homo al meglio che puoti il numero de li soldati et cavalli utili de la S. V. chella ha de presenti, quali non sono mancho del detto numero, gli parsi un gran fatto, et stupendosi molto

de la grande possanza di V. S. disse che veramente Tramontani hanno piu voci che effetti : Et che la S. V. ha ben anche lei grande riputatione ultramonti, ma doppoi che luy e di qua, ha inteso non solo per me, ma etiam per altri essere piu gli effecti che la fama, ecc.

Da Torino 6 Giugno 1476.

Celsitudinis V.

Firmat. Devotissimus servulus

FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Per postas. Cito, cito, cito.

(Con sigillo.)

[1] Le seigneur de Château-Guyon, envoyé par le duc de Bourgogne en Piémont.

[2] Comparer les dépêches de *Panigarola* et d'*Appiano* de Lausanne, 10 mai 1476, n° CXCV et CXCVI ci-devant.

[3] Le comté, soit duché de *Gueldre,* Pays-Bas.

[4] Philippe Pot, seigneur de *La Roche-Nolay*, voir ci-devant la dépêche de *Petrasanta,* de Turin, 27 mai, n° CCIX.

[5] Comparer les notes de M. *Gachard* (appendice à l'histoire des ducs de Bourgogne par Barante, t. II, p. 704-705.)

CCXXI.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Du camp (de Thierrens), 6 juin 1476.

Rapport d'un capitaine envoyé par le duc de Bourgogne en reconnaissance du côté de Fribourg. — Après avoir traversé Payerne, territoire de Savoie à trois lieues du camp; ville que les Suisses ont évacuée depuis peu; le capitaine s'est avancé jusqu'à une lieue et demie de Fribourg, et, d'après ce qu'il a appris en route, la garnison de cette ville serait uniquement composée des gens du pays environnant, les soldats étrangers étant retournés chez eux. — Il a ajouté qu'on ne savait rien d'un rassemblement de l'ennemi de ces côtés.— Ces renseignements étant en contradiction avec ceux qui lui étaient parvenus d'ailleurs, le duc a fait partir sur le champ monseigneur le Grand-Bâtard et quelques autres capitaines pour explorer les routes et reconnaître le terrain aux environs de Payerne, et pour voir si, dans une ou deux journées de marche, l'armée pourrait s'y rendre commodément. Dans ce cas le duc se déciderait à transporter son camp à une lieue et demie ou deux lieues plus en avant, pour voir ce que les ennemis feront, etc.

Illustrissimo Signor mio. Questo S. mando heri sera Messer....[2] con alcuni homini darme et fanti oltra la montagna qui vicina[3] ad vedere che.... li era et che sentiva. Refferisce essere stato ad una legha e meza di Filiborgo[4] et aver passato Paerno[5] alias occupato da Suiceri nunc abandonato, territorio di Savoya ad tre leghe de qui, dove li vicino et di la a visto di..... a firmar li..... et che per quelli da Paerno et altri universaliter..... Filiborgo non li he guarnisone alcuna di soldati forestieri[6], ma si guarda per quelli di la terra tantum, et che li intorno non li e fama alcuna si mettano insieme, che pare stranio et contrario ali avisi si

hanno. P^to S. manda mo il Bastardo[7] ad vedere dicti loci presso di Paerno con alcuni altri, et per vedere se in una giornata o doe andara li col campo, dove vicino ad doe leghe se fermara poi, o ad una e meza ad vedere che farano li inimici, ecc.

Ex Castris sexto Junii 1476.

Firmat. Servus

J. PETRUS PANICHAROLA.

A tergo: Illmo principi et dno Galeaz Marie Sfortie vicecomiti duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Le duc, parti de *Morrens* le mardi 4 juin après-dîner, alla camper avec son armée *près du château de Beaulay*, en Savoie: il en partit le 6, etc. (*Lenglet*, l. c. t. II, p. 219.) C'est *Biolay-Magnou*, village vaudois, avec un ancien château, du cercle de *Mollondin*, district d'*Yverdon*. — L'armée campait sur le plateau de *Thierrens*, entre *Biolay-Magnou* à l'ouest et *Lucens* à l'est. (Voir la dépêche suivante de *Panigarola*, du 8 mai.)

[2] Nom illisible.

[3] Les hauteurs qui séparent le bassin de la *Broye* de celui de la Sarine.

[4] *Friborgo*, Fribourg.

[5] *Payerne*, petite ville fortifiée sur la route actuelle de Lausanne à Berne, par Morat, chef-lieu du district de même nom, canton de Vaud. Les Suisses qui s'étaient emparés de Payerne dans la campagne d'automne de l'année précédente, avaient abandonné la place pendant que le duc de Bourgogne était campé à Lausanne. (*Schilling*, p. 310.)

[6] Voir la dépêche datée de *Lugano*, 1er juin, n° CCXVI.

[7] *Antoine* dit le *grand bâtard de Bourgogne*, maréchal-général de l'armée du duc Charles.

[8] Bien que la dépêche ci-dessus soit datée du 6 juin, elle doit avoir été écrite le *5 au soir*, après le *coucher du soleil*, puisque le duc de Bourgogne se porta le lendemain sur *Estavayer*, suivi de l'*ambassadeur de Milan*. (*Lenglet*, l. c.)

CCXXII.

JEAN RONCO [commissaire de Pallanza]
à J. A. de VICOMERCATO, chevalier, commissaire général
à Côme.

(Pallanza, sur le lac Majeur, 8 juin 1475.

Il mande que peu de jours auparavant le capitaine *Troylo*, s'étant avancé du côté des Suisses à la tête d'une colonne de gendarmerie bourguignonne, a rompu et dispersé un rassemblement de six mille allemands qui (pour la plupart) ont été tués. — Lui-même n'aurait perdu que 300 hommes, et ce serait la troisième rencontre où l'ennemi aurait été entièrement défait. — Les Suisses pour avoir la paix auraient, dit-on, offert au duc de Bourgogne de lui payer 80,000 florins du Rhin, et de lui restituer le butin pris à Grandson. — Mais le duc aurait refusé, en disant qu'il était décidé à les détruire, à moins qu'ils ne se missent totalement à sa discrétion, etc. — Les Haut-Valaisans occupent les passages des Alpes et ne cessent pas de faire des courses dans les terres de la maison de Savoie.

Magnifice et exhimie doctor ac strenue miles major plurimum honorande. Dandomi aviso ad V. M. di quanto ho circha la materia de la quale ad essa M. V. gli ho scripto li di proximi, dico che.... di proximi Troylo capitaneo del duca di Borgna *(sic)* si a traynati fora de Filinborgo persone sexi m. di essi Alamani, li quali sono morti tuti quanti, perseguitando luy con la gente sua darme et denante et de dreto, et de la gente predicta non sono morti se non persone 300[1], et gia fine a qui dicti Alamani sono stati fracassati e rotti tre volte. Ceterum dicti Alamani sono proferti ad predicto duca dargli octoginta m. florini de Reno et anche restituirgli el cariazo tuto quale essi Alamanni gli havevano tolto, ma el predicto duca non ha voluto acceptare

anze se delibera totalmente desfargli talmente o che li sarano subditi soy o che piu tosto gli lassara el dominio suo, quando che non mandi ad executione la deliberatione sua contra loro Alamani[2]. Quilli de Valexio stano ali passi e vano stracurrendo ogni giorno per il paese di la Savoja. Offerischo ali piaceri de V. M. ala quale me ricomando.

Ex Pallantia[3] die 8 juny 1476.

JOHANNES RONCO de Pallantia,

ducalis commissarius hac majore recomandatione.

A tergo: Magnifico et eximio doctori ac strenuo militi domino Johanni Augustino di Vicomercato ducali consiliario et comissario etc. dignissimo majori plurimum honorando.

Cum sigillo.

[1] Il s'agit ici de l'expédition du comte de Romont, soit du capitaine *Troylo,* son lieutenant, dont il est parlé dans la *Chronique des chanoines de Neuchâtel* (*Neuchâtel*, 1839, p. 32) : « Le duc Charles ordonna sur » la fin de mai huit mille Bourguignons sous l'autorité du comte de » Romont pour faire sac et pillage à l'entour de *Morat*, etc. »

[2] Ce renseignement inexact parait se rapporter aux négociations suivies à Bâle par le chevalier de Rechberg, envoyé de l'empereur pour le rétablissement de la paix. (*Lettre de Berne à Bâle, du 29 mai 1476*, citée par *Rodt,* l. c. t. II, p. 138, note 1.)

[3] *Pallantio, Palanza,* ville du royaume lombardo-vénitien, à l'occident du lac Majeur.

CCXXIII.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, 8 juin 1476.

Plusieurs seigneurs napolitains, venant du camp du duc de Bourgogne, savoir : le baron *de la Torrella, Antonello de Campobasso,* et d'autres, sont conduits par l'envoyé de Naples, *Palomaro*, à la cour de la duchesse de Savoie, où l'ambassadeur de Milan, *Appiano*, se rencontre avec eux. — L'entretien roule sur l'armée bourguignonne, les seigneurs napolitains parlent du bel ordre que le duc de Bourgogne a établi dans son camp, et du grand nombre de gens de guerre qu'il y a rassemblés. — Ils disent qu'il y a une grande différence entre l'état actuel de cette armée et ce qu'elle était au moment de la revue (du 9 mai) ; les troupes qui alors étaient assez mal armées, sont maintenant bien pourvues d'armes de trait, de piques à longues hampes, de targes, etc. ; en un mot ils vantent à l'envi l'un de l'autre la puissance du duc de Bourgogne.— *Appiano* croit qu'ils parlent contre leur conscience ; d'autant plus qu'il apprend que ces napolitains sont venus à Gex pour faire transporter en Bourgogne les bagages et autres effets du prince D. Frédéric, qu'ils avaient déposés dans cet endroit.

Panigarola écrit à son confrère *Appiano* qu'il est indispensable d'établir de nouveaux relais de poste à cheval à cause de l'éloignement du camp, et l'invite à faire le nécessaire pour que chacun des courriers expédiés du camp par le premier soit escorté, d'une station à l'autre, par un des chevaucheurs milanais attachés au second, afin que les courriers voyagent en toute sûreté.

Illmo et Exmo Signore mio. — *(Omissis omittendis.)* — Heri venne qua il Barone de la Torrella, Antonello de Campobasso, Hector Spina et parechi altri napolitani[1]. Essi Barone et Antonello cum Pallomaro andarono a Corte. Io subito mi trovay la. Ipsi erano gia giunti a Madama[2]. Et predicavano del grande ordine che monsignore de Borgogna ha misso ne le gente darme, del grande numero de la

gente che lhaveva in campo, quanta differenti era de veder hora quel campo a quel che lera quando Sua Signoria vide quella monstra[3], perche erano meglio armati et meglio in ordine senza comparatione, et questa parte credo sia vera per larme che lha facte dare dapoy, per la quantita de archi, de frize, de lanze longhe et de tarchoni facti condure in campo, perche hora pareno gente armate, dove prima erano gente assay desarmate, et in summa mettevano monsignore de Borgogna in la maggiore gloria che sapevano et potevano predicare. Credo pur che in qualche cosa parlasseno contra conscientia. Questa matina ho inteso che sonno venuti per condure queste robbe che sonno qua in Borgogna. De quello seguira avisaro.

Zohanne Petro Panicharolla me ha scripto essere necessario mutare le poste da Genevra in qua, perche essendo dilongato el campo bisogna levare uno cavallaro de quelli da Genevra et un altro de quelli dAgnone[4], et fare una posta piu del usato, et chio voglia provedere a una posta che dimorara a Rollo[5] duy suoy cavallari, accio che nullo di quelli de V. S. cavalchi senza uno de li suoi, et lo simile fara cum quelli de Genevra, cioe mandara duy altri suoi cavallari a stare a Genevra, che cavalchano uno de loro quando cavalcara uno de quelli de V. S^ia^. Spero debbiano caminare sicuri. Et si sara avisato de cosa alcuna faro fare tutte le provisione possibile.

Ex villa Gay die 8 junij 1476.

Ejusdem Sublimitatis Vestre

Devotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo Principi, etc. domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti ducali *(sic)* Mediolani.

Per postas; cito, cito, cito.

Cum sigillo.

[1] Tous les trois faisaient partie de la suite du prince de Tarente.

[2] La duchesse de Savoie.

[3] La revue passée par le duc Charles, près de Lausanne, le 9 mai. Dépêche de *Panigarola*, n° CXCV ci-devant.)

[4] *Da Nyone*, Nyon, près Genève.

[5] *Rollo*, Rolle, petite ville sur le lac de Genève, entre Morges et Nyon, canton de Vaud.

CCXXIV.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Du camp en avant de Lucens, 9 juin 1476.

Le duc de Bourgogne est parti du camp de Bioley (le 7 juin) et s'est avancé, avec toute l'armée, à trois lieues de là du côté d'Estavayer. Le nouveau camp est assis dans une position spacieuse autant que forte, aux environs de Montet, à quatre lieues (ouest) de Fribourg. — Il y restera jusqu'à ce qu'on sache si les Suisses qui occupent Morat, ville fortifiée de la *Souveraineté de Savoie*, à environ trois lieues du camp, évacueront la place ou voudront soutenir un siége. — Sur ce point les opinions sont partagées ; mais on a lieu de croire que l'ennemi tentera de se maintenir dans cette place, qui est la clé des passages conduisants à Fribourg (et à Berne) ; — on dit même que les Suisses commencent à rassembler des forces aux environs. — Chemin faisant le duc Charles avait fait voir son armée, colonne par colonne, aux ambassadeurs et aux seigneurs étrangers qui le suivaient. — Tous conviennent que cette armée est aussi belle que nombreuse. Les troupes d'ordonnance avaient touché la veille un second mois de solde.

Le gouverneur de Nice, Antoine d'Orlier, est venu résider au camp. — Bien qu'il soit souvent admis dans la tente du duc de Bourgogne, ce seigneur est rarement appelé à prendre part aux délibérations du Conseil. — Le frère de la reine d'Angleterre, *Antoine Wydville, lord de Scales*, qui était arrivé vendredi (7 juin) au camp, a été reçu par

le duc de la manière la plus gracieuse ; — il y demeurera deux ou trois jours, puis il retournera en Angleterre.

Le bruit se répand à l'instant dans le camp, que le cardinal de St-Pierre-aux-Liens (Julien de la Rovère) a fait son entrée à Lyon, où il a été honorablement reçu en qualité de légat du Pape ; — mais on dit qu'il n'est pas libre d'en partir à sa volonté. — On ajoute que le roi de France est toujours à Lyon ou dans les environs de cette ville.

Dans la matinée du 8 juin, on vint dire au duc que les Suisses, rassemblés à deux lieues de là, faisaient mine de vouloir attaquer le camp. — Sur cette nouvelle le duc Charles fit immédiatement prendre les armes aux troupes, qui sortirent du camp en bon ordre, colonne par colonne avec l'artillerie et occupèrent les hauteurs voisines. — Là on apprit que l'ennemi fort, disait-on, d'environ 6,000 hommes, s'était porté sur Avenches à une lieue et demie du camp. — Vu l'heure avancée le duc fit rentrer les troupes dans leurs cantonnements ; remettant au lendemain, dès le point du jour, d'en sortir pour marcher à la rencontre de l'ennemi et le combattre avant qu'il reçoive des renforts. — Les capitaines s'accordent tous à dire, qu'en continuant à maintenir un ordre aussi parfait dans cette nombreuse armée, elle doit remporter la victoire, quelle que puisse être la force numérique des Suisses.

Comme par suite de ces nouvelles on s'attend à une bataille pour le jour même ou le suivant, le duc étant en tout cas décidé à s'avancer contre l'ennemi, le départ de messire Olivier de La-Marche est différé, bien qu'il ait reçu ses dernières instructions pour Milan.

Trois cents lances et une partie des gens de pieds qui tenaient garnison dans les lieux environnants, ont rejoint l'armée au camp (de Montet) dans la journée du 8 juin.

Illustrissimo Signor mio. Non heri laltro scrissi ad V. Ex^tia^ a compimento di tuto[1]. Heri non scrissi per non aver cavalarj, sono hogi zonti Bernardino Beletro et laltro cavalaro, per li quali intendo le poste ritornate, saro piu sollicito da hora avanzi.

Heri questo Illmo S. parti col campo[2] et vene ad allogiarse piu nanzi a tre leghe, presso a Stavagli vicino a doe leghe a Filiborgo di queste leghe di Alamagna, in un sito spatioso e forte ; hogie se li e firmato per intendere che fanno li inimici, e vedere se quelli Suiceri che sono dentro

da Morato[3] loco di Savoya qui vicino pur a tre leghe, voleno abandonare il loco o aspettare il campo. Chi dice tegnira, chi dice non, ma per quello si sente, si crede Sviceri farano dimostratione di tenerlo, perche e passo intorno a Filiborgo, e se intende che si amassano in camino. Vegnendo questo S^e mi monstro questa soa gente bataglia per bataglia che certo ad ogniuno e parsa digna compagnia. La paga seconda e stata data ali soldati di lordinanza in questo loco.

Il governatore de Niza[4] e venuto a stare in campo e stassene cosi, non tropo domandato ali consigli pero, pur va spesso da p^lo S. El fratello di la regina de Ingliterra Monsig^re de Scales e gionto in campo che venerdi....[5] questo S. li ha facto careze e li mando incontra; stara doi o tri di, e poi partira per ritornare in Ingliterra.

Si e dicto hogie chel cardinale Sancti Petri ad vincula era intrato in Lione et era stato acceptato per legato honorifice[6], pur non poteva partire a suo piacere. Item che la M^ta del Re era li intorno ancora.

Heri passato, prima di mezo di vene nova che li Suicerj erano vicinj a doe leghe et venivano assaltare il campo. Subito questo S. fece metere tutol campo in arme, et la S. Soa gli armo, deinde fece ussire dil campo tuti li coloneli per ordine in bataglia et lartiglia *(sic)*, e guadagno il monte, dove stando fo certificato, li inimici erano andati a campo circa 6^m ad Avanchia[7] qui vicino a una legha e meza, per il che considerato lhora tarda ritorno in campo, e..... se hora nanzi di parte per andar a socorere dicto loco o trovarli li intorno, prima che piu ingrossano, perche si e dicto non se li sono firmati; como succedera rinforzo V. Ex^tia ala quale me riccomando se altro accadesse che Dio non voglia..... Tuti questi capitanei dicono pero servando questo ordine tanta gente como sono, se ben li Suicerj fossino grossissimi, la victoria essere nostra. Idio ne tene la bilanza.

Per questa novita sopravenuta, perche hogie o domane si stima la bataglia con li inimici, quali questo S. intende omnino como dice andare a trovare, Monsignore di la Marchia[8] e restato di partire, quale era in puncto et expedito. Si la bataglia sara de proximo restara fino sia facta. Si minus si ne vegnira dala S. V. subito.

In campo heri zonsero 300 lanze e certi fanti de quelli de questo S. che erano qui intorno in guarnisone. Quid fiet ulterius, avisaro la V. Ext^tia^ ala quale mi ricommando.

Ex Castris 9° Junij ante Lucens[9].

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panicharolla.

A tergo: Illustrissimo principi etc. domino Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] La dernière dépêche de *Panigarola* est datée du *6 juin.* (Voir le n^o^ CCXXI ci-devant.)

[2] Bien qu'elle soit datée du 9 juin, la présente dépêche parait avoir été écrite *la veille au soir,* c'est-à-dire le 8 juin, après le coucher du soleil; ainsi que cela se vérifie au moyen du journal publié par *Lenglet* (l. c. t. II, p. 219), où il est dit que le duc Charles, parti le 6 juin de son camp près de *Biolay-Magnou,* campa le 7 à *Montet, près d'Estavayer,* y resta le 8 et en partit le 9, *après-dîner,* pour aller mettre le siége devant Morat. — *Montet* est un village situé sur la hauteur entre Estavayer et Payerne, à la croisée des routes qui, d'Yverdon et d'Estavayer, conduisent à Fribourg; ce village enclavé dans le canton de Vaud, appartient aujourd'hui au canton de Fribourg, district de la *Glane.*

[3] *Morato,* Morat, ville et château fortifiés sur le lac de ce nom, appartenant à Jacques de Savoie, comte de Romont, dont les Bernois s'étaient emparés par surprise le 16 octobre 1475.

[4] *Antoine d'Orlier, gouverneur de Nice,* envoyé par la duchesse de Savoie à l'armée du duc de Bourgogne. (*Guichenon, Histoire de Savoie,* t. I p. 566.)

[5] *Antoine Wydwille, lord de Scales* (ou d'Escales), frère d'*Elisabeth,* femme d'Edouard IV, roi d'Angleterre. Antoine était fils de Richard, comte de Rivers et de Jacqueline de Luxembourg (M^e^ *Du Pont,* notes

sur *Commines*, t. I, p. 244). *Jacqueline* était sœur du connétable de St-Paul, décapité à Paris à la fin de l'année précédente. (*Anselme, gr. off.*, t. III, p. 726.)

[6] Voir la chronique de Louis XI (*Lenglet*, l. c. t. II, p. 131) et les dépêches de *Panigarola*, en date de Lausanne, 8 mai 1476, n° CXCIII.

[7] *Avanchia*, Avenches, ville vaudoise entre Payerne et Morat, à 1 ½ lieue de cette dernière place, et à moins de trois lieues de *Montet* où l'armée bourguignonne était campée (*Schilling*, p. 323-324). Il est à remarquer que, depuis que le duc Charles avait levé son camp de Lausanne pour marcher sur Morat, ce prince manœuvra de manière à rester constamment en communication avec la Bourgogne par les routes qui d'Yverdon tendent à *Thierrens*, à *Estavayer* et à *Montet*, où l'armée campa successivement.

[8] Messire *Olivier de La Marche*, capitaine de la garde du duc Charles, qui l'avait désigné pour remplir auprès de Galeas Sforza une mission confidentielle, mais qui n'était pas encore parti pour Milan.

[9] L'ambassadeur milanais avait déjà quitté le 6 ou le 7 juin les environs de *Lucens* (chef-lieu du cercle de ce nom, district de Moudon), pour suivre le duc de Bourgogne à Estavayer et à Montet. (Voir *Lenglet*, l. c.)

CCXXV.

Jean-Pierre Panigarola au duc de Milan.

Du camp (de Montet) 9 juin 1476.

Le lord de *Scales*, frère de la reine d'Angleterre, qui s'était rendu au camp du duc de Bourgogne, auquel il avait offert de prendre part à la bataille qui se prépare, — apprenant que l'ennemi était tout proche, a brusquement pris congé du duc et s'est éloigné au grand scandale de toute l'assistance, qui attribue son départ à un manque de courage. — Le duc lui-même s'en est moqué, disant que c'est *la peur* qui l'a fait partir.

Dans cet instant toute l'armée lève le camp pour aller mettre le siége devant la ville de Morat.

Illustrissimo S. mio. Monsignor di Scales fratello di la regina de Ingliterra[1] che era venuto a visitare questo S. e offertosi volere stare a la bataglia. Intendendo laltro heri che li inimici erano qui presso, et che si credeva quello di trovargli, domando licentia, excusandosi non potere stare e cosi lebe et si ne ando; el che li e stato atribuito a gran vilta et mancamento di animo et di honore. Questo S. con mi si ne he riso dicendo: per paura si ne he andato.

. . . . . .

. . . . . .

In questa hora[2] si levamo per andare a meter il campo a Morat o intorno e assidiare la villa : dil successo suo avisaro domane V. S. ala quale me ricomando.

Ex Castris 9 Junii 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo : Illustrissimo Principi etc. dno Galeaz Maria Sfortie Vicecomiti duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Voir la précédente dépêche de *Panigarola,* du même jour, à la note 5.

[2] « Le duc partit avec son armée (de Montet) le *dimanche 9 juin,* » *après-dîner,* et alla camper devant la ville de *Morat,* au pays de *Sa-* » *voye.* » (*Lenglet,* l. c. t. II. p. 219.)

CCXXVI.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, 10 juin 1476.

Le seigneur de *Rivarolo*, maître d'hôtel de la duchesse de Savoie, revenu la veille au soir du camp du duc de Bourgogne, a apporté la nouvelle que dans la journée du samedi (8 juin) l'armée a été sur le point d'en venir aux mains avec les Suisses, qui s'étaient montrés dans le voisinage au nombre de 6 ou 7 mille hommes. — Averti de l'approche des Suisses par le comte de Romont, qui s'était porté à la rencontre de l'ennemi, le duc se mit aussitôt en mouvement pour soutenir son avant-garde. — A l'approche des Bourguignons les Suisses se jetèrent dans les bois, où le duc ne jugea pas à propos de les suivre. — Le seigneur de *Rivarolo* fait le plus grand éloge de l'ordre admirable avec lequel les troupes ont répondu au premier cri d'alarme; chaque corps s'étant spontanément rendu à son poste, sans attendre le commandement, en se conformant aux prescriptions de la dernière ordonnance, etc. — La rentrée au camp s'est effectuée avec le même ordre. — Tous ceux qui reviennent de l'armée tiennent le même langage.

Le seigneur de *Rivarolo* ajoute que le duc s'apprêtait à lever le camp, le jour suivant, pour se porter à *Morat*, ville peu considérable mais forte, qui appartient au comte de Romont; — les Allemands y ont laissé une garnison d'environ 1,500 hommes. — On s'attendait généralement à une bataille prochaine, si même elle n'a déjà eu lieu avant que l'armée ait eu le temps de fortifier son camp devant Morat.

Il a appris en outre, chemin faisant, que dans la journée précédente (9 juin) les Valaisans ont surpris et brûlé Vevey, ville florissante au bord du lac à environ 4 lieues de Lausanne. — On assure que l'ennemi avait avec lui un certain nombre de soldats italiens, et l'on va jusqu'à dire parmi le peuple que ceux-ci ont été envoyés aux Valaisans par le duc de Milan.

Messire Philibert de Compey, seigneur de La-Chapelle, se rend à l'armée pour prendre part au combat. On assure que dans le camp, chacun est impatient de livrer bataille, et que les troupes sont satis-

faites depuis qu'elles ont reçu de l'argent, des armes, etc. — Du reste *Appiano* se contente d'écrire ce qui se dit autour de lui, s'en remettant d'ailleurs aux renseignements plus précis transmis directement au duc de Milan par *Panigarola*.

Illustrissimo et excellentissimo Signore mio, ricomandandomi sempre ala bona grazia di Vostra Sublimita..... Mentre che superfluo me paria scrivere cosa alcuna de le occurentie de campo, perciocche Zohane scrive sempre largamente et la verita; nondimeno essendo venuto herisera tarde, Rivarolo Maestro di casa[1], dal campo, disse che sabbato Monsignore de Borgogna e tuttel campo credevano apizarse cum Alamani, poiche erano comparsi da 6 in 7m persone in certo loco. Cum li quali Monsignore de Romont andava per appontarle insiema, e subbito ne aviso prefato Monsignore de Borgogna, et.... molto ordinatamente andava per trovarli, ma essi sentendo sua venuta se redussono in un certo boscho: Sua Signoria non li volse seguire, et dice de questo ordine mirabilia, et che ad un crido deve andare ali ordini suoi, senza essere comandati, et che senza comparatione sonno piu gente meglio armati et meglio in ordine de omne cosa che non erano quando fu fatto la monstra, et pur retornava al gran ordine, col quale vano quelle gentedarme per camino, in octo collonnelli, et ciascheduno collonello tanto ordinato, videlicet squadra per squadra cum loro arceri, et fantarie dogni sorte, ordinatamente, che non se porria divisare meglio, et a questo medemo parlare concorreno le gente che vengono da la.

Disse appresso che heri andava col campo a Morato[2], terra chera de Monsignore de Romont, quale non e gran terra, et li sonno dentro mille cinquecento Alamani vel circha, et se crede generalmente per ogniuno, che fra pochissimi giorni si appizara la battaglia, et forse se porria apizare hogi avanti chel campo intorno Morato fosse fortificato.

Ha reportato anchora che Valessani presono heri Vives[3] et lhanno brusata, chera bona terra e grossa, presso Losanna 4 leghe. et se dicto hanno cum loro molti fanti italiani et alchuni vogliono dire mandati per Vostra Excellentia, ma persone de conditione ne grado non dicono gia questa parola. *(Omissis omittendis.)*

Monsignor de la Chiapella[4] va in campo per ritrovarsi a questa battaglia et pare, secondo se dice qua, che tutte le gente del campo vadano voluntera ad essa battaglia, et tutti stiano contenti, hora che hanno havuto denarij, arme, archi a sachomano, forze et lanze, etc. Io scrivo zanze come se refferiscono qua, remettendomi ala verita, come Zohanne[5] debbe scrivere larghissimamente. Ala Celsitudine Vostra me ricomando.

Ex villa Gay die 10 Junij 1476.

Il. Celsitudinis V.

Firmat. Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrismo et Excellmo domino Galeaz Marie Sfortie duci Mediolani etc.

[1] *Geoffroi* (des comtes de San-Martino), *seigneur de Rivarolo*, en Piémont, maître d'hôtel et favori de la duchesse de Savoie. (*Guichenon, Histoire de Savoie*, t. I, p. 568 et 1115.)

[2] *Morato*, la ville de Morat.

[3] Les Haut-Valaisans, de concert avec le capitaine *Zurkinden*, châtelain bernois, et les gens du Simmenthal et de Gessenay, passèrent la montagne de *Jamon* dans la nuit du 7 au 8 juin, surprirent d'abord la petite ville et le château de *La Tour-de-Peyls;* puis, le lendemain, 9 juin, ils entrèrent à *Vevey*, dont les habitants s'étaient enfuis à l'approche des Allemands, pillèrent la ville et se retirèrent après y avoir mis le feu. (*Schilling*, p. 313. — *J. de Müller*, l. c. t. VIII, p. 56.)

[4] *Philibert de Compey, seigneur de La Chapelle.*

[5] *Jean-Pierre Panigarola*, ambassadeur milanais, qui suivait tous les mouvements de l'armée bourguignonne.

CCXXVII.

Jean Pierre Panigarola au duc de Milan.

Du camp devant Morat, 10 juin 1476.

Il se réfère à sa dépêche de la veille, annonçant que le duc de Bourgogne était sorti de son camp pour se porter au-devant de l'ennemi qu'on supposait campé à Avenches. — Chemin faisant on apprit que les Suisses sortis au nombre de 600 (et non de 6,000) de Morat, où ils tiennent garnison, étaient rentrés dans la place. — Morat, dont les Suisse se sont emparés dans la guerre actuelle, est la dernière ville de la Souveraineté de Savoie (du côté de Berne.) — Elle est bâtie sur une colline qui domine le lac de même nom. à trois lieues nord de Fribourg, et entourée de fortes murailles et de fossés. — La place paraît bien pourvue de gens de guerre et d'artillerie, à en juger par les démonstrations de la garnison, qui dès que l'armée bourguignonne a paru sous ses murs, a tenté plusieurs sorties, et ouvert contr'elle un feu de grosse artillerie, dirigé tant sur la route qui côtoye le lac, que du côté de celle qui vient de Fribourg. C'est de ce côté-ci, qui est dominé par des hauteurs boisées, que les assiégés auraient le plus de chance d'être secourus.

La veille (9 juin) au soir, le duc de Bourgogne ayant pris position sur une colline à une demi lieue de Morat, a fait défiler devant lui toutes ses colonnes, qui se sont rangées en bataille sur les hauteurs en vue de la place, afin que la garnison suisse pût juger de la grande puissance de l'armée assiégeante. — Vers la fin du même jour, un premier engagement a eu lieu entre les Bourguignons et la garnison qui s'apprêtait à incendier le village (de Meyriez) qui touche aux murailles de la ville; on a fait quelques prisonniers, dont deux ont subi un interrogatoire. — Ils s'accordent à dire que la place est bien pourvue de vivres et d'artillerie, et que la garnison, forte d'environ 2000 hommes, est résolue à se défendre; que les Suisses (des cantons orientaux) avaient refusé leur concours pour la défense de Morat, cette place n'étant pas comprise dans le territoire fédéral *(non e suo paese)*, mais que si le duc franchissait les limites de ce territoire, ils s'uniraient à leurs confédéres pour le repousser. — L'un des prisonniers suisses

a ajouté que la bannière de Berne était sortie de la ville pour marcher au secours de Morat, et qu'il était surpris qu'elle ne fût pas encore arrivée.

Dans la matinée (du 10), le duc, accompagné de ses principaux capitaines, a fait une reconnaissance générale autour de la place, ordonnant de détruire tous les villages environnants du côté de Fribourg. — Par contre, il a fait occuper l'un des faubourgs de Morat (Meyriez), auquel l'ennemi avait tenté la veille de mettre le feu; — en attendant que la place soit entourée de toute part, ce qui sera fait dès le lendemain. — Quant au duc, il se propose d'asseoir son camp sur une hauteur voisine, dans une forte position qu'on s'attachera à rendre encore plus forte; — il a déjà distribué aux divers corps de l'armée les quartiers qu'ils doivent occuper autour de la place assiégée.

Suivant les rapports des espions envoyés à la découverte par le comte de Romont et d'autres avis qu'on reçoit journellement, il ne paraît pas que ni les Zuricois, ni les gens de la ligue inférieure *(Supra Rheno)* se soient réunis en armes jusqu'au moment présent. — Les bannières de Berne, de Fribourg et de Soleure se sont mises en marche, mais elles n'ont pas encore opéré leur jonction. — On estime à 8,000 hommes au plus la force de ces trois bannières prises ensemble. — Le plan du duc Charles consisterait à réduire Morat à ne plus pouvoir tenir; — la place prise, il se portera aussitôt contre Berne, ville qui n'est pas très forte. — Si dans l'entrefaite les Suisses venaient au secours de Morat, il les combattrait, sinon il irait en avant pour profiter de l'inaction des confédérés, qui paraissent épouvantés du nombre de ses troupes, ensorte qu'il a tout lieu de compter sur le succès de son entreprise. — C'est aussi l'opinion qui règne dans le camp parmi les hommes expérimentés : ils pensent que les Suisses, bien que fiers et glorieux de leur succès à Grandson, ne se hasarderont pas à venir chercher l'ennemi à Morat; — qu'ils suivront plutôt les avis du roi de France, qui leur conseille d'éviter les chances d'un revers de la fortune en se tenant chez eux sur la défensive, pour faire consommer le temps au duc : car on dit les Suisses maîtres dans l'art de défendre les places et de disputer le terrain à l'ennemi pieds à pieds.

La veille (9 juin), le comte de Romont avait amené au camp environ 800 hommes de pieds des milices vaudoises, armés d'arquebuses et de mousquets. — Il a laissé à Romont environ 2000 combattants, qui d'un moment à l'autre peuvent, au besoin, rallier le camp. — On est obligé de convenir que l'armée réunie devant Morat est aussi nombreuse que bien ordonnée. — Les plus vieux capitaines italiens disent qu'elle est plus forte que celle que le célèbre *François Sforza*, premier duc de Milan, commandait à *Caravaggio*. — Le comte Julio

(d'Aquaviva) et ses Napolitains assurent qu'ils n'ont jamais vu une réunion aussi nombreuse de bonnes troupes, et ce qui leur paraît plus difficile à comprendre, c'est comment il a été possible, après une défaite et pour ainsi dire sans argent, de rassembler de nouveau une pareille armée.

Illustrissimo Signor mio. Per le mie di heri la S. V. avera inteso como questo Exmo Sig. haveva deliberato levar il campo, et veniva per trovar li inimici che doveano essere acampati ad Avanchie, o li intorno[1]. Per camino se intese non se li erano firmati, ma solum avevano facto una vista ritornandose ad Morato dove erano in guarnizone una lega piu la, et erano stati circa seicento in tuto. Questo Morato e lultima terra di Savoya[2], suxo la cima di uno laco, vicino a Filiborgo a doe leghe[3], in capo di una vale, forte de mura et fossati, como dicono[4], occupata per Suiceri in questa guerra. La quale di gente et artilleria si monstra ben fornita a le demonstratione a facto dopoi che qui siamo venuti in uscire ala scaramuza e tirare di spingarde grosse, da un canto a lo laco, da laltro la montagna verso Filiborgo apta molto per sito di paese, ad soccorrere la terra. Qui p^to S. heri sera vene logiandosi suxo un pogio vicino a mezo miglio a la terra[5] facendo passare tuti li coloneli e gente darme piu ananzi in bataglia suxo uno altro pogio ad un tracto darco, a cio quelli di la terra vedessino la potentia grande : con li quali alcuni deli nostri suxo la sera vedendo che brusavano uno villagio contiguo a la terra[6] si apizorono, e presono doi di loro. Li quali examinati refferiscono quello che da piu loci si sente, cioe dentro esserli circa 2^m homini da fanti, la terra ben fornita de victualie et artigliaria disposta di tenere[7], et che li Suiceri non vegnirano qui a combatere perche questo non e suo paese, ma quande vadano sul suo ne sara risposto[8]. Questo dice luno, in tuto laltro si accorda, salvo che dice la bandera di Berna essere fori, et che si maraviglia hogie non siano

venuti qui como aviano promisso. Stando mo cosi questo S., stamatina con li capitanei e andato sopravedendo intorno ala terra facendo brusare li villagij circonstanti verso Filiborgo, et perche quelli di la terra cominzoron a brusare li borgi, in uno di essi a ordinato se li logieno alcuni deli fanti, el che e facto fino che domattina andara a metere il campo a la terra intorno[9], e la Soa S. lozara li vicino sopra un monte forte e ordinara fortificarlo piu, cosi in tal forma a gia distribuito li quartierj a li soldati como si acamparano a la terra.

Per le spie che ha Mons^re^ di Romont et li avisi continui non si sente quelli de Suric de qua, ne sopra lo Rheno li altri siano anco insieme, quelli da Berna, Filiborgo e Soloura anno ben fora la bandera per amasarsi, e fino qui non sono insieme[10], dicono etiam queste tre non ponno passare octo millia homini al piu. Si che le cosse fino a questa hora stanno in questi termini. P^to^ S. mi a dicto delibera acampare a questa terra et averla che non potra tenere. Auto andara ananzi a campo a Berna, qui vicina ad tre leghe[11] che non he forte. Si interim Suiceri vegnirano a socorere questa terra li combatera, si minus tirara ananzi como e dicto. Et tra per non essere forte Berna, tra che questi pare stiano sbigottiti vedendo la S. Soa cosi grosso li pare el pensiero li andara facto. E ben opinion di alcuni et chi intende che questi Suicerì non vegnirano a combatere, poi che essendo loro victoriosi e superbi per la rotta data fino qui, non se siano mossi, ma abiano patito p^to^ S. venire cosi grosso tanto ananzi; et che persuasi dal Re di Franza, non si metterano a periculo piu di fortuna, ma starano ale terre et si deffenderano, per fare questo S. consumar tempo, perche loro sono maestri di fortificare e tenere terre. Che seguira mo ala giornata avisaro V. Ex^tia^.

Heri Monsig^re^ di Romont meno in campo da circa 800 fanti schiopeteri e balestreri di le cernede di questi paesi,

circa 2m combatenti a dentro di Romont qui vicino che tuti al bisogno sarano in campo. Per ogni uno si cognosce questa essere una gran gente che a qui pto S., ala quale a facto dare di molte arme, ed ogni di ingrossa, e certo fa bel vedere. Questi capitanei vechj italiani, dicono essere magior campo che quello che la felice memoria di S. V. patre a Caravazo[12]: el conte Julio et questi soi dicono non videno mai il magiore; e quello che pare sia piu difficile ad credere he che senza dinari si po dire, seguita la rotta, habij remisso tanta gente. Che seguira a la giornata avisaro V. Extia, ala quale me ricomando.

Ex Castris contra Morat, 10 Junii 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo: Illmo Principi et Exmo dno dno Galeaz Maria Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] Voir les dépêches de *Panigarola*, en date du 9 juin, n° CCXXIV et CCXXV.

[2] La juridiction de l'ancienne seigneurie de Morat, donnée en appanage au comte de Romont en 1471, sous réserve de la souveraineté du duc de Savoie, s'étendait à plus d'une lieue et demie au-delà de la ville du côté de Berne; savoir jusqu'à la petite rivière de *Bibera*. (*Engelhard, Chronique de Morat, Berne*, 1828, p. 37.)

[3] La distance de Fribourg à Morat est de 3 lieues suisses.

[4] Les anciennes murailles, les tours et autres fortifications de la ville haute de Morat avaient été reconstruites en 1469, par les ordres du duc de Savoie, Amédée IX, dit le *Bienheureux*. Elles forment une enceinte carrée, figurée en partie dans *Schilling*, l. c. p. 336, et en entier dans *Math. Merian, Topographia Helvetiæ*, 1642, p. 25. — Une portion de ces murs et quelques-unes de ces anciennes tours subsistent encore.

[5] Le (dimanche de la *Trinité*) 9 juin, après-dîner, le duc alla camper devant la ville de *Morat*, au pays de Savoie, le 10 il campa à *Foe*, près Morat (Faong, village vaudois à une demi-lieue sud de Morat). (*Lenglet*, l. c. t. II, p. 219.)

[6] Le village de *Meyricz*, à 500 pas de la porte méridionale de Morat.

[7] L'intrépide défenseur de Morat, chevalier de *Bubenberg*, bien qu'opposé à la continuation de la guerre, écrivait, le jour même de l'investissement de la place, aux magistrats de Berne: « de ne rien précipi- » ter, mais d'attendre tranquillement les confédérés; — *qu'il saurait dé- » fendre Morat.* » (*Schilling*, l. c. p. 324.)

[8] Cette déposition des prisonniers suisses était conforme à la décision de la diète de *Lucerne*, du 5 avril; — décision qui fut modifiée dans la séance du 25 avril en ce sens que si *Berne*, *Laupen* ou *Fribourg* étaient sérieusement menacés par l'ennemi, les confédérés se porteraient en masse à leur secours. (*Schilling*, p. 314-319, *Tillier*, *Histoire de Berne*, t. II, p. 285-286.)

[9] Dès le *lundi, 10 juin*, l'armée du duc Charles avait investi Morat de tous côtés, excepté du côté du lac. (*Schilling*, p. 324.)

[10] La bannière de Berne ne sortit de la ville que le jeudi, 13 juin, mais dès le lundi 10 juin, les Bernois avaient expédié des exprès à tous les confédérés pour les appeler à leur défense, et, en attendant, ils avaient fait occuper les ponts de *Gumminen* et de *Laupen* sur la Sarine. (*Schilling*, p. 328.)

[11] On compte 5 lieues suisses, soit environ 3 milles d'Allemagne, de Morat à Berne.

[12] *Caravaggio*, dans le Milanais, où le célèbre *François Sforza*, père de Galeas-Marie, duc de Milan, remporta le 15 septembre 1448 une victoire décisive sur les Vénitiens. (*Muratori, annal. hoc ann°.*)

CCXXVIII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Du camp de Morat, 12 juin 1476.

Ainsi qu'il l'avait annoncé dans sa dernière dépêche (du 10), le duc de Bourgogne et son armée sont venus camper devant Morat. — Le duc est logé à un quart de mille (italien) de la ville, sur une haute colline (dont la vue domine tout le plateau environnant); — sa gendarmerie campe à deux traits d'arcs de la place. — Les assiégés ont accueilli l'ennemi par un feu roulant de leur artillerie, qui est celle que les Suisses ont prise à Grandson; — ils n'ont pas cessé de tirer depuis 24 heures. — Les assiégés sont continuellement occupés à se fortifier,

au moyen de remparts et de bastions ; paraissant résolus à défendre la place. — Ils profitent de la voie du lac pour communiquer avec Berne, et les prisonniers qu'on leur a faits disent qu'ils seront secourus. — Pour leur couper cette voie, le duc fait armer en guerre un certain nombre de barques qui bloqueront la ville du côté du lac, tandis que l'armée l'investira des trois autres côtés.

Le duc a commandé, sur leur tête, à tous les chefs de corps de s'avancer la nuit prochaine avec leurs troupes au plus près des murs de la place, afin de se trouver le lendemain au matin, sous ses étendards, devant les portes de la ville ; — cette manœuvre ne pouvait s'exécuter sans perte, pendant le jour, à cause du feu soutenu et violent de l'artillerie ennemie ; elle a déjà blessé plusieurs personnes du côté des assiégeants. — En revanche, l'ennemi a perdu plusieurs hommes tués dans les bois environnants où il se tient caché par petites troupes, qui gardent les passages, et les effets qu'ils ont emportés en se retirant. — Le capitaine *Galeoto*, qui était sorti du camp dans la matinée pour protéger les fourrageurs, a perdu 26 hommes tués par ces bandes embusquées dans les bois. — Cet accident fait craindre qu'il ne devienne difficile d'approvisionner le camp de vivres. — On conseille au duc de lui envoyer des renforts pour faire occuper les postes avancés sur les principales routes, afin de maintenir les communications libres. — Le duc a fait brûler tous les villages circonvoisins.

On apprend que 4,000 Suisses sont entrés hier à Fribourg. — A Berne la bannière est levée et l'on se rassemble. — Le duc est allé reconnaître toutes les hauteurs aux alentours du camp, pour fortifier ses abords de manière à ce que l'ennemi ne puisse y arriver que d'un seul côté, qui restera ouvert pour pouvoir faire des sorties et engager le combat ou le refuser à volonté. — Le duc a déjà conféré à ce sujet avec quelques chefs, et une seconde conférence doit avoir lieu dans la journée. Les circonstances réclament la plus grande vigilance ; l'ennemi se trouvant tellement rapproché qu'on peut s'attendre d'heure en heure à l'avoir devant soi. — Tous les ennemis pris les armes à la main sont immédiatement pendus, etc.

Les Valaisans, voyant les bords du lac Léman dégarnis de troupes, se sont portés du côté de Lausanne. Ils ont surpris et pillé quelques endroits, en y mettant le feu, et passé au fil de l'épée tous les habitants dont ils ont pu se saisir, etc.

L'ambassadeur Milanais communique au duc de Bourgogne la copie d'une lettre de *Biasca* (du 27 avril précédent), adressée au duc de Milan, contenant des renseignements sur les rassemblements de troupes qui se font dans les vallées suisses de la Léventine, etc.

Le duc Charles fait lire à *Panigarola* une lettre qu'il adresse à

l'évêque de Genève pour se plaindre des mauvais traitements éprouvés par ses gens (à Genève). La lettre contient quatre lignes tracées de la propre main du duc, qui sont bien faites pour engager l'évêque à agir avec plus de mesure.

Messer Aloys *Trotto* (d'Alexandrie), est venu demander du service au duc de Bourgogne, qui selon sa coutume l'a bien accueilli ; lui disant d'exposer son affaire. — Il s'est adressé pour cela à l'ambassadeur *Panigarola,* auquel il a montré un congé du duc de Milan, qui lui donne licence de s'engager où bon lui semblera. L'ambassadeur lui répond qu'étant sujet Milanais, il ne se mêlera pas de son affaire, ni de toutes celles du même genre, sans y avoir été spécialement autorisé par sa cour. Le postulant dit qu'il est d'autant plus désappointé que le service de Bologne lui est fermé à cause de la peste qui sévit dans ces quartiers.

On a reçu au camp des lettres du (seigneur de Bièvre) lieutenant-général du duc Charles en Lorraine, qui disent que les troupes allemandes enrôlées par le duc René pour reprendre la Lorraine se sont retirées sans avoir rien fait ; — l'empereur ayant fait publier, sous les peines les plus graves, la défense d'endommager, soit en armes soit autrement, aucun des pays du duc de Bourgogne. — En même temps, il aurait ordonné, de concert avec les princes de l'empire, une prise d'arme générale contre les Suisses. En sorte que le duc René demeure à Strasbourg, comme un renard pris dans ses propres filets *(involupato) ;* ne pouvant ni en sortir ni y demeurer. — Il paraît assez certain que le roi de France ne l'a envoyé là que pour s'en débarrasser.

Illustrissmo signor mio. Questo Illmo S. heri, como scrissi, vene con lo exercito ad allogiarse vicino ad Morat. La S. Soa si logio sopra un monte eminente ad canto di la terra un quarto di miglio[1], le gente darme ad doy tracti di arco presso la terra, li quali da lartigliaria heri sera, questa matina e tucta nocte sono stati salutati ala polita, che he pur di quella perdete questo S. ala rotta. Monstrano continuo fortificarsi et volersi tenere, et per la via dil laco mandano gente che vanno e veneno a Berna etc. Cosi hanno facto grossi bastioni e reppari. Alcuni de li soi presi dicono sarano socorsi, et che sono disposti tenerse. Pto S. per serarli la via del laco a mandato per barche, quale armate fara fare suxo esso laco ad prohibirli il transito e brusare

parecchie barche che hanno si potra; e da altri tri canti circuira la terra. Questa nocte poxima a commandato a la brigata si aproximeno ala terra, trovandosi domatina con li stendardi soi nanzi le porte di la terra, e tal commandamento a facto sotto pena la testa ali conducterj, quali hanno promisso e dicto di farlo; di giorno non se li po acostare tanto he la furia dele bombardele et artigliaria: si che bisogna questa opera si faci di nocte per cave. Parecchi de li nostri sono feriti, cosi di loro trapassi e morti parechi, maxime per li boschi qui vicini, dove stanno in frota sotto certe bandere in arme a deffendere li passi e robe che li anno portato. Hogie Jacomo Galioto ne ha morto ben 26 che ando a far la scorta al sacomano. In soma qui intorno si trovano ali passi, et si dubita costoro si ingegnerano torne la via di le victualie e serar li passi che li sara assai facile se non se li manda gran scorta. La quale si rasona di mandarli, e fornire alcuni loci in camino perche habiano via expedita. Tuti li villagij circostanti fa prefato signore brusare.

Heri si sente a Filiborgo veneno quatro millia Suiceri dentro da la terra, et che intorno cercano unirse. A Berna como o scritto la bandera e fora per amassarli[2]. Prefato S. e stato a vedere tuti questi monti circonstanti, per fortificare questo campo intorno, e serar che non possano li inimicj venire salvo da un canto, al quale uscire, per essere ale mane con loro, o non, sia in arbitrio di Soa Ex^tia^ e faculta. Questa matina a facto parlamento con alcuni conductori sopra cio et hogie devono essere insieme, perche qui bisogna star di e nocte con li ochij aperti e far presuposto di avere li inimici di hora in hora, tanto li siamo vicini, e se questa terra si stringe como li ordina, tanto piu presto doverano venire al soccorso loro. Quanti po questo S. avere vivi di questi Suiceri tuti li fa impicare, e gia cinque da heri in qua.

Li Valesani sono corsi di la dal laco apresso a Lossana, et hanno brusato alcune terre, sacomanato e menato per spada da quanto hanno trovato[3] et non si sa se si venirano ad unire con questi altri o non; ben davano voce voler andar a Lossana: como hanno visto il paese disfornito sono ussiti.

Ho dicto a questo S. el contenuto di la lettera di quello da Biascha che scrive ad V. Ex^{tia} cioe di quelli di Vale Laventina che si dovevano metere insieme[4]: ne ringratia quella e pregala ad continuare si sente altro.

Scrivendo questa mi e stato monstrato una lettera che p^{to} S. scrive al vescovo di Zinevra[5] dolendosi de li mali tractamenti fa ali soi, e li sono quatro righe di mano propria di Soa Ex^{tia} per le quale si crede esso vescovo andara piu ritenuto.

M. Aloyse Trotto[6] si e presentato ad questo S. richiedendo partito. La S. Soa como e suo costume a monstrato vederlo volontieri, e lo a rimesso faci ricordare il facto suo. Mi a riquesto lo faci monstrandome una vostra letera missiva a lui, per la quale li dati licentia di aconzarsi dove vole; li ho risposto essendo vostro subdito non me ne impazaria ne daltri ancora se questo non mi scrivesse: Sta perplexo et non sa che fare. Se piu oltra mi sara dicto cose alcune, ne avisero V. Ex^{tia}. Ben dice lui se V. S. non vora non si conzara allo pacto, et per essere Bologna bandita per la peste, non posse venire ad quella como era sua intentione.

In questa hora maestro Matheo[7] mi ha dicto essere arivato letere dil governatore di Lorena continente che quelli Alamani che aveva assoldato el duca Rene alias di Lorena[8] per damnificare Lorena, se ne sono ritornati senza far danno alcuno, e questo perche lo Imperatore a facto cridare che niuno sotto gran pena ossi andare ali danni del prefato S. et soi paesi in arme o oltramonte[9]; et di consentimento de

li principi di Alamagna fa comandare ogni uno si metta in arme per venire a far guerra ad li Suiceri. Siche mo esso duca Rene rimane li verso Strasborgo invelupato[10], perche non po andare ne stare, ne quelli lo accompagnarano mo per Lorena, visto che e inimico di questo S. Vedro mo che Soa S. mi ne dira, et essendo cosi saria vero che lo Re di Franza lo avesse mandato li per despechiarse de lui[11].

Sentendo piu oltra avisaro V. Ex^tia^, ala quale me raccomando.

Ex Castris contra Morat 12 junij 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus.

A tergo: Illmo et Exmo Principi Galeaz Maria Sfortia Vicecomiti Duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Molinet, chapitre 31, l. c. t. I, p. 199. — On montre encore dans le territoire de la commune de *Courgevaux*, sur une hauteur au sud-est de Morat, la place qu'occupait la *maison de bois* du duc Charles-le-Hardi, formée de pièces rapportées et numérotées que l'on montait et démontait à volonté. (Voir la planche figurant le camp de Morat, dans *Schilling*, l. c. p. 336, et *Berchtold*, Histoire de Fribourg, t. I, p. 394.)

[2] Dans l'intervalle du 9 au 13 juin (jour de la sortie de la grande bannière de Berne), 5860 hommes de la ville et des districts bernois s'étaient rassemblés en armes dans cette capitale du canton. (*De Rodt*, l. c. t. II, p. 227, à la note 17.)

[3] Voir la dépêche d'*Appiano*, de Gex, 10 juin, n° CCXXVI, note 3. — D'après *Schilling*, l. c. p. 313, plus de 500 hommes furent massacrés par les Allemands à la *Tour-de-Peyl*, près Vevey.

[4] C'est la lettre du syndic de *Biasca* au duc de Milan, du 27 avril 1476, n° CLXXXIV ci-devant.

[5] Jean-Louis de Savoie, *évêque et prince de Genève.*

[6] *Trotto*, nom d'une famille d'Alexandrie, dont était *Marc Trotto*, notaire impérial et l'un des chanceliers de Galeas-Marie, duc de Milan, 1470-1476. (*Corio*, l. c. p. 833.)

[7] *D. Matheo de Clarici*, médecin italien du duc de Bourgogne.

[8] *René II* (de Vaudemont), *duc de Lorraine.*

[9] *Strasbourg, Bâle,* et les villes de la Haute-Alsace avaient bravé cette défense du chef de l'empire, en disant « que l'obligation de se-» courir les Suisses passait *avant* l'obéissance due à l'empereur. » (*J. Knebel, Diarium,* l. c. t. II, p. 53.)

[10] Le duc René arriva le 31 mai à *Bâle* avec une suite de 300 maigres chevaux. Le lendemain, 1er juin, il se mit en route pour *Berne,* sollicitant partout des secours pour reconquérir son duché. Il retourna ensuite à *Strasbourg,* d'où il partit le 15 juin avec les troupes de cette dernière ville pour prendre part à la journée de Morat. (*J. Knebel,* l. c. t. II, p. 52-61, et *Molinet,* l. c. t. I, p. 200.)

[11] Voir *Commines,* qui, parlant du duc René, dit *qu'on s'ennuyait de lui à la cour de France, bien qu'il n'en sût jamais la vérité.* (*Mémoires, éd. Dupont,* t. II, p. 28.)

CCXXIX.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, le 13 juin 1476.

Les officiers napolitains qui étaient venus à Gex sont retournés au camp du duc de Bourgogne. Quant aux équipages du prince de Tarrente, à ses gentilshommes et à ses chevaux, ils sont encore en partie dans la ville de Gex, et le reste dans les villages circonvoisins; en attendant le moment de les faire passer en Bourgogne. — La duchesse de Savoie se rit de ces précautions, qu'elle attribue à la peur. — L'ambassadeur *Palomaro* vient faire sa cour à Madame, à laquelle il fait part des nouvelles qu'il reçoit du camp. — On lui mande que le prince, D. Frédéric et le comte Julio, accompagnent le duc de Bourgogne toutes les fois que celui-ci monte à cheval. — Du reste on ne sait rien de nouveau des Suisses; sinon que les Confédérés ont fait savoir aux défenseurs de Morat qu'ils s'apprêtent à les secourir dans moins de quatre jours. On peut donc s'attendre à une bataille prochaine.

Illmo et Exmo S^rc mio. — *(Omissis omittendis.)* — El Barone de la Torella, Antonello da Campobasso, Hector Spina et laltri Napolitani novamente venuti qua[1] sonno ritornati in campo. Le robbe del principe[2] non sono moste ancora, et Madama me ha dicto essergli refferto che le volevano portare in Borgogna, dicendo cusi ridendo, certo questi hanno paura in omni loco. Pallomaro[3], el secretaro, quelio dela guardarobba et laltri che erano qua prima, dimorano pur qui continuamente, loro principali in questa terra et molti cavalli et mulli da carriagy del principe et de suoi Gentilhomini in certi villagy qui vicini. Pallomaro quasi omne giorno venne a corte. El principe gli scrive de novelle di campo et luy le refferisse a Madama, et per ogniuno se dice che como monsignore de Borgogna monta a cavallo, sempre ha appresso di se prefato principe et lo conte Julio[4]. Di questa parte Zohanne Petro, puo piu chiaramente avisare di me, perche io non posso scrivere se non come sonno riportate le novelle qua. Del campo non so altro de novo, salvo che volgarmente se dice che Alamani havevano promisso franchamente ali suoi che sonno dentro Morrato che quotiescumque el campo venisse li, verriano a socorrerli in termine de quatro giorni: et pero se continua, la battaglia debbia havere loco.

Ex villa Gay 13 juny 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

Soprascr. Illustrissimo principi etc. domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Per postas, cito, etc.

Cum sigillo.

[3] *Jean Palomaro,* l'ambassadeur napolitain accrédité près la cour de Savoie.

[4] Le comte *Julio Acquaviva,* duc d'Atri.

[1] Voir la dépêche d'*Appiano,* de Gex, 8 juin, n° CCXXIII.

[2] D. Frédéric, prince de Tarente.

CCXXX.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, le 14 juin 1476.

On a reçu dans la nuit des lettres du seigneur de La Chapelle et de M. d'Orlier, gouverneur de Nice, qui sont au camp, s'attendant d'un moment à l'autre à ce que les Allemands viennent assaillir l'armée bourguignonne qui assiége Morat. — La place est bien pourvue d'artillerie et son feu est bien nourri. — Les assiégés ont formé, sur deux ou trois rangs, des retranchements extérieurs, mais peu élevés, afin de pouvoir mieux diriger leurs traits sur ceux qui s'en approcheraient. — Ils ont bon courage; dans une sortie opérée du côté du quartier occupé par les gens du comte de Romont, ils se sont approchés furtivement et lui ont tué, à coups de feu, une vingtaine d'archers. — Néanmoins si la place n'est pas bientôt secourue, elle aura bien de la peine à se maintenir.

Le bruit s'est répandu à Genève et ailleurs que la ville de Gênes s'est révoltée contre le duc de Milan, mais que le fort tient encore pour lui. — Aux questions qu'on lui fait à ce sujet, *Appiano* répond qu'il ne peut croire à cette nouvelle, Gênes n'ayant jamais été mieux traitée que depuis que cette ville a passé sous la domination des *Sforza;* que d'ailleurs la forteresse *(Castelleto)* est si bien défendue que les Génois y auront pensé à deux fois avant de tenter un soulèvement. — La duchesse de Savoie dit, à ce propos, que le duc de Milan laisse trop de facilité aux Génois pour communiquer avec le roi de France; — que sous prétexte de solliciter de S. M. quelque faveur

pour leur commerce, les Gênois pourraient se livrer à de dangereuses pratiques. — D'autres répondent à cela que ce soulèvement avait lieu de concert avec le roi Ferdinand de Naples.

D'après le rapport d'une personne qui arrive du camp de Morat, un Fribourgeois se serait présenté au duc de Bourgogne pour l'informer que les Suisses sont épouvantés du nombre et de la bonne tenue des gens de guerre qu'il a rassemblés contre eux pour les anéantir ; — qu'après l'échec qu'ils lui avaient fait subir à Grandson, ils ne s'étaient pas attendus à voir reparaître le duc sur leurs frontières avec des forces aussi considérables ; — que les Suisses ont délibéré d'offrir au duc une grande somme d'argent pour acheter la paix, en rétablissant toutes choses dans l'état où elles étaient avant la guerre ; — que si le duc refusait ces propositions les confédérés se réuniraient en masse pour venir le combattre, préférant se porter à sa rencontre sur la frontière suisse que de l'attendre dans leurs propres foyers, au risque d'exposer la vie de leurs femmes et de leurs enfants. — A cela le duc aurait dit qu'il n'avait rien à répondre, si non que les Suisses auraient lieu de déplorer leurs méprises, etc.

On ne sait si ce récit est ou non une fable. — La duchesse n'y croit pas, disant que si le duc prenait Morat, ou remportait quelque avantage marqué sur les Suisses, elle ne doutait pas qu'il ne se prêtât à un raccommodement avec eux, mais qu'elle était persuadée qu'il n'y consentirait jamais avant d'en avoir tiré quelque vengeance.

Illustrissimo et excellentissimo Signor mio. Ricomandandomi sempre a la bona gratia di V. Celsitudine. Questa sera tarde he porta lettera de Monsignore de la Chiapella, el quale non e venuto, ne il Governatore di Nizza[1] attendendo piu che Alamani vengano a la bataglia. Quelli de dentro sonno ben forniti dartelliaria, e tirano gagliardamente de fora, e hanno fatti parecchi bastioni de fora de la terra, videlicet, duy et tre ala filla, luno davante de l'altro, tutti bassi, per potere meglio battere che se aproximasse ale mure, et dimostrano havere buon animo, et alcuni sonno saltati fora da un canto, dove allogia Monsignore de Romont[2], et essendogli appizati subito monstrarono, forono morti venti de loro arceri de Monsignore de Romont, per tracti de artilliaria ; pur non se haveveno soccorso ; dura

cosa sara poterse mantenere. Scrivo secondo e riportato qua; prego Vostra Excellentia, me habia excusato perche non posso fare altro.

Questa sera da Genevra, et anche per altra via, sonno venute novelle qua, che la citta de Zenova e rebellata contra Vostra Excellentia, ma che Castelleto se tene[3]. Essendo richiesto io que ne credo, ho risposto non poterlo credere, perche may Zenova fu meglio trattata, che doppo venne a le mane del Signor vostro patre de felice memoria. E che Castelleto e si ben fornito, che fariano pensieri assay, prima che facesserono novita. Et diceva Madama: El Signor nostro frare lassa pratichare troppo Zenovesi col Re de Franza, perche sotto collore de solicitare qualche cosa per loro, Zenovesi porriano tramare qualche male pratiche; fu per altri resposto, che questa novita se faceva, aut sia facta, cum intelligentia di Re Ferrando[4]. Parendo a Vostra Excellentia avisare qualche cosa de queste novelle facia come gli piace.

Un altro e venuto pur da campo questa sera, senza littera, et ha dicto che un filborgese e venuto fora de Filborgo et e andato a Monsignor de Borgagna, et dictogli: Prego Vostra Signoria, che me perdoni la vita et me habbi per suo servitore. Io sono venuto per avisare Vostra Signoria, che questi Alamani stanno cum gran paura, et non credevano, che doveste questanno ritornare in campo, per la rotta ve havevano data, ne anche credevano che Vostra Signoria benche la fusse sul campo, doveste venire cusi arditamente in loro forze come seti venuto, et per questo sentendo etiam che havete tante gente, et si bene in ordine et che venite contra loro cum si grande animo ala sua desfactione, hanno deliberato con grandissimo presente a Vostra Signoria et rimettere le terre et altre cose ali primi gradi cherano inanti la guerra, quale se metta totalmente da canto; e se Vostra Signoria non vorra prehndere questo

partito, hanno deliberato venire fora tutti quanti possano portare arme. Et metterse insiema et venire a trovare la Signoria Vostra, e acorire piu tosto tutti sul campo che in loro terre e case, e vedere morire sue femine et petiti filij. Et dice non hebbe altra resposta, se non che li faria pentire de loro errori, etc.[5]

Non so se questa sia una favola, vel istoria, ne que se debia credere. Madama disse, se nostro frare de Borgogna, prendesse questa terra de Morrato, e se svengiasse in qualche cosa contra questi Alamani, non dubitamo che lattendaria poy allappontamento cum loro; altramente dubitamo non faria giammay appontamento alcuno, finche non habia facto qualche vendeta contra loro.

Ex villa Gay 13 junii 1476.

Celsitudinis Vestre

Devotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo principi et Excellentissimo Duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] *Philibert de Compey, seigneur de La Chapelle,* et *Antoine d'Orlier,* gouverneur de Nice, qui s'étaient rendus au camp du duc Charles devant Morat.

[2] Le quartier du *comte de Romont* au siége de Morat se trouvait devant la porte de la ville du côté du Nord, ses gens occupaient le *cimetière de St-Maurice,* à *Montélier,* et les hauteurs d'*Altaville,* d'*Adera* et du *Löwenberg,* sur la route de Berne. (*Engelhard,* l. c. p. 56.)

[3] La nouvelle était vraie, le soulèvement avait eu lieu dans les premiers jours de juin 1476, excité par le Gênois *Jérôme Gentile.* (Voir *Sismondi, Républ. Ital.* t. XI, p. 55.) — Casteletto est le nom de la forteresse de *Gênes.*

[4] *Ferdinand Ier d'Aragon,* roi de Naples.

[5] Aucun historien national ou étranger du temps ne fait mention de ces prétendues ouvertures de paix des Suisses; il ne faut voir dans le rapport ci-dessus que l'écho des bruits qui circulaient à Fribourg sur les motifs qui ont pu déterminer les confédérés à venir attaquer le duc de Bourgogne dans son camp fortifié devant Morat, sans attendre qu'il eût franchi les bornes de leur propre territoire.

CCXXXI.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Du camp devant Morat, 13 juin 1476.

Dans la précédente nuit les troupes de siége se sont approchées de la place, et nonobstant le feu de l'artillerie des assiégés elles ont occupé les deux côtés Est et Sud-Est de la ville, de manière à pouvoir dès la nuit prochaine s'établir sur le bord des fossés. — Quant au côté Sud, qui est entièrement découvert, on travaille à creuser des tranchées. — Ce côté est occupé par les troupes des capitaines *Troylo* et de *Lignana,* que le duc a vertement reprimandés pour n'avoir pas poussé plus loin les approches. — Il y a trois jours qu'un reproche du même genre avait déjà été fait publiquement au capitaine Troylo, qui paraît d'autant plus sensible à cette nouvelle rebuffade. — Les défenseurs de Morat font jour et nuit un feu soutenu de leurs nombreuses bombardelles et travaillent sans relâche aux remparts, ce qui annonce l'intention de faire une vigoureuse défense et l'espérance d'être secourus; néanmoins on ne croit pas dans le camp que la place puisse tenir longtemps.

En attendant on affirme à Fribourg que les Suisses, tant de Berne que des autres cantons, se rassemblent en armes. Il se confirme aussi que les gens du Pays-d'Enhaut et du Valais, au nombre d'environ 3000, ont fait irruption dans le district de Vevey, pillé et brûlé plusieurs endroits, massacré les femmes et les enfants et commis d'autres atrocités. — Ils prenaient déjà le chemin de Lausanne pour l'incendier, lorsqu'appelés par les Fribourgeois ils laissèrent Lausanne de côté, pour aller rejoindre les Suisses à Fribourg; — où l'on pense qu'il peut y avoir de sept à huit mille hommes, nombre que l'ennemi tâche d'augmenter le plus possible.

Le duc Charles a commencé à faire fortifier son camp. — La difficulté consiste à trouver, dans ces terrains accidentés, une position assez spacieuse pour que ses escadrons de gendarmerie et les gens de pieds puissent, en cas d'attaque de l'ennemi, se mouvoir sans confusion.

Illustrissimo Signor mio. Questa nocte le compagnie di gente darme e fanti si sono facte ananzi apresso ala terra,

et non obstante lartigliaria se li sono lozati da doi canti, in modo che sperano questa nocte proxima andare fino suxo li fossati, da laltro canto fanno le cave per andare sotto terra, perche e tropo ala scoperta, che he il quartiero di Troylo et di quelli da Legnana, a quali à facto gran rebuffo questa matina per non essere andati piu ananzi. A Troilo hogie terzo giorno fece anco un gran rebuffo publico in modo da alcuni giorni in qua non mi pare ne resti cosi satisfacto como de prima. Quelli di la terra hano molte bombardelle di e nocte e fanno ogni vista di tenerse possibile, cosi di e nocte attendono a far reppari che dimonstra manifestamente si fidano essere socoruti. Pure qua si stima non possino tenere longamente.

A Filiborgo si affirma pure Suiceri si amassano; tanto da Berna como li intorno; Et li Valesani circa 3m che avendo brusato alcune terre verso Lossana et sacomanato quanto hanno trovato, amazando femine, puti picoli et usando granma crudelita[1], aviandosi verso Lossana per andare a brusarla, si a aviso chiamati da Filiborgesi, si sono aviati andare ad unirse con loro, et hanno lassato Lossana: in modo si stima siano ben insieme fino adesso circa 7 o 8m et di augumentare numero et gente, fanno ogni sforzo et diligentia per venirne a trovare.

Questo S. a cominzo a fare fortificare questo campo, et il facto consiste in avere loco spatioso et in lo quale possi adoperare le squadre et fanti soi, venendo li inimici a trovarę Soa Sria[2].

Ex Castris contra Morat 13 junij 1466.

Sottos. Servus

Firmat. J. Petrus Panicharola.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo principi Duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] Voir la dépêche de *Panigarola*, du 12 juin, n° CCXXVIII, à la note 3.

[2] Suivant Molinet (l. c. p. 199) et la dépêche de *Panigarola*, du 10 juin, n° CCXXVII, le duc de Bourgogne, avec les troupes de sa maison militaire et quelques compagnies de ses ordonnances, était campé sur le plateau (de Courgevaux) à une bonne demi-lieue en arrière du corps de la place près de la route tendant de Morat à Fribourg. — Les divisions *Troylo* et *Lignana* que Molinet appelle l'*avant-garde* étaient logées à *un trait d'arc* de la ville, du côté du sud-est et du sud, soit du côté de la porte de Lausanne, dite porte d'en-haut.

CCXXXII.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Turin, 14 juin 1476.

Arrivée à Turin d'Antoine-Mathé d'*Iséo*, qui se dit envoyé par le duc de Bourgogne vers Monseign^r. de Château-Guyon, pour faire en sorte que celui-ci expédie promptement à l'armée tous les gens de guerre qui se sont engagés au service du duc, et pour lui dire que s'il n'a pas assez d'argent on lui en enverra davantage.

Illustriss^mo et Excellentiss^mo Signore mio. — *(Omissis omittendis.)* — In questhora ho scontrato Antonio Mattheo da Iseo, quale mi ha detto essere mandato qua da Monsignore de Borgogna per fare che Monsignore di Chiateguion[1] spaza presto questa gente darme che hanno capitulato. Et sel non ha denari a sufficentia gli ne sarano mandati.

A V. Cel. mi riccomando.

Taurini 14 Junij 1476, hora 23.

Celsitudinis V.

Devotissimus servulus

Subscript. Franciscus Petrasancta.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo Principi Galeaz Marie Sfortie Duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] *Hugues de Châlons-Arlay*, seigneur de Château-Guyon.

CCXXXIII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Du camp devant Morat 14 juin 1476.

Si dans l'intervalle de trois ou quatre jours les Suisses qui sont rassemblés se décident à tenter une attaque sur le camp bourguignon, on suppose que ce sera pour demain qui est un *samedi*, — parce qu'ils ont l'habitude de préférer le samedi à tout autre jour de la semaine pour exécuter ce qu'ils ont résolu.

Illustrissmo et Excellentissmo Signor mio . . . . . Se questi Suiceri che sono uniti anno ad moversi contra questo campo de tre o quatro giorni stima se sara domane, perche lo sabato loro sempre fanno quello che voleno fare piu che in altro giorno. Che seguira avisaro V. Extia, ala quale me riccomando.

Ex Castris contra Morat die 14 Junii 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panicharola.

A tergo: Illustrissimo principi etc. dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

CCXXXIV.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, le 15 juin 1476.

Nouvelles du camp. — Les Allemands renfermés dans Morat font un feu d'artillerie soutenu contre les assiégeants.— Ils ont pris prisonnier un petit page du Grand Bâtard de Bourgogne et l'ont pendu aux crénaux de la place. — Le duc de Bourgogne ayant envoyé un corps de troupes en course du côté de Berne, les Bernois se sont portés hardiment à leur rencontre jusqu'à l'entrée d'un pont sur la Sarine, puis ils ont fait semblant de se retirer pour engager les Bourguignons à passer le pont; — mais ceux-ci ont évité le piége en feignant eux-mêmes de battre en retraite. — L'ennemi se mit alors à la poursuite des Bourguignons qui se retournèrent, tuèrent une quarantaine d'hommes aux Bernois, et firent prisonnier un de leurs capitaines qui portait au cou une chaîne d'or gagnée à la journée de Grandson. Ce capitaine a été mené au camp; mais on n'a pu savoir ce qu'on fera de lui.

Mgr de La Chapelle, arrivé la veille au soir, fort tard du camp, s'est immédiatement rendu vers la duchesse de Savoie avec laquelle il a eu une conversation particulière assez longue, fort animée et très sérieuse dont l'ambassadeur Appiano, qui se trouvait présent, a cherché en vain à pénétrer le sujet. — Après le départ de Mgr de La Chapelle la duchesse entretient *Appiano* de choses générales concernant le siége de Morat. — Elle l'informe que le comte de Romont sera probablement chargé de battre en brèche les murs de la place (du côté de la porte du Nord); les grosses bombardes étaient déjà établies de ce côté, mais le feu n'avait pas encore été ouvert, etc.

Intrigues d'un émissaire français à la cour de Savoie. — L'ambassadeur dit qu'il aura l'œil ouvert sur le Dauphinois qui est arrivé à Gex. — Il tâchera de découvrir quelles sont les intentions du duc de Bourgogne au sujet de l'entrevue avec le roi de France et de ce qui se traite par ici à cet égard, il en informera le duc de Milan dès qu'il aura un courrier à sa disposition; ses propres chevaucheurs étant occupés plus que jamais.

Illustrissmo et Excellentissmo Signore mio. — *(Omissis omittendis.)* — Dice dicto messo venuto di campo che li Alamani, sono dentro Morrato, tirano molte artalliarie de fora et che havendo preso un petito pagio del Sigre Bastardo di Borgogna lhanno apichato ad un merlo de la terra.

Et anche dice che havendo mandato a correre prefato monsignore a Berna, Bernesi saltarono fora ala gagliarda infin ad un ponte di certa fiumara[1], poy monstrarono ritornare in dreto per fare passare dicti Borgognoni esso ponte, et non volendo loro passarlo, imo retornavano verso el campo, essi Bernesi tandem gli veneron dreto, et essi Borgognoni si voltarono et ne amazarono circha quaranta, et preserono un loro Capito che haveva una collana doro guadegnata a la rotta passata, et lhanno menato in campo[2]. — Non so dire que sara de luy.

Monsignore de la Chiapella[3] e venuto questa sera tarde a nocte, et subito giunto parlo molto a longo cum Madama. Io destramente notava cusi dala longa et giamay non vidi bona ciera ne bocha da ridere tra loro. Madama replicava assay in questi rasonamenti, et esso si stringeva nelle spalle, cosa alcuna non puote intendere per alcuno che fosse li. Partito ipso per andare a cena Sua Sigria me domando, et disse cose assay generale del campo, che Monsignore de Romont era forse appresso le mure de Morrato, et che le bombarde erano piantate, ma non havevano tirato anchora, etc.[4] Risponsigli cusi lentamente et in fazone che la puote apertamente cognoscere chio intendevo non me haveva dicto leffecto de la relatione haveva portato La Chiapella. Staro attento sel Delphinengo[5] partira, et partendosi vedaro intendere quel pocho potero del volere di Monsre de Borgogna circha questi abochamenti vel pratiche col Sre Re de Franza, et avisaro havendo cavallari (et certi mei famigli hanno hormay la parte sua.)

Dalla villa Gay, 15 giugno 1476.

Firmat. Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illmo et Exmo Principi et dno dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Per postas. — Cito.

Cum sigillo.

[1] Le pont de *Laupen,* sur la *Sarine* (canton de Berne).

[2] Schilling (l. c. p. 330) parle de cet incident sous la date du 11 juin comme d'une défaite des Bourguignons, tout en avouant que l'affaire coûta la vie à plusieurs Bernois.

[3] Philibert de Compey, seigneur de *La Chapelle,* qui venait du siége de Morat (Dépêche d'*Appiano,* du 13 juin, n° CCXXX.

[4] Selon Schilling (l. c. p. 329), le comte de Romont, qui commandait le siége de Morat du côté de Berne, avait dès le *mardi,* 11 juin, travaillé à mettre en batterie contre les murailles et la porte du nord plusieurs grosses pièces d'artillerie dont le feu répandit une grande terreur dans la ville. (Molinet, l. c. p. 200.)

[5] Les dépêches suivantes nous feront connaître le nom de ce *Dauphinois,* et le but de sa mission à Gex.

CCXXXV.

J.-P. PANIGAROLA AU DUC DE MILAN.

Du camp de Morat, 15 juin 1476.

Toutes les troupes qui font le siége de Morat ont travaillé jour et nuit, depuis 24 heures, pour se rapprocher le plus possible de la place, soit en creusant des tranchées, soit par d'autres moyens. La veille à 2 heures de nuit, les corps de *Lignana* et de *Troylo* se sont

avancés jusqu'aux fossés, sans cependant pouvoir s'y établir ; le feu de l'artillerie ennemie étant tellement violent qu'il semblait sortir de l'enfer : — Il est vrai que ce côté est plus découvert qu'aucun autre. — Néanmoins les assiégeants se sont logés plus près de la place qu'ils ne l'étaient auparavant ; ils ont eu deux hommes d'armes et 14 fantassins tués dans cette approche. — Sur le côté opposé (nord) de la ville on a élevé près des fossés une batterie de siége composée de deux grosses bombardes, de quelques courtauds et de quelques serpentines, qui ouvrira son feu dans la nuit même ou le lendemain. — Jusqu'à ce moment les assiégés se sont bien défendus et ont montré beaucoup d'assurance ; mais le feu de ces bombardes pourrait bien, dit-on, faire pâlir leur courage. — Le duc a visité lui-même cette batterie pour activer les travaux. — Du reste on n'a rien appris de plus des Suisses que ce qui a été dit dans la dépêche du jour précédent.

Illustrissimo Signor mio. — Continuamente heri et questa nocte si e atteso per li soldati lozati intorno ad questa terra per cave et altramente acostarsi ali fossi quanto he possibile. Heri sera circa a doe hore di nocte li Legnaneschi e quelli di Troilo si spinseno ananzi fino sopra li fossi, ma non li possono logiare, tanta fo la furia de artigliaria veniva dala terra che pareva fosse linferno, per essere quello canto piu discoperto deli altri[1], pur sono lozati piu ananzi cha prima. Forono morti doi homeni darme e feriti circa 14 de li nostri, da laltro canto[2] si e cominzo questa nocte piantare doe bombarde grosse[3], con alcuni cortaldi e serpentine, e sta nocte o domane tirarano, essendo da quello canto lozati fino presso li fossi. Fino qui quelli di la terra si sono ben deffesi, et monstrarono animo, ma queste bombarde si crede li farano mutar colori, a le quale questo S^e^ fa mettere gran diligentia, e questa nocte li e andato in persona a vedere. De Suiceri non ho poi inteso altro, si non quanto heri vi scrissi.

Ex Castris contra Morat 15 Junii 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo: Illmo principi etc., dno Galeaz Maria Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Voir la note 2 de la dépêche de *Panigarola*, en date du camp de Morat, 13 juin, n° CCXXXI.

[2] Du côté du *nord*, quartier du comte de Romont.

[3] *Deux grosses bombardes* (Schilling, p. 329) et non *soixante et dix*, comme le dit Berchthold dans son *Histoire de Fribourg*, t. I, p. 385, n° 6. — Schilling (p. 331) et Tillier (*Histoire de Berne*, t. II, p. 291) disent simplement que les *deux grosses bombardes tirèrent en un seul jour 70 coups*.

CCXXXVI.

P.-A. DE PORRO, écuyer, etc., au DUC DE MILAN.

Monticello-sur-l'Oglio, territoire de Crémone, 16 juin 1476.

Il vient d'être informé par un homme d'armes appartenant au seigneur Nicolas de Tolentino, qu'un capitaine italien de *Carpi*, a envoyé vers le duc de Bourgogne pour lui offrir ses services; — et d'après ce que dit l'homme d'armes en question, le capitaine aurait bon espoir de passer en Bourgogne avec une nombreuse bande de gens de guerre italiens. — Ses mandataires *(Canzeleri)* doivent rapporter avec eux tout l'argent nécessaire. — L'écrivain croit, pour plusieurs raisons, devoir communiquer ces renseignements au duc de Milan, auquel il se recommande, etc.

Ill^me princeps et Excellentissime domine. — In questa sera e venuto qui a cena cum my uno Piceno alias homodarme del magnifico domino Nicolao de Tolentino[1] qual me ha dicto che uno miser Taliano de Carpe ha mandato certi suoi canzeleri dalo Illustre duca de Bergogna a ca-

sone de offerire el dicto miser Taliano a li servitii de Sua Signoria, et cum quella a nome del dicto misser Taliano capitulare et remagnere in bono acordio. Secondo el parlare del dicto Piceno pare dicto misser Taliano habia bona speranza de andare in Borgogna cum una gran quantita de homini darme taliani et che questi suoi canzeleri portarano in qua dinari, si che per lo amore porto a la V. I. S. et al stato suo me parso per piu digni rispecti avisarla di questo V. I. S. a la quale continuo devotamente mi ricomando et sono parigiato a metere la vita cento volte al hora in servitii di quella et de lo stato suo.

Datum Monticellorum Rippe Olii[2] Cremonensis die 16 junij 1476.

Ejusdem Illustris dominationis Vestre

Firmat. Servitor

PETRUS ANTONIUS DE PORRI[3],

armiger ac offitialis illustris dominationis vestre.

A tergo: Ill.mo Principi et Excell.mo domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti Duci Mediolani, etc.

In manibus propriis, cito.

Con sigillo.

[1] Plusieurs personnages du nom de *Tolentino*, dans la marche d'Ancône, figurent comme capitaines ou condottieri dans les guerres *Sforzesques*. (Corio, l. c. p. 650 et suivantes. Cagnola, p. 102.)

[2] *L'Oglio*, rivière qui sort du lac d'*Iséo* et se jette dans le Pô, à Borgoforte.

[3] Les *Porri* ou *Porro*, nobles citoyens de Milan, titrés de *comtes*, dont la maison fleurit aujourd'hui dans cette capitale de la Lombardie.

CCXXXVII.

Jean de Mugiascha, syndic de Biasca, au duc de Milan.

Biasca, 17 juin 1476.

Il informe le duc de Milan que les habitants de la Léventine ont dû envoyer aux Suisses, leurs seigneurs, cinquante hommes de pieds pour entrer en campagne contre le duc de Bourgogne ; — ces hommes sont partis le plus secrètement possible, samedi (15 courant). — Les gens de la Léventine (Tessinois) ont manifesté leur allégresse au sujet du soulèvement qui a eu lieu à Gênes. — Ils disent que le roi de France s'était avancé jusqu'à Lyon à la tête d'une grande armée, mais qu'ensuite il a rétrogradé.

Illustrissime et Excellentissime Princeps ecc. — Excellentiam Vestram adviso quod homines Leventinenses opportuerunt mitere dominis suis de liga confederatorum[1] homines 50 pedestres pro eundo in campum versus Illustrissimum Ducem Bringondie, advisando etiam prellibatam D. V. quod demonstrarunt se lettari de illo mottu seu excessu facto in civitate Janue[2]. De Rege Franchorum dicitur venisse ad Leonem[3] cum magno exercitu et quod debet postea esse retrogressus, et qui homines 50 ut supra recesserunt die sabati proximi preteriti[4] quantum secrete potuerunt. Nil aliud pro presenti nisi quod D. et Ex^tie^ Vestre me recomitto

Ex Abiasca die lune 17 Junij 1476.

Ejusdem D.

Vestre fidellissimus servitor

Firmat. Johannes de Mugiascha

Sindicus fischalis et notarius etc.

A tergo: Illustrissimo principi et excellentissimo domino Duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] La ligue helvétique, dont les trois cantons primitifs étaient seigneurs de la vallée Léventine, voir la *dépêche* n° I, à la note 1re.

[2] Au sujet des troubles de *Gênes* qu'on soupçonnait avoir été fomentés par le roi de France, voyez la dépêche d'*Appiano*, du 13 juin précédent, n° CCXXX, à la note 3.

[3] *Leonem,* Lyon.

[4] La dépêche étant datée du *lundi* 17, le *samedi* précédent fut le 15 juin.

CCXXXVIII.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, le 17 juin 1476.

La duchesse de Savoie ayant reçu la veille une dépêche du gouverneur de Nice, Ant. d'Orlier, elle la communique à M. de La Chapelle, auquel elle ordonne de la faire lire au seigneur de Givry; — auquel on fait part de tout; des dépêches qui arrivent comme de celles qui partent. — La duchesse a fait venir vers elle le courrier qui a apporté la lettre de M. d'Orlier, pour l'interroger sur les nouvelles du camp. — Elle fait appeler *Appiano* pour qu'il entende le rapport de cet homme; mais comme on ne l'avait point appelé pour entendre la lecture de la dépêche, l'ambassadeur milanais se plaint qu'on ne lui fait point part des choses les plus importantes. — Le courrier confirme en général les nouvelles que l'on a déjà du camp; à savoir qu'on n'a point encore appris que les Allemands fassent des préparatifs pour secourir Morat; — mais que les assiégés continuent à faire un feu soutenu de leur artillerie, et que l'on ne peut se mouvoir dans les cantonnements sans risquer d'être atteint par les coups partis de la place.

Jean de Latier, le Dauphinois dont il a déjà été question, est reparti de Gex dans la matinée, mais *Appiano* n'a pas pu savoir de quelle nature sont les réponses qu'il emporte. — Si l'archevêque de Vienne vient à Gex, il faudra en conclure que les affaires s'arrangent. — Du reste la bonne volonté ne manque pas du côté de la duchesse de Savoie, qui fait tous ses efforts pour raccommoder la Bourgogne avec la France, estimant que par ce moyen elle se trouverait assurée de tous les côtés à la fois. — M. de Givry a été rejoint à Gex par douze autres cavaliers; en sorte qu'il a présentement de 24 à 30 chevaux sous ses ordres.

Illustrissimo et Exmo S^re^ mio, riccomandandomi sempre a la bona gratia di V. Sub^ta^. Heri el governatore de Niza scrisse a questa Madama. Sua S. lesse la lettera, poi la mise in mane de Monsig^re^ de la Chiapella, et lecta per luy gli commando la monstrasse a Mons^re^ de Giory[1] al quale e facto vedere et intendere omne cosa, tanto de litere et novelle che vengono, quanto de letere che siano mandate fora. Madama domando el cavallaro havea portata la lettera, et lo faceva rasonare de novelle di campo, et a questo rasonamento domando me. Ma non gia ale letere ne cose importante son domandato. In summa dicto cavallaro se concorda cum tutti laltri, videlicet chel non se intende cosa alcuna che Alamani faranno unione de gente per venire a soccorere Morrato. Bene afferma, che quelli di la terra tirano continuamente artellierie de fora et che non puo andare per el campo senza gran suspecto desse artilliarie.

Questa matina Zoanne Lattaro delphinengho[2] e partito; non ho possuto intendere molto cum que conclusione vada; se larcivescovo de Vienna[3] verra, sara evidentissimo signale che queste pratiche se stringeno[4]: dico bene che dal canto di Madama, non mancha solicitudine a questa cosa, per restringere Borgogna cum Franza, parendogli poy essere Ley assicurata del tutto.

A Mons^re^ de Giory sonno venuti circha 12 altri cavalli, tene qua da 24 cavalli in trenta, etc.

Dalla villa Gay 17 Giugno 1476.

Firmat. Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illmo Principi et Excellentissimo domino Duci Mediolani etc.

Per postas. — Cito.

Cum sigillo.

[1] *Germain, seigneur de Givry-sur-Doubs,* chambellan du duc de Bourgogne. (Gollut, l. c. col. 1191.) Il commandait l'escorte que le duc avait donnée à la duchesse de Savoie, pendant sa résidence à Gex. (Voir la dépêche de *Panigarola*, du 28 mai, n° CCXI.)

[2] *Zoanne Lattaro,* Jean de Latier, de Vourey, en Dauphiné, fut gouverneur de Perpignan pour le roi Louis XI. (Guy Allard, *nobil. de Dauphiné*, p. 183.)

[3] *Guy III, de Poisieu,* archevêque de Vienne, 1473-1480, chancelier de Dauphiné et fort agréable au roi Louis XI. (Chorier, *Etat politique du Dauphiné,* t. I, p. 323.)

[4] Ce qu'*Appiano* dit ici se rapporte au passage des *Mémoires de Commines, livre V, chap. 2,* où ce dernier parle du « seigneur de *Montagny,* » envoyé secrètement par la duchesse de Savoie au roi, son frère, qui » le lui renvoya avec de *bonnes réponses* qui tendaient *à ce qu'elle vînt* » *vers lui.* » (l. c. t. II, p. 18.)

CCXXXIX.

J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN.

Du camp de Morat, 17 juin 1476.

Le feu des bombardes, ouvert le jour même, a déjà abattu un grand pan des murs de la place (du côté du nord). — On continuera de même, et l'on compte qu'entre ce jour et la nuit suivante on tirera 24 coups. — Le duc de Bourgogne s'est rendu en personne à la bat-

terie pour activer le feu, et pour prendre des mesures afin que les assiégés ne puissent pas se sauver par le lac et emporter avec eux leur artillerie. — Dans cette soirée, environ 70 hommes sortis de la place, armés de mousquets, se sont jetés avec furie sur les bombardes, sans autre résultat que la perte de quelques Bourguignons tués à coups de feu.

Messire Olivier de La Marche a reçu les derniers ordres du duc, son maître, et doit partir demain. — Il ira d'abord à Orbe pour y prendre quelques gentilshommes qu'il doit mener avec lui en Piémont. — De là il passera à Gex pour prendre les lettres de la duchesse, et se rendra ensuite sans perte de temps à la cour de Milan.

Illustrissimo Signor mio. — *(Omissis omittendis.)* — Le bombarde hogie anno cominzato ad trare et anno abatuto un gran pezo di muro[1] : cosi andarano seguitando e tra hogie e questa nocte si fa conto di tirare 24 colpi. — questo Signore li e andato in persona per far diligentare e fare certi rimedy si volevano che quelli di dentro non possano fugire per lo laco e portare via lartigliaria. Sono usciti questa sera circa 70 homini ala via di le bombarde in furia di schiopiti, e niente anno potuto fare; anno ben feriti parechi de li nostri de schiopetti.

Monsignore di La Marchia[2] e in tuto expedito et ha auto licentia per partire domatina, et cosi credo fara se gia non si havesse altra nova deli inimici. Va drito ad Orba[3] ad levare li quali Gentilhomini e menarli con si in Piemonte como ho scrito; da li andara da Madama per quella littera, e poi drito ad V. Ex^{tia} non perdendo tempo in camino. Domane avisaro che seguira.

Ex Castris contra Morat die 17 junij 1476.

Sottos. Servus

JOHANNES PETRUS

A tergo: Illmo et Exmo Principi Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] La batterie dont il s'agit était placée sur une hauteur du côté du nord de la place. Elle abattit un pan de muraille entre l'église de la ville haute et la porte de Berne. (Schilling, l. c. p. 329.)

[2] Messire *Olivier de La Marche,* qui était chargé d'une mission confidentielle du duc Charles pour le duc de Milan. (Voir la dépêche de *Panigarola,* du 28 mai, n° CCXI.)

[3] *Orbe,* canton de Vaud.

CCXL.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Du camp de Morat, 18 juin 1476.

Le duc de Bourgogne est informé depuis la veille au soir, tant par un prisonnier de la place que par d'autres voies, d'un plan formé par les Suisses pour délivrer la garnison de Morat, dès la nuit prochaine ou le lendemain matin, en abandonnant dans la place l'artillerie et les bagages. — A cet effet l'ennemi ferait une fausse attaque sur le camp de deux côtés à la fois; en même temps la garnison ferait une sortie, rejoindrait les siens et se retirerait avec eux; car les Suisses ne sont pas assez nombreux pour tenter une attaque sérieuse sur le camp bourguignon. — Dès la veille au soir l'ennemi a fait mine de se mettre en mouvement pour exécuter ce coup de main. — Sur cette nouvelle, le duc est monté à cheval, revêtu de son armure; — toutes les troupes du camp, sont restées pendant toute la nuit sous les armes, rangées en bataille et attendant l'ennemi. — Au point du jour le duc est sorti de son camp pour reconnaître les endroits par où les Suisses pourraient arriver et pour distribuer ses avant-postes sur les hauteurs avoisinantes, en donnant les directions convenables pour le cas où l'ennemi se montrerait. — A la 4e heure du jour, voyant que personne ne venait, le duc est rentré dans ses quartiers, et a donné des ordres pour activer le feu des batteries qui ont déjà abattu un grand pan de mur. — Il pense qu'entre cette journée et la prochaine nuit les bombardes auront éteint de ce côté le feu de la place de manière à ce que

ses gens ne puissent pas être atteints lorsqu'il ordonnera l'assaut : — ce qu'il se propose de faire dès le jour suivant, pendant que l'ennemi, arrêté de l'autre côté de la Sarine, n'a pas voulu s'aventurer à passer les ponts. — La veille au soir, le duc Charles, croyant livrer bataille, s'était confessé avant de se revêtir de ses armes, et il est de si belle humeur qu'on ne saurait l'exprimer.

Le duc de Bourgogne a souscrit avec le mandataire du capitaine Hugues de *San-Severino* les articles de la capitulation pour cent lances et deux cents hommes de pieds. — Il lui a remis une lettre pour le sire de Château-Guyon, qui devra lui payer d'avance quatre mois de solde ; — la caution devra être fournie ou dans l'Etat de Milan, ou dans le Piémont. — Le duc Charles dit qu'il est persuadé que *San Severino,* par respect pour le duc de Milan, se mettra promptement en état de rejoindre l'armée bourguignonne ; et il ajoute que c'est aussi par égard pour le prince que lui-même a consenti à confier à ce capitaine la conduite d'une compagnie pendant trois années. — Le duc a ordonné qu'on donnât à son mandataire quelqu'argent pour ses dépenses de voyage.

Sur la recommandation de l'évêque de *Sebenico,* un certain *Pierro Cermeson,* fils d'un médecin de Padoue, a obtenu du duc Charles la conduite de 100 lances, et *Francesco da Parma* 40 lances ; — ce dernier a servi chez les Vénitiens.

Illustrissimo Signor mio. Questo S. heri sera ebbe aviso tanto per uno di quelli di la terra presso, como per altra via che li Suiceri questa nocte circa a meza nocte o la matina inanzi di vegniriano per socorere quelli di la terra e menarli via lassando robe e artigliarie, e apizariano il rumore a doi canti dil campo, e quelli di dentro se ne ussiriano retirandose con loro poi, e in questo modo si salvariano, non essendo in numero bastante ad assagiar di combatere questo campo; e fino heri sera feceno monstra di cominzar ad aviarsi[1]. P^to^ S. tuta nocte e stato armato con tuto lo campo in bataglia et a cavalo aspectandoli venisseno, et ordinando como li pareva. Dopoi fo di, ussi dil campo in questi monticelli circonstanti ordinando certe bataglie per li loci dove potessino venire e dando ordine che sopravenendo li inimici ogni uno sapesse dove andare. Ve-

dendo che circa ad quatro hore de di[2] persona non veniva, se ritorno ali lozamenti facendo sollicitare le bombarde, le quale hogie hanno spianato bon pezo di muro. Hogie e questa nocte dice fara tirare esse bombarde e disarmare quella banda di la terra che li soi non possino essere offesi a dar la bataglia, quale dice vole vedere di far dare domattina, poi che li inimici non voleno passar laqua e quel ponte[3]. Heri sera la S^ria^ Soa si confesso, e parti con dispositione di far bataglia, e tanto alegra quanto si potesse dire.

Ad lo cancellero di Messer Ugo Sanseverino[4] questo S. a signato e sottoscripto li capituli per 100 lanze et 200 fanti, e lettera ad Monsr di Castelguion[5] li dia la prestanza di quattro mesi, dando la securta li nel dominio vostro o di madama, rendendosi certo per rispecto di V. Ex^tia^ vegnira presto et ben in puncto, a contemplatione di la quale li a dato questa conducta per tre anni, ha ordinato far dar certi dinari al p^to^ cancellero per le spexe, quali auti partira subito con li capituli. Similiter a conducto uno Pietro Cermeson fiolo dil Cermeson medico di Padoa con 100 lanze ad instantia del vescovo di Sebenich[6], e Fran^co^ da Parma che stava con Venetiani con quaranta lanze, etc.

Ex Castris contra Morat die 18 Junii 1476.

Firmat. Servus

J. Petrus Panicharola.

A tergo: Illmo et Exmo Principi Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Il se peut que ce coup de main ait été projeté par les Bernois, campés sur la rive droite de la Sarine, et qui, entendant le feu des batteries dirigées contre la place, demandaient avec instance à marcher à la délivrance de leurs frères de Morat; mais les chefs s'y opposèrent, voulant attendre d'avoir été rejoints par leurs confédérés. (Schilling, l. c. p. 332.)

[2] A *huit* heures du matin, suivant notre manière de compter les heures de la journée.

[3] Les ponts de *Guminen* et de *Laupen*, sur la Sarine, voir la note 1 ci-dessus.

[4] *Hugues de San-Severino*, dont il a été question dans les précédentes dépêches. (Voir le n° CLXXX, à la note 10.) — La maison de *San-Severino*, du parti *guelphe*, avait été dépossédée, en 1470, du fief de *Lugano;* le duc Galeas-Marie l'avait rendu en 1475 à *Hugues*, auquel il venait de le reprendre, à la prière des *Gibelins*. (Cantu, *Histoire de Côme*, t. II, p. 10.)

[5] Hugues de Châlons-Arlay, seigneur de Château-Guyon, qui séjournait en Piémont pour diriger le recrutement des troupes italiennes. (Voir le n° CLXXXI, note 2.)

[6] *Luc de Tollentis, évêque de Sebenico*, ambassadeur du pape Sixte IV. (Voir la dépêche de *Panigarola*, du 15 avril, n° CLXVIII.)

CCXLI.

J.-P. Panigarola au capitaine Hugues de San Severino, chevalier à Verceil.

Du camp de Morat, 18 juin 1476.

Il annonce au capitaine *San-Severino* que d'après ce que le duc de Milan lui a écrit à son sujet, le duc de Bourgogne l'a reçu à son service avec cent lances et deux cents hommes de pieds pour trois années, sous les conditions stipulées dans la capitulation dont son mandataire *Antonio* est porteur. Il partira demain, muni d'une lettre du duc de Bourgogne pour le sire de Château-Guyon, etc. (voir la dépêche précédente, n° CCXLI). — L'ambassadeur milanais exprime le regret que *San-Severino* ne se soit pas adressé de prime-abord au duc de Milan leur maître, ainsi qu'il l'a fait ensuite; ce qui aurait mieux valu pour lui, etc. — Les avantages que le duc de Bourgogne fait au capitaine ne sont qu'un premier effet de sa bienveillance, et il ne dépendra que de lui que ces avantages soient augmentés, etc.

Magnifico Ms. Ugo[1]. — Ateso quanto il nostro Illust° S. mi a scritto et l'affectione che a V. M. sempre o portato e porto, acio la spesa avite facto non fosse frustra, ho operato questo Illmo S. vi a conducto ali servitii soi con cento lanze[2] e ducento fanti ad tempo di tre anni con le condiditione et capituli che Antonino vi portera, che partira domane; li quali ho facto expedire et signare di mano propria di Soa Signoria, et Monsig^re di Chiastelguyon vi dara li la prestanza di quatro mesi. Rincresceme al primo tracto non habiate auto ricorso al S^re nostro cosi como al ultimo. Se meglio avesse potuto fare, lharia facto volontieri, questo sara un principio quale questo S. vi da volontieri. Spero li portamenti vostri con ladiuto del p^to N. S. saranno tali che augumenteranno la conditione vostra, et io sempre in ogni vostra cosa saro sempre como per me proprio. Ricordandovi che questa conditione vi da prefato S. ad contemplatione del S. nostro, como poreti intendere da Antonino vostro, al quale vedero far dar qualche dinari per il bisogno ne ha, et a la M. V. me riccomando.

Ex Castris contra Morat 18 Junij 1476.

M. V.

Firmat. Totus

JOHANNES PETRUS PANICHAROLA.

A tergo: Magnifico ac generoso Militi maiori honorando domino Ugoni de Sancto Severino, Illustrissimi ducis Burgundie armorum, etc.

Vercellis ./. Cito.

Cum sigillo.

[1] *Ugo de San-Severino.* (Voir la dépêche de *Panigarola* au duc de Milan, du même jour, n° CCXL.)

[2] *Cento lanze,* cent lances *italiennes,* soit environ 500 chevaux.

[3] *Vercellis,* Verceil, Etats Sardes.

CCXLII.

J. DE MUGIASCHA, syndic de Biascha,
au DUC DE MILAN.

Biasca, 19 juin 1476.

Depuis le départ des cinquante hommes partis le samedi précédent 15 juin pour rejoindre les confédérés en campagne, le syndic de *Biasca* a appris avec certitude que les gens de la Léventine ont reçu l'ordre exprès d'en envoyer encore cinquante autres, sans aucun délai ; — les Suisses ayant résolu de tenter encore une fois la fortune des armes contre le duc de Bourgogne, soit pour vaincre soit pour périr ; parce que, disent-ils, le duc s'est beaucoup rapproché du territoire bernois, etc.

Ill^me^ Princeps, etc. Non obstantibus aliis meis litteris R^tie^ et D. V. in edomada presenti transmissis de recessione illorum 50 hominum qui die sabati prox^me^ pret^ti^ receperunt pro eundo in campum cum suis dominis de liga, etc.,[1] nuperrime autem fui advisatus et certifficatus, quod aduc hodie in mane habuerunt dicti Leventinenses preceptum expresse de transmitendo aduc eis statim alios 50 homines. Quia sunt deliberati velle aduc aprobare venturam suam, aut pro victoria aut pro perditione, cum Illmo Duce Brigondie, et dicunt quod ipse nimis se facit vicinum versus partes Bernenses, tam conqueruntur dicti Leventinenses de expensis eorum, quod non possunt bene patti tantas expensas. Nil aliud pro presenti nisi quod altissimus Deus omnipotens semper D. V. et statum V. optineat et accreschat feliciter in bono statu. Et ad quam humillissime me facio recomissum.

R. Abiascha die merchury 19° mensis Juny 1476.

Per vestrum semper

Firmat. Fidelissimum servitorem

JOHANNEM DE MUG^ca^.

Sindicum fyschallem et not.

A tergo : Illmo et R^mo^ Magnanimoque Principi domino Duci Mediolani, etc.

Fideliter detur in Mediolano ut alibi citto.

Cum sigillo.

[1] Voir la dépêche *du même,* en date du 17 juin 1476, n° CCXXXVII.

CCXLIII.

J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN.

Du camp de Morat, 19 juin 1476.

Assaut donné à la ville de Morat le mardi, 18 juin. — Ce jour-là, à l'heure où sonne l'*Ave-Maria,* le comte de Romont, qui est campé au nord de la place proche du lac, du côté où les murailles sont moins hautes, a tenté un assaut qui a duré une grande heure avec opiniâtreté sous le feu croisé de l'artillerie tirant des deux côtés. — Celui des assiégés était tellement violent que les assiégeants ne pouvaient approcher, et ceux-ci ont perdu plusieurs hommes tués. — En même temps les bombardes, les pierriers et autres machines de guerre du duc de Bourgogne dressées contre la ville, lançaient leurs projectiles au travers des murailles trouées en balayant la principale rue de la ville ; — d'où l'on infère que l'ennemi a dû éprouver de grands dommages. — Du reste les assiégés se défendent très bien ; ils évitent avec adresse les coups de mousquet et paraissent bien pourvus de munitions. — Aussitôt que la brèche ouverte dans la muraille du nord

sera praticable, le duc tentera un assaut général. — Mais auparavant il faut détruire tous les ouvrages de défense construits de ce côté par les assiégés, tels que bastions, ravelins, etc. — Deux vedettes des avant-postes du duc ont été enlevées cette nuit par l'ennemi. — Sur cette nouvelle, toutes les troupes du camp ont pris les armes ; — mais jusqu'à ce moment les Suisses n'ont point paru. — On croit que cet enlèvement est le fait de quelques coureurs ennemis. — Le duc a envoyé à la découverte pour savoir au juste ce qui en est.

L'ambassadeur milanais a appris de bonne source que don Frédéric partira bientôt, appelé par le roi son père, qui l'envoie en France pour épouser une fille bossue *(gobba)* du roi Louis XI. — Cet ordre aurait été apporté au prince par le comte Alberic, etc.

Illustrissimo Signor mio. — Heri sera circa lAve Maria Monsr di Romont che he acampato a questa terra dal canto dil laco, dove le mure basse sono, si assagio darli un assalto, il quale per una grossa hora fo aspero, forte per lartigliaria si tiro da luno canto e laltro[1]. Quelli di la terra risponseno con tanta furia di schiopiti et di artigliaria che niuno se li poteva acostare[2], e tra parechy ne sono stati feriti de li nostri, morti tre o quatro. Le springarde bombarde et artigliaria di questo S. li sagitto forte de dentro, e al longo di le mure, e per le strade maestre di la terra, maxime la bombarda per la via di le mure pertusate, in modo si stima abieno riceputo li inimici gran danno, ala furia li schiopiti scrocono; si deffendono molto bene, e monstrano essere forniti. Mo vedera questo S. per la via di le mure abatute far dar uno assalto ordinario. Ma conviene prima abatere tute le diffese di le torre, revelini et bastioni da quello canto. Questa matina un hora nanzi di forono pigliate doe ascolte de le nostre da li inimici, e le altre veneno a dirlo. Subito el campo fo in arme, et altro fino a questa hora non se intende de li inimici, salvo che sono stati de loro corritori, ecc., pure si e mandato per vedere bene.

Intendo da bon loco che don Federico[3] non ha a star

qui tropo, el che il patre il revoca per mandarlo in Franza a far parentato di una fiola goba dil re di Franza[4] et questa conclusione deve avere portato il conte Albrico. Intendero meglio il fondamento di tuto et vi avisaro del vero si potro.

Ex Castris contra Morat 19 Junii 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panig[la].

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo principi Duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Schilling (l. c. p. 331) dit que l'assaut donné le 18 juin par le comte de Romont commença entre 6 et 7 heures du soir, que le combat se prolongea pendant trois heures et ne cessa qu'à la nuit. — Suivant Molinet (l. c. p. 200) il dura de 7 heures du soir à 9 heures.

[2] Schilling (l. c. p. 332) explique que les assiégés, parmi lesquels se trouvaient les plus habiles artilleurs de *Strasbourg* et de *Berne*, avaient à grand renfort de bras et de cordes hissé leur artillerie au haut des murailles et des tours, d'où leur feu meurtrier plongeait dans la masse compacte des colonnes d'attaque. Les assaillants qui tentaient de s'approcher pour escalader les murailles avaient les pieds déchirés par les *chausse-trapes* dont les fosses étaient remplies, et les blessés étaient écrasés avant qu'on pût les emporter, par les pierres que les assiégés précipitaient sur eux du haut des crénaux.

[3] *Don Frédéric d'Aragon,* prince de Tarente.

[4] Suivant Commines (livre V, chap. III, l. c. t. II, p. 25), « le prince de Tarente envoya vers le roi Louis XI un officier d'armes pour lui demander un sauf-conduit pour passer par le royaume et retourner vers le roi son père, lequel l'avait mandé. Le roi l'accorda, très-volontiers, etc. etc. » — L'auteur ne dit rien d'un projet de mariage du prince avec une fille du roi, qui plus tard lui fit épouser sa nièce, *Anne de Savoie.* (Guichenon, *Histoire de Savoie,* t. I, p. 559.)

CCXLIV.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Du camp de Morat, 20 juin 1476.

L'assaut donné le 18 au soir par le comte de Romont se trouve avoir été plus meurtrier qu'on ne le pensait et qu'on ne l'avait dit au duc de Bourgogne. — Le feu de l'artillerie ennemie a été si violent que la perte des assiégeants s'élève à plus de 60 morts et une centaine de blessés. — On ne connaît pas au juste la perte de l'ennemi; mais on l'estime fort grande. — Le duc a tenu conseil avec ses capitaines; il leur a reproché de ne pas pousser le siége avec assez de vigueur. — Les capitaines se sont excusés en disant qu'il ne convenait pas de sacrifier devant la place les hommes les plus vaillants de l'armée, qu'il fallait au contraire les épargner pour livrer bataille à l'ennemi; qu'une fois celui-ci battu la place serait réduite du même coup. — On a décidé néanmoins de bombarder la place une seconde fois, et de prendre d'autres mesures, qui s'exécutent avec assez de lenteur, bien qu'on soit informé que les forces de l'ennemi s'accroissent de jour en jour, que les Autrichiens ainsi que les troupes de beaucoup d'autres villes allemandes ont déjà rejoint les Suisses. Les uns disent qu'ils sont 12,000, d'autres 15 et même 20 mille combattants; le nombre réel est encore incertain, mais on sait qu'ils rassemblent le plus possible de gens, et qu'ils sont résolus de venir incessamment tenter une attaque contre l'armée bourguignonne. — Sur ces nouvelles le duc s'occupe d'augmenter les défenses de son camp, et de distribuer ses troupes par masses et par brigades comme elles doivent se trouver placées, en cas d'attaque, pour la repousser. — Il se propose de faire construire des bastions devant chacune des deux portes de la ville, en profitant pour accélérer ce travail, des chariots qui se trouvent en grande quantité dans le camp. On fortifiera ces bastions de manière à pouvoir être défendus avec peu de monde, et à pouvoir retirer une partie des troupes employées à faire le siége de la place. — Lors même que les assiégés tenteraient une sortie, ces bastions suffiraient pour les arrêter. — Tout dépend de la célérité avec laquelle ces ouvrages seront exécutés; car

il se pourrait que l'ennemi se présentât dès le surlendemain qui est un *samedi*, jour que les Suisses croient leur être plus propice.

Messire Olivier de La Marche est parti pour la cour de Milan. Il a fait de grandes difficultés pour se mettre en route, demandant à genoux au duc de Bourgogne de lui permettre de suspendre son départ jusqu'après la bataille qui paraît prochaine; qu'on pourrait penser que lui, chevalier, après avoir assisté à tant de combats, était parti par crainte et défaut de courage, ce qui serait une tache à son honneur. — Le duc lui a répondu que le jour de la bataille était encore incertain et qu'il devait partir; qu'il lui rendrait de bien plus grands services là où il l'envoyait qu'en demeurant près de sa personne. — Sur cela le duc congédia le bon chevalier qui est parti. — Il passe par Orbe pour y prendre les gens d'armes qu'il doit conduire au seigneur de Château-Guyon pour la garde des passages du Piémont. Il ira ensuite à Gex pour se concerter avec la duchesse de Savoie au sujet de la défense de ces passages, et pour prendre ses lettres à l'adresse du duc de Milan. De là il se rendra sans perte de temps à sa destination. — Messires *Aloys Trotto, Jacob Rossi,* dit *Palamino,* et le mandataire du capitaine *Ugo San-Severino* sont partis avec lui.

Illustrissimo Signor mio. Lassalto dete laltra sera Monsig^re^ di Romont a questa terra[1] si e trovato essere stato piu crudele che non pensava e fu dicto ad questo S^re^, perche tanta fo lartigliaria de li inimici che si sono trovati morti de li nostri piu di 60, feriti ben cento[2]. El danno de li inimici non si sa perfectamente, ma per coniecture si stima grande. — Questo S. fece consiglio con li capitanei, dolendosi di loro, non stringessino altramente la terra[3], e qui li rebuffo molto. Risposino excusandosi, primo, aspectando li inimici, non essere da far guastar li valenti homini a la terra, ma sparagnarli a la bataglia con li predicti inimici, quali vinti, la terra pariter saria guadagnata; pur si concluse de bombardare anco un altro loco et fare alcune altre provisione; quale lentamente si fanno dapoi, perche si a aviso Suiceri sono ingrossati molto, e che quelli di Austerlic[4] et molte altre comunitate si sono venute ad unire con questi di qua, chi dice sono 12^m^, chi 15^m^, chi 20^m^. Certeza non si ne ha dil numero[5], ma che sono con-

gregati quanto ponno, et deliberati venirce a trovare di presente. Questo S. hoc audito attende a far fortificare il campo, et ordinar le bataglie e squadre soe como vole stiano quando vegnirano, si adopereno: et como mi a dicto, di carete in copia intende far fare dei bastioni contra le doe porte di la terra, forti quanto potra, per lassar manco gente a lobsidione di la terra, etiam perche uscendo trovino il contrasto de dicti bastioni, quali poche gente tenerano et deffenderano. A queste provisione mo si mette studio, perche poi domane laltro che he sabato, facilmente potriano li inimici venire, perche in quello di fanno le mostre loro volontieri e quello voleno fare.

Questa sera he partito Mons^re^ di la Marchia expedito per venire ad V. S.[6] Ha facto gran difficulta a partire, e heri sera se inzenochio nanzi a p^to^ S. suplicando li soprasedesse fino facto la bataglia, ala quale essendo vicina e lui cavaliere trovatose a tante bataglie saria dicto et stimato partisse per paura e vilta, e sariali carico di honore, et per questo tardaria volontieri fino facta la bataglia. P^to^ S. rispose essere incerto il di di la bataglia, pero partisse omnino: et molto piu serviria dove andava cha star qui, cosi lo licentio, et he partito. Va ad Orba per levare quelle gente sono li et menarle in Piemonte ad Mons^re^ di Chiastelguion per fornire quelli passi, ecc. et deinde ad Madama per intenderse di avere quelli passi[7] e spazar la letera per V. S. per distenere quello amico in Piemonte, et drito vegnira ad V. Ex^tia^ non perdendo tempo in camino, como domane avisaro di tuto. Con lui sono partiti messer Loyse Trotto, el canceliero di Messer Ugo[8] et Jacomo Rosso o sia Palamino.

Ex Castris contra Morat 20 Junii 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo principi Duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Voir la dépêche précédente, nº CCXLIII.

[2] Molinet (l. c. p. 200) « auquel assaut mourut Jean de Carmin, dit *de Beaumanoir,* ensemble 200 Bourguignons et aulcuns blessés. »

[3] Ce reproche n'était pas mal fondé; car il résulterait d'une lettre adressée aux Bâlois par le chevalier *Pierre Rot,* leur capitaine, en date de *Berne,* 19 juin, que les Suisses avaient trouvé moyen de faire entrer l'avant-veille un renfort de près de 200 hommes dans la place. (J. Knebel, *Diarium,* l. c. p. 60.)

[4] *Austerlic,* les Autrichiens. — En effet, par un mandement daté de *Strasbourg,* 12 juin 1476, le comte Oswald de Thierstein, lieutenant-général de l'archiduc Sigismond, dans l'Autriche antérieure, avait convoqué le *triple ban* des milices des villes de l'Alsace, du Brisgau et de la Forêt-Noire avec ordre de se trouver le jeudi, 20 juin, suivant à *Liesthal* (Bâle-Campagne) et aux environs, pour se réunir aux Suisses et « marcher contre le duc de Bourgogne, campé devant Morat. » (J. de Muller, *Histoire des Suisses,* t. VIII, p. 66. — La *lettre* de convocation du *comte de Thierstein* se trouve textuellement rapportée par J. Knebel, *Diarium,* l. c. t. II, p. 56.

[5] Suivant le même (*Diarium,* l. c. p. 61), les troupes autrichiennes, unies à celles de Strasbourg et des autres villes libres de l'Alsace et des bords du Rhin qui portèrent secours aux Suisses à Morat, comptaient ensemble plus de 30,000 combattants, tant à cheval qu'à pieds, dont la majeure partie avait rejoint l'armée confédérée dès le mercredi 19 juin. (De Rodt, *guerre de Bourgogne,* t. II, p. 252.)

[6] Messire Olivier de La Marche. (Voir la dépêche de *Panigarola,* du 17 juin précédent, nº CCXXXIX, note 2.)

[7] Il s'agissait d'augmenter les garnisons piémontaises des places frontières de la Savoie et du Piémont du côté du Dauphiné.

[8] Messer *Ugo San-Severino.* (Voir la dépêche de *Panigarola,* du 18 juin précédent, nº CCXL.)

CCXLV.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Turin, 21 juin 1476.

La peur qui dominait dans le conseil de Turin et qu'entretenait la présence du sire de Château-Guyon et de ses Bourguignons, paraît avoir diminué : néanmoins souhaite-t-on vivement leur départ, à ce que dit le protonotaire de Romagna. — Voyant que le roi de France ne se remue ni contre le duc de Bourgogne ni contre la duchesse de Savoie, le conseil trouve inutile de faire de nouvelles levées de troupes, et pense que celles qu'il a mises sur pied suffisent.

Il se confirme que le roi de France a fait passer de nouveaux secours aux Suisses, et que l'archiduc d'Autriche (Sigismond) fait marcher des forces considérables à leur aide, si même il n'y va en personne.

Chaque jour il arrive en Piémont des gens venant de Genève qui ont été dévalisés en route, et qui en comparant ce qui se passe au delà des Alpes avec la tranquillité qui règne en deçà portent aux nues le nom du duc de Milan, dont la réputation ne peut que gagner au témoignage de ces étrangers.

Illustriss^mo^ et Excellentiss^mo^ Signore mio. — *(Omissis omittendis.)* Monsignore di Chiateguion[1] et questi altri suoi Borgognoni non sono gia stati piu constanti de laltri[2] ad havere paura. Anzi ne hanno anchora tanta che secondo mha riferto il Protonotario da Romagnano[3], dicono vogliono ad ogni modo tornarsene a casa et non dimorare guari qua. Item che non fano piu stima di fare gentidarme qua, maxime vedendo chel Re[4] non fa altra mossa contro Monsign^re^ di Borgogna, ne contra Madama: del che si dubitara assay; dicono bene sarano forsi qualchi fanti.

E stato rifirmato qua chel p^to^ Re de novo manda gente

in adiuto de Alemani et similmente chel duca dAustrelich gli manda gran perforzo, vel gli va in persona[5].

Ogni di vengono genti deverso Ginevra quali sono stati rubati, e sentendo questi movimenti qua, bene dicono et mandano in cielo la S. V. la quale si po rendere certissima che hormay la fama sera sparsa qui per tuto ultramonti et sera anche magiore che leffetto. Servira bene al proposito de la materia di M. P. quale partendo mi dissi chel vole rendere testimonio de visu. A V. Celsitudine mi recomando.

Taurini 21 Junij 1476.

Firmat. Devotissimus servulus

FRANC. PETRASANCTA.

A tergo: Illustrissimo et Excellentissimo dno. Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Per postas, cito.

Cum sigillo.

[1] Le sire de Château-Guyon. (Voir les précédentes dépêches de *Petrasanta.*)

[2] *Gli altri*, les membres du conseil de Turin.

[3] *Amédée* des marquis de *Romagnan,* protonotaire apostolique et abbé de St-Soluteur de Turin, etc. (Galli, *Cariche del Piemonte,* t. I, p. 43)

[4] Le roi de France, Louis XI.

[5] *El Duca de Austerlic*, l'archiduc Sigismond d'Autriche. (Voir la dépêche de *Panigarola,* du 20 juin, nº CCXLIV, à la note 4.)

CCXLVI.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, 21 juin 1476.

Le seigneur de La Chapelle ayant reçu la veille au soir à Gex une lettre du camp de Morat, où on l'informe que d'après les avis certains qui sont parvenus au duc de Bourgogne, les Allemands ont résolu de lui livrer une bataille le *samedi* suivant, 22 juin, ce seigneur a voulu repartir dans la nuit même pour y prendre part; mais la duchesse de Savoie s'est opposée à son départ, parce qu'on lui a laissé ignorer le jour où la bataille doit avoir lieu, afin de lui en épargner les angoisses. Elle vit dans l'espérance d'une prochaine victoire, où elle voit son salut, et n'admet pas la possibilité d'un événement contraire. En attendant elle ordonne continuellement des processions, fait dire des messes et distribuer des aumônes extraordinaires dans tous les Etats, pour le succès des armes du duc de Bourgogne.

Messer *Collazo* (le mandataire du capitaine *San-Severino*) a quitté le camp, portant au seigneur de Château-Guyon une lettre de service du duc de Bourgogne pour son maître à raison de cent lances, etc.

Illmo et Exmo Signore mio. Riccomandandomi sempre ala bona gratia di V. Sub^ta^. Heri sera fu portata qua una littera di campo che scriveva un Cortesano a Mons^re^ de la Chiapella[1] per la quale gli scrivea che Mons^re^ de Borgogna era avisato di certo che sabato, videlicet domane 22, li Alamani sariano insiema et verriano per tore bataglia cum Sua S^ria^, et questo prefato Monsig^re^ haveva inteso per via certa[2], siche volendosi trovar ala bataglia non perdesse tempo andare in campo, et e venuta in 7 giorno *(sic)* questa lettera[3]. Ipso voleva partire questa nocte et Madama non ha voluto consentire perche non gli hanno voluto dire che la bataglia se debbia fare fra puochi giorni, per non

dargli questo affanno peroche la vive cum speranza di sua salvezza in questa victoria, e giamay credo non pensa in altro, e continuamente fa fare processione, dire messe, fare elemosine oltra al solito, e fa dire molti officy et orationi per tutte le terre sue.

Messer Collazo[4] e ritornato di campo, ha portato con se un lettera de Monsig^re^ de Borgogna, directiva a Monsig^re^ de Cetteoglione[5] che lo spazi per cento lanze; non so que spazamento sara questo perche converra donare bona sigurta, ecc.

Ex villa Gay 21 Juny 1476.

Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus Servulus,

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo Principi etc. Domino Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Per postas, cito.

Con sigillo.

[1] Philibert de Compey, seigneur de La Chappelle, etc. (Voir la dépêche d'*Appiano,* en date de Gex, 15 juin, n° CCXXXIV.)

[2] Voir, à ce sujet, la dépêche de *Panigarola*, du 18 juin, n° CCXL.

[3] Il est probable que le copiste milanais a mis le chiffre VII au lieu de III, marqué dans la dépêche; la distance de Morat à Gex étant d'environ 25 lieues ou 100 kilomètres, peut être franchie en deux jours.

[4] *Messer (Antonio) Collazo,* le mandataire de *Ugo San-Severino.* (Dépêche de *Panigarola*, du 18 juin n° CCXLI.)

[5] Le seigneur de Château-Guyon. *(Ibidem.)*

CCXLVII.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, 22 juin 1476 (au matin).

On parle ici de la guerre d'une manière très-favorable au duc de Bourgogne; c'est peut-être pour ne pas donner des inquiétudes à la duchesse de Savoie. Cependant on s'accorde à dire que les défenseurs de Morat font un feu d'artillerie qui étonne tout le monde. Néanmoins on ajoute qu'ils ne pourront tenir longtemps s'ils ne sont secourus. — On parle d'un assaut où les assiégeants auraient eu plus de 200 hommes tués ou blessés par le feu des assiégés plongeant des tours et battant le pied des murailles. — On dit encore que les Allemands ont fortifié de bastions garnis d'artillerie un pont sur la Sarine entre Berne et Morat, dont ils comptent se servir soit pour se porter à la délivrance de la ville assiégée, soit pour couvrir leur retraite en cas de revers. — Les uns évaluent à 6000 hommes le nombre des ennemis réunis sur ce point, les autres disent tout bas qu'ils sont plus de douze mille combattants.

Illmo et Exmo Signor mio. Qua se parla de questa guerra molto favorevolmente per Monsig^re^ di Borgogna, et anche per non dare affanno a questa Madama. Tutti dicono pero che quelli de dentro Morrato, tirano tanta artillaria de fora che le una maraveglia. Pur non la porrano durare, non essendo succorsi.

Essendo dato un principio de bataglia a Morato, se dicto che per doe torrete, che batteno de fora a canto le mure, sonno morte et ferite molte persone; chi dice circha 200, e alcun altri dicono mancho[1].

Se dicto anchora, che Alamanni sono missi insiema, et hanno fortificato un ponte sopra una fiumara tra Berna et

lo campo[2] cum bastioni et molte artilliarie; qual ponte, maxime quando volesse dare assalto ala Terra et sempre poterse redure et salvare a quel ponte. Alcuni dicono non sonno piu che 6m persone, et altri dicono cusi secretamente piu di 12m, non so che credere.

Da villa Gay 22 di Giugno 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus
ANTONIUS[3].

A tergo: Illustrissimo principi et Excellentissimo Domino Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Per postas, cito.

Cum sigillo.

[1] Voir au sujet de cet assaut la dépêche de *Panigarola*, du 20 juin, nº CCXLIV.

[2] Le pont de *Gumine* sur la Sarine, à trois petites lieues de Morat, sur la grande route de Berne. (Schilling, l. c. p. 332.) — Depuis le 13 juin les confédérés avaient pris une forte position sur la rive droite de cette rivière large et profondément encaissée entre deux côtes dont l'une, celle qui se trouve du côté de Berne, est beaucoup plus haute et plus escarpée que la côte opposée. Les fortifications dont il est parlé dans la dépêche s'élevaient au *Grand-Gumine*, sur le côté droit de la rivière. Quant au pont de *Laupen* qui se trouve à une bonne lieue en amont de l'autre, il était défendu par la garnison suisse de cette petite ville, célèbre par la victoire que les Bernois avaient remportée en 1339 sur leurs ennemis.

[3] *Antonio d'Aplano.* — Ant. d'Appiano.

CCXLVIII.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, 22 juin 1476 (au soir).

La duchesse de Savoie vient d'être informée à l'instant que le prince de Tarente, Don Frédéric, a pris congé du duc de Bourgogne la veille, après le dîner, pour retourner vers le roi Ferdinand, son père. — Le duc Charles ainsi que la cour et l'armée sont on ne peut plus surpris que le prince ait pris cette licence sans qu'un seul mot de sa part ait pu faire prévoir ses intentions; et surtout de ce qu'immédiatement après avoir obtenu son congé du duc il est monté à cheval et parti avec toutes les personnes de sa suite.

Le seigneur de La Marche qui lui aussi avait quitté le camp de Morat la veille au soir pour se rendre à la cour de Milan, écrit que ce brusque départ du prince D. Frédéric, emmenant avec lui 400 chevaux, est attribué à une entente secrète entre le roi Ferdinand, son père, et le roi de France.

Illustris^mo^ et Exmo Signore mio. Riccomandandomi sempre a la bona gratia di V. Sub^ta^. In questhora 22^a^ e venuto aviso a questa Madama, como don Federico[1] prese heri doppo disnare licentia da Monsig^re^ di Borgogna per ritornare a Re Ferrando suo patre. Mons^re^ de Borgogna et ogniuno forono maravigliati, che senza haver may inteso un minimo motto per qualche via, havesse domandato licentia; et piu fu cosa maravegliosa che immediate presa licentia montasse a cavallo senza alcuna dimora, cum tutti li suoi[2].

Monsign^re^ de la Marchia partite heri luy anchora di campo[3] per venire ala S. V. et ha scripto qua che don Federico ha circha 400 cum luy, et chel se tene per questa licentia et partita cusi repentina che Re Ferrando se intenda col Re de Franza[4], ecc.

Da villa Gay 22 di Giugno 1476.

Devotissimus servulus

Firmat. ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo et Excellentissimo principi domino Galeazo Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Per postas, cito.

Cum sigillo.

[1] *Don Frédéric d'Aragon*, prince de Tarente.

[2] Voir Commines, livre V, chapitre III. « Le dict prince print congié » du dict duc le soir devant la bataille. », etc. (l. c. t. II, p. 26.)

[3] Voir la dépêche de *Panigarola*, du 20 juin, n° CCXLIV.)

[4] Dépêche de *Panigarola*, du 19 juin, n° CCXLIII.

CCXLIX.

ANTOINE D'APPIANO AU DUC DE MILAN.

Gex, le 23 juin 1476, à 1 heure après-midi.

Première nouvelle de la bataille de Morat. — Le prince de Tarente, accompagné de 24 chevaux, arrive à Gex à 7 heures du matin, et bien qu'il devançât de 2 heures le moment du lever de la duchesse de Savoie, il se rend immédiatement à la cour, etc. — L'ambassadeur milanais monte au château où il rencontre le seigneur de La Chapelle qui en sortait, et qui lui apprend que le jour précédent, dans la matinée, les Allemands ont attaqué l'armée du duc de Bourgogne et l'ont une seconde fois battue et mise en déroute ; mais qu'on ne sait pas encore comment les choses se sont passées. — La duchesse, avertie, s'est levée à l'instant : c'est à peine si l'on peut croire à cette sinistre nouvelle — En attendant M. de Givry a fait monter à cheval

deux écuyers de sa suite et les a envoyés aux informations. — L'un d'eux est déjà de retour, apportant la confirmation de ce désastre; ajoutant que la plus grande partie de l'infanterie a péri et que le duc de Bourgogne s'est retiré en Franche-Comté. Du reste l'écuyer n'a pu donner aucun détail.

Illustrissimo et Exmo signore mio. Ricomandandomi sempre ala bona gratia di V. Sublimita. — *(Omissis omittendis.)* — Questa matina circha hore 10[1] e giunto qua el S. don Federicho in la terra cum circha 24 cavalli et ando a corte cusi a cavallo, non obstante non era lhora del levare di Madama a doe hore a venire. Io subbito anday in castello[2]. Trovay chesso, el conte Jullio[3] et messer Camillo erano tutti tre nel recetto del castello; fora del castello pero lo visitay, et dixi era aspectato solamente questa sera aut domatina. — Ipso respuose haveva cavalcato questa nocte per venire per lo frescho; doppo venne fora del castello monsignore de la Chapella, dice che heri matina li Alamani forono ala bataglia cum monsignore e chello era stato rotto un altra volta, ma non sapeva dire la fazone in que modo. Madama fu avisata levosse subito : disse a S. Signoria questo medemo. In summa qua non si poteva quasi credere. Monsignore de Gyury[4] mise a cavallo duy suoi servitori che cavalcasseno et andasseno domandando de novelle. Tandem uno e ritornato e dice havere trovato novelle che veramente le stato rotto, et che quasi tutte le fantarie sono rimaste morte, et monsignore de Borgogna e andato verso la Borgogna. Altre particularita non se sa anchora.

Ala Celsitudine V. me ricommando.

Ex villa Gay 23 Juni 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo Principi et Excell^mo^ dno Duci Mediolani, etc.

Per postas. — Cito. — Consignata Caballario 23 Juny hora 16[5].

Cum sigillo.

[1] A la dixième heure, comptée depuis la veille au coucher du soleil.

[2] L'ambassadeur était logé dans la ville, tandis que la duchesse et sa suite occupait le château féodal de Gex, séparé du bourg par un large fossé.

[3] Le comte *Julio d'Aquaviva, duc d'Atri,* gouverneur du prince de Tarente.

[4] *Germain, seigneur de Givry,* voir la dépêche d'*Appiano,* du 17 juin, n° CCXXXVIII.

[5] *Hora XVI,* à 1 heure de l'après-midi.

CCL.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, le 23 juin 1476, à 3 heures après-midi.

Confirmation de la nouvelle de la défaite de l'armée bourguignonne à Morat. — *Antonello de Campobasso,* qui fait partie de la suite du prince de Tarente et qui était resté en arrière, arrive à l'instant à Gex. — Il annonce au prince et à la duchesse de Savoie qu'il a assisté avec le duc de Bourgogne à la messe du matin à Morges, et que le duc de sa personne arrivera le soir même à Gex. — S'adressant ensuite à *Appiano,* le dit *Antonello* ajoute qu'il lui garantit la nouvelle de la défaite de l'armée; que la perte de gens de cheval et surtout de personnes de qualité est peu considérable, mais que l'infanterie a perdu assez de monde; — que le capitaine *Antoine de Lignana* a été tué; — que toute l'artillerie, les tentes, les pavillons et les bagages sont tombés au pouvoir de l'ennemi.

Le prince de Tarente, qui avait annoncé son départ de Gex pour le même jour, n'est pas encore parti; on croit qu'il attendra l'arrivée du duc de Bourgogne.

Illmo et Exmo Signore mio. Ricomandandomi sempre ala bona gratia di Vostra Sublimita. In questhora e giuncto qua Antonello da Campobasso[1], qual era rimasto de dreto el Sig^r don Federico, et ha dicto a Madama et al prefato principe in mia presentia et de alcun altro del suo consilio che questa matina ha oldito messa insiema cum lo Illmo Monsignore di Borgogna dentro da Morges[2] et che questa sera infallanter sara qua. Et hami dicto: scriveti questo gagliardamente al signore e duca vostro, che lho dicto io. Et avisate Sua Excellentia, che sonno perdute poche gente da cavallo et pochissimi homini de fazone. E morto Antonin da Legnana[3], ma fantarie assay, et sonno perse tutte le artillarie, pavilioni, tende et carriagi, aut puochi ne sonno salvati. Se io scrivo et contrascrivo, V. Ex^cia me habbia excusato perche mi convene scrivere le novelle come sono portate. — Ala Celsitudine V^ra me riccomando.

El principe prefato e anchora qua, non so sel partira hogi come haveva deliberato, o vero vorra aspectare prefato Monsignore di Borgogna. Ala Signoria Vostra itterum me ricomando.

Ex villa Gay 23 juny 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illmo Principi et Exc^mo dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Per postas, cito. — Consignata Caballario die 23 juny, hora 18^a, volantissime.

Cum sigillo.

[1] *Antonello de Campobasso*, gentilhomme napolitain de la suite du prince de Tarente (voir la dépêche d'*Appiano,* du 13 juin, n° CCXXIX).

[2] *Morges,* sur le lac Léman, canton de Vaud, à 2 lieues de Lausanne et 9 lieues soit de Genève, soit de Gex. (Voir *Molinet,* l. c. p. 204, où on a mis par erreur Morgarten, au lieu de Morges.

[3] *Antoine de Lignana,* capitaine de cent lances, qui commandait en chef une division d'infanterie italienne au siége de Morat. (*Juven. d'Acquino, chronique de Savoie,* Hist. patr. monum., t. I, script. p. 681.)

[4] *Hora XVIII,* trois heures de l'après-midi.

CCLI.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, le 23 juin 1476 (au soir).

Le duc de Bourgogne arrive à Gex le 23 juin au soir, vers 6 heures. — Il est reçu au bas de la rampe du château par la duchesse de Savoie, entourée de ses enfants et de toute sa cour. — Détails sur cette réception, très cordiale des deux parts, et sur la distribution des appartements destinés au duc Charles. — La duchesse lui cède le sien et passe dans celui du jeune duc Philibert, son fils. — Elle a un entretien particulier avec le duc de Bourgogne, qui en sort fort agité *(affannato).* — L'ambassadeur *Appiano,* qui se trouve sur son passage, lui offre ses services, en l'absence de *Panigarola,* pour transmettre à la cour de Milan tout ce qu'il voudrait lui communiquer. — Le duc répond brièvement : — « *C'est bien ; il suffit.* »

Appiano passe ensuite dans l'appartement de la duchesse de Savoie, qui lui dit : — « Que le duc de Bourgogne ne demeurera guère » à Gex ; — qu'il paraît aussi ardent que jamais à vouloir poursuivre » sa vengeance, et prendre une revanche sur ceux qui se réjoui- » raient de sa défaite ; » — qu'il a fait appeler messire Olivier de la Marche, capitaine de ses gardes, ainsi que le seigneur de Givry, auxquels il a parlé longuement. — *Appiano* demande à Madame si on donnera suite au voyage de messire Olivier pour Milan : — Elle pense

que oui; mais qu'il se pourrait que son départ fût différé de quelques jours, pour voir la tournure que les affaires prendront de ce côté-ci.

En attendant, l'infanterie bourguignonne presque toute entière a été tuée ou prise par les Allemands. — On n'a sauvé que peu de chose ou rien de l'artillerie, des pavillons, bagages, etc. — Plusieurs gens d'armes qui faisaient le service à pied dans la tranchée ont été tués; parmi eux ainsi que parmi les hommes d'armes à cheval qui ont péri, on ne compte cependant qu'un très petit nombre de chevaliers ou de gentilshommes. — On évalue à 10 mille le nombre de ceux qui sont morts ou perdus; les uns disent plus, d'autres disent moins. — On apprend que *Panigarola*, l'ambassadeur milanais, a échappé et qu'il est arrivé à Orbe; chemin qu'ont aussi pris la plupart de ceux qui ont pu se sauver.

Environ 300 hommes d'armes ont accompagné le duc de Bourgogne à Gex; ils sont cantonnés dans les villages environnants avec un millier de chevaux; — le duc est entré en ville avec moins de cent chevaux. — Le gouverneur de Nice, messire Ant. d'Orlier, n'a pas encore paru. On dit bien qu'il a pu se sauver, néanmoins on est fort en peine de lui. — On parle aussi de la mort du bâtard de Bourgogne; savoir de *Baudouin*, qui avait été un moment avec le roi de France.

On assure que la défaite de Morat a été le résultat d'une confusion *(è stata una confusione)*. — L'armée bourguignonne était divisée en plusieurs corps de troupes répartis sur des points différents. — Une partie était occupée à bloquer la place de trois côtés; une autre partie avait été détachée du camp pour garder les hauteurs dont l'ennemi aurait pu vouloir se rendre maître. — Les troupes restées dans le camp étaient, pour la plupart, désarmées ou occupées à s'armer au moment de l'attaque; elles coururent au combat à la suite les unes des autres : — on ne pensait pas que l'ennemi fût disposé à livrer bataille; la gendarmerie bourguignonne ayant déjà passé plusieurs heures à cheval sous les armes sans avoir été attaquée. — Outre cela le combat s'engagea et devint même assez vif avant que le duc lui-même fût arrivé sur les lieux. — Le duc étant arrivé, et voulant faire retirer ses troupes, celles-ci se sont portées avec désavantage contre le bas *(al basso)*, où elles furent poussées par l'ennemi avec une telle furie que la fuite se déclara. — Du reste l'ambassadeur milanais s'excuse du peu d'ordre qui règne dans ce compte-rendu sommaire de la déroute de Morat, en alléguant la diversité et la confusion des rapports qui circulent à ce sujet. — On n'a pas encore de données certaines sur ceux qui sont morts ou prisonniers, ou qui ont échappé.

Illmo et Exmo Signore mio: ricomandandomi sempre ala bona gratia di V. Sublimita.

Como per la seconda mia lettera[1] avisay hogi V. Ex^tia, lo Exmo Monsig^re di Borgogna venne in questa terra circha a 21 hora[2], Madama venne cum li Sig^ri suoi filij fin al fondo dela scalla. Esso visato prima li filij petiti, poy Madama, deinde le damiselle e ultimate baso tutte laltre dame; acompagno Madama fin ala camera sua, e parlo cum ley un buon pezzo cum attentione; epsa respondeva qualche parola; tutti eramo dala longa. Madama che voleva lassare in quella camera sua, deputata per luy, cum una bella guardacamera et una gran salla secondo el castello, et ley voleva andare ala camera del Duca Philiberto deputata per essa, non la volse lassare andare senza luy; e acompagnata che lhebbe esso ritorno ala Camera chera di Madama; e io lo acompagnay e dixigli: Illmo Monsig^re, poiche Johanne Petro Panicharolla non e qua[3], sel pare a V. S. chio scriva piu una cosa che un altra al S^re vostro frare duca de Milano? scrivaro e faro quanto V. S. mi commandara. Ello rispose: Bene, vero suffit; era molto affanato, presi licenza e dixi a M^co Matheo Medico[4] chel dicesse a Sua S. questa sera quel medemo gli haveva dicto io; dixe lo faria. Ritornay a la Camera dove era Madama, e Sua S^ria disse: Monsig^re mio frare di Borgogna non subgiornera pero troppi giorni; Ello ha si grande animo, come may, de fare sue vendette, e dice per certo ne fara de male contenti a questo mondo; parlo poy cum Mons^re de la Chiapella e dissegli chel andasse a domandare Monsig^r de la Marchia et Monsig^r de Gyury. Io dixi a Madama quel motto che haveva dicto a Mons^re, poy domanday se Monsig. de la Marchia verria ala Ex^a V., disse: Credemo de si, forse bene temporegiara qualchi giorni per vedere como passarano queste cose, e cusi e da credere. Essi venerono et cum loro parlo lungamente.

Quasi tutte le fantarie sonno morte aut prese. De artillarie, paviglioni, tende aut carriagy, nulla aut pocho e salvato. Sonno morti etiam parechy homini darme cherano a pede verso la guardia de la Terra, tra quali erano alcuni a cavallo forono morti, ma non gia gran numero: se extima siano morti e perduti de le persone 10m, chi dice mancho, chi dice piu[5].

Io continuamente me presentero in Corte, quando a Monsigre et quando a Madama: staro attento. Essendomi comandato chio scriva aut facia piu una cosa che un altra, exequiro et avisaro battando, e cusi de occurrentibus quello chio intendaro, altra cosa non solicitaro io senza commissione per non fallire.

Johanne Petro Panicharolla intendo e salvato verso Orba, cioe prese quel camino, e in quelle parte sonno reducte la maior parte de quelli che sonno salvati; non ho pero altra certeza fin hora se non chel se avio per quel camino com o dicto.

In questo ponto sarando le lettere sono avisato che Johanne Petro e ad Orba, et debbe haver scripto a Vra Extia; credo sara qua domane o laltro al piu tardi.

Intendo che sonno venuti in compagnia de Monsigre circha 300 homini darme allogiati per questi villagy circumstanti cum circha 1000 cavalli. Sua S. intro in questa terra cum mancho de cento cavalli. El governator de Nizza[6] non e venuto anchora, se dice bene e salvato e che sara qua hogi vel domane. Me ne riporto al vero e dubito de luy. E morto, se dice, el Bastardo di Borgogna, non dico el primo S. Bastardo qual e qua, credo quello era col Re de Franza[7].

Se dice pure che questa rotta e stata una confusione et che le gente di campo erano divisi in molte parte, cioe a la guardia de la Terra da tri canti; a la guardia duna collina un altra parte[8] perche Alamani non la prehendesseno, e gran parte erano desarmati in campo che se armavano e

andavano verso la bataglia a la filla, non credendo che li inimici dovessono venire, perche gia piu volte erano montati a cavallo e stati armati de gran pezzi, e nulla havevano facto; etiam la bataglia se apizzo e se spinse inanti che Monsigre non gli era[9], e giuncta Sua S. li volse retirare e ritornando loro cum desavantagio al basso forono spinti terribilmente da inimici, e questo fu principio de la rotta[10]. Io non posso scrivere queste cose tutte ordinatamente perche se parla molto variamente como e costume in simile cose. Et non se ha anchora certeza de quelli che sonno morti aut presi vel campati.

A la Celsitudine V. me riccomando.

Ex villa Gay 23 Juny 1476.

Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo domino Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani, etc.

(Cum sigillo.)

[1] La *seconde* lettre d'*Appiano*, du 23 juin, à 3 heures après-midi, n° CCL; la *première* du même jour, n° CCXLIX, ayant été expédiée deux heures auparavant.

[2] A *six* heures du soir, suivant nos horloges. — « Le duc Charles » passa parmis l'armée de ses ennemis, et se tira à *Morges* et de là à » Gex. » (*Molinet*, l. c. t. I, p. 204.)

[3] *Panigarola*, séparé du duc dans la déroute, avait de son côté gagné *Orbe*, sur la lisière du Jura, ainsi qu'il est dit plus bas.

[4] Maitre *Matheo (de Clarici)*, médecin lombard du duc Charles.

[5] Le capitaine *Jean de Kageneck*, chevalier de Strasbourg, dans une lettre datée de *Morat*, du *dimanche* 23 juin 1476, lendemain de la bataille, porte le nombre des morts du côté des Bourguignons à *dix mille* hommes tués ou noyés dans les eaux du lac, nombre indiqué aussi dans un rapport *autrichien* adressé au sénat de Francfort s/M. (Voir le recueil intitulé *Schweizerischer Geschichtsforscher*, *t. XI*, *Berne*, 1840, p. 411 et suivantes.) Molinet (l. c. p. 204) réduit la perte des Bourguignons à *six ou sept mille morts*.

[6] *Antoine d'Orlier, gouverneur de Nice,* qui se trouvait au camp du duc de Bourgogne devant Morat. (Voir la dépêche d'*Appiano,* du 17 juin, n° CCXXXVIII.)

[7] *Baudnin,* bâtard de Bourgogne, auquel le duc Charles avait pardonné sa défection. (Voir la dépêche de *Panigarola,* du 16 janvier 1476, n° XCVI.

[8] Voir Molinet, l. c. chap. XXXI, et les dépêches de *Panigarola,* du camp devant Morat, des 10 et 12 juin, n°s CCXXVII et CCXXVIII.)

[9] Molinet, l. c. p. 202. « L'approche des ennemis fut tant soudaine » que le duc fut contraint de soi armer aux champs », c'est-à-dire en courant vers l'endroit où l'on se battait.

[10] Molinet, l. c. p. 203. « Le duc délibéra de faire retirer par ordre » ses archers (qui ne pouvaient rompre une haye dont l'ennemi se cou- » vrait), lesquels en demarchant furent poursuivis des ennemis de si » près qu'ils ne pouvaient se retourner sans recevoir coup de main ; » pourquoi ils donnèrent la fuite, etc. »

CCLII.

Antoine d'Appiano, au duc de Milan.

Gex, 24 juin 1476.

L'ambassadeur milanais ayant demandé à la duchesse de Savoie combien de temps elle pensait que le duc de Bourgogne resterait à Gex ? Madame a répondu qu'il partirait le lendemain, peut-être même déjà le soir pour se rendre en Bourgogne. — Il lui demande ensuite si elle se croyait en sûreté à Gex ? Madame dit que *oui,* ce qui n'est pas vrai. — Il fait remarquer à la duchesse que si elle ne craignait rien de la part du roi de France, Chambéry serait pour elle un séjour convenable, à quoi Madame répond que cet endroit est trop rapproché du roi. Elle ajoute que du reste elle lui a renvoyé Jean Latier, avec de bonnes paroles, pour l'entretenir et gagner du temps ; qu'elle suppose que ce dauphinois reviendra promptement, et qu'au besoin elle pourrait se retirer à St-Claude en Bourgogne.

L'ambassadeur écrit qu'il tâchera de savoir quelle réponse on a donné à cet émissaire du roi. En attendant il conclut de tout cela que la du-

chesse n'a d'autre alternative, si elle veut demeurer dans ses Etats, que de se jeter totalement dans les bras du roi ou du duc de Milan, qui dans sa haute sagesse saura faire en sorte que Madame prenne le meilleur parti, lequel consisterait à se retirer (en Piémont) par Cormayeur et le Val d'Aoste.

Illmo et Exmo Signore mio. Ho dicto a Madama quanto crede dimorara qua Monsigre di Borgogna, dice pensa partira domane et forse questa sera et andara in Borgogna; ho dicto como stara sicura qua Sua Signoria, dice crede de si, el che non e vero. Io pero vedero de intendere cum que e andato el Delphinengo[1], dixigli chi non dubitasse del Sigre Re, bona stantia saria Chyambery. Ella disse, le troppo vicino al Re[2]. Pur per intertenerlo havemo mandato via ben contento Zohane Lattaro[3], et credemo tornara presto. Ma quando pur bixognasse andaremo a S. Claudio[4]. Concludo per quel puocho chio intendo essergli forza metterse totalmente in mane del Signore Re aut di Vostra Excellenza volendo rimanere nel stato suo, quale V. S., sapientissima che la sapra prehndere, et megliore partito farasse venendo la via da Cormagio[5] et de Valle de Augusta.

Ala Celsitudine V. divotamente sempre mi ricomando.

Ex villa Gay 24 Juny 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illmo Principi et Emo dno dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] Le Dauphinois *Jean Latier*, envoyé confidentiel de Louis XI qui était parti de Gex, le 17 juin précédent pour retourner vers le roi. (Dépêche d'*Appiano*, ci-devant n° CCXXXVIII.)

[2] Le roi de France qui séjournait à Lyon.

[3] *Jean Latier*, voir ci-dessus à la note 1.

[4] La ville ou plutôt la célèbre abbaye de St-Claude *(Jura)*, dont le supérieur *Augustin de Lignana*, abbé de *Casanova*, en Piémont, avait été chargé de plusieurs missions diplomatiques tantôt par la cour de Savoie (Cibrario, *Institut.*, p. 104), tantôt par le duc de Bourgogne. (J. de Muller, *Histoire des Suisses*, t. VII, p. 208, n° 444.)

[5] *Cormagiore*, Cormayeur (?) à la descente du passage du *Petit St-Bernard*, dans la vallée d'Aoste.

CCLIII.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Gex, 25 juin 1476.

Il est informé d'une manière certaine qu'un courrier du roi de France a passé pour se rendre en toute hâte vers les Suisses *(Alamani)*, et qu'il est arrivé à leur camp le *dimanche*, lendemain de la bataille qui a eu lieu le samedi; qu'il est allé pour arrêter les Suisses et pour faire cesser de leur part toute entreprise hostile, soit contre le duc de Bourgogne, soit contre la duchesse de Savoie. — On ne sait comment s'expliquer cette démarche du roi, vu qu'au moment du départ du courrier on ne pouvait connaître à Lyon la défaite des Bourguignons. — Il n'en est pas moins certain qu'il a passé à Genève et qu'il s'est rendu vers les Allemands.

Tous les équipages du prince de Tarente avaient pris la veille la route de la Bourgogne, en se dirigeant sur St-Claude. Le convoi se composait de 45 mulets chargés d'un riche bagage et d'un nombre pareil de sommiers dont la charge était encore plus lourde. — On croyait que le prince suivrait le convoi, mais il n'était pas encore parti à la date ci-dessus. — La duchesse de Savoie dit qu'il a envoyé vers le roi de France pour lui demander un sauf-conduit, ce qui n'a guère plu au duc de Bourgogne.

Illmo et Exmo S^re^ mio. Riccomandandomi sempre ala bona gratia di V. Sub^ta^. Son avisato che certamente e passato

un cavallaro del S^re^ Re di Franza ad Alamani tutto battante, giungeva a loco la domenica doppo la rotta facta el sabbato, se dicto andava per fare soprastare essi Alamani: che non facesserono piu cosa alcuna contra Mons^re^ de Borgogna, ne Madama di Savoya[1]. Non so que credera che questa fosse la casone, perche ala sua partita dela rotta non si potteva sapere[2]. Vero e che le passato a loro, per la via de Genevra, verso el dicto camino.

Don Federico mando heri via tutti li suoi carriagi per la volta di Borgogna verso S. Claudio[3], circha 45 mulli carichi de belli et honorevoli carriagy, et circha altritanti de carriagy grossi. Credeva dovesse andare via luy anchora, non e partito. Madama me ha dicto che ha mandato a tore un salvoconducto dal S^re^ Re de Franza: qual cosa non e piazuto a Mon^re^ di Borgogna, ecc.

Da villa Gay 25 giugno 1476.

Firmat. Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti et duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] Bien qu'aucun autre écrivain contemporain n'ait fait mention de cette démarche du roi de France, elle se vérifie par le témoignage indirect de *Schilling*, qui, parlant de la suspension d'armes conclue à Lausanne, après la bataille de *Morat*, le 28-29 juin, entre les députés de la Savoie et de la ville de Genève et les capitaines de l'armée suisse, dit positivement que cette trêve fut accordée, A LA DEMANDE DU ROI DE FRANCE *(durch Begeren des Konigs von Frauckenreich)*, l. c. p. 346.

[2] La nouvelle de la bataille de Morat était connue du roi à Lyon le 25 juin (voir ci-après la dépêche de *Leonetto de Rossi*, datée de *Lyon*, 26 juin). — En attendant le roi, bien informé de tout ce qui se passait chez les Suisses (Commines l. c. t. II, p. 12), ne pouvait ignorer que depuis plusieurs jours les deux armées étaient en présence et qu'une bataille était imminente. Il avait pris d'avance ses mesures pour arrêter la marche des Suisses dans le cas où la victoire se déclarerait pour eux.

[3] *St-Claude*, département du Jura.

CCLIV.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Turin, le 26 juin 1476.

Il ne doute pas que le duc de Milan est directement informé de toute chose par ses envoyés, il croit cependant de son devoir de lui faire part des nouvelles arrivées à Turin par des lettres de personnes dignes de foi : assavoir que l'armée du duc de Bourgogne a été battue et mise en déroute le 22 du présent mois ; — que la plus grande partie de l'infanterie a péri et qu'il a perdu un bon nombre de cavaliers pris prisonniers ou tués. — Cette nouvelle fut apportée à Genève au moment où le prince de Tarente et le seigneur Olivier de La Marche venaient d'y arriver. — Puis d'autres messagers venus à Genève le 23 au matin annoncèrent que le duc de Bourgogne avait sauvé sa personne ; qu'il était arrivé à Morges et qu'il se rendait à Gex vers la duchesse de Savoie. — L'artillerie toute entière est perdue, et la déroute a été suivie d'une terrible déconfiture. — Petrasanta ajoute que les détails qui précèdent sont contenus dans une lettre du facteur de messire Ruffin de Muris en date de Genève, qu'il a eue sous les yeux.

Illustrissimo et Exmo Signore mio. Benche mi rendo certissimo V. Cels^ne^ sia dali suoi avisata del tutto, nondimeno etiam per mio debito laviso come qua per littere de homini da bene e stato scritto che a 22 del presente el duca de Borgogna e stato rotto et fracchassato, morti la piu parte de la fantaria et presi et morti assay de quelli da cavallo. E questa novella venne a Ginevra subito che don Federico et Mons^re^ de la Marchia forono giunti a Ginevra. Poi alli 23 giunsero a Ginevra messi che dissero come Mons^re^ de Borgogna era salvato la persona sua. Et si era ridutto a Morgia di qua da 2 leghe[1] et se ne veneva da Madama. L'arti-

gliaria tutta e perduta et in sera e stata una terribilissima rotta[2].

De le cose predicte ne ho visto una littera che ha scritto el fattore de Ruffino de Muris[5] da Gineyra.

Mi ricommando a V. Celsitudine.

Taurini 26 Juny 1476.

Firmat. Devotissimus servulus
FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illmo et Excell^mo principi et dno dno meo metuendissimo duci Mediolani.

Per postas. — Cito, cito.

Cum sigillo.

[1] Voir la dépêche d'*Appiano,* en date de Gex, 23 juin, n° CCL.

[2] Voir la dépêche d'*Appiano,* du 23 juin au soir, n° CCLI.

[5] *Ruffin de Muris,* ou *Mora,* général des finances de Savoie.

CCLV.

J. BLANCO, de Crémone, au DUC DE MILAN.

Lyon, le 26 juin 1476.

L'envoyé milanais n'obtenant aucune réponse du roi au sujet du message dont il est chargé pour Sa Majesté, il se décide à retourner incessamment vers le duc son maître. — Il ne doute pas que celui-ci est déjà instruit de la défaite du duc de Bourgogne par les Allemands. — Si on s'en rapporte au bruit public, cette défaite serait complète, et de nature à changer totalement la face des affaires. — Ce coup de fortune a réveillé le courage du roi. — Il a donné l'ordre à son armée

de se rassembler à Grenoble et d'occuper la Savoie pour protéger, comme on dit, les Etats du jeune duc son neveu. L'amiral de France (Louis bâtard de Bourbon) est déjà parti pour Grenoble. — Quant au roi il s'était embarqué la veille (25 juin) sur le Rhône pour visiter le sanctuaire de Notre-Dame du Puy, d'où il reviendra, dit-on, dans une dixaine de jours. On assure qu'à son retour le roi rejoindra en personne son armée; en attendant, toutes les milices du Dauphiné prennent les armes. — En ce qui touche les dispositions du roi, à l'égard du duc de Milan, l'envoyé a lieu de croire, d'après les propres paroles de Sa Majesté, qu'elles ne sont pas telles qu'il le souhaiterait.

Le duc de Bourgogne s'est retiré près de Genève; on croit cependant qu'il rentrera en Bourgogne, ayant, à ce qu'on dit, perdu toute son armée ainsi que tout son matériel. Du reste l'envoyé milanais n'en sait pas davantage, aucun Français ne voulant communiquer avec lui; ce qui le confirme dans sa résolution de partir au plus vite. — Il avait remarqué dès son arrivée que l'esprit du roi était fort aigri contre le duc de Milan.

Posteaquam a Maestate *(sic)* Regia nullam expeditionem super commissione mea consequi possum decrevi cito istuc redire[1]. Clades duci Burgundie illate ab Alamanis quos ignorare Vestram Excellentiam non puto, que fuit maxima si fame creditur, mutasse multa videtur. Hac fortuna regis animus sublevatus est maxime. Jussit copias omnes suas Gracionopolim convenire, et Sabaudiam properat ad tuendum ut fertur dominatum nepotis. Jam illustris admiratus Gracionopolim profectus est. Rex autem ad visitandum Ecclesiam de Podio[2] heri[3] per flumen Sagonam[4] descendit; rediturus intra dies 10 ut fertur. Cujus animus ad Vestram Excellentiam si verbis ejus que audivi credendum est non est talis qualem cuperem.

Rediens ut fertur ad suum exercitum proficiscetur. Interea hec tota provintia parat arma: dux Burgundie juxta Gebennas reduxit se, tenetur autem quod in Burgundiam se subducet, quoniam fama est totum exercitum suum et munitiones omnes amisisse. Stragem etiam fuisse maximam. Ego perpauca sentio: nullus enim mecum ex Gallicis lo-

quitur. Sum omnino ut dixi cito recessurus et ad patriam[5] properaturus.

Carolus Adurnus hic fuit, heri autem recessit. Incertum quo ierit, nihil habet in manibus certi. Celsitudini Vestre me commendo. Comperi a principio et semper animum regis contra Ext^tiam^ Vestram fuisse turbatissimum. Cui me iterum humillime commendo.

Lugduni 26 Juny 1476[6].

Manca la firma, l'attergo e il sigillo.

[1] Le roi de France, qui séjournait à Lyon. (Lenglet, t. II, p. 132.) — Entre ce paragraphe et le suivant le *duplicata* de la dépêche porte : *Presentes litteras Vestre Celsitudinis datas Papie die XX ejusdem* (*mensis*) *feci quod tunc facere jussus sum. — Verum non amplius comissionem aliquam expedo fieri michi. — Clules*, etc.

[2] *Eulesiam beate Marie de Podio*, dans le *duplicata*. Notre Dame du Puy (Haute Loire).

[3] Ce mot *heri*, qui se rapporte au *mardi 25 juin*, montre qu'à cette date le roi Louis XI avait déjà reçu à Lyon la nouvelle de la défaite du duc de Bourgogne à Morat, le samedi 22 juin.

[4] Au lieu de *Sagonam*, la Saône, lisez le *Rhône*.

[5] Au lieu de *ad patriam*, le duplicata porte *ad Vestram sublimitatem properaturus*.

[6] Bien que cette dépêche soit sans signature, nous croyons pouvoir l'attribuer à *Jean Blanco*, de Crémone, envoyé secret du duc de Milan près de Louis XI. (Voir ci-devant les dépêches du 1er et du 7 avril précédent, n° CL et CLVIII.) Le *duplicata* porte, à la vérité, le mot *Arrirmans* à la place qu'occupe ordinairement la signature, dans ce cas ce serait un *pseudonyme*.

CCLVI.

Léonet de Rossi à . . . . . .

Lyon, 26 juin 1476.

Il suppose que la personne à laquelle il écrit a déjà entendu parler de la grande défaite que les Allemands ont fait éprouver au duc de Bourgogne le samedi précédent 22 juin; défaite qui a été des plus complètes. — Sur cette nouvelle, le roi de France, voulant empêcher la ruine totale du pauvre pays de Savoie, et le conserver au jeune duc son neveu, a fait filer la veille (25 juin) toute sa gendarmerie et son artillerie sur Grenoble, afin qu'elle puisse passer la frontière et entrer dans le pays partout ou besoin sera.— L'expédition étant dirigée dans un bon but comme tout ce que le roi fait, on pense que, Dieu aidant, elle réussira. — En même temps Sa Majesté est partie de Lyon pour aller rendre grâce à Notre-Dame du Puy, d'où elle sera de retour au plus tard dans la huitaine.

Cet événement, à ce que dit l'écrivain, pourra contribuer au rétablissement de la paix ; la partie adverse n'ayant guère d'autre ressource contre ceux qui voudraient profiter de ses revers. On peut donc s'attendre à quelque négociation conduisant à un accord ferme et durable.

Voi harete inteso della grande rotta, che sabbato passato che fumo a di 22, dettono gli Alamani al Duca di Borgogna, la quale e suta grandissima. Per la qual cosa el Re per hobviare che el povero paese di Savoja non vadia del tutto in perditione ma per conservare et mantenere a suo nepote[1], fece jeri partire tutte le gente darme et artigliaria e andare tutto a la volta di Granobile[2] per eintrare e passare dove vedra che sii de bisogno, et credo che gli reussira movendose a bono fine come in vero fa, con ogni disegno, di che Idio gli ne dia la gratia. La Sua M^ta^ parti alsi jeri

per andare a Nostra Dona del Puyo[3], et fra octo giorni al piu longo sara qui de retorno. Io verò nel Delphinato ben avante per seguitare le gente darme.

Questa volta potrebe essere cagione duna grande pacificatione, perche in vero la parte aversa, volendo nuy perseguitarla, ha pochi altri remedy, et parme vedere in suso la pratica de qualche accordo firmo et longo di parlamentare. — *(Omissis, etc.)*

Da Lyone 26 Giugno 1476.

Firmat. LEONETO DE ROSSI in Lyone.

Manca l'attergo e il sigillo.

[1] Le jeune duc de Savoie Philibert Ier, dont la mère, Yolande, était sœur du roi Louis XI.

[2] La ville de *Grenoble* en Dauphiné.

[3] *Notre-Dame du Puy,* en Velley.

CCLVII.

JEAN-AUGUSTIN DE VICOMERCATO, au DUC DE MILAN.

Come, le 27 juin 1476.

Il continue à tenir son maître au courant des nouvelles des Suisses. — Les Confédérés rassemblés sur leurs frontières, occupent tous les passages, et se proposent de livrer, avant trois semaines, une grande bataille au duc de Bourgogne. Ils disent qu'ils ne le craignent nullement, pourvu que le roi de France ne lui donne aucun secours. — Les Valaisans, au nombre d'environ 600, ayant fait des courses dans les terres de Savoie, les habitants des vallées d'Abondance et du Haut-Faucigny sont tombés sur l'ennemi, lui ont tué 300 hommes et repris les troupeaux et le butin dont il s'était emparé.

Illustrissimo et excellentissimo signor mio. Perseverando in avisare Vostra Signoria deli progressi de Allamani, ecc. intendo chel Duca di Bregogna ha presa una terra chiamata Romondo vicina ad Berna una liga[1]. Dicti Allamani stanno saldi ali loro passi, intendendo fra tre septimane dare una bataglia ordinata contro esso duca dicendo elli non temerlo in cosa alcuna pur chel Re di Franza non gli dia soccorso. Il prefato Duca non ha lassato in quante terre ha prese altro che una campana per terra, dele quale campane se intende farne fare bombarde. Ceterum quelli de Valexe[2] quali staxevano ali passi circa persone seicento, sono stracorsi nele vale di due terre appellate luna Undantia[3] et laltra Fumexio[4] nel dominio del Duca di Savoya, dovi li homini desse valle hano morte persone trecento dessi Valexani et gli hano retolta la presaglia dele bestie a loro facta[5]. Se altro intendero subito avisarone Vostra Excellentia, ala quale sempre mi racomando.

Como 27 Juny 1476, hora secunda noctis.

Excell. V. Ill^me D.

Sottos. Fidelissimus servitor

JOHANNES AUGUSTINUS DE VICOMERCATO.

A tergo : Illmo Principi ecc. dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Mitant. per caballarios in manibus M^ci D^i Cichi, cito, cito, quot importat pro re ducali.

(Cum sigillo.)

[1] Il y a là une double confusion; Romont avait été évacué par les Suisses et occupé par le comte de Romont dès le mois de février précédent. (Voir la dépêche de *Panigarola*, du 13 février 1476, n° CI.) La distance de Romont à Berne est de plus de sept lieues de Suisse.

[2] *Vallexani*, les Valaisans.

[3] *Abundantio*, la vallée d'Abondance, en Chablais.

[4] *Flumet*, dans le Haut-Faucigny.

[5] Les historiens parlent confusément de plusieurs expéditions des Valaisans dans la vallée d'Abondance et le Haut-Chablais en 1476, l'une au mois de *mars*, l'autre au mois de *juin*, et la troisième au mois de *juillet*. (Boccard, *Histoire du Valais*, p. 127-128.) Celle dont parle la dépêche doit être du milieu de juin.

CCLVIII.

Jean-Augustin de Vicomercato au duc de Milan.

Come, le 28 juin 1476, au soir.

Le marchand bâlois, Gabriel ..... qui arrive à l'instant à Come, annonce qu'au moment de quitter Coire, où il a passé le mardi précédent 25 du mois, l'évêque de Coire venait de recevoir la nouvelle que le duc de Bourgogne avait été battu et son armée déconfite par les Suisses. — La même nouvelle a été apportée dans la journée à Come par un marchand schwitzois qui y ajoute plusieurs détails. — Il dit que le duc de Bourgogne, campé devant Morat à 5 lieues de Berne, avait divisé son armée en trois corps répartis sur les trois côtés de la ville assiégée, dont il voulait absolument se rendre maître; que les Suisses, voulant délivrer la place, se sont portés avec toutes leurs forces à l'opposite; — qu'ils ont attaqué deux des corps ennemis et les ont totalement défaits. — On évalue à deux mille le nombre des morts, tant d'un côté que de l'autre.

Illmo et Exmo Signor mio. In questa hora e venuto qui da mi Gabriele da Baxilea, quale martedi proximo passato se parti da Coyra[1] e dice che siando li fuo portata novella ad quello episcopo come li Svyceri havevano rotto il Duca di Bregogna et fattogli un gran fracasso. Il simile ha dicto uno mercadante Svycero, il quale hozi e venuto da Seuyc[2] et dice piu largamente in questo modo, che havendo il Duca facto tri campi grandi ad quella terra nominata Morten[3] di

la quale scripse a Vostra Signoria, la quale e loco forte di Svyceri et e posta nel mezo tra Filiborgo et Berna distante quindeci miglia lombarde da caduna desse terre, per volerla havere in ogni modo, essi Svyceri per aiutarli con ogni suo perforzo sono posti allopposito et hano asaliti duy dessi campi et in totum fracassati[4] et essergli morti duo milia tra ambedue le parte, secondo se diceva. Questo e quanto di questa facenda ho inteso. Studiaro havere la certeza et come sera passata la cossa pontualmente si sia erit, et del tuto ne daro aviso a Vostra Celsitudine, ala quale sempre mi raccomando.

Comi 28 Juny 1476 hora 22ma.

Ejusdem Vestre Illme dominationis.

Firmat. Fidelissimus Servitor

JOHANNES AUGUSTINUS DE VICOMERCATO.

A tergo : Illmo Principi et Exmo domino meo Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Consignate d. Refferendario Comi ut cito, cito mittantur in manibus magnifici Dni Cichi.

(Cum sigillo.)

[1] *Coire,* siége de l'évêché de ce nom et chef-lieu du canton suisse des Grisons.

[2] *Seuyc,* Schwytz, chef-lieu du canton de ce nom.

[3] *Morten,* en allemand *Murten ;* Morat.

[4] Ce rapport sommaire s'accorde avec ce qu'on sait de la position des différents corps de troupes bourguignonnes devant Morat, au moment de la bataille. (Voir D. Calmet, *Chronique de Lorraine,* t. III, pr. p. LXXI.)

CCLIX.

Rapport de la bataille de Morat, adressé par un suisse à la cour de Milan.

(Sans date certaine.)

Le duc de Bourgogne ayant depuis plusieurs jours investi la ville de Morat et livré plus d'un assaut à cette place, qui est peu éloignée de la ville de Berne, les Confédérés et leurs alliés résolurent de marcher contre lui. — Ils comptaient dans leurs rangs un capitaine général de l'archiduc d'Autriche avec 500 chevaux; les nombreuses troupes de Strasbourg et de Bâle, et le duc de Lorraine. Ce dernier qui s'était d'abord rendu à Lucerne et qui avait fait alliance avec les Suisses, voyant que ceux-ci se préparaient à aller au secours de Morat, était retourné chez lui d'où il était promptement revenu au camp des confédérés accompagné de 600 chevaux.

Les alliés ayant réuni toutes leurs forces, se mirent en mouvement, attaquèrent hardiment le duc de Bourgogne le samedi (22 juin) avant veille de la St-Jean, et, avec l'aide de Dieu, ils remportèrent la victoire, s'emparèrent de son camp et de tout ce qu'il contenait, frappèrent à mort une grande quantité d'ennemis et en précipitèrent un nombre presqu'aussi grand dans les eaux du lac voisin. — Suivant les lettres apportées par un courrier à cheval et qui méritent toute créance, le nombre des morts s'élèverait à vingt mille; mais personne ne pourra savoir au juste ce nombre, si ce n'est le duc de Bourgogne lui-même, après qu'il aura fait le compte de ses pertes.

Dans ce grand conflit les troupes auxiliaires de l'Autriche, du duc de Lorraine et des villes de Strasbourg et de Bâle se sont comportées de manière à établir entre ces alliés et les cantons suisses une confraternité étroite et permanente. — Après la victoire, les Confédérés, selon leur usage, sont restés pendant trois jours dans le camp ennemi, où ils ont trouvé une abondance de vivres et de commestibles de toute espèce; ils y ont trouvé en outre deux fois plus d'or, d'argent et de vêtements précieux qu'à Grandson, et surtout une grande quantité d'armes choisies. — A l'heure qu'il est, les Confédérés sont encore au camp. — Ils se proposent de détruire les fortifications des villes

ennemies et les châteaux afin que le duc ne puisse pas y rentrer et s'y fortifier ; mais on épargnera les villages à cause du pauvre peuple. — Ils se proposent aussi de se venger de la ville de Genève, qui dans les campagnes de l'année précédente, s'était engagée à payer aux anciens cantons suisses une somme de plus de 20,000 francs pour sa rançon, et qui n'a point encore rempli son engagement. — Genève ne pourra échapper à son sort qu'en se hâtant d'envoyer aux Suisses un chariot plein d'or et d'argent.

Au moment où l'écrivain trace ces lignes, arrive du camp des Confédérés un personnage qui rapporte que l'armée des alliés s'accroît chaque jour par l'arrivée de nouveaux auxiliaires, et qu'un corps de troupes du Palatinat s'était mis en route pour la rejoindre. On ne pensait pas que les Confédérés se presseraient autant d'attaquer une armée aussi nombreuse que celle du duc de Bourgogne ; d'autant moins qu'eux-mêmes avaient fixé pour cela le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste (24 juin). — Mais le duc de Bourgogne ayant surpris leurs explorateurs, les alliés, sans attendre personne, ont vigoureusement attaqué l'ennemi le samedi précédent vers l'heure de midi, l'ont culbuté et poursuivi pendant une grande lieue de chemin, en faisant main-basse sur tous les fuyards, soit à pied soit à cheval, qu'ils ont pu atteindre. — C'est ainsi que grâce à l'assistance de Dieu tout puissant, les fidèles Confédérés ont chassé le tyran de manière à ce qu'il ne pourra plus revenir à la charge pour pendre ceux qu'il appelle des *mendiants*, et qui maintenant sont riches de tous les trésors qu'il a perdus.

Tout ce que l'auteur de la relation ci-dessus écrit, il l'a appris, dit-il, soit de la bouche même des capitaines et bannerets Suisses, soit par leurs lettres.

Postquam dux Burgundie intra novissimos dies apud opidum dictum Murten haud longe a Beren castrametatus est atque id sepius obpugnavit, tunc fideles confederati et eorum attinentes ducis videlicet Austrie capitaneo[1] *(sic)* cum quingentis equitibus, Argentina et Basilea cum exercitu egregio[2], et dux Lotaringie qui his diebus apud Lucern oppidum fuit, et se confederatis conjunget *(sic)* et amicitia et federe, postquam sensit universos cenfederatos contra ducem Burgundie ituros esse raptim se in suam provinciam recessit, ac reversus est ipsemet in castra confederatorum cum

valde pulcra sexcentorum equitum cohorte[5]. Itaque in die sabati ante Johannis[4] universi confederati se moverunt atque ducem Burgundie sine timore agressi sunt et cum dei auxilio vicerunt atque ex castris proprijs pepulerunt simulque spoliaverunt pixidibus, tormentis et omnibus bonis quecumque in castris habuerunt: occiderunt autem immensam homini, *(sic)* moltitudinem atque multos in lacum propinquum merserunt. Nuncius eques atque certus attulit litteras viginti milia inimicorum occisa esse[5] sed certum nemo scit nisi dux ipse Burgundie postquam suos dinumerabit. In conflicto isto tam egregie sese gessere auxilia ducis Austrie et Lothoringie Argentini et Basilienses[6] cum confederatis uti maxima et perpetua coniunctio inter eos ex hoc noscetur. Sic post conflictum Burgundi castra intraverunt tribus diebusque steterunt sicut consuetudo eorum est. Invenerunt autem habundantiam victualium esculentorum atque succulentorum magnam; attamen duplum nunc amplius auri, argenti et vestium pretiosarum quam prius[7], presertim pulcritudinem et copiam armorum, sunt attamen ipsi adhuc in castris[8] atque intendunt diruere civitates atque castella inimicorum circum undique, attamen propter pauperes nolle villas exurere quemadmodum ipsi inimici fecerunt, et id ne tirannus reverti possit atque in loca munita profugere. Et sicut sex partes antiquorum confederatorum prio *(sic)* ad Losanam ac contra Genevam duxerunt exercitum atque ipsi inimici ex eadem provincia promiserunt nostris[9] viginti milia francorum et plus ut reverterentur, sed cum exoluta minime sint. ideo ulcisci modo proponunt : precaveat ideo sibi Geneva aut aducat currus oneratos auro et argento[10].

Item hodie quo has litteras dedi vir prudens confederatorum ex castris huc venit propter nonnullas causas, qui refert qualiter omnibus diebus auxilia adveniant contra tyrannum, presertim dicitur quod comes palatinus, expedi-

tam cohortem mittat quia plures estimabant quod confederati inimicos et ducem Burgundie cum tantam multitudinem equitum et peditum haberet non tam subito egressuri essent, quia etiam confederati ipsi prescripserant diem Sancti Joannis : sed postquam dux Burgundie eorum speculatores agrediebatur[11] ipsi nullo expectato tota vi circa meridiem predicti sabati agressi sunt at retrorsum pepulerunt per quinque et plus milia passuum et quitquit deiecerunt equites pedites id trucidarunt, sic Deus omnipotens nos fideles confederatos iuvit ut tirannus depulsus sit ne presumere possit quottidie venire atque mendicos (ut nos nominabat) suspendere, sed id nomen sustinemus ab eo qui tantum bonorum reliquerit.

Quitquit scripsi ex capitaneo nostro et vexillifero habui partim litteris partim ore teno *(sic)*. — Valete[12].

Manca la firma, l'attergo e il sigillo.

[1] Le comte Oswald de Thierstein, gouverneur de l'Alsace et capitaine des troupes de l'archiduc Sigismond.

[2] Les troupes de *Strasbourg* et de *Bâle*, ainsi que des autres villes de la *Haute-Alsace* et de la *Forêt-Noire*. (Schilling, p. 335.)

[3] Voir D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, pr. p. LXX et LXXI.

[4] Le *samedi*, 22 juin 1476, jour de la fête des 10,000 martyrs.

[5] Dans un rapport du *chevalier de Kagueneck*, capitaine de la gendarmerie de la ville de Strasbourg, adressé au sénat de cette ville, en date de *Morat, dimanche le 23 juin*, lendemain de la bataille, le nombre des Bourguignons tués tant sur la place que dans la poursuite et noyés dans le lac est portée à *dix mille hommes*. (*Schweizerische Geschichtsforscher*, t. XI, p. 413-415.) — « Le *seigneur de Contey*, qui arriva vers le » roi tôt après la bataille, confessa que le duc y avait perdu *huit mille* » *hommes* prenants solde, et d'autres menues gens assez » (Commines, liv. V, chap. III, l. c. t. II, p. 32), ce qui s'accorde avec la dépêche de *Panigarola*, datée de *Salins*, 8 juillet, n° CCLXVII ci-après. — Voir en outre la note de M. Gachard, n° 1, sur l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. de Barante (t. II, p. 523, de l'édition de *Bruxelles*, 1838.)

[6] Suivant le rapport du *chevalier de Kagueneck* en date de Morat, les troupes auxiliaires de l'*Autriche*, du *duc de Lorraine* et des villes de *Strasbourg* et de *Bâle*, sous le commandement du capitaine strasbourgeois *Guillaume Herter*, se trouvèrent avec 1,100 chevaux et 6,000 hom-

mes de pieds à l'*avant-garde* des Confédérés qui attaquèrent la position du duc de Bourgogne, campé sur la hauteur (*auf einem Berg*) avec une partie de son armée (l. c. p. 414).

[7] Suivant J. de Muller, l. c. t. VIII, p. 89, qui cite *Etterlin*, témoin oculaire, le butin conquis à Morat aurait été au contraire bien inférieur à celui de Grandson.

[8] Ce mot *adhuc* suppose que le *rapport* ci-dessus a été écrit pendant que les Confédérés étaient encore campés devant Morat, c'est-à-dire dans les trois ou quatre jours qui suivirent la bataille.

[9] Ce mot *nostris* fait voir que le *rapport* émane d'un *Suisse*, et nous pensons que l'auteur n'est autre que *Burcard Stoerr*, prévôt d'Amsoldingen dans le canton de Berne, dont nous avons des dépêches adressées aux fameux Cecco Simonetta, chancelier du duc de Milan. (Voir ci-devant le n° LXXXVII à la note 7.)

[10] Il s'agit ici de la *rançon* de 28 mille écus d'or promise par la ville de Genève en octobre 1475, pour se racheter du pillage dont cette ville était menacée par les Suisses. (Voir J. de Muller, l. c. t. VII, p. 341 et suivantes.)

[11] La lettre ci-dessus de *Kagueneck* ne parle point de cette attaque; — d'après la dépêche de *Panigarola* du 19 juin, n° CCXLIII, ce serait au contraire les Suisses qui, ce jour-là, auraient attaqué les avant-postes bourguignons.

[12] La date, la signature et l'adresse manquent dans la copie déposée aux archives de Milan.

CCLX.

Le DUC DE MILAN à PHILIPPE SACRAMORO, d'Arimino, [protonotaire apostolique] son ambassadeur à Florence.

Pavie, 29 juin 1476.

Bien qu'informé, depuis la veille, que le duc de Bourgogne avait été défait pour la seconde fois par les Suisses, avec grand dommage et perte de son infanterie, le duc de Milan avait différé d'en instruire son envoyé à Florence jusqu'à ce qu'il eût une entière certitude de cette défaite. — Maintenant qu'elle lui est pleinement confirmée

par des dépêches reçues le jour même de ses propres envoyés qui sont sur les lieux, il juge convenable de lui faire part de cet événement en lui prescrivant de le communiquer au seigneur Laurent (de Médicis), en particulier sans en parler à aucune autre personne. — Le duc Galéas-Marie ne voulant pas paraître avoir été un des premiers à divulguer une telle nouvelle.

Domino Filippo Ariminense[1].

Papie die 29 Juny 1476.

Hieri havessimo lettere como el Duca de Borgogna havendo havuto ad fare con Suyceri e stato rotto un altra volta con suo gran danno et perdita de la fantaria; el che non vi havemo significato piu presto stando incerti de tale novella. Hora in questo di havemo havuto lettere da li nostri che sono in quelle parti[2], che confermano la certeza de questa cosa, et pero ne parso de scrivervi questa, et darvine aviso, commettendovi che de cio ne dagati notitia honestamente al Magnifico Lorenzo[3] et non ad altri, ad cio chel non appara che noy siamo quelli che vogliamo essere auctori de divulgare tale novella.

Manca la firma, l'attergo e il sigillo.

[1] *Philippe Sacramoro,* de Rimini, ambassadeur ordinaire du duc de Milan à Florence. (Voir la dépêche de ce dernier en date de *Florence,* 6 mars 1476, n° CXXI, à la note 3, où nous avons fait erreur en confondant ce personnage avec l'évêque de Parme, portant le même nom de famille et qui, à la même époque, était ambassadeur milanais à Rome. (Voir le n° CXXXVIII.)

[2] On entend parler sans doute des dépêches d'*Appiano,* datées de *Gex, du 23 juin,* n° CCXLIX, CCL et CCLI, dont la première a pu arriver à Pavie le 28 au soir, et la dernière le 29 juin au matin.

[3] *Laurent de Medicis*, dit le *Magnifique.* (Voir la *dépêche* n° CXXI, *à la note 1re.*)

CCLXI.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Turin, le 29 juin 1476.

Il annonce à son maître l'arrivée à Turin de *Cavoretto* secrétaire de la duchesse de Savoie, et d'après ce qu'il a pu apprendre par différentes voies et principalement par le protonotaire de Romagnan, voici les nouvelles qu'il apporte:

Après avoir expédié successivement à messire Antoine d'Orlier gouverneur de Nice, plus de six messagers pour le rappeler de l'armée, la duchesse avait envoyé vers lui son secrétaire *Cavoretto,* qui, en arrivant sur les lieux, trouva l'armée détruite et apprit d'une manière certaine que le dit messire d'Orlier avait péri. — Comme tout ce que ce dernier possédait au monde était gardé à Nice, où il tenait une galère toute prête à appareiller, la duchesse de Savoie y envoie *Cavoretto* pour recueillir le tout. — Il est chargé en outre de ramasser à Nice quelques milliers de ducats et de les apporter à Madame, qui, autrement, ne saurait comment fournir à ses besoins.

Le secrétaire *Cavoretto* aurait donné à entendre de son chef aux principaux membres du conseil de Turin que la prochaine arrivée à Nice du prince de Tarente, D. Frédéric, n'a d'autre but que de mettre garnison dans cette place, et de l'occuper pour le compte du roi Ferdinand, son père, et du duc de Bourgogne; — que le voyage de messire Olivier de la Marche, accompagné de 200 lances, a pour unique objet de se rendre l'arbitre du gouvernement du Piémont, ainsi que le duc de Milan l'aurait prédit d'avance. — Ces confidences vraies ou fausses, ont rempli d'étonnement et de stupeur ceux auxquels elles s'adressaient. Ils en ont conclu qu'il était fort heureux pour eux que le duc de Bourgogne eût été défait, faute de quoi le pays serait devenu la proie des Bourguignons.

Si ce n'était la crainte que le duc de Milan ne voulut procéder contre le Piémont, et l'encombrement qui se produit à Turin par la quantité de gens qui s'y réfugient avec leurs effets, par suite de cette crainte, la Régence se féliciterait de la déconfiture du duc de Bourgogne; — d'autant plus que *Cavoretto* dit des merveilles du courage

indomptable de ce prince qui annonce hautement la volonté de réunir de nouvelles et plus grandes forces que jamais, et de rentrer en campagne dans moins d'un mois. — Il a envoyé en Bourgogne, en Flandre, en Picardie, dans les Pays-Bas et dans tous les pays de sa domination, en promettant toutes sortes d'avantages pour en obtenir des troupes et de l'argent. — Il a envoyé en même temps en Angleterre et vers tous ses alliés pour leur demander assistance. — En un mot, on ajoute qu'il fait d'incroyables efforts pour se venger des Suisses, disant qu'il périra plutôt que de renoncer à sa vengeance; dût-il pour cela se soumettre à toutes les volontés du roi de France. — Il ne veut se prêter à aucun accommodement avec les Allemands, bien que la cour de Savoie soit assez disposée à faire la paix, à ce que *Cavoretto* dit.

Illustrissimo et Ex^mio^ Signore mio. Doppo scritto lalligate e giunto qua Cavoretto secretario dela Illma Madama[1], quale secondo ho potuto investigare per varie vie, maxime per il Protonotario da Romagnano[2] ha riferto le infrascritte cose.

Primo come havendo Madama mandato piu de sei messi a rivocare Antonio de Orli[3] che non dimorasse in campo, et tandem havendoli mandato esso Cavoretto, quando el fo li appresso, trovo il campo rotto et hebbe vera et certa informatione como detto era morto.

Hora sapendo che tutto il bono di cio che haveva al mondo, era amassato a Niza ove el teneva continuamente una Galea apparichiata et bene in puncto, come sa V. S. per havere fuga a sua posta, essa Madama manda detto Cavoretto per vedere di havere ogni cosa. — Item ha commissione di ricatare qua qualche migliara de ducati o piu chel potra per portare ad Sua S., la quale dici non ha altro di farsi le spese. Decetero ha fatto intendere a costoro[4], credo a se ipso, non gia per commissione, come la venuta de Don Federico a Nizza non era ad altro effecto che per fornire quella citta et tenerla in possanza del Re suo patre et del duca di Borgogna[5], similmente la venuta di Mons^re^ di

la Marcia con le 200 lanze, non era se non per havere questo paese in suo arbitrio[6] et come vostra S. ha sempre detto.

Dele quale cose questi principali[7] con li quali soli el se ne alargato, sono rimasti tutti attoniti et stupefacti. Et hanno judicato essere stata bona novella per questo paese che Duca di Borgogna sia stato rotto, perche aliter andavano in preda de Borgognoni.

E se non che alla verita siamo in grandissimo tremore che V. S. voglia proseguire a guerregiare questo paese[8]. Che non si vide may tanta furia quanto e el sgombrare robba per tutto il territorio che si conduce in questa terra. Costoro stariano mo di bona voglia de la detta rotta, maxime chel detto Cavoretto narra maraviglia de la ferocita del animo e de le superbe parole che uso el duca di Borgogna di volersi rinforzare assay piu che may et rescire in campo a mezo il mese che vene, et chel ha mandato in Borgogna, in Fiandra, in Picardia, a Gantois, a Legie, in Frisia et pertutto il paese suo, promettendo alli subditi suoi condicione mirabile per ritrare da essi denari et numero de genti. Deinde chel manda in Ingliterra et altrove da tutti suoi amici per havere adiuto. Et in somma chel fa maravigliose preparatione, obstinato o di morire o di domare li Alemani. Et far ogni extremita per vendicarsene sel dovesse ben totalmente sottometterse al Re di Franza, et darli tute quatro le Contee. Quo nihil ulterius dici potest.

Fra tanto e indiavolato in questa vendetta chel non vole sentire puncto di appunctamenti con questi Tedeschi, non obstante che, secondo il dire di costuy, loro gli verriano facilmente, et gia imo se gli placano assay, ecc.

Da Torino 29 Giugno 1476.

Firmat. Devotissimus servulus

FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

(Con sigillo.)

[1] *Cavoretto, Caburotto,* secrétaire de la duchesse de Savoie. (Voir la *Chronique de Juvenal d'Acquino,* Hist. Patr. Monum. Script. t. I, col. 682.) *Cavoretto,* village et ancien château situé sur la rive droite du Pô, à 1 lieue au Sud de Turin, dont le nom était porté par des gentilshommes de Montcalier. (Della Chiesa, *Coron, real. di Sav.,* t. I, p. 88.)

[2] *Amédée des marquis de Romagnan,* protonotaire apostolique et conseiller ducal. (Voir ci-devant la dépêche n° CXIX, aux notes.)

[3] *Antoine d'Orlier, seigneur de St-Innocent,* écuyer gouverneur de Nice, qui était à l'armée du duc Charles-le-Hardi devant Morat, où il fut tué dans la déroute le 22 juin. (Juvenal d'Acquino, l. c. col. 681.)

[4] *Costoro,* les membres du conseil d'Etat de Turin.

[5] En ce qui touche le voyage du prince de Tarente et le but que lui prête *Cavoretto,* voyez la dépêche de *Panigarola,* du 19 juin (n° CCXLIII) et Commines (l. c. t. II, p. 30), qui dit que ce prince se rendit vers le roi de France.

[6] Sur le voyage de messire *Olivier de La Marche,* décidé par le duc Charles, sur la demande expresse du duc de Milan (dépêche de *Panigarola* du 7 mai, n° CXCI), voyez la dépêche du *même,* en date du 20 juin, n° CCXLIV, qui explique la destination des 200 lances qu'il devait conduire en Piémont.

[7] *Questi principali,* les principaux membres du gouvernement du Piémont.

[8] On voit par la dépêche d'*Appiano* du 29 mars 1476, n° CXLVI, que le duc de Milan avait rassemblé sur les frontières du Piémont un corps d'armée qui menaçait ce pays, dont les habitants effrayés cherchaient un refuge à Turin. (Voir Cibrario, *delle Institut.* t. I, p. III.)

CCLXII.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Genève, le 29 juin 1476.

Le jeune duc de Savoie Philibert est toujours à Genève, attendant le retour des ambassadeurs envoyés à Lausanne vers les Allemands pour leur annoncer l'enlèvement de la duchesse de Savoie par les gens du duc de Bourgogne (Commines, *liv. V, chap. IV*). — L'ambassadeur Milanais exprime l'indignation la plus véhémente sur cet enlèvement politique, qu'il qualifie d'inique et d'inouï dans le monde, etc.

Ces ambassadeurs ont pour instruction de dire aux Confédérés que le duc Philibert et tous les Etats de la maison de Savoie sont disposés à s'entendre avec eux pour faire la guerre au duc de Bourgogne, comme à un ennemi mortel ; — de leur annoncer que le roi de France entend tirer une légitime vengeance de la violence faite à Madame sa sœur et aux princes ses neveux ; — qu'on est persuadé que le duc de Milan ne voudra pas tolérer l'injure faite à la duchesse sa belle-sœur et au duc Philibert son gendre, bien que celui-ci soit sauvé et en sûreté au milieu des siens. — L'on dit à Genève que le duc de Bourgogne a éprouvé un tel dépit de ce que le jeune duc de Savoie lui a échappé, qu'il a été jusqu'à renier sa foi et à vouloir se donner la mort ; — que le roi de France, le duc de Milan, la maison de Savoie et les Allemands réunis parviendront dans peu de temps à l'ôter de ce monde ; d'autant plus, qu'après un tel outrage, nul ne voudra tenir son parti.

On ajoute que dans la Bourgogne cinq à six mille personnes se déclareront contre leur duc, parce que les seigneurs et les gentilshommes de Bourgogne sont pour la plupart parents ou amis des seigneurs et gentilshommes de France et de Savoie ; — que tout le monde a été témoin, dans ces derniers temps, de l'attachement et du dévouement sincère de la duchesse et de toute la Savoie pour le duc de Bourgogne, et réciproquement des sentiments manifestés par ce prince à l'égard de Madame, de ses fils et des Etats de Savoie, et qui n'ont abouti qu'à une pareille tromperie.

Comme première preuve de leur volonté d'en tirer vengeance, les Genevois ont pris, dépouillé et mis à mort tous les soldats italiens dont ils ont pu se saisir soit dans la ville, soit dans ses environs. — Aux cris répétés de MORT AUX LOMBARDS! poussés par les Genevois, les capitaines Troylo de Rossano, les fils de Pierre de Lignana et le fils du comte Cola de Campobasso et leurs gens qui tous étaient sous les ordres de messire Olivier de la Marche, de même que les gendarmes attachés à la garde de la duchesse de Savoie, ont couru le plus grand danger, et n'ont échappé à la mort qu'après avoir été en partie dépouillés de leur argent et de leurs effets et perdu leurs chevaux, au milieu du tumulte et de la confusion, qu'augmentait encore l'obscurité de la nuit. — Des ordres ont bientôt été donnés pour que les choses dérobées fussent restituées à ceux qui avaient été injustement dépouillés; mais il a été à peu près impossible de découvrir les spoliateurs.

Tous les biens appartenant aux Lignana dans les Etats de la maison de Savoie ont été frappés de confiscation, et il en sera de même à l'égard de tous ceux qui demeureront au service du duc de Bourgogne. — On accuse ouvertement ce prince de trahison, en disant qu'au moment de prendre congé de Madame de Savoie il l'avait embrassée ainsi que ses fils et les jeunes princesses, et que c'était bien là « le baiser de Judas; » en un mot, la cour, dans sa colère, lui prodigue les épithètes les plus injurieuses. — Les dames de la suite de la duchesse qui étaient restées à Gex ont été amenées la veille sous escorte à Genève. On ne peut mieux comparer leurs pleurs et leur désolation qu'aux larmes de la Madelaine prosternée aux pieds du Christ. Le duc Philibert cherche à les consoler en leur disant de sécher leurs larmes, que le ciel lui viendra en aide, et qu'avec le secours de ses parents et de ses amis il trouverait moyen de se venger. Le prince a dit ces paroles comme aurait pu le faire un homme de 50 ans.

J.-P. *Panigarola* arrive à Gex au moment ou *Appiano* allait partir pour Genève. — Le premier s'est rendu aussitôt à l'audience du duc de Bourgogne qui l'a entretenu de plusieurs choses. En se retirant, Panigarola chargea son collègue de l'excuser auprès de leur maître de ce que le temps lui manquait pour écrire ce jour-là, disant qu'il le ferait le jour suivant et qu'il enverrait sa dépêche à la poste à Genève. Depuis lors *Appiano* n'en avait plus rien appris.

Illmo et Exmo Sig^re^ mio. Ricomandandomi sempre ala bona gratia di V. Sublimita. Heri ne hogi questo Illmo duca

Philiberto non e partito di qua, perche forono mandati ambassatori a Lusanna ad li Alamanni che sonno li como per altre avisay, a fargli intendere questa arrestatione dela Illma Madama[1] cusi villanamente facta, dela quale tuttol mondo dice che giamay non se oldito dire la piu iniqua, ne la piu villana cosa doppo chel mondo e creato, et fargli intendere chel duca Philiberto et tutta la Sria di Savoya saranno contenti intendersi cum loro per fare guerra contra Monsre de Borgogna, como contra suo mortale inimico. Avisandoli S. Re de Franza intende fare debite vendete per Madama Sua Sora et per li Sri suoi nepoti, etiam li fanno avisare che sono certissimi V. Exa non vorra comportare questa iniuria et oltragio facto contra prefata Madama sua sora et cognata; et contral prefato duca suo genero et filiolo, qual per essere salvato et reducto qua in bono porto et non preso et conducto in Borgogna como haveva ordinato. Se intende qua chesso Monsignore de Borgogna ha voluto negare la fede, e quasi darse la morte per tanto affanno retenuto, perche non lhanno conducto Lui[2], et fanno dirgli questa conclusione chel Sre Re di Franza, V. Exa, la Sria di Savoya et essi Alamani fra pocho tempo lo debbeno desfare del mondo, et maxime perche non sara Sre alcuno che dia favore ad ipso duca de Borgogna facendosi contra luy debita vendeta de tanto oltragio, et dicono che la Borgogna cum cinque aut 6m persone se acquistaria tutta in puochi giorni, perche la maggior parte de quelli Sigri Baroni et Gentilhomini di Borgogna sonno parenti, amici et benevoli deli Sri Baroni et Gentilhomini de Franza et di Savoya. Et ali giorni passati hanno visto lamore, fede et carita, che prefata Madama et tutta questa Savoya portava a prefato Duca, et Lui reciproce monstrava de portare a prefata Madama, ali Sri suoi filioli et a questo Stato, et poy gli ha facto questo inganno[3].

Per dare principio a fare vendete, tutti li soldati che

sono ritrovati et possuti havere in questa terra et qui circumstante sonno stati robbati, spogliati et la maggior parte morti, et perche forono Troylo da Rossano[4], li fily de Petro da Lignana[5] et lo filio del Conte Colla da Campobasso[6], de quali tutti era capo Mons^re^ de la Marchia[7], fu levata voce: Ala morte li Lombardi! Ala morte li Lombardi! et li Lombardi stavano cum periculo, etiam che fosserono li provisionati de la guardia di Madama o altre gente Lombarde, et molti sonno stati spogliati, toltogli cavalli, denari et robbe como accade a simili ponti, perche era de nocte como avisay, et nullo se accognosceva et chi ha havuto male suo danno; pur sel se ritrovato che habia robbato indebitamente sonno facte restituire cose assay; ma molte persone se sonno lamentate che non sanno dare indicio ne informatione chi siano stati li robbatori, et lo danno e suo[8]. A quelli da Lignana sonno andati a tore tutti li suoi beni che hanno de la da monti[9], et cusi sara facto ad ogni uno che sia cum Mons^re^ de Borgogna, qual apertamente e appellato qua el maggiore traditore che may fosse al mondo, et perche, quando tolse licentia da Madama, la baso cum li Sig^ri^ suoi fily et Madamiselle, dicono apertamente chel fece el baso de Juda traditore, et chi piu et pegio sa dire contra Luy e tenuto piu valenthomo.

Tutte le dame che forono lassate a Giaes, como avisay forono acompagnate qua heri matina, et chi havesse visto et oldito quelli loro pianti et cordogly che facevano certo haveria havuto grandissima compassione et pieta, et non so se li pianti de la Madalena fosserono piu pietosi quando lavo cum le lacrime li pedi de Cristo. Et lo Duca Philiberto vostro filio et genero, diceva: Hor non plorati piu vi prego, Dio ne donera gratia che cum layuto de nostri parenti et boni amici faremo vendeta. Signore mio Illmo, non e cuore al mondo si crudele che non havesse lacrimato ad oldirlo dire queste poche parole, che un homo de cinquanta anni

non le haveria saputo dire a migliore proposito, ne cum piu honesta magnera et fazone, et credo che Dio le facesse dire[10]; Sig^ria Sua signa alcune littere de mane sua, como V. Ex^a hauera visto per una a Ley portata. *(Omissis omittendis.)*

Li cavallari cherano qua sonno partiti senza mia licentia, ne saputa, quale loro partita dubbito sara cazone de fare partire laltri et certo ne e stato preso suspecto, et io non potero scrivere omne giorno, como faria, perche mandaro el mio fuchel trovare posta alcuna rua; non gli e stato dicto un motto al mondo iniurioso, ne de paura, vero e che del primo rumore, etiam voce sparta, tutti li Italiani hebbeno paura cridandosi: A la morte li Lombardi! et el cavallo del Galiano fu destenuto in lhostaria dove erano quelli de Mons^re de la Marchia; quamprimum esso mel disse gel feci liberare. Et dicendo loro de venire a stare in la citta, manday un pagio de Corte cum loro per farli intrare, et nulla cosa gli saria manchata. Tandem sonno partiti como e dicto senza mia saputa.

Zohanne Petro Panicharolla giunse a Giaes quel giorno che partimo de la ecc.[11] Ando a fare reverentia a Mons^re de Borgogna, et Sua S. gli parlo de alcune cose, poy venissimo via, et perche non hebbe tempo a scrivere, essendo in campagna, me disse facesse la scusa sua cum V. Ex^ia. Ma chel scriveria la sera, et manderia le lettere battendo a la posta di Genevra; doppo in qua non ho sentito altro, si che non so que scrivere piu oltra de Luy. Itterum ala Celsitudine V. me ricomando.

Ex Gebennis 29 Juny 1476.

E. Cels^nis V.

Devotissimus servulus

Sottos: ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo Principi et domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani ecc.

Per postas, cito — et volantissime consignata caballario in Gebennis die 30 Juny hora 12ª.

Cum sigillo.

[1] Il s'agit de l'enlèvement de la duchesse de Savoie et de ses enfants par messire Olivier de la Marche qui en avait reçu l'ordre du duc de Bourgogne au moment où ce prince partait de Gex pour rentrer en Bourgogne. (Voir les *Mémoires d'Olivier de la Marche,* liv. II, chap. III.) — Nous avons exposé l'histoire de cet enlèvement et les circonstances qui semblent avoir provoqué cette mesure violente, dans notre ouvrage intitulé *Episodes de la guerre de Bourgogne* (Mém. et docum. de la Société d'histoire de la Suisse romande de 1849, t. VIII, p. 346 et suivantes, et à l'*appendice,* p. 478), en nous appuyant sur les documents contemporains cités dans cet ouvrage.

Ce fut le 27 juin 1476, au soir, entre *Gex,* où la duchesse séjournait depuis le 30 mai, et *Genève,* où elle voulait se rendre, qu'Olivier de la Marche se saisit de Madame et de ses enfants qu'il emmena en Bourgogne. — Il avait confié le duc Philibert à la garde d'un capitaine italien à la solde du duc de Bourgogne, nommé *Ludovic Taglianti,* natif d'Ivrée en Piémont, qui, soit par négligence, soit par collusion, se laissa *dérober* le jeune duc Philibert, qui fut sauvé par ses serviteurs et ramené à Genève.

[2] Olivier de La Marche (l. c.) dit simplement: « Le duc (de Bourgogne) » fit très mauvaise chère (accueil) à toute la compagnie, et princi- » palement à moi, et fus en grand danger de ma vie, pour ce que je » n'avoye point amené le duc de Savoye. »

[3] *Appiano* se fait ici l'écho de l'indignation et de la colère, bien naturelle d'ailleurs, d'une *camarille* que l'enlèvement de la duchesse, et le changement de gouvernement qu'il entraînait, jetait dans la plus grande confusion.

[4] *François Troylo, de Rossano,* chevalier de la Toison d'or, l'un des plus vieux capitaines italiens de l'armée bourguignonne, dont le fils aîné, *Jean-François,* venait d'être tué à Morat.

[5] Les fils de *Pierre de Lignana,* capitaine lombard, tué à la journée de Grandson, le 2 mars précédent.

[6] *Angelo,* fils aîné du *comte Nicolas de Campobasso.*

[7] On doit se rappeler ici que messire *Olivier de La Marche* avait été détaché de l'armée, la veille de la déconfiture de Morat, pour conduire 200 lances italiennes en Piémont; il était arrivé avec sa troupe à Genève au moment où le duc de Bourgogne lui « *manda, sur sa tête,* », qu'il se saisit de madame de Savoie et de ses enfants.

[8] *Bonivard* et *Roset* sont les seuls écrivains genevois qui, d'après la chronique de *Schilling,* p. 352, ont parlé de ce massacre d'une *centaine* de Lombards réfugiés à Genève. — On lit dans les registres de cette ville, à la date du 2 juillet 1476, que « l'évêque de Genève (Jean-Louis » de Savoie), voulant mettre des gens de guerre *étrangers* dans la ville

» pour la garder, le conseil n'y consentit point et même s'y opposa. » (Grenus, *Fragments historiques,* p. 48.)

[9] Les frères *Pierre* et *Antoine dei Corradi de Lignana,* gentilshommes lombards à la solde du duc de Bourgogne, avaient leurs biens dans la province de Verceil (note de D. Promis: *Monum. Patr. t. I, Script.,* p. 678).

[10] Philibert Ier, dit *le Chasseur,* alors âgé de moins de 12 ans, mort à Lyon le 22 avril 1482. (Guichenon, *Histoire de Savoie,* t. I, p. 573.)

[11] *Panigarola,* ambassadeur milanais près le duc de Bourgogne. Après la déroute de Morat il s'était sauvé à *Orbe,* d'où il était venu joindre le duc à Gex.

CCLXIII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Morez, 29 juin 1476.

Il annonce qu'on vient d'apprendre d'une manière certaine que monseigneur le comte de Marle, fils aîné du défunt comte de St-Paul, connétable de France, a été tué dans la déroute de Morat, bien qu'il eût offert aux Allemands vingt-cinq mille ducats pour racheter sa vie; somme qu'il était bien en état de payer.— On apprend en outre que messire Antoine de Lignana, Jean-François Troylo, fils du vieux capitaine Troylo de Rossano, et le gouverneur de Nice, messire Antoine d'Orlier, ainsi que quatre ou cinq autres personnes de qualité ont péri dans la bataille. — Il pourra donner des détails plus précis sur ce sujet quand il sera arrivé à Salins, où se rassemblent tous les débris de l'armée fugitive et où l'on assure qu'un bon nombre de gens de guerre sont déjà arrivés.

Illustrissmo et Excellentissmo Signor mio. — . . . . . Qui habiamo auto certeza che Monsre di Marla primogenito dil fo connestabile di Franza[1] fo morto ala rotta; quamvis volesse far taglia de 25m ducati e ben li poteva pagare,

cosi e morto messer Antonino da Legnana[2], Zoan Franco fiolo di Troylo[3], el governatore de Niza Ant° dOrlie[4], e quatro o cinque altri di conditione. A Salines[5] mo saperasi piu oltra il tuto, perche li si reduce tuta larmata fugita, e gia intendo ne sono insieme bona parte, et a la S. V. me ricomando.

Ex Morano die 29 Junii 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panigarola.

A tergo : Illmo Principi etc. dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani ecc.

Cum sigillo.

[1] *Jean de Luxembourg*, comte de Marle, fils aîné de *Louis*, *comte de St-Paul,* connétable de France, décapité à Paris le 19 décembre 1475. Le comte de Marle qui commandait l'*arrière-garde* du duc Charles, campé au bord du lac devant Morat le 22 juin, fut poursuivi et atteint dans la déroute par l'ennemi qui ne lui fit point de quartier. (Olivier de La Marche, *Mém.*, liv. V, chap. VIII; — Molinet, l. c. t. I, p. 200 et 203.)

[2] *Antoine de Lignana.* (Voir les dépêches n° CCL et CCLXII ci-devant à la note 9.)

[3] *Jean-François Troylo,* fils du vieux capitaine napolitain du même nom. Il était de garde avec 200 lances à la porte méridionale de Morat au moment de la bataille. (Voir la dépêche suivante, n° CCLXIV.)

[4] *Antoine d'Orlier,* gouverneur de Nice. (Voir la dépêche de *Petrasanta,* n° CCLXI ci-devant.)

[5] *Salins*, ville de l'arrondissement de Poligny, département du Jura.

[6] *Morano,* Morez, chef-lieu de canton de l'arrondissement de St-Claude, département du Jura.

CCLXIV.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

Turin, 30 juin 1476.

D'heure en heure arrivent à Turin des gens de guerre de l'armée bourguignonne. Tous s'accordent à dire que cette armée a perdu à Morat environ douze mille hommes tués ou pris prisonniers, appartenant pour la plupart à l'infanterie. Dans le nombre des morts on ne compte que peu de personnes marquantes, si ce n'est Antoine de Lignana et Jean-François Troylo. Ce dernier ayant repoussé une sortie de la garnison de Morat, poursuivit l'ennemi jusques dans la ville assiégée, croyant que la victoire s'était déclarée pour le duc Charles. Pas un seul homme de la compagnie de ce capitaine n'a échappé; on dit même qu'Alexandre (son frère) a péri comme lui, mais on n'en est pas certain.— Guillaume de Lignana, fils de Pierre (tué à Grandson), qui est arrivé à Turin, dit que sur quatre hommes de sa compagnie et de celle d'Antoine de Lignana (son oncle), trois ont perdu la vie. — Les Italiens ont fait, dit-on, des prodiges de valeur, mais la plupart sont restés morts sur la place.

Ils affirment que les Allemands étaient en si grand nombre que de toute manière ils devaient vaincre le duc, quand même celui-ci n'aurait pas été attaqué à l'improviste. — Les Allemands comptaient dans leurs rangs les capitaines (français) *Salazar*, *Gastonet* et le *sire de Craön*, le comte de Vaudemont, les Valaisans et les troupes (autrichiennes) de Ferrette. Ils ont également perdu un grand nombre des leurs. — Parmi les morts on ne compte guère de personne notable de la Bourgogne que le porte-étendard du duc Charles (Jacques du Mas), deux ou trois autres gentilshommes et messire Antoine d'Orlier (savoisien), qui avait lui-même prédit sa mort plus d'un mois avant la bataille.

Messire Hugues de Sanseverino, qui est venu à Turin, prie l'ambassadeur *Petrasanta* de remercier de sa part le duc de Milan de l'avoir réhabilité *(redrizato)*, et de l'assurer qu'il s'efforcera de mériter ses bonnes grâces, etc. — Il a présenté ses lettres de service et sa capitulation au seigneur de Château-Guyon qui l'a bien accueilli,

mais qui lui a dit vouloir attendre de nouvelles instructions du duc de Bourgogne à cause de la déroute survenue depuis. En attendant il a donné au capitaine cinquante écus de ses propres deniers pour lui permettre de temporiser. Sa mère est morte et il se propose de demeurer à Turin.

Il dit que la ville d'Ivrée, craignant quelque coup de main de la part du duc de Milan, fait de merveilleux préparatifs de défense, etc.

Illmo et Exmo Signore mio. Ogni hora vengono genti di campo quali per una lingua affermano essere tra morti et presi circa 12 mile persone, la piu parte fantaria: niuno homo di pezo se non D. Antonio da Lignana et Giohanne Francesco di Troilo[1], quale rabutando quelli de Morato dentro la terra che erano usciti fori[2], et essendo intrato in essa terra credendo che la victoria fosse dal canto del Duca, non ne scampato coda de la compagnia sua. E anchora stato detto che Alexandro[3] e morto, ma non si afferma. Il figliolo di Petro da Lignana[4] quale e venuto, dice che anche deli quattro li tri de la compagnia sua et di D. Antonio[5] e morto. Li Taliani hanno fatto prodeze miraculose et la piu parte gli sono rimasti.

Dicono che sebene Alamani non havessero accolto il duca sproveduto, che erano tanti che ad ogni modo erano apti a vincerlo, et tra laltri cera Salesara, Guastonetto, il Conte de Cran[6], il Conte da Valdemonte[7], li Vallesani et quelli di Ferretta[9]. Ne sono ancora morti gran numero de loro.

De Borgognoni notabili non e morto se non quello portava il stendardo del Duca[10] et doi altri zentilhomini et Antonio Dorli[11]. Lui stesso si era prophetizato, come io scrissi gia da piu uno mese fa a V. S. Dicono chel Duca non se po saziare di laudare li Italiani.

D. Ugo da S. Severino[12] e venuto qua et subito mi ha trovato pregandomi voglia quanto possibile fia ringratiare V. Celsitudine che lhabia redrizato. Riputando ogni bene che lhavera may haverlo da V. S. et may non pensara in altro

se non come el possa meritare la gratia di quella. Et ulterius infinite altre parole humilissime et di divotissima servitute. Ha presentato la littera et capitoli suoi a Monsignore di Chiattaguion[13], quale lha visto voluntieri, ma ha detto vole aspettare altra risposta dal Duca per la rotta seguita. Ma accio chesso D. Ugo possa temporegiare gli ha donato cinquanta scudi de li suoi propry, quali non vole aliquo modo computare in soldo ne in altro. Esso D. Ugo verra mo ad habitare in quella terra : sua matre more.

Me ha detto che quelli de Ivrea[14] hanno tanto bene fornita la terra et fatto tante provisione per paura de la Signoria V. et che hanno tanto bella et tanto numero de artigliaria che le una meraviglia.

A V. Celsitudine mi ricomando.

Taurini ultimo Juny 1476.

Firmat. Devotissimus servulus
FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo : Illustrissimo Principi domino Galeazo Marie Sforcie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] Voir la précédente dépêche, n° CCLXIII.

[2] Tandis que l'armée suisse attaquait le camp du duc de Bourgogne, la garnison de Morat avait fait une sortie par la porte méridionale que gardaient les Italiens. (*Schilling*, l. c. p. 338.)

[3] *Alessandro*, frère puiné de *Jean-François*, tous deux fils du capitaine *Troylo de Rossano*, et d'une *sœur utérine* du célèbre François *Sforza*, premier duc de Milan. (Corio, l. c. p. 681.)

[4] *Guillaume*, fils de *Pierre de Lignana*, qui avait péri à Grandson. (Voir le n° CC ci-devant.)

[5] *Antoine de Lignana*, frère de Pierre. (Voir la dépêche précédente, n° CCLXIII.

[6] On a vu par la dépêche d'*Appiano*, du 18 avril 1476, n° CLXXIV, que le roi Louis XI avait feint de bannir du royaume le sire de *Craön*, *Salazar*, *Gastonet* et autres capitaines de ses ordonnances qui avec leurs gens passèrent au service de René II, duc de Lorraine. Ces faits son

t

mentionnés par Th. Bazin, évêque de Lizieux, dans son Histoire de Louis XI, t. II, p. 397. — Ces Français peuvent fort bien avoir fait partie des 300 à 400 hommes d'armes que René amena au camp des Confédérés la veille de la bataille de Morat; bien que la Chronique de Lorraine (Calmet, l. c. t. III, preuves p. LXIX) assure qu'il congédia les Français à Saarbourg. — Du reste, c'est peut-être par erreur que nous avons rapporté ci-devant (dépêche n° CLXXIV, note 8) le nom de *Salazar* à *Jean,* dit le *Grand,* mort en 1479. Il s'agit plutôt ici de *Louis Salazar,* l'un des fils du précédent. (Commines, l. c. t. II, p. 440, à la note 4.) — Quant au *comte di Cran,* nom sous lequel nos dépêches désignent ordinairement *Georges de La-Tremoille*, seigneur *du Craön*, nous doutons qu'il ait pu se trouver, *de sa personne,* dans l'armée confédérée, sans qu'on en eût fait mention dans les rapports suisses parmi les seigneurs qui accompagnaient le duc de Lorraine.

[7] *René de Vaudemont,* duc de Lorraine.

[8] *Les Haut-Valaisans,* sujets de l'évêque de Sion.

[9] *Quelli di Ferretta,* c'est-à-dire les troupes de l'Autriche antérieure et de la Haute-Alsace.

[10] *Jacques du Mas;* voir Olivier de La Marche, *Mémoires,* livre II, chapitre VI.

[11] *Antoine d'Orlier,* gouverneur de Nice, gentilhomme de la Savoie.

[12] *Ugo de Sanseverino;* voir les dépêches de *Panigarola*, du 18 juin, n°s CCXL et CCXLI.

[13] Le *seigneur de Château-Guyon,* ibidem à la note 5.

[14] *Ivrée,* chef-lieu de la province de ce nom, en Piémont.

CCLXV.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Genève, 30 juin 1476.

Retour des ambassadeurs envoyés par le duc Philibert de Savoie aux Confédérés qui ont occupé Lausanne. Les ambassadeurs ont trouvé cette ville entièrement dévastée et pillée par les Allemands, qui ont tout pris jusqu'aux écuelles de bois. Ils y ont trouvé un butin

considérable, principalement en argent monnayé; les habitants ayant fait d'énormes bénéfices pendant la guerre en vendant leurs denrées et leurs marchandises aux prix les plus élevés. — On ne peut imaginer la quantité d'argent que chaque homme a dû emporter.

Voici le résumé sommaire de ce qui a été conclu. — On est convenu d'une suspension d'armes jusqu'à la *St-Jacques*, c'est-à-dire jusqu'au 25 du mois prochain, et que pendant cet armistice les envoyés, les courriers et les personnes de toute condition pourront librement aller et venir ou séjourner et trafiquer d'un pays à l'autre. — Au jour fixé ci-dessus, les ambassadeurs de Savoie se trouveront à Fribourg, munis de pleins-pouvoirs suffisants pour conclure la paix sur les bases dont on sera convenu. — On croit que les Suisses ont consenti à ce délai pour avoir le temps de connaître les volontés du roi de France, ou peut-être aussi pour retenir leurs propres gens et pour les endormir jusqu'à ce qu'on ait eu le temps de préparer quelque nouvelle entreprise hardie et bien combinée.

Les Allemands ont fait raser les murailles de Romont, et ils n'ont pas voulu promettre formellement que la ville ne serait ni brûlée ni détruite. — Quant à la demande de faire cesser les hostilités des Valaisans, ils ont répondu qu'ils enverraient vers eux pour les engager à s'en abstenir, mais les Confédérés n'ont voulu donner à cet égard aucune assurance plus positive. — On venait d'apprendre à Genève que les Valaisans se sont emparés du château et de la ville d'Evian, qu'ils l'ont brûlée, et qu'ils marchent sur Thonon.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. Ricomandandomi sempre ala bona gratia di Vostra Celsitudine. Hogi sonno ritornati li ambassatori mandati ad Alamani cherano in Lusana; hanno trovata quella terra de Lusana sachezata, et sachomanata in tutto fin ale scodelle e cugiari de legno[1], qual sacomano ne stato gran e buon bottino, dico incredibile, perche quella terra era tutta piena di robba, et riccha de denari guadegnati in questa guerra, per havere vendute tutte loro robbe carissime; et certo non se porriano extimare li denari che quelli homini havevano[2].

La conclusione facta et presa insumma e questa che hanno facto treugua fra loro, fin SS. Jacomo et SS. Christoforo, 25 del mese futuro; et che ambassate, messi, egualmente omne persona possano andare, stare, pratichare

traversare et ritornare, da lun al altro liberamente, et a qual giorno sia mandata lambassiata di Savoya a Filborgo cum ampla et piena possanza per puoter pratichare et concludere quello che tra essi fossono d'accordo. Credessi habiano tolto questo termine per intendere la mente del Signore Re[3], et forse porriano haverlo tolto per alentare et indormentare la brigata a non fare provisione alcuna, et in questo mezzo mettersi bene in poncto per fare presto qualche relevato disegno et facto.

Essi Alamani hanno fatto abattere le mure de Romont et non hanno voluto fare ferma promessa che la terra non sia abbatuta, vel potius brusata anchora[4].

Essendo stati richiesti essi Alamani faciano cessare Valesani dala guerra, hanno resposto, mandarano a confortarli che vogliono desistere, ma non hanno voluto fare alcuna ferma promissa per loro.

Questa matina e venuta novella che Valesani sonno venuti a brusare la terra et castello de Eyviano: quale terra intendo era bella, grossa, appreso Genevra sey leghe et se e dicto etiam che vogliono andare a Tonnon[5]; non so que seguira, ecc.

Ex Gebennis ultimo Juny 1476.

E. Celsitudinis V.

Devotissimus servulus
ANTONIUS DE APLANO.

A tergo: Illustrissimo Principi, etc. domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Dans un document juridique en date de *Lausanne* du 28 septembre 1482, le sac de cette ville épiscopale par les Suisses après la bataille de Morat est rappelé dans les termes suivants:

« *Octo diebus pendentibus immediate post nativitatis beati Johannis*

» *Baptistæ fuerunt sex annis, prædicta civitas Lausannensis per Alama-* » *nos fuit posita ad Saccamanum; et ibidem dicti Alamani steterunt in* » *dicta civitatem assaccamantes et bonis spoliantes quatuor vel quinque die-* » *bus durantibus.* » (Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, t. VII, p. 648.)

[2] Dans un grand conseil de guerre, tenu sur le champ de bataille le *mardi* 25 juin, après la victoire de Morat, il fut décidé que la *moitié de chacun des contingents* de l'armée des alliés rentrerait dans ses foyers, à cause de la disette de vivres qui régnait dans le pays romand, mais que l'autre *moitié* poursuivrait la guerre et marcherait sur Lausanne et Genève. (*Schilling,* l. c. p. 344.) — Cette moitié de l'armée victorieuse qui occupa la cité de Lausanne après la bataille de Morat est évaluée dans le *document contemporain,* cité à la note précédente, de 20,000 à 23,000 hommes; *et numero Alamanorum* (*qui steterunt in dicta civitatem*) *de* VIGINTI AD VIGINTI-TRIA MILLIA FUIT FACTA ÆSTIMATIO: nombre que les historiens suisses réduisent à 12,000 (J. de Muller, l. c. t. VIII, p. 93), diminuant ainsi de près de moitié la force totale de l'armée des alliés à Morat.

[3] Diebold *Schilling,* souvent cité dans nos notes, qui fut témoin et acteur dans la guerre de Bourgogne, dont il a écrit l'histoire, dit positivement que l'armistice fut accordé *à la demande du roi de France,* etc. (l. c. p. 346.)

[4] Le comte de Romont qui, se frayant, les armes à la main, un chemin au travers des colonnes ennemies (*Schilling,* l. c. p. 340), s'était renfermé dans le château de Romont et s'y maintint pendant plusieurs jours contre les Fribourgeois qui l'assiégeaient. On lit dans une note des *archives du clergé de Romont:* « Anno 1476, *villa Rotundimontis fuit cremata et tota* » *destructa per Allemanos.* » (Kuenlin, *Dictionnaire du canton de Fribourg.*)

[5] *Evian,* sur le bord méridional du lac Léman, province de *Chablais,* Etats sardes. — *Thonon,* idem. — La première de ces villes fut prise par les Valaisans le 27 juin, et la seconde se racheta le 3 juillet au moyen d'une contribution.

CCLXVI.

Jean-Pierre Panigarola au duc de Milan.

Salins, le 3 juillet 1476.

Le duc de Bourgogne s'est retiré à Salins, ville forte et bien peuplée de la Franche-Comté, peu éloignée de la frontière du côté des Suisses. — Par son ordre, tous les passages du Jura et toutes les places frontières ont été garnies de troupes et d'artillerie, afin que si les Suisses, profitant de leur succès se présentaient, ils trouvassent ces lieux suffisamment défendus contre toute surprise. — Le duc vient d'être informé que les Suisses ont pillé la ville de Lausanne, où ils ont enlevé jusqu'aux ornements d'or et d'argent de la cathédrale qui contenait de grandes richesses; après quoi ils sont retournés dans leurs foyers. — Cette brusque retraite des Suisses, victorieux pour la seconde fois, fortifie les soupçons du duc de Bourgogne au sujet d'une entente secrète entr'eux et la duchesse de Savoie. — Les Strasbourgeois et les gens de guerre de la haute et basse Alsace sont retournés dans leur pays avec le duc René de Lorraine, et on leur suppose l'intention de faire quelque entreprise sur la Lorraine, mais le duc y a pourvu en y envoyant des renforts.

Messire Guillaume de Rochefort, que le duc ne veut pas voir, disant qu'il l'a trahi auprès de la duchesse de Savoie, prétend qu'il est avisé par la personne qui instruit le duc des affaires des Suisses, que ceux-ci seraient disposés à traiter, parce qu'ils ne peuvent pas tenir leurs gens longtemps sur pieds; ils ont coutume d'accomplir dans les huit jours toutes leurs entreprises guerrières.

Le duc se propose de réunir à Salins les Etats généraux de Bourgogne pour leur demander de nouveaux subsides. — Il a donné des ordres pour rassembler ses troupes aux environs de cette ville et pour faire venir de l'artillerie et des gens de guerre des Flandres de la Picardie, etc., au nombre de dix à douze mille combattants, et environ 800 lances de la Lorraine, pour former une nouvelle armée. Il mettra sur pieds toute la noblesse fieffée des deux Bourgognes, et il a déjà commandé mille tentes et pavillons. — Il veut, cette année même, rentrer de nouveau en campagne. — Il parle de donner dou-

ble paie aux soldats, qui pour la plupart ont conservé leurs armes et leurs chevaux; d'autant que l'argent ne lui manque pas, à ce qu'il dit, ayant à sa disposition celui qu'il devait recevoir avant la déroute, et dont pas un ducat n'a été perdu.

Se tenant pour assuré du côté de la France, il marchera pour la troisième fois contre les Suisses, et les combattra avec des troupes pour la plupart nouvelles et qui n'ont pas coutume de prendre la fuite, ainsi que l'ont fait par deux fois celles qui ont lâché pied à Grandson et à Morat: il s'agit, dit-il, de savoir qui se montrera le plus courageux. — En attendant le duc est plus ardent que jamais, et s'occupe jour et nuit des préparatifs nécessaires. Du reste il rit, il plaisante et fait une mine tout autrement bonne que les autres fois, comme s'il n'avait pas été battu. — Il dit, entr'autres choses, que la Providence lui a départi des peuples et des Etats si nombreux et des ressources si abondantes qu'il faudrait plusieurs défaites comme les précédentes pour le ruiner, et qu'au moment où le monde imaginera que sa ruine est complète, il reparaîtra en campagne avec une armée de 150,000 hommes; qu'il ne se pressait pas de faire prendre les armes à ses peuples, parce qu'ils sont si fiers qu'ils ne les déposeraient pas aussi facilement qu'ils les auraient prises. — Le duc fait venir en diligence de l'argent des Pays-Bas, et frapper monnaie dans tous les ateliers de Bourgogne. Aussitôt qu'il pourra rentrer en campagne il se portera contre la ville de Genève pour la punir d'avoir pillé et assassiné ses gens d'armes et ses soldats, et lui montrer, en occupant cette cité et le pays environnant, ce qu'il en coûte de lui tuer ses gens et ceux de ses alliés.

Le duc de Bourgogne applaudit à l'expédition du duc de Milan contre le Piémont, dont l'ambassadeur Milanais lui a fait connaître le commencement. Il engage Galeas-Marie à poursuivre son entreprise en occupant, s'il le peut, tout ce pays ainsi que les passages des Alpes.

Illustrissimo Sig. mio. Questo Exmo S. si e riducto ad Salinas[1] terra di Borgogna forte et grossa sopra la frontera di Svicerj, ha facto fornire tuti li passi, terre et loci circonstanti verso Svicerj di gente darme, archieri et artigliaria acio venendo Svicerj li trovino proveduti; quali si dubitavano proseguissono la victoria. — Hogie p^to Sig^re mi a dicto aver aviso che essi Sviceri sono stati ad Lossana dove hanno robato fino al oro et argento della Chiesa ma-

gior di Lossana, cioe N^ra^ Dona, dove erano molte richeze[2], et da li se ne sono ritornati in direto verso casa loro, che essendo suxo la seconda victoria, et non proseguendo altramente, fa ala S^ria^ Soa in secreto fossero daccordo colla duchessa de Savoya dubitare molto[3], et quello si vede dimonstrano volere solum guardare quello channo. Quelli di Stransborg, bassa et alta Alamagna[4] si ne sono ritornati con lo Duca Rene di Lorena[5], dove si dubita in Lorena cercara fare novita, ma p^to^ S. li a provisto gia di gente darme.

M. Gulielmo de Rochifort, el quale el duca de Borgogna non vole vedere, che dice lha tradito in queste cose de la Duchessa[6], mi a dicto noviter esserli aviso da quello amico che avisea prelibato S. di le cose di Sviceri che quamvis essi Sviceri abiano vincto, tamen sariano contenti a dire rasonare di accordo: perche non ponno star longamente suxo le armi, et in octo di sempre anno facto quello che voleno facto o guasto.

In questa terra p^to^ Sig. mi ha dicto tegnira li tri Stati di Borgogna che credo sara per qualche subventione[7], cosi dara ordine di far venire qui intorno tutte le gente darme, a mandato per artigliaria e bombarde et per piu di 10 o 12^m^ combatenti in Picardia et Fiandra, in Lorena a circa 8^c^ lance; de quali tute intende valersi insieme con quelle da qui e li nobili mettere suso qui la Borgogna: fa fare mille paviglioni e gia sono imposti.

Immo che dice ogni modo questo anno vole ussire in campo ancora. Rasona duro ali soldati: doe paghe qui e che quelle bastino a rimeterli perche hanno la piu parte arme e cavalli, et li dinari sono qui, cherano quelli si doveano dare nanzi la rotta, deli quali non a perduto uno ducato; tuto fo salvo, si che ognuno persevera di ussire in campo facendo conto fra uno mese e mezo o doi al piu esserli, et essendo securo dil Re di Franza como pensa di novo et tertio andare contra Svicerj; e far combatere li

soi con loro, li quali sarano la piu parte gente nova et non solita a fugire come questi altri soi, non intendendo di cessare fino che una volta li metta ala mano insieme et si veda chi sia piu gagliardo, perche senza combatere ne far viso li soi doe volte sono fugiti. Ad questo effecto di e nocte fa la preparatione necessaria: non li perdendo tempo inanimato piu che mai. Ride, screza et fa bona chiera altramente che laltra volta[8], e pare non sia rotto, dicendo tra le altre cose, Dio avergli concesso tante faculta, popoli et Stato che molte rotte bisognano essere a disfarlo, et quando parira ala brigata sia disfacto, alhora mettera 150m homini deli populi soi in arme in campagna, ali quali non lassa cosi spesso torre le arme, perche sono tanto fieri populi che non le deponeno poi cosi facilmente come le pigliano. Similiter a mandato per dinari novi in Fiandra; et qui in Borgogna con extrema diligentia fa scadere dinari da ogni canto. Quando ussira in campo, mi a dicto, primo et ante omnia andara contra quelli de Zenevra perche li hanno robati, assassinati et morti li suoi soldati et homini[9], et prima ne parta li castigara et se assecurara questo paese et terra, volendo farli intendere quello che importa amazare li suoi homini et nostri, como li e dicto, piacendoli molto la novita che la Sria V. ha facto in Piemonte contra quello castello del Vescovo[10] che ha facto bene, et deve perseverare, et meglio fara se sapera torsi el Piemonte per se et quelli passi tutti, et assecurarsi tanto che a el tempo, et le gente sue sonno, se puo dire, suso el facto.

Ex Salinis 3o July 1476.

Sottos: Servus

JOHANNES PETRUS PANIGAROLA.

A tergo: Illo et Excello principi dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani.

Con sigillo.

[1] *Salins,* ville fortifiée de trois châteaux, dans la Franche-Comté de Bourgogne, département du *Jura.*

[2] Voir la dépêche d'*Appiano,* de Genève, 30 juin, n° CCLXV. — En apprenant le pillage sacrilége de l'église de Notre-Dame de Lausanne, le Conseil de Berne écrivit une lettre de blâme sévère aux chefs de l'armée, sous la date du 29 juin 1476. (De Rodt, *guerres de Charles-le-Hardi,* t. II, p. 296, d'après le minutaire du Conseil, aux archives de Berne.)

[3] Cette *entente secrète* existait plutôt entre la duchesse de Savoie et le roi Louis XI qu'entre elle et les Suisses, ce qui du reste revenait au même pour le duc Charles.

[4] Les troupes de *Strasbourg* et de l'Autriche antérieure, soit de l'*Alsace* et de la *Forêt-Noire.*

[5] Le duc de Lorraine, les troupes de l'Autriche et des villes de l'Alsace, revenant de Morat et de Lausanne, passèrent à Bâle, les premières le 28 juin et les dernières le 6 juillet. (J. Knebel, *Diarium,* l. c. p. 71.)

[6] Messire *Guillaume de Rochefort, seigneur de Pluvôt,* conseiller du duc de Bourgogne et son ambassadeur ordinaire près la duchesse de Savoie. Accusé d'avoir trahi les intérêts de son maître, le duc Charles l'exila et ordonna que ses maisons fussent rasées. (*Comptes de J. de Vurry au 30 septembre 1476*) Guillaume passa au service du roi Louis XI, qui le créa son chancelier en 1482. La Barre, l. c. t. II, p. 264, note *b.*

[7] Les *Trois Etats* de Bourgogne s'assemblèrent effectivement le 9 juillet à *Salins;* voir la dépêche de *Panigarola* ci-après.

[8] Ce que dit la dépêche ci-dessus de l'attitude du duc Charles après la bataille de Morat ne ressemble guère au *découragement* profond que lui prêtent Ph. de Commines (liv. V, chap. V) et les historiens qui l'ont suivi.

[9] Au sujet du traitement fait aux Bourguignons et Lombards à *Genève,* après la déroute de Morat, voir la dépêche d'*Appiano,* du 29 juin, n° CCLXII ci-devant.

[10] En apprenant la captivité de la duchesse de Savoie, le duc de Milan, sous prétexte de défendre les Etats subalpins du jeune duc Philibert, son gendre, contre toute invasion ultramontaine, avait fait entrer une armée en Piémont, pris la place forte de *Santhia,* sommé la cité de *Verceil* de lui ouvrir ses portes, etc. (Juven. de Acquino, *Chronica,* l. c. fol. 685.)

CCLXVII.

Jean-Pierre Panigarola au duc de Milan.

Salins, 8 juillet 1476.

L'ambassadeur Milanais donne au duc de Bourgogne communication d'une dépêche du duc de Milan datée du 27 juin, contenant l'expression de l'extrême déplaisir qu'il éprouve de la défaite inattendue de l'armée bourguignonne, etc. — Le duc Charles répond à ces condoléances en chargeant *Panigarola* de remercier son maître, et de lui dire que si dans cette rencontre la fortune lui a été contraire, elle lui deviendra plus propice une autre fois; qu'il lui est arrivé plus d'une fois de vaincre ses ennemis; qu'en attendant il s'applique sans relâche à réparer ses pertes, et qu'il espère pouvoir dans peu montrer au monde que ses affaires ne sont pas en aussi mauvais état qu'on l'imagine, etc.

En ce qui touche les demandes relatives aux circonstances de la dernière bataille, l'ambassadeur répond au duc de Milan qu'il ne pourrait rien ajouter au contenu de ses dépêches *(interceptées)* des 25 et 26 juin qui renfermaient les détails les plus étendus et les plus complets sur ce fait d'armes; détails que lui, témoin occulaire depuis le commencement de l'affaire jusqu'à la fin, dit être aussi véridiques que l'Evangile de St-Jean; s'étant lui-même porté si en avant qu'il aurait pu lui en coûter la vie.

Les Suisses, formés en deux gros bataillons séparés par un escadron de cavalerie au centre, étaient sortis de la forêt, et apercevant sur les hauteurs quelques petits corps avancés de troupes bourguignonnes, l'ennemi croyant que toute l'armée du duc était là, prête à combattre, eut peur et se retira précipitamment du côté de la forêt. — Suivant l'opinion de Jaques Galeoto et de la plupart des capitaines, les Suisses auraient été infailliblement battus si les gendarmes et l'infanterie du duc s'étaient trouvés sur les lieux dès le commencement de l'affaire; et l'ennemi attaqué là à l'improviste était perdu. — Quant à la perte des Bourguignons, elle se monte de *huit* à *dix mille* personnes, en y comprenant les gens de toute condition, comme il s'en trouve toujours à la suite d'un camp tel que celui du duc.

Illustrissimo Sig. mio. Inteso quanto la S. V. mi a scritto per la Soa de 27 del passato in nome di quella mi sono condoluto con questo Exmo Sig^re^ facendoli intendere che la S. V. non che mai cossi li dispiacesse piu di questa rotta, la quale non expettava gia a questi tempi, ecc. La Sig. Soa la ringratia assai et dice, questa volta la disgratia e stata soa, un altra volta vincera; che poi qualche volta e solita vincere. Cercara con ogni studio rimetersi, et in breve sperare mostrara le cosse sue essere su altra fermeza che le brigate non pensano, e leffecto lo monstrara.

Ala parte che V. S. mi ricerca li avisi distincte il facto di larme como passo, la perdita e facta, et con che ordine veneno Svicerj. Dico per le mie de 25 et 26 del passato[1] avera el tutto inteso, che e levangelio San Joanne; perche propriis oculis vidi e foi al facto, e tanto ananzi che mi sepe costare caro e la vita. Forono in tuto doi squadroni grossi li Svicerj a piede, in mezo uno squadron di cavalli[2] e quando videno sopra quel monte quelli pochi nostri, da loro stesso cominzorno a retirarsi impauriti che credevano li suso fosse tuto lo exercito, et se tirorno al boscho, dove Jacobo Galioto e tuti li capitanei tengono per certissimo erano rotti, se le squadre nostre e fanti fossero stati la suso cosi come cominzavano ad venire; et in soma per essere cola improvisti, si perse il campo. La perdita he da 8 ad 10^m^ homini computata ogni generatione, et tale quale va drieto ad un campo tale.

Ex Salinis 8 July 1476.

Firmat. Servus

J. Petrus Panicharola.

A tergo: Illmo principi etc. dno Galeaz Marie Sforcie duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Ces dépêches de *Panigarola,* du *25 et du 26 juin,* qui contenaient un rapport détaillé de la bataille de Morat, livrée le 22 juin, ont été *interceptées* et ne sont point parvenues à leur adresse. Toutes les recherches faites dans les archives de Milan pour les retrouver sont restées infructueuses, et d'ailleurs la lettre du *duc de Milan à Philippe Sacramoro,* du 10 juillet, qu'on trouvera plus loin, fait voir que les communications avaient été interrompues pendant plusieurs jours après la victoire des Suisses. La perte de ces dépêches renfermant une relation complète et authentique de la journée de Morat est d'autant plus regrettable qu'elle émanait d'un témoin occulaire et digne de foi dont l'impartialité ne pouvait être mise en doute. Pour y suppléer, on est réduit aux récits contemporains de Thomas Basin, évêque de Lisieux (*Histoire de Louis XI,* liv. V, chap. VI), et de Molinet (*Chronique,* chapitre XXXI), qui s'accordent assez avec ce que les *dépêches milanaises* renferment sur cette fameuse journée.

[2] Suivant la lettre du chevalier *de Kageneck,* datée de *Morat,* 23 juin, l'avant-garde de l'armée suisse qui comptait 6,000 hommes de pied et 1,100 chevaux, s'était avancée pour reconnaître la position du duc de Bourgogne, et l'ayant reconnue l'ennemi se retira sur la lisière des bois en attendant l'arrivée du gros de l'armée alliée. (*Schweizerische Geschichtforscher,* t. II, p. 413.)

CCLXVIII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Salins, 9 juillet 1476.

Il espère que ses dépêches du 3-4 juillet parviendront heureusement à leur destination, ayant reçu de Genève l'avis que le courrier avait passé cette ville sans empêchement, etc. — Dès lors le duc de Bourgogne a continué à s'occuper des propositions à faire aux Trois-Etats de Bourgogne qui sont assemblés depuis hier (8 juillet) à Salins. — Il leur demandera de prendre à leur charge toutes les dépenses nécessaires pour pourvoir eux-mêmes à la défense des frontières du pays, soit du côté des Allemands, soit du côté de la Savoie ; ou de faire les frais de la nouvelle campagne qu'il se propose d'entreprendre contre

ses ennemis. — Il leur fera entendre qu'il ne s'agit que d'un secours temporaire, afin que le duc ne soit pas obligé de faire face de plusieurs côtés à la fois.

Il vient de passer deux jours entiers à faire dresser des états des dépenses et des listes des troupes nécessaires pour la garde des frontières, ainsi que des endroits d'où on doit les tirer. — Il compte dans tous les cas que les subventions ne lui feront pas défaut.

En attendant il persiste à vouloir de manière ou d'autre rentrer en campagne avant la fin de l'année. — Il fait compte de pouvoir mettre sur pieds une armée plus forte de six mille hommes que celle qu'il avait réunie en dernier lieu. — Il insiste fortement en Picardie et dans les Flandres pour qu'on lui envoie des troupes et de l'argent, et il dit que grâce à Dieu son trésor de Lille n'est pas encore épuisé. — Il ne cesse de faire partir jour et nuit de nouveaux messagers. — Il estime à deux mille lances le nombre des gens de guerre qui l'ont rejoint à Salins et dans les environs, et il vient de donner l'ordre que toutes les troupes eussent à se rassembler à la Rivière à cinq lieues de Salins. — Elles y seront passées en revue par le Grand-Bâtard de Bourgogne qui fera l'inspection des chevaux, des armes, etc. — Les troupes recevront en même temps deux mois de solde.

Les capitaines estiment qu'il est peu probable que le duc puisse rentrer cette année en campagne à moins de prodiguer l'argent, et qu'il convient de ne rien précipiter. — Les compagnies italiennes sont bien diminuées, principalement celles de *Troylo* et de *Lignana* qui comptaient ensemble 400 lances et qui se trouvent réduites des deux tiers; — une partie a péri à Morat, l'autre dans le tumulte de Genève et le reste est retourné au-delà des Alpes. — Les prisonniers et les femmes qui reviennent de chez les Suisses assurent que les Italiens se voyant enveloppés, ont vendu chèrement leur vie, ensorte que les Confédérés doivent avoir perdu de leur côté environ 1500 hommes, ce qui d'ailleurs est confirmé d'autre part.

Le duc met une grande confiance dans les troupes fraîches qui sont restées en Lorraine et en Picardie, qu'il estime à environ 1200 lances, sans compter un bon nombre d'archers. — Il fait bonne contenance et ne paraît plus le même. — Il dit cependant qu'il voudrait avoir perdu deux ou trois mille personnes des gens de sa maison, qu'il soupçonne d'être français; que ses affaires n'en seraient que plus nettes; — qu'à la première rencontre il les placera de manière à ce qu'ils seront forcés de combattre ou de se faire tuer sur la place.

On dit que les Suisses sont occupés à Fribourg à faire le partage du butin, qui doit avoir été considérable, — le camp étant abondamment pourvu de toutes choses et d'objets de grande valeur.

— Environ 400 des leurs ont couru jusqu'à Jougne, dans l'intention de piller cette place, mais ils n'ont pas réussi et se sont retirés en menaçant de revenir en plus grand nombre. — Le duc y a envoyé le Grand-Bâtard pour pourvoir à ce qu'en cas d'une tentative nouvelle, l'ennemi trouve l'endroit en mesure de lui résister. — Si les Suisses avaient été gens à profiter de leur victoire, ils auraient pu faire beaucoup de mal. — Mais ils paraissent plus disposés à conserver ce qu'ils ont pris qu'à poursuivre leurs succès.

Les nouvelles de la Lorraine portent que les gens du duc René courent le pays, en pillant les villages et les endroits mêmes qui appartenaient à ceux de leur parti. — Mais les places principales tiennent toutes pour le duc de Bourgogne, excepté celle de Vaudemont. — Bien que ces gens aient déjà fait assez de mal au pays, il ne paraît pas que ni le duc René, ni les Suisses soient entrés, jusqu'à présent, en Lorraine.

Illustrissimo Signor mio. Ali tre o quatro dil presente furon le ultime mie ad V. Ex^tia^ quale credo hara aute, perche da Zinevra ho aviso erano passate a salvamento[1]. Cosi ad li 29 et 30 dil passato scrissi quanto bisognava, pero faro senza replicare[2]. Questo S^re^ e qui ancora, attende continuamente a disponere queste cosse de li tre stati di Borgogna convocati qui[3], hogie credo li fara proponere quanto vole, che he in soma sicondo che la Ex^tia^ Soa mi a dicto, che atteso il caso intravenuto, piglieno carico di fornire a la spesa di le zente darme per guardare le frontere et paise tanto contro Alamani como Savoyni, o di suplire ala campagna; cioe al exercito intende rimettere in campagna di presente, et si allegano quale voleno per un poco tempo, acio la S. Soa non habia casone di attendere ad suplire in tanti loci. Heri e laltro non altro cha far fare liste in camera di luna spesa e laltra, et che gente bisognano a le frontere, e dove si torano, che si concludera mo avisaro. Ma si tene ben per certo bona subventione non mancara.

P^to^ S. S. persevera pure ogni modo questo anno volere ussire in campo; et fa conto di avere 6^m^ combatenti piu di questa ultima volta. In Picardia e Fiandra sollicita molto

gente vengano e provisione de dinari grossa[4], che dice nel thesoro suo a Lyla Dio gratia a il modo. Di e nocte manda messi, persuponendo la S^ria^ Soa avere 2^m^ lanze in questa soa remissa. Ad questi capitanei qui pare difficile alquanto lussire in campo questo anno, salvo con dare gran dinari, et le cosse doversi fare mesuratamente con tempo, non in pressa; pur la S^ria^ Soa persevera como e dicto. Adesso a facto fare la crida che tuti li soldati vadino a Riviera[5] qui vicino a cinque leghe, dal Bastardo a fare fare le reviste soe de famigli, cavali et arme, et che gente si trovano, et li sara dato dinari et paga per doi mesi.

Queste compagnie, maxime Italiani, si trovano molto rotte, presertim Troylo et quelli di Lignana che erano circa 400 lanze et non si trovo fino qui piu dil terzo, per esserne rimasto parte morti ala rotta, parte a Zinevra quando fo il caso di Madama[6], parte passati in quel tumulto ad andare in Italia, et molti sachegiati ad Zinevra. Per femine et prisoni venuti da Sviceri, si sente che gli Italiani che li sono rimasti, vedendosi perduti, fecero animosamente in modo che de Sviceri ne he anco rimasto ben millecinquecento, maxime intorno le bombarde e la terra dove erano streti, et si affirma pur tal cossa[7]. Quel di che questo S. fa caso, si e di questa gente nova di Picardia e Lorena che e in puncto e gente frescha, e sarano ben 1200 lanze a suo modo. Archieri gran numero. La S. Soa fa bon viso, e non pare piu sia quello. Ma dice ben voria avere perduto ancora doi o tre millia persone di questi di casa, che sono quelli che a suspecto siano Francesi, e tali quali per esserne piu netto. Ma a questaltra volta li mettera in loco, che bisognara o combatano o rimangano.

A Filborgo sintende Suiceri sono reducti e li sparteno il bottino che certo e grande, perche trovorno ogni cosa in li lozamenti cioe cosse grosse. Circa quatrocento di loro erano venuti per pigliar Zogna[8], passo a venire in Borgogna, ma

non li ando facto. Avendo minazato li tornariano cosi grossi, che lhaveriano, questo S. li ha mandato il Bastardo[9] ad provedere et ordinare in modo che venendo trovino il loro fornito. Se Sviceri fosseno homini che havessero seguito la victoria, averiano facto mal assai, ma fino qui le dimonstratione si vedeno sono piu tosto di guardare quello che hanno che di volere venire ananzi.

In Lorena si ha aviso che quelli dil duca Rene[10] vanno correndo il paise, e pigliano villagi e quelli loci che a chi li cavalca sono subiecti. Le terre principale stanno tutte per questo S. excepto Vaudemont[11]. Danno assai anno facto al paise, ma per anco non si intende esso duca Rene con li Suiceri li sia andato.

(Tre linee in cifra.)

Ex Salinis 9 Julii 1476.

Firmat. Servus

JO. PETRUS PANIGAROLA.

A tergo: Illustrissimo Principi etc. dno Galeaz Maria Sfortie Vicecomiti duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] La dépêche de *Panigarola* de Salins du 3 juillet se trouve ci-devant sous le nº CCLXVII. Celle du 4 juillet manque.

[2] Voir la dépêche du même, en date de *Morez*, du 29 juin, nº CCLXIII.

[3] Les lettres de convocation, en date du 1er juillet 1476, furent portées à toutes les bonnes villes du *duché et du comté* de Bourgogne par *Jean de Masilles*, écuyer du duc Charles. (*Comptes de Jean de Vurry*, La Barre, l. c. t. II, p. 257.)

[4] Voir le *mandement* du duc de Bourgogne, adressé au grand-bailli de Hainaut, de la fin de juillet ou du commencement d'août, note 1 de M. Gachard *sur l'histoire des ducs de Bourgogne*, l. c. p. 525.)

[5] *La Rivière*, bourg de l'arrondissement et canton de *Pontarlier*, dans une grande plaine appelée la *Chaux-d'Arlier*, département du *Doubs*.

[6] Voir la dépêche d'*Appiano*, en date de *Genève*, 29 juin, nº CCLXII ci-devant.

[7] Les historiens suisses n'avouent qu'une perte de 400 à 500 hommes du côté des Confédérés. (De Rodt, l. c. t. II, p. 287.)

[8] *Zogna,* Jougne, bourg, jadis fortifié, de l'arrondissement de *Pontarlier (Doubs*, sur la frontière de la Suisse romande.

[9] Antoine de Bourgogne, dit le *Grand-Bâtard.*

[10] René II, duc de Lorraine.

[11] La place de *Vaudemont*, en Lorraine, reprise par les partisans du duc René au mois d'avril précédent. (Voir le n° CLXXIV ci-devant.)

CCLXIX.

Le duc de Milan à Philippe Sacramoro [d'Arimino] son ambassadeur à Florence.

Pavie, 10 juillet 1476.

Il l'informe que depuis la défaite du duc de Bourgogne à Morat, il n'a reçu aucune dépêche de J. P. Panigarola, son envoyé près de ce prince, les communications se trouvant interrompues. — Il vient enfin d'en recevoir une lettre presque entièrement chiffrée, qu'il a montrée au seigneur Jaques Guichardin.

(Copia.)

Domino Filippo Sagramoro.

Dappoi che e seguita la rotta del Duca di Borgogna non havemo may havuto lettera alcuna de Johanne Petro Panigarola, per essere stati interrotti li passi[1]; pur in questo di ne havemo recevuto una quasi tutta in zifra, la quale havemo monstrata al magnifico Jacomo Guizardini[2].

Papie 10 Julii 1476.

Manca l'attergo, la firma e il sigillo.

[1] Cette interruption momentanée des communications s'explique soit par l'irruption des Allemands dans le Pays-de-Vaud après la victoire de Morat, soit par le soulèvement des Genevois contre les Lombards. Les communications furent rétablies en partie après la suspension d'armes conclue à Lausanne entre la Savoie et les Suisses, c'est-à-dire dans les derniers jours de juin.

[2] Probablement envoyé de la république de Florence à la cour de Milan.

CCLXX.

Fr. Petrasanta au duc de Milan.

La Rochette (Savoie), 13 juillet 1476.

Le comte de La Chambre, que *Petrasanta* est venu trouver à la Rochette, attend d'heure en heure le retour du messager qu'il a dépêché à Mgr. Philippe de Savoie. — Il se propose ensuite d'accompagner le seigneur d'Aix auprès du roi de France, et son départ est fixé à lundi (15 juillet). — Il veut que *Petrasanta* attende soit à la Rochette, soit à La Chambre, la réponse du seigneur *Pantaleone*, après quoi, suivant la nature de cette réponse, il pourra décider si lui-même doit ou non rejoindre le comte là où il se trouvera.

Illustrissimo et Ex° Signore mio. Fino a questhora non e seguito altro piu che quello vi scrissi heri et laltro[1]. Monsignore dala Chiambra[2] sta pur in proposito che de hora in hora il suo messo quale e appresso a Philippo Monsignore[3] debba venire. Io non so cio che me ne dica. Pur luy tuttavia a mi ne conforta assay.

Esso Monsignore dici partira de qui lunedi proximo per andare da la M^ta^ del Re insieme con Monsignore[4] non obstante che prima el havesse deliberato stare sino a mer-

chordi. Et vole chio resti qua o alla Chiambra[5] ad aspettare la risposta di Mre Pantaleone, et che poi secondo la risposta io potero determinare landare mio dove esso sera et anche luy mi avisara del parere suo.

Ex Rupecula[6] 13 July 1476 ad noctem.

Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus
FRANCISCUS PETRASANCTA.

A tergo: Illustrissimo principi etc. domino Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Petrasanta,* envoyé du duc de Milan à Turin, avait quitté cette résidence depuis quelques jours, chargé d'une mission de sa cour pour les Etats de Savoie réunis à Chambéry d'où il se rendit auprès du roi de France à Roanne, près de Lyon. Ses dépêches du 11 et du 12 juillet nous manquent.

[2] *Louis, comte de la Chambre,* fils d'*Aymé de Seyssel,* premier comte de La Chambre et de *Marie de Savoie-Raconis,* mort en 1517. (Guichenon, *Histoire de Savoie,* t. II, p. 1200.) Après le décès de la régente Yolande de France (1478), mère du jeune duc Philibert Ier, le comte de La Chambre et le sire de Miolans furent chargés par le roi Louis XI du gouvernement de la Savoie et du Piémont. (*Ibid.* t. I, p. 570.)

[3] *Philippe de Savoie,* comte de Bresse, que le roi Louis XI avait nommé régent de l'Etat pour le jeune duc Philibert Ier pendant la captivité de la duchesse de Savoie, sa mère. (*Juven. d'Acquino,* l. c. col. 682.)

[4] *Claude de Seyssel, seigneur d'Aix* et de La Rochette, maréchal de Savoie et chevalier de l'Annonciade 1472, député vers le roi Louis XI par les Etats assemblés à Chambéry. (*Chronique latine de Savoie*, l. c. col. 656.)

[5] *La Chambre,* bourg de la province de *Maurienne,* Etats sardes.

[6] *Rupecula,* la Rochette, terre et château dans la province de *Maurienne,* sur la frontière de France.

CCLXXI.

Jean-Pierre Panigarola au duc de Milan.

Salins, 13 juillet 1476.

Message du duc de Bourgogne aux Etats-généraux du pays convoqués à Salins depuis quatre jours, et réponse des Etats. — Dans ce message présenté à l'assemblée par l'organe du président de son parlement, en présence du duc, ce prince expose : — « qu'il a toujours souhaité de maintenir ses peuples dans la paix et la sécurité, » et que pour cela il n'a ménagé ni ses ressources, ni sa propre vie, » passée sous les armes ; — que grâce à Dieu ses efforts avaient toujours été couronnés par la victoire ; excepté en dernier lieu contre » les Suisses, et cela par la faute et le mauvais vouloir de quelques-» uns des siens ; — que par suite des derniers événements, les frontières de la Bourgogne et le pays même n'étaient point à l'abri des » entreprises de l'ennemi ; — que dans l'intérêt général et particulier des habitants, comme dans son propre intérêt, il était nécessaire » de pourvoir à la défense des places frontières du côté des Suisses, de » la France et de la Savoie, afin qu'en cas d'attaque, venant soit d'un » côté, soit de l'autre, l'ennemi les trouve suffisamment garnies. — » Dans le cas où les Etats voudraient se charger à leurs propres frais » et dépens, de la garde et de la défense des frontières le duc prendra » sur lui de rentrer en campagne à la tête d'une nouvelle armée pour » éloigner la guerre et la porter hors du pays. » — Dans la suite de son discours, l'orateur s'est attaché à ranimer et à convaincre l'assemblée, à la rassurer et à l'encourager en usant de tous les arguments qu'il crut les plus propres à faire sur elle une impression favorable.

Le duc ayant ensuite pris lui-même la parole, il a représenté aux Etats « que la conservation de leurs biens et le sort de leurs femmes et » de leurs enfants dépendaient de la résolution qu'ils allaient prendre, » et qu'ils avaient à considérer si ils voulaient exposer tout cela à » devenir la proie des Allemands et des Français. » — Il leur a cité l'exemple des citoyens de Rome qui, à l'exception d'une bague à leur doigt, se dépouillaient de tout leur or et de tout leur argent pour pourvoir à la défense de la commune patrie ; — qu'aucun d'eux n'eût

été à lui seul capable d'arrêter l'ennemi, mais que réunis dans leur volonté et dans leurs efforts, ils avaient pu lui résister avec succès. — Il a parlé des empereurs romains qui, bien que défaits dans plusieurs rencontres, se sont relevés de leur défaite et ont fini par triompher. Il a cité entr'autres l'exemple d'Octave qui, battu et mis en fuite par le fils du grand Pompée, n'en devint pas moins ensuite le dominateur de Rome et du monde. — Puis passant des temps antiques à l'époque moderne et contemporaine, il a parlé du roi de Naples, Ferdinand Ier, qui bien que battu à *Sarno* par son rival, est en pleine possession de son trône; — du roi Jean d'Aragon, vaincu par les Français, puis secouru dans sa vieillesse et sa pauvreté et relevé par le dévouement de ses sujets. — En parlant de la sorte, le duc semblait avoir le livre de l'histoire devant lui, et il a paru à chacun que ses discours avaient produit sur l'assemblée l'impression qu'il s'en était promis, ou que la nécessité avait dicté aux Etats leur réponse.

Après avoir prié le duc d'excuser ce qu'ils allaient dire, les Etats ont répondu « qu'en lui accordant, il y a deux ans, pour les six an-
» nées suivantes, une subvention annuelle de *cent mille florins du*
» *Rhin*, ce fut sur la promesse qu'il leur fit que, pendant ce temps, il
» ne leur imposerait aucune autre charge publique et ne permettrait
» pas que le pays soit foulé par la soldatesque; ce qui n'avait pas tou-
» jours été évité dans le passé. — Considérant néanmoins l'immi-
» nence du danger présent et le vœu exprimé par le duc, les Etats
» consentent à se charger en outre de pourvoir à leurs propres dépens
» à l'approvisionnement et à la défense des places frontières; dépense
» qui est évaluée à environ *dix mille florins du Rhin* par mois, étant
» prêts d'ailleurs à n'épargner ni leur vie, ni le bien-être de leur fa-
» mille pour le service de leur prince et la défense du pays. » — Les Etats ont ajouté à cette déclaration plusieurs paroles pleines de cordialité et de dévouement pour le duc. — Ils lui ont demandé de nommer des commissaires pour les diriger dans la désignation des places qui doivent être mises en état de défense et pour fixer le nombre de gens de guerre qu'il convient d'y mettre, en l'assurant de nouveau qu'ils se comporteraient à son égard comme bons et loyaux sujets. — En échange les Etats ont supplié le duc de leur accorder deux grâces; — en premier lieu de ne pas exposer sa propre personne à tous les hasards et à tous les périls de la guerre, mais de la faire faire par ses capitaines, en lui représentant qu'il est l'unique prince de sa glorieuse maison et que sa conservation est nécessaire à ses peuples. — En second lieu de se prêter aux ouvertures de paix qui pourraient lui être faites, pour que le pays ait le temps de se refaire, et pour que lui-même puisse prendre quelque repos.

Le duc est demeuré satisfait de la réponse des Etats plus qu'on ne saurait le dire, et en les remerciant il leur a dit « qu'en les voyant animés à son égard de sentiments si parfaits, il se sentait disposé à marcher d'accord avec eux et à vivre et mourir au milieu d'eux ; — que si par le passé il s'était montré bon seigneur à leur égard, il s'efforcerait de l'être encore plus dans l'avenir, etc.

Depuis lors, pour ne pas perdre de temps, il a donné des ordres pour que dans les dix jours les troupes qui doivent être envoyées à la garde des frontières puissent être passées en revue, et il a invité les Etats à hâter de leur côté les préparatifs nécessaires pour l'approvisionnement des places désignées, afin que les provisions puissent être rendues sur les lieux dans le délai ci-dessus. — En attendant le duc passera une revue de ses compagnies d'ordonnance et des troupes de sa maison, auxquelles il fera distribuer double paie. — Il est fort réjoui de n'avoir plus à s'occuper que d'une seule chose, savoir, des moyens de rentrer en campagne avec une armée plus forte que jamais ; — ce qu'il compte pouvoir faire au plus tard dans le mois d'août ; — la conservation de l'Etat, menacée par le dernier événement, et le soin de sa réputation exigeant, dit-il, qu'il se remette en campagne avec une nouvelle vigueur.

Voici en quoi consistent les préparatifs du duc : — Il a passé un marché avec le commissaire des campements pour qu'il ait à lui fournir dans le terme d'un mois, 800 tentes complètes. — Il fait fondre des pièces d'artillerie et fabriquer des armes à feu dans tous les ateliers de Bourgogne ; — les villes du duché et du comté lui en fournissent suivant leurs moyens. — Il en fait venir en outre en grande quantité du Luxembourg et des Flandres. — Il a demandé dix mille archers en Picardie et six mille hommes de pieds dans les Pays-Bas. — Les nobles et les gentilshommes fieffés de ces provinces, ainsi que les compagnies d'ordonnance qu'il y a laissées, doivent, par son ordre, se concentrer en Lorraine, où il estime que ces troupes seront rendues, pour le plus tard, au milieu d'août. — Le duc fait grand fond sur la solidité de cette nouvelle armée. — En attendant, il compte pouvoir rallier autour de lui au camp de la Rivière deux mille lances garnies, en comprenant environ 800 lances qui sont en Lorraine et qui n'ont subi aucune défaite. — Sur 1,600 lances qu'il avait à Morat, il s'en est sauvé mille, outre 200 gentilshommes de sa maison, et il espère compléter le reste avant l'hiver. — De ces deux mille lances, il en mettra la moitié à pieds quand il rencontrera les Suisses. — Chaque lance à pieds comptera (outre le lancier) neuf combattants, savoir 3 archers, 3 piequeniers armés de longues piques et 3 fusiliers et arbalétriers, formant ensemble une masse de dix mille combattants à op-

poser aux phalanges de l'infanterie suisse. — Les autres mille lances avec leurs cinq mille archers combattront à cheval, ainsi que le reste de sa gendarmerie. — Bref, il estime pouvoir porter cette nouvelle armée au chiffre de 30,000 combattants et montrer ainsi à chacun qu'il n'est ni défait ni ruiné. — Il dit publiquement et affirme à l'ambassadeur lui-même qu'il a déjà par devers lui tout l'argent nécessaire pour solder ces 30,000 hommes et tenir la campagne, pendant six mois, soit pour défendre ses propres Etats, soit pour prendre l'offensive contre l'ennemi. — Tant qu'il est maître des passages de la Lorraine, les troupes non plus que l'argent ne sauraient, dit-il, lui manquer.

Le duc est informé que le roi de France a envoyé vers les Suisses pour les exciter à poursuivre leurs succès contre la Bourgogne, en leur offrant des troupes et d'autres secours, mais il paraît qu'ils ne sont pas disposés à répondre aux désirs du roi. — Un capitaine allemand qui est au service du duc de Bourgogne et qui revient de Fribourg, où il a été retenu comme prisonnier, annonce que les confédérés sont rentrés chez eux pour faire le partage de leur butin. Il dit que lorsque l'infanterie bourguignonne, campée au bord du lac de Morat s'est vue perdue et coupée dans sa retraite, elle a combattu en désespérée contre l'ennemi qui, suivant ses propres rapports, aurait, de son côté, perdu 3,000 hommes. — Ce nombre est celui des gens qui ont manqué au recensement lors que l'armée des confédérés a été licenciée. — Le capitaine allemand dit encore que les Suisses ont résolu de ne pas s'aventurer de nouveau dans les Etats du duc de Bourgogne, celui-ci ayant conservé une bonne partie de ses troupes, et ses populations étant assez nombreuses pour lui permettre de réparer promptement les pertes qu'il a faites. — Ils l'attendront dans leur propre pays ou iront le chercher dans celui contre lequel il dirigerait ses armes, pour lui susciter des obstacles ou le battre ainsi qu'ils l'ont déjà fait, etc. — Ces renseignements se confirment de plusieurs côtés et se vérifient d'ailleurs par le fait que jusqu'ici les Suisses n'ont pas poursuivi leur victoire.

On a appris par une autre voie qu'à Fribourg le duc René a fait auprès des confédérés les plus vives instances pour que ceux-ci voulussent lui donner une partie de leurs gens de guerre pour reconquérir son duché de Lorraine. Mais que ses démarches n'ont abouti qu'à une dispute entr'eux et le duc, au sujet d'une bombarde conquise à la journée de Morat, que celui-ci revendiquait comme provenant des arsenaux de la Lorraine et comme devant par conséquent lui être délivrée. — Sur cela les Suisses lui ont non seulement refusé cette bombarde, mais ils l'ont congédié au plus vite sans lui fournir aucune troupe. — Ce sont là de bonnes nouvelles pour ce qui concerne les

affaires de la Lorraine, qui souffre déjà beaucoup des courses qu'y font les propres gens du duc René; bien que toutes les bonnes places du pays soient pour le duc de Bourgogne. — L'ambassadeur termine sa dépêche en disant que la santé du duc Charles est parfaite, qu'il fait bonne mine à chacun, etc.

Illustrissimo Sig. mio. Hogie quarto giorno convocati li tre Stati di Borgogna[1], questo Exmo Sig. a la presentia soa per lo presidente del parlamento suo di Borgogna[2] fece exponere quanto la S. Soa sempre habby desiderato la pace et quiete di soi subditi e populi, e per questo abby exposto le faculta et la propria vita stando suxo le arme; di le quali Dio gratia sempre era reussito victorioso, salvo ultimo loco contra Sviceri, per malignita et difecto di alcuni soi. Per le cose seguite, il paese di qua e la frontiera non stare senza periculo deli inimici, essere per lo privato e particolare loro bene dogniuno, quanto per Soa Ex^tia da provedere et armare dicte frontere contra Sviceri, Franza[3] et Savoya; in modo che qualonche volesse offender la trovasse proveduta. La Sig. Soa offerire pigliando loro la cura di guardare dicta frontera ad loro spese, pigliar limpresa di star in campagna con lo esercito grosso como intendereti di sotto, a tenirgli la guerra lonzi da casa, et qui si dilato in persuadere, exhortare, in animare e confortare la brigata con molte rasone, auctorita et exempij ad questo effecto.

P^to Sig. riprese poi le parole, facendoli intendere, che fare tal effecto era la conservatione di loro private faculta, mogliere e fioli, se non volevano metterli in preda et mano di Todeschi o Francesi, alligando molte vive rasone, le quale corroboro con auctorita di Romani, recitando tutti quelli exempij che raconta Tito Livio *De privata paupertate:* et quando si fece quello edicto a Roma che ogniuno presentasse tuto quello oro et argento avesse per mantenere la republica riservatose tantum in digito una vergetta doro.

Niuno in privato essere potente di loro ad resistere ali inimici: in publico et unito, si: *pro communibus viribus esse resistendum*[4]. Adusse poi molti exempli antiqui de Imperatori Romani rotti et restorati hoc modo con grandissimi triomfi, potissimum di Octaviano quando da Gneo Pompeo in spiaza romana fo rotto[5] e scapo in zuparello, poi fece se e Romani signori del mondo: et per non andare tanto longi, modernis temporibus, recito il Re Ferando rotto a Sarno[6], reintegrato come si vede, lo Re d'Aragona rotto da Francesi, in questa vecchiezza e pauperta con ladiuto de populi soi ristorato et impiede, et qui scorendo queste cose como avesse il libro avanti, parse ad ogniuno imprimesse bene questo suo intento, o che la necessita sottigliasse lingegno.

Le predicte parole anno oprato che heri essi tre Stati, impetrata venia di quello diriano, risposero: hora doi anni quando per sei li consentirno subsidio di 100^{m} fiorini di Reno[7] per anno, fo con promissione di Soa Ex^{tia} che non li daria altra graveza fra esso tempo, ne lassaria frustare il paese da soldati, el che non li e stato servato. Sed hiis non obstantibus, atteso questo Soa Cel^{e} ricorda et lo imminente periculo, sono contenti di pigliare il carico di frontere et fornirle, anchora che costara circa 10^{m} fiorini di Reno il mese, et exponere le mogliere, li fioli et la propria vita in questo caso a ogni piacere di quella, con parole molto cordiali et submisse pregandola ad deputare persone con loro, che gli ricordassero il numero delle gente, li loci erano a fornire, et demum gli aiutasse a provedere, perche si mostravano buoni subditi e ne renderiano buon conto. Pregavano bene Soa Ex^{tia} si dignasse concederli due gratie: luna, che facesse fare la guerra per soi capitanei, senza exponere la persona soa a tali e tanti periculi, la quale como si vede era sola, e li populi poi ne haviano bisogno. Laltra che se li era misso mezo alcuno di

pace, o li fosse, la Sig. Soa si degnasse attenderli per ristorare alquanto questi soi paesi, e riposare se stessa[8].

E rimasto questo Sig. tanto satisfacto di questa risposta quanto si potesse dire, di la quale li ringratio assai, dicendoli, visto questo suo animo cosi perfecto, volere andare dove andaria loro, vivere e morire con loro, e se per il passato li era stato buon Sig. per lavenire si sforzeria essere migliore, con parole atractive e bone.

Dopoi per non perdere tempo a ordinato fra 10 di proximi trovarsi ale mostre di le zente andarano a le frontere, et che a quel termino questi de li tre stati li habieno in puncto; li quali annno gia mandato per le provisione necessarie et quelle facte li mandara ali loci deputati.

Interim vedera quelle di le ordinanze et casa soa, e fara dare le due paghe. E sta la Sig. Soa molto alegra che non avera ad atendere che ad un loco, cioe ad ussire in campo, nel quale intende ussire piu grosso assai che prima, e nanzi fornisca il mese dagosto, como dice, perche la reputatione soa et conservatione dil stato consiste in trovarsi ala campagna potente, atteso le cose seguite.

Le provisione fa sono queste. Ha spazato Messer Francesco deli panighoni, che fra un mese proximo si e obligato darli octocento panighoni compiti. Per tutte queste terre di Borgogna a mandato a fare artigliaria, quale pero le terre li danno, sicondo le qualita loro. A Lucemburgo et in Fiandra ne a mandato per molti pezi, e a questhora crede sta a camino, in modo havera un mondo dartigliaria, per 10^{m} archieri a mandato in Picardia e ben 6^{m} fanti in Fiandra, et li nobili di la che vengano in Lorena insieme con lordinanza[9], quale tute fa conto siano qua ad tardius a mezo agosto. Queste gente darme fa conto redrizare cosi che li andara facto, et havere 2^{m} lanze con se in questo campo novo, cioe circa 8^{c} sono in Lorena che non sono rotte, di circa mille seicento aveva ala rotta caparne mille,

et ducento di nobili, e lo resto rimetere a bel asio questo inverno, intendendo di questi 2m lanze meterne mille a piedi quando si trovara con Sviceri, li quali habiano 14 combatenti per uno, cioe tri archieri, tri fanti con lanze longhe e tri schiopeteri e balestrieri, che venirano ad essere 10m combatenti in uno squadrone, poiche Sviceri li fanno cosi grossi. Li altri mille lanze a cavallo, con loro cinque millia archieri a cavallo, e lo resto dil campo, in modo dice havera circa 30m combattenti, et monstrara ad ogniuno che po stare a la campagna e che non he rotto ne frachassato, et questi 30m combatenti dice publice, et mi a etiam dicto, ha di presente li dinari da pagarli sei mesi, e cosi stando alla campagna deffendere il suo, et sara apto offendere altri et poi che a il passo di Lorena non li ponno mancare gente ne dinari.

El Re di Franza, mi a dicto, a mandato ad incitare Sviceri, procedano contro Borgogna con offerirli adiuto di gente e partiti, non pare ne habiano voglia : uno connestabile todescho che sta con pto Sig. e venuto da Filiborgo dove e stato presone: dice che si sono ritrati a partire il botino, et che quelle fantarie nostre che sono rimaste, videndosi morti, disperati si missero a le mane con li inimici, di quali, certo per relatione di loro proprj, ne he morto piu di 3m et cosi al spartire del campo loro che ogniuno e ritornato a casa anno trovato mancare. Item chessi Svicerj anno concluso di non proseguire neli paesi di questo Sig. altramente, perche dicono e potentissimo di populi; et non po perder tante gente che incontinenti non ne habbi piu, ma aspectarano al paese loro; nel quale si Soa Sigria li andara piu a dar impazo como a facto, li mostrarano che fa male, e faranno si ne pentira piu del passato, e questo anco fino qui si confirma per altra via e per la dimostratione si vede che non hanno seguito altramente la victoria fino adesso.

E poi venuto un altro pur di sentimento, che dice el Duca Rene di Lorena a Filiborgo avere facto grande instantia con loro, di avere una parte di quella gente per andare ad recuperare Lorena, e leffecto e stato che essendo venuto in controversia con loro di una bombarda guadagnata che diceva essere di Lorena, e la voleva ; non solum non gli lanno voluto dare, ma senza gente lhanno facto partire piu presto che di passo[10] et a furore populi, che e bona nova per le cosse di Lorena: quale da li scorsa et damnificata molto. Ma ora non avendo gente potra far poco perche tute le terre bone si teneno per p^to^ S. La Sig^ria^ Soa sta bene ora di la persona, et fa bona chiera. Sentendo avisaro V. S. ala quale me riccomando.

Ex Salinis die 13 Jullij 1476.

Firmat. Servus

Jo. Petrus Panicharolla.

A tergo: Illmo principi et dno Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Les *Etats généraux* des deux Bourgognes, assemblés à *Salins* depuis *4 jours,* c'est-à-dire depuis le *lundi* 8 juillet. Les lettres de convocation furent adressées à toutes les bonnes villes du *duché* et du *comté.* (Voir les *comptes de Jean de Vurry,* au 30 septembre 1476, l. c. t. II, p. 275.) Cependant M. de Barante (l. c. t. II, p. 525) admet deux assemblées des Etats, l'une à *Salins* en présence du duc, et l'autre à *Dijon,* hors de sa présence, sur la foi de *Courtepée* (*nouv. édit. 1847,* t. I, p. 210) qui lui-même parait avoir été induit en erreur par *St-Julien de Baleure.*

[2] Messire *Jean Jouard de Gray,* seigneur d'Eschevannes, président du Parlement de Bourgogne 1464, mort en 1477. (Gollut, l. c. col. 1757. La Barre, l. c. t. II, p. 261, note *b.*)

[3] Cette mention de la frontière de *France* ferait supposer que le message du duc s'adressait à une assemblée composée non-seulement des députés du comté, mais aussi de ceux du *duché* de Bourgogne.

[4] Allusion à l'*Histoire romaine,* de Tite-Live (liv. XXVI, chap. 35 et 36, anno U. C. 544.) D'après Valère Maxime.

[5] *Cnejus Pompeius,* fils aîné du grand Pompée battu à *Munda,* en Es-

pagne, par Jules-César (A. C. 45) avait péri dans sa fuite. Il s'agit sans doute ici de *Sextus Pompeius*, son frère puiné, qui, après avoir battu et dispersé l'armée navale commandée par *Octave* et réduit celui-ci à se sauver presque seul sur la plage romaine, fut vaincu à son tour par le futur maître de l'empire. (A. o a C. 36. Titus-Livius, *liber. deperdit. Epitomæ,* cap. CXXIX.)

[6] Ferdinand Ier d'Aragon, roi de Naples, défait à *Sarno,* le 17 juillet 1460, par Jean d'Anjou, duc de Calabre. (Sismondi, *Républ. ital.*, t. X. p. 122.)

[7] *Le florin d'or du Rhin* valait (ao 1476-1480) *24 deniers* (soit *2 florins de Savoie)* dont *30 deniers* forts équivalaient à *un écu d'or-sol* de France. (*Mém. et docum. de la société archéol. de Genève,* t. VIII, p. 421.) Ensorte que *100 mille florins du Rhin* faisaient *80 mille écus d'or au soleil,* soit plus *d'un million et demi* de notre monnaie. (Cibrario, *Econ. polit.,* chap. VIII.)

[8] Comparez cette relation officielle de la réponse faite au duc de Bourgogne par les *Etats* assemblés à *Salins,* avec celle que leur prête J. de Muller, Histoire de la Suisse, t. VIII, p. 100, suivi par M. de Barante, l. c. t. II, p. 525); Michelet (*Histoire de France,* t. VI, p. 390), et Martin (*Histoire de France,* Paris, 1856, t. VII, p. 112.)

[9] Voir le *mandement* du duc de Bourgogne au *grand-bailli de Hainaut,* etc. (note de M. Gachard sur l'*histoire des ducs de Bourgogne,* l. c. t. II, p. 525) et la *Lettre du duc Charles* au Président et Conseil du duché de Luxembourg, en date de *Salins,* 12 juillet 1476. (La Barre, l. c. t. I, p. 369.)

[10] Suivant la *Chronique de Louis XI* (*Lenglet,* l. c. p. 133) les Suisses auraient donné au duc de Lorraine toute l'artillerie conquise à la journée de Morat. Les chroniques suisses ne parlent que de *trois pièces,* dont l'une aux armes de *France,* et l'autre aux armes de *Neuchâtel* (en Suisse). (Ochs, Histoire de Bâle, t. IV, p. 330.) Quant à la demande de troupes faite par le duc René pour recouvrer son duché de Lorraine, il est positif qu'il essuya à *Fribourg* un premier *refus* assez sec (voir le rapport des députés de *Bâle,* dans J. Knebel, *Diurium,* l. c. II, 87), et que la permission de lever des troupes chez les Suisses ne lui fut accordée qu'au mois de décembre suivant, après plusieurs refus successifs. (*Schilling,* l. c. p. 367.

CCLXXII.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

Salins, 13 juillet 1476 (au soir).

Depuis la retraite du duc de Bourgogne à Salins, il est arrivé dans cette ville un héraut d'armes du roi (Mathias) de Hongrie, porteur d'une lettre autographe de ce souverain par laquelle il cherche à dissuader le duc Charles de son entreprise contre les Suisses. — Bien que cette lettre, écrite avant la campagne de Morat, semble avoir été inspirée par l'inimitié profonde dont le roi de Hongrie est animé contre l'empereur Frédéric, les raisons qu'il allègue pour détourner le duc de cette guerre paraissent à l'ambassadeur très concluantes et conformes à ce que le duc de Milan avait écrit lui-même, dans le temps, au duc de Bourgogne. — C'est pourquoi *Panigarola* juge à propos de transmettre à sa cour une copie de la lettre du roi Mathias, à laquelle le duc Charles n'avait encore fait aucune réponse.

Illustrissimo Signor mio. Dopoi questa ultima rotta reducto questo Sig. gia in questa terra, e arivato uno heraldo del Re di Hungaria[1], con una lettera di Soa Maesta[2] persuasive molto p^to^ Sig. con molte rasone che si levasse dal impresa di Sviceri, et benche si attribuisca la Maesta Soa lo facesse per lodio capitale et inimicitia che tene con lo Imperatore[3] talmente radicata che non si possi dire piu, nondimeno parendomi la mente soa allegi rasone bone et efficace in proposito, pure et sicondo che la Ex^tia^ V. ricordava questi di passati ad questo Sig. per sue littere, mi e parso mandargli la copia di essa littera qui alligata: cosi gli la mando, et per quella vedera el tuto. Fino qui esso heraldo non a auto altra expeditione, et ad la V. Ex. me ricommando.

Ex Salinis 13 July 1476.

Firmat. Servus

J. PETRUS PANICHAROLA.

A tergo: Illustrismo et Excellmo domino Galeaz Marie Sfortie duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Mathias Ier, dit Corvin,* roi de Hongrie, 1458, mort en 1490.

[2] Voir la *copie* de la lettre du roi de Hongrie, en date de *Bude, 7 mai 1476,* sous le no CXCII ci-devant.

[3] L'empereur Frédéric III, qui refusait de donner au roi Mathias l'investiture de la Bohême, etc. (Voir Lichnowski, *Histoire de la maison de Habsbourg,* t. VII, p. 171.)

CCLXXIII.

J. BLANCO, de Crémone, au DUC DE MILAN.

Turin, 14 juillet 1476.

On lui dit d'avertir confidentiellement le duc de Milan, son maître, de se méfier de toute promesse venant de quelque seigneur transalpin *(ultramontano),* parce qu'à la suite de la défaite du duc de Bourgogne à Morat on a découvert une trame ourdie par ce prince contre l'Etat de Savoie. — C'est pourquoi le seigneur de La Marche, qui devait venir en Piémont, sous apparence de pourvoir à la sûreté du pays, et se rendre ensuite à Milan en qualité d'ambassadeur de Bourgogne, amenait avec lui 200 lances qu'il devait laisser à Suze, où elles auraient été bientôt renforcées de 200 autres lances bourguignonnes. — Avec ces troupes et celles qu'il a enrôlées en Lombardie, le sire de Château-Guyon aurait occupé le Piémont, en commençant par s'emparer de Turin, sa capitale. — Dans l'entrefaite le duc de Bourgogne, soit qu'il eût remporté quelque victoire sur les Allemands, soit qu'il se fût accommodé avec eux, aurait franchi les Alpes avec toute son

armée pour achever l'entreprise préparée d'avance. — Quoiqu'il en soit la Providence a prévenu l'exécution de ce projet *(supposé)*.

A cette occasion, l'envoyé milanais rappelle au duc son maître ce que le roi de France lui avait dit naguère d'un plan qui aurait été formé pour partager les Etats du duc de Milan. — Il croit cependant en ce qui touche l'entreprise supposée du duc de Bourgogne sur le Piémont, qu'elle a été concertée avec le roi de France, qui l'aurait approuvée pour sauver les Suisses et pour donner au duc de l'occupation au-delà des Alpes; — peut-être même avec la pensée de l'empêcher de revenir sur ses pas, en interceptant tous les passages, et de préparer ainsi sa ruine, de manière à se délivrer tout à fait de la peur qu'il a de lui. — Du reste le roi Louis redoute moins le duc de Bourgogne pour lui-même que pour sa postérité, c'est-à-dire pour le Dauphin, auquel, le roi venant à mourir, aucun prince du royaume ne pourrait disputer le pouvoir ou la couronne, si ce n'est le duc Charles. — Mais l'*homme propose et Dieu dispose*, etc.

Illustrissimo Signore mio. — *(Omissis omittendis.)* — Daltro canto me ha dicto scriva al Signore, che non se fida de promessa da alcuno Signore ultramontano, peroche dopo questa ultima rotta del Duca de Borgogna se e scoperto uno tractato, che esso Duca mena incontra questo Stato, peroche Monsignore de la Marchia[1] et un altro che doveano venire de qua sotto colore de sua secureza et de dovere venire per ambassatore ad Vostra Excellentia menavano ducento lance le quale doveano lassare ad Susa, finche altre ducento, cherano ordinate, gli venissero dreto, gli fosero gionte, et poi con queste insiema con quelle altre faceva Monsignore de Chateguion[2] assaltare questo Stato et occuparlo et doveano prendere prima Thurino; interim che queste cose se preparavano per fare dicto assalto, sel Duca non se trovava havere data alcuna urtata alli Allamani el doveva concludere la pace con essi Allamannj, et poi con tutto suo sforzo venire ad ultimare questa impresa[3]. Siche li primi capituli non valevano cosa alcuna, ma Dio gli ha proveduto, che sempre ne sialo ringratiato. Signore, io me recordo chel Re me dixe de la divisione chera stata facta

del vostro Stato, et chio ne scripsi ad Vostra Excellentia, ma credo che questa ultima impresa che voleva fare de qua el Duca de Borgogna fosse con intelligentia desso Re[1] per salvarsi li Alamanj et per tenerlo luy occupato de qua, et forse per intercluderli poi li passi chel non potesse retornare di la, et similiter desfavorirlo de qua ad cio chel se fosse una volta liberato da tanta paura, como lha havuta de luy, non tanto per se quanto per la sua posterita, cioe per il Delphino, che veramente quando accadesse altro del Re, non e alcuno Signore in quello reame, che potesse impedire ne tore la corona al Delphino che dicto Duca, si che li homini ordina, ma Dio dispone. Le qual tutte cose per mio debito ho voluto scrivere ad Vostra Excellentia, alla quale humilmente me recomando.

Ex Taurino 14 Julij hora quarta noctis 1476.

Ill^me^ D. V.

Firmat. Servulus

JOHANNES BLANCUS de Cremona[3].

A tergo: Illmo et Exmo domino domino meo dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Per postas, cito, cito.

Cum sigillo.

[1] Messire *Olivier de La Marche;* l'objet de sa mission est expliqué dans les dépêches de *Panigarola,* des 28 mai et 17 juin, n^os^ CCXI et CCXXXIX ci-devant.

[2] Au moment d'assiéger Morat, le duc de Bourgogne avait fait dire au seigneur de *Château-Guyon* de lui envoyer promptement tous les gens de guerre recrutés pour son service en Lombardie. (Voir la dépêche de *Petrasanta* de *Turin, 14 juin 1476,* n° CCXXXII.)

[3] Il se peut que l'enlèvement de la duchesse de Savoie par Olivier de La Marche aux portes de Genève eût donné lieu au bruit du complot imaginaire que l'on prête ici au duc de Bourgogne contre l'Etat de Piémont. Mais il suffira de relire les dépêches de *Panigarola,* citées à la note 1re ci-dessus, ainsi que celles des 7 et 9 mai, n^os^ CXCI et CXCIV de la même année, pour se convaincre que tout cela était une pure invention.

[4] Bien loin d'être d'intelligence avec le roi Louis XI pour s'emparer du Piémont, l'on a vu par les dépêches citées dans la précédente note que le duc de Bourgogne avait proposé au duc de Milan de se concerter pour faire la guerre au roi de France, qui, disait-il, avait *rompu les trèves*, etc.

[5] *Jean Blanco de Crémone,* envoyé par le duc de Milan vers le roi Louis XI à Lyon, avait dû quitter cette ville dans les derniers jours de juin 1476 (voir sa *dépêche de Lyon, 26 juin,* n° CCLV) et se rendre à Turin où il avait remplacé comme envoyé milanais *Petrasanta* qui venait de recevoir une autre destination.

CCLXXIV.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

La Rivière, 27 juillet 1476.

L'ambassadeur se réfère à une précédente dépêche du 22 juillet contenant des renseignements sur l'état des affaires de la duchesse de Savoie. — Le duc de Bourgogne avait quitté Salins ce jour-là pour venir au camp de La Rivière où les gens-d'armes de ses ordonnances s'étaient rassemblés par son ordre pour être passés en revue. — L'ambassadeur s'était rendu lui-même au camp le 22 pour voir les troupes.

Les compagnies étaient au nombre de onze, qui ensemble auraient dû présenter un effectif de 1,100 lances, mais ce nombre s'est trouvé réduit de près de moitié à la revue passée le même jour par le duc ; — non que les hommes d'armes qui manquent dans leur compagnie soient tous morts, mais parce qu'un grand nombre de cavaliers italiens ont repassé les Alpes, tandis que d'autres, appartenant à la Bourgogne, sont retournés dans leurs foyers. — Beaucoup de gens-d'armes se sont présentés à pieds ; ceux-ci ayant été plus maltraités dans l'échauffourée de Genève que dans les deux défaites de Grandson et de Morat, parce que dans cette échauffourée on leur a pris leurs armes, leurs chevaux et leur argent.

Après la revue le duc a fait dresser par ses commissaires des listes

de ce qui manque à chaque compagnie, en faisant mettre à l'ordre du jour dans chacune d'elles qu'il pourvoirait à tous leurs besoins, et qu'ils auraient lieu d'être contents de lui. — Il a demandé à l'ambassadeur milanais de leur réitérer cette assurance de sa propre bouche et d'encourager les Italiens à bien faire leur devoir. — Quant à l'infanterie, qui était si nombreuse, il en reste fort peu.

L'ordre du jour ci-dessus réglait l'armement, l'équipement et la solde des troupes ; fixait le *quantum* des fournitures et le terme dans lequel elles devraient être faites. — Bien loin de diminuer la dépense de sa maison militaire; il paraît vouloir l'augmenter, en la portant à mille lances et en élevant la paie de 12 écus par mois à 22 écus par lance, comme celle des gentilshommes de son hôtel. — Cette augmentation de paie a paru à chacun une mesure très propre à reconstituer l'armée dans de meilleures conditions et à ramener dans ses rangs un bon nombre d'hommes d'armes aguerris. — Le duc croit pouvoir remettre au complet une partie de ses anciennes compagnies d'ordonnance ; en dehors des 400 lances de son hôtel, qui n'ont pas figuré à la revue du 22, bien qu'elles soient cantonnées à La Rivière et aux environs. — Mais sa force principale consistera dans les nouvelles troupes qui lui viendront de la Picardie et des Flandres, qui ont vieilli sous les harnais et qui ne se sont jamais laissé battre. — Il compte aussi sur la noblesse fieffée des deux Bourgognes, qui sous peu de jours doit se trouver réunie en armes aux environs de La Rivière. — Malgré tout cela le duc ne paraît pas se faire d'illusion sur la grandeur de ses pertes, etc. (Suivent quatre lignes écrites en *chiffres*.)

Illustrissimo Signor mio. Per le mie de 22 dil presente avisai la Signoria Vostra di molte cose importante, maxime in circha termino si trovavano le cosse di la Illustrissima Madama et ogni altra occurrentia[1] e nello proprio giorno questo Excellentissimo Signore vene in questo loco de la Riviera qui[2], dove aveva ordinato le genti darme di lordinanze si riducessero, per vedere chi manca, et di che cosa hanno bisogno.

Ad li 22 in campagna qui vicino li ando a vedere che erano circha 11 compagnie, che deno dare mille cento lanze, sono reducti in pochi, e sottosopra credo li siano poco piu di la meta in circha, perche tuti siano morti, ma perche molti Italiani sono passati di de la, e molti si sono

sparsi per Borgogna e reducti a casa. Molti homini darme gli presentarono li a piede, e certo magior danno e stato ali soldati il sacomano di Zinevra quando intravene il caso di Madama[3], circha le doe rotte, perche a questo li anno prehenso cavali, denari con quella poca di substantia havevano. Pio S. per comissarij alhora fece vedere a tuti che mandava, e mettere per scritto, e di compagnia in compagnia fece publicare uno edicto, quale aveva facto mettere in scritto, domandandomi fosse pronto, e lecto oreproprio conforto essi soldati a far bono animo, che non li mancharia et daria bon modo. Fanti sono trovati pochissimi di tanto numero.

Di esso edicto mandone qui copia[4] ad Vostra Excellentia perche veda lordine da darli armature, denarj e quello bisogna, e quanto e quando, et potera cognoscere che non solo predicto Signore non conta sminuire la spesa, ma la cresce, perche facendo mille lanze di casa soa, como ordina da scuti 12 dil soldo, cresce ad 22 il mese como hanno li gentilhominj di casa soa; e questa commodita e speranza di crescere di conditione he parso ad ognuno saldo consiglio, perche zente assai ritornarano, e vegniriano sotto questa ombra. Fa conto esso Signore di tutte queste compagnie redirano alcune integre; oltra le quattrocento lanze di la casa che non sono in questo conto ne hanno facto monstra che li sono la magior parte e oltra questi: il sforzo suo sara di le gente nove veneno di Fiandra e Picardia che sono gente usate et non rotte, cosi de li nobili di Borgogna, che a calende proximo debeno qui intorno trovarsi, et perche per esso edicto vedera il tutto, non diro altro salvo che manifestamente si comprende il gran dono a dato. *(Qui sono 4 linee fra cifre e lettere.)*

Dat. ex Riviera die 27 Jullij 1476.

Firmat. Servus

JOHANNES PETRUS

A tergo: Illustrissimo et excellentissimo principi Duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Cette dépêche de *Panigarola*, du 22 juillet, nous manque. Le duc de Bourgogne était parti de Salins le 14 pour se rendre vers la duchesse de Savoie au château de *Rochefort,* près de Dôle, où cette princesse avait été conduite d'abord par l'ordre du duc Charles, qui retourna le lendemain à Salins. (Lenglet, l. c. t. II, p. 220.) La dépêche ci-dessus du 22 contenait sans doute quelques renseignements sur le résultat de cette entrevue.

[2] *La Rivière,* où le duc de Bourgogne était arrivé le 22 juillet au soir, venant de Salins. (Lenglet, *ibidem.*)

[3] Sur cette échauffourée de *Genève,* voir la dépêche d'*Appiano,* du 29 juin, n° CCLXII ci-devant. Suivant la chronique de Savoie (*Hist. Patr. Mon.* t. I, col. 655) l'évêque de Genève, J. Louis de Savoie, informé de l'enlèvement de la duchesse, sa belle-sœur, aurait pris les armes et poursuivi les ravisseurs auxquels il aurait fait éprouver de grandes pertes dont Olivier de La Marche ne parle pas dans ses *mémoires.*

[4] La copie de cette pièce, incluse dans la dépêche, nous manque.

CCLXXV.

P. Ariprando au duc de Milan.

Constance, le 11 août 1476.

Les Suisses qui ressortent en grande partie de l'Evêché de Constance, confinant au diocèse de Bâle, ne savent s'ils doivent obéir à l'élu du pape ou à celui de l'empereur. — Cette incertitude règne principalement à Zurich, à Lucerne et dans les cantons forestiers. —

L'évêque élu de Constance, *Othon IV,* candidat de l'empereur et fils du comte *E. de Sonnenberg,* qui entretient des rapports avec ces cantons, a dit ouvertement à l'agent milanais que les Suisses seraient en droit de faire la guerre au duc de Milan, qui s'est déclaré contre

eux en fournissant au duc de Bourgogne des gens de guerre, des armes et de l'argent en quantité. — L'agent milanais a nié la chose, et il croit que ces excitations proviennent des gens de l'archiduc Sigismond d'Autriche. — L'évêque assure qu'il a vu à la cour de l'empereur un ambassadeur du duc de Bourgogne qui presse Sa Majesté de déclarer la guerre aux Suisses et de faire agir contr'eux les princes de l'Empire, suivant sa promesse.

D'après le rapport d'un chanoine de Bâle, le duc de Bourgogne se trouverait à huit lieues de cette ville et les confédérés se prépareraient à lui tenir tête.

(Frammento di lettera.)

La grande parte de Sviceri sono de questo vescoatto de Costanza[1], e tene sopra le parte de Basilea, unde Lucerna, Svicia e Zoregho[2] non sano che fare de obedire al papa o lo imperatore.

Uno canonico de Basilea ma dito chel Duca de Borgogna sta a 4 miglia apresso a Basilea[3] et li Sviceri se meteno in ordine per dire azaro al avanze.

Questo misser Otto ellecto di Costanza[4] he fiolo del conte Stefano che ha grande seguito cum li Sviceri, hame deto simpliciter quod Suetenses possunt facere guerram iustam contra ducem Mediolani qui fuit contra eos, dedit tot gentes, arma, et pecunias Duci Burgundie; ego negavi. Con queste parole sono venuto da quelli armati del duca di Astorlich[5].

Item ala Corte del Imperatore[6] ghe vidi Ant° Gerardo de Digono de parlamento[7], oratore del Duca de Borgogna, el quale solicita quod imperator descendat prout promissit et faciat movere guerram per principes Alamanie contra Suetenses.

Altro non accade Illmo Signore mio; continue mi ricommando devotamente ala bona gratia de V. Excellentia.

Ex Constancia 11 Augusti 1476.

Ejusdem Ill. dominationis et Excellentie.

Firmat. Servus fidelis

PE. ARIPRANDUS.

Cum devota recomandatione.

A tergo : Illustrissimo et excellentissimo principi et domino meo singularissimo benefactori observandissimo domino duci Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] Toute la partie du territoire helvétique comprise entre l'Aar, le Rhin et les alpes grisonnes dépendait du diocèse de *Constance* qui s'étendait dans la Souabe et le Wurtemberg.

[2] *Lucerne, Schwitz* et *Zurich.*

[3] A la date ci-dessus le duc de Bourgogne était campé à *La Rivière,* près Pontarlier, c. a. d. à environ 20 lieues de Bâle.

[4] Dès l'année précédente le chapitre de Constance avait élu au siége vacant de cet évêché *Othon, comte de Sonnenberg,* qui était appuyé par l'empereur, tandis que son compétiteur, *Louis de Freyberg,* coadjuteur du dernier évêque *(Hermann III),* était soutenu par le pape Sixte IV dont il avait obtenu des bulles d'élection contre le vœu du chapitre. Voir le *rescrit de l'empereur Frédéric III,* en date de *Cologne,* 8 avril 1475. (Chmel, *Monum. Habsbourg.*, t. I, p. 338, n° 115.)

[5] *Sigismond,* archiduc d'Autriche, allié des Suisses contre le duc de Bourgogne.

[6] L'empereur Frédéric III demeurait alors à *Neustadt,* près Vienne, en Autriche. (Chmel, *Regesten Fred. IV (III) ad ann. 1476.*)

[7] Le nom *d'Ant. Gérard* ne se trouve point dans la liste rectifiée des membres du Parlement de Bourgogne de l'époque. (Gollut, *nouv. édit.,* col. 1757 et suivantes.)

CCLXXVI.

Ambroise de Magy au duc de Milan.

Lyon, le 17 août 1476.

Cet agent officieux du duc de Milan continue à informer ce prince de ce qui se passe à la cour du roi de France. — Le bruit court à Lyon que Sa Majesté aura avec le duc de Bourgogne, une entrevue qui conduira à une bonne entente entr'eux. — L'amiral de France (Louis bâtard de Bourbon) est aux conférences de Fribourg. — On dit que les Fribourgeois n'ont voulu le recevoir dans leur ville qu'avec une quinzaine de chevaux, et qu'il a dû laisser en Savoie le surplus des gens de son escorte. — D'après ce que l'agent ci-dessus a appris de quelques citoyens notables de Genève, l'amiral ayant présenté à la conférence les instructions et les lettres du roi de France, plusieurs députés suisses répondirent qu'ils se conformeraient aux demandes de Sa Majesté. — Mais l'un d'eux (celui de Berne?) objecta « que le » roi était bien le maître d'écrire tout ce qui lui plaisait, mais que » quant à eux, Suisses, ils feront, de leur côté, ce qui leur sem- » blera bon. » — En sorte que jusqu'à cette heure aucun arrangement n'avait encore été conclu.

Les nouvelles venues de la Lorraine disent que le duc René assiége (ou se propose d'assiéger) Nancy, et que les Allemands lui fournissent un secours de dix mille hommes, etc. — D'autre part on assure que le duc de Bourgogne a envoyé le grand Bâtard, avec beaucoup de troupes, au secours de cette place.

Yhesus.

Illustrissime princeps et excellentissime. A questi di passati per Lorenzo Belitro Cavalario scrise quanto acadeva de qua di novo, et hora per questa Vostra Signoria avixata de quanto ocora de novo[1]. Quivi se dize come la Maesta del Re et Monsignore de Borgognia si debeno trovare a par-

lare insieme, et lo se dize seranno di bono acordio. Monsignore lamiraglio[2] e giunto a Filiborgho, et se dize non lanno voluto lassare intrare ne la terra, si non con cavally da circha 16, et il resto a lassato ne la Savoya. Et secondo che ho intexo da alcuni notabili cittadini de Genevra, quando il detto amiraglio presanto le lettere de la Maesta del Re, a gli Alamanj, gli dixe, volesino fare quello che in dette lettere conteneva, pare che loro gli ano risposto « che » la Maesta del Re potra scrivere quello gli parra et che » luoro anche faranno quello li parra[3], » et sino a questa horra non gli e apontamento veruno. De Lorrena, se dize il Ducha di Lorrena a assediato Nansi[4], il resto ha tutto presso, et se dize li Alamany li danno in suo soccorso 10m homeni in modo se dubita.... Tuttavolta dizesi Monsignore de Borgognia li manda Monsigre il Bastardo con molte gente per socorlo, andandovi gli serra che farie per qualche una dele parte. Intendendo altro Vostra Excella ne sera avixata, ala quale .....mente mi ricomando.

Il servitore di Vostra Signoria

Sottos. AMBROSINO DE MAGY.

A tergo: Illmo Principi et Excellmo Dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani.

(Cum sigillo.)

[1] La signature et l'adresse de cette dépêche indique que l'écrivain était un correspondant *officieux* et secret du duc de Milan, demeurant à Lyon.

[2] *Louis, bâtard de Bourbon*, amiral de France et ambassadeur du roi Louis XI aux conférences ouvertes à Fribourg (en Suisse) le 25 juillet 1476, et qui durèrent 22 jours.

[3] Ce hardi propos est attribué (par M. de Rodt, l. c. t. II, p. 325) au député de Berne.

[4] Cette nouvelle était prématurée, le duc René faisait le siége non de Nancy, mais de *Luneville*, ouvert le 14 août.

CCLXXVII.

Un inconnu à Antoine d'Appiano.

Bolgaro (Piémont), le 4 septembre 1476.

Le messager *Colleta* rapporte que le gouverneur de Verceil (messire Claude de Savoie Raconis) ayant été informé que la duchesse de Savoie avait fait demander à Mgr. l'évêque de Genève, son beau-frère, si elle pouvait compter sur lui, en faisant entendre que dans le cas elle ferait ensorte de pouvoir se rendre vers ce prélat, — le gouverneur ci-dessus nommé avait fait sonder la cour de Milan, pour savoir si cette cour serait disposée à favoriser le retour en Piémont de la duchesse et à lui prêter son appui; — que si la réponse était favorable il en informerait la duchesse par un messager. — Le duc de Milan aurait répondu à ces ouvertures en disant : — « Que si la » duchesse de Savoie trouvait moyen de revenir en Piémont, elle » pouvait compter que lui, duc de Milan, ferait son possible pour fa- » voriser son retour et l'assisterait de tout son pouvoir, en mettant à » sa disposition ses troupes, etc. ; — qu'on devait informer Madame » de sa bonne volonté et l'assurer qu'il ferait pour sa conservation » comme s'il s'agissait de sa propre personne. »

Mgr. Philippe de Savoie (gouverneur général du Piémont), a fait demander à *Bulgaro* des chiens de chasse, qu'on s'est empressé de lui envoyer, bien qu'on ait lieu de croire que cette demande n'était qu'un prétexte (pour éprouver le gouverneur ?) ; — c'est pour cela qu'on n'a pas jugé prudent de lui faire un refus. — Le gouverneur de Verceil sera instruit de l'incident pour qu'il avise.

(Copia).

Bolgarj[1] *die 4 Septembris 1476.*

Antonio de Applano.

Fra le altre cose che ne ha referto Alexandro Colleta, ne ha dicto como quello Mag^co^ Governatore[2] ha havuto aviso

como la Illma Madama de Savoya haveva mandato ad dire ad Monsignore de Genevra[3] se la se poteva fidare de luy monstrando che quando se ne potesse fidare tegnaria modo de andare de luy; et per el dire de dicto Alexandro esso Governatore voria intendere se nuy gli facessemo sponda et daressemo adiuto per venire de qua, et intendendo la volonta nostra mandaria uno messo de essa Madama, ecc. Unde che inteso quanto e dicto: « te dicemo per questa » che quando essa Madama habia la via de vegnire, nuy » gli faremo favore et adiuto tanto de zente quanto de ogni » altra cosa per condurla de qua a salvamento, si che fa » intendere tutto ad quello Magco Governatore, quale po » scrivere questo nostro bono animo et volunta..... essa » Madama con testificarla che tanto havemo ad fare per » conservatione de Soa Signoria quanto per la persona no- » stra propria[4]. »

Filippo Monsignore[5] ha mandato qua ad domandare uno cane de caza, et nuy gel havemo dato, benche credemo che luy faci per una demonstratione, pure non ne e parso denegarlo, questo faray intendere ad quello Magnifico Governatore accio intenda il tutto.

Senza l'attergo, la firma e il sigillo.

[1] *Bolgaro,* bourg sur la *Stura,* dans la province de Turin.

[2] Il s'agit sans doute de *Claude de Savoie, seigneur de Raconis, gouverneur de Verceil,* marié à *Hypolyte,* fille du comte Jean *Borromeo,* de Milan. (Voir D. Machanée, *Hist. Patr. Mon.,* t. I, col. 570, scriptor.)

[3] *Jean-Louis de Savoie,* évêque de Genève, investi par le roi Louis XI du gouvernement du duché de Savoie pendant la captivité de la duchesse.

[4] Le contenu de cette lettre particulière adressée à *Antoine d'Appiano,* ambassadeur milanais qui se trouvait pour lors à Chambéry, en Savoie (voir sa dépêche du 17 décembre, nº CCLXXXIV ci-après) se rapporte à l'intrigue dont parle *Juvenal d'Acquino.* (*Hist. Patr. Mon.,* t. I, col. 684-685, scriptor.) et dont l'entremetteur fut ce même secrétaire *Du-Puy,* qui figure déjà dans une dépêche de *Petrasanta,* en date de Turin, 2 mars 1476, nº CLXXXVI. — Du-Puy fut arrêté et retenu prison-

nier en Piémont par Philippe, comte de Bresse, au moment où il allait rendre compte à la duchesse de Savoie du résultat de sa mission secrète, et ne parvint à rejoindre sa maitresse que plus tard, lorsque cette princesse eut été délivrée par le roi, son frère, de sa captivité en Bourgogne. (Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. I, p. 569.)

[5] *Philippe de Savoie,* comte de Bresse, gouverneur général du Piémont par le roi Louis XI pendant la captivité de la duchesse de Savoie, sa belle-sœur. (Ibid.)

CCLXXVIII.

Balthasar de Côme [capitaine de Lugano] au duc de Milan.

Lugano, 19 octobre 1476.

Il se réfère au rapport qu'il a envoyé précédemment au duc de Milan, sous le couvert du chancelier *Cecco,* sur les mouvements des confédérés contre le duc de Bourgogne. — Il se confirme que les ligues suisses ont envoyé *dix mille* hommes de leurs gens pour combattre le duc de Bourgogne là où il se tient. — Les Suisses se sont déterminés à reprendre l'offensive parce que cinq de leurs amis, partis du camp bourguignon, ont offert de leur découvrir les moyens de surprendre le duc dans son camp et de mettre l'ennemi en déroute. — Cette offre a été acceptée et trois des transfuges ont été désignés pour diriger la marche dérobée des Suisses. — Depuis lors un prêtre, venant de Strasbourg, accompagné d'un particulier de la même ville et qui a passé à Côme, se rendant vers le duc de Milan, affirme que le duc de Lorraine a pris Nancy, et que ceux qui défendaient la place ont eu la liberté d'en sortir avec leurs chevaux et leurs effets ; — que bientôt après le Grand-Bâtard était arrivé sous les murs de Nancy avec *quinze mille* hommes et qu'avec d'autres troupes, au nombre de *cinq mille* hommes, il a investi la place, qui manque de vivres ; — que si elle n'est pas secourue à temps le Grand-Bâtard réussira dans son entreprise. — Ce prêtre a ajouté qu'en traversant le pays des Suisses il a

entendu dire que ceux-ci voulaient envoyer *dix mille* hommes à la délivrance de Nancy. — Du reste le capitaine de Lugano n'a pas pu découvrir le but réel du voyage de ce mystérieux personnage, sinon qu'il dit vouloir se rendre vers le duc de Milan.

Illustrissime et Excellentissime Princeps dne dne mi metuendissime. Per exeguire quanto me ha scripto Vostra Excell^a^ che voglia intendere se quelli de la ligha fanno movimento alchuno contra lo Illustrissimo Ducha de Borgognia, non obstante che habia dato avixo a Vostra Excell^a^ directive al Magnifico D^no^ Cicho[1], como li Svizeri li mandavano zente. Nunc anchor ho intexo per uno di questa terra avendo a parlare con uno merchadante todescho et homo aschorto ha hauto a dire che quelli de la ligha mandano dece millia persone dove se retrova il ducha de Borgogna, et dice che mandano dicti homini, pero se partito cinque homini dal campo dil prelibato Ducha che sono pero de li homini de la ligha, quali se sono offerto a dare rotto lo campo proprio del prelibato Illmo Ducha[2], e quelli cinque se sono offerti a stare in destreta tri de loro, et cosi ne in destreta tri de loro, secondo dice dicto todesco; con granda industria et amicitia ha dicto questo, et io sono stato caxone de farlo interrogare; dapoy e venuto uno preyto con uno compagno che sono de Transborgo[3] et dice volea venire da Vostra Excell^a^; quallę me ha dicto che certamente il Ducha de Lorena prexo Nansi[4], et che quelli che herano per deffexa sono usiti con le loro chavalli et robbe sechuramente; dice anchora vegniando per camino ha intexo che statim da poy la pressa de la terra de Nansi, il gran Bastardo zonse con quindece milia conbatenti et cinque milia ghe nera in uno altro locho, in modo hanno circondato dicta citade Nansi[5], et che certamente non ghe victualia. Et se non ghe secorso il dicto gran Bastardo obtinera la imprexa; dice anchora vegnando per la via di Svizera dicevano volere darghe secorso de homini circha dece

millia. Volse dapoy intendere quello andaxiva facendo, non volse dire altro, nixi veniva da Vostra Excell[a], da poy fece anchora instigare per loste, gli rispoxe che non cerchasse piu ultra et che omnino voliva venire da Vostra Excell[a]. Ceterum Excell[mo] Principe, per quello ho poduto comprendere e molto doluto a questi homini da Lugano che V[ra] Excell[a] non sia veniuta a Lugano a questa faida a darse piacere de la caza de orsi et luppi che credo veramente V[a] Excell[a] haverene hauto piacere. Propinquo a Lugano mancho de due mia, secondo intende, gli ve et vano in le caxe de li vilani a destrure lo bestiame, et omni die et nocte fanno uno grande danno, et nesuno non prosuma farghe novitate alcuna per amor de Vostra Excellentia, ali pede de la quale continue me ricomando.

Dat. Lugani die 19 octobris 1476.

Ejusdem Vestre.....

Fidelissimus servitor
BALDESAR ex comitibus DE COMO
Lugani et Vallis Capitaneus.

A tergo: Illustrissimo et Excellentissimo Principi, etc. Dno dno Duci Mediolani, etc. Dno meo metuendissimo.

In calce: Detur in manibus Magnifici Dni Cichi Simonete aut Magnifici Dni Johannis Jacobi eius filiy.

Cito, cito.

Cum sigillo.

[1] *Cecho* ou *Cecco Simonetta,* chancelier et principal ministre du duc de Milan.

[2] Suivant le chroniqueur bâlois, J. Knebel (*Diarium,* l. c. t. II, p. 101) huit hommes du comté de Neuchâtel en Suisse, pris prisonniers à Grandson, auxquels le duc Charles avait laissé la vie sauve (comme sujets de Philippe de Hochberg, fils du comte de Neuchâtel, qui servait dans l'ar-

mée du duc) désertèrent du camp bourguignon, et arrivèrent inopinément à *Berne*, où ils firent la proposition dont il est parlé dans la présente dépêche, et à laquelle on n'aurait fait d'abord aucune attention. — Plus tard, à la veille de la bataille de Nancy (janvier 1477), les Suisses déserteurs du camp bourguignon firent une offre tout-à-fait semblable qui fut acceptée, et ces transfuges conduisirent les Suisses par des chemins détournés sur les derrières de l'armée ennemie, ce qui décida du sort de la journée. (Voir J. de Muller, *Histoire suisse*, t. VIII, p. 133-137, qui cite la *Chronique* contemporaine d'*Etterlin*, p. 215.)

[3] *Strasbourg*, ville qui tenait le parti du duc de Lorraine et des Suisses.

[4] La ville de Nancy s'était rendue par capitulation le 6 octobre au duc René II qui l'assiégeait avec 10,000 Allemands ou Suisses. (Molinet l. c. t. I, p. 207-209.)

[5] Le duc de Bourgogne arriva lui-même à *Toul*, en Lorraine, le 11 octobre, accompagné du *Grand-Bâtard* Antoine, après avoir rallié les troupes que le comte de Chimay lui amenait des Pays-Bas; mais le siége de *Nancy* ne s'ouvrit que le 22 du même mois. (Lenglet, l. c.)

CCLXXIX.

J.-P. Panigarola au duc de Milan.

M....., près St-Claude (Jura), 19 octobre 1476.

En traversant le Jura pour retourner en Lombardie, l'ambassadeur milanais a vu l'abbé de Saint-Claude, qui est en même temps supérieur de l'abbaye de *Casa-Nova* en Piémont. — L'abbé lui a dit que les Allemands ayant été défaits par les Bourguignons (au passage de la Moselle) le camp de Nancy avait été levé. — On pensait que ces nouvelles étaient vraies, les Suisses ayant subitement rappelé à Berne tous leurs gens de guerre de Genève, de Lausanne et de Morat, et paraissant vouloir de rechef concentrer toutes leurs forces.

Illustrissimo et Excellentissimo Signor mio . . . .

. . . . . .

Zonto che fo a San Glaudo[1] esso abate (di San Glaudo alias de Casa-Nova[2]) dice aver sentito che li Todeschi a Nansi erano stati rotti dali Borgognoni[3], e lo campo da Nansi levato; et questo li persuade essere vero la subita novita facta per Suiceri; so che Bernesi levavano tuti li soi avevano a Lossana, Zineura, Morato e quelli loci, e avevano comandato si riducessero a Berna e li si uniscano, ecc.

Ex M....ta[4] 19 Octob. 1476.

Sottos. Servus

J. PETRUS PANICHAROLA[5].

A tergo: Illmo Principi et Excellmo domino meo duci Mediolani etc.

(Cum sigillo.)

[1] *San-Glaudo,* Saint-Claude, ancienne et célèbre abbaye, aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement de ce nom, département du *Jura.*

[2] *Augustin de Conradis de Lignana,* abbé de *Casanova* et de *Fruttuaria,* en Piémont, et de *St-Claude,* en Bourgogne, mort en 1500. (Fr. Aug. Della-Chièsa, *Histoire ecclés. du Piémont, Turin 1645,* p. 285.)

[3] « Le 15 (octobre 1476) le duc de Bourgogne passa la rivière de » *Moselle* (au pont de *Condé,* au delà duquel était le duc René de Lor- » raine avec son armée), et ce jour-là furent défaits 400 ou 500 Alle- » mands menant vivres au duc René. » (Lenglet, l. c. t. II, p. 220.)

[4] Le nom de cet endroit est illisible dans la dépêche. C'est peut-être Mouthe, près St-Claude, dans le Jura, sur la route de Pontarlier à Genève.

[5] Cette dépêche est la *dernière* de *J.-P. Panigarola,* ambassadeur ordinaire du duc de Milan auprès du duc de Bourgogne, Charles-le-Hardy, qu'il avait quitté au moment où ce prince levait son camp de *La Rivière* pour rentrer en Lorraine. (Lenglet, l. c. au 25 septembre). Le rappel de cet ambassadeur s'explique par un revirement dans la politique de la cour de Milan. (Voir la dépêche de *Philippe Sacramoro,* du 27 novembre 1476, nº CCLXXXI ci-après.)

CCLXXX.

LÉONARD BOTTA, (ambassadeur milanais à Venise), au DUC DE MILAN.

Venise, 30 octobre 1476.

Comme on avait reçu à Venise, soit par le canal des factories allemandes, soit par la voie de Lyon, la nouvelle qu'un corps de mille chevaux envoyé par le duc de Bourgogne au secours de la ville de Nancy, assiégée par les Suisses, avait été rompu et défait, et la place réduite à capituler et à se rendre aux Suisses; la seigneurie de Venise interpelle l'envoyé milanais pour savoir de lui si, de son côté, il avait reçu quelque avis plus positif de cette défaite. — L'envoyé ayant répondu qu'il n'en savait que ce qui se disait par la ville, la seigneurie en a conclu que ces bruits n'étaient pas fondés, puisque le duc de Milan n'en avait rien appris.

Illustrissimo Signore mio. — *(Omissis omittendis.)* — Qua e venuto novelle per la via del fontego de Tedeschi, etiam per la via de Lion, como essendo Svyceri alla obsidione de Nansi, principale terra de Lorena, et mandando el Duca de Borgogna mille cavalli per succorerla, essi Svyceri se li sono facto incontro et hanno rotto et frachassato dicti mille cavalli, et riducta quella terra ad termini, che e necessario se renda et dia alli Svyceri[1]. Dovi hogi questa Signoria mando per mi et me adimando se de questa cosa haveva adviso alcuno, et perche io li resposi che haveva inteso quello se ne divulgava per la terra, ma che dalla V. Sublimita non haveva alcuna noticia, dicta Signoria existimo essa novella non essere vera, poy che da V. Ex^tia^ non se ne haveva altro.

Datum Venetiis die 30 Octobris 1476.

I. D. D. V.

Subscr. Servulus

LEONARDUS BOTTA.

A tergo: Illustrissimo Principi et Excellentmo Domino Duci Mediolani etc.

(Con sigillo)

[1] La nouvelle de la capitulation de Nancy (6 octobre) était vraie; mais par contre celle d'une prétendue défaite des Bourguignons envoyés au secours de la place était controuvée; les secours arrivèrent trop tard pour empêcher sa réduction. (Voir Molinet, chap. XXXII, t. I, p. 205 et suivantes.)

CCLXXXI.

PHILIPPE SACRAMORO, d'Arimino, au DUC DE MILAN.

Florence, 27 novembre 1476.

La dépêche contient le résumé d'un rapport de l'ambassadeur vénitien *Marco Aurelio,* touchant le changement survenu dans la politique de la cour de Milan : — rapport dont l'envoyé milanais à Florence avait pu, à ce qu'il paraît, se procurer la connaissance officieuse. — Le duc de Milan ayant entrepris de justifier auprès de l'ambassadeur vénitien son abandon de l'alliance contractée avec le duc de Bourgogne, et le renouvellement de celle qui existait auparavant entre les *Sforza* et le roi de France, l'ambassadeur lui exprima sa surprise de ce qu'il était retourné dans l'alliance française après tout ce qui s'était passé entre le roi de France et lui, duc de Milan, pendant qu'il était ligué avec le duc de Bourgogne. — Sur quoi Galeas-Marie, poursuivant sa justification, se serait laissé aller vis-à-vis de l'envoyé vénitien jusqu'à dire beaucoup de mal du caractère et de la politique du

roi Louis XI; et à convenir que Sa Majesté l'avait vivement sollicité de déclarer la guerre aux Vénitiens et de ressaisir les provinces que cette république avait usurpées sur l'Etat de Milan, etc.; — ajoutant que le roi lui en avait indiqué les moyens. — Le duc de Milan aurait même poussé la confidence au point de communiquer à Aurelio la dépêche que son ambassadeur en France lui avait adressée à ce sujet; — ajoutant que des encouragements du même genre lui avaient été donnés par le roi Ferdinand de Naples et d'autres princes.

Illme Pater et Excellentissme dne dne mi singularissime. — *(Omissis Omittendis.)* — Prima de la relatione depso Marco Aurelio[1] chel diceva, la V. Excia haverli comun cata molto liberamente et largamente de ogni cosa, et fra laltre aiuncta queste, le quale sono state piu notate qui : Cioe che la Sublimita V. intrandoli prima sul iustificare de la partita sua de la liga del Duca de Borgogna, et retornata alla renovatione dela liga cum el re de Francia[2]. Dopoy dice per lExcella V. epsa iustificatione, che apuncto le racuncta ad verbum secundo che in epsa memoratione el scrive havere racolto; dice chel dixe al Extia V. monstrando domandarli in che modo cum el Re di Francia essendo accaduti fra la Maesta S. e V. Celsitudine le cose sonno accadute per questi tempi che lei e stata in liga cum el Duca de Borgogna[3]; et dice che lExcellentia V. respondendoli secondo le rasone li occorrevano li intro anco ad confidarse de dirli multo apertamente male del predetto re et de la natura et modi suoy, et tra laltre cose el monstra, se li aprisse de dirli como S. Maesta anco havea rechiesto la Excellentia V. cum multa instantia de rumpere guerra ad epsi Venetiani : et reaquistare le cose sue che li tengono usurpate gia tanto tempo, ecc. monstrando etiam el partito et la via; che epsa Maesta la confortava per piu facile modo ad cio conseguire. Et che cum questo la gli monstro anco le medesime lettere, che intorno ad cio la nhavea havuta per la via del suo oratore. Dela quale pare che intra queste, cosi mandate qui ad questo oratore[4], gli ne fusse anco de

dece como copie secundo che dicto Aurelio se nhaveva potuto mandarne a mente, et raccoglierne. Et ultra questo, circa la medesima materia, monstra che lExcellentia V. li dicesse anco piu ultra in questa forma, che ultra la predetta Maesta del Re de Fransa, ad questo medesimo lhavea anco exhortato el Re Ferrando, et anco altri.

Florentie 27 novembris 1476.

Firmat. Devotus servulus
PHILIPPUS SACRAMORUS.

A tergo : Illmo Principi et Exmo dno dno Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Cum sigillo.

[1] *Marco Aurelio,* secrétaire de la seigneurie de Venise, remplaça à Rome, comme ambassadeur de la république, Leonard *Sanudo,* mort en 1473. (Malipiero, *ann. vénit.,* p. 242.) — Plus tard il paraît avoir été accrédité à la cour de Milan.

[2] Suivant Corio (*Stor. di Milano,* p. 829) la nouvelle alliance entre Louis XI et Galeas-Marie *Sforza* fut proclamée à Milan le 25 août 1476.

[3] Allusion à la révolte de Gênes dont on accusait le roi de France d'être l'instigateur.

[4] Il paraît que le rapport (*relatione*) de *M. Aurelio* avait été communiqué à l'ambassadeur vénitien, résidant à Florence, ce qui explique comment l'envoyé du duc de Milan dans cette dernière ville a pu en avoir connaissance.

CCLXXXII.

Jean-Augustin de Vimercato au duc de Milan.

Côme, 2 décembre 1476.

Il vient de recevoir du commissaire d'Arona, sur le lac Majeur, des lettres qui lui mandent qu'une mêlée sanglante a eu lieu entre le duc de Bourgogne et les Allemands des hautes et basses ligues, etc.; — que ceux-ci avaient eu près de *seize mille* hommes tués, et que le duc en aurait perdu de son côté environ *quatre mille*. — On n'a pu apprendre ce qui a suivi cette bataille à cause de la grande quantité de neige qui intercepte les communications. — On ajoute cependant que les Bernois auraient envoyé des ambassadeurs au duc qui n'aurait pas voulu les entendre.

Illustrissimo et excellentissimo Signore mio. In questa hora ho hauto litera dal Commissario de Laco Mazore, el quale me scrive come el Duca de Borgondia he stato ale mane cum li Alamani de la liga grande et con Bernesi, et ne ha morto circha 16m Alamani, et de li soi ne morto circa a quatro milia[1], fa sua scusa de non havere poduto ben intendere el progresso del fato per essere tanto la neve grande che non se po passare; ma scrive ben che Bernesi anno mandato soi ambasatori al prefato Duca, el quale non li ha voluto oldire ne vedere[2]: altro no scrive: a Vostra Excellentissima Segnoria sempre mi ricomando.

Comi die 2 decembris 1476.

Ejusdem Vestre Illustrissime Dominationis

Fidelissimus servitor

Johannes Augustinus de Vicomercato.

Soprascr. Illustrissimo principi etc. domino Galeaz Marie Sforcie Vicecomiti duci Mediolani etc.

Mittantur per Cabalarios, cito, cito, in manibus Magnifici domini Cichi Simonete, per dominum refferendarium Comi quia important pro re Ducali.

Cum sigillo.

[1] Il s'agit peut-être ici de l'échec essuyé par le duc de Lorraine et les Allemands à *Pont-à-Mousson* entre le 16 et le 20 octobre précédent et qui fut suivi de la retraite précipitée du duc René et des Allemands. (Voir D. Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. V, p. 353 et suivantes.)

[2] Des négociations pour une suspension d'armes d'abord et pour traiter de la paix entre les partis belligérents avaient été entamées vers la fin de *septembre,* reprises au mois de *novembre* par l'entremise de l'*évêque de Forli*, légat du pape Sixte IV; du protonotaire *Georges Hesler* et d'autres envoyés de l'empereur, et du chevalier *Georges de Stein*. au nom du roi Mathias de Hongrie. Loin de refuser la paix aux Confédérés, le duc Charles avait autorisé l'évêque de Forli, légat apostolique, de leur dire de sa part qu'il était prêt à envoyer vers eux des plénipotentiaires pour la traiter; — *Voluntarius est mittere suos nuncios ad tractandas treguas aut perpetuam pacem* (J. Knebel, *Diarium,* l. c. p. 116.) — Ces négociations, continuées pendant tout le mois de *décembre,* échouèrent parce que les Suisses refusèrent de faire avec le duc de Bourgogne une paix dans laquelle le duc de Lorraine n'aurait pas été compris. (Voir J. de Muller, *Histoire de la Suisse*, t. VIII, p. 112 et suivantes.)

CCLXXXIII.

J.-A. DE VICOMERCATO, AU DUC DE MILAN.

Côme, 15 décembre 1476.

Il mande au duc, son maître, qu'un chanoine de Coire, de ses amis, arrivé la veille à Côme, lui a confirmé ce qu'il avait déjà appris d'une

manière indirecte quelques jours auparavant; — à savoir, qu'une conférence avait eu lieu le dimanche 8 décembre précédent, au bourg de St-Pierre dans les Grisons, entre l'archiduc Sigismond d'Autriche, l'évêque de Coire et les députés de toutes les vallées qui confinent au Milanais, à l'effet de conclure entr'eux une paix et une alliance commune et de régler les bases d'une ligue plus étroite avec les Suisses. — Les délégués de ces vallées indépendantes doivent se réunir de nouveau prochainement avec les députés suisses pour faire avec ceux-ci une nouvelle alliance. — Ils se méfient du duc de Bourgogne et de l'empereur, et redoutent surtout le duc de Milan depuis qu'il est entré en armes dans le Piémont.

Illustrissimo et excellentissimo Segnore mio. Per havisare Vostra Excellentissima Signoria di quanto occore di qua, in questi zorni pasati hebe notitia como a Santo Petro[1] loco di Alamani se doveva fare une dieta, nela quale doveva essere el Duca de Hosterlich[2] personalmento, et el Vesco de Coria[3], et tute le principale valate de questo confine qua de Vostra Excell^a^..... quelli de la liga grisa; perche non hebe fermeza di questo, non scripse altro a Vo^a^ Celsitudine. Heri sera zunse qua uno domino Artiman canonico de Coria, mio amicissimo, el quale me affermo quello modesimo, et disseme como dominica passate che fu a otto del presente forono tuti insieme, et li se concluse pace et liga tra tuti questi con li Sviceri[4], et piu me disse che li citati Franchi di novo se deno metere insieme per fare nova liga con li Sviceri, et con questi altri, perche dubitano assai del Duca de Burgondia et de lo Imperatore, et sopra el tuto termeno et anno gran paura de Vostre Excell^ma^ Sig^ria^, havendo loro hauto grandissimo suspeto de questa sua andata in Pedemonde[5]. Quello sia per seguire di questo non me la saputo dire, ma che fra loro fano pratiche asai: di tutte queste cosse per fare il debito mio me parso darne aviso a Vostra Illustriss^ma^ Segnoria, ala quale sempre mi ricommando.

Comi die 15 decembris 1476.

Ejusdem Vestre Illustrissime Dominationis

Subscript. Servulus

JOHANNES AUGUSTINUS DE VICOMERCATO.

A tergo: Illustrissimo principi et Excellentissimo Duci Mediolani, etc.

In calce: Mittantur per dominum referendarium Comi in manibus Magnifici Dni Cichi Simonete, q^d^ important pro re ducali.

Cum sigillo.

[1] *Santo-Petro*, St-Pierre (*St-Peter* en allemand), bourg ou village considérable, près de Coire, dans la ligue des *Dix-Droitures*, canton des *Grisons* (Suisse).

[2] *Sigismond*, archiduc d'Autriche.

[3] *Ortlieb* des comtes *de Brandis*, évêque de *Coire* ou des Grisons (1458, mort en 1491).

[4] Les acquisitions successives de l'archiduc dans les Grisons avaient donné lieu à de fréquentes difficultés entre ses officiers et les communes libres du pays. (Voir leur *lettre à l'archiduc, en date du 6 juin 1476*, dans Chmel, *Monum. Habsburg*, t. I, p. 216, n° 68.) — Ces différends reçurent dans les conférences ci-dessus mentionnées une solution que l'archiduc ratifia par une déclaration du 4 juin 1477. (Chmel, l. c. p. 225, n° 72.)

[5] Sur l'invasion du Piémont par les troupes du duc de Milan, voir Corio, *Stor. di Milano*, p. 829. — La mort de Galeas-Marie, assassiné dans une église de Milan, le 26 décembre, peu de jours après les conférences de St-Pierre, mit un terme à toutes ses entreprises et rassura les vallées grisonnes.

CCLXXXIV.

Antoine d'Appiano au duc de Milan.

Chambéry, 17 décembre 1476.

Des lettres arrivées de France disent que l'humeur du duc de Bourgogne est altérée au point qu'il s'est retiré à Saint-Nicolas, à deux lieues de son camp, qui est toujours à l'entour de Nancy.

Illustrissimo et Excellentissimo Signore mio. — *(Omissis omittendis.)* — Monsignore de Malliarexe[1] me ha dicto havere havuto hogi lettere di Franza per le quale eavisato, che Duca de Borgogna e alterato in modo e ritirato a Santo Nicola[2] fora del campo suo circha doe leghe, et lo campo persevera pur intorno Nansi.

Ex Ciamberyaco 17 decembris 1476.

Ejusdem Celsitudinis Vestre

Firmat. Devotissimus servulus

Antonius de Aplano.

A tergo: Illmo et Exmo Principi Galeaz Marie Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani.

Cum sigillo.

[1] Lisez *Monsig. de Malliar, usciere;* le sieur Jean Maillar, huissier du conseil du roi (?) (*Pièces de Commines, édit. Dupont* t. III, p. 96.)

[2] *Saint-Nicolas-de-Port,* petite ville fortifiée, sur la rive gauche de la Meurthe, à deux lieues au-dessus de Nancy, sur la route de Luneville et de Bâle.

CCLXXXV.

Jean Blanco, de Crémone, au duc de Milan.

Turin, 21 décembre 1476.

Il se réfère à sa dépêche officielle incluse où il est écrit que l'on pense à Turin que le duc allemand qui s'est réconcilié avec le duc de Bourgogne, n'est autre que l'archiduc Sigismond d'Autriche. — S'il en est ainsi, le duc de Bourgogne pourra recevoir (d'Italie) des secours de gens de guerre et d'armes par les Etats de l'archiduc. — On regarde le fait comme d'autant plus probable que le duc de Bourgogne pourrait, de son côté, avoir promis, entr'autres choses, à l'archiduc qui est ennemi naturel des Suisses, un subside en argent pour entretenir sur pieds un certain nombre de gens d'armes. — Il se pourrait que les Vénitiens, toujours jaloux des autres Etats, eussent ménagé cet accommodement, auquel l'empereur aurait contribué de son côté, soit pour empêcher que le duc de Bourgogne ne succombe sous les embûches du roi de France; — soit par d'autres motifs qu'on peut déduire de sa conduite dans le passé.

Illustrissimo et excell^mo^ Signor mio. . . . . .

Per la alligata io scrivo, che qua se stima chef Duca Sig^do^ de Austerlich sia quello Duca allamanno che se e accordato col Duca de Borgogna[1]: quando cosi fosse, per la via dele terre et paisi desso Duca dAusterlich si poria mandare armature et gentedarme alli favorj del Duca de Borgogna, maxime perche e da credere che essendo cossi esso Duca de Borgogna debe havere promesso et forsi dato oltra le altre conditione, el modo de tenere qualche gentedarme ad esso Duca dAusterlich el quale e naturalmente inimico de Suyceri: et Venetiani poriano essere stati causa de tale accordo per le emulatione che naturalmente portano ad altri.

Seria forsi bene che Vostra Excell^a cercasse de intinderne el vero: et ad questo poria facilmente havere conspirato limperatore per non lassare cadere el Duca de Borgogna ad suggettione del Re de Franza, et per altre casone che se poriano trahere dali soy modi et dureze passate.

Ex Taurino die 21 decembris 1476.

Subscript. Servulus.

JOHANNES BLANCUS de Cremona.

A tergo: Illmo principi etc., dno Galeaz Maria Sfortie Vicecomiti Duci Mediolani etc.

Per postas. Cito, cito, cito.

(Cum sigillo.)

[1] La supposition d'une réconciliation entre l'*archiduc Sigismond d'Autriche* et le duc de Bourgogne n'avait aucun fondement. Les troupes de l'archiduc combattirent avec les Suisses à la journée de Nancy, où le duc Charles fut tué. (J. de Muller, l. c. t. VIII, p. 135.)

CCLXXXVI.

LÉONARD BOTTA à la DUCHESSE DOUAIRIÈRE [Bonne de Savoie] et à JEAN-GALEAZ SFORZA, duc de Milan, son fils.

Venise, le 3 février 1477.

Conformément aux instructions contenues dans les dépêches de sa cour, en date du 28 et du 30 janvier précédent, l'ambassadeur milanais a annoncé à sa seigneurie de Venise que le duc de Bari *(Sforza)* et le seigneur Ludovic, son frère, se sont empressés de prêter serment de fidélité au jeune duc de Milan, leur neveu, et à la duchesse Bonne,

sa mère; — que le roi Ferdinand de Naples a mis le même empressement à reconnaître les nouveaux souverains du Milanais, en envoyant vers eux messire Pierre de *Monopoli* d'abord, et plus tard messire Antoine *Cincinello* pour les complimenter, etc. — A ces communications, la seigneurie a répondu gracieusement en disant qu'elle était déjà instruite par son ambassadeur à Milan de l'acte accompli par les deux princes, oncles du jeune duc, ainsi que du serment d'allégeance prêté par les villes de Gênes et de Savonne à leurs nouveaux souverains. — Elle exprime au nom de la république sa satisfaction de ce que le nouveau règne s'ouvrait sous des auspices aussi favorables pour l'Etat de Milan.

La seigneurie, de son côté, annonce à l'ambassadeur milanais qu'elle a reçu par la voie d'Allemagne la nouvelle certaine de la défaite et de la mort funeste du duc de Bourgogne; — événement qu'il considère comme étant de la plus haute importance. — La seigneurie a fait cette communication sans s'étendre davantage sur ce sujet, et l'envoyé de Milan s'est borné à répondre ce qui lui a paru approprié à la circonstance.

Illustrissimi et excellentissimi domini domini mei singularissimi. Ho receuto le lettere delle Vostre Illustrissime Signorie[1] de di 28 et 30 del passato et inteso la continentia de esse. Sono stato con questa Signoria, con la quale in nome delle Vostre Sublimita ho comunicato quelle parti me sono parse convenienti et maxime del spontaneo et reverente juramento prestito per li Illustri Duca de Bari et Signore Ludovico[2] alle Vostre Excellentie, et etiam del modo servato per la Maesta del Re Fernando[3] in avere prima mandato ad quello Messere Petro de Monopoli et successive posto in via Messer Antonio Cincinello, ecc.[4] Alle quali parti la prefata Signoria me ha risposto che la ringratia summamente le Illustrissime Signorie Vostre, che delle loro occurentie siano contente farli parte, et che dalli soy ambassatori da Milano hanno inteso la medesima exhibitione del juramento delli prefati Signori, et etiam como Zenova et Savona havevano prestito con solenne juramento la medesima fidelita, et che recevevano grandissimo piacere che

le cose delle Illustrissime Signorie Vostre se confirmasseno in bona quiete et tranquillita; et dicte queste parole me subgiunseno che per la via de Alamania erano certificate della rotta, morte et ultimo terribilio del Duca de Burgogna[5]. La quale cosa riputavano de summa importantia, et non se exteseno piu ultra. Io li replicaj brevemente quanto me parve opportuno. Me ricomando humilmente alle Vostre Sublimita.

Datum Venetiis die Lune tertio february 1476[6].

I. D. D. V.

Firmat. Servus

LEONARDUS BOTTA.

A tergo: Illustrissimis et excellentissimis dominis Bone et Joanni Galeaz Marie Sfortie Vicecomitibus Ducibus Mediolani, etc. dominis meis singularissimis.

Cum sigillo.

[1] *Galeas-Marie Sforze,* duc de Milan, mort à l'âge de 33 ans le 26 décembre précédent sous le poignard d'une troupe de conjurés (Corio, l. c. p. 331), laissait pour son successeur *Jean-Galeas,* son fils aîné, âgé de *huit* ans, qui fut reconnu sans opposition comme duc de Milan, sous la tutelle de *Bonne de Savoie,* sa mère. (Ibid. p. 838.)

[2] *Sforza, duc de Bari,* mort en 1479, et *Ludovic Sforza,* dit le *More,* mort en 1508, oncles paternels de Jean-Galeas, duc de Milan; revenus de leur exil en France où le feu duc Galeas, leur frère aîné, les avait relégués. (Ibid. p. 839.)

[3] Ferdinand Ier d'Aragon, roi de Naples.

[4] *Corio* (l. c.) parle de cette ambassade napolitaine sans indiquer les noms des ambassadeurs.

[5] *Charles-le-Hardi,* qui avait péri misérablement au milieu de la défaite de son armée à Nancy, le 5 janvier 1477.

[6] La dépêche est datée du lundi *3 février 1476,* suivant l'usage suivi à *Venise,* où la nouvelle année se prenait du *1er mars,* ce qui revient au *3 février* de l'année 1477, prise au 1er janvier.

CCLXXXVII.

Léonard Botta à la duchesse et au duc de Milan.

Venise, le 11 février 1477.

Il accuse la réception d'une dépêche de sa cour datée du 6 du même mois, renfermant l'original d'une lettre de *Fr. Petrasanta,* envoyé de Milan près du roi de France. — Conformément aux ordres reçus, il a donné à la seigneurie de Venise commmunication de la lettre de *Petrasanta*, en ajoutant que la mort du duc de Bourgogne (dont cette lettre faisait sans doute mention) était un événement de grande importance, et digne d'une sérieuse attention. — Sur cela leurs seigneuries ont pris aussitôt la parole pour charger l'ambassadeur de remercier ses maîtres de leurs amicales communications, etc.; — ajoutant que le sénat de Venise les recevrait toujours avec le même intérêt que s'il s'agissait de ses propres affaires; — que la seigneurie apprenait avec infiniment de plaisir que les puissances extérieures *(ultramontani)*, aussi bien que les souverains intérieurs de l'Italie, se montraient favorablement disposées pour le nouveau duc de Milan et pour la conservation de son Etat; — vu que la stabilité de cet Etat et la sécurité des pays voisins dépendaient, en grande partie, des bonnes dispositions de ces puissances extérieures.

Passant ensuite à la nouvelle de la mort du duc de Bourgogne, leurs seigneuries ajoutèrent qu'en effet cet événement accidentel *(caso)* était de la plus haute importance et d'une grande portée. — Que la mort imprévue d'un prince chargé du fardeau de tant et de si grandes affaires était bien faite pour absorber pendant des années l'attention de tout homme intelligent appelé à s'occuper des choses de l'avenir; — que la seigneurie de Venise venait de recevoir une lettre de l'archiduc d'Autriche, en date du 29 janvier précédent, qui lui fait part de la déconfiture du duc de Bourgogne et de la capture des deux Bâtards de Bourgogne, Antoine et Bauduin, pris prisonniers ainsi que plusieurs personnes de marque, dont la liste nominative est jointe à la lettre. — L'archiduc ajoute que l'opinion générale est que le duc Charles a péri dans le combat, bien que jusque-là son corps n'ait point été retrouvé parmi les morts; ensorte qu'on ne peut point affirmer

qu'il ait péri. — Quant à leurs seigneuries, elles ne mettent pas en doute qu'il est mort; car on ne voit pas la raison qui pourrait l'engager à se tenir caché s'il avait survécu à sa défaite.

Ill^mi^ et Ex^mi^ D^ni^ mei singularissimi. Io recivetti le littere delle Vostre Ill^me^ Signorie de di 6 del presente con lo originale de una de Fran^co^ da Petrasancta[1], loro secretario presso la M^ta^ del Ser^mo^ Re de Franza; et inteso la continentia de dicta littera et quanto circha la participatione de essa V^tra^ Sub^ta^ me comandavano, hogi captato tempore fuy con questa Signoria[2], et juxta la forma delle parole che quelle me scrivevano comunicay con essa la littera del prefato Francesco. Subgiongendoli che la morte del Duca de Burgogna era de grandissima importantia et digna de non picola examinatione. Alla quale comunicatione et parole la prefata Sig^ria^ senza interponere spatio alcuno ad respondere, me disse che la ringratiava cordialmente le V^re^ Sub^ta^ che con el loro continuato stile fusseno contente participare et comunicare con questo ex^mo^ dominio tute le occurrentie loro, le quali non erano intese qua con mancho amore et attentione che se fusseno le cose de questo proprio ex^mo^ Senato, et che recevevano summo piacere ad intendere che non solum li potentati Italici, sed etiam Ultramontani[3] fusseno inclinatissimi et disposti alla conservatione et salute del Stato delle V^re^ Ill^me^ Sign^rie^ perche quanto piu serano le volunta delli bene disposti, tanto piu firma et indubitata sera la salute et bene del Stato de quelle. Et hijs dictis subgionseno che questo caso del Duca de Burgogna non poteva essere altro che importantissimo et ponderoxo, perche el menava con se cosi gran fasso, meritamente el doveva dare da pensare ad chi ha intellecto et cogitare le cose future per piu che per un anno, et che lera vero che questa matina medesima el Duca de Austria[4] haveva scripto una littera ad questo dominio de di 29 del passato per la

quale gli significava el conflicto et frachasso dato al dicto Duca di Burgogna, et che etiam nominava como in dicto conflicto sono stati presi li duy Bastardi de Burgogna : videlicet Mes. Antonio et Mes. Baduyno, et inseme con loro li annotati di reputatione nella inclusa lista[3]. Li quali sono nomi scripti et syllabicati alla todescha. Et che licet sia publica voce et comune opinione el prefato Duca essere stato morto in dicto conflicto, et che non se sapia dovi el sia vivo : tamen non se e trovato fra li morti corpo alcuno el quale se sia possuto indubitamente affirmare essere quello[6]. Pur la prefata Signoria tene per certo chel sia morto como raxonevolmente se debbe credere, perche el stare oculto non seria ad alcuno suc proposito. Rimando qui alligata la predicta littera de Francesco da Petrasancta, come Vre Illme Sigrie me comandano, alle quali humilmente me ricomando.

Dat. Venetiis die undecimo february 1476[7].

I. D. D. V.

Firmat. Servus

LEONARDUS BOTTA.

A tergo : Illustrissimis et Exmis dominis dnis Bone et Jo. Galeaz Marie Sfortie Vicecomitibus Ducibus Mediolani, etc.

Cum sigillo.

[1] *Francesco Petrasanta,* dont nous avons donné ci-devant plusieurs dépêches. Envoyé du feu duc de Milan, Galeas-Marie, près de la Régence de Piémont à Turin, il fut ensuite chargé d'une mission en Savoie, et plus tard accrédité à la cour du roi Louis XI, ainsi que cette dépêche le dit.

[2] *Questa Signoria,* la seigneurie de Venise.

[3] *Li potentati ultramontani;* ce qui doit s'entendre principalement du roi de France, Louis XI, qui s'était empressé de reconnaître comme souverain de Milan le jeune duc *Jean-Galeas Sforza,* fils de Galeas-Marie, et sa mère, Bonne de Savoie. (Voir Commines, *Mémoires,* liv. VI, chap. IV.)

[4] Sigismond archiduc d'Autriche, dont les troupes avaient combattu avec les Suisses contre le duc de Bourgogne à la journée de Nancy, où le duc Charles fut tué, 5 janvier 1477.

[5] La liste nominale de ces prisonniers se trouve dans Molinet, l. c. chap. XXXV, t. I, p. 236.

[6] Le corps du duc de Bourgogne fut trouvé le *troisième jour* gisant au milieu de plusieurs cadavres à une certaine distance du champ de bataille. (Molinet, l. c. p. 234.)

[7] 1477, *nouveau style*.

FIN DES DÉPÊCHES

TABLE DES DÉPÊCHES

TOME PREMIER

Pages.

AVANT-PROPOS . . . . . I à XIX

DÉPÊCHES

I. BAPTISTE TATTO, podestat de Biasca, au DUC DE MILAN. Biasca, 20 février 1473 1

II. SACRAMORUS D'ARIMINO, évêque de Parme, au DUC DE MILAN. Rome, 3 avril 1474 2

III. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcalier (en Piémont), 29 novembre 1474. 6

IV. JEAN-LOUIS DE SAVOIE, évêque et prince de Genève, à YOLANDE DE FRANCE, duchesse et régente de Savoie. Genève, 19 janvier 1475 9

V. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcalier, 23 janvier 1475 11

VI. JEAN DU PONT à la DUCHESSE DE SAVOIE. Lausanne, 28 janvier 1475 13

VII. ORPHÉE DE RICANO, JEAN-ANGE (de Talentis) DE FIRENZA, ET ANTOINE D'APPIANO, au DUC DE MILAN. Montcalier, 30 janvier 1475 17

VIII. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcalier, 2 février 1475 18

IX. CHRISTOPHE DA BOLLA *(Bullatus)* au DUC DE MILAN. Paris, 3 février 1475 21

X. Le même au même. Paris, 3 février 1475 26

Pages.

XI. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcalier, 3 février 1475 30
XII. CHRISTOPHE DA BOLLA au DUC DE MILAN. Paris, 4 février 1475 35
XIII. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Turin, 7 février 1475 39
XIV. JEAN IRMY (citoyen bâlois) au DUC DE MILAN. Bâle, 20 février 1475 42
XV. JEAN-PIERRE PANIGAROLA au DUC DE MILAN. Besançon (?), fin de février 1475 (?). *(Date illisible.)* 46
XVI. GÉRARD (Cerruti) au DUC DE MILAN. Lausanne et Genève, 6 et 7 mars 1475 48
XVII. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcalier, 12 mars 1475 54
XVIII. Le même au même. Montcalier, 13 mars 1475 . . 58
XIX. ANTOINE DE MIRABILIA, gouverneur du château de Porta-Jovia, au DUC DE MILAN. Milan, château de Porta-Jovia, 13 mars 1475 64
XX. JEAN-PIERRE PANIGAROLA au DUC DE MILAN. Du camp devant Neuss, 17 mars 1475 66
XXI. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcalier, 17 mars 1475 69
XXII. Le protonotaire URBAIN DE CHEVRON à la DUCHESSE DE SAVOIE. Berne, 17 mars 1475 70
XXIII. JAQUES GALEOTTO au DUC DE MILAN. Au camp devant Neuss, 17 mars 1475 74
XXIV. FRANÇOIS DE BERTINIS, évêque de Capodacqua, au Chevalier . . . . . Au camp devant Neuss, 18 mars 1475 76
XXV. GÉRARD (Cerruti) au DUC DE MILAN. Genève, 19 mars 1475 78
XXVI. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcalier, 21 mars 1475 81
XXVII. Le même au même. Montcalier, 24 mars 1475 . . 82
XXVIII. Le même au même. Montcalier, 31 mars 1475 . . 83
XXIX. Le même au même. Montcalier, 10 avril 1475 . . 91
XXX. ANTOINE DE LIGNANA au DUC DE MILAN. Au camp de Neuss, 11 avril 1475 101
XXXI. Le DUC DE MILAN au capitaine JAQUES GALEOTO. *(Copie.)* Villanova, près Casal, 12 avril 1475 . . 103
XXXII. FÉLIX URSINO, gouverneur d'Alexandrie, au DUC DE MILAN. Alexandrie, le 20 avril 1475 . . . 104
XXXIII. J. P. PANIGAROLA à SALVATOR DE CLARICI, secrétaire ducal, envoyé par le duc de Bourgogne vers le duc de Milan. Camp de Neuss, 25 avril 1475 . 106
XXXIV. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcalier, 26 avril 1475 109
XXXV. Le même au même. Montcalier, 26 avril 1475 . . 111

Pages.

XXXVI. Le LIEUTENANT du gouverneur du Val-de-Blénio au même. Val-Blénio, 29 avril 1475 112
XXXVII. D. FR. TROYLUS, de Rossano, capitaine de gens-d'armes du duc de Bourgogne, au même. Levier, près Salins, 1er mai 1475 114
XXXVIII. ANTOINE D'APPIANO au même. Montcalier, 6 mai 1475 116
XXXIX. Le même au même. Montcalier, 13 mai 1475 . . 118
XL. AZON VISCONTI, inspecteur général des places subalpines, au même. Bellinzona, 14 mai 1475 . . 123
XLI. BALTHASAR DE COME, capitaine de Lugano, au même. Lugano, 15 mai 1475 126
XLII. JEAN IRMY, de Bâle, au même. Bâle, 16 mars 1475 . 128
XLIII. ANTOINE DE DENTIS, podestat de Bormio, au même. Bormio, 16 mai 1475 130
XLIV. ANTOINE D'APPIANO au même. Montcalier, 20 mai 1475 132
XLV. Le même au même. Montcalier, 24 mai 1475 . . 135
XLVI. Le même au même. Montcalier, 26 mai 1475 . . 136
XLVII. Le même au même. Montcalier, 28 mai 1475 . . 138
XLVIII. AZON VISCONTI au même. Bellinzona, 29 mai 1475 . 140
XLIX. ANTOINE D'APPIANO au même. Montcalier, 4 juin 1475 141
L. JEAN DE BONONIA, podestat du Val Maggia, etc., au même. Locarno, 5 juin 1475 149
LI. ANTOINE D'APPIANO au même. Montcalier, 9 juin 1475 150
LII. Un inconnu à la DUCHESSE DE SAVOIE. ..... 10 juin 1475 153
LIII. JEAN-PIERRE PANIGAROLA au DUC DE MILAN. Au camp de Neuss, 12 juin 1475 154
LIV. CHARLES DUC DE BOURGOGNE etc., à CLAUDE DE NEUCHATEL, seigneur du Fay, gouverneur du duché de Luxembourg. Du camp de Grevelichausen, 21 juin 1475 162
LV. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcalier, 24 juin 1475 164
LVI. HENRI, seigneur de Neuchâtel et de Châtel-sur-Moselle, lieutenant général du duc de Bourgogne sur les marches d'Allemagne, au DUC DE BARI. Frotay, près Vesoul, 22 juin 1475 166
LVII. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcalier, 4 juin 1475 172
LVIII. AZON VISCONTI au même. Côme, 7 juillet 1475 . . 173.
LIX. ANTOINE D'APPIANO au même. Montcaprel, 9 juillet 1475 174
LX. Le même au même. Montcaprel, 9 juillet 1475 . . 176
LXI. BALTHASAR DE COME, capitaine du Val de Lugano, au même. Lugano, 11 juillet 1475 . . . 178
LXII. ANTOINE D'APPIANO au même. Montcaprel, 17 juillet 1475 180
LXIII. Le même au même. Montcaprel, 22 juillet 1475 . . 182

Pages.
LXIV. Le même au même. Montcaprel, 23 juillet 1475 . 184
LXV. CHARLES, duc de Bourgogne, etc., au PRÉSIDENT et Conseil de ses finances à Dijon. Saint-Omer, 23 juillet 1475 185
LXVI. JEAN-PIERRE PANIGAROLA à D. SALVADOR DE CLARICI à Dijon. Arras, le 26 juillet 1475 . . . 188
LXVII. AZON DE VISCONTI au DUC DE MILAN. Côme, le 28 juillet 1475 190
LXVIII. . . . . à la DUCHESSE DE SAVOIE. Moirans, 30 juillet 1475 192
LXIX. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcaprel, 1er août 1475 196
LXX. FÉLIX URSINO au même. Alexandrie, 3 août 1475 . 198
LXXI. CLAUDE D'ARNEY, écuyer, châtelain de Belmont, à la DUCHESSE DE SAVOIE. Lausanne, 10 août 1475 . 199
LXXII. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Montcaprel, 15 août 1475 202
LXXIII. FRANCESCO ROVERO, au chancelier du DUC DE MILAN. Senlis, 20 août 1475 203
LXXIV. D. SALVADOR DE CLARICI au DUC DE MILAN. Seurre (Côte d'Or), 21 août 1475 210
LXXV. ANTOINE DE LA FORÊT, à ANTOINE D'ORLIER, gouverneur de Nice. Chambéry, 31 août 1475 . . 215
LXXVI. GUILLAUME DE VERGY à JEAN DE VERGY, gouverneur de Vaud. Amance (Haute-Saône), 31 août 1475 . 217
LXXVII. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Valperga (en Piémont), 1er septembre 1475 220
LXXVIII. Le même au même. Valperga, 5 septembre 1475 . 222
LXXIX. GUILLAUME DE ROCHEFORT, seigneur de Pluvost, à la DUCHESSE DE SAVOIE. Au camp devant Darney, le 5 septembre 1475 223
LXXX. Le chancelier CECCO SIMONETTA au DUC DE MILAN. Vigevano, 6 septembre 1475 226
LXXXI. ANTOINE D'APPIANO au même. Valperga, 10 septembre 1475 227
LXXXII. ANTOINE CHAMPION, président de Turin, et CLAUDE DE MENTHON, bailli de Chablais, à la DUCHESSE DE SAVOIE. Conthey, le 12 septembre 1475 . 230
LXXXIII. ANDRÉ RONIVARD, capitaine et châtelain de Montreal, en Bugey, à la même. Chambéry, 12 septembre 1475 235
LXXXIV. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Valperga, 14 septembre 1475 237
LXXXV. GUILLAUME DE ROCHEFORT, seigneur de Pluvost, à la DUCHESSE DE SAVOIE. Rochefort-sur-Doubs, 17 septembre 1475 240
LXXXVI. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Valperga, 30 septembre 1475 245

Pages.

LXXXVII. BURCARD STŒRR, prévôt d'Amsoldinguen, au chancelier CECCO SIMONETTA à Milan. (Berne) le 26 septembre 1475 247

LXXXVIII. JAQUES BONARELLI au DUC DE MILAN. Cremone, 28 octobre 1475 249

LXXXIX. JEAN-PIERRE PANIGAROLA au même. Au camp devant Nancy, 28 octobre 1475 251

XC. Le DUC DE BOURGOGNE au même. De son camp devant Nancy, 30 octobre 1475 252

XCI. JEAN DE MUGIASCHA, syndic de Biasca, au même. Biasca, 21 novembre 1475. 255

XCII. Extrait d'une dépêche de CARLO MANTISI de Bologne, communiqué au même. Sans date (fin de novembre) 1475 257

XCIII. LEONARD BOTTA, (ambassadeur milanais à Venise), au même. Venise, 5 décembre 1475 . . . 259

XCIV. JEAN-PIERRE PANIGAROLA au même. Nancy, 31 décembre 1475 261

XCV. ANTOINE D'APPIANO au même. Rivoli, 6 janvier 1476 263

XCVI. JEAN-PIERRE PANIGAROLA au même. Neufchâteau en Lorraine, 16 janvier 1476 265

XCVII. ANTOINE D'APPIANO au même. Rivoli, 27 janvier 1476 268

XCVIII. GALEAZ-MARIE SFORZA, duc de Milan, au DUC DE BOURGOGNE. Pavie, le 5 février 1476 . . . 270

XCIX. Le même à LEONARD BOTTA. Pavie, le 9 février 1476 271

C. J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN. Jougne (Franche-Comté), 10 février 1476 . . . 274

CI. Le même au même. Orbe, 13 février 1476 . . 277

CII. LEONARD BOTTA au même. Venise, le 13 février 1476 279

CIII. Instruction adressée à P.-F. VISCONTI, J. PALAVICINI DE SCIPIONE et G. GRIMALDI, ambassadeurs extraordinaires du DUC DE MILAN près le DUC DE BOURGOGNE. Pavie, 14 février 1476 . . . 282

CIV. Le DUC DE MILAN à L'ÉVÊQUE DE PARME, son ambassadeur à Rome. Pavie, 16 février 1476 . . 284

CV. J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN. Orbe, le 23 février 1476 286

CVI. J. DE MUGIASCHA, syndic et fiscal de Biascha, au même. Biasca, le 24 février 1476 . . . 290

CVII. FRANCISQUE PETRA-SANTA au même. Turin, le 25 février 1476 292

CVIII. ANTOINE D'APPIANO au même. Rumilly (en Savoie), 26 février 1476 294

CIX. Le DUC DE BOURGOGNE à la DUCHESSE DE SAVOIE. En son camp devant Grandson, 27 février 1476 296

CX. FR. PETRA-SANTA au DUC DE MILAN. Turin, 27 février 1476 298

CXI. J.-P. PANIGAROLA au même. Orbe, 29 février 1476 300

Pages.

CXII. J. Palavicini de Scipione, P. F. Visconti et L. Grimaldi, au même. Orbe, le 2 mars 1476 . . 303
CXIII. L'évêque de Come et le marquis Palavicini au même. Genève, 2 mars 1476 306
CXIV. L'évêque de Come, le marquis Palavicini et Antoine d'Appiano, ambassadeurs milanais, au même. Genève, le 3 mars 1476 309
CXV. Jean-Pierre Panigarola aux ambassadeurs du duc de Milan, retirés à Genève. Nozeroy (en Franche-Comté), 4 mars 1476 310
CXVI. Le même au duc de Milan. Nozeroy, le 4 mars 1476 . 313
CXVII. Nicodème ..... (gouverneur d'Alexandrie) au même. Alexandrie, 5 mars 1476 320
CXVIII. Bernardin ..... au même. Cruseilles (en Savoie) le 5 mars 1476 322
CXIX. Antoine des marquis de Romagnan, chanoine de Genève, etc., à Amédée de Romagnan, prothonotaire apostolique et conseiller ducal. Genève, 5 mars 1476 323
CXX. J.-P. Panigarola au duc de Milan. Nozeroy, le 5 mars 1476 327
CXXI. Ph. S..... au même. Florence, le 6 mars 1476 . 331
CXXII. L'évêque de Come et ses collègues, au même. Genève, le 7 mars 1476 332
CXXIII. Le duc de Bourgogne à la duchesse de Savoie. Nozeroy, le 7 mars 1476 334
CXXIV. Le duc de Bourgogne au comte de Romont. Nozeroy, le 7 mars 1476 337
CXXV. Fr. Petrasanta au duc de Milan. Turin, le 8 mars 1476 339
CXXVI. Le duc de Bourgogne à la duchesse de Savoie. Nozeroy, le 8 mars 1476 340
CXXVII. L'évêque de Come et ses collègues, au duc de Milan. Genève, le 9 mars 1476 342
CXXVIII. Jacomet de Mayno au même. Londres, 10 mars 1476 345
CXXIX. L'évêque de Come et ses collègues, au même. Genève, le 11 mars 1476 347
CXXX. Les mêmes au même. Genève, le 11 mars 1476 . . 348
CXXXI. Fr. Petrasanta au même. Turin, le 12 mars 1476 . 352
CXXXII. L'évêque de Come et ses collègues, au même. Genève, le 12 mars 1476 355
CXXXIII. Gabriel Moresino au même. Lugano, le 13 mars 1476 357
CXXXIV. Le duc de Milan à l'Évêque de Parme, son ambassadeur à Rome. Vigévano, 15 mars 1476 . . 359
CXXXV. Jean Palomaro au roi de Naples Ferdinand Ier. Lausanne, 16 mars 1476 360
CXXXVI. J.-P. Panigarola au duc de Milan. Lausanne, 18 mars 1476 371

Pages.

CXXXVII. CHARLES VISCONTI au même. Bologne, le 20 mars 1476 374

CXXXVIII. Le DUC DE MILAN à l'ÉVÊQUE DE PARME, à Rome. Vigevano, le 21 mars 1476 375

CXXXIX. NICODÈME ..... gouverneur d'Alexandrie, au DUC DE MILAN. Alexandrie, le 21 mars 1476 . . 376

CXL. LÉONARD BOTTA au même. Venise, le (21 ?) mars 1476 378

CXLI. J.-P. PANIGAROLA au même. Lausanne, le 22 mars 1476 379

CXLII. Le même au même. Lausanne, le 26 mars 1476 . 381

CXLIII. Le même au même. Lausanne, le 27 mars 1476 . . 382

RECTIFICATION

N° CXXI, p. 332, à la note 3e, ligne 2e, effacez les mots: « *ci-devant ambassadeur à Rome (1474, dépêche n° II)* et lisez: « *qui en 1478, etc.*

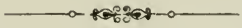

Avis au relieur. — Cette table doit se mettre à la fin du Tome Ier.

TABLE DES DÉPÊCHES

TOME SECOND.

DÉPÊCHES

		Pages.
CXLIV.	J.-P. Panigarola au duc de Milan. Lausanne, le 29 mars 1476	1
CXLV.	Le même au même. Lausanne, le 29 mars 1476 . .	5
CXLVI.	Antoine d'Appiano au même. Lausanne, le 29 mars 1476	7
CXLVII.	Le même au même. Lausanne, 29 mars 1476 . .	11
CXLVIII.	J.-P. Panigarola au même. Lausanne, le 30 mars 1476	13
CXLIX.	Antoine d'Appiano au même. Lausanne, 31 mars 1476	17
CL.	Le duc de Milan à Jean Blanco, de Crémone, son ambassadeur en France. Vigévano, le 1er avril 1476	19
CLI.	Antoine Sichus au duc de Milan. Crémone, le 1er avril 1476	21
CLII.	Fr. Petrasanta au même. Turin, le 1er avril 1476	22
CLIII.	L'évêque de Come au même. Rivoli, en Piémont, le 2 avril 1476	25
CLIV.	J.-P. Panigarola au même. Lausanne, le 5 avril 1476	26
CLV.	Walther (de Supersax) évêque de Sion, au même. Château de la Majorie, à Sion, le 6 avril 1476 .	28
CLVI.	Antoine d'Appiano au même. Lausanne, le 6 avril 1476	30
CLVII.	J.-P. Panigarola au même. Lausanne, le 7 avril 1476	32
CLVIII.	J. Blanco, de Crémone, au même. Lyon, le 7 avril 1476	33

Pages.
CLIX. Charles Visconti au même. Bologne, 8 avril 1476 37
CLX. Fr. Petrasanta au même. Turin, le 8 avril 1476 38
CLXI. Le même au même. Turin, le 9 avril 1476 . . 40
CLXII. Antoine d'Appiano au même. Lausanne le 9 avril 1476 42
CLXIII. J.-P. Panigarola au même. Lausanne, le 10 avril 1476 43
CLXIV. Antoine d'Appiano au même. Lausanne, le 10 avril 1476 45
CLXV. Le même au même. Lausanne, 11 avril 1476 . 49
CLXVI. J.-P. Panigarola au même. Lausanne, le 12 avril 1476 51
CLXVII. Le même au même. Lausanne, le 13 avril 1476 . 54
CLXVIII. Le même au même. Lausanne, le 14 avril 1476 . 55
CLXIX. Le même au même. Lausanne, le 15 avril 1476 . 56
CLXX. Antoine d'Appiano au duc de Milan. Lausanne, le 15 avril 1476 64
CLXXI. Fr. Petrasanta au duc de Milan. Turin, le 16 avril 1476 66
CLXXII. J.-P. Panigarola au duc de Milan. Lausanne, le 16 avril 1476. 68
CLXXIII. Le même au même. Lausanne, le 17 avril 1476 . 69
CLXXIV. Antoine d'Appiano au duc de Milan. Lausanne, le 18 avril 1476 71
CLXXV. J.-P. Panigarola au même. Lausanne, le 18 avril 1476 74
CLXXVI. Fr. Petrasanta au même. Turin, le 19 avril 1476. 75
CLXXVII. Le Président et Conseil de régence de Piémont, au même. Turin, le 19 avril 1476 . . . 80
CLXXVIII. Fr. Petrasanta au même. Turin, le 22 avril 1476. 81
CLXXIX. Antoine d'Appiano au même. Lausanne, le 22 avril 1476, à minuit 83
CLXXX. Le même au même. Lausanne, 23 avril 1476 . . 87
CLXXXI. Fr. Petrasanta au même. Turin, le 24 avril 1476 92
CLXXXII. Antoine d'Appiano au même. Lausanne, le 25 avril 1476 96
CLXXXIII. Le duc de Milan à l'évêque de Parme, son ambassadeur à Rome. Pavie, 26 avril 1476 . . 99
CLXXXIV. Jean de Mugiascha, syndic de Biasca, au duc de Milan. Biasca, le 27 avril 1476. . . . 100
CLXXXV. Antoine d'Appiano au même. Lausanne, le 1er mai 1476 104
CLXXXVI. Fr. Petrasanta au même. Turin, 2 mars 1476 . 107
CLXXXVII. Antoine d'Appiano au même. Lausanne, le 2 mai 1476 111
CLXXXVIII. Jean-Pierre Panigarola au même. Lausanne, 3 mai 1476 112
CLXXXIX. Le même au même. Lausanne, 5 mai 1476 . . 113

Pages.
CXC. Le même au même. Lausanne, 6 mai 1476 . 118
CXCI. Le même au même. Lausanne, 7 mai 1476 . 121
CXCII. MATHIAS CORVIN, roi de Hongrie et de Bohême, au DUC DE BOURGOGNE. Bude, 7 mai 1476 . . 125
CXCIII. J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN. Lausanne, le 8 mai 1476 129
CXCIV. Le même au même. Lausanne, 9 mai 1476 . . . 133
CXCV. Le même au même. Lausanne, 10 mai 1476 . . 137
CXCVI. ANTOINE D'APPIANO au même. Lausanne, 10 mai 1476 141
CXCVII. J.-P. PANIGAROLA au même. Lausanne, 11 mai 1476 147
CXCVIII. GALEAZ-MARIE SFORZA, duc de Milan, au DUC DE BOURGOGNE. Pavie, 11 mai 1476 . . . 148
CXCXIX. JEAN-PIERRE PANIGAROLA au DUC DE MILAN. Lausanne, le 13 mai 1476 150
CC. NOUVELLE ORDONNANCE MILITAIRE faite par le DUC DE BOURGOGNE au camp de Lausanne en mai 1476 152
CCI. ANTOINE D'APPIANO au même. Lausanne, le 14 mai 1476 176
CCII. FR. PETRASANTA au même. Lausanne, le 15 mai 1476 181
CCIII. CARLO DE VIOLIS (podestat d'Arona) au même. Arona, 16 mai 1476 183
CCIV. J.-P. PANIGAROLA au même. Lausanne, le 6 mai 1476 184
CCV. FR. PETRASANTA au même. Turin, 17 mai 1476 . 185
CCVI. J.-P. PANIGAROLA au même. Lausanne, 19 mai 1476 186
CCVII. ANTOINE D'APPIANO au même. Lausanne, 23 mai 1476 187
CCVIII. Déclaration de CHARLES DUC DE BOURGOGNE, donnée au DUC DE MILAN touchant la paix avec l'empereur, en date du camp de Lausanne 26 mai 1476 189
CCIX. FR. PETRASANTA au DUC DE MILAN. Turin, le 27 mai 1476 190
CCX. JEAN-AUGUSTIN DE VIMERCATO, conseiller et commissaire ducal, au DUC DE MILAN. Côme, le 28 mai 1476 192
CCXI. J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN. Lausanne, le 28 mai 1476 193
CCXII. . . . . au DUC DE MILAN. Sans date (mai 1476) 198
CCXIII. Mémoire remis au chancelier milanais. CECCO SIMONETTA, par l'EVÊQUE DE TURIN (Jean de Compeys), ambassadeur de la duchesse de Savoie à la cour de Milan, en date du 30 mai 1476 . . 200
CCXIV. BALTHASAR DE COME, capitaine de Lugano, au DUC DE MILAN. Lugano, 30 mai 1476 . . 204
CCXV. FR. PETRASANTA au même. Turin, 31 mai 1476 . 207

Pages.

CCXVI. BALTHASAR DE COME, capitaine de Lugano, au même. Lugano, le 1er juin 1476 210
CCXVII. ANTOINE D'APPIANO au même. Gex, 2 juin 1476 . 211
CCXVIII. JEAN-PIERRE PANIGAROLA au même. Camp du duc de Bourgogne (à Morrens), 4 juin 1476 . . 212
CCXIX. JEAN-AUGUSTIN DE VIMERCATO au même. Côme, 6 juin 1476 220
CCXX. FR. PETRASANTA au même. Turin, 6 juin 1476 . 221
CCXXI. J.-P. PANIGAROLA au même. Du camp (de Thierrens), 6 juin 1476 225
CCXXII. JEAN RONCO (commissaire de Pallanza) à J.-A. de VICOMERCATO, chevalier, commissaire général à Côme. Pallanza, sur le lac Majeur, 8 juin 1476 227
CCXXIII. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Gex, 8 juin 1476 229
CCXXIV. J.-P. PANIGAROLA au même. Du camp en avant de Lucens, 9 juin 1476 231
CCXXV. Le même au même. Du camp (de Montet) 9 juin 1476 235
CCXXVI. ANTOINE D'APPIANO au DUC DE MILAN. Gex, 10 juin 1476 237
CCXXVII. J.-P. PANIGAROLA au même. Du camp devant Morat, 10 juin 1476 240
CCXXVIII. Le même au même. Du camp de Morat, 12 juin 1476 245
CCXXIX. ANTOINE D'APPIANO au même. Gex, le 13 juin 1476 251
CCXXX. Le même au même. Gex, le 14 juin 1476. . . 253
CCXXXI. J.-P. PANIGAROLA au même. Du camp devant Morat, 13 juin 1476 257
CCXXXII. FR. PETRASANTA au même. Turin, 14 juin 1476 . 259
CCXXXIII. J.-P. PANIGAROLA au même. Du camp devant Morat, 14 juin 1476 260
CCXXXIV. ANTOINE D'APPIANO au même. Gex, le 15 juin 1476 261
CCXXXV. J.-P. PANIGAROLA au même. Du camp de Morat, 15 juin 1476 263
CCXXXVI. P.-A. DE PORRO, écuyer, etc., au même. Monticello-sur-l'Oglio, territoire de Crémone, 16 juin 1476 265
CCXXXVII. JEAN DE MUGIASCHA, syndic de Biascha, au même. Biasca, 17 juin 1476 267
CCXXXVIII. ANTOINE D'APPIANO au même. Gex, le 17 juin 1476 268
CCXXXIX. J.-P. PANIGAROLA au même. Du camp de Morat, 17 juin 1476 270
CCXL. Le même au même. Du camp de Morat, 18 juin 1476 272
CCXLI. Le même au capitaine HUGUES DE SAN SEVERINO, chevalier à Verceil. Du camp de Morat, 18 juin 1476 275
CCXLII. J. DE MUGIASCHA, syndic de Biascha, au DUC DE MILAN. Biasca, 19 juin 1476 277
CCXLIII. J.-P. PANIGAROLA au DUC DE MILAN. Du camp de Morat, 19 juin 1476 278

Pages.
CCXLIV. Le même au même. Du camp de Morat, 20 juin 1476 281
CCXLV. Fr. Petrasanta au même. Turin, 21 juin 1476 . 285
CCXLVI. Antoine d'Appiano au même. Gex, 21 juin 1476 . 287
CCXLVII. Le même au même. Gex, 22 juin 1476 (au matin) . 289
CCXLVIII. Le même au même. Gex, 22 juin 1476 (au soir) . 291
CCXLIX. Le même au même. Gex, le 23 juin 1476, à 1 heure après-midi 292
CCLI. Le même au même. Gex, le 23 juin 1476, à 3 heures après-midi 294
CCLI. Le même au même. Gex, le 23 juin 1476 (au soir) . 296
CCLII. Antoine d'Appiano au duc de Milan. Gex, 24 juin 1476 301
CCLIII. Le même au même. Gex, 25 juin 1476 . . . 303
CCLIV. Fr. Petrasanta au même. Turin, le 26 juin 1476 304
CCLV. J. Blanco, de Crémone, au même. Lyon, le 26 juin 1476 306
CCLVI. Léonet de Rossi à..... Lyon, 26 juin 1476 . 309
CCLVII. Jean-Augustin de Vicomercato, au duc de Milan. Côme, le 27 juin 1476 310
CCLVIII. Le même au même. Côme, le 28 juin 1476, au soir. 312
CCLIX. Rapport de la bataille de Morat, adressé par un suisse à la cour de Milan (sans date certaine) 314
CCLX. Le duc de Milan à Philippe Sacramoro, d'Arimino (protonotaire apostolique), son ambassadeur à Florence. Pavie, 29 juin 1476. . . 318
CCLXI. Fr. Petrasanta au duc de Milan. Turin, le 29 juin 1476 320
CCLXII. Antoine d'Appiano au duc de Milan. Genève, le 29 juin 1476 324
CCLXIII. J.-P. Panigarola au même. Morez, 29 juin 1476 . 330
CCLXIV. Fr. Petrasanta au même. Turin, 30 juin 1476 . 332
CCLXV. Antoine d'Appiano au même. Genève, 30 juin 1476 335
CCLXVI. J.-P. Panigarola au même. Salins, le 3 juillet 1476 339
CCLXVII. Le même au même. Salins, 8 juillet 1476 . . 344
CCLXVIII. Le même au même. Salins, 9 juillet 1476 . . 346
CCLXIX. Le duc de Milan à Philippe Sacramoro (d'Arimino) son ambassadeur à Florence. Pavie, 10 juillet 1476 351
CCLXX. Fr. Petrasanta au duc de Milan. La Rochette (Savoie), 13 juillet 1476 352
CCLXXI. J.-P. Panigarola au même. Salins. 13 juillet 1476 354
CCLXXII. Le même au même. Salins, 13 juillet 1476 (au soir) 364
CCLXXIII. J. Blanco, de Crémone, au même. Turin, 14 juillet 1476 365
CCLXXIV. J.-P. Panigarola au même. La Rivière, 27 juillet 1476 368
CCLXXV. P. Ariprando au même. Constance, le 11 août 1476 371

Pages.

CCLXXVI. AMBROISE DE MAGY au même. Lyon, le 17 août 1476 374

CCLXXVII. UN INCONNU à ANTOINE D'APPIANO. Bolgaro (Piémont), le 4 septembre 1476 376

CCLXXVIII. BALTHASAR DE CÔME, capitaine de Lugano, au même. Lugano, 19 octobre 1476 378

CCLXXIX. J.-P. PANIGAROLA au même. M....., près St-Claude (Jura), 19 octobre 1476 381

CCLXXX. LÉONARD BOTTA, ambassadeur milanais à Venise, au même. Venise, 30 octobre 1476 . . . 383

CCLXXXI. PHILIPPE SACRAMORO, d'Arimino, au même. Florence, 27 novembre 1476 384

CCLXXXII. JEAN-AUGUSTIN DE VIMERCATO au même. Côme, le 2 décembre 1476. 387

CCLXXXIII. Le même au même. Côme, 15 décembre 1476 . 388

CCLXXXIV. ANTOINE D'APPIANO au même. Chambéry, 17 décembre 1476 391

CCLXXXV. JEAN BLANCO, de Crémone, au même. Turin, 21 décembre 1476 392

CCLXXXVI. LÉONARD BOTTA à la DUCHESSE DOUAIRIÈRE, bonne de Savoie, et à JEAN-GALEAZ SFORZA, duc de Milan, son fils. Venise, le 3 février 1477 . . 393

CCLXXXVII. LÉONARD BOTTA à la DUCHESSE et au DUC DE MILAN. Venise, le 11 février 1477 . . . 396

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
305 De Neve Drive - Parking Lot 17 • Box 951388
LOS ANGELES, CALIFORNIA 90095-1388
Return this material to the library from which it was borrowed.

AC MAY 0 1 2002

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 086 289 6

Uni